

BULLETIN DES SEANCES

du

Grand Conseil

du

Canton du Valais

SESSION ORDINAIRE DE MAI 2010



MEMORIAL

des

Grossen Rates

des

Kantons Wallis

ORDENTLICHE MAISESSION 2010

57^e législature / 57. Legislaturperiode

(2009 - 2013)

VOLUME 98

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Addor Jean-Luc, UDC

Loi fiscale (modification), (I), MAI 2010, discussion de détail (06.05.2010_1)

Développement interpellation 2.058, MAI 2010 (06.05.2010_2)

Développement interpellation 2.060, MAI 2010 (06.05.2010_2)

Naturalisations, MAI 2010 (06.05.2010_1_2)

Développement et traitement interpellations urgentes 1.083 et 1.084 Bruno Perroud (suppl.), MAI 2010 (07.05.2010)

Allenbach Alexander (Suppl.), CSPO

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (Änderung), (I), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Andenmatten Stefan, CSPO

Loi concernant la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération, le canton et les communes (I), (Gesetz über die Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund, Kanton und Gemeinden (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Décision concernant le cofinancement du parc naturel de Pfyn-Finges (Beschluss betreffend die Mitfinanzierung des Naturparks Pfyn-Finges), MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1) / discussion de détail (06.05.2010_2) / débat final (06.05.2010_2)

Arlettaz-Monnet Géraldine (suppl.), PLR

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Bonvin Marie-Madeleine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi d'application du code civil suisse (modification), (I), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Bourgeois Gaël (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement interpellation 2.064 Mathias Reynard (suppl.), MAI 2010 (06.05.2010_2)

Bressoud François, PDCB

Décision concernant l'octroi d'un crédit complémentaire pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie, MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Bridy Pascal, PDCC

Loi concernant la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération, le canton et les communes (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Décret concernant le financement des soins de longue durée, MAI 2010, première lecture: entrée en matière (04.05.2010) / débat final (05.05.2010) p.

Développement et traitement interpellation urgente 4.068 Jérôme Dubois (suppl.), MAI 2010 (07.05.2010)

Bumann Konstantin (Suppl.), CSPO

Décision concernant le cofinancement du parc naturel de Pfyn-Finges (Beschluss betreffend die Mitfinanzierung des Naturparks Pfyn-Finges), MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1)

Bürcher Laurent, PLR

Décision concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 95 Route Le Châble – Le Sapey – Bruson, tronçon Le Clou – Valbord, d'une longueur de 944 mètres, sur le territoire de la commune de Bagnes, MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1)

Buttet Jérôme, PDCB

Décret concernant le financement des soins de longue durée, MAI 2010, première lecture: entrée en matière (04.05.2010) / discussion de détail (05.05.2010) / débat final (05.05.2010)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010) / discussion de détail (06.05.2010_2) / débat final (06.05.2010_2)

Cachat Didier, PLR

Développement interpellation 5.047, MAI 2010 (06.05.2010_1)

Caillet Alexandre, UDC

Loi concernant la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération, le canton et les communes (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Loi d'application du code civil suisse (modification), (I), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010) // discussion de détail (06.05.2010_2)

Développement motion 2.055, MAI 2010 (06.05.2010_2)

Carron Camille, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Développement résolution 2.054, MAI 2010 (06.05.2010_2)

Casays Patricia, PDCB

Loi d'application du code civil suisse (modification), (I), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Clausen Diego, CSPO

Loi fiscale (modification), (I), (Steuergesetz (Änderung), (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010) / discussion de détail (06.05.2010_1) / débat final (06.05.2010_1)

Loi d'adhésion à l'accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant le traitement fiscal des libéralités faites dans des buts désintéressés (I), (Gesetz über den Beitritt zur Vereinbarung zwischen dem Schweizerischen Bundesrat und der Regierung der Französischen Republik über die steuerliche Behandlung von Zuwendungen zu ausschliesslich uneigennütigen Zwecken (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010) / débat final (04.05.2010)

Décision concernant l'approbation de l'avenant à la convention-programme sur l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2008-2011 du 27 mai 2008 concernant des mesures de stabilisation conjoncturelle dans le cadre de la politique régionale entre la Confédération helvétique et le canton du Valais (Beschluss zur Genehmigung der Zusatzvereinbarung zur Programmvereinbarung über die Förderung des kantonalen Umsetzungsprogramms Regionalpolitik 2008-2011 vom 27. Mai 2008 betreffend konjunkturelle Stabilisierungsmassnahme im Rahmen der Regionalpolitik zwischen der Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Décision concernant l'octroi d'un crédit complémentaire pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie (Beschluss zur Gewährung eines ergänzenden Verpflichtungskredits für die Energieförderprogramme im Rahmen des Programms zur Unterstützung der Wirtschaft), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Développement postulat 1.061 (Entwicklung des Postulats 1.061), MAI 2010 (05.05.2010)

Règlement concernant les taxes cadastrales (modification), (Reglement betreffend die Katastertaxen (Änderung), MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1)

Développement postulat 5.056, (Entwicklung des Postulats 5.056), MAI 2010 (06.05.2010_1)

Clerc Charles, UDC

Décision concernant l'approbation de l'avenant à la convention-programme sur l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2008-2011 du 27 mai 2008 concernant des mesures de stabilisation conjoncturelle dans le cadre de la politique régionale entre la Confédération helvétique et le canton du Valais, MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Développement et traitement résolution urgente 2.080, MAI 2010 (07.05.2010)

Constantin René, PLR

Rapport de la commission de gestion concernant la réorganisation du Service de la circulation routière et de la navigation, MAI 2010, discussion générale (06.05.2010_1_2)

Coppey Véronique (suppl.), PDCB

Développement interpellation 5.046 Jean-Albert Ferrez, MAI 2010 (06.05.2010_1)

Développement motion 2.065 Julien Déléze (suppl.), MAI 2010 (06.05.2010_2)

Copt Jean-François, nouveau président (PLR)

Allocution, MAI 2010 (07.05.2010)

Divers, séance du vendredi 7 mai 2010

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du vendredi 7 mai 2010 – Urgences

Election du premier vice-président du Grand Conseil, MAI 2010 (07.05.2010)

Election du deuxième vice-président du Grand Conseil, MAI 2010 (07.05.2010)

Intervention finale, MAI 2010 (07.05.2010)

Crettenand Narcisse, PLR

Loi d'application du code civil suisse (modification), (I), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Développement interpellation 4.049, MAI 2010 (05.05.2010)

Delaloye Olivier, PLR

Traitement postulat 5.026, MAI 2010 (06.05.2010_1)

Delasoie Marcel (suppl.), PLR

Décision concernant l'approbation de l'avenant à la convention-programme sur l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2008-2011 du 27 mai 2008 concernant des mesures de stabilisation conjoncturelle dans le cadre de la politique régionale entre la Confédération helvétique et le canton du Valais, MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Décision concernant l'octroi d'un crédit complémentaire pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie, MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Delessert Frédéric, PLR

Loi fiscale (modification), (I), MAI 2010, discussion de détail (06.05.2010_1)

Déléze Julien (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 2.065, MAI 2010 (06.05.2010_2)

Délitroz Pierre-Alain, PDCC

Décision concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 95 Route Le Châble – Le Sapey – Bruson, tronçon Le Clou – Valbord, d'une longueur de 944 mètres, sur le territoire de la commune de Bagnes, MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1)

De Preux Alain, PDCC

Loi concernant la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération, le canton et les communes (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Diserens Brigitte, PLR

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), MAI 2010, discussion de détail (06.05.2010_2)

Dubosson Pascal (suppl.), PDCB

Développement motion 2.056 Francine Zufferey Molina, MAI 2010 (06.05.2010_2)

Dumont Jean-Henri, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi concernant la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération, le canton et les communes (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Rapport de la commission de gestion concernant la réorganisation du Service de la circulation routière et de la navigation, MAI 2010, discussion générale (06.05.2010_2)

Développement et traitement postulat urgent 1.087 Gilbert Monney (suppl.), MAI 2010 (07.05.2010)

Emonet Daniel, PDCB

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Développement interpellation 1.062, MAI 2010 (05.05.2010)

Erpen Bernhard (Suppl.), CVPO

Développement postulat 5.055 Daniela Bodenmüller (suppl.), (Entwicklung des Postulats 5.055 Daniela Bodenmüller (Suppl.)), MAI 2010 (06.05.2010_1)

Eyer German, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi concernant la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération, le canton et les communes (I), (Gesetz über die Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund, Kanton und Gemeinden (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Fardel Mathieu (suppl.), PLR

Loi fiscale (modification), (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010) / discussion de détail (06.05.2010_1)

Loi d'adhésion à l'accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant le traitement fiscal des libéralités faites dans des buts désintéressés (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Développement motion 1.057, MAI 2010 (05.05.2010)

Règlement concernant les taxes cadastrales (modification), MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1)

Favre Christian, PDCC

Développement interpellation 5.045, MAI 2010 (06.05.2010_1)

Favre Stéphanie, PLR

Développement interpellation 1.058, MAI 2010 (05.05.2010)

Décision concernant le cofinancement du parc naturel de Pfyng-Finges, MAI 2010, discussion de détail (06.05.2010_2)

Ferrez Jean-Albert, premier vice-président, PDCB

Allocution, MAI 2010 (07.05.2010)

Fournier Didier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement interpellation 2.063, MAI 2010 (06.05.2010_2)

Furrer Egon, CVPO

Traitement motion 2.052 (Behandlung der Motion 2.052), MAI 2010 (06.05.2010_2)

Furrer Urban, CSPO

Décision concernant l'approbation de l'avenant à la convention-programme sur l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2008-2011 du 27 mai 2008 concernant des mesures de stabilisation conjoncturelle dans le cadre de la politique régionale entre la Confédération helvétique et le canton du Valais (Beschluss zur Genehmigung der Zusatzvereinbarung zur Programmvereinbarung über die Förderung des kantonalen Umsetzungsprogramms Regionalpolitik 2008-2011 vom 27. Mai 2008 betreffend konjunkturelle Stabilisierungsmassnahme im Rahmen der Regionalpolitik zwischen der Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Décision concernant l'octroi d'un crédit complémentaire pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie (Beschluss zur Gewährung eines ergänzenden Verpflichtungskredits für die Energieförderprogramme im Rahmen des Programms zur Unterstützung der Wirtschaft), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Ganzer Stéphane (suppl.), PLR

Décision concernant le cofinancement du parc naturel de Pfyng-Finges, MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1) / discussion de détail (06.05.2010_2)

Gillioz Charles-Albert (suppl.), PLR

Développement postulat 1.063, MAI 2010 (05.05.2010)

Giroud Willy, PLR

Naturalisations, MAI 2010 (06.05.20101_2)

Grand Erno, CVPO

Décision concernant l'approbation de l'avenant à la convention-programme sur l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2008-2011 du 27 mai 2008 concernant des mesures de stabilisation conjoncturelle dans le cadre de la politique régionale entre la Confédération helvétique et le canton du Valais (Beschluss zur Genehmigung der Zusatzvereinbarung zur Programmvereinbarung über die Förderung des kantonalen Umsetzungsprogramms Regionalpolitik 2008-2011 vom 27. Mai 2008 betreffend konjunkturelle Stabilisierungsmassnahme im Rahmen der Regionalpolitik zwischen der Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Décision concernant l'octroi d'un crédit complémentaire pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie (Beschluss zur Gewährung eines ergänzenden Verpflichtungskredits für die Energieförderprogramme im Rahmen des Programms zur Unterstützung der Wirtschaft), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Décision concernant le cofinancement du parc naturel de Pfyn-Finges (Beschluss betreffend die Mitfinanzierung des Naturparks Pfyn-Finges), MAI 2010, entrée en matière (06.05.20101_1)

Imesch-Studer Irmina (Suppl.), CSPO

Décret concernant le financement des soins de longue durée (Dekret über die Finanzierung der Langzeitpflege), MAI 2010, première lecture: entrée en matière (04.05.2010) / discussion de détail (05.05.2010) / débat final (05.05.2010)

Jacquod Eric, UDC

Loi fiscale (modification), (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Loi d'adhésion à l'accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant le traitement fiscal des libéralités faites dans des buts désintéressés (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Léger Laurent, PDCB

Rapport de la commission de gestion concernant la réorganisation du Service de la circulation routière et de la navigation, MAI 2010, discussion générale (06.05.20101_2)

Levrاند Marie-Anne, PDCC

Rapport de la commission de gestion concernant la réorganisation du Service de la circulation routière et de la navigation, MAI 2010, discussion générale (06.05.20101_2)

Loretan Gilbert, président sortant, (CSPO)

Allocution inaugurale, MAI 2010 (04.05.2010)

Divers, séance du mardi 4 mai 2010 / séance du mercredi 5 mai 2010 / séance du jeudi matin 6 mai 2010 / séance de relevée du jeudi 6 mai 2020 / séance du vendredi 7 mai 2010

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mercredi 5 mai 2010 / séance du jeudi matin 6 mai 2010 / séance de relevée du jeudi 6 mai 2010

Election d'un juge cantonal suppléant (Wahl eines stellvertretenden Kantonsrichters), MAI 2010 (06.05.2010)

Election du président et du vice-président du Tribunal cantonal (Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten des Kantonsgerichts), MAI 2010 (06.05.2010)

Assermentations diverses (verschiedene Vereidigungen), MAI 2010 (06.05.2010)

Naturalisations (Einbürgerungen), MAI 2010 (06.05.2010_2)

Recours en grâce (Begnadigungen), MAI 2010 (06.05.2010_2)

Election du nouveau président du Grand Conseil, MAI 2010 (07.05.2010)

Luisier Pascal, PDCB

Loi fiscale (modification), (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Loi d'adhésion à l'accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant le traitement fiscal des libéralités faites dans des buts désintéressés (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Traitement motion 1.039, MAI 2010 (05.05.2010)

Règlement concernant les taxes cadastrales (modification), MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1)

Luyet Anne (suppl.), UDC

Décision concernant l'octroi d'un crédit complémentaire pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie, MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Traitement postulat 1.038 Laetitia Massy, MAI 2010 (05.05.2010)

Mabillard Yves (suppl.), PLR

Développement interpellation 4.051, MAI 2010 (05.05.2010)

Martin Gilles (suppl.), PCCC

Décision concernant le cofinancement du parc naturel de Pfyn-Finges, MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1)

Massy Laetitia, PLR

Traitement postulat 1.038, MAI 2010 (05.05.2010)

Maye-Favre Emmanuelle, PLR

Décret concernant le financement des soins de longue durée, MAI 2010, première lecture: entrée en matière (04.05.2010)

Développement motion 2.056 Francine Zufferey Molina, MAI 2010 (06.05.2010_2)

Métraiiller Serge, PDCC

Loi fiscale (modification), (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010) / discussion de détail (06.05.2010_1)

Règlement d'application de la loi fiscale (modification), MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1)

Règlement concernant les taxes cadastrales (modification), MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1)

Michaud Patrice (suppl.), PDCB

Décret concernant le financement des soins de longue durée, MAI 2010, première lecture: entrée en matière (04.05.2010)

Minnig Norbert, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Traitement postulat 1.028 German Eyer (Behandlung des Postulats 1.028 German Eyer), MAI 2010 (05.05.2010)

Monnet-Terrettaz Marcelle, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi fiscale (modification), (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010) / discussion de détail (06.05.2010_1)

Décret concernant le financement des soins de longue durée, MAI 2010, première lecture: entrée en matière (04.05.2010) / discussion de détail (05.05.2010) / débat final (05.05.2010)

Election d'un juge cantonal suppléant, MAI 2010 (06.05.2010_1)

Monney Gilbert (suppl.), PLR

Décret concernant le financement des soins de longue durée, MAI 2010, première lecture: discussion de détail (05.05.2010)

Développement et traitement postulat urgent 1.087, MAI 2010 (07.05.2010)

Mooser Theler Helena, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décret concernant le financement des soins de longue durée (Dekret über die Finanzierung der Langzeitpflege, MAI 2010, première lecture: entrée en matière (04.05.2010)/ discussion de détail (05.05.2010)

Nantermod Philippe (suppl.), PLR

Loi fiscale (modification), (I), MAI 2010, discussion de détail (06.05.2010_1)

Naturalisations, MAI 2010 (06.05.2010_2)

Nigro Pascal, PDCB

Décision concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 95 Route Le Châble – Le Sapey – Bruson, tronçon Le Clou – Valbord, d'une longueur de 944 mètres, sur le territoire de la commune de Bagnes, MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1)

Perroud Bruno (suppl.), UDC

Décret concernant le financement des soins de longue durée, MAI 2010, première lecture: entrée en matière (04.05.2010)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Perruchoud Christophe, PLR

Traitement postulat 1.037, MAI 2010 (05.05.2010)

Perruchoud Edmond, UDC

Traitement postulat 1.038 Laetitia Massy, MAI 2010 (05.05.2010)

Election d'un juge cantonal suppléant, MAI 2010 (06.05.2010_1)

Loi fiscale (modification), (I), MAI 2010, discussion de détail (06.05.2010_1)

Développement et traitement interpellation urgente 1.085, MAI 2010 (07.05.2010)

Pfammatter Aron (Suppl.), CVPO

Développement interpellation 5.049 (Entwicklung der Interpellation 5.049), MAI 2010 (06.05.2010_1)

Loi d'application du code civil suisse (modification), (I), (Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (Änderung), (I), MAI 2010, discussion de détail (06.05.2010_2)

Picon-Furrer Margrit, PDCB

Décision concernant l'approbation de l'avenant à la convention-programme sur l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2008-2011 du 27 mai 2008 concernant des mesures de stabilisation conjoncturelle dans le cadre de la politique régionale entre la Confédération helvétique et le canton du Valais, MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Pitteloud Albert, UDC

Développement interpellation 1.056, MAI 2010 (05.05.2010)

Reichen Nadine (suppl.), UDC

Décision concernant le cofinancement du parc naturel de Pfyn-Finges, MAI 2010, entrée en matière (06.05.20101_1)

Resentera Aldo, PLR

Décision concernant le cofinancement du parc naturel de Pfyn-Finges, MAI 2010, entrée en matière (06.05.20101_1)

Rey Jérémie, PDCC

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Rieder Beat, CVPO

Loi d'application du code civil suisse (modification), (I), (Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (Änderung), (I), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Développement interpellation 2.062 Philipp Matthias Bregy (Entwicklung der Interpellation 2.062 Philipp Matthias Bregy), MAI 2010 (06.05.2010_2)

Roch Jean-Didier, PDCB

Décision concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 95 Route Le Châble – Le Sapey – Bruson, tronçon Le Clou – Valbord, d'une longueur de 944 mètres, sur le territoire de la commune de Bagnes, MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1) / débat final (06.05.2010_1) p.

Décision concernant le cofinancement du parc naturel de Pfyn-Finges, MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1)

Rapport de la commission de gestion concernant la réorganisation du Service de la circulation routière et de la navigation, MAI 2010, discussion générale (06.05.2010_2)

Développement et traitement interpellation urgente 4.068 Jérôme Dubois (suppl.), MAI 2010 (07.05.2010)

Roh Sébastien (suppl.), PDCC

Loi d'application du code civil suisse (modification), (I), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Rossi Mario, PDCC

Décision concernant l'octroi d'un crédit complémentaire pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie, MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Ruppen Felix, 2. Vizepräsident CVPO

Loi concernant la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération, le canton et les communes (I), (Gesetz über die Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund, Kanton und Gemeinden (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Allocution (Ansprache), MAI 2010 (07.05.2010)

Ruppen Franz, SVPO/Freie Wähler

Loi fiscale (modification), (I), (Steuergesetz (Änderung), (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010) / discussion de détail (06.05.2010_1)

Développement et traitement postulat urgent 1.088 (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 1.088), MAI 2010 (07.05.2010)

Sarbach-Bodenmüller Verena, CVPO

Décret concernant le financement des soins de longue durée (Dekret über die Finanzierung der Langzeitpflege, MAI 2010, première lecture: entrée en matière (04.05.2010) / discussion de détail (05.05.2010) / débat final (05.05.2010)

Sauthier-Luyet Anne-Marie, PLR

Loi d'application du code civil suisse (modification), (I), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010) / discussion de détail (06.05.2010_2) / débat final (06.05.2010_2) p.

Election d'un juge cantonal suppléant, MAI 2010 (06.05.2010_1)

Naturalisations, MAI 2010 (06.05.2010_2)

Schmid Danielle, PDCC

Décision concernant l'approbation de l'avenant à la convention-programme sur l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2008-2011 du 27 mai 2008 concernant des mesures de stabilisation conjoncturelle dans le cadre de la politique régionale entre la Confédération helvétique et le canton du Valais, MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Schmid Jean-Marie, CVPO

Loi fiscale (modification), (I), (Steuergesetz (Änderung), (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Schmidhalter Claude-Alain, CVPO

Traitement postulat 5.030 (Behandlung des Postulats 5.030), MAI 2010 (06.05.2010_1)

Schmidhalter-Näfen Doris, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'approbation de l'avenant à la convention-programme sur l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2008-2011 du 27 mai 2008 concernant des mesures de stabilisation conjoncturelle dans le cadre de la politique régionale entre la Confédération helvétique et le canton du Valais (Beschluss zur Genehmigung der Zusatzvereinbarung zur Programmvereinbarung über die Förderung des kantonalen Umsetzungsprogramms Regionalpolitik 2008-2011 vom 27. Mai 2008 betreffend konjunkturelle Stabilisierungsmassnahme im Rahmen der Regionalpolitik zwischen der Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Rapport de la commission de gestion concernant la réorganisation du Service de la circulation routière et de la navigation (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Reorganisation der Dienststelle für Strassenverkehr und Schiff), MAI 2010, discussion générale (06.05.2010_2)

Schnyder Philipp, CSPO

Loi d'application du code civil suisse (modification), (I), (Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (Änderung), (I), MAI 2010, discussion de détail (06.05.2010_2)

Schnyder Reinhold (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'un crédit complémentaire pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie (Beschluss zur Gewährung eines ergänzenden Verpflichtungskredits für die Energieförderprogramme im Rahmen des Programms zur Unterstützung der Wirtschaft), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Décision concernant le cofinancement du parc naturel de Pfyn-Finges (Beschluss betreffend die Mitfinanzierung des Naturparks Pfyn-Finges), MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1)

Schnydrig Georges, CSPO

Décision concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 95 Route Le Châble – Le Sapey – Bruson, tronçon Le Clou – Valbord, d'une longueur de 944 mètres, sur le territoire de la commune de Bagnes (Beschluss betreffend die vollständige Umstrukturierung der Strasseninfrastruktur mit Bau eines Trottoirs und der Oberflächenwasserkanalisationen auf der KS 95 Le Châble – Le Sapey – Bruson, Teilstück Le Clou – Valbord mit einer Länge von 944 m, auf dem Gebiet der Gemeinde Bagnes), MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1)

Schröter Marc (suppl.), PLR

Développement interpellation 5.048 Narcisse Crettenand, MAI 2010 (06.05.2010_1)

Schwestermann Alex, CSPO

Loi fiscale (modification), (I), (Steuergesetz (Änderung), (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Spahr Stéphanie (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi d'adhésion à l'accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant le traitement fiscal des libéralités faites dans des buts désintéressés (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Steiner Alwin, CVPO

Décision concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 95 Route Le Châble – Le Sapey – Bruson, tronçon Le Clou – Valbord, d'une longueur de 944 mètres, sur le territoire de la commune de Bagnes (Beschluss betreffend die vollständige Umstrukturierung der Strasseninfrastruktur mit Bau eines Trottoirs und der Oberflächenwasserkanalisationen auf der KS 95 Le Châble – Le Sapey – Bruson, Teilstück Le Clou – Valbord mit einer Länge von 944 m, auf dem Gebiet der Gemeinde Bagnes), MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1)

Studer Daniel (Suppl.), CVPO

Rapport de la commission de gestion concernant la réorganisation du Service de la circulation routière et de la navigation (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Reorganisation der Dienststelle für Strassenverkehr und Schiff), MAI 2010, discussion générale (06.05.2010_2)

Truffer Gilbert (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Règlement concernant les taxes cadastrales (modification), (Reglement betreffend die Katastertaxen (Änderung), MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1)

Tschopp Laurent (suppl.), PDCC

Loi d'adhésion à l'accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant le traitement fiscal des libéralités faites dans des buts désintéressés (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Développement motion 1.060, MAI 2010 (05.05.2010)

Turin Alexis, PLR

Développement interpellation 4.056, MAI 2010 (05.05.2010)

Turin Olivier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant le cofinancement du parc naturel de Pfyng-Finges, MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1)

Varone Gérald, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 95 Route Le Châble – Le Sapey – Bruson, tronçon Le Clou – Valbord, d'une longueur de 944 mètres, sur le territoire de la commune de Bagnes, MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1)

Vernay André, PLR

Loi concernant la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération, le canton et les communes (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Décret concernant le financement des soins de longue durée, MAI 2010, première lecture: discussion de détail (05.05.2010)

Election d'un juge cantonal suppléant, MAI 2010 (06.05.2010_1)

Développement interpellation 2.061, MAI 2010 (06.05.2010_2)

Election du président du Grand Conseil, MAI 2010 (07.05.2010)

Développement et traitement postulat urgent 1.086, MAI 2010 (07.05.2010)

Voide Nicolas, PDCB

Loi concernant la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération, le canton et les communes (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Loi d'adhésion à l'accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant le traitement fiscal des libéralités faites dans des buts désintéressés (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Loi fiscale (modification), (I), MAI 2010, discussion de détail (06.05.2010_1)

Loi d'application du code civil suisse (modification), (I), MAI 2010, discussion de détail (06.05.2010_2)

Naturalisations, MAI 2010 (06.05.2010_2)

Election du premier vice-président du Grand Conseil, MAI 2010 (07.05.2010)

Volpi Fournier Marylène, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement et traitement interpellation urgente 1.082, MAI 2010 (07.05.2010)

Walker Salzmann Graziella, CSPO

Loi d'adhésion à l'accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant le traitement fiscal des libéralités faites dans des buts désintéressés (I), (Gesetz über den Beitritt zur Vereinbarung zwischen dem Schweizerischen Bundesrat und der Regierung der Französischen Republik über die steuerliche Behandlung von Zuwendungen zu ausschliesslich uneigennütigen Zwecken (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Loi d'application du code civil suisse (modification), (I), (Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (Änderung), (I), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Traitement motion 1.019 (Behandlung der Motion 1.019), MAI 2010 (05.05.2010)

Décret concernant le financement des soins de longue durée (Dekret über die Finanzierung der Langzeitpflege, MAI 2010, première lecture: motion d'ordre (05.05.2010)

Règlement concernant les taxes cadastrales (modification), (Reglement betreffend die Katastertaxen (Änderung), MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (Änderung), (I), MAI 2010, discussion de détail (06.05.2010_2)

Wenger Frank (Suppl.), CSPO

Rapport de la commission de gestion concernant la réorganisation du Service de la circulation routière et de la navigation (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Reorganisation der Dienststelle für Strassenverkehr und Schiff), MAI 2010, discussion générale (06.05.2010_2)

Z'graggen Sonia, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Traitement postulat 1.038 Laetitia Massy, MAI 2010 (05.05.2010)

Zufferey Molina Francine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Traitement postulat 1.023, MAI 2010 (05.05.2010)

Développement motion 2.056, MAI 2010 (06.05.2010_2)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Décision concernant l'approbation de l'avenant à la convention-programme sur l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2008-2011 du 27 mai 2008 concernant des mesures de stabilisation conjoncturelle dans le cadre de la politique régionale entre la Confédération helvétique et le canton du Valais (Beschluss zur Genehmigung der Zusatzvereinbarung zur Programmvereinbarung über die Förderung des kantonalen Umsetzungsprogramms Regionalpolitik 2008-2011 vom 27. Mai 2008 betreffend konjunkturelle Stabilisierungsmassnahme im Rahmen der Regionalpolitik zwischen der Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Décision concernant l'octroi d'un crédit complémentaire pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie (Beschluss zur Gewährung eines ergänzenden Verpflichtungskredits für die Energieförderprogramme im Rahmen des Programms zur Unterstützung der Wirtschaft), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010)

Développement interpellation 4.049 Narcisse Crettenand, MAI 2010 (05.05.2010)

Développement interpellation 4.051 Yves Mabillard (suppl.), MAI 2010 (05.05.2010)

Développement interpellation 4.056 Alexis Turin, MAI 2010 (05.05.2010)

Heure des questions (Fragestunde), MAI 2010 (07.05.2010)

Développement et traitement interpellation urgente 4.068 Jérôme Dubois (suppl.), MAI 2010 (07.05.2010)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Décision concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 95 Route Le Châble – Le Sapey – Bruson, tronçon Le Clou – Valbord, d'une longueur de 944 mètres, sur le territoire de la commune de Bagnes, MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1) / débat final (06.05.2010_1) p.

Décision concernant le cofinancement du parc naturel de Pfyn-Finges, MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1) / discussion de détail (06.05.2010_2) / débat final (06.05.2010_2)

Développement interpellation 5.045 Christian Favre, MAI 2010 (06.05.2010_1)

Développement interpellation 5.046 Jean-Albert Ferrez, MAI 2010 (06.05.2010_1)

Développement interpellation 5.047 Didier Cachat, MAI 2010 (06.05.2010_1)

Développement interpellation 5.048 Narcisse Crettenand, MAI 2010 (06.05.2010_1)

Développement interpellation 5.049 Aron Pfammatter, MAI 2010 (06.05.2010_1)

Développement interpellation 5.050 Brigitte Diserens, MAI 2010 (06.05.2010_1)

Heure des questions (Fragestunde), MAI 2010 (07.05.2010)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Heure des questions (Fragestunde), MAI 2010 (07.05.2010)

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Loi concernant la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération, le canton et les communes (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Loi fiscale (modification), (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010) / discussion de détail (06.05.2010_1) / débat final (06.05.2010_1)

Loi d'adhésion à l'accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant le traitement fiscal des libéralités faites dans des buts désintéressés (I), MAI 2010, entrée en matière (04.05.2010)

Décret concernant le financement des soins de longue durée, MAI 2010, première lecture: entrée en matière (04.05.2010) / discussion de détail (05.05.2010) / débat final (05.05.2010)

Traitement postulat 1.038 Laetitia Massy, MAI 2010 (05.05.2010)

Développement interpellation 1.056 Albert Pitteloud, MAI 2010 (05.05.2010)

Développement interpellation 1.058 Stéphanie Favre, MAI 2010 (05.05.2010)

Développement interpellation 1.059 Graziella Walker Salzmann, MAI 2010 (05.05.2010)

Développement interpellation 1.062 Daniel Emonet, MAI 2010 (05.05.2010)

Règlement concernant les taxes cadastrales (modification), MAI 2010, entrée en matière (06.05.2010_1)

Heure des questions (Fragestunde), MAI 2010 (07.05.2010)

Développement et traitement interpellations urgentes 1.082, 1.083, 1.084 et 1.085, MAI 2010 (07.05.2010)

Développement et traitement postulat urgent 1.086 André Vernay, MAI 2010 (07.05.2010)

Développement et traitement postulat urgent 1.087 Gilbert Monney (suppl.), MAI 2010 (07.05.2010)

Développement et traitement postulat urgent 1.088 Franz Ruppen, MAI 2010 (07.05.2010)

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Loi d'application du code civil suisse (modification), (I), (Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (Änderung), (I), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010) / débat final (06.05.2010_2) p.

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (Änderung), (I), MAI 2010, entrée en matière (05.05.2010) // débat final (06.05.2010_2)

Rapport de la commission de gestion concernant la réorganisation du Service de la circulation routière et de la navigation (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Reorganisation der Dienststelle für Strassenverkehr und Schiff), MAI 2010, discussion générale (06.05.2010_1_2)

Traitement motion 2.052 Egon Furrer (Behandlung der Motion 2.052 Egon Furrer), MAI 2010 (06.05.2010_2)

Développement résolution 2.054 Camille Carron, MAI 2010 (06.05.2010_2)

Développement interpellation 2.057 Eric Jacquod, MAI 2010 (06.05.2010_2)

Développement interpellation 2.058 Jean-Luc Addor, MAI 2010 (06.05.2010_2)

Développement interpellation 2.059 Nadine Reichen (suppl.), MAI 2010 (06.05.2010_2)

Développement interpellation 2.060 Jean-Luc Addor, MAI 2010 (06.05.2010_2)

Développement interpellation 2.061 André Vernay, MAI 2010 (06.05.2010_2)

Développement interpellation 2.062 Philipp Matthias Bregy (Entwicklung der Interpellation 2.062 Philipp Matthias Bregy), MAI 2010 (06.05.2010_2)

Développement interpellation 2.063 Didier Fournier, MAI 2010 (06.05.2010_2)

Développement interpellation 2.064 Mathias Reynard (suppl.), MAI 2010 (06.05.2010_2)

Heure des questions (Fragestunde), MAI 2010 (07.05.2010)

Développement et traitement résolution urgente 2.080 Charles Clerc, MAI 2010 (07.05.2010)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de mai 2010

Séances des 4, 5, 6 et 7 mai 2010

Séance du mardi 4 mai 2010

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 4 mai 2010, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

Der Präsident Gilbert Loretan, CSPO, hält die folgende Eröffnungsansprache:

Messieurs les conseillers d'Etat

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen

Monsieur le chef du Service parlementaire

Chères collaboratrices et Chers collaborateurs du service, de la technique et de la traduction

Mesdames et Messieurs les représentants des médias

Mesdames et Messieurs les téléspectatrices et téléspectateurs de Canal 9/Kanal 9

Zum letzten Mal durfte ich eine Session als Grossratspräsident einläuten. Ich möchte Sie ganz herzlich zur Maisession 2010 willkommen heissen.

Die Natur gedeiht im Moment in grossem Masse, wie Sie an diesem prächtigen Blumenstrauss sehen und so auch die Geschäfte, die vor uns liegen. Bevor wir jedoch mit Punk 1 der Tagesordnung beginnen, erlauben Sie mir ein paar Gratulationsworte auszusprechen.

Alljährlich auf den 1. Mai setzt sich das Präsidium des Staatsrats neu zusammen. Es freut mich an dieser Stelle dem neuen Staatsratspräsidenten Jean-Michel Cina und dem Vizepräsidenten Jacques Melly zur Wahl zu gratulieren. Auf sie kommen nebst der ordentlichen Führung der Departemente zusätzliche Mehraufgaben hinzu. Ich wünsche ihnen dabei viel Schaffenskraft und auch die notwendige Gesundheit und weiterhin viel Erfolg in der Ausführung ihrer Arbeit im Interesse unseres Kantons.

Wenn ich schon bei den Gratulationen bin, so möchte ich noch einen aussergewöhnlichen Anlass herausstreichen, der für das Wallis alle zwei Jahre weltweit beste Werbung macht. Die Patrouille des Glaciers ist ein Mythos und weckt Begeisterung einer grossen Teilnehmerzahl. Dieser aussergewöhnliche Wettkampf zählt zu den drei bedeutendsten Hochalpinwettkämpfen im Alpenraum. Teams aus verschiedenen Nationen haben sich in den Walliser Alpen einer Herausforderung gestellt, die in ihrer alpinen Dimension und Organisation weltweit wohl einzigartig ist. Ich danke der Schweizer Armee für die grosse Arbeit, die sie leisten für die Durchführung dieses Wettkampfs in unserem Kanton. Ohne die grosse Unterstützung durch die Armee wäre ein solcher Anlass schlicht undenkbar. Dem Organisationskomitee unter der Leitung von Oberstleutnant im Generalstab Ivo Burgener gratuliere ich zur tadellosen Organisation und den Siegern gehört unsere Wertschätzung über die herausragende sportliche Leistung und die aufgestellten neuen Rekordzeiten.

Bevor ich weiter zu Punkt 1 übergehe noch zwei Informationen.

Grossratskollege Gabriel Luisier hat per Ende März seine Demission als Grossrat eingereicht. Ich möchte Kollege Gabriel Luisier für seine Arbeit und seine Worte, die er hier im Parlament verloren hat, recht herzlich danken und wünsche ihm in seiner neuen Tätigkeit viel Erfolg. Als Nachfolger von Grossrat Gabriel Luisier wird Grossratssuppleant Joachim Rausis diesen Posten antreten. Er ist ja bereits hier im Parlament. Ich wünsche ihm in seiner neuen Funktion ebenfalls viel Erfolg.

Bevor wir definitiv zur Tagesordnung übergehen, darf ich Ihnen zur Freude die neue Mitarbeiterin des Parlamentsdienstes vorstellen.

Es handelt sich um Frau Benoîte Moulin, die gestern ihre Stelle als wissenschaftliche Mitarbeiterin angetreten hat – Frau Moulin auf meiner rechten Seite. So sehen Sie auch, welche Person Sie dann inskünftig bei Ihrer Arbeit....(*Applaus*) welche Sie in Ihrer Parlamentsarbeit unterstützt.

Frau Moulin ist 28 Jahre alt, wohnt in Leytron und hat sich im Jahr 2008 den Mastertitel in Wirtschaftswissenschaft an der Universität Freiburg erworben. Seither bildete sie sich in London und Genf beruflich weiter und war während den vergangenen 12 Monaten wissenschaftliche Assistentin im Bundesamt für Veterinärwesen in Bern. Wir werden Frau Moulin in einem nächsten Newsletter näher vorstellen.

Die neue wissenschaftliche Mitarbeiterin des Parlamentsdienstes hat ihre Matura in Brig absolviert und spricht ein gepflegtes Schriftdeutsch sowie einen einwandfreien Oberwalliser Dialekt. Sie vereinigt – wie Sie sehen – alle Voraussetzungen und Sachkompetenzen, um den Kommissionen des Grossen Rats mit Rat und Tat zur Seite zu stehen.

Ich heisse Sie, Frau Benoîte Moulin, im Walliser Parlament herzlich willkommen und wünsche Ihnen in ihrer neuen und interessanten Tätigkeit viel Erfolg und Genugtuung.

Sehr geehrte Damen und Herren, ich bitte sie nochmals um Applaus, um unsere neue Mitarbeiterin hier zu begrüssen. Danke schön.

(*Applaus*)

Ordre du jour:

Entrée en matière

1. Loi concernant la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération, le canton et les communes (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetz über die Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund, Kanton und Gemeinden (*erste Lesung*)

Entrée en matière

2. Loi fiscale (modification), (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Steuergesetz (Änderung), (*erste Lesung*)

Entrée en matière et lecture

3. Loi d'adhésion à l'accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant le traitement fiscal des libéralités faites dans des buts désintéressés

Eintretensdebatte und Lesung

Gesetz über den Beitritt zur Vereinbarung zwischen dem Schweizerischen Bundesrat und der Regierung der Französischen Republik über die steuerliche Behandlung von Zuwendungen zu ausschliesslich uneigennütigen Zwecken

Entrée en matière

4. Décret concernant le financement des soins de longue durée (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Dekret über die Finanzierung der Langzeitpflege (*erste Lesung*)

Entrée en matière

1. LOI

**concernant la mise en œuvre de la réforme
de la péréquation financière et de la répartition des tâches
entre la Confédération, le canton et les communes
(première lecture)**

Eintretensdebatte

GESETZ

über die Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund, Kanton und Gemeinden (erste Lesung)

Präsident: Pascal Bridy / Rapporteur: Véronique Maret

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Felix Ruppen, CVPO:

Die Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund, Kanton und Gemeinden ist wohl das grösste und wichtigste Vorhaben der laufenden Legislatur und wird die Gesetzgebung im Kanton grundsätzlich verändern.

Die Ziele dieses Gesetzesentwurfs überzeugen – Aufgabenentflechtung zwischen dem Kanton und den Gemeinden, Vereinfachung der Verfahren und Effizienzsteigerung in den gegenseitigen Beziehungen. Wer zahlt befiehlt, das heisst mehr Entscheidungsfreiheit in lokalen Angelegenheiten für die Gemeinden, Senkung von administrativen Kosten.

Ganz entscheidend ist aber: Die finanziellen Auswirkungen für Gemeinden und Kanton müssen über das gesamte Projekt hinweg betrachtet neutral bleiben. Informationen konnte man dank den 13 Referenzgemeinden sammeln, welche 213 Aufgaben detailliert beschrieben und erfasst haben. Im weiteren kennt man auch die Erfahrungen von zwei Jahren vom Dekret, wo bereits 17 Gesetze enthalten sind. Diese Resultate müssen in die Gesetzgebung einfließen.

Aufgefallen ist uns, dass die Härtefallregelung im Kanton nicht vorgesehen ist. Dies erstaunt um so mehr, da es diese Regelung auf Bundesebene gibt und der Kanton Wallis davon auch profitiert.

Ich schliesse daraus, dass das Gesetz im Kanton Wallis so gut gemacht wird, dass wir auf diese Härtefallregelung verzichten können.

Positiv aufgefallen ist uns, dass in Ziffer 6, Artikel 22, Absatz 4 und 5 das Problem von Kreditüberschreitung, Kredittransfer und Kreditübertragungen geregelt wird. Falls Mittel, welche zur Realisierung der in Programmvereinbarungen mit dem Bund festgelegten Vorhaben bis Ende des Rechnungsjahres nicht voll ausgeschöpft werden, kann dieses Geld auf ein Spezialfinanzierungskonto zugewiesen werden. Also hat man aus den Vorauszahlungen bei der Autobahn doch noch etwas dazu gelernt.

Interessant ist auch, dass im Artikel 29 die Kompetenz vom Staatsrat von heute zwei Millionen auf neu vier Millionen erhöht wird. Der Grosse Rat gibt damit dem Staatsrat mehr Entscheidungskompetenz. Dies ist im Vergleich mit den anderen Kantonen angebracht. Die meisten Geschäfte zwischen zwei und vier Millionen wurden bisher im Grossen Rat meist durchgewunken.

Die CVPO-Fraktion sieht für die Umsetzung dieser ersten Etappe keine Probleme. Diese erste Etappe kann unserer Meinung nach am 1.1.2011 so eingesetzt werden. Bei der zweiten Etappe könnte die Umsetzung schon heikler werden und wir werden diese aufmerksam prüfen.

Die CVPO ist für Eintreten.

M. le député André Vernay, PLR:

Le groupe PLR salue cette importante réforme qui a pour but le désenchevêtrement des tâches et la réforme de la péréquation financière entre le canton et les communes.

Nous sommes particulièrement sensibles à trois notions clairement exprimées:

- simplification des procédures;
- accroissement de l'efficacité par le principe de congruence;
- suppression des incitations aux dépenses non souhaitables.

Les députés libéraux-radicaux approuvent sans réserve ces trois grands principes.

A ce stade des travaux, notre groupe accepte l'entrée en matière, tout en demandant au Conseil d'Etat de nous éclairer sur l'avenir, sur quelle sera la philosophie pour les subventions. Nous avons actuellement une législation qui n'a pas de vision globale de ce problème. Pour preuve, par exemple, la loi forestière, nous avons des taux variant de 95% pour le subventionnement de la protection contre les dangers naturels, 90% pour le subventionnement des forêts protectrices et enfin 80% pour le subventionnement de la biodiversité de la forêt et de l'économie forestière. Avouez qu'il est relativement difficile de voir l'unité qui dirige les grands principes de notre subventionnement cantonal actuel.

Nous déposerons une demande de modification de la loi sur les transports publics et demanderons la suppression des mots "en principe" à l'article 11 alinéa 1bis.

Pour le reste, nous attendons avec intérêt la deuxième partie de cette RPT qui sera le vrai plat de résistance, le projet présenté aujourd'hui n'étant que l'entrée.

Et enfin, à plus long terme, lorsque la RPT II déploiera tous ses effets, il restera encore à s'attaquer au dessert, soit à la modernisation de nos institutions, car mettre un moteur neuf dans une vieille carrosserie n'a jamais apporté de grands résultats.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Wir nehmen Kenntnis vom Entwurf über den Finanzausgleich zwischen dem Kanton und den Gemeinden. Dieser Entwurf ist noch nicht der grosse Wurf. Plus/minus bleibt die Kirche im Dorf, einzig die Finanzkompetenzen des Staatsrats werden verdoppelt. Das geht uns zu wenig weit.

Die Walliser Regierung hat sich zum Ziel erklärt in dieser Legislatur die Zukunft des Kantons und der Gemeinden zu gestalten. In diesem Zusammenhang muss dringend und parallel zum Finanzausgleich der Heimfall der Wasserkraftanlagen an die Hand genommen werden. Denn dieser Heimfall steht in direktem Zusammenhang zum Finanzausgleich zwischen den Gemeinden. Und im Heimfall der Wasserkraftanlagen liegt viel politischer Sprengstoff, zwischen den Gemeinden, zwischen den Gemeinden und dem Kanton und zwischen dem Kanton und dem Bund.

Damit Sie sich vorstellen können wie viel Sprengstoff im Heimfall steckt, einige Beispiele:

Zwei Beispiele aus dem Unterwallis.

Ein Einwohner der Gemeinde Trient wird 1'039x mehr Heimfallwert erhalten als ein Einwohner in der Stadt Monthey. Und eine Gemeinde wie Saxon wird gänzlich leer ausgehen, da sie über keine Wasserkraft verfügt.

Drei Beispiele aus dem Oberwallis.

Die Gemeinde Visp mit ihrer energieintensiven Industrie und den vielen Arbeitsplätzen wird rund 30x weniger an Heimfallwert erhalten als die Gemeinde Eisten. Pro Einwohner bekommt Eisten 887x mehr als Visp. Die Gemeinde Lalden wird gänzlich leer ausgehen, da sie über keine Wasserkraft verfügt. Und pro Kopf erhält Bitsch 253x mehr Heimfallwert als ein Einwohner der Stadtgemeinde Brig-Glis.

Diese Beispiele zeigen, der ungleich anfallende Reichtum birgt politischen Sprengstoff in sich:

1. im Kanton, weil die Habenichtse sich das nicht bieten lassen werden und
2. in der Schweiz, weil die Schweiz nicht zulassen wird, dass in kleinen Gemeinden pro Einwohner ein paar hunderttausend Franken mehr oder weniger anfallen.

Wenn wir die Zukunft des Kantons und der Gemeinden gestalten wollen, muss der Heimfall der Wasserkraft mit einbezogen werden. Im vorliegenden Entwurf ist davon keine Rede. Deshalb sind wir gegen Eintreten.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Le groupe PDCB a retrouvé avec plaisir le chantier RPT qu'il avait suivi de très près jusqu'à l'adoption du décret du 13 septembre 2007.

D'aucuns pensaient alors, il y a bientôt trois ans, que, durant la durée de validité de ce décret, il serait possible non seulement d'ancrer définitivement dans les lois concernées les modifications résultant de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et le canton, mais encore d'élaborer et concrétiser la RPT II, à savoir le désenchevêtrement des tâches et la réforme de la péréquation financière entre le canton et les communes.

Force est de constater, même sans avoir, et nous l'avouons bien volontiers, pris connaissance de l'intégralité des 10'000 pages du rapport d'évaluation des 231 tâches actuellement achevées, force est de constater, disais-je, que c'était mission impossible.

Afin de ne pas perdre les acquis du décret de 2007, lequel arrive à échéance à la fin de la présente année civile, il convient de modifier formellement les 17 lois cantonales concernées.

Sous cet angle, le travail du comité de pilotage et celui de la commission ad hoc confiée à notre collègue Pascal Bridy, les deux devant, dans un même élan, être remerciés et félicités de leur engagement, ce travail donc constitue une validation, expérience faite, du décret lui-même.

Les députés DC du Bas ne peuvent qu'y souscrire. Formellement, nous pourrions nous arrêter-là.

Toutefois, dès lors que tant les dispositions générales de la loi qui nous occupe (art. 1 à 5) que le Conseil d'Etat et la commission Bridy nous y invitent, nous tenons d'ores et déjà à signaler que nous partageons sans réserve les objectifs mentionnés à l'article 2 de la loi.

La procédure et le calendrier de l'article 4 emportent également notre adhésion.

La formulation du principe de la neutralité des coûts, telle qu'elle ressort de l'article 3, est exactement, Monsieur le conseiller d'Etat, celle que nous envisageons.

Nous connaissons en particulier l'implication de notre collègue Marianne Maret, présidente de la Fédération des communes valaisannes, dans le comité de pilotage. Cet engagement sans faille nous garantit que les communes ne seront pas perdantes.

Afin que le colossal travail fourni par les uns et les autres, aussi bien dans le cadre de la RPT I que pour les deux phases de la RPT II, ne soit pas réduit à néant dans les années qui suivent, il est capital que nous adoptions l'article 5 de la loi assurant la pérennité de la philosophie de la répartition des tâches après 2012. Et cette philosophie, n'en déplaise à mon préopinant, n'est pas seulement une question financière.

En annexes 1 à 5 de son message, le Conseil d'Etat nous a fourni, département par département, une hiérarchisation des tâches pouvant faire l'objet d'une nouvelle répartition entre le canton et les communes.

A nouveau, nous saluons, tout d'abord, la qualité et la quotité du travail qui a consisté à recenser ces tâches.

Quant à la hiérarchisation elle-même, elle a globalement reçu l'aval du groupe PDCB, ce dernier attendant toutefois une validation sous forme de projet par le Conseil d'Etat avant de prendre des décisions définitives ou de se sentir définitivement lié par la déclaration de principe que je viens de faire.

Dans la mesure où les autres groupes qui se sont exprimés ou s'exprimeront encore à ce point de l'ordre du jour devraient, comme le nôtre, accepter, majoritairement en tout cas, d'entrer en matière sans formuler de fondamentales propositions d'amendement s'agissant de la concrétisation du décret de 2007 dans les lois, nous nous interrogeons quant à la nécessité d'une deuxième lecture de la loi d'aujourd'hui. Certes, la commission a déjà été désignée par le Bureau du Grand Conseil et celui qui vous parle devait la présider; il est, par contre, prêt à ravalier sa frustration. Cela permettrait, dans un premier temps, au comité de pilotage et au Conseil d'Etat de concentrer toute leur énergie sur la RPT II, deuxième phase, et ce dès ce jour.

En vous confirmant que le groupe PDCB entre en matière et en vous invitant à réfléchir à cette proposition, je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO:

Mit dem vorliegenden Gesetz über die Umsetzung und Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund, Kanton und Gemeinden legen wir die Grundsätze zur Umsetzung dieser Aufgabe auf kantonaler Ebene fest und führen die erste Etappe aus.

Mit den Zielen dieses Projekts NFA II ist die CSPO einverstanden.

Wir sind uns bewusst, dass dieses Geschäft sehr umfangreich ist und dass die Tragweite dieses Projekts enorm ist. Es betrifft ja nicht nur die fünf Departemente des Kantons, sondern es wird auch alle 143 noch selbstständigen Gemeinden des Kantons engagieren und mehr oder weniger treffen. Wichtig für die CSPO sind auch die Punkte auf Seite 2 des Kommissionsberichts, die in den Behandlungen der Kommission geklärt werden konnten.

Zu den einzelnen Gesetzesänderungen, die im Rahmen dieses Gesetzes beraten wurden, haben wir keine speziellen Bemerkungen und machen auch keine Abänderungsanträge. Wir anerkennen die immense Arbeit, die in den einzelnen Departementen und Dienststellen geleistet wurde (vielleicht nicht in allen gleich viel). Wir gehen auch einig mit den Schlussfragen der Kommission und haben zuhanden der zweiten Etappe noch folgende Anliegen:

1. Der Kommission sollte eine Gesamtübersicht aller Verbundaufgaben vorgelegt werden.

2. Bei einigen Kantonen werden jetzt ja bereits aus den gemachten Erfahrungen Optimierungen der jeweiligen Gesetze vorgenommen. Diese Erfahrungen sollten für die zweite Etappe der Kommission ebenfalls vorliegen. Vielleicht können wir aus diesen Fehlern direkt profitieren.

Die CSPO ist mit dem vorliegenden Geschäft einverstanden und ist für Eintreten.

Ich danke.

M. le député Alain de Preux, PDCC:

Dans le volumineux message du Conseil d'Etat, nous avons pris la mesure de l'importance du projet et surtout de l'ampleur des tâches accomplies. Avec l'engagement de tous les groupes invités à la réflexion, les 231 tâches inventoriées ayant subi une analyse fouillée, la consultation et la collaboration des 13 communes de référence, nous avons-là affiché la volonté du Conseil d'Etat, des départements, des communes, aussi de notre Grand Conseil, à faire de cette opportunité que représente la répartition des tâches une réussite pour un nouveau fonctionnement qui devra nous guider toutes ces prochaines années.

Sur les trois grands thèmes principaux, au milieu de tout ce qui a été développé à ce jour et toute la littérature qui nous a été livrée, nous avons essayé de dégager un point fort par sujet.

Concernant le désenchevêtrement des tâches, nous saluons la volonté de proposer une autonomie renforcée des différents exécutifs dans leurs domaines de compétences. Nous sommes d'avis que les notions de congruence et de subsidiarité doivent être appliquées pour tendre à l'équité et à l'efficacité. Nous nous inscrirons totalement dans cette démarche et ne pouvons qu'encourager la voie vers ces objectifs.

Sur le sujet des subventionnements, nous apprécions les notions de transparence et d'incitation qui correspondent à de judicieux principes que nous avons peut-être un peu perdus de vue. Nous souhaitons que la volonté affichée ne reste pas au stade de vœux pieux servant parfois à occulter des évidences que certains ont bien de la peine à admettre. Une subvention sert avant tout à atteindre un objectif et pas à résoudre des difficultés ou à rétablir des situations compromises.

Pour la péréquation intercommunale, la réduction des disparités ne doit pas se focaliser sur les ressources financières, mais aussi prendre en compte toutes les spécificités des collectivités communales. La préoccupation de la neutralité à atteindre, relayée d'ailleurs sur plusieurs thèmes traités par le projet qui nous occupe, ne devrait pas nous bloquer sur des positions conventionnelles. Pourquoi ne pas changer l'équilibre actuel entre la participation du canton, respectivement celle des communes? L'important, c'est bien d'atteindre les objectifs désirés. Pour la solution, nous avons certainement des variantes à explorer.

Voilà pour cette très condensée évocation des réflexions qui ont animé le groupe PDCC. Nous nous sentons bien en phase avec les principes généraux du concept RPT II et attendons la poursuite d'une démarche bien enclenchée.

La deuxième partie de cette première étape traite 17 lois qui reçoivent des modifications de dispositions légales. A l'instar de la commission, nous avons fait le constat de la qualité des travaux préparatoires et n'avons aucune modification formelle à proposer.

Au milieu de toutes ces adaptations législatives, nous relevons cependant, non sans une certaine surprise, l'extension des compétences financières demandées par l'Exécutif cantonal. Toutes les bonnes raisons ont été données. Après celui bien proche de 2004, ce nouveau saut de 2 millions à 4 millions nous paraît bien conséquent. Même si des mécanismes bien huilés sont en place, nous trouvons cette extension plutôt exponentielle. Même les bons projets – surtout ceux-là d'ailleurs – méritent qu'on les discute et qu'une bonne appréciation soit faite. Nous sommes d'ailleurs curieux de connaître quelles sont les différentes compétences laissées aux Exécutifs dans les autres cantons.

Enfin, et d'une manière générale, nous aurions aimé savoir, de manière simple et synthétique, les véritables conséquences que toutes ces dispositions législatives engendrent. Plus que l'incidence financière, quelles sont les implications concrètes que ce projet profile? Nous savons l'exercice complexe, mais nous pensons qu'une approche plus pragmatique permettrait une meilleure compréhension des enjeux traversés et des solutions trouvées.

En conclusion de l'expression du groupe PDCC, nous sommes satisfaits des travaux exploratoires menés, des réflexions tenues et des mesures préconisées. Et même si 7 tâches ont déjà disparu de l'inventaire des futurs travaux (il est fait mention, en fond de page 28 du message, de 15 tâches solutionnées par cette première étape, de 99 qui restent à traiter dans la deuxième phase pour 110 autres où le statu quo prévaudrait, il en manque donc bien 7), nous avons vu le tableau impressionnant que nous livre le Conseil d'Etat dans les annexes au message et nous sommes conscients de l'importance des travaux qu'il reste à réaliser.

Nous terminons en félicitant les acteurs de cette importante démarche et les enjoignons à redoubler d'efforts et de perspicacité pour faire aboutir les autres phases de ce projet auquel nous nous associerons avec attention.

Merci pour votre écoute.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Lourde tâche et tâche de longue haleine que cette réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération, le canton et les communes.

La loi qui nous est proposée aujourd'hui permet d'inscrire dans l'ordre juridique ordinaire les dispositions du décret concernant la mise en œuvre de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons du 13 septembre 2007. Elle

énonce aussi quelques dispositions générales relatives à la mise en œuvre au plan cantonal de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre le canton et les communes. Et on y ajoute encore un zeste de péréquation financière intercommunale et de subventionnement différentiel pour l'année 2011.

Le groupe ADG est dubitatif quant à la procédure qui nous est proposée. Pourquoi diviser ainsi le travail législatif en deux parties et figer déjà dans une loi quelques principes ou dispositions générales alors que des objets importants qui pourraient être concernés par cette réforme ne sont pas traités? Dans cette première phase, on se contente de donner des principes, de définir des objectifs et de faire le catalogue des tâches, et on laisse pour la seconde phase le soin de définir comment sera faite cette répartition et surtout qui va faire quoi et combien cela va coûter. N'aurait-il pas été préférable de poursuivre la situation transitoire actuelle par décret et de traiter la loi dans sa totalité en une procédure parlementaire ordinaire? Cela aurait eu l'avantage de permettre une réelle vue d'ensemble du projet et de le traiter politiquement de manière cohérente. Au lieu de cela, on nous propose une démarche en deux temps, dont le premier temps consiste à adopter des positions de principe auxquelles ni le Conseil d'Etat ni le Parlement ne pourront déroger lors de la seconde étape. Or, tout examen de loi nécessite une vue d'ensemble pour garantir un minimum de cohérence dans les travaux, mais surtout dans le résultat final.

Le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes est une nécessité qui a pour but de clarifier les responsabilités, de simplifier les procédures et de définir les domaines de compétences entre le canton et les communes. Le groupe ADG approuve cette démarche et relève le travail important qui a été fait concernant l'analyse des tâches, des flux financiers, de la législation et de la péréquation financière. Nous pouvons souscrire à plusieurs principes y relatifs comme la neutralité globale des coûts, les principes de subsidiarité et de congruence concernant le désenchevêtrement des tâches ou la distinction claire entre subventionnements incitatifs et réduction des disparités par un mécanisme de péréquation intercommunale, ou encore la distinction entre péréquation des ressources et compensation des charges avec de nouveaux indices plus objectifs et plus significatifs. Nous pouvons aussi soutenir les objectifs généraux du projet RPT II à l'exception de l'ancrage dans la loi sur la procédure en deux étapes.

Par contre, malgré les déclarations d'intention du chef du Département des finances, des institutions et de la santé, qui figurent dans le rapport de la commission: "Il s'agit de redéfinir en profondeur les relations entre le canton et les communes pour forger le Valais de demain" et "la RPT est un projet unique par son ampleur: il concerne directement les 5 départements et les 143 communes; c'est une excellente occasion de façonner l'avenir", le groupe ADG regrette le manque d'ambition et de vision politique globale. Alors que l'origine de ce projet est directement liée à la péréquation financière et la répartition des tâches canton-Confédération et à la répartition des financements globaux octroyés au canton par la Confédération, comment est-il possible que l'on n'aborde pas en même temps ou en parallèle les questions importantes de la réorganisation territoriale, des agglomérations et des régions, de la fonction des districts et des fusions de communes. Comment ne pas intégrer ces nouvelles entités organisationnelles, administratives ou territoriales dans une réflexion aussi importante que la RPT II qui traite notamment des flux financiers? Après ce travail considérable, on nous avancera que plus rien ne peut changer, au motif que la loi est récente.

Si l'on veut vraiment façonner le Valais de l'avenir ou le Valais du XXI^e siècle, à défaut d'une réforme totale de la Constitution par une assemblée constituante et selon la pratique des petits pas voulue par la majorité DC, la question de la réorganisation territoriale devrait se poser en même temps que la répartition des tâches et la péréquation financière.

Pour être efficaces, les futures entités territoriales pourraient être financées de manière complémentaire par le canton et les communes. Des communes trop petites ou sans ressources financières ne pourront pas assumer ces nouvelles responsabilités. Les districts sont des freins à la collaboration des entités dans des régions qui devraient pouvoir déborder de leurs frontières pour collaborer ou fusionner avec des territoires adjacents. On voit, par exemple, les enfants d'Arbaz descendre à Sion alors qu'un CO pourrait les accueillir à Ayent. Ovronnaz et les Mayens de Chamoson dépendent de deux entités différentes concernant le service du feu alors que leurs territoires sont difficiles à identifier et à distinguer. Nous pourrions multiplier les exemples qui prouvent la réelle nécessité de mieux penser le territoire avant de définir la répartition des tâches et les flux financiers. Même M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina s'est rendu compte que 3 régions socio-économiques étaient plus adéquates que 8. En plus, le concept d'agglomérations est une opportunité d'organisation du territoire dans laquelle le Valais a pris énormément de retard et qu'il devrait relever avec l'appui financier de la Confédération. Enfin, les centres urbains ne peuvent ou ne veulent plus être les seuls à assumer financièrement des tâches, des structures et des investissements qui profitent à toute une région périphérique.

Vu l'importance de cet objet pour la modernisation de notre canton, malgré que nous soyons d'accord sur le principe d'une réforme nécessaire et indispensable, mais parce que les objectifs sont insuffisants et le processus inadéquat, parce que ce projet manque de vision globale et d'ambition pour le Valais du XXI^e siècle, parce que nous ne voulons pas figer le canton dans une organisation territoriale désuète et inefficace, parce que nous voulons une démarche nettement plus progressiste avec une redéfinition cohérente des territoires socio-économiques, administratifs et politiques soumis au contrôle démocratique, parce que nous ne voulons pas diviser ce projet en deux phases mais que nous voulons le traiter globalement, le groupe ADG refuse l'entrée en matière.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

Le groupe UDC s'est penché avec attention sur le message accompagnant le projet de loi concernant la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération, le canton et les communes.

L'étendue de la problématique et la complexité des réformes expliquent un certain retard sur le projet initial. La mise en œuvre de la RPT II – mes collègues l'ont déjà démontré – est une mission complexe, difficile et finalement indispensable au meilleur fonctionnement de notre société. Notre parti a toujours défendu le principe que la commune doit être le principal organe exécutif, car proche du citoyen.

L'importance du travail législatif qui nous est confié devrait nous permettre de mener une réflexion en profondeur sur les différentes strates étatiques. En effet, ce projet de loi ouvrira un important travail législatif sur de nombreuses lois et règlements, et touchera tous les départements et toutes les communes.

Messieurs les membres du Conseil d'Etat, ce projet de loi ne pourrait-il pas également nous servir à réformer toute notre vision de l'Administration et nous poser la question si toutes les tâches mentionnées aux annexes 1 à 5 sont vraiment régaliennes, et profiter de ce vaste chantier législatif et administratif pour privatiser certaines tâches, et revoir – et je partage l'avis du député Jean-Henri Dumont – l'aménagement administratif et politique de notre territoire?

Le groupe UDC déposera un amendement à l'article 27 "loi sur l'enseignement spécialisé" et entre en matière sur le projet de loi proposé.

"Moins d'Etat pour mieux d'Etat", telle sera notre conclusion.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Pascal Bridy, PDCC, président de la commission:

Le titre dit tout: loi concernant la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération, le canton et les communes, tout car c'est bien de la mise en œuvre dont il s'agit. En effet, la RPT II se déroulera en deux étapes. Nous sommes à traiter aujourd'hui de la première uniquement. Dans cette première étape, nous allons fixer les buts et principes de la globalité de l'exercice et indiquer le calendrier planifié. Seront, en outre, repris dans cette loi les éléments du décret et quelques modifications législatives nouvelles apparaîtront.

L'objectif est bien de transposer au niveau cantonal les principes développés au niveau de la Confédération, avec une cautèle complémentaire: la neutralité financière, une exigence voulue par le Parlement, le Conseil d'Etat et les communes.

Les principes généraux du désenchevêtrement des tâches sont limpides et relèvent du bon sens le plus élémentaire en faveur du citoyen:

- décentralisation de l'exécution pour les domaines dans lesquels les communes excellent ou excelleront en vertu de leur proximité avec les citoyens;
- attribution au canton des tâches relevant de domaines essentiels de l'action publique ainsi que de celles qui ne pourraient être exécutées de manière efficace ou économique par les communes;
- attribution de la responsabilité et du financement à l'entité qui a charge de la tâche (amélioration de l'autonomie entre autres).

Du point de vue du subventionnement, les grands principes sont: transparence, simplicité, réduction maximale du nombre de flux, octrois à caractère incitatif, dans le bon sens du terme, c'est-à-dire qu'une subvention doit être une stimulation à l'action et pas une invitation à des dépenses exagérées dans le seul but de recevoir des fonds.

Quand on parle de simplification, de réduction du nombre de flux, on peut comprendre qu'on éviterait d'ajouter des subventions à des régions ou d'autres entités.

Cette nouvelle vision devrait permettre économies et meilleur usage des fonds publics.

Enfin, les subventions seront indépendantes de toute composante péréquative. Cette composante sera intégrée directement à la péréquation.

Concernant les incidences financières, il est évident que lorsque l'on parle de neutralité, on entend neutralité globale et neutralité individuelle. Les flux financiers du canton aux communes et du canton vers une commune particulière doivent être neutres. La tâche semble bien délicate, mais certains départements ont déjà obtenu des résultats plus qu'intéressants en modifiant quelques paramètres dans les clés de répartition des coûts. Ainsi, des nuances permettent de trouver des solutions sans altérer la base.

Il est bien évident, cependant, que pour certains objets dont la fréquence de réalisation n'est pas l'an, le lustre ou la décennie, l'outil "clé de répartition" ne sera pas suffisant, et nous en venons à la péréquation. Cette nouvelle péréquation, étudiée et proposée d'ici à quelques mois, tiendra compte de la péréquation des ressources et de la compensation des charges, compensation des charges notamment pour les cas de rigueur. Un mécanisme de compensation pour les cas de rigueur permettra, au surplus, une introduction en douceur de cette nouvelle péréquation. Au cas où ces éléments péréquatifs ne devraient pas suffire, il est encore envisageable de modifier l'approvisionnement du fonds de péréquation ou de moduler la bascule fiscale, mais n'attelons pas la charrue avant les bœufs: avant de parler de réglage du financement, il nous faudra déterminer, nous parlementaires, quelles seront les tâches à attribuer aux communes ou au canton ou encore celles pour lesquelles le statu quo est de rigueur, sans oublier les tâches pour lesquelles des communes pourraient même avoir l'intelligence de collaborer.

Avant de terminer, je m'en voudrais d'omettre un principe qui, je le pense, sera repris par chaque groupe politique à chaque lecture de toute nouvelle loi: la pérennité. En effet, à quoi cela nous servirait-il de laver les écuries d'Augias – excusez-moi, Monsieur le conseiller d'Etat – si nous ne nous efforcions pas de les maintenir dans l'état voulu les années suivantes?

La RPT a tenu ce Parlement en haleine depuis la création de la commission "mesures structurelles", la fameuse commission Luyet, qui avait établi les prémices du désenchevêtrement des tâches et à laquelle un député nommé Maurice Tornay avait déjà participé et qui l'avait déjà marquée de sa vision. Ainsi, il est clair que le respect des objectifs de cette loi devra demeurer une préoccupation forte et constante lors de l'élaboration de toute nouvelle loi. Cette disposition est explicitée par la modification de la LOCRP en ce qui concerne la responsabilité du Conseil d'Etat dans son devoir d'information.

Vous avez pu le constater, la majeure partie de cette loi consiste en une reprise des éléments du décret. Aussi vous ferai-je grâce des commentaires que vous avez déjà entendus à l'occasion des débats de 2007. Je me bornerai à mentionner les modifications apportées à la LGCAF, la proposition de passer d'une compétence déléguée au Conseil d'Etat de 2 millions à 4 millions. "Déléguée" prend sa justification dans l'article 31 qui indique la manière de déterminer la dépense brute. Ainsi, le Conseil d'Etat n'a pas plus de compétences; c'est le calcul de la dépense qui double le montant global, sans modifier la part à la charge directe du canton.

Dans le même ordre d'idée, avec l'article 30bis, le Conseil d'Etat voit sa marge de manœuvre, en cas de modification de conventions-programmes, clairement établie et le Grand Conseil ne se trouve pas amputé d'une partie de son pouvoir ou de ses droits.

J'ai déjà parlé des cas de rigueur. J'ai constaté que le député German Eyer avait beaucoup parlé des droits de retour. J'ai compris ensuite, quand le député Jean-Henri Dumont a pris la parole, qu'en fait le député German Eyer, en fait, ne représentait que lui et pas un groupe.

Pour le député Alain de Preux qui parle d'une modification éventuelle des participations canton-communes, c'est bien la volonté de la commission de ne pas regarder un 50-50 pur, mais de regarder une répartition idéale des tâches qui pourra être réglée dans son financement par le Parlement, comme je l'ai dit tout à l'heure, en modifiant la péréquation ou en modifiant la loi fiscale. Quant à sa crainte de constater qu'il manque 7 tâches, je le rassure, la commission étudiera toutes les tâches et trouvera une solution à vous proposer pour chacune d'elles.

Quant au député Jean-Henri Dumont, quand il parle d'incohérence de la procédure, je le laisse responsable de ses pensées. Quand il parle de manque de vision concernant les nouvelles entités, régions, etc., je le remercie de croire qu'une commission parlementaire pourrait revoir presque la Constitution entière, presque la répartition des tâches et la péréquation et, en plus, ajouter des notions territoriales. J'ai déjà parlé de la simplification du subventionnement.

De la même manière, je répondrai au député Alexandre Caillet que pour la réforme de l'Administration, la réorganisation territoriale, il serait peut-être de bon ton d'avoir plusieurs commissions plutôt qu'une seule bien que, je vous le concède, avoir une commission sous mes ordres, et j'en suis fier, qui bénéficie des présidents de toutes les commissions, c'est vraiment quelque chose d'intéressant.

Je tiens, avant de rendre la parole, cette fois-ci pour de vrai, à remercier les commissaires pour leur travail et les conseillers d'Etat ainsi que leurs collaborateurs pour leur présence, pour leurs explications, pour leur suivi et pour leur disponibilité. Je remercie tout particulièrement M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay qui a été présent et actif du début à la fin des débats. Je veux bien reconnaître qu'il a eu peu à défendre tant le travail de ses collaborateurs avait permis de rendre un travail peaufiné.

Un merci tout particulier encore à M. Bertelletto pour la tenue du procès-verbal.

Je salue les collaborateurs des départements, les anonymes face à la députation, ceux qui ont participé à ce travail de bénédictin de recherche, de contrôle ou de comparaison et qui ont permis de vous présenter le document de ce jour.

Et enfin, un grand merci à Véronique Maret, dont la nomination comme rapporteur a été simplifiée par un président qui avait mis tant de conditions d'exclusivité... qu'il n'y avait qu'à elle que ce poste pouvait échoir!

Juste un dernier mot. Dans les prises de parole, j'ai entendu parler de monumental, ambitieux, important, simplification, clarté, opportunité, énorme, unique, et peu de remarques ou peu de propositions d'amendement.

Je vous remercie pour votre confiance.

Je remercie tous les groupes qui entrent en matière et souhaite que pour les groupes qui n'entrent pas en matière, un petit peu de lumière leur soit apportée par M. le conseiller d'Etat.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Il y a dix mois, mais j'aurais presque pu dire il y a dix ans en écoutant le président de la commission, en prenant connaissance des dossiers en cours, notamment dans le département et me souvenant bien entendu d'un certain nombre de déclarations que j'avais faites lorsque j'étais député, j'ai vraiment pris la ferme décision et la ferme résolution de faire aboutir ce désenchevêtrement des tâches et cette nouvelle répartition financière entre le canton et les communes où plusieurs de mes prédécesseurs ont dû laisser le dossier en suspens.

Laisser croire aujourd'hui que nous pourrions encore étendre à la réforme des régions, à s'occuper des droits de retour, alors que le dossier est déjà très ambitieux, me laisse bien sûr une grande fierté de la confiance que vous m'accordez et celle que vous donnez au Gouvernement, mais chacun sait que "qui trop embrasse mal étreint".

Ma motivation est donc encore et toujours plus forte aujourd'hui pour faire avancer ce dossier. L'ampleur de la tâche est colossale. Le défi est de taille et, ensemble, j'en suis persuadé, nous allons le relever pour le Valais, pour les communes valaisannes, pour la population valaisanne.

Il convient de faire un petit rappel et de faire quelques retours en arrière, pour dire que le canton du Valais a, de manière remarquable, négocié le tournant des années 2000, et nous avons, grâce à des politiques qui savent du reste, au-delà de leurs divergences, au-delà de leur appartenance, tirer à la même corde, eh bien!, grâce à cette unité, nous avons réussi à réaliser des choix qui sont pragmatiques, des choix judicieux, des choix qui ont vu une administration compétente, qui ont vu aussi la solidarité confédérale exister, de temps en temps bien entendu mise à mal mais néanmoins encore bien présente, malgré un certain nombre d'avertissements qui ne sont pas si réjouissants du côté de la Berne fédérale. Ces éléments et cette négociation du passage de l'an 2000 font que le Valais, aujourd'hui, peut affronter cette nouvelle répartition, ce dossier colossal, avec des bases financières solides tant du côté des communes que du côté du canton. Cet élément est particulièrement important, car il permettra d'autres discussions que celles que ce Parlement menait il y a dix ans. Rien n'est acquis; il faudra continuer d'œuvrer sans cesse pour façonner le Valais de demain. Un journaliste d'un quotidien valaisan avait écrit ce titre qui résume bien la situation et l'ambition de ce projet: "Der Rahmen des Wallis von morgen". Il est vrai que si nous voulons dessiner le Valais de demain, il faut commencer aujourd'hui au quotidien déjà à être performants, performants dans l'allocation des ressources, dans l'utilisation des moyens que nos contribuables nous donnent, et performants dans l'accomplissement de nos tâches, en nous posant réellement la question, comme je l'ai entendu, de savoir si c'est encore le rôle des communes, respectivement de l'Etat, de les réaliser. Bien sûr que le désenchevêtrement pourrait passer par une remise en question de ce type-là et nous pourrions, lors de cette deuxième phase, nous poser également cette question.

Peut-être aussi un aspect général et extrêmement important qu'il ne faut pas oublier dans ce projet: nous sommes marqués par une volonté de globalisation manifeste à travers la planète entière et bien entendu que notre petit canton n'échappe pas à cette influence extérieure, pas plus que nos régions du reste. Les distances s'estompent, la tentation de la centralisation est grande, Mesdames et Messieurs les députés, mais pour le Gouvernement valaisan, cette direction-là est un danger. Nous l'avons dit régulièrement avec force et du reste nous travaillons main dans la main avec la Fédération des communes valaisannes pour que les prestations restent le plus proche possible du citoyen en donnant donc aux communes

valaisannes le plus possible de prérogatives et en évitant bien sûr qu'à travers cet exercice, on les dépouille de celles qui, aujourd'hui, sont dans leurs mains. Cette tendance, il faudra absolument l'éviter et les communes avec le canton doivent se battre pour l'éviter; elles en ont les moyens. Et bien entendu que le principe "qui commande paie" fera peut-être que si d'autres compétences sont données aux communes, il y aura en même temps non plus l'égalité par rapport à la situation actuelle (ce n'est pas ce que nous voulons), mais la capacité de prendre des tâches supplémentaires. Mais, pour l'instant, Mesdames et Messieurs les députés, le risque que le canton prenne beaucoup plus de tâches supplémentaires est bien plus grand et donc un transfert avec les mêmes capacités aussi au canton qui devra exécuter ces tâches, et ça c'est aussi un défi de la RPT que nous devons absolument maîtriser.

Un pas a été franchi de manière importante avec une analyse détaillée de toute une série de tâches. Aujourd'hui, nous devons, dans cette deuxième phase, identifier encore la volonté des départements, la volonté des services qui se transformera, après analyse, en volonté du Conseil d'Etat et qui vous sera bien sûr présentée à l'occasion de cette deuxième phase.

Il y a un modèle dans le cadre de la RPT qui a été mis en œuvre: c'est la collaboration avec la cellule institutionnelle de base la plus importante, soit la commune. Nous nous réjouissons bien entendu d'avoir pu mettre en place un vrai projet participatif.

Pour ce qui est de cette deuxième phase et des grands défis qui viendront bien entendu et qui nous permettront de présenter un bilan y compris financier qui permettra peut-être, Monsieur le président du groupe CVPO, de mettre en place, cas échéant, des notions liées aux cas de rigueur, ce n'est absolument pas exclu de notre esprit et du reste nous n'aurions rien inventé de les mettre en œuvre puisque la Confédération a mis en place un mécanisme pour les cas de rigueur qui, aujourd'hui, est remis en cause sur sa longévité puisqu'il est prévu sur 28 ans. C'est probablement beaucoup trop long, je partage cette opinion, mais néanmoins c'est bien entendu nécessaire.

Il faut aussi dire que le passage de 2 millions à 4 millions de la compétence du Conseil d'Etat, qui a été salué par certains et qualifié par d'autres d'extension exponentielle, n'est pas une extension exponentielle, Monsieur le député Alain de Preux. Non, c'est une simple adaptation. On ne peut pas parler d'extension exponentielle, mais d'adaptation, et pourquoi? Parce que justement nous l'avons complétée par des définitions et par des définitions notamment au niveau du montant brut. Ainsi, si un jour nous avons une dépense de 4,1 millions dont 3,5 millions sont payés par la Confédération, ce projet passe devant le Parlement parce que ce qui compte ce n'est pas la part de 600'000 francs nets qui reste à charge de l'Etat, respectivement des communes, mais bien l'engagement brut. Et cela, c'est aussi pour le Parlement une garantie importante qui vous permettra de souscrire, je l'espère, à cette proposition.

Il y a bien sûr aussi les notions liées aux conventions-programmes, aux conventions-cadres avec la Confédération où là aussi le projet vous propose des précisions en matière financière qui sont importantes et où l'on vous dit, par exemple, qui si, dans la première étape, nous étions à 3,5 millions, donc pas de compétence du Grand Conseil, mais, grâce à un ajout de 800'000 francs, on dépasse cette compétence dans la deuxième phase, eh bien!, le Conseil d'Etat, à travers les dispositions légales qu'il vous propose, dit clairement que nous viendrions pour la deuxième phase, étant entendu que c'est le cumul des deux dépenses qui est pris en

considération, devant le Parlement. Il y a donc un certain nombre de mesures d'accompagnement liées à cette adaptation qui doivent vous donner toutes les garanties nécessaires et qui vous permettront, j'en suis persuadé, d'accepter cette proposition lorsque la discussion de détail interviendra.

J'ai aussi, du point de vue du SPO, bien entendu ces approches avec un seul et unique éclairage sur le problème lié aux retours des concessions. C'est un souci permanent du Gouvernement valaisan, mais ce souci permanent n'a pas trouvé sa place ici, et s'arrêter sur un seul projecteur et sur une seule lumière alors qu'il y a déjà tant à faire avec 230 tâches n'est pas la vision du Gouvernement.

Je voudrais aussi saluer ceux, notamment le groupe DC du Bas-Valais, qui ont appuyé avec force sur l'article relatif à la pérennité. Non, lorsque nous aurons réalisé, à la fin de l'année 2011, le projet RPT II deuxième phase, les travaux ne seront pas terminés. Il n'est pas question de défaire, par des dispositions futures, ce que nous avons construit aujourd'hui avec beaucoup d'engagement. Il n'est donc pas question de défaire le lendemain ce qui a été construit la veille. Cela me fait bien entendu penser à certaines améliorations foncières faites dans ce pays avec des regroupements de parcelles et de compétences dans des remaniements parcellaires. Dans la même approche, nous ne devons pas, quelques années après, défaire l'amélioration foncière réalisée quelques années précédentes. Ce principe restera pour nous le même.

Fallait-il prolonger le décret, Monsieur le député Jean-Henri Dumont? N'est-ce pas aussi proposer deux phases, comme le Conseil d'Etat, puisqu'il faut prolonger le décret et venir avec la phase II en une seule phase? Cela revient très exactement au même. Il n'était pas possible de passer par une solution en une seule phase parce que je suis convaincu que si nous avons proposé dans cette salle de prolonger le décret RPT, le Conseil d'Etat aurait dû entendre un certain nombre de quolibets. Nous ne nous y sommes pas exposés, et ce n'est pas notre volonté parce que vraiment nous voulons avancer, parce que vraiment nous voulons avancer avec force. Nous avons un objectif qui n'est ni dans la prochaine période ni dans la prochaine décennie, mais qui a déjà commencé aujourd'hui puisque, hier encore, le comité de pilotage du projet RPT siégeait afin de faire avancer l'analyse des 231 tâches restantes. Il n'y a donc pas de difficulté d'aller à travers cette étape. Chacun a bien compris que, à travers la deuxième étape, vous auriez dès demain, c'est-à-dire dès le deuxième semestre 2010 et vous, au niveau du Parlement, dès le premier semestre 2011, déjà la finalisation de ce projet dans les mains. Il n'est pas cohérent d'envisager de traiter tous les problèmes de l'Etat dans un seul et unique dossier. On ne peut pas parler des agglomérations, parler des redevances hydrauliques, parler des régions, parler des districts, parler du désenchevêtrement des tâches, parler d'une nouvelle répartition et péréquation financière, désenchevêtrer tous ces éléments, si ce n'est faire preuve d'un appétit qui nous ferait très probablement avoir beaucoup de peine à digérer, et bien entendu cet appétit gargantuesque nous ne l'avons pas, parce qu'il faut aussi de l'humilité quand on approche un certain nombre de problèmes. Mais sachez que le projet RPT II ne vous mènera pas pour autant à l'anorexie, j'en suis certain, il y a largement assez à faire avec.

Je l'ai dit, un certain nombre de tâches pourraient peut-être être abandonnées, c'est une manière de les désenchevêtrer; je partage ce point de vue défendu par le député Alexandre Caillet. Effectivement, c'est une des variantes possibles: est-il encore nécessaire qu'une collectivité publique, que ce soit la commune ou le canton, l'exerce? Nous l'examinerons bien entendu également dans le cadre de l'analyse de ces 231 tâches.

Voilà, c'est vraiment une des conditions parmi d'autres bien entendu pour dessiner le Valais de demain. Je remercie tous les groupes de s'être exprimés dans le cadre de l'entrée en matière. Je vous invite, à ce stade, à soutenir ce projet.

Je vous remercie d'ores et déjà pour votre contribution.

Der Präsident:

Merci Monsieur le chef du département.

Eintreten wird bestritten von der ADG und der SPO. Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 103 voix contre 21, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière.

(Vote nominal/Namensabstimmung, .)

Der Präsident:

Die Lesung findet somit im Juni, der nächsten Session, statt.

(Suite et fin de l'examen, session ordinaire de juin 2010.)

Entrée en matière

2. LOI FISCALE (modification), (première lecture)

Eintretensdebatte

STEUERGESETZ (Änderung), (erste Lesung)

*Commission de l'économie et de l'énergie /
Kommission für Volkswirtschaft und Energie*

Présidente: Marie-Noëlle Massy Mittaz / Rapporteur: Moreno Centelleghè

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Die Sachlage ist klar. Das Dekret vom 17. Juni 2005 ist ins Steuergesetz zu überführen. Das ist für die CVPO okay. Es geht aber noch um ein weiteres Faktum.

Geht es nämlich um die attraktivsten Standorte der Schweiz, steht das Wallis regelmässig am Schluss der Rangliste (Rang 23 in der Schweiz). Gemäss Standortqualitätsindikator der Credit Suisse war das auch 2009 so.

Thomas Rühl von der Forschungsabteilung der Credit Suisse sagt es deutsch und deutlich, ich zitiere: "Ausserdem weist der Kanton bei der Steuerbelastung der natürlichen Personen weiterhin eine unterdurchschnittliche Attraktivität auf. Eine zusätzliche Entlastung der natürlichen Personen wäre in Bezug auf die Standortattraktivität wünschenswert". Das zu Punkt 1.

Zum zweiten.

Nach Ansicht der CVPO ist gerade im Hinblick auf die Verbesserung der Standortattraktivität unseres Kantons und im Hinblick auf eine weitere steuerliche Entlastung der natürlichen Personen, die vom Staatsrat und der ersten Kommission vorgeschlagenen Änderungen, nicht nur wichtig und notwendig, sondern aufgrund der gesunden Finanzlage des Kantons auch finanzpolitisch folgerichtig. Wir stärken mit den vorgeschlagenen Massnahmen der Steuerrevision 2010:

- a) den Wirtschaftsstandort Wallis und
- b) das Familienland Wallis.

Im Standortwettbewerb um Arbeitsplätze und Einwohner tun wir das Richtige.

Anderer Meinung als der Staatsrat und die Mehrheit der ersten Kommission ist die CVPO zu Artikel 29, Absatz 1, Buchstabe l).

Es geht a) um das Prinzip des Steuerabzugs in Sachen Kinderbetreuung und b) um die Höhe des Steuerabzugs für die Kinderbetreuung.

Die CVPO fordert:

- a) als Prinzip einen Steuerabzug, unabhängig von der Kinderbetreuungsform, d.h. die Kosten für die Erziehung durch die Elternschaft oder die Kosten für Drittbetreuung sind gleichzusetzen und
- b) einen familienorientierten Steuerabzug von 4'000 Franken je Kind bis zum 14. Altersjahr.

Diese und andere Abänderungsvorschläge zuhanden der ersten Kommission hat die CVPO hinterlegt.

Die CVPO ist für Eintreten. Unsere kantonale Steuerbelastung ist zu hoch. Die zur Debatte stehende Revision ist fällig und entlastet Familie und Wirtschaft.

Ich danke.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Notre canton a, ces années passées, fait beaucoup d'efforts en faveur des familles. Nous sommes sans conteste le premier de classe pour l'aide apportée aux familles valaisannes avec enfants à charge.

La loi fiscale a été modifiée plusieurs fois pour soutenir l'économie et les entreprises. Là aussi, sans être les meilleurs de la classe, nous sommes très bien placés en comparaison avec les autres cantons.

Là où nous sommes derniers de la classe ou presque, c'est dans l'aide apportée aux personnes bénéficiant de faibles revenus. Nous vous soumettrons des amendements pour corriger cette injustice, car il n'est pas normal que des contribuables n'ayant pas le minimum

vital pour vivre doivent s'acquitter de sommes d'impôts qui peuvent paraître modestes mais qui sont, pour eux, une lourde charge, n'ayant souvent pas de quoi finir le mois.

Nous ne faisons pas assez non plus pour l'encouragement des énergies renouvelables par des facilités fiscales.

En étudiant, proposition par proposition, le projet de modification de la loi, l'ADG approuve les facilités accordées aux entreprises. Elle souligne et se félicite encore du bel effort fait par le canton pour les familles, mais est sceptique sur le fait de n'aider les familles que par des déductions fiscales importantes et non pas par un catalogue de mesures plus diversifiées.

En effet, le système de déductions fiscales par enfant pourrait permettre à des personnes ayant des revenus confortables et ayant plusieurs enfants de bénéficier de déductions fiscales importantes, car leurs revenus imposables dégringolent l'échelle des barèmes fiscaux, et de pouvoir ainsi payer beaucoup moins d'impôts. Elles pourraient toucher, par exemple, des subventions pour les caisses maladie ou des bourses d'études alors que leurs revenus, avant déduction, sont largement supérieurs aux critères. Alors que des personnes n'ayant pas ou plus d'enfant à charge, mais ayant des revenus modestes, paieraient comparativement plus d'impôts que les premiers. Les personnes physiques devraient payer l'impôt selon leur capacité contributive et une certaine justice envers les contribuables devrait être de mise. Si nous avons le devoir d'aider les familles, nous ne devons pas pour autant créer un déséquilibre fiscal trop important entre les contribuables en faisant reposer trop lourdement la charge fiscale sur les célibataires et sur les familles ayant des revenus modestes ou moyens, mais n'ayant pas ou plus d'enfant à charge.

Quant à la possibilité de déduire 2'000 francs par enfant introduite dans la loi, nous approuvons cette mesure du bout des lèvres à condition qu'elle ne soit pas liée à la suppression des déductions des frais effectifs pour la garde des enfants. En effet, si nous acceptons cette déduction, c'est pour que les mères puissent avoir un choix personnel de garde pour leurs enfants, grands-mères ou amies, et non pas pour les encourager à rentrer à la maison. Nous ne devons pas oublier que l'économie a besoin des femmes et que si toutes les femmes faisaient grève pendant 24 heures, notre canton serait totalement paralysé. Nous n'avons plus le droit de dire "les femmes aux fourneaux et les hommes au boulot", car cette répartition des tâches est surannée et complètement en porte-à-faux avec la réalité de la vie actuelle. Le canton et l'économie ont le devoir d'encourager les femmes à continuer à travailler, même partiellement, lors de la naissance des enfants, car un arrêt total de l'activité rend aléatoire le retour futur dans leur profession. Souvent, les femmes devant reprendre une activité professionnelle après une interruption de plusieurs années ne retrouvent que des emplois précaires et mal rémunérés.

L'ADG approuve le prélèvement de l'impôt foncier sur les machines de production des entreprises pour les personnes morales par équité fiscale entre personnes morales et physiques.

L'adaptation des valeurs cadastrales est nécessaire pour tenir compte de la valeur vénale des immeubles. Cependant, nous sommes persuadés qu'une révision générale des taxes cadastrales doit être entreprise, même si cela a un coût en personnel non négligeable. En effet, les propriétaires devraient être taxés selon la valeur des bâtiments partout de la même manière.

Nous approuvons aussi l'actualisation du cahier des charges relatif à la collaboration des communes aux travaux de taxation selon le cahier des charges élaboré par le département et la Fédération des communes.

Nous aimerions que la deuxième commission analyse les coûts et les bénéfices d'une adaptation des taux de manière actuelle, chaque 3 ans ou chaque 5 ans.

Nous souhaitons aussi la possibilité de déduire le coût des aides à domicile pour les personnes âgées, même si elles ne sont pas impotentes au sens de la loi.

L'ADG accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Alex Schwestermann, CSPO:

Änderung des Steuergesetzes, dies im Bezug der Vervollständigung. Das Steuergesetz ist in unserer Demokratie das Werkzeug zur ausgeglichenen Gleichbehandlung aller Bürgerinnen und Bürger. Um so wichtiger ist es ein Steuergesetz zu schaffen, das allen Gegebenheiten Rechnung trägt. Sei dies in der gerechten Einteilung von Ansätzen und Tarifen also auch im sozialen Gedanken zu unserer Bevölkerung. Wie heisst es doch so schön "ein jedem das Eine, mir das Meine und dem Staat das Seine". Somit brauchen wir ein übereinstimmendes schlankes Steuergesetz.

Um dieses Ziel zu erreichen, wurden die Vorgaben des Bundesgesetzes angepasst und die daraus resultierenden Massnahmen mit einbezogen. Das Dekret vom 17. Juni 2005 musste ins Steuergesetz überführt und die parlamentarischen Vorstösse dringend und im Sinn des Parlaments integriert werden.

Mit der Vereinfachung des Steuerbezugs im Nachlassfall als auch die spontane straflose Selbstanzeige sind Anreize zur korrekten Gleichbehandlung aller Steuerzahler. Der Abzug bei Kinderbetreuung durch die Eltern Punkt 4.2 und die Aufteilung der Kinderabzüge bei gemeinsamer elterlicher Erziehung Punkt 4.3 der Botschaft sind die sozialen Gedanken im Gesetz. Die Indexierung des Steuertarifs von fünf auf drei Prozent sowie die Anpassungen der gesetzlichen Grundlagen zwischen Kanton und Gemeinden und einer einzigen Beschwerdebehörde sind in der ersten Phase weitere Erneuerungen dazu. Im Sinne das Dekret vom 17. Juni 2005 ins Gesetz zu übertragen und weitere Vereinfachungen in einer zweiten Phase zu realisieren, ist es um so wichtiger der heutigen Gesetzesvorlage in dieser Form zuzustimmen.

Die CSPO ist für Eintreten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Pascal Luisier, PDCB:

Le groupe DC du Bas a pris connaissance avec intérêt du projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale du 10 mars 1976.

Nous constatons avec satisfaction que ce projet n'apporte pas de modifications essentielles ni dans le corps de la loi ni sur la structure de notre loi fiscale actuelle. Il est d'ailleurs heureux qu'il en soit ainsi, car la loi valaisanne est l'une des lois cantonales les plus proches de la loi mère, la LFID.

Dans les faits, cette modification législative se limite principalement:

- à introduire dans la loi fiscale les modifications apportées par le décret du 17 juin 2005,
- à adapter, sur toute une série de points, la loi fiscale valaisanne à la loi fédérale.

Ainsi, pour les contribuables valaisans, il n'y aura pas de grands changements ni de grands allègements fiscaux à attendre de cette modification. En effet, pour la plupart, ces mesures étaient déjà en vigueur dans la pratique et il s'agit uniquement de les introduire dans la loi. Par conséquent, les diminutions des recettes fiscales, tant redoutées, seront négligeables aussi bien pour le canton que pour les communes.

Deux points ont, cependant, retenu l'attention de notre groupe.

Le premier concerne l'article 29 alinéa 1 lettre l et la déduction forfaitaire pour la garde des enfants. En effet, nous référant à la motion 1.036 déposée par des parlementaires des groupes DC du Bas et du Centre, traitant de ce même sujet, nous ne pouvons nous satisfaire de la proposition du Conseil d'Etat et de la première commission parlementaire de limiter à 2'000 francs par enfant la déduction forfaitaire concernant la garde des propres enfants jusqu'à l'âge de 14 ans.

Nous déposerons ainsi un amendement relatif à cet article en demandant de porter la déduction forfaitaire à 3'000 francs par enfant.

Le second point concerne l'indexation des barèmes et la divergence de taux entre la version du Conseil d'Etat à 5% et celle de la première commission parlementaire qui veut, elle, une modification des barèmes chaque fois que l'indice des prix à la consommation augmente de 3%.

Notre groupe, bien que très partagé sur cet objet, penche plutôt pour la version du Conseil d'Etat, sans toutefois déposer d'amendement à ce sujet.

Enfin, s'agissant de la révision des taxes cadastrales, notre groupe a pris note de la volonté du Conseil d'Etat de ne pas s'y attaquer cette fois encore. Nous y reviendrons lors du débat d'entrée en matière jeudi matin.

Ainsi et en conclusion, tout en rappelant que les coûts, tant en termes de personnel que de baisse de recettes fiscales, sont négligeables, le groupe DC du Bas vous recommande d'accepter d'entrer en matière sur cette modification de la loi fiscale.

Hr. Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler ist für Eintreten auf den Gesetzesentwurf zur Änderung und zur Vervollständigung des Steuergesetzes vom 10. März 1976.

Allerdings haben wir einen Abänderungsantrag zu Artikel 29, Absatz 1, Buchstabe l) hinterlegt. Es darf beim Abzug der Betreuungskosten nicht zwischen eigener Betreuung der Kinder und Drittbetreuung der Kinder unterschieden werden. Der Steuerabzug für die Eigenbetreuung muss gleich hoch sein wie der Steuerabzug bei der Fremdbetreuung der Kinder.

Eine Änderung des Steuergesetzes hat gerecht zu sein, sie darf nicht bestimmte Familien- und Betreuungsformen diskriminieren.

Der vom Staatsrat und der Kommission vorgeschlagene Artikel 29, Absatz 1, Buchstabe l) weist einen gravierenden Mangel auf. Familien, die ihre Kinder gegen Entgelt fremd betreuen lassen, können höhere Betreuungsabzüge geltend machen und erhalten so grössere Steuererleichterungen. Damit werden diejenigen Familien diskriminiert, bei denen die Betreuung und Erziehung der Kinder weitgehend eigenverantwortlich durch die Eltern selber wahrgenommen wird.

Um diese Benachteiligung der Eltern, die ihre Kinder selber erziehen, aufzuheben, muss der Steuerabzug für die Eigenbetreuung gleich hoch sein wie der Steuerabzug bei der Fremdbetreuung der Kinder.

In diesem Sinne ist die Fraktion SVPO/Freie Wähler für Eintreten.

Ich danke Ihnen.

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

Le groupe DC du Centre a analysé avec une attention toute particulière ce projet de modification de la loi fiscale du 10 mars 1976.

Pourquoi "toute particulière", vous direz-vous? Eh bien!, tout simplement car, à sa lecture, nous avons constaté avec grande satisfaction que des mesures initiées, patiemment défendues et finalement décidées grâce au travail et à l'engagement total de la famille "C" vont se trouver enfin ancrées dans une loi permettant d'assurer la pérennité de ces dispositions.

Ces mesures que sont notamment pour les familles:

- l'exonération des allocations familiales,
- la suppression des limites de revenus donnant droit à la déduction pour frais de garde et l'augmentation de sa limite,
- le partage des montants en cas d'autorité parentale et garde partagée,
- la reconnaissance de la garde des enfants par les parents eux-mêmes,

concrétisent l'un des piliers centraux démocrates-chrétiens qu'est la famille sous toutes ses formes. Renforcer le pouvoir d'achat des familles, voilà un plan de relance qui plaît bien au groupe DC du Centre. C'est, en effet, donner un signe de confiance pour relancer la consommation si importante pour la bonne santé de notre économie.

Le second train de mesures en faveur des entreprises, qui se cristallise notamment par:

- une diminution de la double imposition économique sociétés/actionnaires,
- des dispositions permettant plus aisément la reprise d'entreprises, bien souvent considérées comme le troisième pilier des propriétaires, la restructuration d'entreprises, ainsi que
- la modification du barème d'impôt sur le bénéfice,

matérialise le deuxième pilier majeur du parti démocrate-chrétien, soit les PME, les moteurs de notre économie et générateurs d'emplois; PME qui, aujourd'hui, par leurs structures, leurs compétences et leurs diversités, font que le Valais s'en sort bien face à une conjoncture morose et qui n'est toujours pas florissante.

Cependant, si la mouture du Conseil d'Etat et de la commission parlementaire est jugée de bonne qualité – ce qui fait que le groupe PDCC votera l'entrée en matière –, elle a néanmoins suscité un large débat.

Comme le disait si bien Montesquieu: "du choc des idées, jaillit la lumière", eh bien!, Chers collègues, le débat entre professionnels de la branche fiscale, confrontés au bon jugement de non-spécialistes, a suscité des interrogations – auxquelles notre excellent grand argentier ne manquera pas de répondre, nous en sommes persuadés – ainsi que des propositions d'amélioration que nous déposerons sous forme d'amendements, de même que quelques considérations d'ordre général – le tout évidemment avant que le gong présidentiel ne sonne le glas de mon temps de parole...

Les divers thèmes que je vais aborder le sont de manière chronologique à la loi. J'espère ainsi qu'il sera plus facile pour vous, Chers collègues, de suivre mon intervention.

Les éléments ayant trait aux entreprises ne font l'objet d'aucune remarque particulière de la part du groupe PDCC et sont acceptés en l'état, à l'exception d'une proposition que je vous exposerai ultérieurement.

La déduction supplémentaire par enfant, introduite astucieusement à l'article 31 et permettant la si chère défiscalisation des allocations familiales, pour notre groupe, fut une innovation ingénieuse. Le fait de permettre que ces déductions soient partagées en cas d'autorité parentale conjointe doit être salué et concrétise une égalité de traitement pour de nouveaux types de famille. Dans cet esprit, nous vous proposons une modification de l'alinéa 2 dudit article pour permettre de tenir compte d'une modification de régime en cours d'année. Nous demandons donc que les déductions possibles soient fixées proportionnellement à la période durant laquelle le contribuable a effectivement concouru à l'entretien des enfants. En effet, la date déterminante pour fixer la situation fiscale d'une Valaisanne ou d'un Valaisan correspond au 31 décembre. En cas de séparation de corps ou de divorce durant l'année et bien que le conjoint n'ayant plus l'autorité parentale ait contribué de manière significative pour l'entretien de son ou de ses enfants, il ne pourra pas déduire les montants prévus à cet effet. Cette proposition permet d'assurer pleinement l'égalité de traitement devant l'impôt dans ce type de situation.

"Un enfant, une allocation", tel est le titre de la motion de notre honorable collègue Joël Gaillard. La proposition du Conseil d'Etat, légèrement modifiée par la commission, n'instaure pas l'équation demandée. Toutefois, le groupe PDCC constate que le droit fédéral est strict en la matière et que nous ne pouvons sans autre y déroger. Il paraît, en effet, relativement clair que la solution préconisée mord la ligne plusieurs fois. Sommes-nous hors limite? Notre grand argentier ne manquera pas de nous éclairer. En effet, le droit fédéral prévoit une déduction anorganique alors que les 2'000 francs proposés en cas de garde par les parents sont une déduction sociale. Par ailleurs, pour les parents faisant garder leurs enfants à l'extérieur, les déductions doivent être documentées et le montant n'est pas donné forfaitairement. Le groupe PDCC se déclare très satisfait de la solution proposée et espère qu'elle soit légale car elle promet aussi la garde des enfants dont les parents ont choisi de l'assurer personnellement.

La problématique des incidences négatives de la progression à froid et de sa limitation par une correction lorsque l'indice des prix augmente sensiblement fut également l'objet de l'attention du groupe PDCC. Si la proposition de la commission est séduisante, nous pensons qu'elle poserait de nombreux problèmes aux communes qui devraient pratiquement tous les deux ans modifier leur taux en passant devant les autorités compétentes (conseils

généraux ou assemblées primaires) générant ainsi un accroissement sensible des travaux administratifs. La diminution de 5% est déjà une correction qui apparaît pertinente et adéquate à nos yeux. Nous déposerons donc un amendement vous proposant d'accepter la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Bien Chers collègues, dans un Etat de droit, un impôt ne doit pas être confiscatoire, à savoir que le montant dû par un contribuable le force à vendre une partie de sa fortune pour remplir ses obligations fiscales. Fort de ces éléments, il convient de déterminer une part maximale à laquelle le contribuable peut être astreint et admettre l'exonération pour le reste. Une capacité contributive des citoyennes et citoyens dépassant 60% du rendement net de la fortune n'est pas admissible. Certes, vous le savez certainement, cette possibilité existe dans une ordonnance de 2003, mais uniquement sur demande. Nul n'est censé certes ignorer la loi, mais quand même. Nous proposons donc que cette cautèle s'applique d'office et se fasse sur le rendement net et point brut. Cet élément encouragera les propriétaires fonciers à faibles revenus – et je rejoins la députée Marcelle Monnet-Terrettaz sur ce point – à mieux entretenir, à rénover, puisque ces dépenses seront déduites. Toutefois, l'on doit éviter toutes formes d'abus. Ainsi, le groupe PDCC propose que le rendement net de la fortune s'élève au minimum à 1%. Un exemple tout simple pour illustrer cette situation et vous convaincre: la commune de Grimisuat vient d'effectuer un changement d'affectation de zone. Des propriétaires, souvent retraités, agriculteurs ou héritiers, se retrouvent dès lors en possession de terrains dont la valeur passe de 5 francs pour une zone agricole, où ils faisaient de la culture maraîchère, à 200 francs. La fortune s'en trouve décuplée alors que le revenu de leur labour point. Ils seront tenus de vendre des biens pour payer leurs impôts. Cette situation ne nous paraît pas acceptable au-delà d'un certain seuil. Les notions d'office et de rendement net doivent être introduites pour corriger les excès de la progression à froid et du cumul des impôts.

En matière d'impôt sur le capital, le groupe PDCC vous propose également d'ajouter un alinéa à l'article 99 qui permettra de supprimer une double imposition sur les mêmes objets. Nous défendons l'idée que l'impôt sur le bénéfice, qui correspond au fruit du capital, soit déduit de l'impôt sur le capital lui-même. Je sens déjà et j'imagine certainement des élus de gauche s'étrangler en ayant à l'esprit les dérives de grandes banques et autres. Nous ne défendons pas les dérives bancaires, soyez-en convaincus, mais uniquement le tissu économique de notre canton. Or, ce dernier n'abrite pas de tels géants aux pieds d'argile, mais de petites PME dirigées par leurs propriétaires. Il n'est pas normal qu'ils soient doublement imposés. Par ailleurs, il n'est pas inutile de mentionner que cette mesure serait en parfaite adéquation avec la LHID.

L'article 101 ayant trait à l'impôt foncier des personnes morales, tel que proposé, ne suscite de loin pas l'enthousiasme. Certes, nous avons bien compris l'objectif majeur, expliqué tant dans la réponse à la motion de notre estimée collègue Ballay que dans le message, mais quand même. L'on nous parle d'égalité de traitement. Or, personnes physiques et morales sont, de par nature, différentes et ont, de ce fait, à notre sens, des impôts et des régimes différents. Si le texte de renvoi est clair, son application réelle nous paraît quelque peu brumeuse comme le temps. En effet, force est de constater que l'administration du registre du cadastre est lacunaire, voire mal gérée, que la notion "machine de production" est définie, Monsieur le chef du département, dans le message, mais pas dans la loi. Ainsi, le terme "fixe" n'y figure nullement, et même que veut dire fixe? Un sujet de ravissement pour l'interprétation des hommes en robe noire. Dès lors, au vu de ce qui précède, nous nous interrogeons légitimement:

- Qu'entend-on par "machine de production fixe"? Les machines pour découper le bois et lui donner la forme et les gabarits souhaités d'une menuiserie, par exemple, tomberont-elles dans la définition?
- Pourquoi cette notion n'est-elle pas mieux définie dans la loi?
- Ne s'agit-il pas d'une triple imposition à charge des PME?

Le président:

Monsieur le député, vous arrivez bientôt au bout de votre intervention?

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

Tout à fait!

Je promets d'être beaucoup plus court jeudi pour les taxes cadastrales et le traitement d'application.

- Dites machines perdent de leur valeur extrêmement rapidement: la taxe sera-t-elle revue?
- Si oui, à quelle échéance?

Fort de ces éléments, c'est avec peu d'enthousiasme que nous soutiendrons en première lecture la position du Conseil d'Etat et de la commission. Nous nous réservons, toutefois, le droit d'intervenir lors de la deuxième lecture.

Ne doit-on pas battre le fer tant qu'il est chaud? Ainsi, le groupe PDCC va déposer un amendement à l'article 162 pour concrétiser la motion Porcellana et Tschopp visant à ce que les montants provisoires à payer se rapprochent le plus près de la réalité.

Le président:

Monsieur le député...

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

Je vais terminer.

Le président:

Non!

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

Non? Alors...

Le président:

Pas les dernières pages..., les derniers mots et puis c'est fini!

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

C'est très bien. Je vous remercie.

C'est pourquoi nous demandons, en l'absence d'une taxation définitive dans les délais fixés – délais que nous laissons à la sagesse du Conseil d'Etat de fixer – que la déclaration faite par les contribuables soit déterminante dans la fixation du montant présumé.

En conclusion...

Le président:

Merci, Monsieur le député..., vous avez parlé 2 minutes de plus!

Alors, un dernier mot et puis c'est fini!

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

La partition est bonne et mérite d'être jouée.

Toutefois, quelques altérations ont été oubliées, des erreurs de rythme commises, que le groupe PDCC met en lumière, en caressant l'espoir que le Parlement, tel un orchestre symphonique... et pas un peu cacophonique comme actuellement, interprète en harmonie.

Dans cette attente, le groupe PDCC vous remercie de l'attention et votera l'entrée en matière.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Es gibt ein Sprichwort: "In der Kürze liegt die Würze."

Das würde ich Ihnen auch einmal empfehlen. Die Leute würden auch besser zuhören.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Le groupe PLR s'est penché avec beaucoup d'intérêt sur la révision de la loi fiscale, particulièrement suite au postulat du groupe DC du Centre accepté par le Grand Conseil et demandant une nouvelle loi plus moderne.

A l'inverse du groupe DC du Bas, notre groupe a quand même été quelque peu déçu. Notre mode de vie et la société en général ont fortement évolué ces 34 dernières années et il nous semblait juste de revoir entièrement cette loi pour l'adapter à ces évolutions. Au lieu de cela, seules quelques modifications ont été apportées suite à des interventions de cette Assemblée.

Le groupe PLR souhaite donc que le Conseil d'Etat s'attelle à cette tâche rapidement afin que notre canton se dote d'une loi adaptée à notre mode de vie et revoie fondamentalement une loi vieille de plus de 30 ans.

Le groupe PLR proposera aussi différents amendements sur trois sujets afin d'améliorer cette loi pour les contribuables de notre canton.

Le premier sujet concerne la correction de la progression à froid. Si le groupe PLR est content que le Conseil d'Etat diminue le taux d'indexation à 5%, comme demandé par une de nos motions, si le groupe PLR est enchanté que la commission le diminue à 3%, comme cela se fait au niveau de la Confédération, nous ne serons satisfaits que lorsque cette indexation sera automatique. En effet, la correction de la progression à froid est un dû aux contribuables et non un cadeau, comme déjà entendu dans cette salle.

Le deuxième sujet concerne les déductions pour frais de garde. Concernant les 2'000 francs introduits pour les personnes gardant leurs enfants elles-mêmes, nous estimons que cette déduction ne se justifie pas, car il n'y a pas de dépenses réelles derrière, tout au plus un coût d'opportunité. Le groupe PLR n'ayant pas pour habitude de refuser des diminutions fiscales, nous vous proposerons donc d'augmenter du même montant les déductions forfaitaires applicables à tous les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans. Nous vous proposerons aussi d'augmenter les déductions pour frais de garde par des tiers. En effet, si ces frais peuvent fortement varier en fonction du pourcentage d'activité, des revenus des conjoints et de la commune, ils peuvent s'élever, dans notre canton, à près de 20'000 francs et la déduction au niveau fédéral s'élève à 12'000 francs. Le canton du Valais peut donc se montrer plus généreux. Une étude récente du magazine "Beobachter" met en évidence les problèmes financiers des familles de la classe moyenne et l'importance des critères économiques dans la décision de faire ou non un enfant. Le choix de faire ou non un enfant ou le choix du mode de garde des enfants ne doit pas être dicté par des critères financiers, mais il doit s'agir d'un choix personnel. Je relèverai ce qu'a dit ma collègue Marcelle Monnet-Terrettaz: le canton n'a pas à encourager les femmes ou, soit dit en passant, les hommes à travailler, le choix doit être laissé aux personnes. Par contre, comme déjà dit, cela doit se faire indépendamment des critères financiers.

Le troisième sujet sur lequel le groupe PLR proposera un amendement concerne l'impôt foncier. Si nous comprenons que celui-ci soit prélevé sur des immeubles, nous refusons qu'il grève l'outil de production. Actuellement, il est aussi perçu sur les machines et installations de production, comme indiqué à l'article 54. C'est le comble de pénaliser nos entreprises qui investissent au lieu de les encourager. Nous estimons que cela est injuste pour les PME de notre canton et que la suppression de l'imposition de ces éléments aura un effet positif et multiplicateur sur les investissements et donc sur l'économie de notre canton.

En dernier lieu, nous souhaitons que la deuxième commission se penche sur deux éléments:

Tout d'abord, l'article 93 de cette loi qui concerne les associations à but non lucratif. Celles-ci sont imposées à 4% des 20'000 francs de bénéfices. Lorsqu'une association émet un carnet de fête, elle est imposée ainsi sur le bénéfice y résultant. Le groupe PLR, conscient de l'importance de ces associations pour le tissu social valaisan et de leurs difficultés toujours plus importantes à se financer, souhaite qu'une solution puisse être trouvée.

Le groupe PLR salue aussi l'exonération des sociétés de transport, disposition reprise de la LHID.

Excusez-moi, j'ai oublié le deuxième élément concernant la deuxième commission. Nous souhaitons aussi que celle-ci étudie la possibilité d'augmenter les déductions pour frais de garde pour les enfants n'étant pas scolarisés. En effet, ceux-ci sont naturellement plus importants.

Le groupe PLR accepte donc d'entrer en matière sur cette loi, mais proposera donc plusieurs modifications afin de rendre notre canton plus attrayant au niveau fiscal, en particulier pour les familles et les entreprises. Merci.

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Je vais essayer de suivre les conseils du président du Grand Conseil en mettant un peu de "Würze" dans le discours en le raccourcissant.

Le groupe UDC s'est penché avec intérêt sur la nouvelle loi fiscale cantonale.

Il constate avec satisfaction que cette loi a intégré plusieurs réductions d'impôts pour les familles et les enfants des contribuables, de même que des aménagements fiscaux intéressants pour les entreprises. En effet, il est important que l'Etat ne charge pas trop les familles avec enfants, car ce sont elles, avec les PME, qui construiront le Valais de demain.

Bien entendu, nous aurions préféré que l'Etat aille plus loin encore dans la simplification de la taxation et l'exonération des familles et des PME, car même si on s'achemine avec cette loi vers une baisse d'impôts, nous sommes obligés de mettre cette baisse en parallèle avec l'augmentation et la multiplication incessante de nouvelles taxes et contraintes coûteuses comme les diverses ponctions introduites sous des prétextes écologiques, l'augmentation continue de la TVA, les normes de sécurité routière renchérissant le prix des véhicules familiaux ou faisant exploser le prix du permis de conduire. Alors que si l'Etat ne se concentrait que strictement sur ses tâches fondamentales, son potentiel d'économies serait énorme.

L'UDC déposera néanmoins deux amendements.

Il est, en effet, inacceptable que les parents qui sacrifient une partie de leurs gains pour élever leurs enfants soient préférentiels par rapport à ceux qui confient cette tâche à des tiers, souvent d'ailleurs financés par le contribuable. Nous demandons donc, à l'instar de l'initiative lancée par notre parti au niveau suisse et de la fraction du Haut-Valais, que cette injustice soit supprimée et que les déductions pour les parents gardant eux-mêmes leurs enfants soient les mêmes que pour ceux qui les font garder par des tiers, soit 4'000 francs pour tout le monde.

En outre, il semble bizarre que, contrairement à ce qui se fait pour les autres assurances obligatoires, on ne puisse pas déduire la prime de caisse maladie effectivement payée par le contribuable. Nous proposerons donc un amendement dans ce sens à la lettre g du même article.

Le groupe UDC est donc pour l'entrée en matière. Merci.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Vizpräsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie:

Ich möchte hier in diesem Sinne unsere Präsidentin entschuldigen, die an dieser Maisession nicht teilnehmen kann. Ich werde deshalb für sie der Sprecher sein.

Lassen Sie mich noch einige Bemerkungen – möglichst neutrale Bemerkungen – und Faktoren anbringen zu gewissen Vorstössen, die Sie gemacht haben.

Artikel 29 – Abzug bei der Kinderbetreuung durch die Eltern.

Das Harmonisierungsgesetz besagt, dass Kosten für die Drittbetreuung abgezogen werden können. In diesem Fall ist ein Maximalbetrag von 4'000 Franken festgelegt worden. Das heisst, nur bei Nachweis der Betreuungskosten in direktem kausalem Zusammenhang mit der Erwerbstätigkeit, Ausbildung oder Erwerbsunfähigkeit. Also mit Nachweis.

Ein Abzug für die Betreuung für eigene Kinder ist nicht vorgesehen. Vorgeschlagen sind hier 2'000 Franken pro Kind. Es ist grundsätzlich eine politische Frage der "Gleichstellung" der beiden Betreuungsstile in welcher Höhe man sie festlegt oder gar gleichstellt. Faktisch gesehen steht hier aber ein Blankobetrag einem nachzuweisenden Betrag gegenüber. Bei einer Gleichstellung der beiden Abzüge stellt sich wohl aber die Frage, ob nicht neben dem Blankoabzug – falls eine externe Betreuung nötig ist, zum Beispiel bei Alleinerziehenden (ich erinnere Sie daran, dass die schweizerische Scheidungsrate bei 50 Prozent liegt), Doppelverdiener, welche arbeiten müssen oder Nichtvorhandensein von Grosseltern oder Verwandten – letztendlich nicht noch zusätzlich der Betreuungsbetrag gesprochen werden müsste, handelt es sich doch hier um eine Harmonisierung im Sinne eines Harmonisierungsgesetzes.

Zweites Faktum.

Beim Beispiel einer Familie mit zwei Kindern im Alter zwischen 8 und 10 Jahren zeigt sich, dass man pro Kind heute 8'560 Franken – vorher waren es 5'330 Franken – bereits ordentlich abziehen kann. Hinzu kommen nun diese 2'000 Franken pro Kind und schlussendlich ein Abzug auf den Steuerbetrag von umgerechnet zirka 3'000 Franken, was bei zwei Kindern einen Totalbetrag von 27'000 Franken ausmachen würde. Die Kinderabzüge wurden bereits bei der Revision aus dem Jahr 2008 massiv erhöht.

In Zahlen haben diese Abänderungsanträge folgende Einbussen zur Folge.

Ich nenne drei Beispiele: Bei den vorgeschlagenen 2'000 Franken macht dies zirka 4 Millionen Franken Steuereinbussen aus, bei 3'000 Franken zirka 7 Millionen und bei 4'000 Franken zirka 11 Millionen Franken. Aber wie gesagt, das Parlament wird schlussendlich über die Höhe des Abzugs entscheiden.

Einige Stichworte zum Artikel 32 – zur kalten Progression.

Ich verweise hier auf die beiden Motionen der Herren Fardel und Eggel.

Die Anpassung der Ansätze war vorher bei einer Differenz des Index des Konsumentenpreises von 10 Prozent festgelegt. Neu soll dies bei einer Änderung von 3 Prozent geschehen. Dies hat die Kommission so vorgeschlagen. Die Erfassung soll dadurch dynamischer werden, ebenso kann man Konjunkturschwankungen besser ausgleichen. Für die Gemeinde hätte man folgende Schritte, 100, 103, 106, 109 etc. Indexpunkte. Das heisst zirka eine Anpassung über die letzten Jahre gesehen von drei bis vier Jahren, dass man diesen Ansatz anpassen müsste. Auf Bundesebene erfolgt die Anpassung bereits bei einer Änderung von einem Prozent. Dies hätte aber zur Folge, dass die Erfassung bei den Gemeinden zu kompliziert, bzw. zu komplex sein würde. Hier käme man wohl rasch in den Promillebereich. Die Transparenz würde sicherlich darunter leiden.

Ich erinnere: Grundsätzlich wird bekanntlich der Koeffizient durch den Gemeinderat festgelegt, die Indexierung aber durch die Urversammlung.

Noch ein Stichwort zum Artikel 101 mit dem Verweis auf den Artikel 54.

Es geht hier um die Trennung von Maschinen und Immobilien. Falls die Produktionsmaschinen der Grundstücksteuer nicht unterliegen so gehen Steuereinnahmen in der Höhe von 3,5 Millionen für den Kanton und 5,4 Millionen Franken für die Gemeinden verloren. Hinzu kommt die kantonale und kommunale Grundstücksteuer auf die Installation von Maschinen von Wasserkraftwerken und Seilbahnunternehmen. Mit einem Hinweis auf das geltende Gesetz will man eine gewisse Gleichbehandlung, das heisst sowohl für natürliche wie für juristische Personen. Es kann somit nicht sein, dass zum Beispiel der Kantonsanteil gestrichen würde. Der Satz der Grundstücksteuer auf den Katasterwert ist bereits mit 0,8 Prozent für den Kanton und 1,25 Prozent für die Gemeinden unterschiedlich. Zudem besteht bereits eine gewisse Attraktivität für Unternehmungen, indem Direktabschreibungen bis zu 100 Prozent bei Neuanschaffungen – dies entspricht immerhin einer Verminderung der Gewinnsteuer von zirka 27 Prozent – möglich sind.

Die anderen Abänderungsanträge müssen selbstverständlich behandelt werden.

Ich bin erfreut, dass alle Fraktionen die Wichtigkeit dieser Vorlage erkannt haben. Die Kommission für Volkswirtschaft und Energie ist von dieser Vorlage überzeugt und dankt allen für die Unterstützung.

Aufgrund der eingegangenen Abänderungsanträge trifft sich die Kommission am Mittwoch, 5. Mai 2010 nach dem Mittagessen im 2. Obergeschoss des Grossratsgebäudes zur Behandlung der angemeldeten Begehrligkeiten von seiten des Parlaments.

Ich danke jetzt schon allen Mitgliedern für die gute und effiziente Zusammenarbeit.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Une remarque d'entrée et d'emblée. Depuis 2000, la loi fiscale a été modifiée sept fois. Auparavant, également, de très nombreuses modifications sont intervenues. Donc, très clairement, nous avons une loi qui est moderne; très clairement, nous n'avons pas une loi qui date de 34 ans même si elle a été introduite en 1976; très clairement, nous adaptions régulièrement notre droit fiscal et nous le faisons – il faut le savoir – dans le cadre ou dans les limites imposées par le droit harmonisé. Nous n'avons donc pas non plus toute liberté face à la modernité qui est souhaitée par le groupe DC du Centre dans un de ses postulats.

Néanmoins, de nombreuses innovations ont été apportées. Pour ne vous en donner qu'une seule par rapport à l'aspect lié à l'indexation des barèmes: vous avez décidé de le faire avec effet rétroactif – cherchez un seul exemple du même type au-delà des frontières de ce canton – au 1^{er} janvier 2008. Aujourd'hui, nous allons, avec un pas supplémentaire, vous proposer de passer d'une indexation qui ne se fait que chaque fois que l'indice est dépassé de 10% à une indexation – quand je dis "nous", je parle bien du Conseil d'Etat – de 5%.

Nous n'avons pas non plus attendu pour modifier les déductions en faveur des enfants. C'est un vrai plaisir de se faire arrêter dans la rue, tout ce printemps 2010, et d'entendre des gens que je ne connais pas, et qui viennent me dire encore lors de la magnifique fête cantonale de chant à Fully samedi soir: "j'ai vu enfin quelle était l'importance de vos déductions parce que, pour l'instant, je l'avais entendue, mais la réalité je la vois avec la déclaration 2009". Il m'a fait un petit calcul ce contribuable qui a trois enfant au-dessus de 16 ans: 34'230 francs de déductions alors que, auparavant, c'étaient 19'000 francs; différence:

15'000 francs à 30%, taux moyen d'impôts canton, commune et Confédération. Vous voyez quel est le pouvoir d'achat, bien plus important que l'adaptation des barèmes, que nous avons donné aux familles valaisannes, que nous avons donné aux contribuables valaisans et valaisannes. Eh bien!, ça c'est la vraie réalité à travers le vrai pouvoir d'achat qui se donne plus par des réductions d'impôts que par des adaptations de barèmes, même si je partage le point de vue que l'indexation ne crée aucune capacité fiscale supplémentaire – absolument d'accord avec cette approche.

Autre innovation, et cette fois-ci, c'est dans le projet d'aujourd'hui, connaissez-vous des cantons en Suisse qui acceptent le partage par moitié de la déduction pour les parents qui sont séparés, pour les parents qui sont divorcés, et qui acceptent les déductions pour les enfants, pour les primes et cotisations d'assurances, pour l'abattement pour couple en cas d'autorité parentale commune et de garde alternée? Cette vision est tout à fait nouvelle, elle est absolument novatrice et j'espère bien que vous allez la saluer comme telle parce que, manifestement, c'est une proposition qui est tout à fait – si on veut reprendre un terme que j'ai entendu – moderne. Comme du reste la proposition qui vous est faite relative aux frais de garde, j'ai aussi compris, comme vous, que le fait d'avoir des enfants était d'abord un choix personnel. Bien évidemment, je partage ce point de vue, en le complétant et en disant que bien sûr il appartient néanmoins à l'Etat de faire en sorte qu'il ne soit pas un frein à ce choix personnel. C'est dans ce sens-là que nous faisons cette proposition qui donne suite du reste à une idée qui va de gauche à droite puisque j'ai vu l'ensemble des syndicats chrétiens qui ont proposé, par exemple à travers une initiative, une direction allant dans ce sens-là, j'ai vu l'union démocratique du centre qui fait aussi une proposition qui va dans ce sens-là, j'ai vu bien entendu les démocrates-chrétiens qui s'occupent toujours de la famille. Et je ne vois pas, à travers cette proposition, une invitation aux parents à rentrer à la maison. Non, non! Moi, je vois une capacité que nous donnons aux parents de pouvoir s'occuper de la garde de leurs enfants. J'ai la conviction que lorsque l'on essaie de résoudre les problèmes avant de les voir arriver, on est bien plus performant. C'est une mesure qui permettra peut-être d'éviter des problèmes dans l'éducation et on est toujours plus fort lorsqu'on évite des problèmes que lorsqu'on les règle par la suite. C'est simplement cela, c'est aussi un aspect moderne de la proposition que nous vous faisons et qui a fait l'objet de remarques tant en faveur qu'en défaveur du reste.

Je voudrais aussi dire, dans les remarques que j'ai entendues par rapport au fait que nous devons encore faire quelque chose pour les faibles et très faibles revenus de ce canton, que le Gouvernement ne partage pas cette opinion parce que nous avons fait énormément pour ces contribuables-là. Du reste, il y a encore des dispositions dans la loi qui ne ressortent pas directement de l'application des barèmes, notamment à travers l'acceptation d'un certain nombre de remise d'impôts, mais je reconnais que c'est une procédure qui n'est pas des plus honorables, absolument, je le reconnais, mais il n'y a pas besoin de cela. Aujourd'hui, si nous avons un problème avec la fiscalité en Suisse mais en Valais également, c'est avec la classe moyenne. C'est elle que nous devons privilégier. En effet, le jour où l'échelle sociale fera qu'il n'y aura plus que des personnes qui ont des revenus très importants et plus que des personnes qui ont des revenus faibles, eh bien!, il manquera beaucoup d'échelons à l'échelle sociale. C'est à cette échelle sociale là, c'est-à-dire la classe moyenne que nous devons apporter dans le futur une attention soutenue. Et quand j'ai dit ça, je n'ai fait que poser la question, mais je n'ai encore pas la solution tellement il est difficile de trouver des mesures. C'est tellement simple de dire: tous les revenus en dessous de 70'000 francs bénéficient d'une aide, mais trouver une solution pour aider les revenus qui vont de 70'000 à 150'000 francs est quelque chose de

difficile et pourtant nous devons nous y atteler parce que la classe moyenne mérite de faire le lien entre ceux qui ont des revenus importants et ceux qui ont des revenus modestes – ce qui ne veut pas dire bien entendu que si l'occasion nous est donnée et si les moyens sont là il faut exclure de faire encore un effort pour ceux qui ont des revenus modestes, mais la priorité pour le Gouvernement valaisan n'est pas là.

Est-ce que nous proposons des dispositions qui sont légales..., c'est ce que j'ai entendu? Evidemment que je ne peux que répondre oui.

Peut-être aussi par rapport au salut qui a été fait de la proposition relative à la déduction pour enfant et le mode astucieux qui avait été trouvé. C'est vrai qu'une soustraction fiscale "astucieuse" est encore plus pénalisée qu'une soustraction fiscale "ordinaire". Alors, attention avec le mot "astucieux" parce qu'il pourrait être péjoratif, mais vous l'avez employé ici très positivement. Evidemment que le Gouvernement se réjouit de l'appui que vous donnez à sa proposition. Comme je me réjouis aussi par rapport aux remarques qui ont été faites concernant la taxation définitive, mais quand même, il y a ici une motion qui est en cours. Je crois que l'on doit respecter un certain nombre de règles. A défaut, nous aurions le risque de voir une motion qui peut-être sera combattue par le Parlement et qui serait déjà introduite actuellement. Je crois que nous ne devons là pas non plus avancer avec une rapidité trop importante. Même si le chef du département a envie d'avancer, il faut naturellement ne pas s'essouffler. On aura probablement de la peine à donner suite à votre proposition, si je l'ai bien comprise, de tenir compte d'une durée proportionnelle de la charge des enfants. Nous avons un mécanisme qui dit que pour toutes les déductions sociales, pour l'état de situation patrimoniale, pour l'état civil de la personne, c'est la date du 31 décembre. J'ai quelque difficulté à entrevoir une possibilité d'aller vers votre proposition, mais naturellement, comme toutes les autres propositions, nous l'étudierons.

Deux éléments encore parmi vos interventions, mais je ne les traiterai pas jusqu'au bout sous peine d'être rappelé à l'ordre par notre cher président, la notion d'impôt confiscatoire et la notion de double imposition. Ce sont des notions juridiques qui sont quand même précises. Le fait d'avoir deux impôts différents exclut forcément la notion de double imposition puisqu'il s'agit de mêmes sujets fiscaux. Mais, nous étudierons là aussi cette approche et nous ne permettrons pas forcément aux hommes en robe noire d'exercer avec une grande jubilation leur activité, voire avec ravissement.

L'imposition des associations à but lucratif au-delà de 4% l'année où elles exercent une manifestation importante: je crois avoir entendu qu'il y avait des solutions pragmatiques et pratiques qui étaient mises en place par le Service des contributions. Je vous répondrai de manière précise face à cette proposition, je n'ai pas aujourd'hui en main tous les arguments pour vous répondre.

Oui, la simplification des taxations est aussi un vœu, est aussi un souhait partagé et un vœu émis par l'UDC, mais plus nous avons envie de connaître la capacité contributive d'un contribuable, plus nous avons des questions à lui poser et plus la déclaration d'impôts devient compliquée. Et là, évidemment, c'est quasiment la quadrature du cercle. Nous essayons à chaque fois d'avoir ce souci, mais la réalisation de la simplification des procédures est évidemment quelque chose de compliqué.

Pour ce qui est des autres grandes modifications et des interventions, le président de la commission ad hoc a déjà fait un passage en revue complet; je ne vais donc pas les répéter, ni me répéter.

Je vous remercie d'entrer en matière sur ce sujet.

Je traiterai les propositions de modification avec le président de la commission qui m'indiquera quand la séance aura lieu.

Et bien entendu que je vous invite d'ores et déjà à soutenir cette entrée en matière.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le chef du département.

Eintreten ist nicht bestritten.

Somit findet dann die Lesung am Donnerstagmorgen statt.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 6 mai 2010*, p. .)

Entrée en matière et lecture

**3. LOI D'ADHESION
à l'accord
entre le Conseil fédéral suisse et
le Gouvernement de la République française
concernant le traitement fiscal des libéralités faites
dans des buts désintéressés**

Eintretensdebatte und Lesung

**GESETZ ÜBER DEN BEITRITT
zur Vereinbarung
zwischen dem Schweizerischen Bundesrat und
der Regierung der Französischen Republik
über die steuerliche Behandlung von Zuwendungen
zu ausschliesslich uneigennütigen Zwecken**

*Commission de l'économie et de l'énergie /
Kommission für Volkswirtschaft und Energie
Présidente: Marie-Noëlle Massy Mittaz / Rapporteur: Moreno Centelleghè*

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Pascal Luisier, PDCB:

Le groupe DC du Bas a pris connaissance avec intérêt du projet de loi d'accord avec la France sur le traitement fiscal des libéralités faites dans des buts désintéressés.

Cet accord vise à exonérer de l'impôt sur les successions et les donations les libéralités faites par un contribuable de l'un des deux pays à une collectivité publique ou à une association qui poursuit des buts d'intérêt public.

Cet accord va dans les deux sens et la France accorde également la réciprocité à la Suisse.

Il est également à souligner que l'imposition en France est assez lourde, plus lourde qu'en Suisse. La Suisse a donc tout intérêt à parapher cet accord puisque ainsi la valeur nette des donations faites à des bénéficiaires en Suisse sera augmentée de la valeur de l'impôt non prélevé en France.

Notre groupe vous propose de nous rallier à tous les cantons suisses, sauf Nidwald, qui ont déjà adhéré à cet accord en acceptant d'entrer en matière sur cet objet.

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Le groupe UDC s'est penché avec intérêt sur la proposition d'accord fiscal avec notre voisin occidental.

Il ne peut que se réjouir de ce que les dons faits aux organisations à buts philanthropiques de notre canton ou de France ne soient pas doublement ponctionnés par l'Etat.

Notre enthousiasme est néanmoins tempéré par la définition de ces organismes d'intérêt général. Rappelons, par exemple, que, dans l'état actuel de la législation fédérale, les partis politiques, auxquels nous appartenons tous, ne sont pas considérés comme des organismes d'intérêt général alors que les gigantesques puissances internationales politico-financières écologistes, elles, le sont.

Nous sommes quand même pour l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die CSPO hat davon Kenntnis genommen, dass wir über einen Beitritt zu einer Vereinbarung aus dem Jahr 1982 diskutieren und wir sind der Meinung, dass man diesem Gesetz zustimmen soll.

Wir sind für Eintreten.

Danke.

M. le député (suppl.) Laurent Tschopp, PDCC:

Le groupe PDCC se plaît à penser que si le Valais n'avait pas encore adhéré à cet accord, c'est parce que la reconnaissance mutuelle de la déduction des dons à des institutions d'utilité publique va tout simplement de soi.

Le groupe PDCC entre donc en matière, rassuré de savoir que nous ne serons pas tout à fait les derniers.

Merci pour votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Stéphanie Spahr, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG soutient l'adhésion à cet accord qui, en exonérant les donations et les successions en faveur des collectivités publiques et des organismes poursuivant des buts exclusivement désintéressés, permettra notamment de favoriser les associations caritatives ainsi que celles oeuvrant en faveur des arts et de la culture en Valais.

Merci.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Cet accord est en faveur des cessions à but non lucratif en Valais.

Le groupe PLR a déjà démontré précédemment qu'il souhaitait les défendre et ne serait-ce que pour laisser le bonnet d'âne à Nidwald, le groupe PLR accepte naturellement d'entrer en matière sur cet objet.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Une intervention à titre personnel.

Sans remettre bien sûr en question l'adhésion à cet accord, pourrait-on savoir, Monsieur le conseiller d'Etat, qu'est-ce qu'il en est de la situation intercantonale?

Je crois qu'il serait temps peut-être de dresser un état des lieux de cette situation puisque celle-ci n'est pas identique entre les cantons, de savoir quelle est la position du canton du Valais avec l'ensemble des autres cantons suisses et, le cas échéant, d'envisager les démarches avec les autres cantons suisses pour que ces libéralités ne soient pas non plus imposées lorsqu'elles sont faites d'un canton à l'autre. Merci.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Vizpräsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie:

Das Gesetz über den Beitritt zur Vereinbarung zwischen dem Schweizerischen Bundesrat und der Regierung der Französischen Republik über die steuerliche Behandlung von Zuwendungen zu ausschliesslich uneigennützigen Zwecken verfolgt zum Ziel, dass die Zuwendungen von Steuerpflichtigen aus beiden Ländern von der Erbschafts- und Schenkungssteuer befreit werden, falls sie an ein Gemeinwesen oder Einrichtungen gehen, welche nicht gewinnorientierte Ziele verfolgen.

So nun habe ich es geschafft das ganze Gesetz in gleich langen Zügen zu erklären wie der Wortlaut seines Titels.

Da es sich um eine gegenseitige Gesetzesvereinbarung handelt, von welcher beide Länder gleichwertig profitieren und jederzeit von jedem Vertragspartner gekündigt werden kann und die Mobilität der heutigen Zivilisation eine Tatsache ist, bin ich erfreut, dass alle Fraktionen die Zweckmässigkeit dieser Vorlage erkannt haben.

Ich schlage gemäss Artikel 101 des Reglements des Grossen Rates vor – beziehungsweise die Kommission schlägt das vor – das Geschäft in einer Lesung zu behandeln.

Die Kommission für Volkswirtschaft und Energie dankt dem Departementvorsteher, seinem Dienstchef und all seinen Mitarbeitern sowie allen, die an diesem Geschäft beteiligt waren.

Besten Dank für die sorgfältige und gute Vorbereitung dieser Vorlage, für die offenen Informationen und Instruktionen, die wir anlässlich der Sitzungen erhalten haben.

Danke ebenfalls dem Parlament für die Unterstützung.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Très brièvement, tout d'abord merci pour l'entrée en matière sur cette loi d'adhésion à cet accord au niveau international et deux remarques par rapport aux interventions.

Bien entendu que l'accord datant de 1979, ce n'est pas aujourd'hui que nous pourrons, alors qu'on monte dans le train maintenant, définir quels sont les organismes, mais néanmoins l'idée est intéressante et on va peut-être essayer de voir s'il y a moyen d'élargir le cercle d'un certain nombre de bénéficiaires de cet accord.

Pour ce qui est de la question du député et président de groupe Nicolas Voide, j'ai quelques notions de réponse dans ma tête, mais je me permettrai, avec son accord, de répondre lors de la lecture qui interviendra, sachant notamment que Schwyz ne pourra jamais signer cet accord international ni intercantonal parce que tout simplement il ne connaît pas l'impôt sur les successions et les donations. Mais je donnerai une réponse plus précise.

Merci et bonne continuation à chacun.

Der Präsident:

Merci Monsieur le chef du département.

Eintreten wird nicht bestritten.

Somit können wir übergehen zur Lesung.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur la loi d'adhésion n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

La loi d'adhésion à l'accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant le traitement fiscal des libéralités faites dans des buts désintéressés est adoptée par 87 voix en première lecture.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Vizepäsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie:

Ich danke allen, dass sie ja gestimmt haben, um dieses Gesetz in einer Lesung durchzubringen.

Der Präsident:

Sie müssen den Antrag formulieren, dass das Gesetz in einer Lesung durchgebracht wird.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Vizepäsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie:

Okay, Verfahrensfehler.

Also ich stelle den Antrag, dass dieses Gesetz nur in einer Lesung durchgeführt wird. Gut.

Der Präsident:

Danke, der Antrag liegt vor.

Wenn Sie einverstanden sind das Gesetz nur in einer Lesung zu machen, können Sie diesem jetzt zustimmen.

La lecture unique est acceptée par 84 voix.

Entrée en matière

4. DECRET
concernant le financement des soins de longue durée
(première lecture)

Eintretensdebatte

DEKRET
über die Finanzierung der Langzeitpflege
(erste Lesung)

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration /
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration
Président: Jérôme Buttet / Rapporteur: Gilbert Monney, suppl.*

Discussion sur l'entrée en matière:

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller, CVPO:

Die Finanzierung der Langzeitpflege ist ein schwieriges Thema und betrifft sehr viele unserer Mitbürger und trifft in Zukunft noch viele mehr.

Dieses Dekret dient zur Entlastung der Krankenversicherer und somit uns allen.

Nein meine Damen und Herren, wir entlasten die jungen gesunden Versicherer auf dem Buckel der alten Mitmenschen. Wir finden es gut, dass jeder Tag ein Teil der Pflegekosten einem Heimbewohner in Rechnung gestellt wird. Der Heimbewohner bezahlt schon jetzt seine Kost und Logis und die Betreuung selber und zusätzlich wird schon jetzt mit der Tagespauschale eine Quersubventionierung für die Pflegekosten geleistet. Soll er jetzt noch mehr Gesundheitskosten selber bezahlen? Wenn jemand einen Unfall hat, bezahlt ihm auch die Krankenkasse die Heilungskosten und nur ein ganz kleiner Teil bezahlt er selber.

1996 als das neue Krankenversicherungsgesetz kam, versprach man, dass die Pflegekosten von der Krankenkasse übernommen werden und nun beschliesst man, dass bis zu 20 Prozent der Patient selber übernehmen soll. Bei jedem der kein Geld hat, muss sowieso die öffentliche Hand alles bezahlen und die Mittelschicht soll mit diesem neuen Dekret einmal mehr gerupft werden. Herr Staatsrat, Sie haben kurz vorher mitgeteilt, dass beim Steuergesetz die Mittelschicht entlastet werden muss. Alte Menschen, welche ihr Leben lang gespart haben, fleissig ihre Krankenkassenprämien bezahlten und vielleicht diese nie brauchten, sollen nun in ihren letzten Lebensjahren bis zu 650 Franken pro Monat mehr selber bezahlen. Mit diesem Vorgehen sind wir nicht einverstanden. Wir werden einen Abänderungsantrag hinterlegen.

Das Dekret regelt nicht nur die Pflegeheim- und Spitexleistungen, sondern auch die Tages- und Nachtpflegstrukturen und das finden wir gut. Alles zusammen ist wie eine Kette, in der es die verschiedenen Angebote braucht. Es kann aber nicht sein, dass ein Teil vermehrt gefördert wird. Im Dekret spricht man: die ambulanten Pflegeleistungen soll man gegenüber den Leistungen in einem Pflegeheim bevorzugen. Dieser Weg ist nicht korrekt. Spielt man doch hier ein System gegen das andere aus. Es ist richtig, dass in den Städten die Menschen früher und vielleicht auch ohne dass es unbedingt nötig wäre in ein Altersheim überwechseln.

Bei uns ist das soziale Netz meistens noch vorhanden. Die Betagten werden zu Hause versorgt, ohne, aber auch mit Spitex, Familienhilfe usw. Natürlich ist das System ausbaufähig und es kann noch vieles verbessert werden. Unsere alten Menschen gehen erst in ein Altersheim, besser gesagt in ein Pflegeheim, wenn es zu Hause nicht mehr geht und sie pflegebedürftig sind. Das Durchschnittsalter bei Heimeintritt ist bei 85 Jahren. Äusserst selten geht jemand aus freien Stücken und ohne gesundheitliche Probleme in ein Heim. Dies weiss ich aus meiner täglichen Berufsarbeit. Ich habe in den letzten sieben Jahren etwa ein Duzend von zirka 500 - 600 Menschen getroffen, die unbedingt in ein Heim eintreten wollten. In allen Heimstatistiken kann nachgelesen werden: bis zu $\frac{3}{4}$ der Bewohner sind in der Pflegestufe BESA 3 und 4. Im Durchschnitt bleibt ein Bewohner nicht länger als 3 Jahre in einem Pflegeheim. Spitexorganisationen und Pflegeheime müssen gleich behandelt werden, in beiden können die Leistungen verbessert, ausgebaut und optimiert werden.

Dieses Dekret wird uns noch lange beschäftigen und grosse Kosten verursachen, aber wir sprechen hier von unseren alten, kranken Mitmenschen. Eine korrekte Finanzierung der Langzeitpflege sind wir diesen schuldig.

Die CVPO wird Abänderungsanträge hinterlegen, ist aber für Eintreten.

Ich danke.

M^{me} la députée Emmanuelle Maye-Favre, PLR:

Le groupe PLR a pris connaissance du message du Conseil d'Etat consécutif à sa position découlant du nouveau régime de financement des soins adopté par les Chambres fédérales le 13 juin 2008.

Il est vrai que notre canton est toujours dans l'attente de ce serpent de mer que représente le troisième volet de la politique des soins lié à la bientôt fameuse RPT II. Dans l'intervalle, le Conseil d'Etat a eu recours au décret d'urgence afin de combler le vide juridique lié à l'obligation de mettre en application la participation des patients aux coûts des soins, tel qu'exigé par le Conseil fédéral, cela avant l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les soins de longue durée.

Toutefois, s'il est une pierre angulaire qui a prêté à discussion, c'est bien la répercussion à concurrence de 20% des charges de l'assurance obligatoire de soins aux patients.

Nous avons noté positivement la limitation de ce décret d'urgence au 31 décembre 2013. Néanmoins, bien que nous ayons enregistré le fait que le Conseil d'Etat ait souhaité une souplesse pour évaluer la participation des patients, nous saurons nous rappeler qu'il s'est engagé solennellement devant la commission de la santé à veiller au maintien d'une neutralité des coûts. C'est un élément sur lequel nous resterons très attentifs lors du projet de loi sur les soins de longue durée, car il semble important au PLR que cet élément soit confirmé dans le cadre de la prochaine loi.

Enfin, la participation liée à certaines catégories d'assurés aurait mérité d'être précisée d'emblée dans le texte législatif, fut-il d'urgence.

Mis à part ces quelques éléments, sur lesquels nous reviendrons en partie sous forme d'amendements, le PLR se rallie aux conclusions de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, et accepte l'entrée en matière du décret urgent concernant le financement des soins de longue durée.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Die eidgenössischen Räte haben eine Neuordnung der Pflegefinanzierung angenommen, die am 1. Januar 2011 in Kraft treten wird. Im Artikel 25a (Krankenversicherungsgesetz) sieht man vor, dass die obligatorische Krankenversicherung einen Beitrag an den Pflegeleistungen übernimmt, welche aufgrund einer ärztlichen Anordnung erbracht werden. Jene Pflegekosten, welche vom KVG nicht übernommen werden, können bis maximum 20 Prozent den versicherten Personen übertragen werden. Diese Restfinanzierung muss von den Kantonen geregelt werden.

Da das Gesetz über die Finanzierung der Langzeitpflege als auch das Gesetz über die Spitalfinanzierung dem Grossen Rat noch nicht unterbreitet worden sind, bedarf es eines Dekrets. Und dieses Dekret läuft längstens bis 31.12.2013.

Wie sieht die Situation konkret aus?

Diese Neuordnung der Pflegefinanzierung erlaubt den Versicherern Geld zu sparen. Im Kanton Wallis macht das acht Millionen Franken Kosten pro Jahr aus und dieser Betrag soll zu Lasten von Krankenanstalten und Institutionen bzw. deren Bewohner gehen. Dies ist für die CSPO unverständlich und inakzeptabel. Schon bei der Vernehmlassung haben wir uns gegen eine Beteiligung der Patienten ausgesprochen. Die CSPO lehnt eine zusätzliche finanzielle Beteiligung von Betagten an benötigten Pflegeleistungen ab. Menschen, die nach einem arbeitsreichen und verantwortungsbewussten Leben auf Pflege angewiesen sind, dürfen wir nicht für ihr Alter mit zusätzlicher finanzieller Belastung bestraft werden. Betagte haben es verdient, dass sie in Würde altern dürfen und die Pflegekosten von der öffentlichen Hand wie bis anhin übernommen werden. Eine Beteiligung von Heimbewohnern an den Pflegekosten bringt einen zusätzlichen administrativen Aufwand und eine Verschiebung zu Lasten der Ergänzungsleistungen und der Sozialhilfe mit sich. Der schlussendliche Nutzen dieser Beteiligung wird von der CSPO in Frage gestellt.

Zu einem Altern in Würde gehört für die CSPO auch, dass die pflegebedürftigen betagten Menschen möglichst lange in ihrem gewohnten Umfeld verbleiben können und hier optimal betreut werden. Die Praxis zeigt, dass Betagte erst bei einem sehr hohen Pflegeaufwand in ein Alters- und Pflegeheim übersiedeln.

Die Aufgabe des Kantons muss es deshalb sein, genügend Kurzaufenthalts-, Ferienbetten, Tages- und Nachtstrukturen, Mahlzeitendienste und Wohnungen mit sozialmedizinischer Betreuung sicherzustellen, damit die pflegenden Angehörigen entlastet werden.

Grundsätzlich lehnt die CSPO eine finanzielle Beteiligung der Versicherten ab. Auf keinen Fall soll jedoch ein Unterschied zwischen der Betreuung im Heim und der Betreuung zu Hause gemacht werden.

In unserem Kanton gibt es zurzeit 43 Alters- und Pflegeheime, 12 Tageseinrichtungen und 19 Sozialmedizinische Zentren auf 6 Regionalzentren verteilt. Bereits heute bezahlt jeder Pensionär zwischen 3'000 und 4'000 Franken pro Monat für die Beherbergungskosten und viele Betagte haben mit finanziellen Schwierigkeiten zu kämpfen. Jetzt soll noch ein Betrag von 21.60 Franken pro Tag dazukommen – monatlich zirka 650 Franken. Für viele nicht mehr zahlbar. Das schwächste Glied in der Kette soll die Zeche bezahlen, nachdem die Krankenkassen entlastet und die Krankenkassenprämien ständig weiter steigen. Dies entbehrt jeglicher Logik.

Ein Leben lang geschuftet und dann im Alter ein Sozialfall werden, das kann und darf nicht sein. Wo bleibt da der Respekt gegenüber einem Altern in Würde und Sicherheit? Eine Generation, die für uns gearbeitet hat, verdient unsere Unterstützung und keine Abzockerei.

Die CSPO vertritt klar die Auffassung, dass jetzt während der Dauer des Dekrets die finanziellen Auswirkungen überprüft und evaluiert werden sollen. Bei der Schaffung des entsprechenden Gesetzes kann alsdann über eine allfällige Beteiligung diskutiert werden. Die CSPO ist somit nicht für die Lösung der Kommission und des Staatsrats, sondern für den umgekehrten Weg.

In diesem Sinne ist die CSPO für Eintreten, wird aber Abänderungsanträge zu Artikel 2 und 8 hinterlegen und spricht sich gegen eine Kostenbeteiligung aus, damit unsere älteren Mitmenschen in Würde alt werden können und dürfen.

Danke für die Aufmerksamkeit und Unterstützung.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Ce décret de durée limitée est une nécessité pour permettre à notre canton de relever les défis consécutifs à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins dont le but avoué est de réduire la facture à charge des caisses maladie dans le cadre des soins à nos anciens. Il va déterminer les parts cantonale et communale au financement de ces soins et la participation des patients, et permettra de déterminer avec plus de précision les sommes non prises en charge à l'avenir par les assurances obligatoires des soins. Ainsi, ce galop d'essai permettra d'aboutir à une loi dont nous connaissons enfin les tenants et aboutissants car, pour le moment, c'est bien là que le bât blesse: personne, j'ai bien dit personne n'est en mesure de déterminer avec exactitude à combien va se monter la facture définitive suite aux modifications des critères de facturation (les points BESA, critères de lourdeur des cas et, par-là, critères de facturation, vont passer de 4 à 12; l'unité de facturation passera de 10 à 5 minutes).

Si les répartitions canton-communes ne changent pas, une nouvelle mesure est introduite: la participation des patients. Cette participation est-elle adéquate et justifiée? Premièrement, la loi fédérale l'autorise mais ne la rend pas obligatoire. Faut-il, dès lors, l'introduire dans notre législation? Cette question en entraîne d'autres: doit-on, de manière générale, participer aux frais de santé? Nous pensons que cela est juste. Le respect que nous devons à nos anciens doit-il les dispenser de participer aux frais de santé? Nous pensons que non. Chacun doit prendre part aux coûts induits par la maladie: l'enfant, l'adulte, le handicapé; il semblerait ne pas en être autrement pour la personne âgée. Le canton assure déjà un subventionnement substantiel et volontaire aux soins de longue durée. Reste à déterminer quelle participation est la plus juste. Nous avons pu lire que les premières estimations laissent entendre qu'une participation de l'ordre de 10% pourrait être suffisante; pourquoi, dès lors, entendre une participation de 20%? C'est bien là le mensonge, on ne parle pas d'une participation de 20% mais jusqu'à un maximum de 20%, c'est-à-dire une participation encore à évaluer selon les besoins. Cela signifie qu'en l'état actuel, nul ne peut déterminer le montant global exact ni le montant exact de la participation du patient. C'est la réalité, nous allons entamer une phase transitoire durant laquelle les évaluations pourront être vérifiées, et nous comprenons que le Conseil d'Etat veuille s'accorder une marge de manœuvre. Un tel pourcentage peut sembler élevé pour des personnes de condition modeste. Il faut savoir que les personnes à revenus modestes seront exemptées de cette participation. Il est vrai que pour notre tranquillité d'esprit, nous apprécierions de connaître le montant à partir duquel un revenu n'est plus considéré comme modeste ainsi que l'augmentation du montant des prestations complémentaires, bien que les participations cantonale et communale à leur financement soient de même proportion que le financement des soins. De même, une information sur le financement de la rente d'impotence (origine et pourcentage) sera la bienvenue. Il faut l'avouer, le montant de 20% ne nous a pas séduits, mais nous comprenons les motivations qui ont conduit à cette mesure. La solidarité intergénérationnelle passe aussi par-là. Les jeunes participent déjà allègrement à l'amélioration de la situation des aînés (cotisations AVS, primes caisse maladie et j'en passe). Il est juste que les aînés aisés participent aux frais.

Voilà pour cet élément, mais nous regretterions que ce seul élément éclipse les autres qui ressortent du message.

Après l'ère du bâtisseur Burgener, pour qui le nombre de lits EMS devait être augmenté, nous entrons dans l'ère du conservateur Tornay..., désolé si le terme de "conservateur" peut en choquer quelques-uns, je l'utilise ici en analogie avec le terme de traitement conservateur en cas d'accident. Avant de tenter une opération, le médecin essaie d'atteindre les objectifs par la voie la plus naturelle possible. Ainsi, les soins de longue durée doivent être entrepris d'abord dans le sens du maintien à domicile, dans un environnement connu et familier. C'est ce que le groupe DC du Centre demande depuis plusieurs années. Nous ne devons pas commencer par déraciner nos aînés avant de les soigner; nous devons d'abord les soigner pour leur permettre avec bienveillance de demeurer chez eux le plus longtemps possible. D'ailleurs, le projet que nous étudions aujourd'hui conditionne l'octroi des subventions à des conditions particulières, telles que la mise à disposition d'unités d'accueil temporaires, le développement des structures de soin de jour ou de nuit, le renforcement des soins palliatifs, la qualité des soins, le renforcement de la coordination entre les différents acteurs. Pour encourager encore le maintien à domicile, une différenciation de la participation des patients pourrait être introduite selon qu'ils bénéficient de soins à domicile ou en EMS.

Quelques remarques et questions avant de terminer.

Comment le bénévolat sera-t-il évalué lorsqu'il s'agira de déterminer le total des frais à répartir..., oui, bénévolat et frais, je comprends que cela semble inadéquat?

Des soins effectués par des proches pourraient-ils être pris en compte dans le calcul de la participation financière de l'assuré?

Quelle promotion des formations liées aux professions des soins de longue durée, le Conseil d'Etat entend-il mettre en place?

Du point de vue fiscal, quelle part des frais de soins de longue durée pourrait-elle être déductible (foyers de jour ou autres)?

Dans le message, on mentionne l'évolution de la pyramide des âges. Or, cette évolution est due pour une part non négligeable à l'afflux de retraités extracantonaux. Serait-il envisageable de négocier ou discuter une participation des cantons d'origine de ces nouveaux venus puisque ces cantons exportent le risque de placements coûteux en même temps que ces quelques retraités fortement demandeurs de soins puisque habitués à un système de santé généreux.

Quelques questions, quelques interrogations, quelques hésitations, mais la certitude que ce projet est bon et qu'il indique avec clarté, bienveillance et raisonnable proportionnalité la voie à suivre.

M. le député (suppl.) Patrice Michaud, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais a pris connaissance avec intérêt du décret concernant le financement des soins de longue durée et vous donne ici ses conclusions.

Au 1^{er} janvier 2011, la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins entrera en vigueur. Compte tenu de l'urgence et du court délai imposé par Berne, le Conseil d'Etat s'est vu dans l'obligation de proposer le présent décret limité dans le temps. Ce décret est provoqué par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 de la loi fédérale sur le nouveau

régime de financement des soins dans l'attente de l'adoption d'une loi valaisanne sur les soins de longue durée qui sera mise en consultation dès l'été 2010.

La principale nouveauté introduite par Berne est la répercussion des coûts des soins qui ne sont pas pris en charge par la LAMal sur la personne assurée jusqu'à hauteur de 20%, les cantons étant désignés pour régler le financement résiduel.

Dans l'attente du traitement de la nouvelle loi en lien étroit avec la RPT II, le Conseil d'Etat a été obligé de s'aligner sur les exigences fédérales afin d'assurer la neutralité des coûts. En effet, les clés actuelles de répartition du financement entre canton et communes ne changent pas.

Le rapport du Conseil d'Etat a permis de mettre en lumière les enjeux importants liés au vieillissement de la population. Selon les estimations de l'Office fédéral de la statistique, en 2030, les personnes âgées de plus de 80 ans passeraient de 3,4% actuellement à 8,3% de la population, soit un rapport de 1,5 fois plus.

Nous soutenons le Conseil d'Etat dans sa politique des soins de longue durée avec notamment la volonté de garder le plus longtemps possible les personnes à leur domicile ou dans leur famille respective, moyennant un support de l'Etat adapté à chacun et la valorisation de l'important travail réalisé par les proches de ces personnes âgées.

En outre, nous espérons qu'une participation de 10% de la part de contribution des patients suffira, comme estimé par le Service de la santé, pour couvrir les coûts. Compte tenu des incertitudes qui entourent l'application de la nouvelle loi fédérale, nous acceptons de laisser cette marge de manœuvre jusqu'à 20% comme le prévoient la loi fédérale et la majorité des autres cantons suisses.

Merci au chef du département de nous donner quelques précisions sur les questions que se pose le groupe:

- Que se passera-t-il si les coûts à domicile dépassent les coûts en hôpital ou en EMS?
- Que se passe-t-il lorsqu'une famille prend en charge une personne bénéficiant de prestations complémentaires?
- La participation de 20% est-elle sur la totalité des coûts ou seulement sur la part des assurances obligatoires des soins?

Dans l'attente des éclaircissements, le groupe DC du Bas accepte cette entrée en matière.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ce décret traite de questions techniques et juridiques, mais les implications découlant du projet de décret sont importantes pour la population âgée de notre canton qui a besoin de soins.

L'ADG est favorable à une aide accrue aux personnes âgées par le développement de structures de soins de jour ou de nuit, le renforcement et le développement des soins palliatifs, la formation continue du personnel de soins, la qualité des soins et la dotation en personnel soignant qualifié, la mise en œuvre des outils existants et à développer pour la qualité de ces soins, la sécurité des patients ainsi que pour le renforcement de la coordination des différentes structures de soins.

Nous refusons, par contre, catégoriquement une participation aux coûts des soins de longue durée par les patients. Même si le canton promet une amélioration de la prise en charge des malades, il n'est pas concevable que les personnes âgées qui ont cotisé toute leur vie auprès des assurances maladie doivent passer à la caisse parce qu'elles ont besoin, durant les dernières années ou les derniers mois de vie, de soins plus importants. Il est injuste de leur demander de financer le 20% de ces coûts et cette décision briserait la solidarité entre les générations.

On demande une solidarité de toute la population pour soutenir les familles en permettant des baisses d'impôts importantes, mais cette solidarité disparaîtrait pour les personnes âgées malades; vous en conviendrez, cela n'est pas logique.

L'argument donné que les personnes fortunées soulageraient les assurances et le canton en participant au financement de leurs soins est spécieux, car les gens fortunés ont les moyens de s'entourer de personnel et s'ils vont dans des EMS, c'est dans des maisons qui leur assurent le luxe dont ils ont l'habitude. De plus, ils ont payé et paient selon leurs revenus et leur fortune des impôts correspondant à leur capacité financière et c'est par l'impôt que la différence doit se faire et non pas par une participation plus élevée aux coûts des soins.

Mais ne nous leurrions pas, les millionnaires dans notre canton existent bien entendu, mais ils représentent une infime minorité de la population. La grande majorité des personnes qui seront soumises à ce financement sont des personnes qui ont toute leur vie économisé pour être propriétaires d'une maison ou d'un chalet, ce qui les prive de prestations complémentaires comme propriétaires. Cependant, elles n'ont souvent pas d'autres revenus que leur AVS et leur caisse de retraite si elles en ont une. Il faut le dire haut et fort: on veut faire payer une nouvelle participation aux frais médicaux de plus de 7'000 francs par année aux personnes âgées et ces coûts s'ajouteront à tous les frais hôteliers que les personnes en EMS doivent déjà payer et qui représentent souvent plus de 3'000 à 4'000 francs par mois.

Le nouveau régime de financement des soins décidé par Berne pour favoriser les caisses maladie est, pour la gauche, inacceptable, et nous refusons que le canton, qui peut décider de la mise en application de ces mesures, préterite les personnes âgées. En effet, comment prétendre vouloir favoriser les soins à domicile si des personnes doivent vendre leur maison pour les payer? De plus, cette disposition risque fort d'ouvrir la porte à d'autres revendications des caisses. Demain, ce seront les obèses, les fumeurs, les alcooliques, les malades chroniques, les personnes handicapées qui verront leur prise en charge médicale majorée si on accepte aujourd'hui de faire payer plus aux personnes âgées malades.

L'ADG refuse aussi de signer un chèque en blanc et de laisser le Conseil d'Etat décider seul des montants à charge des personnes ayant besoin de soins de longue durée. Nous sommes aussi contre une différenciation de la facturation entre EMS et CMS, car les malades ne choisissent pas d'entrer dans un EMS pour le plaisir, mais parce que leur santé physique ou mentale ne leur permet plus de rester à domicile.

Il ne faut pas oublier que toutes les personnes aujourd'hui bénéficiant de rentes complémentaires devront avoir une augmentation de ces rentes pour pouvoir payer les soins. Cela signifie que le canton pourra se décharger d'une part du financement sur les communes. La répartition en pour-cent sera la même, mais les charges financières des communes augmenteront d'année en année. Pour les malades, cela pourrait se traduire par un refus de soins afin de ne pas coûter trop cher ou certaines familles pourraient refuser de placer leurs parents de peur de ne pouvoir en assumer les coûts même si elles ne peuvent fournir des soins adéquats.

Comme la Fédération des communes valaisannes, l'Association valaisanne des EMS, le Groupement des CMS, l'Association des infirmières et infirmiers indépendants et d'autres partis politiques, le groupe ADG refuse d'ouvrir cette brèche dans notre système de sécurité sociale basé sur la solidarité.

Nous acceptons l'entrée en matière, mais nous avons déposé des amendements pour corriger le décret afin de refuser de faire payer plus aux personnes ayant besoin de soins de longue durée. Merci.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Les changements de règles du jeu fixées par la LAMal obligent le Conseil d'Etat à réorganiser le fonctionnement des soins de longue durée. Le socle de la réflexion ne doit pas se focaliser uniquement sur un aspect (les soins de longue durée), mais plutôt sur une vision de la prise en charge des personnes âgées ou nécessitant des soins particuliers sur le long terme. Cette vision doit se construire sur deux éléments factuels que sont:

1. l'allongement de l'espérance de vie et
2. le désir de la grande majorité des personnes âgées de pouvoir rester le plus longtemps possible à domicile.

Ce dernier point fixe l'objectif à atteindre et oriente la réflexion globale pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Pour cela, il ne faut pas agir dans la précipitation. De fait, ce décret maintient dans les grandes lignes les pratiques actuelles et laisse une marge de manœuvre au Conseil d'Etat pour déterminer le rythme, le mode de financement et les axes d'action pour la mise en place des soins de longue durée sur l'ensemble du canton.

Le rapport sur la planification des soins de longue durée 2010-2015, rendu public en mars 2010, établit un état des lieux intéressant dans ce domaine. Cela servira de base de réflexion pour repenser:

- les différentes formes de prise en charge,
- l'articulation de l'intervention des différents acteurs de la chaîne de soutien en se demandant "qui fait quoi et à partir de quel moment", par rapport:
 1. au domicile de la personne âgée avec les proches et les bénévoles,
 2. aux structures associatives (Pro Senectute, les associations concernant l'Alzheimer A Dom, etc.),
 3. aux structures offrant des soins ponctuels (les CMS, les centres de jour, les unités d'accueil temporaire, les infirmières indépendantes),
 4. à des institutions (du style EMS),
- et enfin d'évaluer qui paie quoi.

Dès lors, le groupe UDC entre en matière sur ce décret des soins de longue durée et espère que les mesures qui seront prises ultérieurement permettront vraiment le maintien à domicile des personnes âgées conformément aux attentes de la population.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Oberwalliser Delegation der linken Allianz hat sich eingehend mit dem Dekret über die Finanzierung der Langzeitpflege auseinandergesetzt.

Aufgrund der Änderungen im KVG ist es klar, dass der Kanton kurzfristig reagieren und via Dekret ein Gesetz schaffen muss. Damit sind wir im Grundsatz einverstanden. Wir nehmen auch zur Kenntnis, dass der Staatsrat noch dieses Jahr einen Gesetzesentwurf in Vernehmlassung geben wird, so dass anfangs 2012 ein Gesetz in Kraft treten kann.

Im vorliegenden Dekret gibt es Gutes und weniger Gutes. Vorweg das Gute.

In Anlehnung an die Politik der letzten Jahre will die Regierung, dass niemand in unserem Kanton wegen Beanspruchung von Langzeitpflege in die Sozialhilfe abgedrängt werden soll. Das ist positiv. Durch die Änderungen der Bestimmungen über die Ergänzungsleistungen wird diesem Grundsatz, der auch im Bundesgesetz festgeschrieben ist, weitgehend nachgelebt. Im Wallis müssen jedoch infolge steigender Heimplatzkosten die entsprechenden Limiten der Ergänzungsleistungen periodisch angepasst werden, wie dies auch in den letzten Jahren der Fall war.

Umgekehrt bringt das Dekret einen grundlegenden Paradigmenwechsel, den wir strikte ablehnen. Es geht um die direkte finanzielle Beteiligung der Patienten an den Kosten der Langzeitpflege zu Hause und in den Pflegeheimen. Neu sollen sie sich mit bis zu 20 Prozent an den Pflegekosten beteiligen. Diesen Griff auf den Geldsack der Pflegebedürftigen lehnen wir ab. Wir stellen diesbezüglich die entsprechenden Abänderungsanträge. Wir halten es für grundsätzlich stossend, Menschen dafür zu bestrafen, dass sie pflegebedürftig sind.

Heute zahlt in unserem Kanton ein Bewohner in einem Altersheim monatlich rund 3'600 Franken. Für die Kosten der Pflege kamen die Kassen und ergänzend der Kanton auf. Werden die 20 Prozent der nicht von der obligatorischen Krankenpflegeversicherung bezahlten Pflegekosten den Heimbewohnern aufgebürdet, macht dies monatlich nochmals 650 Franken aus. Die Kosten für die Heimbewohner würden sich somit auf 4'250 Franken erhöhen. Es gibt nicht viele ältere Menschen im Kanton, die diesen Betrag selber aufbringen können. Diese Kosten müssen über Steuern erfasst werden und nicht über einen Beitrag der Pflegebedürftigen. Deshalb versuchen wir nach Möglichkeit Steuergeschenke für Reiche zu verhindern.

Es ist mit Blick auf die Betreuung der Betagten zu Hause zu erinnern, dass gerade in diesem Bereich die bezahlten Pflegeleistungen nur einen Teil der Kostenwahrheit ausmachen. Müsste man all die Betreuung, Begleitung und Pflege bezahlen, die Angehörige kostenlos leisten, würden ganz andere Kosten für die Gesellschaft entstehen.

Zwei negative Auswirkungen einer Patientenbeteiligung gilt es daher zu verhindern:

Es darf erstens nicht sein, dass professionelle Pflege zu Hause aus Angst vor den selbst zu tragenden Kosten verzögert in Anspruch genommen wird. Eine Unterversorgung und unnötige Hospitalisierungen, aber auch eine Überbelastung der betreuenden Angehörigen wäre die Folge.

Es darf zweitens nicht sein, dass die Patientenbeteiligungen zu Hause finanzielle Anreize schaffen, in ein Heim einzutreten. Das käme die Öffentlichkeit sehr teuer zu stehen.

Die Kantone Genf, Waadt, Jura, Neuenburg und Basel-Stadt, die den Verbleib zu Hause aktiv fördern, haben bereits den Verzicht auf eine Beteiligung der Patienten entschieden. Diese Kantone haben mehrheitlich eine Plazierungsquote, die unter dem schweizerischen Durchschnitt liegt.

Der Kanton hat in den letzten Jahren eine gute Alterspolitik verfolgt und die Betreuung der älteren Menschen in unserem Kanton erheblich mitfinanziert, obwohl er vom Bundesgesetz her dazu nicht verpflichtet war. Das hat auch zur Folge, dass die in Rechnung gestellten Beträge für einen Heimaufenthalt weit günstiger sind als in anderen Kantonen. Das muss unbedingt beibehalten werden.

Der Gesundheitsminister ist heute gleichzeitig Finanzminister. Seit Jahren schreibt der Kanton schwarze Zahlen und zwar jeweils mit Resultaten mit über 100 Millionen Franken Überschuss. Angesichts dieser Situation ist es falsch, die Patienten der Mittelschicht zu schröpfen und via die Ergänzungsleistungen auch die Gemeinden zu belasten.

Zum Schluss noch eine Bemerkung.

In der Vernehmlassung haben sich nur die Grünen und die CVP des Welschwallis für die finanzielle Belastung der Langzeitpatienten ausgesprochen. Die Mehrheit der Parteien, aber auch die Verbände der Dienstleister und auch der Verband der Walliser Gemeinden hat sich gegen die Beteiligung der Langzeitpatienten ausgesprochen. Und trotzdem hält der Finanzminister an dieser Regelung fest. Da stellt sich schon die Frage, weshalb überhaupt eine Vernehmlassung gemacht wurde. Dass in der Botschaft die Vernehmlassung der SPO nicht erwähnt wird, ist ja nicht so schlimm. Es ist höchstens ein Hinweis, dass sie vielleicht nicht gelesen wurde.

Die SPO-Delegation ist für Eintreten, wird aber die neue Pflegesteuer für die Patienten wie gesagt ablehnen.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

La discussion est close.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Si le choix de l'outil "décret" n'a pas été contesté par la commission, le calendrier ne permettant plus au canton de se conformer, dans les délais, à la législation fédérale par une autre procédure, c'est bien entendu le principe de la possible participation financière des bénéficiaires de prestations aux soins prodigués qui a le plus retenu son attention, comme cela avait été le cas d'ailleurs pour les organes consultés avant sa diffusion et comme cela est le cas aujourd'hui pour vous-mêmes. Le débat vient de le confirmer.

Le Conseil d'Etat tient à privilégier le respect de la volonté des bénéficiaires de rester à domicile le plus longtemps possible et quand le maintien à domicile s'avère trop lourd, d'éviter ou de retarder au maximum l'hospitalisation. Cette philosophie est bien entendu partagée unanimement par la commission et, je le constate, n'a été contestée par aucun des intervenants. Mais, force est d'admettre que les nouvelles dispositions fédérales ne nous permettent pas d'atteindre ces objectifs sans prise en charge de coûts supplémentaires. L'importance de ces charges supplémentaires n'est pas encore finement quantifiable.

Le Conseil d'Etat nous demande de lui laisser la latitude et les moyens de pouvoir en étudier la réelle importance durant la période de validité du décret et d'arrêter ensuite, lors de l'examen de la future loi, le principe de la participation ou non des bénéficiaires et, cas échéant, la hauteur de cette participation.

Comme d'autres organes à l'issue de la phase de consultation du projet de décret, certains d'entre vous craignent que les coûts induits par la participation des patients ne les incitent à retarder la prise en charge, ce qui pourrait conduire à l'épuisement des proches et finalement à des hospitalisations évitables. Cette crainte n'est bien entendu pas infondée et ce danger contraindra implicitement le Conseil d'Etat à n'instaurer la participation des bénéficiaires que dans la moindre mesure nécessaire. Cette crainte n'est pas infondée – je le disais – mais il n'est pas interdit de penser que cette participation, si le principe en est admis, peut aussi motiver le patient ou ses proches à ne pas confier trop tôt aux organes d'aide à domicile et donc à la collectivité des gestes qui n'exigent pas des compétences particulières et qu'ils peuvent encore accomplir eux-mêmes.

Le député (suppl.) Patrice Michaud et le groupe DC du Bas se demandent sur quels montants sera calculée l'éventuelle participation du bénéficiaire. Différents termes utilisés dans les documents à notre disposition m'ont aussi interrogé lors de la préparation de cette session, mais tant l'article 25a alinéa 6 de la LAMal que l'article 2 alinéa 2 du projet de décret précisent qu'il s'agit, je cite, de "20% au plus de la contribution maximale fixée par le Conseil fédéral". Autrement dit, et je remercie le chef du département de corriger si mon interprétation est inexacte, si le prestataire de soins établit une facture de 100 francs pour une prestation reconnue comme imputable à l'assurance obligatoire de soins et que la Confédération décrète que, pour cette prestation, la contribution maximale à charge de l'AOS est de 45 francs, le bénéficiaire peut être appelé à prendre en charge au maximum le 20% de 45 francs, soit 9 francs, le canton devant prendre en charge la part résiduelle, soit 46 francs. Il ne s'agit donc pas de 20% de la facture initiale. Cette interprétation me semble d'ailleurs confirmée par le schéma établi par le Service de la santé publique que vous trouvez en dernière page du rapport de la commission.

Comme vous l'avez constaté dans son rapport, la très forte majorité de la commission – seul un membre a refusé toute possibilité de participation des bénéficiaires – propose de laisser la latitude au Conseil d'Etat d'étudier les réelles incidences des nouvelles dispositions, d'instaurer si nécessaire et durant la validité du décret une participation du bénéficiaire et de décider des éventuels cas d'exemption puisque la Confédération impose aux cantons de veiller à ce que les séjours dans un EMS, par exemple, ne mènent pas à une dépendance de l'aide sociale.

Quant à la limite supérieure maximale, j'insiste, la limite supérieure maximale de cette participation, si trois membres de la commission sont d'avis de la contenir à 10% (participation qui pourrait s'avérer suffisante pour garantir la neutralité des coûts pour le canton et les communes), neuf membres de la commission, conscients que le Conseil d'Etat ne pourra s'en approcher sans réelle et solide justification, sont d'avis de suivre la proposition du Conseil d'Etat, soit 20% de la contribution maximale des AOS.

Nous aurons tous la possibilité, une fois la situation mieux connue, de confirmer ou non le principe de participation, d'en maintenir ou non la limite supérieure lors du débat sur la future loi.

Pour des questions plus précises formulées par le groupe DC du Centre et le groupe DC du Bas concernant, entre autres, l'évaluation du bénévolat, les déductions des frais des soins de longue durée, la participation des cantons d'origine, ce qu'il en est d'une famille qui prend à charge un bénéficiaire de prestations complémentaires et quid lorsque les coûts en ambulatoire dépassent les coûts hospitaliers, les documents à disposition de la commission ne me permettent pas d'y répondre. J'espère que le Conseil d'Etat pourra vous donner des réponses plus satisfaisantes que les miennes.

A ce stade de la procédure, je constate que tous les groupes et les intervenants déclarent accepter l'entrée en matière et je vous en remercie.

Je prends acte de vos propositions et confirme aux membres de la commission SAI que nous en débattons cet après-midi même en vue de la première lecture qui aura lieu demain matin. Séance à 14 heures.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

L'attention particulière que les groupes ont manifestée, mais la vôtre aussi, Mesdames et Messieurs les députés, montrent bien l'importance du dossier et montrent aussi la sensibilité du thème. Je vais essayer de rapporter un certain nombre de défis auxquels nous sommes effectivement confrontés, auxquels notre société est confrontée à travers le vieillissement de la population. Des chiffres vous ont été donnés dans le rapport, ils ont été ce matin rappelés et leur évolution d'ici à 2013 exige bien entendu d'avoir dès aujourd'hui des réponses qui se mettent en place afin de relever ce défi démographique que chacun a pu constater.

Deuxième élément important: Une nouvelle fois en matière de santé, il s'agit de devoir légiférer dans l'urgence parce que les décisions qui sont impératives et qui nous viennent du droit fédéral ne nous permettent tout simplement pas, au niveau des délais de respecter la législation habituelle et usuelle.

Deux mots quand même sur les grandes orientations et les grandes visions qu'ont eues le Conseil fédéral, respectivement les Chambres fédérales à travers ce nouveau financement des soins. Tout d'abord, il y avait la volonté claire de dire qu'on voulait améliorer la situation sociale difficile d'un certain nombre de groupes de personnes nécessitant des soins. Deuxième élément, il s'agissait d'éviter de charger davantage l'assurance-maladie. Objectif très clair des Chambres fédérales. Nous ne voulons pas charger de manière supplémentaire l'assurance-maladie à travers bien entendu l'assurance obligatoire des soins dans le système actuel, c'est pourquoi nous allons plafonner la part de certains et faire en sorte que les prestations complémentaires dans le sens financier du terme doivent être prises en charge par ceux qui dépassent la cote fixée. Eh bien!, oui, nous avons une réalité. Elle nous est donnée ou imposée par le droit fédéral – c'est comme vous l'entendez – mais, entre autres, on entend, à travers ce message, dire que la vieillesse n'est pas une maladie et qu'il ne s'agit donc pas à l'assurance obligatoire des soins de prendre en charge les coûts de ce type-là.

Les modifications fondamentales qui nous sont proposées donnent trois solutions possibles pour le financement aux cantons. Ces solutions possibles, c'est, tout d'abord, le moyen de mettre une partie à charge de l'assurance obligatoire des soins. Cette contribution est

fixée par le Conseil fédéral et elle est identique pour toute la Suisse. C'est le premier pilier, la première source de financement en matière de soins de longue durée. Et puis il y a – c'est le point qui a fait débat dans quasiment toutes les interventions – une éventuelle, j'insiste une "éventuelle" participation des patients. La Confédération nous dit: nous avons allégé la tâche des assureurs, donc par conséquent on voit forcément que l'on va imposer une participation supplémentaire des pouvoirs publics. Alors, on laisse la porte ouverte à une éventuelle participation des patients. Et celle-ci – je puis tout de suite le dire au président de la commission – est calculée très exactement selon le calcul qu'il a fait tout à l'heure avec des chiffres absolus et des pour-cent, c'est parfaitement correct. Donc, 20% de la part de l'assurance obligatoire des soins. Puis, troisième source de financement: bien entendu les pouvoirs publics.

Eh bien!, nous nous retrouvons dans une situation qui est assez simple finalement: voulons-nous aujourd'hui nous priver d'une source éventuelle de financement? C'est la vraie question à laquelle je vais tenter de répondre tout à l'heure. Mais, après avoir dit cela, il faut constater que nous sommes dans une application du droit fédéral. Si, en matière fiscale, les marges de manœuvre existent encore, nous avons ici une réduction de celles-ci bien plus importante et la marge de manœuvre des cantons est des plus limitées. Mais nous entendons bien entendu, dans cette marge de manœuvre, nous, Conseil d'Etat, faire usage des diverses possibilités qui nous sont offertes. Et pensez-vous que les cinq membres du Gouvernement auraient une satisfaction jubilatoire d'imposer 20% de l'assurance obligatoire des soins aux futurs résidents des EMS? Bien entendu que non, clairement nous pouvons répondre ainsi, mais bien entendu que, non, nous ne pouvons pas, en tant que responsables, refuser carrément un des piliers du financement des soins de longue durée, surtout que nous sommes dans une situation où nous avons de la peine à voir clair, et vous l'avez dit, Monsieur le président, de manière tout à fait correcte, nous n'avons pas une visibilité qui va très loin, nous sommes un peu dans le brouillard. Il est vrai que nous avons, de ce côté-là – entre guillemets – la "chance" de pouvoir légiférer seulement pour une année, pour l'année 2011. Il y a donc une vraie responsabilité à laquelle le Gouvernement vous invite également. Est-ce si choquant de laisser à l'Exécutif, alors qu'on ne voit pas plus loin que le fond de cette salle, cette capacité et cette possibilité? Il s'agit d'aller voir un petit peu plus loin que les frontières du Rhône. Le canton de Fribourg est le seul à ne pas avoir donné la compétence au Gouvernement, mais il a mis dans la loi la participation. Et le canton de Fribourg, dont chacun connaît l'obédience politique de la cheffe du département, a décidé qu'il s'agissait d'une participation de 20%. C'est dans la loi. Ce n'est pas une possibilité donnée au Conseil d'Etat. Cela a été indiqué dans la loi fribourgeoise. Le canton de Vaud, encore plus près de nous, propose, lui, de déléguer cette compétence au Conseil d'Etat, comme quasiment tous les cantons suisses, en tous les cas une très grande majorité. Cette limitation de la compétence va très souvent aussi jusqu'à 20%. Il y a parfois des distinctions entre les soins à domicile et les soins en EMS. Par exemple, le canton de Vaud propose 10% au maximum et zéro pour les soins à domicile. C'est un projet, j'en ai discuté encore hier avec mon collègue, et ce n'est pas gagné d'avance, comme il m'a dit. Dans le canton du Jura: 20% et zéro. Dans le canton de Genève: 0% proposé pour les uns et pour les autres. Dans le canton de Berne: 20%. Il y a donc une direction qui est prise par l'ensemble des cantons suisses: il faut laisser la marge de manœuvre à l'Exécutif parce que nous n'avons pas une visibilité qui est suffisamment grande. Mais si, vous, vous me dites dans ce Parlement que je dois exécuter une facture de 20%, c'est, pour moi, beaucoup plus facile que d'avoir la marge de manœuvre. Je vais simplement dire que c'est une décision du Législatif. Aucune difficulté avec cela, Mesdames et Messieurs les membres de ce Parlement. C'est bien pour assumer une responsabilité que nous prenons nous, Conseil d'Etat, en charge cette manœuvre.

Ce serait beaucoup plus facile de vous la donner à vous. Alors, n'inversons pas, nous ne faisons cela ni par plaisir ni par volonté et, du reste, je reviens à l'intervention du groupe PLR qui disait qu'il serait probablement intéressant d'énumérer quelles sont les personnes qui pourraient être appelées éventuellement à cette participation. C'est vrai, c'est une proposition intéressante, en ayant quand même à l'esprit que dès que l'on se met à faire une énumération de catégories qui sont exclues, il faut savoir si nous avons affaire à une énumération qui est exhaustive ou exemplative. Alors, d'accord pour dire que les revenus jusqu'à une certaine hauteur ne devraient pas être appelés à une éventuelle participation, mais il y a lieu néanmoins d'être prudent par rapport à cette limite et par rapport à cette énumération, car les personnes de conditions économiques modestes ne sont pas les seules catégories auxquelles le Conseil d'Etat pense et qui ne devraient pas faire l'objet d'une demande à participation. On peut penser bien entendu aux invalides. On peut penser bien entendu à ceux qui touchent déjà des prestations complémentaires. Quel est le sens d'aller leur facturer une participation complémentaire? Alors, on peut faire la liste..., le plus difficile, c'est si on oublie quelqu'un dans cette liste. C'est pour cela qu'il faudrait probablement être attentif par rapport à une définition mesurée des personnes invitées à participer. Si le Parlement devait aller dans ce sens, je pense qu'il faudrait bien entendu absolument ajouter au début de la liste "notamment"; sinon, nous allons vers un relatif grand danger.

La bataille des générations: c'est très intéressant de voir que l'élément ou l'argumentation était totalement contraire et d'un côté et de l'autre suivant la lunette de lecture que l'on avait. Mais bien entendu que nous sommes reconnaissants vis-à-vis de nos aînés et vis-à-vis de nos parents. Il ne s'agit pas de verser dans l'émotionnel. Nous sommes les premiers ici à dire merci à ceux qui nous ont donné de l'éducation et à ceux qui nous ont mis au monde. Il ne s'agit pas de cela, Mesdames et Messieurs les députés. Nous avons, j'en suis certain et je m'en réjouis, une unanimité totale par rapport à la reconnaissance que nous avons vis-à-vis de nos aînés, vis-à-vis de ceux qui nous ont précédés. Et nous allons les aider, comme nous aidons la génération montante avec des allocations familiales qui sont importantes, qui permettront peut-être aux couples de procréer, nous avons aussi, avec cette responsabilité que nous avons prise vis-à-vis des jeunes, la responsabilité à prendre vis-à-vis de nos aînés, et nous allons l'assumer, nous allons l'assumer pleinement, nous allons l'assumer totalement et nous allons peut-être l'assumer dans certaines situations avec une participation des résidents. Il ne faudra pas venir nous dire que le Gouvernement, parce qu'il a eu l'outrecuidance de demander une éventuelle participation, n'aura pas assumé son rôle vis-à-vis des générations qui nous ont précédés. Non, nous avons aussi cette responsabilité intergénérationnelle et j'ai de la peine à entendre les propos qui qualifient cette participation d'aberrante.

L'émotionnel, je connais, mais le rationnel aussi.

Parce que ces dispositions ont été introduites avec des mesures d'accompagnement, y compris du côté de la Confédération, il y a des gens qui se rendent bien compte que la population à revenus modestes ne peut pas supporter comme ça d'un jour à l'autre une participation lorsqu'on séjourne dans un EMS. Il y a donc des mesures d'accompagnement qui ont été prises pour éviter que des personnes ne tombent à l'aide sociale. Cela pourrait être un critère que le Conseil d'Etat retiendra dans le futur pour envisager une éventuelle participation: si la participation fait tomber la personne dans une situation d'aide sociale, eh bien!, on pourrait y renoncer. La Confédération a prévu ces éléments. La Confédération a prévu d'augmenter les seuils des prestations complémentaires. Ce n'est donc pas une décision de bruts qui vous est proposée et qui n'a qu'un seul et unique objectif: celui de faire payer aux

cantons et d'alléger les assureurs maladie. C'est une lecture qui n'est pas acceptable. Il y a bien sûr une mesure qui paraît difficile à mettre en œuvre, mais il y a aussi des mesures d'accompagnement vis-à-vis de cette mesure qui ont été prises; les ignorer dans un débat, c'est le rendre totalement émotionnel alors qu'il doit être rationnel. Il est tout à fait vrai, Monsieur le député Pascal Bridy, c'est une possibilité que le Conseil d'Etat laisse et cette possibilité ne doit en aucun cas être considérée comme une obligation.

Si d'aventure le 10% devait être suffisant après expérience, eh bien!, nous le proposerions dans le cadre de la révision de la loi qui arrivera sur votre bureau tout prochainement. Mais nous ne vous proposons pas de ne pas regarder plus loin que le fond de cette salle et c'est pour cela que, aujourd'hui, nous avons une fourchette entre 0 et 20% qui vous est proposée.

Le bénévolat sera-t-il pris en compte? Il y a, sauf erreur, une motion ou un postulat qui va dans ce sens. J'ai préparé la réponse, il y a déjà deux ou trois semaines, en disant que nous pourrions avancer dans trois secteurs par rapport à cette approche: d'abord au niveau social avec une reconnaissance éventuellement dans les charges, également au niveau fiscal puisque ce n'est pas forcément au niveau du Département des finances que cette proposition a été apportée sur le bureau du Grand Conseil et puis finalement au niveau de la santé. Il y a trois domaines où nous pourrions envisager: au niveau social, au niveau de la santé et au niveau fiscal et des finances, d'avoir une étude permettant de prendre en compte les aspects liés aux personnes proches, les aspects liés au bénévolat et les aspects liés aux associations qui s'engagent à soutenir les familles en difficulté.

Je n'entrerai pas dans le débat où les CMS et les EMS sont quasiment en train de s'opposer, Mesdames et Messieurs. C'est une chaîne des soins de longue durée qui commence par une volonté déterminée de tout faire pour que les personnes puissent rester à domicile tant que cela est possible, et pourquoi? Parce que là aussi, et nous avons écouté la consultation (je profite de vous dire que je lis surtout les opinions qui ne sont pas les miennes; je trouve que c'est une façon de m'enrichir, donc ça m'arrive de lire aussi les courriers faits par les socialistes..., car j'ai un a priori, ils ne sont pas forcément les mêmes d'entrée, mais cela va vous surprendre, ce n'est pas toujours aussi différent et distant que vous pourriez l'imaginer), il y a effectivement la nécessité de faire en sorte qu'il n'y ait pas de bagarre entre les EMS et les CMS. C'est une proposition de chaîne de soins de longue durée qui a été résumée par le député (suppl.) Bruno Perroud tout à l'heure et qui ressort clairement du rapport et de la volonté du Conseil d'Etat de privilégier dans cette chaîne les soins à domicile. Il y aura donc peut-être une dissociation de la participation aux frais parce que nous avons un objectif qui est ciblé et nous voulons nous donner les incitations positives, et cette fois-ci pas négatives, pour atteindre cet objectif.

Il est vrai, Mesdames et Messieurs les députés et Mesdames et Messieurs les présidents de commune qui êtes dans cette salle, que vous auriez aussi pu relever que nous ne modifions pas la participation des communes valaisannes. Je vous pose la question: si c'est un défi du XXI^e siècle de nous occuper de nos aînés et si ce défi doit se faire par des soins de proximité, est-ce tabou d'imaginer que les communes pourraient participer aux soins de longue durée et particulièrement aux prestations des CMS? Eh bien!, pas pour le chef du Département des finances parce que je pense que c'est un élément que l'on doit pouvoir mettre sur la table, y compris dans le cadre du projet RPT.

La réponse à la question du député (suppl.) Patrice Michaud a donc été donnée. Est-ce que c'est seulement sur la base de l'AOS? Réponse oui, sauf que le chef du Département

des finances met "seulement" entre guillemets. En effet, il est vrai que cette participation de 20%, si on l'applique, donne 15 fr. 95 pour les EMS et 21 fr. 60, je crois ne pas me tromper, pour les EMS. C'est une participation importante. Les chiffres que vous avez cités, Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, sont tout à fait corrects, mais à condition qu'on parte de l'hypothèse qu'on applique le 20%, et nous n'avons jamais dit que nous appliquerions le 20%, on a dit: laissons-nous la possibilité pour une année quand même; donc, mettons-nous d'accord sur les faits.

Vous avez parlé aussi de chèque en blanc, Madame la députée, pour dire que, pour vous, ce n'était pas concevable. Les chèques ne sont jamais limités dans le temps; donc, vous ne signez pas un chèque.

L'Etat peut, l'Etat doit, vous avez de bonnes finances: c'est vrai et on s'en réjouit, et nous allons les utiliser y compris pour des actions sociales. Mais lorsque vous êtes à la table du Conseil d'Etat, que l'on supprime les lignes postales par un programme qui s'appelle "Programme PCO", je ne sais plus exactement ce que cela veut dire mais le titre ne veut en tout cas pas dire la réalité du contenu, et que l'on a la volonté de maintenir une population décentralisée dans ce canton, il est évident que le retrait de la Confédération va voir les cantons devoir prendre ce retrait de la Confédération en matière routière, en matière de bureaux postaux (on les ferme les uns après les autres et on demande aux communes, aux collectivités locales de trouver une solution avec le magasin du village ou des éléments comme ça), on continue avec le social, on poursuit avec la santé, mais bien sûr que le canton va un jour, même si aujourd'hui nous avons une situation qui est enviée et bonne, nous ne pouvons pas, aujourd'hui, prendre l'ensemble de ces charges sur le dos du ménage cantonal parce qu'il y a un grand principe: ce qui est donné ne se reprend pas. C'est pour cela que nous avons besoin d'une marge qui un jour peut-être sera réduite, mais ce qui est donné ne se reprend pas. Si donc aujourd'hui dans le décret, l'absence de participation devait triompher lorsqu'on discutera de ces propositions, eh bien!, je vous parie qu'il n'y a aucune chance que nous puissions l'introduire dans la loi dans huit mois. Ce qui est donné ne se reprend pas.

J'ai donc lu toute la consultation effectivement et cela sans a priori et bien sûr en pesant les arguments des uns et des autres, mais vous l'avez compris, c'est dans le cadre de la loi que nous aurons probablement des fourchettes qui se réduisent, des ouvertures possibles dans la participation des communes, cela fait partie du grand paquet RPT et cette volonté, ensemble Gouvernement et Parlement, communes et canton, d'assumer nos responsabilités vis-à-vis de cette génération qui nous a créés.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le chef de département.

Eintreten ist nicht bestritten.

Somit findet die erste Lesung morgen Mittwoch statt.

(Suite et fin de l'examen en première lecture, *séance du mercredi 5 mai 2010.*)

Le président:

Nous sommes arrivés ainsi au terme de cette première matinée.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un bon appétit et de productifs travaux de groupes cet après-midi.

Merci et à demain.

La séance est levée à 12 h 10.

Séance du mercredi 5 mai 2010

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Pages

Entrée en matière

1. Loi d'application du code civil suisse (modification), (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (Änderung), (*erste Lesung*)

Entrée en matière

2. Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (Änderung), (*erste Lesung*)

Entrée en matière et lecture

3. Décision concernant l'approbation de l'avenant à la convention-programme sur l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2008-2011 du 27 mai 2008 concernant des mesures de stabilisation conjoncturelle dans le cadre de la politique régionale entre la Confédération helvétique et le canton du Valais

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss zur Genehmigung der Zusatzvereinbarung zur Programmvereinbarung über die Förderung des kantonalen Umsetzungsprogramms Regionalpolitik 2008-2011 vom 27. Mai 2008 betreffend konjunkturelle Stabilisierungsmassnahmen im Rahmen der Regionalpolitik zwischen der Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis

Entrée en matière et lecture

4. Décision concernant l'octroi d'un crédit complémentaire pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss zur Gewährung eines ergänzenden Verpflichtungskredits für die Energieförderprogramme im Rahmen des Programms zur Unterstützung der Wirtschaft

Développements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

5. Interpellation du groupe PLR, par le député Narcisse **CRETTENAND**, concernant: quelle dimension pour nos distributeurs d'électricité? (16.12.2009) (4.049)
Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse **CRETTENAND**, betreffend kritische Grösse für unsere Stromverteiler (16.12.2009) (4.049)
6. Interpellation du groupe PLR, par le député (suppl.) Yves **MABILLARD**, concernant: drôle d'image donnée pour l'éolien en Valais (16.12.2009) (4.051)
Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Yves **MABILLARD**, betreffend Schlag gegen die Windenergie im Wallis (16.12.2009) (4.051)
7. Interpellation du groupe PLR, par le député Alexis **TURIN**, concernant le financement des agglomérations (09.03.2010) (4.056)
Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat Alexis **TURIN**, betreffend Finanzierung der Agglomerationen (09.03.2010) (4.056)

Première lecture

8. Décret concernant le financement des soins de longue durée

Erste Lesung

Dekret über die Finanzierung der Langzeitpflege

Traitements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Behandlungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

9. Motion du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant la loi sur les incompatibilités (07.05.2009) (1.019)
Motion der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend Gesetz über die Unvereinbarkeiten (07.05.2009) (1.019)
10. Motion des députés Jasmine **BALLAY** (suppl.), PLR, Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Marcel **MANGISCH**, CVPO, Jean-Luc **ADDOR**, UDC, Jean-François **COPT**, PLR, concernant les remontées mécaniques: un impôt équitable (08.05.2009) (1.021) (*en collaboration avec le DEET*)

Motion der Grossrätinnen Jasmine **BALLAY** (Suppl.), PLR, Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, sowie der Grossräte Marcel **MANGISCH**, CVPO, Jean-Luc **ADDOR**, UDC, und Jean-François **COPT**, PLR, betreffend Bergbahnen: faire Steuern (08.05.2009) (1.021) (*in Zusammenarbeit mit dem DVER*)

11. Postulat de la députée Francine **ZUFFEREY MOLINA**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la résistance pour une juste transparence des coûts liés à la caisse maladie (16.06.2009) (1.023)
Postulat von Grossrätin Francine **ZUFFEREY MOLINA**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Massnahmen für transparente Krankenkassenprämien (16.06.2009) (1.023)
12. Postulat du député German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant la modification de la loi sur les droits politiques, à savoir le délai de recours déraisonnable de 3 jours y compris 500 francs de dépôt immédiat contre les résultats d'une élection ou d'une votation selon l'article 215 (18.06.2009) (1.028) (*motion transformée en postulat*)
Postulat von Grossrat German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Änderung des Gesetzes über die politischen Rechte bzw. der unzumutbaren 3-tägigen Einsprachefrist inkl. 500 Franken Sofortvorschuss gegen Wahl- und Abstimmungsentscheide gemäss Artikel 215 (18.06.2009) (1.028) (*Motion in ein Postulat umgewandelt*)
13. Motion des groupes PDCB et PDCC, par les députés Joël **GAILLARD**, Jean-Daniel **BRUCHEZ**, Nicolas **VOIDE** et Pascal **GAILLARD**, concernant un enfant – une fiscalité (09.09.2009) (1.036)
Motion der PDCB- und PDCC-Fraktionen, durch die Grossräte Joël **GAILLARD**, Jean-Daniel **BRUCHEZ**, Nicolas **VOIDE** und Pascal **GAILLARD**, betreffend: ein Kind – eine Steuer (09.09.2009) (1.036)
14. Postulat du groupe PLR, par le député Christophe **PERRUCHOUD**, concernant les fusions des communes, la subvention maximale c'est automatique? (09.09.2009) (1.037)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe **PERRUCHOUD**, betreffend Gemeindefusionen: Wird automatisch die Maximalsubvention gewährt? (09.09.2009) (1.037)
15. Postulat du groupe PLR, par la députée Laetitia **MASSY**, concernant la politique d'égalité salariale, l'Etat se doit de montrer l'exemple (09.09.2009) (1.038)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Laetitia **MASSY**, betreffend Lohngleichheit: Der Staat muss mit gutem Beispiel vorangehen (09.09.2009) (1.038)
16. Motion du député Pascal **LUISIER** concernant le taux zéro pour l'impôt sur les gains immobiliers à partir de 25 ans de possession (10.09.2009) (1.039)
Motion von Grossrat Pascal **LUISIER** betreffend Nullprozentsatz für die Grundstückgewinnsteuer ab einer Eigentumsdauer von mindestens 25 Jahren (10.09.2009) (1.039)

17. Postulat du groupe PLR, par le député Frédéric **DELESSERT**, concernant la prévention des accidents chez les enfants de 0 à 5 ans (09.09.2009) (1.041) (*en collaboration avec le DECS*)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric **DELESSERT**, betreffend Unfallverhütung bei Kindern von 0 bis 5 Jahren (09.09.2009) (1.041) (*in Zusammenarbeit mit dem DEKS*)

Développements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Entwicklungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

18. Interpellation du député Albert **PITTELOUD**, UDC, et cosignataires concernant: protéger le patrimoine de la race d'Hérens? (15.12.2009) (1.056) (*en collaboration avec le DEET*)
Interpellation von Grossrat Albert **PITTELOUD**, UDC, und Mitunterzeichnenden betreffend Schutz der Eringerrasse (15.12.2009) (1.056) (*in Zusammenarbeit mit dem DVER*)
19. Motion des députés Mathieu **FARDEL** (suppl.), PLR, et Pascal **GAILLARD**, PDCC, concernant la loi sur les communes à adapter (16.12.2009) (1.057)
Motion der Grossräte Mathieu **FARDEL** (Suppl.), PLR, und Pascal **GAILLARD**, PDCC, betreffend Anpassung des Gemeindegesetzes (16.12.2009) (1.057)
20. Interpellation du groupe PLR, par la députée Stéphanie **FAVRE**, concernant: surcoûts pour hospitalisations hors canton? (17.12.2009) (1.058)
Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Stéphanie **FAVRE**, betreffend Mehrkosten für ausserkantonale Hospitalisierungen (17.12.2009) (1.058)
21. Interpellation de la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, et cosignataires concernant service public – prise en charge médicale de base (17.12.2009) (1.059)
Interpellation von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Service Public – medizinische Grundversorgung (17.12.2009) (1.059)
22. Motion du groupe PDCC, par les députés Laurent **TSCHOPP** (suppl.) et Daniel **PORCELLANA**, concernant la perception provisoire des impôts (17.12.2009) (1.060)
Motion der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Laurent **TSCHOPP** (Suppl.) und Daniel **PORCELLANA**, betreffend provisorischer Steuerbezug (17.12.2009) (1.060)
23. Postulat du groupe CSPO, par le député Diego **CLAUSEN**, concernant le budget en matière de personnel, interventions parlementaires et symétrie des forces (17.12.2009) (1.061)
Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego **CLAUSEN**, betreffend Personalbudget, parlamentarische Interventionen und Symmetrie bei den Gewalten (17.12.2009) (1.061)

24. Interpellation du député Daniel **EMONET**, PDCB, et cosignataires concernant les prestations en capital des étrangers ayant quitté la Suisse (17.12.2009) (1.062)
Interpellation von Grossrat Daniel **EMONET**, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend Kapitaleistungen für Ausländer, welche die Schweiz verlassen haben (17.12.2009) (1.062)
25. Postulat du groupe PLR, par les députés Charles-Albert **GILLIOZ** (suppl.) et Gilbert **MONNEY** (suppl.), concernant l'aide aux soignants naturels, un maillon essentiel dans le maintien à domicile (17.12.2009) (1.063)
Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Charles-Albert **GILLIOZ** (Suppl.) und Gilbert **MONNEY** (Suppl.), betreffend Unterstützung der nichtfachlichen Pflegepersonen als wichtiges Element zum Verbleib zu Hause (17.12.2009) (1.063)

Der Präsident:

Ich begrüsse Sie heute zum zweiten Sessionstag.

Bevor wir mit Traktandum 1 beginnen, noch zwei Mitteilungen.

Sie haben gestern sicherlich festgestellt, dass unsere Weibelin und Memorialistin Frau Helen Schmid nicht anwesend war. Sie erholt sich zurzeit von einem Spitalaufenthalt und wir möchten ihr an dieser Stelle gute Besserung wünschen und vollkommene Genesung von ihrer Krankheit. Alles Gute Helen, wir freuen uns Dich demnächst wieder hier im Walliser Parlament willkommen zu heissen.

Weiter möchte ich auch den Staatsratspräsidenten, Herrn Cina, begrüssen. Auch ihm möchte ich zu seiner gestrigen Wahl in den Vorstand von Schweiz Tourismus gratulieren. Nebst seiner grossen Arbeit als Staatsratspräsident wie ich gestern erwähnt habe, kommt noch ein weiteres wichtiges Amt dazu. Ich wünsche ihm viel Erfolg zu dieser zusätzlichen Arbeit.

Somit können wir jetzt zu Punkt 1 unserer Tagesordnung übergehen.

Entrée en matière

**1. LOI D'APPLICATION
du code civil suisse (modification),
(première lecture)**

Eintretensdebatte

**EINFÜHRUNGSGESETZ
zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (Änderung),
(erste Lesung)**

Commission de justice / Justizkommission

Présidente: Anne-Marie Sauthier-Luyet / Berichterstatter: Philipp Schnyder

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Die CVPO ist selbstverständlich für Eintreten auf diesen Gesetzesentwurf über die Änderung des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen ZGB, mit welcher die kantonale gerichtliche Doppelinanz auch in Vormundschaftssachen eingeführt wird.

Es ist eine Selbstverständlichkeit, dass eine unabhängige richterliche Behörde die Entscheide der verschiedenen Vormundschaftskammern überprüft. Im Bereich des fürsorgerischen Freiheitsentzugs werden durch die zuständigen Vormundschaftsbehörden regelmässig schwerwiegende Eingriffe in die persönliche Freiheit und das Leben dieser Menschen getroffen. Mit oftmals weitreichenden Konsequenzen für die Betroffenen.

Eine unabhängige richterliche Überprüfung dieser Entscheide ist durch den vorliegenden Gesetzesentwurf gewährleistet und wird begrüsst.

Trotzdem sieht sich die CVPO gezwungen aus sachlichen Gründen für die erste Lesung einen Abänderungsantrag betreffend Artikel 111, Absatz 2 dieses Gesetzes einzureichen. Nach Ansicht der CVPO ist die Zuständigkeit des Richters bei Beschwerden im Bereich des fürsorgerischen Freiheitsentzugs unpräzis und ungenügend geregelt. Der Gesetzesentwurf sieht vor, dass der Bezirksrichter oder der vom Kantonsgericht ernannte spezialisierte Richter angerufen werden kann. Es bestünde somit quasi eine Wahlmöglichkeit des Beschwerdeführers und eine Rechtsunsicherheit für den Beschwerdeführer welcher Richter zuständig ist. In diesem Punkt ist eine Abänderung absolut notwendig. Es wäre eine gesetzgeberische Fehlleistung und ein Missgriff, dass ein Gesetz dem Beschwerdeführer eine Wahlmöglichkeit für die Anrufung einer Rekursinstanz bietet oder der Justiz selbst die Kompetenz überlässt das betreffend sachlich zuständige Gericht zu bezeichnen.

Der Rechtsweg und die sachliche Zuständigkeit des Gerichts müssen durch den Gesetzgeber klar und eindeutig geregelt werden.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Il s'agit, avec ce projet de loi, d'adapter les procédures cantonales pour les rendre conformes aux réquisits de l'unification des procédures civiles au niveau suisse. Concrètement, ici, il s'agit d'aménager la double instance judiciaire cantonale dans le cadre tutélaire.

On distingue deux grands domaines dans ce projet de loi:

1. la privation de liberté à des fins d'assistance (art. 111 à 114). Pour l'article 111, le groupe PLR déposera un amendement afin que seul le juge spécialisé puisse être saisi et
2. les procédures relatives aux mesures de protection adultes et mineurs (art. 115 à 118).

Le groupe PLR entre évidemment en matière sur ce projet de loi modifiant la loi d'application du code civil suisse du 24 mars 1998.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die CSPO-Fraktion hat Kenntnis genommen von der vorliegenden Gesetzesänderung, die dem Parlament zur Beschlussfassung vorgelegt wird. Diese ist Ausfluss der auf den 1. Januar 2011 bzw. 1. Januar 2013 in Kraft tretenden Bundesgesetze.

Die CSPO-Fraktion ist für Eintreten, bringt jedoch einen Abänderungsvorschlag ein für Artikel 111, Absatz 2 und zwar in dem Sinne, dass die Zuständigkeit klar geregelt ist, wobei der vom Kantonsgericht ernannte spezialisierte Richter zuständig sein soll. Damit wird auch die Kohärenz gewahrt, denn mit Artikel 15 des Gesetzes über die Rechtspflege vom 11. Februar 2009 hat der Grosse Rat dem Kantonsgericht eine gewisse Flexibilität beim Einsatz der erstinstanzlichen Richter erteilen wollen. Diese gilt es jetzt zu wahren und darum dieser Abänderungsvorschlag.

Danke für Ihre Unterstützung.

M. le député (suppl.) Sébastien Roh, PDCC:

Le groupe PDCC a pris connaissance du projet de loi modifiant la loi d'application du code civil suisse.

Tout comme le pouvoir judiciaire, nous entrons en matière et nous soutenons ce projet sans aucune réserve.

Nous ne nous opposerons pas à la proposition de la commission de justice d'abréger le processus législatif afin de donner rapidement au Tribunal cantonal une certaine flexibilité dans le recours au juge de première instance.

Merci de votre attention.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

Le groupe UDC s'est penché avec attention sur la modification de la loi d'application soumise à notre examen. Basée sur le nouveau droit de protection de l'enfant et de l'adulte, elle institue la double instance judiciaire cantonale dans les causes tutélaires.

Le groupe UDC a déposé un amendement à l'article 113 alinéa 2 demandant que l'instance qui ordonne l'expertise psychiatrique en assume les frais. En effet, ma pratique professionnelle montre à l'envi la propension des juges à ordonner des expertises psychiatriques dont les coûts retombent sur les chambres pupillaires, respectivement sur les communes. Or, les demandes de main levée des mesures tutélaires sont en augmentation et ce recours systématique aux avis des experts médicaux est de plus en plus onéreux, mais toujours à la charge des communes.

Le groupe UDC votera l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée Madeleine Bonvin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG accepte ce projet de loi modifiant la loi d'application du code civil suisse qui est l'étape intermédiaire entre l'aménagement de la double instance (juge de district en première instance et Tribunal cantonal en deuxième instance en tant qu'autorité de recours) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011 et le droit tutélaire dont la mise en place est prévue pour le 1^{er} janvier 2013, et ne présentera aucun amendement. Merci.

La discussion est close.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

Le projet de loi qui vous est soumis vise à aménager la double instance judiciaire dans les causes tutélares.

Le canton du Valais doit adapter ses voies de recours en la matière.

Nous avons pris note des différents amendements déposés, parmi lesquels trois concernent l'article 111 alinéa 2. Un membre de la commission de justice avait d'ailleurs soulevé, lors de l'examen de la loi, l'ambiguïté engendrée par l'alternative laissée à l'article 111 entre le juge de district ou le juge spécialisé désigné par le Tribunal cantonal.

Un autre amendement concerne les expertises psychiatriques ordonnées à l'article 113 alinéa 2.

La commission de justice examinera bien volontiers ces amendements.

Je propose à tous les membres de nous réunir à l'issue des débats pour traiter des amendements déposés, je pense dans la salle de conférence du troisième étage.

Je tiens à remercier tous les groupes qui se sont déclarés en faveur de l'entrée en matière et je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée Patricia Casays, PDCB:

J'avais mal appuyé sur le bouton..., j'avais une intervention à faire; est-ce que je peux quand même intervenir?

Le président:

Normalement non..., mais je vous passe quand même la parole!

M^{me} la députée Patricia Casays, PDCB:

Merci Monsieur le président.

Les députés DC du Bas se sont penchés avec attention sur le message du Conseil d'Etat ainsi que sur le rapport de la commission de justice concernant le projet de loi sur la modification de la loi d'application du code civil suisse (double instance en matière d'affaires tutélares) du 24 mars 1998.

Pour rappel, pour le 1^{er} janvier 2011, chaque canton doit aménager une double instance judiciaire dans les affaires civiles de droit privé, sous réserve de quelques exceptions prévues par le droit fédéral et sans portée pratique en matière tutélaire. Cette modification concerne les articles 112 à 118 de l'ancienne loi. De par cette modification, la chambre pupillaire est considérée comme un organe de première instance au même titre que le juge de district et les recours contre ses décisions, à savoir en matière de PLAFa (privation de liberté à des fins d'assistance), de requête en matière d'interdiction, de conseil légal, de curatelle et en matière de protection de l'enfant, de modification de jugement, de divorce et d'autres mesures tutélaires, seront traités par le Tribunal cantonal qui pourra désigner un juge spécialisé à cette fin.

Juste une remarque: il faut tracer, à l'article 111 alinéa 2, le juge de district au début de la phrase.

Cette modification étant approuvée à l'unanimité par la commission de justice, dès lors, il serait souhaitable de renoncer à une deuxième lecture, selon l'article 101 du règlement du Grand Conseil.

Les députés DC du Bas entrent en matière.

Merci de votre compréhension.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich danke den verschiedenen Abgeordneten, die eingetreten sind auf diese Vorlage. Es geht tatsächlich darum, dass wir in der Zwischenzeit, d.h. von Januar 2011 bis Januar 2013 eine Lösung finden müssen für diese Doppelinanz. Die erste Instanz ist die Vormundschaftskammer und die zweite dann das Kantonsgericht.

Auf diese Sache sind alle eingetreten, lediglich Artikel 111, Absatz 2 gab zu reden. Und zwar möchte ich hier sagen, dass es grundsätzlich so ist, dass in der Organisation der Gerichte festgehalten wurde, dass die Richter einen gewissen Spielraum haben, wie sie die Fälle zuordnen möchten.

Ich lese Ihnen hier von Artikel 115 vor – Richter und Ersatzrichter erster Instanz.

Das Kantonsgericht kann ausserdem Buchstabe b einen oder mehrere Richter in Teilzeit- oder Vollzeitbeschäftigung für die Behandlung von bestimmten Fällen einsetzen.

Das heisst, dazumal wurde bewusst dieser Spielraum dem Kantonsgericht angeboten und festgelegt und in dem Sinn nimmt diese Änderung Bezug auf die Festlegung der gerichtlichen Organisation.

Es bleibt hier auch festzuhalten, dass die Entscheide des Kantonsgerichts hinsichtlich der gerichtlichen Organisation im Amtsblatt veröffentlicht werden. Die Kommission wird sicher ihren Antrag nochmals prüfen. Punkt gesetzliche Grundlage besteht hier keine Rechtsunsicherheit.

Ich danke für die Interventionen.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin.

Eintreten wird nicht bestritten.

Somit findet dann die Lesung am Donnerstagnachmittag statt.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 6 mai 2010*, p. .)

Entrée en matière

2. LOI D'APPLICATION
de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification),
(première lecture)

Eintretensdebatte

AUSFÜHRUNGSGESETZ
zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (Änderung),
(erste Lesung)

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration / Kommission für
Gesundheit, Sozialwesen und Integration*

Président: Jérôme Buttet / Rapporteur: Gilbert Monney, suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Jérémie Rey, PDCC:

La modification de l'article 21 de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales est nécessaire afin de créer la caisse cantonale d'allocations familiales. Le Conseil d'Etat a attribué ce rôle à la CIVAF qui sera gérée par la Caisse cantonale de compensation. La solution d'intégration de la CIVAF permet à la Caisse cantonale de compensation de gérer une caisse d'allocations familiales saine et bien organisée sans avoir à la doter d'un capital de départ.

Selon le Conseil d'Etat, l'intégration de la CIVAF n'induit pas de coûts financiers supplémentaires pour le canton. Du fait des synergies possibles avec la Caisse de compensation, les frais de gestion de la CIVAF ne devraient pas augmenter. Le grand avantage d'avoir une gestion par la Caisse cantonale de compensation est le fait qu'elle assure un décompte et un encaissement unique des cotisations pour les allocations familiales et les cotisations AVS. Cela engendrera une simplification du travail et une gestion du personnel unique. L'informatique sera également regroupée. Tous ces éléments devraient permettre de diminuer les frais généraux. Mais, est-on vraiment sûr de réaliser des économies? Nous avons tout de même quelques doutes.

Compte tenu de la libéralisation du marché, on s'attendra à plus de caisses d'allocations familiales et donc à une diminution du nombre d'affiliés à la CIVAF. Voilà aussi un inconvénient majeur.

Le rapport de la commission précise que, le 1^{er} janvier 2011, la Caisse cantonale de compensation devrait être au courant de toutes les modifications touchant la CIVAF. Nous aimerions donc savoir quelle est, en fait, la vision stratégique à long terme de cette intégration. Ne voulez-vous pas vider la CIVAF de sa substance?

Malgré ces interrogations, il est bien évident que le groupe DC du Centre entre en matière.

Merci de votre écoute attentive.

Hr. Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach, CSPO:

Laut dem Familienzulagengesetz des Bundes vom 24. März 2006, welches im Januar 2009 in Kraft trat, müssen alle Kantone eine kantonale Familienzulagenkasse einrichten.

Unser Kanton hat sich nun entschieden, der zwischenberuflichen Familienkasse des Wallis (CIVAF) diese Aufgabe zu übertragen. Zudem wird die Familienkasse der kantonalen Ausgleichskasse unterstellt. Dies ist ganz im Sinne des Artikels 14, Punkt c, des eidgenössischen Familienzulagengesetzes, welches hier die möglichen Durchführungsorgane benennt.

Die CSPO stimmt mit dem Departement überein, dass diese Zusammenfassung unter einer Kasse sinnvoll ist, und Synergien schaffen wird. Denn schlankere Organisationsformen können zeitliche und finanzielle Ressourcen freilegen.

Zudem wird im Artikel 21, Absatz 3b des kantonalen Ausführungsgesetzes vorgesehen, dass der Verwaltungsrat paritätisch von Arbeitgebern und Arbeitnehmern zusammengesetzt sein soll. Der Präsident soll dabei ein Vertreter der Arbeitgeber sein. Dies scheint auf den ersten Blick sinnvoll. Wird doch der weitaus grösste Teil der eingebrachten Finanzen durch die Arbeitgeber vorgenommen. Andererseits ist der Kanton Wallis wohl der einzige Kanton, der eine Prämienbeteiligung der Arbeitnehmer kennt. Deshalb werde ich hier einen Abänderungsantrag einbringen, dass das Präsidium alle zwei Jahre zwischen Arbeitgebern und Arbeitnehmern wechselt, ganz im Sinne der Parität.

Die CSPO verlangt bei der Schaffung der kantonalen Familienzulagenkasse vom Staatsrat, dass er sich dafür engagiert, dass alle Familienzulagen monatlich ausbezahlt werden und die langjährige Forderung der CSPO "ein Kind – eine Zulage" umgesetzt wird, so dass endlich alle Kinder in den Genuss von Familienzulagen kommen.

Die CSPO ist für Eintreten. Danke.

M. le député Daniel Emonet, PDCB:

Une fois de plus, nous devons traiter au plenum de modifications d'une loi découlant d'exigences fédérales.

Aujourd'hui, cette obligation ne génère pas de grands bouleversements et ne provoque aucune dépense liée à cet état de fait.

La loi fédérale sur les allocations familiales exige la constitution d'une caisse cantonale affiliant les professions n'ayant pas leur propre institut. Rappelons que la CIVAF a joué le rôle de caisse supplétive pour notre canton depuis sa fondation en 1941 avec toutes ses compétences reconnues.

Mais voilà que la Confédération rajoute une couche et exige que ce soient les caisses cantonales de compensation qui doivent assumer cette tâche.

Le cadre étant posé, il est nécessaire de légiférer en la matière et de trouver la meilleure solution possible tant pour les affiliés que pour le personnel et la direction de la caisse. Chose faite. En effet, l'intégration de la CIVAF à la Caisse valaisanne de compensation s'est avérée l'issue la plus efficace. Le personnel sera intégralement rattaché à la nouvelle structure, et les fonds propres et les réserves serviront de capital de départ à la nouvelle caisse.

C'est pourquoi, après analyse, le groupe DC du Bas-Valais accepte le texte proposé sans réserve.

Il remercie d'avance la direction ainsi que les employés de la CIVAF et de la Caisse de compensation pour qu'une saine collaboration garantisse la réussite de cette intégration.

Merci pour votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR:

Le groupe libéral-radical a pris connaissance du message du Conseil d'Etat sur les allocations familiales; sujet qui occupe depuis de nombreuses années les travées du Grand Conseil.

Il s'agit d'une mise en application de la loi fédérale. Notre canton n'avait pas d'autre choix que d'être en conformité avec les exigences légales et de mettre sur pied une caisse d'allocations familiales. Plutôt que d'en créer une de toutes pièces, le canton a pris la décision de se tourner vers la CIVAF qui fonctionne déjà comme caisse supplétive et oeuvre donc en tant que caisse cantonale.

Point positif à relever: la rationalité.

Toutefois, nous émettons le souhait qu'à terme, des économies soient envisageables dans la gestion du personnel.

Les députés libéraux-radicaux acceptent l'entrée en matière sur la modification de l'article 21 de la loi d'application des allocations familiales.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Une fois de plus, comme le disait tout à l'heure notre collègue du Bas, nous devons adapter nos lois cantonales aux lois fédérales. Cette adaptation concerne cette fois-ci le domaine des allocations familiales.

Une réflexion approfondie et une concertation élargie ont abouti à une solution pragmatique et efficace. En effet, les options choisies permettent de maintenir les caisses reconnues et d'intégrer la caisse interprofessionnelle valaisanne d'allocations familiales, la CIVAF, dans la Caisse cantonale de compensation.

Les solutions proposées offrent passablement d'avantages; j'en citerai quelques-uns:

- garantir les places de travail du personnel de la CIVAF,
- éviter au canton du Valais la mise à disposition d'un capital de départ estimé à plusieurs millions,
- remplir les exigences fédérales,
- assurer l'existence des caisses professionnelles actuelles qui fonctionnent à satisfaction et surtout
- permettre aux entreprises la liberté d'affiliation entre plusieurs caisses d'allocations familiales.

De fait, ce modèle garantit des conditions cadres adéquates pour tous les acteurs du domaine.

Dès lors, le groupe UDC entre en matière sans aucun problème sur cette modification de loi.

Merci de votre attention.

M. le député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le projet de modification de l'article 21 de la loi d'application sur les allocations familiales ne fait pas partie des révolutions qui vont changer la face de l'arsenal législatif du canton. Il ne sera donc pas trop difficile de respecter le temps de parole.

La solution proposée pour répondre à l'obligation légale fédérale est simple et économique. La transformation de la CIVAF en caisse cantonale d'allocations familiales gérée par la Caisse cantonale de compensation n'apporte que peu de changements par rapport au système actuellement en place, système qui donne satisfaction.

Le groupe ADG apprécie tout particulièrement la garantie qui est donnée d'éviter tout licenciement malgré la baisse prévisible du nombre d'assurés et les économies de coûts de fonctionnement dues aux synergies mises en place au niveau de l'informatique, de la gestion du personnel, etc. Il y aura un statut unique pour l'ensemble du personnel de la CCC et de la CIVAF.

La direction de la nouvelle caisse cantonale d'allocations familiales est assumée par la Caisse de compensation. A la CIVAF restera l'attribution des allocations familiales. Son conseil d'administration sera composé paritairement de représentants des employeurs et des salariés.

Le groupe ADG émet une réserve sur l'obligation d'une présidence assumée exclusivement par un des représentants des employeurs. Il a souvent entendu, notamment lorsqu'il s'agissait de corriger la sous-représentation des femmes que seules les compétences comptaient. Cependant, vu que la nouvelle organisation est la continuité de l'actuelle et étant donné que les cotisations à la CIVAF sont payées presque exclusivement par les employeurs, le groupe ADG ne déposera pas d'amendement et accepte l'entrée en matière.

La discussion est close.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Vos interventions ont bien montré les avantages d'attribuer le rôle de caisse cantonale d'allocations familiales à la CIVAF qui a déjà pratiquement fonctionné comme tel depuis sa constitution, et d'en faire assumer la direction à la Caisse de compensation de l'Etat du Valais. C'est la manière la plus cohérente, la plus raisonnable, la plus pratique, la plus économique, tant lors de son installation que certainement lors de son exploitation, d'appliquer les prescriptions de la législation fédérale.

Nous pouvons ainsi une fois de plus tirer profit de l'esprit pionnier de ceux dans le canton qui avaient créé la CIVAF en 1941 déjà.

L'entrée en matière n'ayant pas été combattue, je remercie tous les intervenants au nom de la commission, commission qui examinera la proposition d'amendement à l'issue des débats de ce matin.

Merci pour votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich stelle mit Genugtuung fest, dass alle Parteien bereit sind auf die Vorlage einzutreten und dass auch gesagt wird, dass die Vorlage eine einfache, eine pragmatische, eine gute Lösung ist.

Es ist so, dass wir auf den 1. Januar 2011 im Kanton Wallis auch eine kantonale Familienzulagenkasse haben müssen und die CIVAF hat effektiv als walliser Kasse für die zwischenberuflichen Betriebe schon seit Beginn her quasi den Status einer offenen Kasse gehabt. Es ist das Verhandlungsgeschick zwischen der CIVAF, dem Departement und auch der kantonalen Ausgleichskasse, dass man diese Lösung gefunden hat.

Sie haben in den Unterlagen gelesen, was alles vorausgegangen ist, dass auch der Bund einverstanden ist, wenn wir die CIVAF zur kantonalen Familienzulagenkasse machen. Es vereinfacht uns vieles – und das wurde auch gesagt – gerade im administrativen Bereich gibt es Vorteile. So haben zum Beispiel die Arbeitgeber den Vorteil, dass sie die AHV-Beiträge und die Familienzulagen bei der gleichen – also bei der kantonalen Ausgleichskasse – abrechnen können.

Ich möchte nur sagen, was die anderen Kassen betrifft. Der Bund hat beschlossen, dass es in diesem Bereich eine Liberalisierung gibt. Momentan sind die anderen Kassen im Wallis noch geschützt, aber dieser Schutz fällt und wie es dann eines Tages weitergehen wird, ist sehr schwierig zu sagen, was das für die CIVAF bedeutet, aber auch für die anderen Kassen. Die Liberalisierung wurde bereits beschlossen.

Zu den Interventionen hat vor allem Herr Allenbach darauf hingewiesen, dass das Ziel der CSPO "ein Kind – eine Zulage" hier nicht erfüllt werde. Hier geht es mehr um eine Anpassung der Struktur, der Organisation und es geht nicht um Inhalte der Familienzulagen oder eben der Forderung "ein Kind – eine Zulage".

Ich danke allen, die auf die Vorlage eingetreten sind und wir werden die Abänderungen behandeln.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin.

Ebenfalls Eintreten nicht bestritten.

Die Lesung erfolgt dann am Donnerstagnachmittag.

(Suite et fin, *séance de relevée du jeudi 6 mai 2010*, p. .)

Entrée en matière et lecture

3. DECISION

concernant l'approbation de l'avenant à la convention-programme sur l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2008-2011 du 27 mai 2008 concernant des mesures de stabilisation conjoncturelle dans le cadre de la politique régionale entre la Confédération helvétique et le canton du Valais

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

zur Genehmigung der Zusatzvereinbarung zur Programmvereinbarung über die Förderung des kantonalen Umsetzungsprogramms Regionalpolitik 2008-2011 vom 27. Mai 2008 betreffend konjunkturelle Stabilisierungsmassnahmen im Rahmen der Regionalpolitik zwischen der Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis

Commission de l'économie et de l'énergie /

Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Présidente: Marie-Noëlle Massy Mittaz / Rapporteur: Moreno Centelleghé

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Erno Grand, CVPO:

Dieses Geschäft wird vom Neuen Finanzausgleich bereits geprägt. Ein Mechanismus, der bald einmal auch so oder ähnlich zwischen Kanton und Gemeinde ablaufen könnte.

Nun aber zum vorliegenden Beschluss.

Im Rahmen des NFA hat der Bund für das Jahr 2008 mit dem Kanton Leistungsvereinbarungen abgeschlossen. Leistungsvereinbarungen für gemischte Aufgaben, d.h. für Angelegenheiten, die Bund und Kanton gemeinsam finanzieren.

Eine dieser Aufgaben ist die Aufrechterhaltung einer florierenden Konjunktur. Nun ist diese in den Jahren 2008 und 2009 – wie wir alle wissen – eingebrochen. Bundesrat und Parlament reagierten und stellten der Wirtschaft Kredite zur Belebung der Wirtschaft zur Verfügung. Die Regel des NFA verlangt, dass die Kantone die Massnahmen mit Krediten in gleicher Höhe unterstützen. Diese zinslosen Kredite sollen regionalen, ausführungsfähigen Projekten, die aus Gründen der Finanzknappheit noch nicht angefangen wurden zur Verwirklichung helfen und damit die Wirtschaft stabilisieren.

Der Kanton Wallis hat für die Regionen und Gemeinden eine Vielzahl von Projekten beim Bund hinterlegt. Der Bund hat die Projektauswahl getroffen und wird die ausgewählten Projekte mit 11,9 Millionen Franken Darlehen unterstützen. Der Kanton seinerseits muss ebenfalls die gleiche Höhe an Darlehen aufbringen. Die Verwirklichung der Projekte lösen Investitionen von über 80 Millionen Franken aus.

Die finanziellen Mittel sind als Rahmenkredit des Fonds für Regionalentwicklung vorhanden – früher waren dies die so genannten IHG Gelder.

Die CVPO ist für Eintreten und stimmt dem Kredit in dieser Form einstimmig zu.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Marcel Delasoie, PLR:

Le groupe PLR a étudié avec toute l'attention voulue ce projet, dont je ne citerai pas le titre au complet, ce qui nous permettra de gagner deux minutes.

Dans la mesure où un des objectifs de ce programme d'encouragement est d'être un stabilisateur conjoncturel, qu'il n'y a pas d'incidences financières pour le canton et qu'il est limité dans le temps jusqu'à fin 2011, le groupe PLR ne peut que s'y déclarer favorable.

La seule ombre à ce projet est qu'en fonction de son succès, les critères d'attribution de ces crédits sans intérêt ont été modifiés en cours de route par le SECO, ce qui a certainement causé l'exclusion de certains projets – avec quelques regrets pour leurs auteurs.

Le groupe PLR tient donc à rendre effectivement attentifs les porteurs de ce projet qu'ils devront terminer avant fin 2011 faute de ne pas obtenir le soutien promis. Il y a donc dans ce cas un réel danger de voir certains projets sans crédit; que se passera-t-il à ce moment-là?

Si donc nous saluons ce programme d'encouragement, nous saisissons ici l'occasion de relever qu'il est d'autres mesures qui contribueraient plus largement encore à dynamiser notre économie cantonale: c'est de sensibiliser toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des différents services de l'Etat, que chacun d'entre eux peut être par son attitude positive, par sa volonté de trouver une solution plutôt que de chercher un problème, un élément essentiel du développement économique de notre canton. Beaucoup en sont convaincus, et c'est l'occasion ici de les remercier, d'autres beaucoup moins, et pour une amélioration dans ce domaine, il nous paraissait important de relever ce point. Une autre mesure serait aussi une accélération du traitement des recours, en particulier pour ceux d'une importance particulière pour les régions dont le développement de l'économie touristique est primordial. Parenthèse fermée.

Le groupe PLR entre en matière sur la décision concernant l'avenant à cette convention-programme. Merci.

Hr. Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Nachdem die Schweizer Wirtschaft in den Jahren 2004 bis 2007 die längste Wachstumsperiode seit Anfang der achtziger Jahre verzeichnen konnte, wurde sie im Verlauf von 2008 trotz guter binnenwirtschaftlicher Ausgangslage zunehmend vom wirtschaftlichen Abschwung erfasst.

Die Beschäftigungsentwicklung und deren Aussichten verdüsterten sich zunehmend, sehr rasch und deutlich.

Am stärksten fiel die Zunahme der Arbeitslosigkeit in der Industrie und dem verarbeitenden Gewerbe aus. Die Probleme der Banken wollen wir nicht nur der rückgängigen Wirtschaftslage zuschieben. Es gibt welche und zu denen gehört zum Beispiel unsere Kantonbank, die haben gute Arbeit geleistet.

Auch wenn sich heute ein kleiner Lichtblick am Ende des Tunnels zeigt und wir alle hoffen, dass sich die Wirtschaft allmählich erholt, hat der Tourismus weiterhin mit Problemen zu kämpfen. Vor allem der Gast aus den umliegenden Euroländern, Russland und Grossbritannien wird infolge ihrer schwachen Währung stark eingeschränkt und kann sich nur noch bedingt Ferien bei uns im Wallis leisten.

National- und Ständerat haben im März 2009 ein Stabilisierungsprogramm beschlossen und dem Kanton 100 Millionen Franken Darlehen für regionalpolitische Projekte zur Verfügung gestellt.

Die Kantone waren angehalten binnen sechs Monaten allfällige Infrastrukturprojekte beim Bund einzureichen, welche vorzeitig realisiert werden können um somit die Wirtschaft zu unterstützen.

Unser Kanton zeigte reges Interesse an diesen Darlehen und hat innert kürzester Zeit Projekte mit einem Investitionsvolumen von über 200 Millionen Franken beim Bund eingereicht. Ein grosser Teil der eingereichten Projekte betrifft Infrastrukturen, welche auch unser Tourismusangebot erweitern und somit interessant macht.

Hier zeigt sich deutlich, dass unsere Dienststellen fertige Projekte bereit halten, welche nur darauf warten bis das notwendige Geld vorhanden ist.

An dieser Stelle auch einmal ein Danke an die Departemente, Dienststellen und deren Mitarbeiter.

Auch wenn durch die enorme Nachfrage vom SECO nur ein Bruchteil der eingegebenen Projekte unterstützt werden, stellt sich die Frage was mit angefangenen Projekten passiert, welche bei Ablauf der Frist Ende 2011 nicht abgeschlossen sind. Muss hier nicht eine Übergangsfrist gewährt werden bevor man die Sache zur Gemeindeangelegenheit erklärt und diese in finanzielle Schwierigkeiten kommen kann?

Die CSPO ist sich der Wichtigkeit der Unterstützung der Wirtschaft bewusst und genehmigt diese Zusatzvereinbarung, welche es dem Kanton erlaubt in den Genuss der entsprechenden Bundesmittel zu kommen.

Wir sind also für Eintreten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Danielle Schmid, PDCC:

Cet avenant a été suffisamment expliqué par mes collègues; je ne le referai donc pas.

Le groupe DC du Centre formule l'une ou l'autre remarques concernant la démarche du choix des projets.

Si c'est bien le SECO qui décide en dernier ressort du choix, le canton a réalisé un premier tri. Sur 55 projets déposés, 27 ont été acceptés pour être réalisés. Un sentiment de précipitation ressort de ce dossier: il fallait avoir des projets déjà prêts et réalisables à très court terme. Certaines communes sont déçues de ne pas avoir vu leurs projets retenus et de ne plus pouvoir les présenter à l'avenir alors que d'autres ont dû retirer les leurs se rendant compte de la difficulté à les réaliser dans les temps.

Nous devons suggérer aux communes d'avoir plusieurs dossiers répondant aux critères dans leurs tiroirs afin d'être prêtes si nécessaire.

Le groupe DC du Centre se réjouit néanmoins du soutien qui sera apporté à la réalisation de plusieurs projets intéressants. Il se réjouit de l'impact de ces projets sur la relance économique, et enfin de pouvoir apprécier et parcourir certaines réalisations durant ses loisirs. Merci.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Die erste Frage, die sich stellt, ist tatsächlich ob die Wirtschaftskrise schon ausgestanden ist. Die Nordostschweiz meldet Zeichen von einem Rückgang in der Baubranche. Aus exportabhängigen Regionen erreichen uns noch fast täglich Meldungen von Kündigungen, Entlassungen und Stellenabbau. Das heisst, dass sich die Betriebe auf Kosten der Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer gesund schrumpfen. Dabei gehen viele Stellen endgültig verloren. Das schwächt den Wirtschaftsstandort Schweiz.

Total hat der Bund 300 Millionen Franken zur Stabilisierung der Wirtschaft in der Krisenzeit gesprochen. Das ist ein lächerlich tiefer Betrag. Ein Tropfen auf den heissen Stein. Bundesrat und Parlament hätten mindestens zwei Milliarden Franken sprechen müssen, um die Wirtschaft nachhaltig zu stützen.

Zudem müssen wir mit Erschrecken feststellen, dass die Wirtschaftskreise aus der Krise nichts gelernt haben. Nach einer sehr kurzen Phase des sich Schämens machen sie wieder in gewohnter Manier weiter. Oben werden wieder in unverfrorener Weise Löhne mit Boni garniert und unten bange Menschen um ihre Existenz.

Wie wir den Medien entnehmen konnten, schliesst die Rechnung 2009 des Kantons Wallis bemerkenswert gut ab. Sie reiht sich in eine langjährige Serie von schwarzen bis tiefschwarzen Zahlen ein. Die Rechnung schliesst mit einem Ertragsüberschuss von 3,8 Millionen Franken und mit einem Finanzierungsüberschuss von 37,4 Millionen Franken ab.

Die Fraktion der linken Allianz nimmt das Umsetzungsprogramm für die konjunkturellen Stabilisierungsmassnahmen an. Wir möchten aber den Staatsrat sehr ermuntern, das erwirtschaftete Geld wieder in die Wirtschaft zu investieren. Wenn die Zeiten hart sind, muss der Staat investieren, im Interesse der Wirtschaft und damit aller Bürgerinnen und Bürger.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer, PDCB:

Le groupe PDCB a pris connaissance avec intérêt de la convention-programme sur l'encouragement et la stabilisation conjoncturelle – j'ai volontairement abrégé le titre de ce projet de décision.

Nous soutenons ces mesures sans retenue.

En finalité, le canton et la Confédération mettent à disposition l'outil qui servira aux porteurs de projets, notamment les communes ou d'autres associations, à réaliser des ouvrages complétant les infrastructures de base déjà existantes.

Nous profitons de cette occasion pour connaître l'avancement des projets retenus dans la première phase. Le délai de décembre 2011 est très court et n'ouvre guère la porte à d'autres projets que ceux qui sont déjà dans les tiroirs et plus ou moins prêts.

Nous aimerions également savoir si les critères du SECO prennent en considération les aspects compte de fonctionnement et rentabilité dans l'analyse des projets.

Espérant que ces mesures puissent soutenir notre économie cantonale dans cette période critique, le groupe DC du Bas est bien sûr pour l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Aujourd'hui, le Parlement est appelé à se prononcer sur un avenant à la convention-programme sur l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2008-2011 pour un montant total de dépenses brutes de 23,8 millions à la charge du canton.

En mars 2009, la Confédération, dans le cadre du deuxième programme de stabilisation conjoncturelle, a débloqué 100 millions de francs pour des prêts afin de financer des projets de politique régionale.

Sur le principe que, dans le cadre de son deuxième programme de stabilisation conjoncturelle, la Berne fédérale soutienne des projets de politique régionale, le groupe UDC peut y adhérer.

Par contre, sur le procédé d'évaluation des projets, d'une part, et sur la pertinence et la viabilité des projets présélectionnés, d'autre part, le groupe UDC s'interroge.

Le procédé: Si l'on se réfère au message du Conseil d'Etat accompagnant le projet de décision, le SECO a effectué la sélection des projets méritant d'être soutenus et cela sans concertation avec le canton. A ce stade, l'implication du canton s'est arrêtée à transmettre les dossiers à Berne. On parle ici, Mesdames et Messieurs, de politique régionale et c'est depuis des bureaux de la Berne fédérale que l'on décide de retenir ou non un projet pour le Valais. Berne était-elle plus propice à la réflexion que Sion? On ne doit pas avoir tous la même définition du mot "régional".

La pertinence des projets: Si, sur l'ensemble des projets présentés, certains d'entre eux nous paraissent réfléchis, d'autres, au contraire, reflètent l'impression d'une approche dans le sens où la démarche est plus l'opportunité des fonds à disposition qu'une réelle nécessité d'investissements.

Mais comme l'objet à l'ordre du jour n'est pas la qualité des projets, mais bien un crédit cadre pour l'ensemble des futures réalisations, il ne nous appartient pas de juger de la qualité ou non de ces intentions. Nous laisserons cette responsabilité au SECO.

Onze projets dans la première phase, 16 dans la deuxième, soit un total de 27 projets. Pour notre information, nous prions M. le chef du département ou éventuellement M^{me} la présidente de la commission de nous faire part d'en quoi consiste le seizième projet de la deuxième phase.

La viabilité: Sur ce point également, nous laisserons la responsabilité au SECO de l'analyse des projets car, avec les informations contenues dans le message, nous ne sommes pas à même d'y apporter un jugement. Ce point, pour le groupe UDC, n'est pas à négliger car ici nous parlons bien de prêts et, par définition, les prêts sont remboursables. Ces montants sont-ils vraiment des prêts ou, comme le permet la loi sur la politique régionale en son article 11, des aides à fonds perdu? Rien dans le message ne nous éclaire sur cet aspect de la question.

Le fait d'octroyer des prêts même sans intérêt qui devront un jour être remboursés, quand on sait pertinemment que certains projets ne sont pas viables, n'est-ce pas faire preuve de laxisme? Ne vaudrait-il pas mieux dans ces cas accorder des aides à fonds perdu?

Le groupe UDC, et ce malgré les interrogations énumérées ci-dessus, entre en matière et se réserve le droit de décision après les éclaircissements apportés par le chef du département.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Vizepäsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie:

Die Umsetzung der Stabilisierungsmassnahmen im Rahmen der Regionalpolitik ist für die Walliser Wirtschaft von grösster Wichtigkeit.

Da die Bruttoausgaben zu Lasten des Kantons die finanzielle Kompetenzgrenze des Staatsrats übersteigt, braucht es diesen Beschluss von Seiten des Parlaments. Durch dessen Genehmigung kommt der Kanton in den Genuss von entsprechenden Bundesmitteln.

Angesichts der Vielzahl der eingereichten Projekte war es sinnvoll Prioritäten von Seiten des SECO zu setzen. Trotzdem wäre mehr Transparenz von Seiten SECO bezüglich der Ausschlusskriterien im Sinne der Kommunikation gegenüber den Antragstellern wünschenswert gewesen. Ebenso war es sicherlich sinnvoll Basisinfrastrukturprojekte, welche nicht den Kriterien der neuen Regionalpolitik entsprachen, auszuschliessen. Trotzdem wäre es auch hier wichtig zukünftig eine Gesetzesgrundlage zur Finanzierung von Basisinfrastrukturprojekten für Gemeinden zu schaffen oder zumindest zu überprüfen. Ich rede hierbei nicht von den IH Geldern der 52 Gemeinden mit finanziellen Schwierigkeiten.

Die Zusatzvereinbarung über 11,9 Millionen Franken vom SECO gegenüber dem Kanton bedingt einen mindestens gleich hohen Betrag von Seiten des Kantons für die Wirtschaftsförderung. Die Bruttoausgaben von 23,8 Millionen Franken, welche über den Rahmenkredit des Fonds für Regionalentwicklung gedeckt sind, sind dementsprechend zu genehmigen, da die 11,9 Millionen Franken Bundesbeiträge bereits integriert sind.

Hoffen wir zum Schluss, dass alle genehmigten Projekte es schaffen bis Ende 2012 umgesetzt zu werden.

Erlauben Sie mir noch folgende Bemerkung zum Beschlussentwurf.

Die Änderung des Wortlauts von Artikel 2 durch die Kommission ist rein redaktioneller Natur. So gesehen braucht der Rapporteur in Absprache mit dem Büro des Grossen Rates nicht vorzutreten.

Ich bin erfreut, dass alle Fraktionen die Wichtigkeit dieser Vorlage erkannt haben. Die Kommission für Volkswirtschaft und Energie ist von dieser Vorlage überzeugt und dankt allen für die Unterstützung, im besonderen den Kommissionsmitgliedern, dem Rapporteur und ebenso dem Departementvorsteher, seinem Dienstchef und allen seinen Mitarbeitern sowie allen die an diesem Geschäft beteiligt waren.

Besten Dank für die sorgfältige und gute Vorbereitung dieser Vorlage und für die offene Instruktion und Information, die wir anlässlich der Sitzungen erhalten haben.

Danke ebenfalls dem Parlament für die Unterstützung.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER), und Regierungspräsident:

Zu diesem Geschäft kann ich mich kurz halten.

Ich möchte den Fraktionssprechern allen recht herzlich danken, dass sie einstimmig für Eintreten auf diese Vorlage sind. Herr Erno Grand hat stellvertretend für die anderen Fraktionssprecher die Thematik sehr gut umschrieben, sodass ich die nicht wiederholen möchte.

Ich möchte vielleicht kurz auf die Wirtschaftssituation eingehen. Aus der Sicht des Kantons Wallis darf ich sicher auch mit einer gewissen Freude feststellen, dass wir bislang die Wirtschaftskrise gut gemeistert haben. Das ist aus meiner Sicht darauf zurückzuführen, dass wir eine sehr diversifizierte Wirtschaft haben und damit keine einseitigen Abhängigkeiten haben, wie wir sie vielleicht im Zusammenhang mit der Uhrenbranche in anderen Kantonen vorfinden. Ich glaube, das ist eine der Stärken der Walliser Wirtschaft, dass sie eben diversifiziert ist und damit eigentlich auch krisenresistenter ist und in diesem Sinne glaube ich, ist es auch eine der Aufgaben der Walliser Wirtschaftsförderer oder der Politik, Rahmenbedingungen zu setzen, die diese Diversifizierung auch in Zukunft fördert und darauf die Politik auch entsprechend ausrichtet.

Zur Vorlage, die jetzt hier zur Diskussion steht, ist es in der Tat so, dass im Rahmen einer laufenden Programmvereinbarung, im Rahmen der konjunkturstützenden Massnahmen der Bund zusätzliche Mittel zur Verfügung gestellt hat. Wir alle mussten dann diesen Prozessen, die von Bern vorgegeben wurden, hinterher rennen und waren eigentlich veranlasst dann entsprechend auch die Gesuche zu sammeln und das gelang dann durch eine grosse Arbeit der Gemeinden und auch der sozioökonomischen Regionen. Allerdings ist das eingetreten wovon wir eigentlich den Bund auch gewarnt haben. Es wird eine Überschwemmung geben und es gab eine Überschwemmung. Es gab Gesuche für praktisch eine Milliarde Schweizerfranken, die im Rahmen dieses Programms plötzlich auf dem Tisch des SECO landeten. Die waren in diesem Sinn dann auch überrascht von dieser Schwemme von Gesuchen und mussten dann irgendwie aus dieser Situation sich wieder ausklinken und

haben dann die Kriterien aus unserer Sicht verschärft. Das hat dann zu Frustrationen geführt bei den Gemeinden weil dann plötzlich im Nachhinein die Spielregeln geändert wurden. Das bedauern wir. Wir allerdings haben das bereits im Vorfeld schon gesagt.

Ich darf jetzt auf einzelne Fragen noch eingehen.

Pour répondre à quelques questions, vous avez raison, Monsieur le député (suppl.) Marcel Delasoie, qu'une des forces de notre économie, c'est quand même la diversification de notre tissu économique; c'est une des grandes forces du Valais. Mais, en même temps, les mesures concrètes par l'accélération des procédures d'autorisation et du traitement des recours sont aussi très importantes pour réaliser ces projets. Cela concerne aussi les projets qui sont en discussion, qui sont soutenus maintenant par ces mesures parce que, finalement, il faut les réaliser d'une manière très rapide.

Il y a une question: qu'est-ce que l'on va faire avec les projets qui ont débuté, je crois que c'est le député Urban Furrer qui a posé cette question, Herr Furrer hat die Frage gestellt, was geschieht mit diesen Projekten, die noch nicht beendet sind. Also wir werden sicher alles daran setzen, dass die so rasch wie möglich realisiert werden und wenn es dann Problemfälle gibt, werden wir sie mit dem SECO verhandeln und hier Lösungen suchen. Aber allerdings brauchen wir jetzt natürlich eine hohe Geschwindigkeit, damit das Ziel dieser Massnahme realisiert wird. Denn wir wollen ja damit die Konjunktur stützen, Massnahmen während einer Wirtschaftsbaisse ankurbeln oder realisieren. So kann es natürlich nicht sein, dass dies für eine grosse Dauer jetzt ausgedehnt wird.

Concernant la précipitation, je crois que c'est la députée Danielle Schmid qui en a parlé, c'est vrai il y avait de la précipitation. On devait courir après les mesures ou les décisions qui étaient prises à Berne. Ils étaient submergés de dossiers, il y avait une avalanche de dossiers qui sont arrivés et puis ils ont dû corriger les critères. C'est clair qu'il y a eu de la frustration dans des communes, et je le comprends.

Question de la députée Margrit Picon-Furrer: la rentabilité. Il est évident que toutes ces questions, c'est à nous, au service, de les traiter. Il y aussi des garanties. Nous demandons des garanties. On traite comme pour les projets où l'on accorde des crédits sans intérêt. C'est mon service qui doit justement analyser la rentabilité en tant que telle, même si sur certains projets, si on veut parler de la rentabilité quand on investit dans l'entretien des bisses, alors là il faudrait commencer comme en Italie où, dans certains endroits, on vend des billets d'entrée pour longer les bisses. Nous, nous n'en sommes pas là, nous voulons rester un canton ouvert. Mais, je crois savoir que dans les Cinque Terre, si vous empruntez les chemins pédestres, vous devez payer certains montants. A nous de voir si c'est nécessaire. Mais quand on parle de rentabilité, il faut toujours aussi prendre en considération que ce sont aussi des investissements qui sont là pour les touristes, pour les citoyens et les citoyennes de notre canton.

Le député Charles Clerc a posé une question..., je n'ai pas tout à fait compris cette question des 16 dossiers ou des 16 projets... Moi, j'ai compté, il y en a 16. Pour ma part, j'ai fait le calcul, mais on peut toujours se tromper. Je l'ai refait et je suis encore tombé sur 16..., on se mettra d'accord peut-être après, à l'heure de l'apéro, si c'est 15 ou 16, on aura l'occasion de le faire. Mais, vous avez raison, on a déjà constaté, on sait déjà aujourd'hui que parmi ces projets-là certains ne vont pas se réaliser. Maintenant, on essaie de nouveau de négocier avec Berne et dire: est-ce que l'on peut récupérer un ou deux dossiers pour combler le fait qu'il y a déjà deux ou trois projets qui ont pris du retard, par exemple qui attendent des décisions des assemblées primaires et qui sont retardés, mais, nous, nous essayons tout de même de profiter

des moyens que Berne nous donne pour les réaliser et pour dire: est-ce que l'on trouve encore d'autres dossiers. Mais, on est toujours un peu à la course, mais on tâchera de quand même utiliser ces moyens à bon escient.

Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet.

Je remercie tous les groupes.

Merci de m'avoir entendu, écouté.

Der Präsident:

Danke Herr Departementvorsteher.

Eintreten wird nicht bestritten.

Somit können wir weitergehen zur Lesung.

Abänderungsanträge sind ebenfalls keine eingegangen.

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*PROJET DU CONSEIL D'ETAT /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 113 voix, tel que présenté par le Conseil d'Etat (version française) et par la commission thématique (version allemande), en séance du Grand Conseil, à Sion, le 5 mai 2010.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Entrée en matière et lecture

4. DECISION

**concernant l'octroi d'un crédit complémentaire
pour les programmes de promotion énergétiques
dans le cadre du programme de soutien à l'économie**

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS **zur Gewährung eines ergänzenden Verpflichtungskredits** **für die Energieförderprogramme im Rahmen** **des Programms zur Unterstützung der Wirtschaft**

Commission de l'économie et de l'énergie /

Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Présidente: Marie-Noëlle Massy Mittaz / Rapporteur: Moreno Centelleghé

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député (suppl.) Marcel Delasoie, PLR:

Le groupe PLR tient d'abord à souligner que ce programme de promotion énergétique avait vu juste puisqu'il a, en quelque sorte, été victime de son succès. Tant les programmes Bâtiments-FCC que Minergie ont été pris d'assaut par une masse considérable de projets, et c'est bien ainsi.

Arrivé à une période où l'économie de notre canton et le secteur de la construction en particulier ont apprécié et apprécient encore les retombées positives de ces mesures de soutien, il convient, cela étant dans les moyens du fonds de soutien de l'économie, d'honorer les promesses faites pour tous les projets déposés avant le 31 décembre 2009.

Les effets positifs de ces subventions sont très conséquents si l'on considère que pour chaque franc investi par le canton, le fonds climatique met 1,8 fois plus et évidemment le porteur du projet au moins 5 fois autant. Ce ne sont donc pas loin de 80 millions de francs de travaux que ces subventions ont générés; c'est appréciable.

Pour des raisons environnementales, mais aussi économiques, il serait souhaitable que les mesures pour le soutien de l'analyse énergétique des bâtiments s'intensifient à nouveau. Si les ingénieurs en charge de ces analyses sont saturés, pourquoi ne pas prévoir des formations spécifiques pour des professionnels dans les métiers directement concernés par les assainissements énergétiques, par exemple dans l'utilisation de caméras thermiques et l'interprétation des résultats fournis. Les associations professionnelles sont certainement ouvertes à la question.

Cela dit, le groupe PLR est pour l'entrée en matière.

Hr. Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Zitat einer Medienmitteilung von Energie Schweiz:

In der Schweiz passiert Erstaunliches. Kaum haben National- und Ständerat im Sommer 2009 grünes Licht gegeben, setzen sich Kantone und der Bund an einen Tisch zusammen und entwickeln gemeinsam ein langfristiges Projekt für die ganze Schweiz. Bereits anfangs Januar 2010 war das Projekt im Internet unter www.dasgebäudeprogramm.ch. Hier kann das Gesuch für Fördergeld zur Gebäudesanierung einfach und übersichtlich ausgefüllt werden.

Die Rede ist von einem zehnjährigen Energieförderprogramm zur Unterstützung der Wirtschaft mit dem Slogan "sanieren und profitieren". Bund und Kantone stellen jährlich gegen 300 Millionen Franken zur Verfügung, welche für die Sanierung der Gebäude und erneuerbaren Energien bereitstehen.

200 Millionen Franken stammen aus der Teilzweckverbindung der CO₂-Abgabe. Weitere 80 bis 100 Millionen sind Förderbeiträge der Kantone.

Alle, die auf Energieeffizienz setzen und intelligent sanieren – sei es vom Eigenheim über ein Schulgebäude bis hin zu Gewerbebauten – leisten einen Beitrag zum Klimaschutz und können vom Gebäudeprogramm profitieren.

Entgegen dem früheren Klimarappen unterstützt das Gebäudeprogramm Sanierungen von Einzelbauteilen. Ziel muss es sein, in einem ersten Schritt die Energieverluste zu eliminieren und erst dann an die Ökologie zu denken. Beratung durch die Dienststelle ist sicher empfehlenswert.

Da dieses Programm über mehrere Jahre läuft, muss es jährlich budgetiert werden. Hier stellt sich die Frage, ob es nicht für das laufende Jahr zu einer Budgetüberschreitung kommen wird.

Die CSPO ist sich der Energiesparmassnahmen welche von Bund und Kanton immer wieder lanciert werden bewusst und unterstützt diese auch.

Das Gebäudeprogramm bringt Arbeit und Investitionen für das einheimische Gewerbe und die KMU. Die rund 300 Millionen Franken lösen Investitionen von mindestens einer Milliarde pro Jahr aus und sichern somit tausende von innovativen und nachhaltigen Arbeitsplätzen.

In diesem Sinne ist die CSPO für Eintreten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député François Bressoud, PDCB:

Le groupe DC des quatre districts du Bas-Valais a pris connaissance du message concernant l'octroi d'un crédit complémentaire pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du soutien à l'économie et il salue également l'efficacité des programmes de promotion énergétiques mis en place dans le cadre du soutien à l'économie.

Le complément au programme Bâtiments a eu un succès au-delà des prévisions et cela a occasionné le dépassement des crédits budgétaires décidés, ce qui fait aujourd'hui l'objet d'une demande de rallonge pour un montant de 1,6 million de francs.

Mesdames et Messieurs, l'acceptation de ce crédit budgétaire permet de maintenir la volonté de relance à l'économie valaisanne et permet également de répondre à la volonté de nombreux citoyens valaisans désirant optimiser la qualité thermique de leurs habitations pour une amélioration de leur confort et une diminution de la consommation d'énergie fossile.

Pour ces deux excellentes raisons, c'est à l'unanimité que le groupe PDCB accepte cette entrée en matière.

Hr. Grossrat Erno Grand, CVPO:

Bereits im April letzten Jahres hat der Grosse Rat einen Ergänzungskredit zu den bestehenden Budgets für Energieförderungsbeiträge von total 5,5 Millionen Franken gesprochen. Zusammen mit den Subventionen von Bund und Kanton für zwei Jahre ergibt dies einen Betrag von 15,6 Millionen Franken Unterstützung.

Die Stiftung Klimarappen und Minergie lösten einen Boom an Investitionen für Energiesparmassnahmen und alternativen Energieproduktionen aus.

Wollen alle eingereichten Projekte subventioniert werden, wie dies versprochen wurde, müssen zusätzliche Geldmittel in den Fonds gelegt werden.

Angesichts der Wichtigkeit und dem Willen dieses Parlaments, die fossilen Energieträger zu minimieren, befürwortet die CVPO Eintreten und stimmt den zusätzlich verlangten Mitteln von 1,6 Millionen Franken einstimmig zu.

Zu den 1,6 Millionen Franken, welche dem Spezialfonds für die Unterstützung der Wirtschaft entnommen werden, kommt eine Million Franken aus Bundesbern. Die total zu investierenden 2,6 Millionen Franken sind unseren Unternehmen willkommen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Mario Rossi, PDCC:

Victimes de leur succès, les programmes de promotion énergétiques lancés dans le cadre du programme de soutien à l'économie font qu'aujourd'hui nous nous trouvons devant une demande de crédit complémentaire de 1,6 million de francs si nous souhaitons soutenir l'ensemble des projets présentés au 31 décembre 2009.

L'importance de se soucier de l'environnement via entre autres les économies d'énergie est l'une des missions des autorités compétentes. Il s'agit, aujourd'hui, d'appuyer cette démarche ainsi que d'être cohérents avec les décisions que nous avons prises en avril et juin 2009.

Le message du Conseil d'Etat nous rappelle également que le soutien accordé pour ces différents projets par la Fondation pour le centime climatique et l'Office fédéral de l'énergie est de 1,8 franc pour chaque franc investi par le canton. Ne pas profiter de cette manne serait contraire au bon sens tant du point de vue de la relance économique que du soutien aux économies d'énergie.

Au vu des arguments susmentionnés, le groupe DC du Centre soutient l'entrée en matière relative à l'attribution de ce crédit complémentaire et demande également de poursuivre ces programmes dans les années à venir.

Hr. Grossrat (Suppl.) Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Die Fraktion linke Allianz hat von der Botschaft und vom Beschlussentwurf betreffend die Energieförderprogramme Kenntnis genommen.

Die Botschaft gibt ausführlich Auskunft über den Stand der Dinge. Es erstaunt uns nicht, dass bei der Dienststelle für Energie und Wasserkraft das Geld ausgeht. Die Nachfrage bei den Bürgerinnen und Bürgern um Unterstützung bei Massnahmen für die Energieeffizienz

ist gross. Das hat die Linke hier im Saal in den letzten Jahren immer gesagt und entsprechend haben wir bei den Budgetberatungen auch stets mehr Geld für Energieeffizienzprogramme verlangt. Leider ohne Erfolg. Natürlich sind wir jetzt für diesen Nachtragskredit und werden diesem auch zustimmen.

Gleichzeitig will ich auch noch ein anderes Thema anschneiden, bei dem es auch um die Energieförderung geht. Das Wallis eignet sich – neben der Wasserkraft – auch für die Energieproduktion aus Sonne und Wind. Bei der Sonnenenergie müssen wir derzeit vorab das Hauptgewicht auf die thermische Sonnenenergie setzen. Bei der Windkraft kommt der Wind ins stocken...wenn man dem so sagen darf.

Beim Wind und dessen Nutzung zur Energiegewinnung stehen zwei Interessen im Raum. Einerseits das Interesse an einer Produktion von erneuerbarer, einheimischer und sauberer Energie und andererseits das Interesse an einer intakten Landschaft. Nun ist es aber im Wallis innerhalb der Kantonsverwaltung so, dass die Umweltschutzinteressen weit stärker gewichtet werden als das Interesse an Energieproduktion aus Windkraft.

Natürlich muss die Umweltschutzgesetzgebung eingehalten werden. Das ist für uns selbstverständlich. Aber das Interesse an neuen erneuerbaren Energien muss zumindest gleichwertig wie die Umwelt behandelt werden. Das gilt im übrigen auch für die Projekte der kleinen Wasserkraft.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée (suppl.) Anne Luyet, UDC:

Le budget complémentaire de 5,5 millions alloué en 2009 par ce Parlement s'apparentait plus à des promesses d'engagement financier pour soutenir des projets d'assainissement énergétique. Or, on nous demande aujourd'hui un crédit supplémentaire de 1,6 million au crédit d'engagement complémentaire de juin, et toujours pour les mêmes promesses. Tout cela pour des projets déposés en décembre, car les compléments de subventions pour les projets antérieurs sont accordés.

Oui, il s'agit bien là de complément, d'un doublement aux subventions fédérales de la Fondation du centime climatique, décidé en juin et accordé rétroactivement depuis avril; ce qui a entraîné le succès du programme que nous connaissons et que nous saluons d'ailleurs.

Mais, les inconnues de ce processus sont multiples. Est-ce que tous les projets déposés en 2009 seront réalisés? Est-ce que les projets déposés en 2010 seront aussi nombreux?

Du fait également des conditions plus contraignantes du programme Bâtiments, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010, les crédits accordés en juin pour 2009 et 2010, soit 5,5 millions, seront certainement alors suffisants pour couvrir toutes les promesses d'engagement des projets des deux années.

C'est pourquoi le groupe UDC vous propose d'attendre fin 2010 pour apprécier les succès de ces programmes et vous invite à refuser cette entrée en matière et à refuser l'octroi de ce crédit complémentaire.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Vizepräsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie:

Der Grosse Erfolg der Programme Gebäudestiftung, Klimarappen und Minergie führt zu Budgetproblemen. Um die Umsetzung der unter anderem 127 zurückgestellten Dossiers Gebäudestiftung, Klimarappen im Dezember 2009 zu gewährleisten, braucht es die Zustimmung über einen ergänzenden Kredit zu den bereits gewährten 5,5 Millionen Franken. Daraus resultiert ein Fehlbetrag von 2,6 Millionen Franken. Dank den Globalbeiträgen des Bundes kann der für den Ausgleich notwendige kantonale Anteil, geschätzt von zirka 1 Million Franken (was 60 Prozent entspricht) gesenkt werden. Im Vergleich zum Jahr 2009 entsprach dieser Bundesanteil zirka 74 Prozent.

Es sei erwähnt, dass der im Jahr 2012 kumulierte Minusbetrag von zirka 2,6 Millionen Franken etwa dem Betrag der im Dezember eingegangenen Dossiers entspricht. Dies waren 2,8 Millionen Franken.

Dieses kantonale Programm begünstigt im Gegensatz zum nationalen Gebäudeprogramm die ganzheitliche Sanierung. Hier ein Beispiel:

Die dank den Sanierungen erzielten Energieeinsparungen liegen höher als der Energieeinsparungsvergleich zwischen einem Minergie Neubau und einem konventionellen Neubau. Zudem zeigte die Untersuchung der offenen Dossiers, dass es sich um ganzheitliche Sanierungen handelt. Im Sinne der Nachhaltigkeit werden deshalb verschiedene Arbeitsgattungen für die Umsetzung dieser Sanierungsmassnahmen angesprochen.

Sinnvollerweise sollte immer zuerst die Gebäudehülle saniert werden bevor ein Heizsystem ausgewechselt wird.

Leider wird diese Vorlage von einer Fraktion bestritten. Ich hoffe nichtsdestotrotz, dass wir hier trotzdem Eintreten werden.

Die Kommission für Volkswirtschaft und Energie ist von dieser Vorlage überzeugt und dankt allen für die Unterstützung. Im speziellen danke ich dem Rapporteur, allen Kommissionsmitgliedern, dem Departementvorsteher, seinem Dienstchef und allen seinen Mitarbeitern.

Danke ebenfalls dem Parlament für die abschliessende Unterstützung bei der Schlussabstimmung.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER), und Regierungspräsident:

In der Tat war das Programm höchst erfolgreich. Wir haben auch die Wünsche der Kommission umgesetzt und eine aus meiner Sicht hervorragende Kommunikation gemacht und die Bevölkerung auch auf diese Massnahme hingewiesen und durch die Tatsache, dass man eben zusätzliche Mittel gesprochen hat, wurde der Anreiz zur Realisierung derartiger Massnahmen erhöht und wir haben gesehen, dass wenn man die entsprechenden Massnahmen erhöht, dass dann auch bei der Bevölkerung das Interesse gross ist an energietechnischen Sanierungsmassnahmen. Und ich finde auch gut, dass wir dort eine Win-Win Situation schaffen, weil wir einerseits der Wirtschaft zusätzliche Mittel zur Verfügung stellen zur Realisierung dieser Massnahmen und gleichzeitig den Energiekonsum reduzieren können. Das ist aus meiner Sicht wirklich eine hervorragende Lösung. Man sieht auch, dass die Bevölkerung auf diese Massnahmen entsprechend reagiert und in der Tat werden wir uns –

Herr Reinhold Schnyder – Gedanken machen müssen wie wir die ganze Frage neu aufgleisen werden was die Unterstützung von energietechnischen Sanierungsmassnahmen betrifft. Deshalb werden wir auch in unserem Projekt der Definition einer kantonalen Energiepolitik diesen Bereich der energietechnischen Massnahmen und Sanierungen und der Teil erneuerbare Energien einen spezifischen Schwerpunkt auch noch setzen, um uns dann auch Gedanken zu machen wie können wir dies langfristig auch entsprechend finanzieren.

Der andere Teil, der im Rahmen dieser Definition die kantonale Energiepolitik betrifft, dort werden wir dann das ganze Thema Wasserkraft, Heimfall bearbeiten, was auch sehr wichtig ist. Aber der andere Teil wird auch untersucht, wir werden uns auch Überlegungen machen wie wir uns längerfristig hier engagieren wollen.

Ich habe mit Freude zur Kenntnis genommen, dass auch Sie – und ich teile diese Auffassung – dass wir bei den erneuerbaren Energien den Schwerpunkt auf die Realisierung dieser Projekte setzen müssten und hier sicher auch mit Ihrer Unterstützung die ökologischen Kreise aufweichen können und Ihnen klar machen können, dass das Bedürfnis an Realisierung dieser Projekte zur Förderung der erneuerbaren Energie, dass man dem hier wirklich auch Rechnung trägt. Denn es ist in der Tat ab und zu widersprüchlich wie reagiert wird. Das ist weniger – ja ich sage es jetzt so – das ist weniger innerhalb der Verwaltung so als doch auch der Druck von entsprechenden Verbänden, die zu diesem Widerspruch auch einen Beitrag leisten in dieser Diskussion.

J'aimerais juste répondre aussi au fait que le groupe UDC ne veut pas entrer en matière. Je le déplore. Dans les faits, nous avons traité tous ces dossiers. On suit ces dossiers de près. Avec les moyens supplémentaires que l'on a mis à disposition, on est certain que ces projets se réaliseront. Alors, pas besoin d'attendre fin 2010 parce que nous avons dû à un certain moment, quand on a vu qu'il y avait beaucoup de dossiers qui sont arrivés, prévenir ces demandeurs en leur disant: attention, les disponibilités budgétaires ne nous permettent plus de vous confirmer que vous puissiez réaliser ce projet. Alors, toutes ces personnes sont finalement en attente et dès que ce crédit aura passé au Grand Conseil, nous pourrons les informer que les moyens sont disponibles. Et je suis persuadé que les projets vont se réaliser parce que le fait que l'on ait donné des moyens en parité, c'est-à-dire un franc de Berne, un franc du canton, est vraiment quelque chose qui a été apprécié. Alors, pas de doute que ces projets se réaliseront en 2010.

Je ne comprends pas que vous ne vouliez pas entrer en matière, mais je pense que vous expliquerez à tous ces demandeurs pourquoi vous n'êtes pas entrés en matière sur ce sujet. Je crois que ce n'est pas mon rôle d'expliquer, d'argumenter, vous le ferez dans les circonstances que vous souhaitez vous-mêmes.

Aux autres, je dis merci d'entrer en matière.

Je ne vais pas aller plus dans le détail des questions puisque je crois que tout a été dit.

Alors, merci de soutenir ce projet.

Der Präsident:

Danke Herr Departementvorsteher.

Eintreten wird bestritten.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 105 voix contre 7, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur ce projet de décision.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Der Präsident:

Sie haben sich für Eintreten entschieden.

Somit können wir übergehen zur Lesung.

Wir haben keine Abänderungsvorschläge erhalten.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 88 voix contre 6 en séance du Grand Conseil, à Sion, le 5 mai 2010.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Développements:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

5. INTERPELLATION

du groupe PLR, par le député Narcisse Crettenand,

concernant: quelle dimension pour nos distributeurs d'électricité?

(16.12.2009) (4.049)

INTERPELLATION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse Crettenand,

betreffend kritische Grösse für unsere Stromverteiler

(16.12.2009) (4.049)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Avec l'ouverture pourtant limitée du marché, le prix de l'électricité a pris l'ascenseur dans notre canton... et c'est un ascenseur qui monte bien sûr.

Les principaux bénéficiaires de cette hausse des prix sont principalement les grandes sociétés productrices souvent situées hors de notre canton.

Cependant, le grand morcellement de la distribution de l'énergie électrique dans notre canton ne contribue pas à une distribution économique de l'énergie, telle que prévue à l'article 1 de la loi cantonale sur l'énergie.

Notre canton compte plus de 50 sociétés de distribution électrique; l'idéal serait sûrement un nombre impair inférieur à 5..., mais l'idéal est souvent proche du rêve.

Malgré que la distribution de l'énergie soit aussi du ressort des communes, quelle est, Monsieur le conseiller d'Etat, la taille critique d'une société de distribution de l'énergie électrique pour qu'elle puisse remplir à satisfaction l'objectif économique de la loi cantonale sur l'énergie?

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Vous avez raison, Monsieur le député Narcisse Crettenand, cette question a été abordée, vous vous en rappelez, et puis finalement c'est le Parlement qui a donné une réponse, réponse que nous devons accepter parce que c'est lors des débats sur le décret que cette question a été posée.

Je rappelle que la loi sur l'approvisionnement en électricité attribue aux cantons des tâches d'exécution dans le domaine de la sécurité d'approvisionnement et plus particulièrement en désignant des aires de desserte et dans la garantie de raccordement.

Concernant la rémunération pour l'utilisation du réseau, les cantons sont obligés, en cas de différences disproportionnées entre les tarifs d'utilisation du réseau, de trouver les mesures appropriées pour réajuster ces tarifs. En référence aux communes, il est à relever qu'en raison de la loi sur les communes du 5 février 2004, l'approvisionnement en énergie est de la compétence de la commune sur son territoire.

Avec le décret – ici, je rappelle la discussion qui a eu lieu – d'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité du 12 décembre 2008, le canton a créé la base légale cantonale d'exécution de la loi fédérale.

Concernant la question posée, celle de la taille critique d'une société de distribution surtout au niveau du réseau de moyenne et basse tension, il faut bien constater – ici, on partage l'avis de l'intervenant – que ce type d'approvisionnement est caractérisé dans le canton par son important morcellement. Ainsi, nous comptons plus de 60 distributeurs locaux parmi lesquels plus de 30 dans le Haut-Valais.

Dans son message sur le décret concernant la mise en application cantonale de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité, le Conseil d'Etat a attiré l'attention sur cette structure défavorable de distribution d'électricité et il s'est prononcé en faveur de la création de sociétés d'exploitation de réseaux régionaux et locaux, dont l'aire de desserte corresponde à la taille des régions socio-économiques. La commission thématique du Grand Conseil préparant le décret a été dans ce sens en attribuant au Gouvernement toutes les compétences pour réduire massivement le nombre de distributeurs d'électricité durant les prochaines années. Toutefois, le Grand Conseil a décidé d'alléger cette volonté dans l'article 11 Distribution

régionale et locale du décret en le formulant comme suit: "Le Conseil d'Etat prend toute mesure incitative propre à réduire le nombre de gestionnaires de distribution régionale et locale après les avoir entendus. Au besoin, le Conseil d'Etat peut proposer au Grand Conseil des mesures décisionnelles."

Avec cette marge de manœuvre réduite, le Conseil d'Etat fera tout son possible pour aller dans le sens de l'interpellateur, qu'il partage.

6. INTERPELLATION

**du groupe PLR, par le député (suppl.) Yves Mabillard,
concernant: drôle d'image donnée pour l'éolien en Valais
(16.12.2009) (4.051)**

**INTERPELLATION
der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Yves Mabillard,
betreffend Schlag gegen die Windenergie im Wallis
(16.12.2009) (4.051)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Yves Mabillard, PLR:

Notre canton a le vent en poupe. La promotion des énergies renouvelables est souvent évoquée par l'Etat du Valais dans ses rapports concernant la politique énergétique.

Quelle ne fut pas notre stupéfaction lors des émissions télévisées présentant le mérite de petites éoliennes destinées à une utilisation plutôt privée de découvrir un chef de service signifiant l'interdiction de tels engins sur nos terres valaisannes.

La volonté d'installer une petite éolienne correspond le plus souvent à une éthique. C'est un acte fort qui permet au niveau individuel de participer de façon très concrète à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Nous aimerions connaître le fondement de cette prise de position quelque peu surprenante alors que, a priori, aucune incidence financière n'en découlerait pour le canton tant pour leur implantation que pour leur exploitation.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

La politique énergétique doit s'inscrire dans l'ensemble des préoccupations de l'Etat et en particulier dans le cadre des dispositions légales visant la sauvegarde d'intérêts divers allant de la protection de la population à la protection de la nature et du paysage.

Le concept pour la promotion de l'énergie éolienne, adopté par le Conseil d'Etat en octobre 2008, tout comme la fiche de coordination G.2.2 Approvisionnement en énergie du Plan directeur cantonal visent à concentrer les grandes éoliennes sur des sites adéquats et dans des parcs à éoliennes ainsi qu'à éviter la dispersion et limiter la construction des petites éoliennes.

Pour produire la consommation approximative d'un ménage, il faut une éolienne de 4 kW ayant un diamètre d'environ 5 mètres, ce qui est déjà une éolienne de grande taille pour une implantation en zone à bâtir proche d'une maison.

L'éolienne installée entre Martigny et Vernayaz, produisant 5,5 millions de kWh par an, correspond donc à environ 1'300 de ces petites éoliennes.

L'impact d'une telle multitude d'éoliennes ainsi que l'ordre de grandeur du prix de revient du kWh plaident pour l'examen préalable de l'opportunité d'une installation photovoltaïque.

Au niveau fédéral, les recommandations pour la planification d'installations éoliennes, présentées en mars 2010, confirment les options prises par le Valais, en mentionnant dans le chapitre traitant de l'autorisation de construire de petites installations éoliennes qu'il est souhaitable de privilégier chaque fois que c'est possible les grandes installations; les petites installations peuvent être appropriées dans certains sites et circonstances, par exemple dans des sites difficilement accessibles non raccordés au réseau (cabanes de montagne).

Le concept valaisan pour la promotion de l'énergie éolienne précise que les critères définis s'appliquent à des projets dont la compétence d'autorisation de construire relève de la Commission cantonale des constructions. Les communes sont invitées à prendre en compte le concept cantonal pour les projets dont l'autorisation est de leur compétence.

Ainsi, plutôt que de promouvoir une forêt d'éoliennes de toutes tailles et de tous aspects en zones à bâtir, le Conseil d'Etat souhaite un développement industriel dans des sites propices et estime ainsi défendre les intérêts de la population valaisanne.

Afin que le souhait légitime de citoyens d'investir dans les énergies renouvelables puisse être satisfait, on peut imaginer que certains promoteurs de parcs éoliens, en particulier les sociétés en main de collectivités locales, ouvrent l'actionnariat à des petits investisseurs ou créent des coopératives pour la construction d'une ou plusieurs éoliennes.

7. INTERPELLATION
du groupe PLR, par le député Alexis Turin,
concernant le financement des agglomérations (09.03.2010) (4.056)
INTERPELLATION
der PLR-Fraktion, durch Grossrat Alexis Turin, betreffend Finanzierung
der Agglomerationen (09.03.2010) (4.056)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Alexis Turin, PLR:

Voilà trois ans que le groupe libéral-radical avait déposé une motion pour l'élaboration d'une loi sur les agglomérations – motion qui a été acceptée par le Parlement.

Cette loi se fait attendre.

Ainsi, le dernier délai pour déposer les projets d'agglomérations arrivera à échéance à la fin 2011 alors que, selon sa planification législative, le Conseil d'Etat a prévu de soumettre une loi au Parlement seulement en 2013, soit deux ans trop tard à notre avis.

Notre question est simple: quelles incitations financières, le Conseil d'Etat entend-il engager en faveur des agglomérations?

N'oublions pas que ces projets se veulent fédérateurs pour plusieurs communes. Auront-elles droit aux mêmes incitations que les communes qui fusionnent?

Merci pour votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Le député Alexis Turin interpelle le Conseil d'Etat, au nom du groupe PLR, sur la question du cofinancement des projets d'agglomérations dans le canton du Valais. Il demande en particulier une information relative aux projets d'agglomérations en cours que le canton cofinance.

Avant d'entrer en matière sur les questions du député Alexis Turin, il sied de préciser que la question du financement, comme il l'a aussi relevé, de projets d'agglomérations sera réglée par la future loi sur les agglomérations, en vue de laquelle une commission extraparlamentaire prépare en ce moment un avant-projet.

J'espère faire avancer ce processus pour présenter une telle loi avant 2013.

Mais, il sied aussi de rappeler que suite à la motion déposée par le groupe PLR et le groupe PDC du Haut, le Conseil d'Etat avait décidé d'intégrer des dispositions concernant les agglomérations dans la future loi sur la politique régionale, ce qui a été refusé. Alors, nous avons pris du retard sur cette question dans le processus du fait que nous avons répondu à cette motion mais en proposant d'intégrer des dispositions dans la politique régionale pour être plus rapides et que cela n'a pas été accepté par le Grand Conseil – ce qui nous a amenés à créer un groupe de travail pour préparer cette loi.

Concernant la gestion des agglomérations – parce que c'est là qu'il faut donner les précisions –, les agglomérations ne doivent en soi par constituer un niveau institutionnel supplémentaire – ce qui ressort de plusieurs décisions prises par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat se trouve, par conséquent, dans une situation dans laquelle aucun moyen ne peut être attribué par le canton pour la gestion courante des agglomérations. Mais finalement il n'y a pas encore une agglomération qui est créée qui a des frais de gestion. On est en préparation.

Pour l'élaboration et l'ajustement des programmes d'agglomérations, nous avons créé des bases légales pour soutenir ces projets. Selon l'article 6 alinéa 4 de l'ordonnance du 9 décembre 2009 sur la loi sur la politique régionale du 12 décembre 2008, le canton soutient les agglomérations sous la forme de prestations de conseils lors de l'élaboration des programmes d'agglomérations. Dans ce sens, les services concernés sont impliqués dans

l'élaboration des programmes d'agglomérations dans l'ensemble des agglomérations valaisannes. Selon le même article, à l'alinéa 5, de la même ordonnance, le canton peut soutenir financièrement l'élaboration et les éventuels travaux de préparation et d'ajustement résultant des programmes d'agglomérations. Le canton a, dans ce sens, octroyé des subventions à l'ensemble des agglomérations valaisannes. La participation cantonale correspond en moyenne à 30% des coûts. Le solde est pris en charge par les communes, des acteurs régionaux ou des tiers.

Les avant-projets de mise en œuvre de mesures acceptées par la Confédération: Le canton est disposé à accompagner les avant-projets de communes financièrement ou par des prestations de conseils. Une évaluation interne de la forme que doit prendre cet accompagnement est en cours. Mais là on doit savoir que, actuellement, seule l'agglomération Brigue-Viège-Naters présente de tels avant-projets; toutes les autres sont en train de se mettre en place, et cette mise en place, on la soutient avec des subventions sur la base de l'ordonnance sur la politique régionale.

Financement de la mise en œuvre des projets d'agglomérations validés: C'est là que nous avons besoin d'une base légale pour soutenir ces projets d'agglomérations mais validés. La participation du canton à la mise en œuvre des projets d'agglomérations fait l'objet de discussions au sein de la commission extraparlamentaire nommée par le Conseil d'Etat en vue de l'élaboration d'un avant-projet de loi sur les agglomérations. En outre, dans les prochains mois, des discussions vont avoir lieu au sujet du contrat de prestations entre l'agglomération Brigue-Viège-Naters, la Confédération et le canton. Dans le cadre de ces discussions, le Conseil d'Etat va rechercher des solutions transitoires pour le financement des projets en attendant que la loi sur les agglomérations susmentionnée entre en force, c'est-à-dire qu'on est aujourd'hui forcé d'utiliser ces moyens à travers les bases légales existantes (qu'il s'agisse de projets de transport ou d'autres projets) pour les soutenir, mais la plupart des projets ne sont pas encore à ce stade. Je pense que lorsque tous les projets seront au stade de validation, nous aurons entre-temps créé la base légale pour soutenir les projets d'agglomérations.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le chef du département.

Somit haben wir die Entwicklungen im Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung abgeschlossen.

Eine Mitteilung für die Kommission Volkswirtschaft und Energie: die Kommission trifft sich im Anschluss an die heutige Sitzung im 2. Obergeschoss des Parlamentsgebäudes.

J'ai le plaisir de saluer à la tribune les élèves de deuxième année, section HGA du centre professionnel de Sion, en compagnie de M. Xavier Pitteloud, professeur.

Je salue votre présence ici, mais avant tout votre initiative de vouloir approcher les députés. Je crois savoir qu'après votre bref passage à la tribune, vous souhaitez aller à la rencontre des parlementaires dans la salle des pas perdus afin d'élargir vos connaissances du monde politique. Je vous en félicite et vous souhaite un moment agréable et enrichissant parmi nous.

Merci pour votre visite.

(Applaudissements)

Première lecture

8. DECRET
concernant le financement des soins de longue durée

Erste Lesung

DEKRET
über die Finanzierung der Langzeitpflege

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration /
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration
Président: Jérôme Buttet / Rapporteur: Gilbert Monney, suppl.*

Titre et considérants, adoptés.

Article 1, adopté.

Article 2

Propositions du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par la députée Marcella Monnet-Terrettaz:

Vorschläge der CSPO-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer:

Vorschläge der SPO-Delegation der Fraktion Linke Allianz durch Grossrätin Helena Mooser Theler:

Propositions du groupe PLR par le député André Vernay:

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 2:

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Article 2

Alinéa 1

Les groupes ADG et CSPO proposent la suppression de la participation des assurés (suppression de la lettre b).

Bien que les promoteurs de cette modification d'article défendent l'esprit de solidarité et craignent l'ouverture d'une brèche dans un système devant garantir la sécurité financière aux plus exposés, la commission considère qu'au vu de la modification de la législation fédérale, avec la diminution de la participation des assureurs aux coûts des soins, il est utile de ne pas se priver d'un instrument tel qu'il est prévu par la législation d'une participation potentielle des patients aux coûts des soins.

La commission refuse donc cette proposition de suppression par 8 voix contre 3 et 0 abstention.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Comme je l'ai déjà dit hier à l'entrée en matière, pour le groupe ADG, il est inacceptable de ponctionner plus d'argent encore aux personnes âgées qui ont besoin de soins.

En effet, ces personnes paient largement déjà pour les soins en EMS et les soins aussi en CMS pour les soins qui sont considérés comme des soins hôteliers.

On ne peut décemment leur dire encore de payer des sommes qui peuvent aller jusqu'à 7'000 francs par année en plus de sommes qui sont déjà assez lourdes pour ces personnes au risque de voir, comme je l'ai déjà dit hier, les personnes âgées choisir le suicide plutôt que l'entrée dans les EMS..., cela existe, Monsieur le conseiller d'Etat. Je connais des personnes âgées qui sont culpabilisées de coûter aussi cher à la société.

Voilà, c'est dans ce but que nous demandons le vote.

Merci.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Die CSPO hat sich schon gestern bei der Eintretensdebatte dafür ausgesprochen, auf eine zusätzliche Belastung der Betagten zu verzichten und hält am Abänderungsantrag fest. Entscheidend ist, dass man bis heute die Auswirkungen nicht kennt und darum muss zuerst während der Dauer des Dekrets dies genau abgeklärt werden.

Die CSPO spricht sich dagegen aus, dass jetzt im Dekret ein Präjudiz geschaffen wird.

Danke für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Bevor ich das Wort Frau Grossrätin Helena Mooser Theler gebe, Artikel 2, Absatz 1 hat es ebenfalls noch einen Vorschlag der SPO-Delegation. Wenn der Rapporteur uns dort auch noch die Begründung geben könnte und dann können wir dann gemeinsam diesen Artikel 2 diskutieren.

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Article 2

Alinéa 1

La délégation SPO du groupe ADG propose de modifier les lettres b et c dans le sens suivant:

- b) des cantons;
- c) aucune contribution n'est requise des assurés.

Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment, la commission refuse cette proposition d'amendement par 8 voix contre 3 et 0 abstention.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich möchte mich nicht wiederholen. Ich glaube, ich habe gestern ausführlich meine Argumente dargelegt weshalb wir gegen eine Patientenbeteiligung sind.

Ich habe auch mit Erstaunen zur Kenntnis genommen, dass sämtliche Anträge abgelehnt wurden. Für mich ist es nochmals wichtig zu betonen, dass ich eine Patientenbeteiligung strikte ablehne. Ich halte an der Meinung fest, dass der Kanton diese Abwälzung übernehmen soll. Deshalb halte ich am Abänderungsantrag fest und möchte dass darüber abgestimmt wird.

Danke.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

En fin de débat d'entrée en matière, je vous avais confirmé ce que vous aviez pu lire dans notre rapport, à savoir que la très forte majorité de la commission vous proposait de laisser la latitude au Conseil d'Etat d'étudier les réelles incidences des nouvelles dispositions, d'instaurer si nécessaire et durant la validité du décret une participation du bénéficiaire et de décider des éventuels cas d'exception puisque la Confédération impose aux cantons de veiller à ce que les séjours dans un EMS, par exemple, ne mènent pas à une dépendance de l'aide sociale.

Quant à la limite supérieure de la participation du bénéficiaire, si trois membres de la commission ont été d'avis de la contenir à 10%, participation qui pourrait s'avérer suffisante pour garantir la neutralité des coûts pour le canton et les communes, neuf membres de la commission, conscients que le Conseil d'Etat ne pourra s'en approcher sans réelles et solides justifications, étaient d'avis de la maintenir à 20% de la contribution maximale des AOS, tel que proposé dans le projet de décret.

La commission SAI vous disait aussi que nous aurons tous la possibilité, une fois la situation mieux connue, de confirmer ou non le principe de participation, d'en maintenir ou non la limite supérieure lors du débat sur la future loi.

Cette position, la commission vous la confirme en vous proposant à huit contre trois, comme cela a été dit par le rapporteur, et sans abstention de refuser les propositions des groupes ADG et CSPO et de la délégation SPO du groupe ADG.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Monsieur le président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les députés, Chers collègues, nombreux ce matin, et j'apprécie bien sûr de ne pas être seul, ce qui me permettra de faire quelques affirmations tout à l'heure confirmées par le Conseil d'Etat dans une décision prise et confirmée également à 7 heures.

J'aimerais donner deux éclairages complémentaires à tout ce qui vient d'être dit et pour ceux qui défendent la proposition de la commission bien sûr à laquelle je souscris.

Voir par la seule lunette la participation des futurs résidents dans les EMS, sans tenir compte – et je profite ici de donner les informations complémentaires que j'avais promises hier par rapport à quelques éléments –, d'une part, des affirmations du Conseil d'Etat qui dit que nous n'avons pas l'intention de faire participer l'ensemble des résidents sans distinguer leur capacité économique, par exemple, sans distinguer leur santé physique ou mentale, est insuffisant. Nous disons aussi clairement, d'autre part, que, dans notre approche, nous avons des catégories qui seront exclues. Il n'est donc pas logique de laisser croire à la population valaisanne et aux personnes âgées que nous allons, à l'aveugle, frapper l'ensemble des résidents dans un home, quelle que soit leur situation personnelle sous l'angle de leur santé ou sous l'angle de leur capacité financière. C'est faux.

Nous voulons, néanmoins, que le principe reste. Et pourquoi voulons-nous que le principe reste? Pour toutes les bonnes raisons que vous avez entendues hier, pour celles que je ne répéterai pas aujourd'hui, car il est absolument certain que, vous et moi, nous tenons autant que n'importe qui à la dignité des personnes âgées.

Et pourquoi est-ce que c'est faux? Parce que la Confédération également, et pas seulement le canton, a pris des mesures d'accompagnement pour introduire cette participation éventuelle des résidents. Ces mesures d'accompagnement – je vous ai promis une réponse hier – touchent aux prestations complémentaires avec une augmentation des franchises sur la fortune nette prise en compte comme revenu. Pour les personnes seules, précédemment, le montant était de 25'000 francs; il est augmenté de 50% et sera ainsi de 37'500 francs. Pour les couples, même augmentation: ce montant était de 40'000 francs et la base va passer à 60'000 francs, d'abord pour l'augmentation de la franchise sur la fortune.

Deuxième augmentation, y compris décidée par le droit fédéral, et je vous ai dit qu'il n'était pas aveugle dans la seule et unique direction de la participation des résidents dans les homes: le droit fédéral a également dit augmentation de la franchise – et Dieu sait si, pour un peuple de propriétaires, c'est important – sur les immeubles pris en compte comme revenus, si l'un des conjoints est dans un hôpital, s'il est dans un EMS ou s'il est bénéficiaire d'une allocation pour impotent. Cette franchise passe de 112'000 à 300'000 francs. Imaginez la valeur de l'immeuble dans lequel vous habitez, la valeur cadastrale et vous verrez que, pour avoir une valeur cadastrale supérieure à 300'000 francs, il faut déjà avoir un très très bel appartement, en tout cas très récent et probablement avec de très nombreuses pièces parce que chacun sait que nous n'avons pas exagéré dans ce canton au niveau de la fixation des taxes cadastrales.

Autre élément qui vient en complément des dispositions cantonales: le droit aux prestations complémentaires. Là aussi, j'avais promis hier une réponse. Vous savez que les prestations complémentaires sont pour compléter justement les revenus qui ne couvrent pas les besoins vitaux. En bénéficient les rentiers AVS domiciliés en Suisse ou, si elles ne sont

pas de nationalité suisse, les personnes qui ont au moins habité dix ans en Suisse. Le montant des prestations complémentaires est calculé sur la différence entre les revenus obtenus, par exemple la rente AVS, s'il n'y a pas de deuxième pilier, et puis de l'autre côté les dépenses reconnues. Cette différence est assurée à travers des prestations complémentaires. La personne dans cette situation a donc les moyens de faire face à l'ensemble de ses dépenses et bien sûr dans les dépenses reconnues, il y a, par exemple, les dépenses pour les cotisations aux caisses maladie. Selon une estimation grossière (on n'a pas les moyens de vous donner quelque chose de plus précis), il faut disposer d'un revenu de l'ordre de grandeur de 50'000 francs si vous êtes dans un EMS et, à ce moment-là, vous êtes à la limite pour obtenir une prestation complémentaire, et si vous êtes une personne à domicile, avec une location par exemple, la franchise ou le montant qu'il faudrait obtenir est de 30'000 francs et en dessous de ce montant-là vous avez droit très probablement, mais dans une analyse grossière je le répète, à une prestation complémentaire.

Dernier élément auquel j'avais promis une réponse, qui sort un petit peu du débat, mais comme je n'avais pas pu répondre hier, je reviens aujourd'hui là-dessus: les allocations pour impotence. Le régime de financement des soins introduit l'allocation pour impotence de degré faible..., écoutez bien, c'est aussi nouveau, pas seulement lorsqu'on est en institution, mais également lorsqu'on reste à domicile. Il y a quand même de la cohérence dans les propositions qui sont faites par le Gouvernement et même par la Confédération, même s'ils ont limité quelque part les frais mis à charge des assureurs maladie. Le droit aux allocations pour impotence est considéré lorsqu'une personne a besoin d'une aide régulière de quelqu'un d'autre, d'un tiers, pour les actes ordinaires de sa vie (pour se vêtir, pour faire sa toilette, pour manger). Cela permet d'affirmer que cette allocation pour impotence n'est pas dépendante du revenu, n'est pas dépendante de la fortune de la personne, mais bien uniquement de la situation physique de la personne concernée. L'impotence peut, lorsqu'elle est grave, engendrer une allocation de 912 francs par mois.

Voilà pour les explications que je vous devais à la suite de l'entrée en matière d'hier et en complément des questions auxquelles je n'avais pas répondu immédiatement.

Maintenant, pour ce qui est du fond, les choses sont claires: il est faux de regarder uniquement la possibilité de demander une participation des résidents sans voir les cinq ou six mesures d'accompagnement que je viens aujourd'hui de récapituler devant vous.

Je vous invite donc à suivre la proposition et de la commission et du Conseil d'Etat.

Der Präsident:

Merci Monsieur le chef du département.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Wir haben drei quasi identische Vorschläge. Also wir stimmen gemeinsam ab über die Anträge der ADG, der CSPO und der Delegation SPO.

Alinéa 1

Par 73 voix contre 46 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions du groupe ADG, du groupe CSPO et de la délégation SPO du groupe ADG.

Sie haben somit den Kommissionsentscheid angenommen.

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Article 2

Alinéa 2

Proposition de la délégation SPO du groupe ADG et proposition du groupe CSPO: supprimer l'alinéa 2.

Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment, la commission refuse ces propositions d'amendement par 8 voix contre 2 et une abstention.

Le président:

Il y a encore d'autres propositions, celle du groupe ADG, celle du groupe PLR...

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Article 2

Alinéa 2

Proposition du groupe ADG: "Le Conseil d'Etat renonce à exiger une participation des assurés et veille à favoriser..."

Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment, la commission a refusé cette proposition d'amendement par 8 voix contre 3 et 0 abstention.

Enfin, propositions du groupe PLR: la fin du paragraphe est modifiée comme suit: "...de condition économique modeste".

Bien que les promoteurs de cette modification souhaitent clarifier une définition restée très vague, la commission estime que cette qualification restreint à une notion économique, reste trop limitative et ne tient pas compte des catégories sociales ou d'âge, telles que les personnes en situation de handicap ou les jeunes personnes.

La commission refuse donc cette proposition d'amendement par 9 voix contre 2 et 0 abstention.

L'autre proposition du groupe PLR est d'ajouter à la fin de l'alinéa: "Les modalités de participation aux coûts mentionnés ci-avant sont fixées, pendant la durée du décret, de façon à garantir, dans la mesure du possible, une neutralité des charges pour l'Etat."

Bien que cette proposition vise à garantir une neutralité des coûts, sans souhaiter exclure certaines catégories d'assurés, ni entacher une politique en faveur du maintien à domicile, la commission a préféré ne pas suivre cette proposition d'ajout qui imposerait d'emblée une facturation afin de laisser une souplesse de jugement au Conseil d'Etat en fonction de la mise en application de la loi future.

La commission refuse donc cette proposition par 9 voix contre 2 et 0 abstention.

Proposition du groupe CVPO: "Le Conseil d'Etat détermine... mais 10% au plus. Il fixe dans une ordonnance le taux ou le montant de la participation des assurés. Il peut renoncer à exiger..."

Bien que les défenseurs de cette proposition voulaient éviter un déséquilibre et une opposition entre les structures de soins obligatoires et de placement en EMS, la commission considère plutôt une chaîne de soins de différentes structures et qu'une défense du maintien à domicile se justifie dans une population plus âgée, dont près de 80% ne sont pas en EMS.

La commission refuse cette proposition d'amendement par 8 voix contre 2 et une abstention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Nach der Abstimmung von vorhin ist ganz klar, die Anwesenden hier möchten, dass die 20 Prozent an die Betagten übergehen und dass diese die Zeche zu bezahlen haben.

Die CSPO ist aber dagegen, dass ein Unterschied zwischen der Betreuung im Heim und der Betreuung zu Hause gemacht werden soll. Es kann nicht sein, dass man eines gegen das andere ausspielt. Die Praxis zeigt doch, dass die älteren Leute schon heute so lange als möglich daheim bleiben.

In diesem Sinne kann die CSPO diesen Abänderungsantrag nicht unterstützen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député André Vernay, PLR:

Pour ce qui est des deux propositions que nous avons faites, la première qui est d'ajouter, à l'article 2 alinéa 2: "de condition économique modeste", les explications qui nous ont été fournies par le rapporteur de la commission sont suffisantes. Nous **retirons** cette proposition.

Pour ce qui est de la seconde proposition, qui est d'ajouter au même alinéa: "Les modalités de participation aux coûts mentionnés ci-avant sont fixées, pendant la durée du décret, de façon à garantir, dans la mesure du possible, une neutralité des charges pour l'Etat", vous l'avez tous compris, le but de cette modification est d'ancrer dans le décret la notion de neutralité des coûts pour l'Etat. Nous voulons nous assurer que l'Etat ne fasse pas des économies sur le dos des pensionnaires.

Voilà la seule et unique motivation qui nous a poussés à vous proposer cet ajout.

Nous attendons avec intérêt la prise de position du Conseil d'Etat sur cette question et nous reprendrons la parole après son intervention pour vous dire si nous maintenons cette proposition pour le vote ou si nous la retirons.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller, CVPO:

Warum kann man nicht einen Artikel nach dem anderen behandeln? Sonst gibt das hier ein Durcheinander.

Ich habe beim Einreichen des Abänderungsantrags zu Artikel 2 bewusst den Betrag von 10 Prozent mit dem Rest vom Abschnitt auseinander genommen, denn das sind zwei verschiedene Sachen. Bei einem geht es um den Prozentsatz und das zweite ist eine Einstellungssache. Mir hat dann hier das Büro diesen wieder zusammengelegt und dies ist eigentlich nicht richtig, nicht in unserem Sinne.

Soll ich jetzt zu Artikel 2 Stellung beziehen oder wollen wir zuerst den Antrag der PLR-Fraktion behandeln?

Der Präsident:

Wir behandeln zuerst sämtliche Abänderungsanträge, die eingegangen sind zu Artikel 2, Absatz 2.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller, CVPO:

Okay, also die 10 Prozent. Wir haben uns auf 10 Prozent festgelegt. Ich verstehe Sie nicht ganz, Herr Staatsrat. Sie haben uns jetzt vorher gesagt wie viele Massnahmen Sie treffen müssen um bei schwierigen Fällen abzufedern, bei sozial Benachteiligten, damit man die Ergänzungsleistungen erhöht usw. Warum kann man dann nicht das ganze lassen und während der Dekretszeit das alles übernehmen? Es wäre einfacher für alle. Und wenn wir schon nicht auf 0 Prozent gehen können, dann zumindest auf maximal 10 Prozent, weil Sie ja auch gesagt haben, dass wahrscheinlich 10 Prozent reichen sollen. Also warum müssen wir explizit im Dekret 20 Prozent festhalten?

Und dass Sie die ambulanten Pflegeleistungen gegenüber den Leistungen im Heim explizit bevorzugen wollen, da habe ich schon bei Eintreten Stellung bezogen. Ich finde das einfach nicht gut. Es sind alles verschiedene Systeme. Jedes System muss gefördert und entwickelt werden und nicht eines um so mehr. Unsere Leute gehen nicht freiwillig ins Altersheim.

Ich danke.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Mon amendement devient caduc vu le vote intervenu tout à l'heure; donc je le **retire**.

Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Wünscht der Kommissionspräsident das Wort?

Non.

Je passe ainsi directement la parole au chef du département.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Un élément essentiel effectivement à part celui qui a fait l'objet du vote de tout à l'heure reste sur la table, c'est la notion de neutralité. Je peux ici sans autre, au nom du Conseil d'Etat in corpore, vous dire que, naturellement, bien évidemment et en aucune manière, nous

avons l'intention, vu le transfert des charges de la Confédération sur le canton et l'éventuel transfert de charges sur les résidents, de faire un bénéfice dans le cadre de cette opération.

Il est absolument certain que nous sommes pour la neutralité. Nous serons même probablement en dessous de la neutralité avec les catégories que l'on entend exclure de la participation.

Donc sans autre, au nom du Conseil d'Etat, je peux affirmer que la neutralité des charges pour l'Etat sera respectée, même nous serons en dessous, c'est bien clair.

Deuxième élément concernant les propositions CVPO et CSPO: le 10%. Nous aussi, nous aimerions pouvoir bénéficier d'une marge qui est plus réduite. Je vous l'ai déjà dit hier, ce serait facile de dire: c'est le Grand Conseil qui a décidé, nous appliquons la décision du Grand Conseil. Mais nous avons besoin aujourd'hui de la marge entre 0 et 20% parce que l'on ne voit pas plus loin que le fond de la salle, parce que de nombreux éléments sont aussi maussades que le temps d'aujourd'hui. C'est pour cela que pendant une année supplémentaire, on a besoin du 0 à 20%. Voilà pourquoi le 10% ne peut pas aujourd'hui être accepté.

Ensuite, sur la notion de soins ambulatoires, je prends note que les uns veulent que le taux de pourcentage soit le même dans le stationnaire et dans l'ambulatoire, et les autres sont pour soutenir les soins ambulatoires à domicile. Eh bien!, rendez-vous avec cette question-là, tout en vous disant d'ores et déjà que le chef du département est pour favoriser les soins à domicile avec l'ensemble du Gouvernement derrière lui. Rendez-vous donc pour traiter réellement de cette question lorsque l'on viendra avec la loi, et c'est dans moins d'une année puisque celle-ci devra entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

Je vous invite donc une nouvelle fois à suivre les propositions de la commission et du Conseil d'Etat.

Merci.

M. le député André Vernay, PLR:

Le groupe PLR remercie le Conseil d'Etat pour cette prise de position claire et solennelle.

Nous avons aussi pris note de ce qu'a dit le rapporteur au point de vue des difficultés techniques quant à notre proposition.

Pour ces deux raisons, nous la **retirons**.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Wir haben zwei Anträge und noch den Antrag der Kommission.

Wir stimmen zuerst ab über den Antrag der SPO-Delegation und der CSPO-Fraktion. Er wird gegenübergestellt an den ersten Teil des Vorschlags der CVPO, welcher vorschlägt, dass man die Maximumlimite auf 10 Prozent festlegt und die anderen beiden haben gänzliche Streichung des Artikels vorgesehen.

Also wer dem Antrag der SPO-Delegation und der CSPO-Fraktion zustimmt, drückt die grüne Taste, wer den Antrag des ersten Teils des Vorschlags für die 10 Prozent unterstützen möchte, drückt die rote Taste. Die Abstimmung läuft.

Mit 48 ja, 42 nein und 20 Enthaltungen haben Sie den Antrag der SPO-Delegation und CSPO-Fraktion unterstützt.

Jetzt werden wir diesen Vorschlag dem Antrag der Kommission und des Staatsrats gegenüberstellen.

Wer den Antrag des Staatsrats und der Kommission unterstützt, drückt die grüne Taste. Wer den Antrag der SPO-Delegation und der CSPO-Fraktion unterstützt, die rote Taste. Die Abstimmung läuft.

Mit 69 ja, 51 nein und 3 Enthaltungen haben Sie den Antrag der Kommission und des Staatsrats unterstützt.

Somit kommt noch der zweite Teil des Vorschlags der CVPO zur Abstimmung, welche die Streichung gemäss Seite 4 des Tableaus beinhaltet. Auch dieser wird seitens des Staatsrats und der Kommission abgelehnt.

Wer dem Antrag der Kommission und des Staatsrats zustimmt, drückt die grüne Taste, wer den Antrag der CVPO unterstützt, die rote Taste. Die Abstimmung läuft.

Mit 70 ja und 56 nein haben Sie ebenfalls den Antrag der Kommission unterstützt.

Somit können wir weiterfahren.

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Article 2

Alinéa 4

Proposition du groupe ADG: "le montant de la subvention cantonale" remplaçant "les coûts facturables pour les soins au sens de l'article 25a LAMal".

La commission rappelle que c'est le canton qui a la compétence de la négociation du coût des soins et, par conséquent, c'est le Conseil d'Etat qui en détermine les tarifs.

La commission refuse donc cette proposition d'amendement par 10 voix contre une et 0 abstention.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Pour les raisons données tout à l'heure, nous **retirons** cet amendement.

La discussion est close.

Article 2, adopté.

Articles 3 à 7, adoptés.

Article 8

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 8:

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Article 8

Alinéa 2

Le groupe CSPO propose de biffer: "Le Conseil d'Etat fixe cette part pour les assurés domiciliés en Valais."

Si cet élément est supprimé, on ne saura pas qui fixe, quel organe décide cette part des pouvoirs publics qui se monte à 55% au moins.

Par conséquent, la commission refuse à l'unanimité cette proposition d'amendement.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Auch hier ist zu erwähnen, dass das Gesetz über die Finanzierung der Langzeitpflege uns noch nicht unterbreitet worden ist und die Auswirkungen fehlen ganz klar.

Ich bleibe standfest und die CSPO hält am Abänderungsantrag fest.

La discussion est close.

Der Präsident:

Wünscht der Staatsrat das Wort? Non.

Dann kommen wir zur Abstimmung.

Alinéa 2

Par 82 voix contre 39 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe CSPO défendue par la députée (suppl.) Irmina Imesch-Studer.

Sie haben ebenfalls hier dem Antrag der Kommission folgeleistet.

Article 8, adopté.

Articles 9 à 11, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du décret n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Voilà, c'est fait! Le décret a été débattu et il semble que ce Parlement soit prêt à l'adopter. La sagesse l'a emporté sur l'émotionnel; la confiance a pris le dessus sur la méfiance.

Le groupe DC du Centre souhaite à ce décret une vie des plus courtes et des plus enrichissantes en renseignements et en enseignements pour aboutir rapidement à une loi pour l'étude de laquelle nous bénéficierons de l'expérience et des connaissances acquises à l'usage du décret.

Saint-Augustin disait: "L'ancien préfigure le nouveau; le nouveau concrétise l'ancien." Du décret à la loi, nous suivons le même modèle.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG est déçu, bien sûr, des discussions de ce matin.

Nous comprenons l'avis de la majorité, mais nous ne pouvons pas le partager parce que nous sommes persuadés, par exemple, que ce que M. le conseiller d'Etat nous a dit, le montant va faire exploser les prestations complémentaires, donc le canton pourra répartir une partie des charges sur les communes.

Je pense que nous nous abstiendrons lors du vote final.

Merci.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Die CSPO ist im Grundsatz mit dem Dekret nicht einverstanden und wird das Dekret ablehnen. Danke.

La discussion est close.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

La discussion a été franche. Les positions se sont maintenues.

La commission vous invite maintenant tout de même à accepter ce décret dans la teneur arrêtée et à être ensuite attentifs à ses incidences afin de pouvoir, en pleine connaissance de cause, nous pencher dans quelques mois sur la future loi.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Avant le vote final, j'aimerais quand même rappeler au groupe CSPO notamment que nous ne pouvons pas, puisque nous sommes dans le cadre de l'application du droit fédéral, avoir une lacune juridique. Il y a des juristes parmi vous et même ceux qui n'en sont pas – et je ne le suis pas – comprennent parfaitement qu'on ne peut pas se permettre d'avoir une lacune parce que si nous avons une lacune, vous redonnerez implicitement par un certain nombre de compétences liées avec le droit constitutionnel et l'ensemble des dispositions toutes les compétences au Conseil d'Etat. Nous faisons l'effort de venir avec un décret. Quelques éléments n'ont pas été dans la direction que vous souhaitiez, je peux le comprendre, mais de là à refuser le décret et à faire en sorte que nous nous trouvions face à une lacune juridique..., je vous invite à revoir votre position avant le vote final.

Nous avons ici l'intérêt de la prise en charge des personnes âgées qui est en jeu. Je suis convaincu que votre groupe comme les autres du Parlement a la conviction qu'il est absolument indispensable pour nos personnes âgées, ne serait-ce que pour leur dignité, de mettre en place les conditions les meilleures pour une durée transitoire d'une année que le droit fédéral nous impose.

Je vous invite donc à faire en sorte que cette prise en charge adéquate que l'on vous a proposée puisse être mise en œuvre.

Je remercie bien entendu le Grand Conseil et l'ensemble des groupes d'avoir participé à ce débat qui permettra aussi au Conseil d'Etat de tenir compte des avis entendus dans cette salle lorsqu'il s'agira de mettre en œuvre, à travers une loi, ce projet de prise en charge des personnes âgées dans notre canton.

La planification des soins de longue durée a été arrêtée par le Conseil d'Etat, il y a quelques semaines, et cela nous permettra aussi de faire face, à travers d'autres décisions que celle d'un décret, au vieillissement de la population qui est un vrai défi.

Je vous remercie de votre soutien et surtout de votre participation à tout ce débat.

Je vous invite à soutenir ce décret et je vous invite à le soutenir avec conviction parce que nous avons vraiment pris les mesures les plus favorables possible pour les uns et pour les autres.

Et puis, comme je ne veux pas allonger le débat, j'aimerais remercier la commission et son président, le député Jérôme Buttet, son rapporteur, le député (suppl.) Gilbert Monney, pour la célérité avec laquelle les débats ont été menés, avec sérieux et ouverture, où bien entendu chacun a pu s'exprimer, y compris le Département des finances, des institutions et de la santé.

Merci, Messieurs, de votre travail et s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, suivez la position du Conseil d'Etat qui vous invite à accepter ce décret, tout comme la commission.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le chef du département.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller hat das Wort für eine materielle Berichtigung verlangt.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller, CVPO:

Nein, Entschuldigung, ich habe zu spät gedrückt.

Ich entschuldige mich beim Herrn Staatsrat, dass ich noch spreche.

Nur gerade einen Satz. Das Dekret hat tatsächlich sehr viele gute Inhalte. Es ist schade, dass wir uns bei der Beteiligung nicht einigen konnten und daher werden wir uns enthalten. Entschuldigung.

Le décret concernant le financement des soins de longue durée est adopté par 71 voix contre 23 et 28 abstentions en première lecture dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Le vote n'est bien sûr pas unanime, mais les positions étant si arrêtées que je crois qu'une deuxième lecture n'amènerait certainement que peu de changements.

Je vous propose donc d'accepter ce décret immédiatement aujourd'hui au terme de cette première lecture.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Der Antrag für eine einzige Lesung ist auf dem Tisch. Wir müssen zuerst abstimmen. Gemäss unserem Reglement bedarf dies der Zweidrittelmehrheit.

(...)

Dazu brauchen wir zuerst einmal eine Rechnermaschine, um dies festzuhalten – die Zweidrittelmehrheit. Die Zweidrittelmehrheit wäre 78 gewesen und zugestimmt haben 73, also ist der Antrag auf eine einzige Lesung abgelehnt worden.

La lecture unique est refusée par 73 voix contre 42 et 8 abstentions.

Somit findet dann eine zweite Lesung statt.

(Voir compléments ci-après – motion d'ordre Graziella Walker Salzmänn.)

Der Präsident:

Wir fahren weiter mit den Behandlungen im Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit.

Traitements:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Behandlungen:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

9. MOTION

du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmänn, concernant la loi sur les incompatibilités (07.05.2009) (1.019)

MOTION

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmänn,
betreffend Gesetz über die Unvereinbarkeiten (07.05.2009) (1.019)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats..., ich wäre Ihnen dankbar, wenn Sie auch zuhören würden. Die Antwort des Staatsrats liegt schriftlich vor. Der Staatsrat schlägt die Annahme der Motion vor.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmänn, CSPO:

Mit Zufriedenheit hat die CSPO-Fraktion die Antwort des Staatsrats zur Kenntnis genommen. Wir möchten einfach anbringen oder unserem Wunsch Ausdruck geben, dass man diese Motion jetzt so behandelt, dass bis für die Wahlen 2013 diese Fragen geklärt sind, zumal bereits in der letzten Legislatur entsprechende Motionen und Postulate hinterlegt worden sind. Besten Dank.

10. MOTION

**des députés Jasmine Ballay (suppl.), PLR, Graziella Walker Salzmänn,
CSPO, Marcel Mangisch, CVPO, Jean-Luc Addor, UDC,
Jean-François Copt, PLR, concernant les remontées mécaniques:
un impôt équitable (08.05.2009) (1.021) (en collaboration avec le DEET)**

MOTION

**der Grossrätinnen Jasmine Ballay (Suppl.), PLR, Graziella Walker
Salzmänn, CSPO, sowie der Grossräte Marcel Mangisch, CVPO,
Jean-Luc Addor, UDC, und Jean-François Copt, PLR,
betreffend Bergbahnen: faire Steuern (08.05.2009) (1.021)
(in Zusammenarbeit mit dem DVER)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates)

Le président:

Cette motion est acceptée sous forme de postulat: telle est la réponse du Conseil d'Etat.

Das Wort wird nicht verlangt. Somit sind Sie damit einverstanden.

11. POSTULAT
de la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
concernant la résistance pour une juste transparence des coûts
liés à la caisse maladie (16.06.2009) (1.023)
POSTULAT
von Grossrätin Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
betreffend Massnahmen für transparente Krankenkassenprämien
(16.06.2009) (1.023)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates)

Le président:

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat dans le sens de sa réponse écrite.

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Il aurait été souhaitable d'avoir un peu plus de combativité dans la réponse à ce postulat, mais le groupe ADG prend note que le canton s'engage à être actif afin de veiller à ce que l'augmentation des primes soit en adéquation avec l'augmentation réelle des coûts et qu'il faudra exiger encore plus de transparence.

Merci pour votre attention.

12. POSTULAT
du député German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires
concernant la modification de la loi sur les droits politiques,
à savoir le délai de recours déraisonnable de 3 jours y compris 500 francs
de dépôt immédiat contre les résultats d'une élection ou d'une votation
selon l'article 215 (18.06.2009) (1.028) (motion transformée en postulat)

POSTULAT
von Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend Änderung des Gesetzes
über die politischen Rechte bzw. der unzumutbaren 3-tägigen
Einsprachefrist inkl. 500 Franken Sofortvorschuss gegen Wahl- und
Abstimmungsentscheide gemäss Artikel 215 (18.06.2009) (1.028)
(Motion in ein Postulat umgewandelt)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates)

Der Präsident:

Der Staatsrat schlägt die Ablehnung des Postulats vor.

Hr. Grossrat Norbert Minnig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Mit der Antwort des Staatsrats können wir uns nur teilweise zufrieden erklären.

Im Gesetz wird die Rekursfrist für Wahlen und Abstimmungen im selben Artikel geregelt. Wahlen werden in der Regel am Wochenende abgeschlossen, so dass die Einsprachefrist von drei Tagen ausreichend ist und dadurch die Wahlergebnisse nicht unnötig hinausgezögert werden. Anders ist die Sachlage bei Abstimmungen.

Die meisten Urversammlungen finden am Donnerstag- oder Freitagabend statt, was die Einhaltung der dreitägigen Einsprachefrist inklusive der 500 Franken Sofortvorschuss fast verunmöglicht.

Erlauben Sie mir hierzu eine kleine Fallschilderung:

Am Freitag, dem 7. November 2007 kam es an der Urversammlung der Gemeinde Grafschaft zum Thema Verkauf der Konzession der Wasserrechte des geplanten Kraftwerks Wallibach an eine Kraftwerksgesellschaft zu einer schriftlichen Abstimmung. Je nach Sicht wurde die Konzession mit 33 ja zu 26 nein verkauft oder verschenkt. An der bereits erwähnten Urversammlung stellte sich dann heraus, dass bei 57 anwesenden Stimmfähigen 59 Stimmzettel eingegangen waren. Der Präsident der Gemeinde war der Ansicht, dass diese zwei Stimmen keinen Einfluss auf das Endresultat hätten. In der Folge verpassten die Gegner des Verkaufs die dreitägige Einsprachefrist, was einen negativen Bescheid bis hin zum Bundesgericht zur Folge hatte. Sie Herr Grossratspräsident haben gestern die Redewendung "in der Kürze liegt die Würze" sehr pointiert eingebracht. Mit der zu knappen Einsprachefrist von drei Tagen erlangt diese Redewendung eine ganz andere Bedeutung.

Wir werden uns überlegen wie erreicht werden kann, dass für Wahlen und Abstimmungen nicht automatisch die gleiche Einsprachefrist sein muss.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

13. MOTION

**des groupes PDCB et PDCC, par les députés Joël Gaillard,
Jean-Daniel Bruchez, Nicolas Voide et Pascal Gaillard,
concernant un enfant – une fiscalité (09.09.2009) (1.036)**

MOTION

**der PDCB- und PDCC-Fraktionen, durch die Grossräte Joël Gaillard,
Jean-Daniel Bruchez, Nicolas Voide und Pascal Gaillard, betreffend:
ein Kind – eine Steuer (09.09.2009) (1.036)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates)

Der Präsident:

Cette motion peut être acceptée sous forme de postulat: telle est la réponse du Conseil d'Etat.

Das Wort wird nicht verlangt. Somit sind die Motionäre einverstanden mit der Umwandlung in ein Postulat.

14. POSTULAT

**du groupe PLR, par le député Christophe Perruchoud,
concernant les fusions des communes, la subvention maximale
c'est automatique? (09.09.2009) (1.037)**

POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe Perruchoud,
betreffend Gemeindefusionen: Wird automatisch die Maximalsubvention
gewährt? (09.09.2009) (1.037)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates)

Le président:

Le Conseil d'Etat admet ce postulat dans le sens de sa réponse écrite.

M. le député Christophe Perruchoud, PLR:

A lire la réponse du Conseil d'Etat, on a l'impression que j'ai demandé une suppression pure et simple de l'aide à la fusion. Or, je l'ai déjà précisé lors du développement, loin de moi cette idée.

Le Conseil d'Etat, selon la réponse, souhaite des contributions généreuses et, nous, nous souhaitons qu'elles soient rationnelles. Peut-être n'est-ce pas incompatible?

Les critères devront être revus, c'est sûr et, en acceptant ce postulat, le Conseil d'Etat s'est engagé à le faire dès que la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale sera sous toit.

L'idéal aurait été un traitement simultané afin d'avoir une vue d'ensemble du système péréquatif et des subventions, mais nous allons nous contenter de cette manière de faire.

En conclusion, je remercie le département de nous avoir rappelé par un tableau récapitulatif les diverses aides allouées. Pour ma part, ce que j'ai constaté, en étant tout à fait réducteur je le conçois bien, c'est que l'aide la plus basse a été de 1'069 francs par habitant de la nouvelle commune et que l'aide la plus haute est de 4'346 francs, soit quatre fois plus.

Merci.

15. POSTULAT
du groupe PLR, par la députée Laetitia Massy,
concernant la politique d'égalité salariale,
l'Etat se doit de montrer l'exemple (09.09.2009) (1.038)
POSTULAT
der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Laetitia Massy,
betreffend Lohngleichheit: Der Staat muss mit gutem Beispiel
vorangehen (09.09.2009) (1.038)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates)

Le président:

Le Conseil d'Etat admet partiellement ce postulat, mais refuse d'appliquer la certification Equal-Salary.

M^{me} la députée Laetitia Massy, PLR:

La certification Equal-Salary est relativement récente et permet d'aborder la question de l'égalité salariale sous l'angle du volontariat. Elle a, à ce jour, été attribuée à six entreprises, dont la ville de Fribourg et les services industriels de Genève.

Le Parlement avait accepté, lors du développement, l'idée de faire certifier l'Administration cantonale, premier employeur du canton, afin notamment d'assurer le rôle de leader de l'égalité salariale.

La réponse formulée par le Gouvernement me surprend et démontre un certain manque d'intérêt pour la question.

Affirmer que l'on accepte partiellement le postulat, mais que l'on refuse, par contre, la demande de certification alors qu'elle en est l'objet central ne peut satisfaire le groupe PLR.

De plus, l'argumentation présentée est pour le moins légère et repose parfois sur des éléments inexacts.

Tout d'abord, l'affirmation que le système des classes garantit l'égalité salariale est infondée: 40% de marge de progression, système de reconnaissance d'activités antérieures comme parts d'expérience, l'écart peut être bien grand.

Rien ne permet d'affirmer que le système actuel évite les procédures discriminatoires au moment de l'engagement. Un exemple: on suit la tradition, les filles comme secrétaires, les garçons comme collaborateurs administratifs. Mêmes diplômes, mêmes fonctions: promotions et salaires différents.

Quant au classement des fonctions, eh bien!, il a déjà largement montré ses limites par le passé. Pour s'en convaincre, il suffit de se référer à une célèbre affaire ayant abouti au Tribunal fédéral et prouvé la politique parfois discriminatoire des certifications.

Que dire encore du fait que le Gouvernement réduise la certification Equal-Salary à un simple calcul d'âge et d'expérience alors qu'il s'agit, en fait, d'une procédure bien plus large qui se base, tout d'abord, sur la politique salariale de l'institution et les évaluations des employés, et prend en compte d'autres paramètres comme, par exemple, la formation, les bonus ou les promotions envisagées.

La certification peut donc tout à fait s'appliquer à un système aussi complexe, apparemment – toujours selon la réponse du Conseil d'Etat – que celui de l'Administration cantonale.

La référence utilisée est d'ailleurs l'Observatoire de l'emploi de l'Université de Genève qui sert de base au Tribunal fédéral pour régler les litiges. Il faut donc bien croire que ce système est souple et qu'il peut s'adapter à toute politique salariale, pour autant qu'elle soit cohérente.

Quelques mots encore sur les coûts. Ceux-ci relèvent d'une estimation et non d'une quelconque offre Equal-Salary. La certification dure trois ans et non une année, comme mentionné dans la réponse. Il y a, certes, deux audits de surveillance, mais les coûts en sont bien moindres.

Le groupe PLR juge donc que la réponse et les arguments fournis par le Conseil d'Etat ne sont pas acceptables. Si aucun canton n'a, à ce jour, demandé à être certifié Equal-Salary, c'est bien parce que cette norme est nouvelle et non pas parce qu'elle n'est pas intéressante.

De plus, nous ne pouvons attendre qu'un autre canton certifie son administration cantonale. Nous souhaitons, Mesdames et Messieurs les députés, que nous ayons le courage de nous prononcer sur cet objet et que nous montrions aux Valaisannes et aux Valaisans que l'égalité salariale est un point important.

Je vous remercie de votre attention et demande donc le vote.

Le président:

Merci Madame la députée.

Ce postulat est combattu.

M^{me} la députée Sonia Z'graggen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat au postulat déposé par la députée Laetitia Massy concernant "la politique d'égalité salariale, l'Etat se doit de montrer l'exemple".

Nous sommes étonnés de constater une attitude aussi réservée de la part de notre Gouvernement...

Le président:

Madame la députée, est-ce que vous combattez ce postulat?

Non!

Alors, si vous ne le combattez pas, vous n'avez pas le droit de prendre la parole.

Madame la députée (suppl.) Anne Luyet, vous demandez la parole. Si vous combattez le postulat, c'est bon; sinon...

(...)

Vous le combattez!

Alors, vous avez la parole.

M^{me} la députée (suppl.) Anne Luyet, UDC:

Le groupe UDC salue la réponse du Conseil d'Etat à ce postulat.

Un tel label ne nous apporterait rien de bien nouveau à l'application du principe de l'égalité entre femmes et hommes. Ce principe est déjà largement appliqué, entre autres, lors de la mise au concours des différents postes de travail et lors de l'attribution des classes salariales. Tout cela sous l'œil attentif du secrétariat à l'égalité et à la famille et, de plus, sans surcoût exorbitant.

Pour ces raisons, le groupe UDC vous invite à refuser ce postulat.

Merci de votre attention.

Le président:

Ce postulat étant combattu, je donne maintenant la parole à la députée Sonia Z'graggen.

En effet, selon notre règlement, si un postulat est combattu, on ouvre la discussion.

On est formel!...

M^{me} la députée Sonia Z'graggen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Simplement pour dire que le groupe ADG est étonné de constater une attitude aussi réservée de la part de notre Gouvernement face à un problème encore actuel qui touche une bonne partie de son personnel, c'est-à-dire l'inégalité de salaires entre hommes et femmes dans l'Administration cantonale. En effet, la répartition salariale en 26 classes laisse encore apparaître des discriminations qui ne sont plus tolérables aujourd'hui. Il n'y a pas de justification à la différence entre les postes de secrétariat (majoritairement féminins) et les postes de collaborateurs administratifs (majoritairement masculins) mieux rémunérés... pour un même diplôme d'employé de commerce. La classification n'est, en soi, pas un outil de contrôle.

L'étude proposée par le postulat sur la certification Equal-Salary permet d'aborder la question de l'égalité des salaires entre hommes et femmes et nous estimons qu'il serait du devoir d'un employeur tel que l'Etat du Valais de donner un signal fort allant dans le sens de l'égalité, cela dans une société où les hommes et les femmes sont au bénéfice d'une formation et d'une expérience identiques.

Le groupe ADG constate avec déception que la proposition de certification n'a pas été retenue pour des questions financières notamment (l'évaluation s'avère purement théorique car il n'y a pas eu de demande effective de devis), nous le regrettons et attendons de l'Etat, à l'avenir, une politique salariale en accord avec le principe de l'égalité ancré dans la Constitution fédérale.

Le Conseil d'Etat conclut sa réponse ainsi: "La législation nécessaire à la mise en pratique de l'égalité salariale homme-femme est déjà très large. C'est le Secrétariat à l'égalité et à la famille qui veille au sein du canton, et auprès de chaque employeur au sein du canton du Valais, à l'application du principe de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines ainsi qu'à la suppression de toute forme de discrimination de droit et de fait."

De ce fait, le groupe ADG ne peut que proposer au Grand Conseil que celui-ci soutienne l'idée de certifier un fonctionnement aussi parfait!

D'autres certifications sont faites en Valais: ISO, EDUQUA, Valais Excellence; pourquoi pas Equal-Salary? Merci de votre attention.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Vous avez éconduit un peu sèchement M^{me} Z'graggen tout à l'heure. Ce n'est pas sûr que le droit à la parole vous permettait de le faire. Je crois que c'est un droit assez fondamental, indépendamment d'une discussion ouverte ou non ouverte, et M^{me} Z'graggen était en droit de parler et, au minimum, pouvait demander, conformément au règlement, que le Grand Conseil s'exprime.

Cela étant, je ne vais pas me désolidariser de ma voisine de droite, sauf à dire que je compatis aux sentiments de ces dames qui montent aux créneaux. Lorsque, récemment, la possibilité était donnée à la vice-chancelière d'Etat, M^{me} Monique Albrecht, d'être promue comme chancelière d'Etat et qu'elle subit quelques pressions pour qu'elle demeure dans l'ombre même si elle avait fait acte de candidature, à ce moment-là il n'y eut pas de gorges chaudes, et je le regrette car c'est dans des situations concrètes et précises qu'il faut se battre afin que nos dames aient les positions qu'elles méritent.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

La question mérite évidemment un vrai débat; je ne veux pas y couper bien entendu et surtout pas laisser penser que l'égalité de traitement pourrait dépendre de l'utilisation d'un outil informatique.

C'est quoi Equal-Salary? Equal-Salary est un outil informatique qui veut faire certifier l'égalité salariale sous l'angle volontaire – et je reprends les propos de la députée Laetitia Massy, que je remercie du reste de nous permettre de mener un débat de ce type-là – entre hommes et femmes. Nous sommes allés beaucoup plus loin que l'angle du volontariat. Nous avons une exigence bien entendu constitutionnelle mais, au niveau de notre loi, nous avons une exigence légale de l'égalité. Ce n'est pas du volontariat à travers Equal-Salary que nous voulons; nous voulons une égalité imposée par des dispositions légales.

Après, il faut aussi le dire: cela a un certain coût. Nous n'avons pas demandé une offre, c'est aussi vrai, et le coût que nous avons donné est un coût lié à une estimation.

Mais, ce qui est le plus important: est-ce que l'outil informatique, qui veut certifier une égalité salariale entre hommes et femmes volontaire, est nécessaire? Eh bien!, nous répondons que nous voulons, nous, l'égalité non pas sous forme d'un volontariat mais sous forme d'exigences et d'exigences basées sur des dispositions légales. Et je vais en rappeler quelques-unes de ces exigences parce que cela me paraît tout de même extrêmement important. Vous ne pouvez pas connaître bien sûr le projet de loi que le Conseil d'Etat vient d'amener devant le Parlement, mais quelques membres de ce Parlement ont assisté aux travaux sur la nouvelle loi sur le personnel et un certain nombre d'éléments encore plus marqués par rapport à la notion d'égalité ressortiront de cette disposition légale nouvelle. Mais, il y a déjà aujourd'hui par rapport à la transparence dans les mises au concours, et chacun pourra en convenir, il y a une définition claire du cahier des charges, de la classe salariale et cela indifféremment de la personne qui sera engagée, qu'elle soit femme ou homme; donc transparence complète au moment de la postulation.

Deuxième élément important qui existe déjà dans nos dispositions légales: nous prenons avec force en considération les notions liées aux tâches éducatives déjà dans la notion initiale de fixation du salaire.

Troisième élément également lors de l'analyse des requêtes salariales par une commission spécialisée, avec représentants du Grand Conseil, de la commission de gestion, de la commission des finances: nous avons des décisions en la matière prises par le Conseil d'Etat et je puis vous assurer, pour avoir participé une première fois à ces décisions, que la valorisation des différentes professions ne fait aucune distinction bien entendu entre une chaîne de fonctions qui sont plutôt masculines ou plutôt féminines puisqu'il n'y en a quasiment plus; on a même mis en place des journées "Osons tous les métiers" quel que soit notre sexe.

Nous avons aussi, par rapport à des formations spécifiques, organisé pour les femmes, parce qu'elles sont particulièrement concernées, des mesures en vue de faciliter leur développement personnel et leur développement professionnel. Du reste, dans les derniers débats, on s'est même demandé si c'était le rôle de l'Etat de faciliter le développement personnel des fonctionnaires et le Conseil d'Etat a répondu oui.

Nous avons aussi mis en œuvre des dispositions particulièrement efficaces en matière de conciliation vie professionnelle – vie familiale. Les personnes les plus touchées par une réinsertion professionnelle, voire par une conciliation professionnelle et familiale sont bien entendu les femmes. Nous avons mis là en place une démarche tout à fait opportune.

Nous avons aussi, dans le cadre de la garde des enfants malades, qui relativement souvent incombe à la femme qui travaille à 50% parce que monsieur travaille à 100%, mis en place, pour le personnel masculin et féminin bien entendu – mais qui en profite le plus? – des accords avec la Croix-Rouge afin de faciliter cette mise en œuvre et de ne pas stresser tout le monde lorsqu'un enfant est malade le soir à 21 heures. Il est tout à fait possible, dans la nuit, de trouver quelqu'un qui vient le matin à 7 heures chez vous garder vos enfants lorsque vous avez une activité professionnelle double à l'intérieur du couple.

Nous avons aussi accordé une durée de congé identique pour les hommes et pour les femmes lorsque nous nous trouvons face à des situations par exemple d'adoption.

Il n'y a donc vraiment pas besoin d'un outil informatique pour assurer l'égalité entre hommes et femmes. Nous avons des dispositions légales et cela est bien plus rassurant pour tout le monde.

Et simplement, nous n'entendons pas nous équiper de l'outil Equal-Salary – mais ce n'est qu'un outil, je le répète – tout simplement parce qu'il n'est pas adapté à notre situation et à nos 26 chaînes de fonction parce qu'il y a toute une série d'automatismes dans Equal-Salary que nous n'avons pas chez nous liés aux mêmes automatismes puisque, par exemple, un fonctionnaire peut avoir jusqu'à 40% de salaire supplémentaire lié non pas à l'automatisme mais à sa performance.

C'est simplement pour cela; sur le fond, je pense que nous sommes parfaitement d'accord, du moins je l'espère.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le chef du département.

Das Postulat wird bekämpft. Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 70 voix contre 47 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 1.038 de la députée Laetitia Massy.

16. MOTION

du député Pascal Luisier concernant le taux zéro pour l'impôt sur les gains immobiliers à partir de 25 ans de possession (10.09.2009) (1.039)

MOTION
von Grossrat Pascal Luisier betreffend Nullprozentsatz für die
Grundstückgewinnsteuer ab einer Eigentumsdauer
von mindestens 25 Jahren (10.09.2009) (1.039)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates)

M. le député Pascal Luisier, PDCB:

Après discussion avec quelques-uns d'entre vous et après analyse de la réponse du Conseil d'Etat, il m'apparaît que cette motion doit encore être quelque peu expliquée dans ces travées pour assurer son succès et ce malgré son acceptation par 82 députés lors de son développement.

Etant quelqu'un de pragmatique et comme la loi fiscale va faire l'objet d'une deuxième lecture, **je retire** donc à ce stade **cette motion**, tout en demandant à la deuxième commission de bien vouloir se pencher sur les possibilités d'intégrer cette motion dans le projet de révision de la loi fiscale. Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Die Motion wird zurückgezogen.

17. POSTULAT
du groupe PLR, par le député Frédéric Delessert,
concernant la prévention des accidents chez les enfants de 0 à 5 ans
(09.09.2009) (1.041) (en collaboration avec le DECS)

POSTULAT
der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric Delessert, betreffend
Unfallverhütung bei Kindern von 0 bis 5 Jahren (09.09.2009) (1.041)
(in Zusammenarbeit mit dem DEKS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates)

Der Präsident:

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat.

La parole n'est pas demandée.

Somit haben wir die Behandlungen abgeschlossen und kommen zu den Entwicklungen... ah! Entschuldigung. Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann wünscht das Wort.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Ich möchte hiermit eine **Ordnungsmotion** stellen und zwar nach Rücksprache mit der Fraktion CVPO und ADG Fraktion. Es geht um die Abstimmung betreffend eine zweite Lesung für das **Dekret über die Langzeitpflege**. Die Meinungen sind gemacht. Wir haben das kurz diskutiert. Niemand will noch einen zusätzlichen Abänderungsantrag stellen und damit Arbeit aufbürden. Wir stellen den Antrag, dass man die Abstimmung wiederholt, ob eine zweite Lesung durchgeführt wird oder nicht. Danke.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Es liegt ein Ordnungsantrag vor. Wir müssen über diesen abstimmen.

Wir haben ja abgestimmt, aber die Zweidrittelmehrheit wurde nicht erreicht, um nur eine Lesung zu machen. Also jetzt machen wir den Antrag, damit man diese Abstimmung nochmals wiederholt.

Aber zuerst müssen wir abstimmen, ob man dem Antrag von Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann zustimmen möchte.

Par 91 voix contre 14 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion d'ordre présentée par la députée Graziella Walker Salzmann.

Sie haben dem Antrag auf Rückkommen auf die Schlussabstimmung für das Dekret über Langzeitpflege zugestimmt und somit stimmen wir nochmals ab, ob man das Dekret über die Finanzierung der Langzeitpflege nur in einer Lesung behandeln will.

La lecture unique est acceptée par 83 voix contre 20 et 5 abstentions.

Sie haben dieses Mal der Zweidrittelmehrheit zugestimmt; somit ist das Dekret über die Finanzierung der Langzeitpflege in einer Lesung genehmigt worden.

Eine Information an die Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration.

Diese Kommissionsmitglieder treffen sich im Anschluss an die heutige Sitzung im 2. Obergeschoss des Parlamentsgebäudes.

Développements:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Entwicklungen:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

18. INTERPELLATION
du député Albert Pitteloud, UDC, et cosignataires
concernant: protéger le patrimoine de la race d'Hérens?
(15.12.2009) (1.056) (en collaboration avec le DEET)

INTERPELLATION
von Grossrat Albert Pitteloud, UDC, und Mitunterzeichnenden
betreffend Schutz der Eringerrasse (15.12.2009) (1.056)
(in Zusammenarbeit mit dem DVER)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Albert Pitteloud, UDC:

Oser affirmer, comme certains, qu'une épizootie de fièvre est peu, voire plus probable, c'est avoir la mémoire courte et sélective. Effectivement, cela fait moins de dix ans que la dernière épizootie survenue en Angleterre a provoqué l'abattage de plus d'un million de têtes de bétail. Une telle hécatombe était liée à l'absence de vaccin.

Aujourd'hui, il est interdit pour des raisons commerciales et d'eurocompatibilité d'appliquer préventivement le vaccin. Celui-ci est applicable seulement dans des conditions graves ou quasi-désespérées.

En conséquence, il est souhaitable que nos autorités interviennent auprès des autorités fédérales pour assouplir les conditions d'application du vaccin vu le nombre peu élevé de têtes de bétail de la race d'Hérens.

En outre, il est impératif que l'on applique méthodiquement des mesures préventives pour le cas où des foyers de fièvre aphteuse sont déclarés en Suisse ou en Europe. Effectivement, des spectateurs issus de ces régions contaminées peuvent se rendre aux matches de reines et être vecteurs du virus. En pareille circonstance uniquement, bien évidemment, et en vertu du principe de précaution, il s'agira d'être rigoureux et d'avoir le courage politique d'interdire momentanément ce genre de manifestations. Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Merci à l'interpellateur de rappeler qu'effectivement nous pourrions nous retrouver face à des problèmes liés notamment à des épidémies ou des épizooties, mais nous devons dire ici que le canton n'a pas de compétence et qu'il s'agit, en fait, d'une marge de manœuvre que la Confédération nous délivre mais avec uniquement des directives très claires d'application.

Nous pensons aussi que les changements climatiques n'ont pas une incidence particulière sur la propagation de la maladie et que le Valais ne prend pas de risques inconsidérés lorsqu'il organise des matches de reines.

Si on regarde au-delà de nos frontières, il y a de beaux exemples, Swiss'expo notamment, du 14 au 17 janvier 2010, c'est une référence européenne en matière d'élevage, et cela ouvre la saison des grands concours bovins avec une participation absolument gigantesque.

Nous serons bien entendu néanmoins attentifs, nous continuerons de l'être et nous prendrons toutes les mesures nécessaires, cas échéant, lorsque l'épizootie pourrait revenir.

Merci.

19. MOTION
des députés Mathieu Fardel (suppl.), PLR, et Pascal Gaillard, PDCC,
concernant la loi sur les communes à adapter (16.12.2009) (1.057)

MOTION
der Grossräte Mathieu Fardel (Suppl.), PLR, und Pascal Gaillard,
PDCC, betreffend Anpassung des Gemeindegesetzes (16.12.2009) (1.057)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Brièvement, comme dit, il y a eu des changements entrés en vigueur il y a deux ans de notre code des obligations. Il y a deux critères principaux qui ont été renforcés: les notions d'indépendance et de compétence.

Il s'agit donc maintenant d'adapter la loi sur les communes, notamment du fait qu'elle utilise des termes, par exemple l'expression de "réviseur particulièrement qualifié", qui ne sont plus définis dans la loi et qui sont remplacés par les termes de "expert réviseur", respectivement de "réviseur agréé".

Je précise aussi qu'il s'agit d'une demande de personnes de la profession qui m'ont approché dans ce sens-là.

Je souhaiterais aussi – malheureusement, ce n'est pas de notre compétence – que le Conseil d'Etat adapte l'ordonnance sur la gestion financière des communes. Dans celle-ci, il est défini qui peut réviser une commune et notamment il est expliqué que quiconque ayant une fiduciaire peut réviser une commune. Le terme de "fiduciaire" n'étant pas protégé en Suisse, il revient en fait que n'importe qui en Valais peut réviser une commune.

Donc, vu que les critères de compétence et d'indépendance ont été renforcés et notamment avec les principes d'agrément, nous souhaiterions que cela soit modifié dans ce sens-là et je suis certain que l'expert réviseur agréé en face de moi qui traitera cette motion ne pourra qu'être d'accord avec moi.

Mesdames et Messieurs, merci.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Cette motion n'est pas combattue; elle est donc acceptée et transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

20. INTERPELLATION
du groupe PLR, par la députée Stéphanie Favre,
concernant: surcoûts pour hospitalisations hors canton?
(17.12.2009) (1.058)

INTERPELLATION
der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Stéphanie Favre,
betreffend Mehrkosten für ausserkantonale Hospitalisierungen
(17.12.2009) (1.058)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Stéphanie Favre, PLR:

Le RSV a, semble-t-il, pour habitude de recourir aux services d'hôpitaux publics situés hors canton pour les patients dont il ne peut s'occuper. Il ne pense pas nécessairement aux institutions privées valaisannes qui pratiquent des opérations en ambulatoire, lesquelles sont payées entièrement par l'assurance maladie de base.

Cette pratique force l'Etat du Valais à passer à la caisse pour environ 40% des coûts, voire plus.

Si ce procédé devait être confirmé et suivant son ampleur, celui-ci ne manquerait pas de laisser songeur le contribuable.

L'objet de l'interpellation se résume donc aux questions suivantes:

- Est-il exact qu'une partie des interventions pratiquées hors canton pourrait être effectuée en Valais dans des institutions privées en ambulatoire?
- Si oui, combien le canton a-t-il dû déboursier en 2009 pour ce genre d'interventions?

Merci d'avance pour votre réponse.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

C'est volontiers que je réponds à cette interpellation pour dire que les hospitalisations hors canton sont réglées de manière précise par la LAMal.

Si, pour des raisons d'urgence médicale, de traitements non fournis dans le canton de résidence, par exemple, et d'urgence, un assuré recourt aux services d'un hôpital public ou subventionné situé hors de son canton de résidence, ce canton prend en charge la différence entre les coûts facturés et les coûts de l'hôpital qui a reçu en urgence ou qui traite la personne parce que la prestation n'est pas fournie dans le canton.

Pour ce qui est de l'interpellation déposée par la députée Stéphanie Favre, à part ses aspects généralisés qui rapportent sur les conditions fixées par la LAMal, probablement que celle-ci a été inspirée par un article dans les médias qui disait, en substance, que les interventions dans le domaine de la cardiologie réalisées en ambulatoire à la clinique de Valère étaient entièrement prises en charge par les assureurs maladie. Et l'article poursuivait en disant: "L'Etat fait hospitaliser ces patients, ce qui engendre des coûts pour la collectivité."

Je peux assurer l'ensemble du Parlement et l'intervenante aussi puisque je signe les autorisations hors canton que nous avons une politique qui est menée par le Service de la

santé publique dans le domaine qui est des plus restrictives et les personnes qui se voient régulièrement notifiées des refus n'ont pas forcément la même approche que ce que l'on peut imaginer à travers cette interpellation.

Ainsi donc, les prestations de cardiologie interventionnelle sont disponibles à l'hôpital de Sion, à l'exception de quelques interventions très spécialisées réalisées dans les centres universitaires avec lesquels nous avons signé des contrats de prestations. Ce sont bien entendu, pour la partie romande, les HUG à Genève et le CHUV à Lausanne et, pour la partie germanophone, l'Inselspital à Berne.

Le volume d'activités, vous le savez bien, pour garantir la qualité est très important. Plusieurs spécialistes déplorent, y compris le professeur Carrel tout dernièrement, la pléthore des centres de chirurgie cardiaque en Suisse et le volume de travail insuffisant dans bon nombre de centres.

Le fait que Sion constitue en la matière une antenne du CHUV fait sens et permet donc d'offrir au Valais des prestations de qualité.

Les prestations proposées par des cliniques privées ne peuvent pas être comparées à celles dispensées par le RSV en collaboration avec le centre hospitalier du centre du Valais.

Pour ce qui est des chiffres, vous nous demandez de chiffrer le montant que l'Etat du Valais a déboursé en 2009 pour les interventions qui auraient pu être exécutées en Valais en ambulatoire et prises en charge entièrement par les caisses maladie, pour les raisons qui ont été évoquées, pour le fait que nous avons des obligations, pour le fait que les patients ne sont envoyés hors canton que pour des prestations stationnaires, non disponibles en Valais en raison de leur complexité et de la masse critique de patients, eh bien!, pour les raisons évoquées ci-dessus, ce montant n'est pas significatif. Par ailleurs, si, du point de vue financier, ce sont les assureurs maladie qui prennent en charge l'intégralité des interventions en ambulatoire et au maximum le 50% (actuellement, la participation est de 47,5% pour l'ensemble et la moyenne cantonale des traitements stationnaires), c'est toujours au final, bien entendu, le citoyen qui paie – nous partageons votre avis – soit à travers ses primes, soit à travers ses impôts. Mais, nous pouvons vous dire que nous faisons tout pour que les hospitalisations hors canton soient les plus réduites possible.

21. INTERPELLATION

**de la députée Graziella Walker Salzmänn, CSPO, et cosignataires
concernant service public – prise en charge médicale de base
(17.12.2009) (1.059)**

INTERPELLATION

**von Grossrätin Graziella Walker Salzmänn, CSPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Service Public – medizinische
Grundversorgung (17.12.2009) (1.059)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht gewünscht.

Also der Staatsrat hat somit die Möglichkeit direkt Antwort zu geben.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

La députée Graziella Walker Salzmann interpelle le Gouvernement par rapport au service public et par rapport à la notion de prise en charge médicale de base.

Le canton du Valais a mis en place, dès la mi-mai 2007 déjà, une permanence téléphonique médicale assurée par des médecins la nuit, les week-ends et les jours fériés qui permet notamment de manière importante de soulager le service de garde des médecins généralistes ainsi que les urgences dans les hôpitaux.

Cette permanence offre des consultations médicales, et nous insistons: des consultations médicales par téléphone et, en cas de besoin, oriente les malades vers la structure la plus adéquate, un médecin de garde, respectivement les urgences des hôpitaux.

De plus, le Service de la santé publique et le RSV travaillent en collaboration avec les médecins généralistes, avec les médecins installés, à la mise en place de maisons de garde dans certains hôpitaux, à proximité des services d'urgence – et c'est cela l'idée. Il s'agit de consultations effectuées par les médecins généralistes, en dehors des horaires d'ouverture habituels des cabinets de ville. Deux projets sont aujourd'hui relativement bien avancés: du côté du Bas-Valais, à Monthey et, du côté du Haut-Valais, à Viège.

En plus, les cantons romands se sont regroupés et ont mis en place un cursus romand de médecine générale, en collaboration avec les Universités de Lausanne et de Genève, ainsi qu'avec les groupements cantonaux d'omnipraticiens. Ce projet a démarré en juillet 2007. Il consiste à inciter les jeunes médecins à choisir la voie de la médecine générale, à les guider, à les accompagner dans leurs parcours. Le cursus romand de médecine générale a développé, du reste, un site Internet qui est intéressant et qui s'appelle "devenirgénéraliste.ch", qui doit faciliter l'accès à l'information sur ses activités.

Des démarches similaires ont également été entreprises par l'Institut universitaire de médecine générale de Berne pour ce qui concerne la partie alémanique du canton.

La collaboration entre les cantons a également permis de mettre en place un programme latin d'assistantat en cabinet médical (c'est aussi nouveau) qui vise à favoriser la création de places de stages, la relève, et cela dans les cabinets des généralistes. Ce programme-là n'a débuté qu'en 2009, en application de la nouvelle loi sur la santé.

Le département peut subventionner ces projets, en application de la loi sur la santé, peut subventionner cette formation post grade de médecins de premier recours dans le canton.

Cette mesure devrait permettre, en plus de celle citée ci-avant, de former davantage de médecins généralistes pour notre canton et nous nous y emploierons. Merci de votre attention.

22. MOTION

du groupe PDCC, par les députés Laurent Tschopp (suppl.) et Daniel Porcellana, concernant la perception provisoire des impôts (17.12.2009) (1.060)

MOTION
der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Laurent Tschopp (Suppl.) und
Daniel Porcellana, betreffend provisorischer Steuerbezug
(17.12.2009) (1.060)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Laurent Tschopp, PDCC:

Je ne vais pas m'arrêter sur le texte de la motion que vous avez sous les yeux, mais sur ses buts.

Le but principal de cette motion est tout simplement de permettre au citoyen valaisan de connaître et de régler le montant d'impôts qu'il devra au canton et à la commune le plus rapidement possible, cela parce que, en l'état, il peut se passer une année et plus entre le moment où le citoyen va remettre sa déclaration d'impôts et le moment où il recevra la facture d'impôts. Cette facture arrive parfois en même temps pour plusieurs années différentes, ce qui met le contribuable face à de gros problèmes de liquidités et donc le canton face à d'importants problèmes d'encaissement.

Cette motion a pour but de régler ces deux problèmes.

A ceux qui pensent que le citoyen normal est en mesure de calculer lui-même le montant d'impôts qu'il devra probablement payer, je dirai que, dans ce monde idéal, aussi bien les employés du Service des contributions que les conseillers fiscaux iraient ensemble timbrer au chômage, ce n'est, malheureusement ou heureusement, pas le cas.

Merci pour votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.) Laurent Tschopp.

Cette motion n'est pas combattue; elle est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

23. POSTULAT
du groupe CSPO, par le député Diego Clausen,
concernant le budget en matière de personnel,
interventions parlementaires et symétrie des forces
(17.12.2009) (1.061)

POSTULAT
der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego Clausen,
betreffend Personalbudget, parlamentarische Interventionen und
Symmetrie bei den Gewalten (17.12.2009) (1.061)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Das Postulat ist bereits ausführlich umfasst, lassen Sie mich nur Folgendes kurz wiederholen bzw. zusammenfassen.

Budgetdebatten und Interventionen zeigen es immer wieder, dass es wichtig wäre eine Übersicht der Konsequenzen bezüglich der daraus resultierenden Personalbedürfnisse zu haben. Dies sowohl für die FIKO, die thematischen Kommissionen, generell für das Parlament als auch für den Staatsrat.

Zudem scheint der CSPO hierbei wichtig, letztendlich ebenso eine gewisse Gleichbehandlung, eine Verhältnismässigkeit – eine so genannte Symmetrie – unter den verschiedenen Gewalten zu haben. Nicht zu vergessen sind hier zum Beispiel auch der gesamte Lehrbereich oder anderweitige betroffene Berufsbereiche, welche dem Kanton unterstellt sind.

Die CSPO verlangt deshalb vom Staatsrat eine Übersicht sowohl für die Budgetdebatten als auch für die jeweiligen Interventionen, welche die Konsequenzen des Personalbedarfs aufzeigt. Dementsprechend soll der Symmetrie bei den Gewalten und der anderweitigen Berufsbereiche – wie zum Beispiel der Lehrer – zukünftig zwingend Rechnung getragen werden.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit und Ihr wohlwollendes Gesinnen.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft. Es wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

24. INTERPELLATION
du député Daniel Emonet, PDCB, et cosignataires
concernant les prestations en capital des étrangers ayant quitté la Suisse
(17.12.2009) (1.062)
INTERPELLATION
von Grossrat Daniel Emonet, PDCB, und Mitunterzeichnenden
betreffend Kapitalleistungen für Ausländer, welche die Schweiz verlassen
haben (17.12.2009) (1.062)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Daniel Emonet, PDCB:

Lorsqu'un citoyen suisse retire son deuxième pilier, celui-ci est imposable dans le canton de domicile.

Cependant, lorsqu'il s'agit d'un travailleur étranger ayant quitté le territoire helvétique, ce dernier n'étant plus assujéti à l'impôt ordinaire en Suisse, la caisse de prévoyance prélève l'impôt à la source avant le versement du capital dû au bénéficiaire.

Toutefois, l'impôt à la source retenu est reversé non pas au canton du dernier domicile en Suisse du bénéficiaire de la prestation, mais au canton du siège de la caisse de prévoyance, par exemple à Saint-Gall pour les employés affiliés à GastroSuisse.

Il y a manifestement une manne fiscale importante qui échappe au fisc de notre canton et de nos communes.

C'est pourquoi nous prions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

- Quelles bases légales justifient-elles cet assujettissement à l'impôt?
- Si les bases légales existent, entendez-vous entreprendre les démarches en vue d'une modification allant dans le sens de cette interpellation?

Si aucune base légale ne permet la perception de l'impôt retenu à la source au canton du siège de la caisse de prévoyance, nous demandons au Conseil d'Etat de prendre les mesures nécessaires à la récupération de l'impôt retenu au canton du dernier domicile de l'étranger et d'effectuer le versement de la part dévolue à la commune concernée.

Merci pour votre réponse.

Je profite de mon dernier temps de parole cette semaine pour remercier et féliciter Gilbert Loretan pour son excellent travail.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Merci au député Daniel Emonet pour les précisions qu'il nous permet d'apporter quant à l'imposition des prestations en capital des étrangers ayant quitté la Suisse.

Les bases légales sont les suivantes:

- article 31 alinéa 1 lettre g de la LHID: sont soumises à l'impôt à la source les personnes lorsqu'elles ne sont ni domiciliées ni en séjour en Suisse en regard du droit fiscal;
- article 38 en complément de la LHID et
- article 107 alinéa 2 de la LIFD.

Sur la base de ces dispositions légales, effectivement, seules les prestations versées par des institutions de prévoyance dont le siège est dans notre canton sont imposables en Valais.

Pour ce qui est des montants, les impôts prélevés par le canton se sont élevés à environ 500'000 francs (recettes fiscales).

La question de la répartition du produit de l'impôt à la source entre les cantons du siège des institutions et les autres cantons, par exemple le canton dans lequel le salarié a exercé son activité, a déjà fait l'objet de nombreuses discussions au niveau fédéral. Dernièrement, il y a eu une intervention parlementaire Robbiani qui a été rejetée par le Conseil fédéral et le Conseil national n'est pas entré en matière.

Il y a eu également, en 2009, M^{me} Carobbio Guscetti qui, elle, a fait une même proposition allant dans ce sens-là. Celle-ci n'est aujourd'hui pas encore traitée par les Chambres fédérales. Le résultat est bien sûr suivi avec beaucoup d'attention de notre côté.

Il est concevable bien entendu de répartir plus équitablement les recettes de l'impôt à la source versées par les institutions de prévoyance aux personnes domiciliées à l'étranger, mais ce qu'il faut savoir, c'est qu'avec la mobilité professionnelle, il y a peut-être jusqu'à 7 ou 8 cantons qui sont concernés: est-ce que l'on ne prendrait en considération que le dernier ou l'ensemble des cantons dans lesquels l'activité a été exercée? Rien n'est simple.

La Conférence des directeurs cantonaux des finances s'est également approprié cette thématique et a estimé que le produit de l'impôt faisant l'objet d'une répartition ne devrait pas, du côté de la Conférence des directeurs cantonaux des finances, être suivi et la motion déposée rejetée également pour, entre autres, les raisons que je viens d'indiquer.

Il y a une augmentation de la charge administrative qui est importante. Les arguments qui ont déjà été développés lors du refus de la proposition Robbiani risquent bien d'être repris par le Conseil fédéral, respectivement les Chambres fédérales.

Jusqu'à une nouvelle modification de la LHID ou de la LIFD, la compétence de prélever les impôts sur lesdites prestations appartient donc au canton de siège de l'institution de prévoyance.

Une seule moralité à la suite de tout ce que je viens de dire, Mesdames et Messieurs: l'importance de maintenir et de soutenir les groupes et les institutions LPP dont le siège est en Valais.

Merci de votre attention.

25. POSTULAT

du groupe PLR, par les députés Charles-Albert Gillioz (suppl.) et Gilbert Monney (suppl.), concernant l'aide aux soignants naturels, un maillon essentiel dans le maintien à domicile (17.12.2009) (1.063)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Charles-Albert Gillioz (Suppl.) und Gilbert Monney (Suppl.), betreffend Unterstützung der nichtfachlichen Pflegepersonen als wichtiges Element zum Verbleib zu Hause (17.12.2009) (1.063)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Charles-Albert Gillioz, PLR:

Le postulat qui vous est présenté ce jour traite d'une préoccupation que notre groupe de travail sur le vieillissement de la population a observée, puis recueillie lors de consultations et de rencontres avec des praticiens s'occupant de personnes du troisième âge.

Le vieillissement démographique, dans notre canton comme dans le reste de la Suisse, s'avère un phénomène connu et largement décrit. La longévité accrue de chacun des membres du couple prolonge la vie à deux, mais la fragilisation des unions commence à gagner les cohortes de retraités, cohortes pour lesquelles la vie en solo a le plus augmenté.

Si notre canton a, jusqu'à maintenant, pu maintenir une proportion plus conséquente de personnes âgées à leur domicile, c'est en raison de facteurs multiples dont notamment l'aide à domicile apportée par les CMS mais également, comme le soulignent les praticiens, le soutien évident de leurs proches.

Dans l'avenir, le maintien à domicile des personnes âgées, avec le soutien de la famille et des proches encadrés par des professionnels, sera d'autant plus essentiel qu'il contribue à la bonne conservation du tissu familial et social. Une telle solution s'avère économiquement intéressante pour la collectivité. Or, si nous ne tenons pas suffisamment compte des efforts consentis par les proches, nous ne pourrions pas maintenir une solution qui a largement fait ses preuves.

Qu'il s'agisse de la fourniture d'un logement, de l'entretien, de l'alimentation, de l'accompagnement ou même des soins de base, ces mêmes prestations, lorsqu'elles sont fournies par un CMS ou un EMS, sont partiellement prises en charge par la collectivité. Or, aucune compensation n'est offerte à l'entourage qui assume certaines de ces prestations. Ces soins de longue haleine sont exigeants et ont souvent pour conséquence l'épuisement des proches. En plus de la charge psychologique et morale, certaines familles connaissent des problèmes financiers liés à ces soins.

En conséquence et au vu des éléments précités, il est demandé que soit étudiée la solution d'une incitation au maintien à domicile des personnes âgées par le biais d'une défiscalisation touchant autant les personnes concernées que l'entourage impliqué indépendamment de la situation familiale.

Cette idée n'est, en soi, pas nouvelle puisque le canton de Fribourg a, dans sa loi sur l'aide et les soins à domicile du 8 septembre 2005, intégré dans ses buts la promotion de l'intervention des parents et des proches en faveur des personnes qui, en raison de leur âge, nécessitent une aide ou des soins à domicile. Une commission de district en attribue l'octroi sur la base de critères définis par une ordonnance et un règlement.

Le groupe PLR vous remercie d'avance du soutien apporté à notre postulat.

Merci.

Le président

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Noch eine Mitteilung an die Mitglieder der Justizkommission. Diese trifft sich gleich jetzt im Anschluss dieses Sessionsmorgens im 3. Obergeschoss des Parlamentsgebäudes.

Somit haben wir den heutigen Morgen abgeschlossen.

Ich wünsche Ihnen einen guten Appetit.

Bis morgen. Danke schön.

La séance est levée à 12 h 20.

Séance du jeudi 6 mai 2010

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Election d'un juge cantonal suppléant
Wahl eines stellvertretenden Kantonsrichters
2. Election du président et du vice-président du Tribunal cantonal
Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten des Kantonsgerichts
3. **Assermentations**
Procureur général
Procureur général adjoint
3 Premiers procureurs
Vereidigungen
Generalstaatsanwalt
Stellvertreter des Generalstaatsanwalts
3 Oberstaatsanwälte

Première lecture
4. Loi fiscale (modification)

Erste Lesung

Steuergesetz (Änderung)

Entrée en matière et décision
5. Règlement d'application de la loi fiscale (modification)

Eintretensdebatte und Beschluss

Ausführungsreglement zum Steuergesetz (Änderung)

Entrée en matière et décision
6. Règlement concernant les taxes cadastrales (modification)

Eintretensdebatte und Beschluss

Reglement betreffend die Katastertaxen (Änderung)

Entrée en matière et lecture

7. Décision concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 95 Route Le Châble – Le Sapey – Bruson, tronçon Le Clou – Valbord, d'une longueur de 944 mètres, sur le territoire de la commune de Bagnes

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die vollständige Umstrukturierung der Strasseninfrastruktur mit Bau eines Trottoirs und der Oberflächenwasserkanalisationen auf der KS 95 Le Châble – Le Sapey – Bruson, Teilstück Le Clou – Valbord mit einer Länge von 944 m, auf dem Gebiet der Gemeinde Bagnes

Entrée en matière et lecture

8. Décision concernant le cofinancement du parc naturel de Pfyn-Finges

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Mitfinanzierung des Naturparks Pfyn-Finges

Traitements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

9. Postulat du groupe PLR, par le député Olivier **DELALOYE**, concernant un aéroport au service du canton (08.09.2009) (5.026)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Olivier **DELALOYE**, betreffend: ein Flugplatz im Dienste des Kantons (08.09.2009) (5.026)
10. Postulat du groupe PLR, par le député Moreno **CENTELLEGHE**, concernant le contresens sur les autoroutes (08.09.2009) (5.027)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Moreno **CENTELLEGHE**, betreffend Geisterfahrer auf der Autobahn (08.09.2009) (5.027)
11. Postulat des députés Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Jean-Daniel **BRUCHEZ**, PDCB, et Alain **DE PREUX**, PDCC, concernant deux langues – une chance (09.09.2009) (5.029)
Postulat der Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Jean-Daniel **BRUCHEZ**, PDCB, und Alain **DE PREUX**, PDCC, betreffend zwei Sprachen – eine Chance (09.09.2009) (5.029)
12. Postulat du député Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, et cosignataires concernant les petites routes de montagne (09.09.2009) (5.030)
Postulat von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend kleine Bergstrassen (09.09.2009) (5.030)

13. Postulat des députés Grégoire **RABOUD** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Pierre **PENON**, PLR, Jérôme **BUTTET**, PDCB, Narcisse **CRETTENAND**, PLR, et Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant l'eau en Valais: quel avenir? (16.06.2009) (5.034 anc. 4.023) (*en collaboration avec le DEET*)
Postulat der Grossräte Grégoire **RABOUD** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Pierre **PENON**, PLR, Jérôme **BUTTET**, PDCB, und Narcisse **CRETTENAND**, PLR, sowie Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend: Wie sieht die Zukunft des Wassers im Wallis aus? (16.06.2009) (5.034 ehem. 4.023) (*in Zusammenarbeit mit dem DVER*)

Développements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

14. Interpellation des députés Christian **FAVRE**, PDCC, Mario **ROSSI**, PDCC, Yves **CARRUPT**, PDCC, et cosignataires concernant R3 – révolution au sein des communes valaisannes (16.12.2009) (5.045)
Interpellation der Grossräte Christian **FAVRE**, PDCC, Mario **ROSSI**, PDCC, Yves **CARRUPT**, PDCC, und Mitunterzeichnenden betreffend R3: Es brodelt in den Walliser Gemeinden (16.12.2009) (5.045)
15. Interpellation des députés Jean-Albert **FERREZ**, PDCB, et Véronique **COPPEY** (suppl.), PDCB, concernant la route cantonale 94 Sembrancher – Verbier: déviation des villages de Villette et Cotterg (16.12.2009) (5.046)
Interpellation von Grossrat Jean-Albert **FERREZ**, PDCB, und Grossrätin (Suppl.) Véronique **COPPEY**, PDCB, betreffend Kantonsstrasse 94 Sembrancher – Verbier: Umfahrung der Dörfer Villette und Cotterg (16.12.2009) (5.046)
16. Interpellation des députés Didier **CACHAT**, PLR, Jérôme **FAVEZ**, PLR, et cosignataires concernant la mobilité dans le Chablais (17.12.2009) (5.047)
Interpellation der Grossräte Didier **CACHAT**, PLR, Jérôme **FAVEZ**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Mobilität im Chablais (17.12.2009) (5.047)
17. Interpellation du groupe PLR, par le député Narcisse **CRETTENAND**, concernant: déviation de Viège pour qui? (17.12.2009) (5.048)
Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse **CRETTENAND**, betreffend: Für wen ist die Umfahrung von Visp gedacht? (17.12.2009) (5.048)
18. Interpellation du député (suppl.) Aron **PFAMMATTER**, CVPO, concernant la réduction des subventions pour cars postaux – le canton va-t-il prendre la relève? (17.12.2009) (5.049)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Aron **PFAMMATTER**, CVPO, betreffend Kürzung der Postauto-Subventionen – springt der Kanton ein? (17.12.2009) (5.049)

19. Interpellation des députées Brigitte **DISERENS**, PLR, et Margrit **PICON-FURRER**, PDCB, concernant l'avenir de la CGN (17.12.2009) (5.050)
Interpellation der Grossrätinnen Brigitte **DISERENS**, PLR, und Margrit **PICON-FURRER**, PDCB, betreffend Zukunft der CGN (17.12.2009) (5.050)
20. Postulat des députés Daniela **BODENMÜLLER** (suppl.), CVPO, Felix **RUPPEN**, CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et cosignataires concernant un soutien cantonal au projet d'agglomération gare haute de Brigue (09.03.2010) (5.055)
Postulat von Grossrätin Daniela **BODENMÜLLER** (Suppl.), CVPO, den Grossräten Felix **RUPPEN**, CVPO, und Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, sowie Mitunterzeichnenden betreffend kantonale Unterstützung des Agglomerationsprojektes Hochbahnhof Brig (09.03.2010) (5.055)
21. Postulat du groupe CSPO, par le député Diego **CLAUSEN**, concernant la gare haute de Brigue – une chance pour le Valais (09.03.2010) (5.056)
Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego **CLAUSEN**, betreffend Hochbahnhof Brig – Chance für das Wallis (09.03.2010) (5.056)

Der Präsident:

Ich heisse Sie zum heutigen Sessionstag hier willkommen.

Es würde mich freuen, wenn Sie zuerst einmal den Lärmpegel zurückfahren würden.

Dann würden wir angesichts der reich befrachteten Traktandenliste ohne grosse Umschweife direkt auf Punkt 1 unserer Tagesordnung übergehen.

1. ELECTION d'un juge cantonal suppléant WAHL eines stellvertretenden Kantonsrichters

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, présidente du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

M^{me} **Camille Rey-Mermet** est une jeune femme compétente et disposant d'une expérience professionnelle comme greffière depuis 2000 tant au Tribunal cantonal qu'au Tribunal fédéral de droit civil où elle travaille actuellement. Elle a aussi fait un stage au département juridique de la grande banque Lombard Odier Darier Hentsch.

Après sa maturité, obtenue en 1992, elle fait une licence de droit à l'Université de Neuchâtel puis elle revient en Valais pour faire son stage d'avocat. Elle obtient son brevet en 2001 et a, depuis, acquis une solide expérience professionnelle dans le droit civil et le droit pénal.

De langue maternelle française, elle a de bonnes connaissances linguistiques en allemand, en anglais, en espagnol et en italien.

M^{me} Rey-Mermet a, vous en conviendrez, toutes les compétences pour faire un excellent juge suppléant et cela devrait vous permettre déjà de lui accorder votre confiance.

Mais, elle a deux autres atouts à faire valoir:

Elle est Montheysanne et il n'y a aucun magistrat nommé plus bas que le district de Martigny alors que le Chablais, qui compte une population de près de 50'000 habitants, mérite d'être représenté dans la justice cantonale.

Son autre atout est de permettre à l'ADG de combler l'important déficit qu'elle a au niveau de la représentation de ses forces dans la magistrature. Je sais que ce n'est pas l'argument qui va faire pencher la balance, mais ses autres qualités en font une candidate d'exception et compensent amplement le fait qu'elle soit présentée par la gauche.

Je vous remercie d'accorder votre confiance à M^{me} Rey-Mermet qui sera une juge suppléante appréciée de ses collègues qui ont déjà eu la chance de la côtoyer durant son engagement au Tribunal fédéral.

Merci de lui accorder votre confiance.

M. le député André Vernay, président du groupe PLR:

Lors de la session du Grand Conseil du mois de mars, notre groupe proposait M^{me} Géraldine Gianadda au poste de procureur du centre du Valais et je terminais sa présentation en ces termes: "Son élection apportera une image moderne de la nouvelle organisation de notre poursuite pénale et permettra d'assurer une modeste représentation des 150'000 Valaisannes. Au-delà de tout esprit partisan, le PLR vous propose de soutenir une femme de caractère aux compétences reconnues par ses pairs."

Fidèle à ces principes qui lui sont chers, notre groupe retire la candidature de M. Pierre Siegenthaler afin de permettre à une femme de succéder à une autre femme au poste de juge cantonal suppléant.

Nous le faisons avec d'autant plus de plaisir que les compétences de M^{me} Rey-Mermet sont en totale adéquation avec le poste proposé et complètement reconnues par notre groupe.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

M^{me} Geneviève Berclaz Coquoz, juge cantonale suppléante, a présenté sa démission pour le 30 juin 2010. La commission de justice tient à la remercier pour son active collaboration durant huit ans au service de la justice valaisanne.

La commission de justice, en séance du 21 avril 2010, a exprimé sa volonté d'interpréter avec conséquence la notion figurant dans le règlement d'organisation à l'article 43 alinéa 1, je cite: "La commission de justice prépare les élections des autorités judiciaires." Selon la discussion intervenue avec le Bureau du Parlement à l'issue de l'élection du Bureau du ministère public, elle a donc auditionné les candidats au poste de juge cantonal suppléant et vous transmet aujourd'hui un préavis résultant de ses délibérations à l'issue des auditions.

Les deux candidats, pour lesquels vous avez reçu le curriculum vitae, se sont présentés devant la commission de justice. Ils se sont exprimés librement sur leur parcours professionnel et leurs motivations à occuper le poste vacant.

La commission de justice exprime ses remerciements à M^{me} Camille Rey-Mermet et à M. Pierre Siegenthaler pour leur disponibilité et leur attitude réceptive et positive face aux questions posées.

Tant M. Siegenthaler que M^{me} Rey-Mermet ont laissé une excellente impression quant à leur professionnalisme et leurs compétences juridiques.

La commission de justice prend acte de la décision de M. Siegenthaler de retirer sa candidature et le remercie encore une fois pour sa disponibilité.

M^{me} Rey-Mermet dispose d'une expérience confortable en matière de rédaction de jugements de par son activité de greffière de la II^e cour de droit civil du Tribunal fédéral.

Au terme de ces auditions et à la suite des interventions de ce matin, la commission préavise favorablement la candidature de M^{me} Rey-Mermet qu'elle vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à soutenir.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Madame la présidente de la commission de justice.

Gemäss Artikel 115 des Reglements des Grossen Rates findet eine stille Wahl statt wenn nur ein Kandidat bzw. eine Kandidatin vorgeschlagen wird.

Dem ist nach dem Rückzug von Herrn Siegenthaler der Fall. Somit ist Frau Camille Rey-Mermet als neue stellvertretende Kantonsrichterin in stiller Wahl gewählt.

Ich möchte ihr seitens des Parlaments zu dieser Wahl gratulieren und ihr viel Erfolg wünschen in dieser anspruchsvollen Tätigkeit.

Gleichzeitig möchte ich auch noch seitens des Parlaments der abtretenden Kantonsrichterstellvertreterin, Frau Berclaz Coquoz für ihre Arbeit im Dienste des Kantons wähen acht Jahren danken und ihr für ihre Zukunft alles Gute wünschen.

(Applaudissements)

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Je ne vais pas vous surprendre. Ce n'est pas un papillon qui fait le printemps. Mais c'est une décision, comme celle de tout à l'heure, d'élire M^{me} Rey-Mermet qui fait la démocratie.

Je m'explique.

C'est sans doute l'une des premières fois, sinon la première fois, que la commission de justice, excellemment présidée par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, a émis un préavis qui a été suivi. Première chose.

La deuxième chose: Lorsqu'il fut question des critères au sein de la commission de justice, j'ai interpellé mes collègues en leur demandant quels étaient ces critères: était-ce l'origine linguistique, était-ce l'appartenance politique? La réponse a été unanime: c'était la compétence.

Aujourd'hui, il fait jour, il fait printemps dans la démocratie du Valais.

Der Präsident:

Somit haben wir definitiv Punkt 1 unserer Tagesordnung abgeschlossen.

Wir gehen weiter mit der Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten des Kantonsgerichts.

2. ELECTION **du président et du vice-président du Tribunal cantonal** **WAHL** **des Präsidenten und des Vizepräsidenten des Kantonsgerichts**

Der Präsident:

In Ihren Unterlagen finden Sie das Schreiben des Kantonsgerichts vom 26. März 2010 wonach das Kantonsgericht folgende Personen vorschlägt:

Präsident: Herr Jacques Berthouzoz

Vizepräsident: Herr Jean-Bernard Fournier

Gemäss unseres Reglements findet je eine schriftliche Abstimmung statt und ich bitte die Stimmzähler die Stimmzettel für die Wahl des Kantonsgerichtspräsidenten zu verteilen.

(Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, während der Stimmenauszählung für die Wahl des Präsidenten nehmen wir Traktandum 3 vor – Vereidigungen.)

Election du président du Tribunal cantonal

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés 130

Bulletins rentrés 130

Bulletins blancs 5

Bulletins nuls 3

Bulletins valables 122

Majorité absolue 62

M. le juge cantonal Jacques Berthouzoz est élu président du Tribunal cantonal avec 122 voix.

(Applaudissements)

Der Präsident:

Gratulation an Herrn Jacques Berthouzo zu seiner glanzvollen Wiederwahl. Auch ihm wünsche ich viel Erfolg in seiner Tätigkeit.

Election du vice-président du Tribunal cantonal

Der Präsident:

Wir können somit weitergehen zur Wahl des Vizepräsidenten des Kantonsgerichts. Vorgeschlagen ist Herr **Jean-Bernard Fournier**.

Ich bitte die Stimmzähler ebenfalls die Stimmzettel auszuteilen.

(Während die Auszählung der Wahl des Vizepräsidenten des Kantonsgerichts vonstatten, geht gehen wir weiter zu Traktandum 4.)

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	130
Bulletins rentrés	129
Bulletins blancs	7
Bulletins nuls	2
Bulletins valables	120
Majorité absolue	61

M. le juge cantonal Jean-Bernard Fournier est élu **vice-président du Tribunal cantonal** avec 120 voix.

(Applaudissements)

Der Präsident:

Auch dem Vizepräsidenten des Kantonsgerichts möchte ich an dieser Stelle zu seiner glanzvollen Wahl gratulieren und ihm auch weiterhin viel Erfolg in seiner Tätigkeit wünschen.

3. ASSERMENTATIONS
Procureur général
Procureur général adjoint
3 Premiers procureurs
VEREIDIGUNGEN
Generalstaatsanwalt
Stellvertreter des Generalstaatsanwalts
3 Oberstaatsanwälte

Der Präsident:

Ich bitte Sie sich von den Sitzen zu erheben und bitte den Generalstaatsanwalt, den Stellvertreter des Generalstaatsanwalts und die drei Oberstaatsanwälte den Saal zu betreten für die Vereidigung.

(...)

Geschätzte Herren der Gerichtsbehörde, ich begrüsse Sie in diesem Parlament zur Vornahme der Vereidigungen, speziell begrüssen möchte ich den Herrn Generalstaatsanwalt Jean-Pierre Gross, seinen Stellvertreter Herrn Nicolas Dubuis, die drei Oberstaatsanwälte, Herr Ferdinand Schaller, Herr Olivier Elsig und Herr André Morand.

Die Eidesformel wird Ihnen auf Deutsch von Herrn Jean-François Copt, unserem 1. Vizepräsidenten verlesen und in französischer Sprache vom 2. Vizepräsidenten, Herrn Jean-Albert Ferrez.

(Cf. article 20 de la loi d'organisation judiciaire.)

(Accompagnés d'une huissière, ils font leur entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)

Sehr geehrte Herren, seitens des Parlaments möchte ich Ihnen zu Ihrer Wahl gratulieren. Nebst Ihren bereits heute wichtigen Tätigkeiten haben Sie jetzt noch die zusätzliche Aufgabe erhalten, die neue Gerichtsorganisation umzusetzen. Dabei wünschen wir Ihnen viel Erfolg und das notwendige Gespür für die guten Entscheide.

Danke schön und viel Erfolg.

(Applaus)

Der Präsident:

Darf ich um Ihre Aufmerksamkeit bitten.

Ich kann Ihnen das Resultat der Wahl des Präsidenten des Kantonsgerichts bekannt geben.

(Voir ci-avant / siehe vorherige Seite (n))

Première lecture

**4. LOI FISCALE
(modification)**

Erste Lesung

**STEUERGESETZ
(Änderung)**

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

Commission de l'économie et de l'énergie /

Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Présidente: Marie-Noëlle Massy Mittaz remplacée par Diego Clausen, vice-président / Rapporteur: Moreno Centelleghes remplacé par Frédéric Delessert

Titre et considérants, adoptés.

I

Loi fiscale du 10 mars 1976

Article 13 alinéa 2, article 15, article 16 alinéa 1^{bis}, article 19 lettre d, article 24 alinéa 4, article 25 alinéa 1 lettre e et article 26 alinéa 1, adoptés.

Article 29 alinéa 1 lettres a, g, j, k, l, m

Proposition du groupe UDC par le député Edmond Perruchoud:

Vorschlag der Fraktion SVPO/Freie Wähler durch Grossrat Franz Ruppen:

Proposition du groupe PDCB par le député Pascal Luisier (pas développée):

Proposition du groupe UDC par le député Eric Jacquod (par le député Jean-Luc Addor):

Propositions du groupe PLR par le député (suppl.) Mathieu Fardel:

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Jean-Marie Schmid (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 29:

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Article 29

Alinéa 1

Litera g

Proposition du groupe UDC déposée par le député Edmond Perruchoud

Décision de la commission: refusée par 12 non, un oui et aucune abstention.

Les motifs: Une motion a été déposée sur la question; il convient d'abord qu'elle suive le processus habituel. Par ailleurs, la systématique légale n'est pas respectée, cette proposition devant figurer au rang des déductions pour enfant. L'article 29 alinéa 1 litera g concerne essentiellement les déductions générales, y compris pour les adultes.

Les incidences financières de la proposition: 10 millions de francs pour le canton et les communes, soit 4,8 millions pour le canton.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Je suis tout de même un peu surpris de la position de la commission. Je croyais que dans ce canton et dans les commissions, nous trouvions une majorité dite "C" attachée à la famille. J'ai fait la vérification quasi-mathématique en consultant, pas plus tard que hier au soir, le programme dudit parti qui a ma considération et puis j'arrivais à une subsumption parfaite qui peut être démontrée dans les termes suivants: l'UDC et son groupe sont attachés à la famille. Y a-t-il quelqu'un dans cet hémicycle rectangulaire qui ose dire le contraire? L'UDC est attachée aux enfants. Y a-t-il dans cette salle quelqu'un qui ose s'ériger en faux? L'UDC est pour alléger la charge de la caisse maladie, notamment pour les enfants. Je crois penser que personne ne contredit cette opinion. Si certains partis ont tenté artificiellement d'alléger la charge de la caisse maladie pour les enfants, c'était un trompe-l'œil, c'était une esquivé, car l'on pratiquait le système des vases communicants. L'UDC pratique une déduction effective et cela est tout à fait possible. M. le conseiller d'Etat en charge des finances ne pourra pas me contredire, lui qui, au mois de juin, va nous rappeler que l'Etat dispose, pour l'année 2009, d'un revenu net de 4 millions et d'un financement net de l'ordre de 37 millions.

Alors, je souhaite que ce Parlement ait le courage d'aller avec sa logique jusqu'au bout et accepte cette proposition.

Lorsque l'on vient me faire la leçon de dire que, juridiquement, ce n'est pas au bon endroit, ce sont des arguties inadmissibles que l'on ne saurait admettre dans un système démocratique, car c'est alors flouer le peuple.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

C'est bien entendu volontiers que j'apporte quelques précisions par rapport à la proposition qui a été faite et la nécessité qu'il y a quand même de tenir compte de procédures que le député Edmond Perruchoud n'ignore pas naturellement puisqu'une motion a été

déposée. Il est quand même pour le moins logique que l'on attende le développement de cette motion devant ce même Parlement, puis le traitement de la motion par le Conseil d'Etat, comme le veut la réglementation. Ce serait donc usurper les droits du Parlement que d'anticiper sur une motion qui est déposée, mais qui n'a été ni développée ni traitée, et là les considérations de la commission sont parfaitement en ordre avec les dispositions qui régissent le traitement, respectivement le développement d'une motion.

Deuxième élément: Bien entendu que les incidences financières globales pour l'ensemble des citoyens valaisans sont d'une très grande importance puisqu'il s'agit de 30 millions – j'arrondis bien entendu les chiffres – pour le canton et 27 millions pour les communes. Vous admettez que sans une étude approfondie, sans des comparaisons avec les pistes vers lesquelles on veut aller, il y a une nécessité, face à l'importance de ces montants, de réfléchir et de comparer.

Et puis il est bien clair, cela dit, que le Gouvernement, puisqu'il a déjà proposé une fois d'aller dans ce sens-là mais le Parlement a choisi justement une autre direction, il est donc fort possible qu'un jour, le Gouvernement, sur la base de la réponse à la motion, aille en partie ou totalement ou d'une autre manière dans le sens de la motion qui a été déposée par un député démocrate-chrétien et par un député radical. Il est donc tout à fait possible que nous revenions un jour avec une révision de la loi fiscale allant dans ce sens-là.

Cela dit, je vous remercie pour toute la considération que vous avez donnée au parti auquel j'appartiens.

Néanmoins, j'invite le Parlement à refuser cette proposition pour des soucis de cohérence.

Alinéa 1

Par 81 voix contre 36 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC défendue par le député Edmond Perruchoud.

Der Präsident:

Ich kann Ihnen zuerst noch das Resultat der Wahl des Vizepräsidenten des Kantonsgerichts bekannt geben.

(Voir ci-avant / siehe vorherige Seite (n))

Wir können weiterfahren mit der Lesung des Steuergesetzes, Artikel 29, Absatz 1.

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Article 29

Alinéa 1

La commission a traité l'ensemble des amendements à la litera l.

Le groupe SVPO/Freie Wähler propose 4'000 francs par enfant.

Le groupe PDCB propose 3'000 francs par enfant (proposition retirée en faveur de la proposition subsidiaire du groupe CVPO).

Le groupe UDC propose 4'000 francs par enfant.

Le groupe PLR propose de supprimer "2'000 francs par enfant, pour la garde de ses propres enfants, jusqu'à l'âge de 14 ans" ainsi que "par un tiers".

Deuxième proposition du groupe PLR: "...Les frais de garde par un tiers peuvent être déduits jusqu'à 4'800 francs..."

Propositions du groupe CVPO:

- proposition principale: 4'000 francs par enfant (proposition retirée);
- proposition subsidiaire: "3'000 francs par enfant, pour la garde de ses propres enfants jusqu'à l'âge de 14 ans; les frais de garde par un tiers peuvent être déduits jusqu'à 3'000 francs au maximum par enfant..."

La commission s'est penchée sur l'ensemble de ces propositions. Les réflexions de la commission l'ont conduites tout d'abord à décider d'une question de principe: convient-il d'avoir des montants équivalents: 3'000.- / 3'000.- – 4'000.- / 4'000.- ou de faire une différence sur les montants proposés, sur le principe?

Le vote de principe de la commission donne le résultat suivant: 8 pour des montants équivalents, 4 pour des montants différents et une abstention.

La commission a ainsi décidé d'opposer les propositions 3'000.- / 3'000.- à celles 4'000.- / 4'000.-, puis à celle du Conseil d'Etat.

Je vous donne brièvement les votes et les décisions.

Proposition du groupe SVPO/Freie Wähler

Décision de la commission: refusée. A noter aux motifs les coûts financiers (11 millions canton et 11 millions communes).

Proposition du groupe PDCB

Retirée en faveur de la proposition subsidiaire du groupe CVPO.

Proposition du groupe UDC

Décision de la commission: refusée. Motifs idem que pour la proposition du groupe SVPO/Freie Wähler.

Proposition du groupe PLR

Elle rejoint le vote de principe que j'ai exposé tout à l'heure; elle a donc été écartée.

Deuxième proposition du groupe PLR

Egalement refusée pour les mêmes motifs.

Propositions du groupe CVPO

La proposition principale est retirée et la proposition subsidiaire a été opposée à celle du Conseil d'Etat.

Décision de la commission: accepter la proposition subsidiaire du groupe CVPO par 8 oui, 4 non et une abstention. Motifs: la commission est d'avis qu'il n'y a aucune raison de faire une distinction entre la garde de ses propres enfants et la garde par un tiers, et que les deux types de garde doivent être traités de la même manière (incidence financière: 6 millions).

Hr. Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Ich ziehe hiermit meinen Antrag zu Gunsten des Antrags der Kommission zurück.

Ich danke Ihnen.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Notre groupe a de la peine à accepter que les frais effectifs de garde d'enfants de parents qui sont obligés de les placer dans une crèche ou auprès d'une maman de jour ne soient pas pris en compte parce que la réalité de ces coûts est une baisse fiscale importante, c'est une baisse de revenus importante. Les parents qui gardent leurs enfants ont déjà une large panoplie de mesures pour favoriser les enfants. Nous estimons que faire la différence entre 2'000 et 4'000 francs ou plus est tout à fait justifié.

C'est pour cela que nous soutiendrons la proposition du groupe PLR.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Avant de me prononcer sur le maintien ou le retrait des propositions du groupe PLR, je souhaiterais poser une question au Conseil d'Etat pour clarifier un point.

Est-ce que cela est possible?

(Oui, lui répond le président du Grand Conseil.)

Alors, si je lis bien la loi, nous sommes d'accord que les deux montants de 3'000 francs sont cumulatifs pour les personnes faisant garder leurs enfants par des tiers. Merci.

Der Präsident:

Der Staatsrat wird dann am Schluss Antwort geben auf die Fragen, die Sie noch stellen.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Le groupe UDC a, par son amendement, un objectif au-delà du montant: c'est de mettre sur pied d'égalité les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants et les parents qui les font garder à l'extérieur dans des structures qui, par ailleurs, bien souvent sont en plus subventionnées.

C'est un objectif très important pour nous. C'est une manière de valoriser le travail des femmes surtout qui, parfois, font le sacrifice de tout ou partie de leur carrière professionnelle pour s'occuper personnellement de leurs enfants.

Cet objectif, nous le poursuivons aussi sur le plan fédéral par une initiative bien connue, l'initiative "pour les familles", qui demande que les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants puissent bénéficier d'une déduction fiscale au moins égale à celle accordée aux parents qui confient la garde de leurs enfants à des tiers.

Cet objectif est atteint par le compromis auquel est arrivée une majorité de la commission. Alors, en tout cas en première lecture, au-delà du montant, nous **retirons** notre proposition d'amendement au profit du compromis à 3'000.- / 3'000.-, auquel une majorité de la commission est arrivée.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Je crois que nous sommes tous d'accord qu'un petit soutien fiscal supplémentaire aux familles est possible et souhaitable.

Je ne peux, cependant, pas me résoudre à la proposition de la commission. Introduire une déduction forfaitaire par enfant pour les familles qui gardent elles-mêmes leurs enfants viole le principe d'égalité et le sentiment de justice. On impose un revenu; on déduit une dépense. Il est vrai qu'une famille qui n'a pas de frais de garde d'enfants ne peut, aujourd'hui, pas déduire ses frais de garde et c'est logique. Quelqu'un parmi nous aurait l'idée d'accorder une déduction pour des frais de transport exorbitants à celui qui se rend au travail à vélo? Naturellement non! Ce n'est pas le Père-Noël qui a permis de déduire les frais de garde d'enfants, ce n'est pas un cadeau. On a introduit cette déduction pour reconnaître une dépense réelle d'acquisition du revenu selon un principe d'égalité.

Je pense qu'il est faux aujourd'hui d'ouvrir une guerre des familles et c'est ce vers quoi nous nous dirigeons.

Qu'est-ce qu'une famille qui garde elle-même ses enfants? Vous faites quoi d'une mère de famille qui garde son enfant à 50%: est-ce qu'elle le garde elle-même ou est-ce qu'elle le laisse à un tiers? Qu'est-ce que vous faites des familles qui travaillent temporairement, qui travaillent de manière saisonnière? Est-ce qu'il est possible quand vous gardez au sein du cercle familial, si c'est, par exemple, votre tante ou votre grand-mère qui élève les enfants, est-ce que cette personne-là fait partie de la famille ou pas? Bénéficiez-vous d'une déduction ou pas pour cette personne?

Nous ne devons pas introduire dans notre loi fiscale un article qui cherche à catégoriser les familles en fonction de valeurs sorties de nulle part.

Je me réjouis en tout cas que des contrôleurs fiscaux, qui vérifieront outre vos bas de laine et vos comptes cachés, s'introduisent dans l'alcôve de votre chambre à coucher pour décider si, oui ou non, vous méritez cette déduction, si, oui ou non, vous gardez correctement vos enfants.

Cela étant, je vous propose, en corrélation avec l'amendement proposé à l'article 31, de faire cette déduction de 2'000 francs pour tout le monde, en augmentant les abattements pour enfant pour que cela s'applique à toutes les familles et que nous ne transformions pas ici notre loi fiscale en fatwa moralisatrice. Merci.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Vizepäsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie:

Das Harmonisierungsgesetz besagt, dass die Kosten für Drittbetreuung abgezogen werden können. In diesem Fall ist ein Maximalbetrag von 4'000 Franken festgelegt worden, das heisst, nur beim Nachweis der Betreuungskosten in direktem kausalem Zusammenhang mit der Erwerbstätigkeit, Ausbildung oder Erwerbsunfähigkeit. Ein Abzug von Seiten des

Staatsrats für die Betreuung für eigene Kinder ist grundsätzlich nicht vorgesehen, wurde aber vorgeschlagen in einer Höhe von 2'000 Franken.

Es ist grundsätzlich nicht nur eine politische Frage der Gleichbehandlung oder Ungleichbehandlung der beiden Betreuungsstile oder der Frage in welcher Höhe man sie festlegt oder gar gleichstellt. Die Idee von Seiten der Kommission unterliegt dem Grundsatz, dass jedes Kind den selben Wert hat, was einer Gleichstellung der Beträge sowohl für die Betreuung der eigenen Kinder als auch für die Drittbetreuung gleichkommt. Demzufolge ist die Kommission so vorgegangen wie es der Rapporteur bereits erklärt hat.

Ich glaube dies ist im Sinne der Familien und der Drittbetreuung und die Kosten sind moderat mit 6 Millionen beziffert.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Quelques éléments de réponses, et vous me permettrez puisque les interventions seront nombreuses de ne pas répéter, et ce n'est pas par manque ni de politesse ni de cordialité, les salutations initiales.

Tout d'abord, en réponse de manière précise aux quelques questions qui ont été posées: les frais effectifs ne sont pas pris en compte. Je pense bien entendu que c'est un écart de langage ou une imprécision, c'est faux, car les frais effectifs pourront toujours être pris en compte à hauteur de 3'000 francs.

Deuxième élément: est-ce que les 3'000 francs sont cumulatifs ou pas? Réponse: très clairement non, et du reste la commission en a parlé hier. Et c'est justement à cause de ce type d'imprécisions qui peuvent rester dans un texte que le chef du département lui-même a souhaité, face à une discussion pour une éventuelle lecture rapide, qu'il ne fallait pas aller dans ce sens-là. Donc, les éléments ne sont pas cumulatifs à l'article 29 et j'avais du reste, avant votre question, mis un grand cercle en jaune pour que je n'oublie pas de dire, dans l'interprétation future que feront les juristes et les juges, que ces deux dispositions ne sont pas cumulatives.

Troisième élément: même le vélo fait l'objet d'une déduction pour frais de transport, Monsieur le député (suppl.) Philippe Nantermod, et sauf erreur, mes lointains souvenirs de la profession que j'avais mais qui a été complètement absorbée par la nouvelle, c'est aux alentours de 700 francs.

Autre élément: envisager une guerre des familles parce que l'on accepterait de proposer une déduction aux parents qui eux-mêmes s'occupent de leurs enfants est un propos bien entendu qui est dû à votre jeunesse mais je pense que, au fond de vous-même, vous ne pensez pas à ça, pas plus que vous ne pensez au fait que des parents, qui s'occupent de leurs enfants, ne produisent aucune valeur ou que ces valeurs ne sortent de nulle part..., je ne peux même pas imaginer que vous pensez à ce que vous avez dit.

Quant à la déduction pour double activité, nous avons fait, pour les personnes qui ont la nécessité de travailler à deux, cela existe – vous m'avez entendu à plusieurs reprises y compris dans une séance où vous êtes secrétaire général d'une association que vous avez boostée –, je l'ai donc dit à plusieurs reprises, la déduction qui est faite pour les couples qui ont la nécessité de travailler à deux, nous tenons compte bien évidemment de cette nécessité

sociale réelle, voulue ou pas, ce n'est pas le débat – on peut faire un débat durant une campagne électorale sur ce thème, c'est très important, mais lorsqu'on est à l'Exécutif, on discute aussi des propositions qu'on met pour ces situations. Nous avons ainsi des déductions pour double activité. Il y a des réductions aussi importantes qui sont faites et qui encouragent, parce que nous avons besoin – ne serait-ce que pour des raisons basement matérielles – de cette main-d'œuvre. Mais il y a aussi là-dedans bien entendu une volonté politique de favoriser les doubles activités et j'ai même pu dire hier que le canton du Valais était un canton modèle en matière de conciliation vie professionnelle et vie familiale.

Je suis donc persuadé que le jeune et futur père Nantermod, selon ce que j'ai pu lire dans un journal du matin, bénéficiera comme tous les autres couples d'une série de déductions favorables au choix de vie que vous ferez.

Quant au fond maintenant, égalité ou pas? Le Conseil d'Etat vous a dit clairement qu'il ne souhaitait pas qu'il y ait une égalité pour l'instant entre ces deux déductions. Alors, bien sûr que la proposition a été balayée par la commission, ce qui veut dire que je suis en train de prêcher dans le désert, mais néanmoins je vais m'en tenir à la proposition du Conseil d'Etat puisque nous souhaitons effectivement qu'il y ait une distinction entre des frais effectifs et des frais forfaitaires acceptés pour ceux qui ont la garde de leurs propres enfants assurée par eux-mêmes, mais je ne peux pas, en toute objectivité, ne pas reconnaître l'argument consistant à dire qu'un enfant, quel qu'il soit et par qui il soit gardé, a droit à la même déduction. J'ai donc bien sûr de la peine à me faire violence par rapport à ce genre de proposition.

Quant à l'égalité 3'000.- / 3'000.-, elle a largement et à plate couture battu la proposition du Conseil d'Etat.

Je vous invite néanmoins, sachant sans être devin quel risque d'être le résultat de la défense de la position du Conseil d'Etat, à soutenir la proposition du Conseil d'Etat contre celle de la commission.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Monsieur le conseiller d'Etat, le groupe PLR n'est pas du tout satisfait de votre réponse. Dans ce cas-là, la loi fiscale distinguera deux types de familles: celles dont les deux conjoints travaillent à 100% et celles dont l'un des conjoints arrête de travailler. A notre sens, elle ne tient pas du tout compte des couples où l'un des conjoints travaille à temps partiel. Je vous donne un cas très simple: une femme réduit son temps de travail quand elle a un enfant et travaille à 60%; elle fait garder son enfant un jour par l'une des grands-mères, un jour par l'autre des grands-mères et le troisième jour le met à la crèche. Prenons la commune de Sierre, vu qu'il y a un montant fixe pour tous les types de revenus, c'est 30 francs par jour multiplié par 50 semaines par année, soit 1'500 francs. Elle pourra déduire moins qu'une personne qui garde elle-même son enfant.

Il y a là un illogisme. Je ne reviendrai pas sur les arguments de mon collègue Nantermod qui étaient très justes. Quelqu'un qui garde lui-même ses enfants n'a pas de frais supplémentaires à déduire. Donc, cela n'est pas logique.

De plus, je rappelle qu'au niveau fédéral, la déduction est de 10'000 francs. Notre proposition d'augmenter à 4'800 francs se veut aussi logique. Nous avons fait un calcul de 240 jours ouvrables par année à 20 francs par jour – ce qui nous semble un minimum.

Je veux aussi répondre à mon collègue Addor qui dit que les parents qui mettent leurs enfants à la crèche sont déjà subventionnés, mais un parent qui travaille et qui met son enfant à la crèche paie aussi l'impôt sur le revenu de son travail et notamment grâce à la progressivité de notre système fiscal, il paie beaucoup d'impôts en général sur le deuxième revenu.

Concernant notre premier amendement, nous voulons déduire 2'000 francs pour tous les enfants afin d'éviter une inégalité déjà citée précédemment et je remercie cette Assemblée de soutenir ces deux amendements afin de différencier les couples, qui sont la grande majorité en Suisse, dont l'un des deux conjoints travaille à temps partiel. Merci.

Le président:

Tout d'abord, je donne la parole au député (suppl.) Philippe Nantermod pour une matérielle Berichtigung.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Monsieur le conseiller d'Etat, je vais faire vite; je ne veux pas m'étendre sur mes futures qualités de père ou non, c'est peut-être aller un peu vite en besogne.

Simplement rappeler que ce n'est pas toujours un choix le mode familial dans lequel nous vivons. J'ai moi-même été élevé par des parents divorcés. Ma mère vivait loin. J'avais la chance d'être âgé, mais mes frères, qui étaient plus jeunes, ont dû compter sur des soutiens autres que seulement mon père qui devait aussi travailler. Et je crois que c'est le cas de plus en plus de familles dans ce canton.

Là où vous faites faux, alors je soutiens plus la proposition du Conseil d'Etat, mais là où la commission fait faux, c'est prétendre que 3'000 francs et 3'000 francs, c'est équitable. En effet, 3'000 francs pour les familles qui gardent elles-mêmes leurs enfants, c'est un montant forfaitaire, vous n'avez pas à le démontrer, vous pourrez de toute manière déduire 3'000 francs. Par contre, dès le moment où vous devez faire garder vos enfants, vous devrez amener la preuve de ce que vous déduisez et c'est au maximum 3'000 francs que vous pourrez déduire. Si je me souviens bien du rapport de la commission, la moyenne actuelle est à 1'600 francs. Cela signifie qu'il y a des familles qui sont bien au-delà de 3'000 francs, mais la moyenne est à 1'600 francs et l'inégalité va exactement là dans cette proposition de la commission puisque les familles qui gardent elles-mêmes leurs enfants pourront de toute manière, sans avoir besoin de démontrer quoi que ce soit, obtenir une déduction de 3'000 francs; quant aux autres, elles devront le prouver par titres. Je trouve que ce n'est pas juste. C'est mettre des bâtons dans les roues des familles monoparentales, des familles qui doivent travailler pour fonctionner alors qu'elles ont, j'en suis persuadé, d'autres soucis aujourd'hui.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

J'aimerais d'abord dire à notre collègue Fardel que les familles qui donnent leurs enfants à garder à l'extérieur ne sont pas les seules à payer des impôts. Il y a de nombreuses familles, dont je fais partie, qui paient des impôts qui ne sont pas négligeables alors même que l'épouse a fait le choix de renoncer à sa carrière professionnelle pour garder personnellement ses enfants. C'est un choix important. C'est un choix qui coûte parfois à de nombreuses femmes. Il leur coûte par rapport aux valeurs qui sont celles maintenant de notre société et qui

accordent de l'importance au travail rémunéré de la femme. Je connais de nombreuses femmes, dont la mienne, qui parfois posent la question de savoir: qu'est-ce que vous faites pour valoriser mon travail, parce qu'elles ont parfois l'impression que seules les femmes qui réalisent un revenu à l'extérieur, qui touchent un salaire, sont valorisées.

Eh bien!, nous avons l'occasion aujourd'hui de donner ce signal politique qui me semble important et qui n'induit aucune inégalité de traitement mais qui, au contraire, consacre une forme d'égalité, à laquelle je vous demande de souscrire.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Je serai bref. Juste pour répondre à mon collègue Addor.

Effectivement, le groupe PLR veut soutenir toutes les familles, c'est bien là le sens de notre proposition, soit le premier amendement de l'article 29 et celui de l'article 31 alinéa 1, que cette déduction de 2'000 francs soit applicable à toutes les familles.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Quatre éléments:

Premier élément: Nous encourageons la double activité par des déductions spécifiques aux couples qui déclarent deux revenus imposables. Donc, clairement, la loi fiscale le prévoit.

Deuxième élément: Il y a déjà des impôts virtuels sur le revenu. Demandez aux 70% de propriétaires valaisans si leur valeur locative est un revenu effectif, et on impose un revenu effectif. Aucune difficulté donc du point de vue légal et du point de vue conceptuel d'accepter une dépense qui est, je ne vais pas dire virtuelle, mais réservée aux personnes et aux couples qui choisissent d'élever eux-mêmes leurs enfants. Pas de difficulté de ce côté-là, on a déjà depuis longtemps le pendant au niveau du revenu virtuel.

Troisième éléments: Par rapport aux 4'800 francs, la commission a clairement analysé cette position-là en disant: nous ne voulons pas monter à 4'800 francs aujourd'hui – ce n'est pas exclu qu'on le fera – parce que les couples qui peuvent se permettre 4'800 francs de déductions pour les frais de garde ne font pas partie des couples que l'on vise aujourd'hui. Ce sont probablement des couples avec des revenus importants. C'est pour cela que le plafonnement a été gardé par la commission – ici, c'est une argumentation de la commission que je donne.

Quatrième élément: Les frais d'entretien d'immeubles peuvent être déduits sur la base de frais effectifs ou sur la base de frais forfaitaires. Imaginez-vous qu'un couple qui a seulement 1'800 francs de déductions de frais effectifs ne va pas se rabattre sur la notion du forfait? C'est évident.

Merci de votre attention et merci de soutenir la position du Conseil d'Etat.

Der Präsident:

Merci Monsieur le chef du département.

Ich halte eine kurze Zusammenfassung.

Der Vorschlag der SVPO wird zurückgezogen zugunsten des Vorschlags der Kommission.

Dann sind noch die beiden Vorschläge der PLR-Fraktion offen und noch der Subsidiärvorschlag der CVPO, den die Kommission ebenfalls unterstützt. Das sind diese drei Vorschläge die noch offen sind.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Pour le groupe PLR, c'est une proposition ou deux?

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Les deux propositions du groupe PLR sont complémentaires.

Der Präsident:

Diese beiden Vorschläge werden zusammengelegt und dem Vorschlag der Kommission gegenüber gestellt.

Alinéa 1

Par 74 voix contre 46 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition de la commission.

(Suite et fin de l'examen de l'article 29, voir ci-après)

Der Präsident:

Herr Rapporteur, Artikel 30

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Pas de remarque (cet article ne fait pas l'objet de modification).

Article 31 alinéa 1 lettres b et d

Proposition du groupe PLR par le député (suppl.) Mathieu Fardel:

Proposition du groupe PDCC par le député Serge Métrailler:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge, Annexes/Beilagen, p.

Discussion à l'article 31:

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Article 31

Alinéa 1

La proposition du groupe PLR est retirée.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

L'amendement de l'article 29 ayant été refusé, ce deuxième amendement n'a plus de sens et est donc **retiré**.

(Suite et fin de l'examen de l'article 31, voir ci-après)

Der Präsident:

Wir müssen nochmals zurückkommen zu Artikel 29.

Der Staatsrat hält an seiner Lösung fest. Also müssen wir den Antrag der Kommission gegenüberstellen mit dem Antrag des Staatsrats.

Entschuldigung. Ich war ein bisschen zu schnell.

Wir müssen den Artikel 29 nochmals zur Abstimmung bringen.

Wer der Antrag des Staatsrates..., Entschuldigung, der Kommission unterstützt...

Pardon, M. le député Nicolas Voide a demandé la parole.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

C'est plus une question (puisque je suis pris de court, je n'ai pas eu le temps de consulter le règlement), mais ne serait-il pas plus juste, puisque la proposition de la commission a la priorité, d'opposer tout d'abord la proposition du Conseil d'Etat à celle du groupe PLR et c'est cette proposition-là qui devra être opposée à la proposition de la commission qui a la priorité.

Ce sont mes lointains souvenirs du règlement.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Wir sind davon ausgegangen, dass der Staatsrat seinen Antrag zurückgezogen hat. Aber das ist nicht der Fall, also müssen wir die ganze Abstimmung nochmals wiederholen.

Gut, dann müssen wir es zuerst so machen wie Hr. Nicolas Voide gesagt hat: den Antrag der PLR-Fraktion gegen den Antrag des Staatsrates und dann den Antrag des Staatsrates gegen den Antrag der Kommission gegenüber stellen.

Alinéa 1

Par 67 voix contre 46 et 12 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions complémentaires du groupe PLR.

Sie haben den Antrag des Staatsrats unterstützt.

Somit kommen wir zur zweiten Abstimmung: den Antrag der Kommission gegen den Antrag des Staatsrates gegenüber stellen.

Alinéa 1

Par 80 voix contre 41 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le texte du Conseil d'Etat.

Sie haben den Antrag der Kommission angenommen.

La discussion est close.

Article 29 alinéa 1 lettres a, g, j, k, l (avec la proposition subsidiaire du groupe CVPO acceptée par la commission), m, adopté.

Le président:

Gut, können wir weiterfahren, **Article 31 alinéa 2**, Monsieur le rapporteur.

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Article 31

Alinéa 2

Proposition du groupe PDCC déposée par le député Serge Métrailler

Décision de la commission: refusée par 10 non, 3 oui, aucune abstention.

Les motivations: Faire une exception pour les déductions cantonales va compliquer le système et serait contraire au principe d'harmonisation verticale. L'amendement crée d'autres disparités, par exemple un enfant né le 31 décembre doit-il bénéficier de la déduction pour toute l'année?

Les situations favorables étant plus nombreuses que les situations défavorables, la commission propose le refus.

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

Mardi passé, notre chef de département nous faisait part de sa rencontre avec un contribuable qui le félicitait d'avoir entrepris des déductions nouvelles en matière d'allocations familiales par des déductions supplémentaires.

Eh bien!, le groupe DC du Centre a également été interpellé par des personnes qui vivaient des situations difficiles et dont l'inégalité de traitement venait s'ajouter encore à la tension émotionnelle due à une rupture tout à fait normale.

Malgré tout, nous pouvons comprendre les arguments développés par la commission et nous **retirons** donc notre amendement.

Article 31 alinéa 1 lettre b (lettre d abrogée), adopté.

Article 31a, adopté.

Article 31b nouveau

Proposition du groupe ADG (*SPO-PS-VERTS-PCS*) par la députée *Marcelle Monnet-Terrettaz*:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 31b nouveau:

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Article 31b nouveau

Proposition du groupe ADG déposée par la députée *Marcelle Monnet-Terrettaz*

Décision de la commission: refusée par 10 non, 2 oui et une abstention.

Les motivations: Par rapport aux revenus modestes, la position du canton du Valais est bonne. Les célibataires et les personnes mariées ou assimilées fiscalement, soit les personnes seules avec charge d'enfants, sont exonérés de l'impôt s'ils ne réalisent pas, pour les premiers cités, 11'160 francs de revenus imposables et, pour les seconds, 21'000 francs de revenus imposables. Au-delà et jusqu'à 31'280 francs, il y a une déduction forfaitaire.

La loi fiscale actuelle prend donc déjà en compte la problématique soulevée par l'amendement; raison pour laquelle la commission propose le refus.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Il y a encore une proposition du groupe ADG (proposition d'un article nouveau sans numéro), figurant en page 9 du tableau des amendements (*cf. Annexes-Beilagen p.*), qui est en lien avec la proposition d'article 31b nouveau.

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Je vous remercie Monsieur le président, excusez-moi.

Article ? nouveau

Proposition du groupe ADG déposée par la députée *Marcelle Monnet-Terrettaz*

Cette proposition a été refusée par la commission par 10 non, 2 oui et une abstention pour les mêmes motifs qu'exposés.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG est convaincu de la nécessité de soutenir les personnes ayant un faible revenu: personnes âgées, personnes qui, malgré un emploi, ne gagnent pas le minimum vital leur permettant de vivre décemment.

Nous désirons qu'une réelle étude sur les coûts de ces deux mesures proposées par la gauche et sur la réalité fiscale de l'échelle des revenus et du montant restant aux bas revenus pour vivre après avoir payé leurs impôts soit entreprise car elle est nécessaire.

La comparaison intercantonale met le Valais au fond de la classe, même à côté du radiateur, pour la charge fiscale concernant les bas revenus, les très bas revenus surtout.

Nous retirons donc nos deux propositions qui demandent des baisses fiscales pour les bas revenus, et nous demandons à la deuxième commission d'analyser et de chiffrer nos propositions et de nous faire une proposition pour que le Parlement puisse légiférer en toute connaissance de cause. Merci.

La discussion est close.

Article 31b nouveau et article ? nouveau (p. 9 du tableau des amendements), retirés.

Article 32 alinéa 3 lettre a et alinéa 4

Proposition du groupe PLR par le député (suppl.) Mathieu Fardel:

Proposition du groupe PDCC par le député Serge Métrailler:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 32:

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Article 32

Alinéa 4

Proposition du groupe PLR déposée par le député (suppl.) Mathieu Fardel

Décision de la commission: refusée par 10 non, 3 oui et aucune abstention.

Les motifs: La commission estime que la compensation automatique va trop loin. Certes, la Confédération l'a faite, par exemple, mais elle n'a qu'un seul barème d'impôt. Le Valais en compte 143 plus celui du canton, sans compter qu'au niveau communal, l'indexation des barèmes varie de 110 à 170% en fonction de la commune. Le surcroît de travail est important pour un gain faible.

Cette proposition a été opposée à celle du groupe PDCC déposée par le député Serge Métrailler.

Décision de la commission sur la proposition du groupe PDCC: refusée par 7 non, 5 oui et une abstention.

Les motifs sont les suivants: La commission est d'avis que la compensation des effets de la progression à froid n'est pas un cadeau mais un dû. Tenir compte d'une variation de 3% permet d'être plus proche de la réalité fiscale du contribuable sans occasionner une charge de travail supplémentaire excessive. Les variations ont été faibles ces dernières années et un taux de 5% reporterait les adaptations à un horizon trop éloigné.

Raison pour laquelle la commission vous propose le refus de cet amendement et de maintenir la proposition de la commission.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Je l'ai déjà dit lors de l'entrée en matière et la commission l'a redit: la compensation de la progression à froid n'est pas un cadeau mais un dû aux contribuables. Le groupe PLR souhaite donc que ce dû soit fait automatiquement.

Ici, je contredis quelque peu l'argumentaire de la commission. Je veux quand même rappeler que six cantons le font déjà actuellement, dont cinq annuellement et dont le canton de Vaud qui compte plus de 300 communes. Donc, si le canton de Vaud peut le faire, je ne comprends pas pourquoi, nous, nous ne pourrions pas le faire.

Le Service des contributions a dit, comme cela ressort du rapport de la commission, que cela posait des problèmes de comparaisons entre les différentes communes. Je rappelle juste que les coefficients vont déjà de 1 à 1,5 et les taux de 110 à 170%. Je n'ai pas fait le calcul, mais cela doit donner grosso modo une centaine de taux, de niveaux fiscaux différents entre les communes, qu'il y en ait 100 ou 143, la comparaison ne sera pas plus aisée.

Je souligne quand même que plus bas est le taux d'impôt pour la correction, moins l'impact sera important, notamment au niveau du canton ou des communes pour le faire. Actuellement, avec un taux de 10%, voire un taux de 5%, ça coûtera extrêmement cher chaque fois qu'on veut compenser et on aura tendance à le repousser. Avec un taux bas, notamment si c'est automatique, ça coûtera beaucoup moins cher et on aura quand même tendance à le faire plus souvent.

Je souligne aussi que la proposition que nous faisons à l'article 178 d'un alinéa 6 nouveau permet à la commune, en cas de problèmes financiers, de ne pas faire l'indexation.

En dernier lieu, je précise déjà que nos deux amendements à l'article 178 seront retirés si nous perdons sur celui-ci, les trois propositions étant liées.

Merci.

M. le député Serge Métraijer, PDCC:

Le groupe DC du Centre salue l'analyse de la commission par rapport à la position du groupe libéral-radical puisque c'était également sa propre analyse concernant le 3 et le 5%.

Je m'étais amusé à voir quelles étaient les différences en prenant en compte les deux solutions depuis 1990. La formule de 5% aurait contraint des modifications à raison de cinq fois sur la totalité de la période et à concurrence de huit fois pour le 3%.

Nous estimions que cela était déjà bien de baisser à 5% et de ne pas avoir une surcharge administrative pour les communes. Toutefois, au vu des arguments, nous **retirons** notre amendement.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Vizepräsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie:

Geschätzte Anwesende. Ich wiederhole mich nicht bei der Anrede.

Auf Bundesebene erfolgt die Anpassung bereits bei einer Änderung von einem Prozent, quasi. Dies hätte aber zur Folge, dass die Erfassung bei den Gemeinden zu kompliziert bzw. zu komplex sein würde. Hier käme man wohl rasch in den Promillebereich. Die Transparenz würde sicherlich darunter leiden. Eine jährliche Indexierung wäre im Grunde genommen nur möglich, wenn alle Gemeinden eine einzige Indexierung hätten. Dies brächte ebenso eine Änderung der Koeffizienten der Indexierung mit sich. Dazu bräuchte es wohl eine Totalrevision des Steuergesetzes.

Bei der Unterscheidung zwischen drei und fünf Prozent war die Kommission der Meinung, dass mit drei Prozent die Erfassung dynamischer und schneller werden soll, dass man auf Konjunkturschwankungen besser reagieren und diese ausgleichen kann.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je voulais commencer par féliciter la personne qui est en face de moi pour l'analyse sur le nombre d'adaptations mais elle a, malheureusement, terminé son intervention en supprimant son soutien au Conseil d'Etat puisque le groupe DC du Centre avait proposé de revenir à 5%. Il faudra donc, comme tout à l'heure, opposer la position du Conseil d'Etat à l'adaptation annuelle.

Mais nous faisons un grand effort avec notre proposition au niveau du Conseil d'Etat puisque nous proposons de descendre de 10 à 5%. Nous réduisons de moitié l'augmentation nécessaire de l'indice des prix à la consommation. C'est donc déjà un gros effort.

Maintenant, par rapport à l'élément souhaitant une adaptation annuelle, je vous donne un exemple, où nous pourrions nous retrouver avec cette situation, partageant évidemment tous les arguments rapportés tout à l'heure quant au nombre de barèmes sachant le nombre de communes et je profite aussi de dire que peut-être un jour lorsqu'on prendra le canton de Vaud comme exemple pour la dotation en personnel du service de l'administration financière vaudois ou du service de la santé publique vaudois, on risque d'être plutôt d'accord. 0,2% d'augmentation, cela s'est vu ces dernières années. Pour quelqu'un qui paie 5'000 francs d'impôts, ça veut dire qu'on va lui permettre avec une adaptation annuelle obligatoire de gagner 10 francs (deux cafés au Grand-Pont pendant la session du Grand Conseil). Franchement négligeable par rapport à l'incroyable machine administrative qu'on met en

place. Je n'ai pas pris 0,1%, je pourrais être encore plus ridicule et prendre 0,1%. Il faut avoir vraiment à l'esprit que l'indexation annuelle exige qu'avec 0,1% nous changions tous nos barèmes pour une plus-value chez les contribuables qui est insignifiante.

Alors, nous sommes pour une plus-value chez les contribuables, nous sommes pour une adaptation qui soit la plus régulière possible et puis le Conseil d'Etat est toujours pour une adaptation qui se fasse chaque cinq ans pour des aspects liés à des notions de praticabilité.

Voilà, je vous invite donc à soutenir la position du Conseil d'Etat et vraiment à ne pas accepter l'adaptation annuelle parce qu'elle nous amènerait à des extrêmes que personne ne souhaite dans cette salle.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le chef du département.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Wir stimmen zuerst ab über den Antrag des Staatsrats gegen den Vorschlag der PLR-Fraktion und dann den obsiegenden Antrag gegen den Antrag der Kommission.

Alinéa 4

Par 87 voix contre 34 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe PLR défendue par le député (suppl.) Mathieu Fardel.

Par 90 voix contre 32, les membres de la Haute Assemblée refusent le texte du Conseil d'Etat.

Der Präsident:

Sie haben den Antrag der Kommission angenommen.

Article 32 alinéa 3 lettre a et alinéa 4, adopté.

Article 33b alinéa 1, article 33d et article 48 alinéa 3, adoptés.

Article 54

Proposition du groupe PLR par le député Frédéric Delessert:

Proposition du groupe PLR par le député (suppl.) Mathieu Fardel:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 54:

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Article 54

Alinéa 1

Proposition du groupe PLR, déposée par le député (suppl.) Mathieu Fardel, de biffer la lettre b et proposition du député qui vous parle de biffer la lettre b

Décision de la commission: refusée par 10 non, 3 oui et aucune abstention concernant la proposition du soussigné, la proposition du groupe PLR ayant été retirée.

La commission est d'avis que la pratique des amortissements immédiats est le moyen fiscal le plus adapté pour favoriser le réinvestissement dans l'outil de production. Il est, en outre, difficile d'opérer une distinction entre les machines et installations de production qui sont des parties intégrantes de celles qui ne le sont pas. Les valeurs fiscales représentent déjà le 49% de la valeur des investissements. Par ailleurs, le coût estimé est de 3,5 millions pour le canton et de 5,5 millions pour les communes.

Monsieur le président du Grand Conseil, si vous me permettez comme j'ai deux casquettes, celle de rapporteur, mais j'ai dû remplacer notre collègue, et celle de proposant, j'aimerais faire une intervention à titre individuel et personnel qui ne lie pas la commission, si vous m'y autorisez.

(Oui, c'est bon, répond M. le président du Grand Conseil.)

Merci, Monsieur le président.

Donc, à ce stade, **j'aimerais formuler le souhait de retirer ces amendements qui sont non seulement les amendements de l'article 54, mais également les quatre amendements de l'article 101 de la loi fiscale** (cf. tableau des amendements) parce que vous avez bien compris qu'il y avait deux motivations au travers de ces amendements, l'un qui concernait l'exonération de l'outil de travail, mais également l'un des buts était de donner une base légale claire et suffisante à ces dispositions légales. Or, actuellement, un recours est pendant au Tribunal cantonal sur la question de la base légale et il n'est pas impossible qu'une décision de justice intervienne entre les deux lectures, ce qui pourrait évidemment apporter un éclairage neuf et utile à la commission de deuxième lecture et aux débats du Grand Conseil.

Par conséquent, je pense judicieux de retirer ces amendements au profit de la deuxième lecture. Je vous remercie.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Le groupe PLR retire aussi ses cinq amendements, soit celui de l'article 54 et les quatre de l'article 101 (cf. tableau des amendements), pour les mêmes raisons.

La discussion est close.

Article 54, adopté.

Article 56 alinéa 2 et article 59, adoptés.

Article 60a nouveau

Propositions du groupe PDCC par le député Serge Métrailler:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 60a nouveau:

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Article 60a nouveau

Alinéa 1

Proposition du groupe PDCC déposée par le député Serge Métrailler

Cette proposition a été retirée.

Alinéa 2

Proposition du groupe PDCC déposée par le député Serge Métrailler

Cette proposition a été retirée.

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

Nous avons pris acte avec grande satisfaction de la nouvelle pratique du Service cantonal des contributions, mais néanmoins c'est toujours sur demande qu'on peut appliquer cette disposition. C'est pourquoi seuls ceux qui connaissent vraiment les astuces – je redis une fois ce terme pour faire plaisir à notre chef de département – des méandres fiscaux peuvent obtenir ce genre d'abattement.

Toutefois, nous **retirons** nos propositions pour revenir en deuxième lecture sur la règle d'office et l'applicabilité pour tous et non pas uniquement sur demande.

Je vous remercie.

La discussion est close.

Article 60a nouveau, retiré.

Article 65 alinéa 1, article 73, article 79 alinéa 1 lettre i, alinéas 2 et 3, article 82 alinéa 1 lettre b, article 84, article 85 alinéas 2 à 4, article 89, article 92 alinéas 1, 4 et 5, article 92a, article 92b, article 93, adoptés.

Le président:

Je constate que toutes les propositions d'amendement touchant les articles 99, 101 et 162 (cf. tableau des amendements) sont retirées.

Article 99, article 101, article 108c alinéa 4, article 108f alinéa 1, article 110c, article 158 alinéa 3, article 159a, article 162 alinéa 2 (alinéa 4 abrogé), article 163 alinéa 2 et article 164a, adoptés.

Article 178 alinéas 3 et 5

Propositions du groupe PLR par le député (suppl.) Mathieu Fardel (pas développées):

Proposition du groupe PDCC par le député Serge Métrailler (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Article 178

Alinéa 5

Proposition du groupe PLR déposée par le député (suppl.) Mathieu Fardel

Proposition du groupe PDCC déposée par le député Serge Métrailler

Décisions de la commission:

La commission a refusé l'amendement présenté par le groupe PLR par 10 non, 3 oui et aucune abstention pour les mêmes motifs exposés en regard de l'article 32 alinéa 4. Il s'agit ici de l'application communale des effets de la progression à froid.

S'agissant de la proposition du groupe PDCC, la commission l'a refusée par 7 non, 5 oui et une abstention pour les motifs exposés.

Der Präsident:

Merci Monsieur le rapporteur.

Die beiden Vorschläge in Artikel 178 wurden von beiden Gruppen zurückgezogen.

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Article 178

Alinéa 6 nouveau

Proposition du groupe PLR déposée par le député (suppl.) Mathieu Fardel

Cette proposition a été retirée; elle était en lien avec l'article 178 alinéa 5 refusé.

Article 178 alinéas 3 et 5, adopté.

Article 189, article 203 alinéas 3 et 4, article 205 alinéa 3, article 205bis alinéa 4, article 206bis, article 207 alinéas 1 (alinéa 2 abrogé) et 5, article 208 alinéa 4, article 212 alinéas 4 et 5, article 213, article 215 alinéa 2, article 216 alinéas 2 et 3, article 219bis alinéa 1, article 240, article 241bis, article 241sexies et article 241septies (alinéa 2 abrogé), adoptés.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la modification de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

La loi fiscale (modification) est adoptée par 117 voix et 8 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Der Präsident:

Ich danke dem Rapporteur, Herrn Delessert, für seine Arbeit und werde das Wort jetzt dem Kommissionsvizepräsidenten Diego Clausen erteilen.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Vizepräsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie:

Ich bin erfreut, dass alle Fraktionen die Wichtigkeit dieser Vorlage erkannt haben, obwohl noch gewisse Unzufriedenheiten von Seiten einiger Parlamentarier im Raume stehen. Es ist wichtig, nicht zuletzt aufgrund des Ablaufens des Dekrets aus dem Jahr 2005, dass Sie dieses Gesetz annehmen. Nein, es ist ein Gesetz, das uns alle mindestens einmal im Jahr betrifft.

In Anbetracht der Bedeutsamkeit eines Steuergesetzes und des Rückzugs gewisser Abänderungsanträge zu Gunsten der zweiten Kommission, findet es die Kommission grundsätzlich wichtig, dass trotz dem Einvernehmen bei der ersten Lesung eine zweite Lesung stattfinden soll, bei welcher man nochmals vertiefter in die Details stossen kann, eventuell Lücken schliessen und neue Erkenntnisse einfliessen lassen kann.

Ich danke nochmals allen für ihr Engagement und ihr Verständnis.

Die Kommission für Volkswirtschaft und Energie ist von dieser Vorlage überzeugt und dankt allen für die Unterstützung. Im speziellen möchte ich unserem Rapporteur Frédéric Delessert, allen Kommissionsmitgliedern, dem Departementvorsteher Tornay, seinem Dienstchef Albrecht und dem Adjunkten Fournier sowie den Mitarbeitern Frau Stalder und Herr Berthouzoz danken.

Besten Dank für die sorgfältige und gute Vorbereitung dieser Vorlage und für die offenen Instruktionen und Informationen, die wir anlässlich der Sitzungen erhalten haben.

Danke ebenfalls dem Parlament für die Unterstützung.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je voudrais vous remercier de l'accueil que vous avez fait à ce projet de révision de la loi fiscale. Vous avez compris aussi la mesure avec laquelle le Gouvernement a voulu avancer dans ce projet en faisant en sorte, vu les incertitudes financières qui pèsent sur une série de positions, notamment celles de la Confédération et que je pourrai développer en d'autres circonstances. Vous avez compris que nous devons rester modestes dans les décisions prises, notamment sous les aspects financiers.

Mais cela dit, il y a néanmoins de très grands progrès qui sont faits, notamment pour les familles séparées, le fait de reconnaître une déduction pour chacun des enfants, moitié-moitié, d'adapter un barème avec une déduction pour couples mariés auprès de chacune des personnes désormais séparées, est un très grand progrès et permet d'affirmer, pour autant que ce mot signifie quelque chose, que nous avons là également fait une grande ouverture et donné un aspect vraiment moderne à notre loi, tout comme nous avons, de l'autre côté, donné un aspect très moderne à notre loi en favorisant la garde des enfants par leurs propres parents. Les deux modernités sont avancées en même temps et bien sûr cela réjouit le Gouvernement.

Je voudrais aussi féliciter et remercier le vice-président de la commission, le député Diego Clausen, qui a pris au pied levé cette tâche et qui l'a assumée avec brio, ainsi que le député Frédéric Delessert, le rapporteur, qui a eu toute l'objectivité qui était nécessaire, y compris pour les propositions déposées par lui-même.

Merci à chacun et, pour la deuxième lecture, nous étudierons bien entendu les trois ou quatre renvois qui ont été faits, notamment un très très grand et très important renvoi par rapport à une décision judiciaire qui pourrait tomber peut-être entre les deux lectures, et les socialistes qui ont proposé une étude sur le revenu disponible – je résume comme cela, c'est ce que j'ai compris.

Merci de votre accueil et de votre vote.

Der Präsident:

Merci Monsieur le chef du département.

Somit können wir weiterfahren mit Punkt 5 und Punkt 6. Da diese im Zusammenhang stehen mit dem Steuergesetz und da dieses in der zweiten Lesung nochmals überarbeitet wird, stellt sich die Frage, ob man diese Traktanden überhaupt jetzt noch durchführen muss oder nicht, Herr Staatsrat, parce que, nous, nous avons l'information qu'il y a un lien entre les deux et qu'on les traite en même temps que la deuxième lecture.

(...)

On a clarifié les choses, c'est bien! Kein Zusammenhang mit der zweiten Lesung. Also können Punkt 5 und 6 behandelt werden.

Entrée en matière et décision

5. REGLEMENT D'APPLICATION de la loi fiscale (modification)

Eintretensdebatte und Beschluss

AUSFÜHRUNGSREGLEMENT zum Steuergesetz (Änderung)

*Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und Energie
Présidente: Marie-Noëlle Massy Mittaz / Rapporteur: Moreno Centelleghé*

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

Le groupe DC du Centre remercie le Conseil d'Etat de lui avoir permis – puisque tel n'est pas une obligation, semble-t-il – de se pencher sur ce document.

Il votera l'entrée en matière et n'a aucune restriction à faire à l'encontre de ce règlement et de ses différents points.

Je vous remercie.

La discussion est close.

Der Präsident:

Wünscht der Kommissionspräsident das Wort?

Wird nicht verlangt.

Gut, somit können wir direkt übergehen zum Beschluss. Diesen finden Sie im Anhang der Botschaft des Staatsrats.

La discussion sur l'ensemble du règlement n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Le règlement d'application de la loi fiscale (modification) est approuvé in globo par 103 voix.

Entrée en matière et décision

6. REGLEMENT concernant les taxes cadastrales (modification)

Eintretensdebatte und Beschluss

REGLEMENT betreffend die Katastertaxen (Änderung)

*Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und Energie
Présidente: Marie-Noëlle Massy Mittaz / Rapporteur: Moreno Centelleghè*

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Betreffend die Katastertaxen stellt die ADG fest, dass diese mit dem realen Verkehrswert nichts zu tun haben. Wenn aber die Katasterwerte als Bemessungsbasis für die Vermögenssteuer gelten, so müssen diese angepasst werden.

Wir verlangen eine generelle Überprüfung und eine Revision der Katasterwerte im ganzen Kanton. Wir werden dies über entsprechende parlamentarische Schritte einleiten. Die letzte Festlegung der Katastertaxen erfolgte – Irrtum vorbehalten – Mitte der 70er Jahre im Rahmen des damals neuen Steuergesetzes. Auch wenn diese Übung aufwendig ist und auch einiges Personal verlangt, muss ich Staatsrat Tornay sagen: die Herstellung der Gerechtigkeit zwischen den Steuerpflichtigen hat ihren Preis.

Im Rahmen des neuen Tourismusgesetzes werden wir die Position einnehmen, wonach die Katasterwerte als Bezugspunkt für die Bemessung der Tourismusabgabe beigezogen werden. Auch schon aus diesem Grund ist es nötig die Katasterschätzungen anzupassen.

Wenn wir eine generelle Revision der Katastertaxen verlangen, dann wollen wir nicht à tout prix höhere Einnahmen für den Kanton und die Gemeinden. Der Grosse Rat wird in einer späteren Phase nochmals entscheiden müssen, ob die Übung der Katastertaxenanpassung kostenneutral sein soll oder nicht. Aber in erster Linie muss die Revision eine Gerechtigkeit herbeiführen.

Wenn wir schon bei möglichen Mehreinnahmen sind, frage ich Herrn Staatsrat Tornay an, wo er mit der Besteuerung der Partnerwerke im Wasserkraftbereich steht. Hier gilt es den Gewinn der Gesellschaften korrekt zu besteuern und die Differenz zwischen Gestehungskosten und Marktpreis steuerlich voll zu erfassen. Dabei geht es aus meiner Sicht nicht an, den grossen Gesellschaften Geschenke zu machen, wie dies vom Finanzdepartement angepeilt wird. Die Gewinne sind korrekt zu besteuern. Da liegen Dutzende von Millionen für den Kanton und die betroffenen Gemeinden drin. Es ist uns unverständlich, dass die Festlegung der neuen Bemessungsmethode sich über Jahre hinzieht, was bedeutet, dass der Kanton Jahr für Jahr viel Geld via Rotten nach Lausanne und auch in andere ausserkantonale Zentren schickt.

Wir sind im übrigen damit einverstanden, wenn der Steuerwert für landwirtschaftlich genutzte Grundstücke 15 Prozent des Katasterwertes betrifft. Dies ist ein Beitrag an die vielen Nebenerwerbslandwirte, die unsere Landschaft hegen und pflegen und somit auch für den Tourismus attraktiv machen.

Zusammenfassend halte ich fest, dass wir für Eintreten und auch für die vorgeschlagenen Abänderungen sind. Wir werden uns aber für eine generelle Überprüfung der Katastertaxen einsetzen.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Pascal Luisier, PDCB:

Le groupe DC du Bas a pris connaissance du projet de modification du règlement concernant les taxes cadastrales qui n'est, en fait, que la reprise du décret de 2005.

A notre sens toutefois, l'essentiel n'est pas là, mais réside bien dans l'absence de volonté du Conseil d'Etat de se pencher sur le lancinant serpent de mer que constitue la révision des taxes cadastrales.

Notre groupe, bien que très attaché à l'application, dans la pratique, du principe de l'égalité de traitement, peut néanmoins souscrire à la position du Conseil d'Etat pour les raisons suivantes:

- vu le coût en personnel (estimé à 6 ou 8 taxateurs pour une durée de 4 à 5 ans) que cet énorme travail de mise à jour engendrerait;
- vu également qu'il n'y a aucune garantie qu'au terme de ces travaux, le principe de l'égalité de traitement soit respecté tant l'estimation de la valeur d'un bien immobilier, industriel, privé ou agricole est subjective et peut être appréciée avec moult variations suivant les régions où l'on se trouve.

Nous jugeons, à la suite du Conseil d'Etat, inopportunes les dépenses occasionnées par une telle révision.

En outre, nous tenons à rappeler les termes mêmes de l'article 240 alinéa 2 de la loi fiscale actuellement en vigueur qui posent qu'une révision générale des taxes cadastrales doit être globalement neutre et ne doit pas aboutir à une hausse des recettes des collectivités publiques.

Ainsi, aux plus rigoureux d'entre nous qui tiendraient comme la prunelle de leurs yeux au principe de l'égalité de traitement entre les revenus imposables, nous disons que tant que l'exigence de neutralité figurant à l'article 240 de la loi fiscale n'est pas abrogée, il sera bien difficile de réaliser cette révision. Commençons donc par supprimer l'article 240 avant d'envisager une révision générale des taxes cadastrales.

Ce faisant, notre groupe, tirant les conséquences de ce refus de modifier le règlement des taxes cadastrales, souhaite également que l'on cesse de mettre à toutes les sauces comme élément de référence à des décisions de subventions, à la loi sur le tourisme ou autres la valeur cadastrale des immeubles étant donné qu'il est désormais acquis pour tous que celle-ci ne satisfait pas au principe de l'égalité de traitement.

Ainsi et en conclusion, le groupe DC du Bas vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die Revision des Steuergesetzes bringt auch eine Revision des Reglements betreffend die Katastertaxen.

Die CSPO hat diese Unterlagen zur Kenntnis genommen und stellt fest, dass der politische Wille für eine Revision der Katasterschätzungen fehlt. Die Botschaft enthält sogar die Feststellung, dass nur eine Totalrevision der gesamten Katasterschätzungen eine einheitliche Behandlung aller Grundstückeigentümer garantieren würde. Gleichzeitig impliziert diese Feststellung, dass heute nicht alle Grundstückeigentümer gleich behandelt werden.

Der Grundsatz der Rechtsgleichheit nach Artikel 8, Absatz 1 der Bundesverfassung findet im Reich der Steuern durch die Grundsätze, insbesondere der Gleichmässigkeit und der Besteuerung nach der wirtschaftlichen Leistungsfähigkeit seinen Ausdruck.

In der Tat sind die Unterschiede nicht nur zwischen den Gemeinden, sondern sogar innerhalb ein und derselben Gemeinde auszumachen. Und die Frage spitzt sich noch zu wenn mehrere Gemeinden fusioniert werden. Wenn die Fusion durch ist, muss das bestehende System mit den bestehenden und anerkannten Ungleichheiten übernommen werden. Diese Situation ist für die CSPO-Fraktion unannehmbar. Ja, es kostet etwas, aber ist uns die Gleichbehandlung aller Grundstückeigentümer so wenig wert? Der fehlende politische Wille ist nicht nachvollziehbar.

Aus dem Kommissionsbericht geht sogar hervor, dass diese Ungleichbehandlung annehmbar sei. Mitnichten. Was nützen neue Weisungen für die Gemeindekommissionen wenn die anerkannten Ungleichbehandlungen nicht vorweg beseitigt werden? Mit der Argumentation des Staatsrats geht die CSPO-Fraktion nicht einig und wir erwarten, dass in dieser Frage Massnahmen geprüft werden, um eine Gleichbehandlung aller Steuerpflichtigen zu erreichen. Danke.

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

Je ne souhaite pas reprendre une bonne partie des propos tenus par mon estimé collègue Pascal Luisier.

Le groupe DC du Centre souhaite néanmoins saluer la franchise du chef du département qui, en appliquant "tout travail mérite salaire", ne souhaite pas engager des investissements pour une révision des taxes cadastrales qui coûterait plus de 6 millions sans retour sur investissement.

C'est pour cela que le groupe DC du Centre votera l'entrée en matière.

Je vous remercie.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Le groupe PLR souhaite ici mettre en avant les problèmes d'équité qui découlent des taxes cadastrales – cela a déjà été cité mais le reciter n'est pas une mauvaise chose –, problèmes d'équité entre les régions et problèmes d'équité surtout entre les générations. Une maison similaire construite il y a 30 ans ou construite aujourd'hui par une jeune famille verra son imposition varier du simple au double du fait de l'augmentation du coût de la vie. Nous

avons parlé tout à l'heure de l'indexation. Cela est fait de mieux en mieux d'ailleurs au niveau des impôts, mais pas au niveau de la taxe cadastrale. Entre 1977, date de l'entrée en vigueur de la loi fiscale, et maintenant, l'augmentation du coût de la vie a été tout simplement de 200%, ce qui veut dire que sur ces 34 dernières années, les taxes cadastrales ont doublé dans ce canton, ce qui veut dire aussi que par rapport à ce qui a été mis à l'article 240 alinéa 2 de la loi fiscale en 1976, l'impôt sur la fortune a aussi doublé alors qu'il aurait dû être adapté pour que cela soit neutre fiscalement.

Malgré ces considérations, le groupe PLR accepte d'entrer en matière.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Vizepräsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie:

Die Änderung des Steuergesetzes im Sinne der Überführung des Dekrets aus dem Jahr 2005 und die diversen nötigen Anpassungen an das Bundesgesetz sowie der Einbezug von verschiedenen eingereichten parlamentarischen Vorstössen bringen gewisse Änderungen mit sich.

Es stellt sich nun im Parlament die Frage einer Totalrevision der Katasterschätzungen. Die Problematik besteht in der heutigen unterschiedlichen Einschätzung der verschiedenen Gemeinden und der Anpassungen innerhalb der Gemeinden aufgrund der unterschiedlichen Bewertung der Liegenschaften über die Jahre hinweg gesehen, bezogen auf die Altersentwertung. Demgegenüber steht der Artikel 240, Absatz 2 des Steuergesetzes, welcher besagt, nach Inkrafttreten der neuen Katasterschätzungen wird der Grosse Rat die Pauschalabzüge und die Steuersätze für Vermögens- und Grundstücksteuer der Kantons- und Gemeindesteuern anpassen. Dieser Vorgang soll in Bezug auf die Steuereinnahmen neutral sein. Was heisst nun neutral? Die neutrale Gegenüberstellung von alt und neu oder die Neutralität bezüglich der Höhe des vorherigen Katasterwertes zum neuen? Man müsste wohl – wie bereits bemerkt – zuerst diesen Artikel abschaffen.

Nichtsdestotrotz heisst eine Totalrevision der Katasterschätzungen in Zahlen Kosten von je 5,5 Millionen Franken für die Gemeinden und den Kanton mit einer Dauer von fünf bis sechs Jahren und dem Einsatz von zirka 6 bis 10 Mitarbeitern, welche sich ausschliesslich mit dieser Angelegenheit befassen.

In Anbetracht einer zweiten Lesung und daraus erfolgten Änderungen und gemäss Rücksprache mit der Dienststelle und deren Rechtsdienst, könnten Änderungen des Reglements betreffend Katasterschätzungen durch die Gesetzesrevision betroffen sein.

Deshalb weiss ich nun nicht, ob wir nun Eintreten oder nichts beschliessen. Also das überlasse ich Ihnen.

Ich bin erfreut, dass alle Fraktionen die Wichtigkeit dieser Vorlage erkannt haben. Die Kommission für Volkswirtschaft und Energie ist von dieser Vorlage überzeugt und dankt allen für die Unterstützung.

Da das Eintreten nicht bestritten ist, danke ich dem Rapporteur, den Kommissionsmitgliedern, dem Departementvorsteher, seinem Dienstchef, Adjunkten und seinen Mitarbeitern und allen die an diesem Geschäft beteiligt waren.

Danke ebenfalls dem Parlament für das anschliessende Eintreten.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Tout d'abord, je remercie l'ensemble des groupes d'accepter l'entrée en matière. Nous verrons si des propositions sont déposées mais, d'après ce que j'ai compris, aucune proposition n'est déposée si ce n'est l'intention déclarée par le groupe socialiste ou par l'alliance de gauche de demander un jour la révision générale des taxes cadastrales.

Peut-être quand même, et malgré votre accueil favorable, toute une série de réflexions qui peuvent être faites, et notamment en rapport avec le groupe DC du Bas-Valais qui dit qu'il faudrait cesser de prendre comme référence les taxes cadastrales dans de nombreuses situations au niveau communal pour encaisser des taxes de raccordement en matière d'égouts, d'électricité ou diverses infrastructures. Mais pas seulement! Imaginez que les augmentations de taxes cadastrales que vous nous proposez fassent disparaître des prestations complémentaires toute une partie de la population valaisanne qui, aujourd'hui, en bénéficie. Et ça retient aussi le Gouvernement, ce genre d'approche, de révision générale. Alors, vous allez me dire: c'est simple, on va augmenter les seuils. Ce n'est pas de notre compétence. Il y a du droit fédéral. Donc, il faut vraiment mesurer avec beaucoup d'attention votre proposition de réviser les taxes cadastrales parce que, forcément, ce sera à la hausse – on est reconnu pour avoir des taxes cadastrales qui sont basses – parce que les conséquences seront très importantes, y compris en matière sociale et y compris en matière de soutien à travers d'autres éléments.

Je vous invite donc à être vraiment attentifs à ces éléments-là et à ne pas seulement regarder la volonté d'avoir une révision pour plus d'équité, l'équité passant parfois par de surprenantes dispositions.

Je voudrais aussi dire pour ceux qui font la comparaison entre une valeur placée en bourse, une valeur mobilière ou des titres et les valeurs immobilières, si c'est ce type d'égalité qui n'est pas considéré comme juste, c'est au contraire ce que le canton du Valais, ce Parlement, le Gouvernement ont voulu. Nous avons voulu favoriser l'accession à la propriété immobilière. C'est pour cela que nos taxes cadastrales qui, aujourd'hui, sont en vigueur sont moins imposées que la valeur d'un titre en bourse, mais c'est une volonté politique et je crois que je n'ai entendu ni dans ce Parlement ni ailleurs une volonté de modifier cette direction-là parce que chacun a envie qu'une fortune immobilière soit moins imposée qu'une fortune mobilière parce que c'est une volonté politique de l'ensemble du canton.

Le député (suppl.) Gilbert Truffer a aussi parlé de l'importante imposition des redevances hydroélectriques. C'est un très très grand chapitre bien évidemment. Une question a été posée par votre groupe et j'y répondrai demain à l'Heure des questions de manière encore plus approfondie, mais je partage bien entendu l'opinion qui consiste à dire qu'il faut que ces sociétés soient imposées correctement. Mais quand on a décidé qu'il fallait, au niveau du principe, appliquer maintenant ce principe, eh bien!, on se rend compte de la difficulté. Je peux vous dire que nous avons trouvé des solutions. Pour les années 2005 et précédentes, c'était réglé. Pour les années 2006, 2007 et 2008, il y a eu des solutions qui ont été trouvées et

qui, aujourd'hui, nous permettent de dire que ces sociétés sont imposées correctement, c'est-à-dire comme vous l'entendez, notamment celles qui font le négoce du marché de l'électricité, l'ouverture du marché ayant permis parfois à ces sociétés de vendre le kWh à plus de 2 francs. Bien entendu, nous avons trouvé les solutions après de très difficiles discussions parce que rien n'est simple. Lorsque l'on a trouvé des solutions, par exemple avec des cantons à qui nous demandons de réviser les taxations (notamment le canton de Soleure qui est le siège d'une grande société hydroélectrique suisse), on se retrouve avec la même problématique en Valais et particulièrement dans une vallée haut-valaisanne où la société de base en ville verrait une perte à prendre en considération tellement nous avons donné aux sociétés productrices de la vallée des moyens, et ce n'est pas non plus acceptable. Rien n'est donc simple et il faut vraiment avancer avec l'objectif qui est clair d'imposer correctement ces sociétés qui doivent payer ces impôts chez nous en Valais, là où il y a la production – objectif totalement partagé, mise en œuvre difficile.

Investir sans retour sur investissement n'est le mode de fonctionnement ni de ce Parlement ni du Conseil d'Etat. Je me réjouis de cette idée que nous partageons tous parce que nous n'avons pas l'intention d'investir, et j'ajoute ici que les 6 millions qui sont prévus pour le canton sont doublés de 6 millions supplémentaires pour les communes, donc la révision des taxes cadastrales estimée aujourd'hui selon le Service cantonal des contributions, c'est autant pour le canton que pour les communes. Il y a donc vraiment, de votre part comme de celle du Conseil d'Etat, une certaine rationalité dans l'approche et je vous remercie de comprendre non pas ce qui est l'absence d'une volonté politique mais simplement un constat, tant que le Parlement n'a pas modifié l'article 240 alinéa 2, il n'y aura pas de volonté politique d'investir dans une révision très coûteuse qui va modifier par voie successive de très nombreux règlements communaux, des règlements liés aux prestations complémentaires ou au niveau social, sans rien apporter, et je ne suis pas sûr que l'estimation qui est faite tienne compte de toutes ces conséquences, y compris au niveau communal.

Par contre, Madame la présidente de commune et députée, s'il y a des différences à l'intérieur d'une même commune, je pense que cela n'est pas acceptable, pour autant que la différence ne soit pas justifiée bien entendu. Et là, je demanderai à la commission des taxes cadastrales de faire en sorte que des remarques comme la vôtre et, cas échéant, si vous avez des exemples, n'hésitez pas, car ce n'est pas acceptable. Mais, attention, il y a des communes qui sont grandes comme un canton. Je fais partie d'une commune qui est grande comme un canton. Aller imposer dans le village qui se situe à 2'400 mètres à la même valeur que dans le bourg principal situé à 900 mètres..., c'est une différence justifiée. Alors, si les différences sont justifiées, OK, mais si à l'intérieur de la même commune, comme vous l'avez signalé et comme je l'ai compris, il y a des différences qui ne sont pas acceptables, il faut le dire et je vais donner des instructions pour que cela ne se renouvelle pas parce que ce genre d'inégalités-là n'est pas acceptable.

Merci donc à chacun des groupes d'avoir accepté l'entrée en matière.

Je voudrais aussi dire et venir sur le fait que, en 30 ans, les taxes cadastrales auraient doublé. Non, le mécanisme ne permet pas de dire cela parce que nous adaptions chaque fois l'indice, sauf erreur de Zurich, des prix à la construction et non pas des prix à la consommation. Et cet indice est aujourd'hui..., j'avais le chiffre mais mes papiers sont un peu trop nombreux et je l'ai perdu..., sauf erreur, il est de 49,6. Donc, nous estimons à 50% de la valeur réelle et il y a régulièrement une réduction avec la prise en considération de l'indice. Cas échéant, un jour, on pourra en discuter dans une bilatérale, volontiers. D'accord! Merci. Il

est clair, comme je l'ai dit à la députée Graziella Walker Salzmännin, que des différences à l'intérieur d'une commune qui ne sont pas justifiées ne sont pas acceptables. Si des cas de ce type-là existent, la commission des taxes cadastrales en sera saisie afin qu'il n'en soit pas ainsi dans le futur.

Merci d'avoir compris la position pragmatique du Gouvernement valaisan, merci de l'avoir soutenue par votre entrée en matière.

Si des propositions de modification sont déposées, on en discutera, mais je crois bien que ce n'est pas le cas.

Merci de votre accueil à nos propositions.

Der Präsident:

Merci Monsieur le chef du département.

Eintreten wird nicht bestritten, somit kommen wir zur Abstimmung.

La discussion sur l'ensemble du règlement n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Le règlement concernant les taxes cadastrales (modification) est approuvé in globo par 103 voix et une abstention.

Entrée en matière et lecture

7. DECISION

concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 95 Route Le Châble – Le Sapey – Bruson, tronçon Le Clou – Valbord, d'une longueur de 944 mètres, sur le territoire de la commune de Bagnes

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

betreffend die vollständige Umstrukturierung der Strasseninfrastruktur mit Bau eines Trottoirs und der Oberflächenwasserkanalisationen auf der KS 95 Le Châble – Le Sapey – Bruson, Teilstück Le Clou – Valbord mit einer Länge von 944 m, auf dem Gebiet der Gemeinde Bagnes

*Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr
Président: Jean-Didier Roch / Rapporteur: Didier Cachat*

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:

Das vorliegende Projekt auf dem Gebiet der Gemeinde Bagnes ähnelt einer Reihe von Strassenbauprojekten, welche im Verlauf des letzten Jahres vom Grossen Rat behandelt und genehmigt wurden. Die Umstrukturierung dieses Strassenbauteilstücks ist insofern spezieller, als dass die KS 95 auf ihrer ganzen Länge entlang einer bestehenden Bauzone führt. Zusätzlich zum Umbau der Strasse können dabei in Absprache mit der Gemeinde auch die Infrastrukturleitungen für die angrenzende Bauzone verlegt werden. Es versteht sich, dass der Aufwand dieser Arbeiten zu Lasten der Gemeinde abgerechnet wird. Der Ausbau der Strasse erfährt im weiteren durch den Neubau eines Trottoirs die notwendige Aufwertung für den Fussgänger und Langsamverkehr auf diesem Teilstück. Es ist zu erwähnen, dass sich das durchschnittliche tägliche Verkehrsvolumen mit unter 2'000 Fahrzeugen doch eher in bescheidenem Rahmen hält. Dieses Verkehrsaufkommen entspricht in etwa einem täglichen Durchgangsverkehr einer Ortschaft von 700 Einwohnern. Bezüglich dem Ausbaustandard des Strassenkörpers sind die geltenden Vorschriften und Normen gegeben. Nach Abzug der von der Gemeinde Bagnes zu übernehmenden Kosten von 25 Prozent der Gesamtkosten verbleiben für den Kanton Wallis Restkosten von 2'450'000 Franken.

Die CSPO ist natürlich für Eintreten auf die Vorlage, hat aber betreffend der etappierten Bauzeit von drei Jahren gleichwohl eine allgemeine Bemerkung zu diesen doch eher kleineren Strassenbauprojekten anzubringen.

Warum können unter Berücksichtigung der örtlichen Verhältnisse solche Projekte nicht in einem kürzeren Zeitrahmen umgesetzt werden? Einerseits werden mit den Verkürzungen der Bauzeiten die Verkehrsteilnehmer und die Anwohner nicht über Jahre durch Strassensperrungen und Immissionen unnötig belastigt und andererseits ist die CSPO überzeugt, dass kürzere Bauzeiten sich auch eher positiv auf die Gesamtkostenentwicklung dieser und ähnlicher Projekte auswirken würden. Sowohl die einheimische wie auch die touristische Bevölkerung wird die verkürzten Bauzeiten auf unseren Strassennetzen mit Freude zur Kenntnis nehmen. Kostenrelevante Elemente wie zum Beispiel die Baustelleninstallationen, die Bewirtschaftung und der Unterhalt der Baustellen, Massnahmen für den Winterdienst, die Bauaufsicht und die Teuerungsabrechnungen werden dabei die Gesamtkosten zusätzlich im unteren Bereich halten und damit finanziell positive Signale setzen. Ich danke.

M. le député Pierre-Alain Délitroz, PDCC:

Je vais être très bref, simplement pour vous dire que le groupe DC du Centre estime que le projet qui nous est soumis est un excellent projet. Le coût nous semble raisonnable. La politique d'expropriation a été menée avec doigté.

De plus, le groupe DC du Centre apprécie le fait qu'on se soucie du bien-être et de la sécurité de la population en construisant des routes et des trottoirs là où ils sont nécessaires, là où la population en a un réel besoin.

En résumé, c'est donc sans aucune réserve que le groupe DC du Centre soutient ce projet.

Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO:

Laut Botschaft des Staatsrats ist die Strasse Le Châble – Le Sapey – Bruson für die Erschliessung des Dorfes von Bruson und der Talstation der Bergbahnen von Bruson von einer gewissen Bedeutung. Trotz einem relativ geringen durchschnittlichen täglichen Verkehrsvolumen gibt es insbesondere mit dem touristischen Verkehr Verkehrsspitzen, die das nun vorgeschlagene Werk für die Sicherheit der Verkehrsteilnehmer und der Anwohner als unbedingt nötig erscheinen lassen. Dieser Meinung des Staatsrats und auch der thematischen Kommission schliesst sich die CVPO an und sie befürwortet Eintreten auf die Vorlage.

Abschliessend sei mir die persönliche Bemerkung erlaubt, dass auch andere touristische und wichtige Strassenbauprojekte zügig behandelt werden müssen, wie etwa zum Beispiel die Umfahrung Le Châble unterhalb von Verbier oder der Strassenabschnitt Randa – Täsch. Ich danke Ihnen.

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Si, à l'origine, cette route secondaire de montagne du Châble à Bruson pouvait tout à fait satisfaire aux besoins de l'époque de sa construction, son mauvais état actuel et surtout le développement touristique local nécessitent les interventions proposées par le Conseil d'Etat.

La plupart des arguments ont déjà été cités par mes collègues. Je dirai simplement que, fort de ces éléments, le groupe DC du Bas accepte tout à fait le financement de ces travaux considérés comme d'utilité publique.

Merci de votre attention.

M. le député Gérald Varone, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG a analysé avec soin ce projet de décision relatif à la restructuration de l'infrastructure routière du tronçon situé entre Bruson, le Clou et Valbord.

Cette route cantonale, qui est en fait une ancienne route agricole recouverte de goudron, ne répond plus aux besoins des habitants de Bruson et aux personnes désirant accéder aux remontées mécaniques. De plus, d'une largeur insuffisante, elle ne dispose pas de trottoir ni d'installation d'évacuation des eaux.

Cette réfection nécessaire améliorera grandement la sécurité des usagers de la route et facilitera l'accès à cette zone habitable tant pour les voitures que pour les véhicules lourds des transports publics.

Le groupe ADG accepte ce projet et son financement. Merci.

M. le député Laurent Bürcher, PLR:

La restructuration complète du secteur de route de contournement du village de Bruson sur une longueur de 944 mètres est une nécessité urgente qui, de plus, est déclarée d'utilité publique. Cette restructuration est justifiée par un besoin de sécurisation tant pour les piétons que pour les véhicules.

Été comme hiver, cette route reliant le bas de la vallée aux mayens de Bruson est le trait d'union de la station de Verbier et des installations de remontées mécaniques de Bruson, mais aussi un lieu de promenade autant pour le citadin que pour le touriste. En l'absence d'un trottoir et de par son étroitesse, cette route est devenue très dangereuse. En période de pointe, nous atteignons tout de même 2'000 véhicules par jour, y compris cars touristiques et cars postaux.

Ce projet correspond aux critères fixés par le Grand Conseil pour ce genre d'ouvrage. Le coût total, selon devis approuvé par le Département des transports, est de 3'270'000 francs. Selon les dispositions de la loi sur les routes, les frais effectifs de l'œuvre seront répartis ainsi: 75% pour le canton, soit la somme de 2'452'000 francs, et 25% à la charge de la commune, soit 817'500 francs.

Compte tenu des budgets cantonaux pouvant être affectés à ce genre de travaux sur ce type de route, la réalisation est programmée sur trois ans, c'est-à-dire de 2011 à 2013.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

Tout a déjà été dit, mais je souhaite, Chers collègues, que le projet, tel que présenté, soit favorablement accueilli en y accordant le crédit nécessaire à sa réalisation.

Cependant, pour ce faire, une des conditions me préoccupe, à savoir la durée pour sa réalisation: trois ans pour 944 mètres, soit un mètre par jour.

Pour les nuisances que ces travaux vont occasionner aussi bien à la population qu'au tourisme, n'y aurait-il pas la faisabilité de dissocier le temps du crédit d'engagement de celui de sa réalisation?

Je vous remercie.

La discussion est close.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Cette route a probablement été améliorée à l'époque pour la desserte agricole de la région de Bruson avec une infrastructure légère qui a entraîné, au fil des années, des déformations marquées en surface, empêchant même, à certains endroits, le dégagement correct de la neige en hiver. De plus, le dimensionnement actuel ne permet plus des croisements de véhicules et, si croisements il y a, ils se font au détriment des parcelles privées.

L'extension des constructions, due au développement touristique dans la région, glisse lentement mais sûrement de Verbier vers Bruson. L'attractivité de cette dernière station entraîne régulièrement des pointes de trafic qui sont difficilement compatibles avec le trafic régulier des habitants, des entreprises, des commerçants et du service postal.

La restructuration de la chaussée proposée, avec:

- un élargissement à 5,20 m,
- la construction d'un trottoir,

- l'aménagement d'un éclairage public et
 - la récolte des eaux de surface,
- sera autant d'atouts à la sécurité des usagers.

C'est à l'aune de ces dernières remarques que je vous remercie de votre entrée en matière unanime et vous invite à autoriser, par votre vote tout à l'heure, le Conseil d'Etat à entreprendre les travaux du présent projet, qui vous est soumis avec quelques petites modifications de la commission, d'ordre rédactionnel, tant dans le texte allemand que dans le texte français.

Pour répondre aux députés Georges Schnydrig et Laurent Bürcher, il a été mentionné dans le procès-verbal d'ailleurs que si nous devons étaler l'amélioration de cette route sur trois ans, c'est effectivement pour maintenir la circulation pendant ces étapes. Et puis effectivement sachant que, dû à la période hivernale, nous ne pouvons pas entreprendre certains travaux durant cette période-là, d'autant que la route est très occupée alors.

Pour le reste, je renvoie les questions au chef du département.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Tout d'abord, j'aimerais remercier le président de la commission qui a fait une magnifique synthèse de l'ensemble de la problématique présentée aujourd'hui et qui a, d'ores et déjà, apporté réponse à quasiment la totalité des questions qui ont été posées.

L'ensemble des intervenants a souligné la nécessité urgente, l'utilité publique, la sécurisation non seulement du trafic mais également des piétons, le trafic de 2'000 unités relativement faible mais, on l'a souligné également, en périodes touristiques, bien plus important et en augmentation régulière avec beaucoup d'espoir de développement dans le futur touristique de cette région.

Donc, pour toutes ces raisons, réfection absolument indispensable d'une ancienne voie agricole, qui n'avait pas de soubassement effectué, il faudra reprendre à zéro le problème.

Alors, l'essentiel, la question posée par plusieurs députés concernant le travail par étapes, eh bien!, le président de la commission y a déjà apporté réponse, je ne peux que confirmer. Il y a bien sûr l'implication financière qui nous fait également, à nous, moduler les investissements de façon à pouvoir également initier d'autres travaux durant la même période. Et bien sûr le problème de travailler en montagne, dans une zone touristique qui plus est, nous force à éviter les périodes où il y a de fortes affluences puisque nous tenons absolument à maintenir le trafic durant les travaux. En outre, il faut savoir que, durant le plein hiver, il n'est pas possible non plus de faire ce genre de travaux qui nécessitent des conditions climatiques acceptables. Donc, pour ces raisons, nous mettons trois ans. Il faut bien vous rendre compte que ce sera depuis le début jusqu'à la fin du décompte. Vraisemblablement, nous arriverons à boucler ces travaux en un peu moins de temps mais, pour nous, il est important de pouvoir les moduler sur cette période-là, comme je l'ai dit, pour des raisons pratiques.

Pour le surplus, j'aimerais remercier l'ensemble des groupes pour l'accueil positif et l'entrée en matière à ce projet qui, effectivement, même si ce n'est que 900 et quelques mètres, a une importance bien plus grande pour la région et pour la localité desservies et pour l'ensemble des touristes qui viennent y passer les vacances. Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le chef du département.

Eintreten wird nicht bestritten, somit können wir direkt zur Lesung übergehen.

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 7, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi adopté par 81 voix, dans le nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 6 mai 2010.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Juste pour remercier la commission et son président pour, une fois de plus, la qualité du travail effectué dans le cadre de la préparation des dossiers. Cela se concrétise lors des débats au Grand Conseil. Je tiens à le souligner. Merci.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Je voulais m'exprimer avant M. le conseiller d'Etat..., il m'a pris de court.

Permettez-moi également d'adresser les remerciements d'usage, d'abord pour le travail fouillé des membres de la commission, ensuite pour les explications complètes de la part du département et du service concernés et finalement vous, parlementaires, pour votre vote unanime. Merci.

Entrée en matière et lecture

8. DECISION

concernant le cofinancement du parc naturel de Pfyn-Finges

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS **betreffend die Mitfinanzierung des Naturparks Pfyn-Finges**

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement /
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt
Präsident: Stefan Andenmatten / Rapporteur: Stéphanie Favre*

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat (Suppl.) Konstantin Bumann, CSPO:

Das zu behandelnde Projekt sieht eine Erweiterung des Parkgebietes von 17 km² auf neu 237 km² vor mit nunmehr 12 gegenüber 4 involvierten Gemeinden.

Parkprojekte mit gleichwertiger Qualität haben ein Anrecht darauf gleich behandelt zu werden. Somit ist die Angleichung des Subventionsansatzes an die 60 Prozent wie er ebenfalls für die Projekte Binntal und Val d'Hérens gilt, also eine Frage der Gleichbehandlung.

Ende August 2009 gab das Bundesamt für Umwelt dem Projekt Pfyn – Finges grünes Licht für den Eintritt in die Einrichtungsphase.

Dieser Regionale Naturpark ist im Kanton Wallis angesichts der natürlichen und sozioökonomischen Gegebenheiten der interessanteste der drei Parkkategorien.

Die Schutz- und Nutzungsbestimmungen der Regionalen Naturpärke werden unter Berücksichtigung der ökologischen und soziokulturellen Gegebenheiten im Sinne der Nachhaltigkeit von Parkgemeinden festgelegt. Eine umweltverträgliche, nachhaltige Erholungs- und Tourismusnutzung ist deshalb erwünscht.

In diesem Sinne sind wir für die Erhaltung und Aufwertung von Natur und Landwirtschaft sowie für die Stärkung einer nachhaltig betriebenen Wirtschaft.

Ein kantonales Parkkonzept ist von Dringlichkeit.

Der Staatsrat muss sich dieser Aufgabe stellen. Damit in Zukunft weitere Naturparks im Wallis entstehen können und auch finanzierbar sind, ist eine Mehrjahresplanung der finanziellen Mittel Voraussetzung, um weiterhin von dieser wunderschönen Natur zu leben und eine nachhaltige Erholungs- und Tourismusnutzung zu gewähren.

Die CSPO ist für Eintreten. Ich danke.

M. le député (suppl.) Gilles Martin, PDCC:

C'est avec bienveillance que le groupe DC du Centre a accueilli le message du Conseil d'Etat concernant le projet de cofinancement du parc naturel de Pfyn-Finges, sensible qu'il est à un environnement naturel harmonieux et soucieux de la protection de celui-ci au milieu duquel l'homme conserve toute sa place.

Ce bijou, que nous a offert la nature au centre de notre beau Valais, l'une des plus grandes pépinières d'Europe inscrite à l'inventaire européen depuis 2009 et reconnue comme parc naturel par ce même Parlement en 2005, mérite bien évidemment toute notre attention.

Le nouveau parc naturel régional, confiné initialement sur 17 km² et 4 communes, s'étendra sur une surface de 237 km² et concernera 12 communes de la région.

Le programme planifié et formalisé en convention devra être signé avec les partenaires. Gageons que les communes concernées seront partantes.

Sur les 5 millions de francs que coûtera la première convention d'un programme planifié entre 2009 et 2011, un million de francs sera pris en charge par la Confédération. Le solde de 4 millions de francs devra être réparti entre le canton du Valais et les communes concernées. Une deuxième convention fixant le programme 2012-2015 est d'ores et déjà planifiée. Le plan financier estimé à 6 millions de francs suit le même principe de financement.

Une possibilité de prolongation du programme sur 4 nouvelles années est également soumise à notre approbation, sachant que le Grand Conseil pourra toujours influencer les décisions via les budgets futurs à voter.

En décembre 2008 et 2009, le Grand Conseil avait accepté le financement du parc du Binntal et celui du Val d'Hérens à hauteur de 60%, part de la Confédération de 20% incluse. Il est proposé au Parlement d'accepter de faire de même avec le projet de Pfyng-Finges.

Notre groupe reconnaît la nécessité de l'équité entre ces différents projets et accepte le message du Conseil d'Etat tel que proposé, à savoir:

- 60% pris en charge par le canton du Valais, y compris la participation de la Confédération de 20%;
- 40% à la charge des communes concernées ou d'autres partenaires éventuels.

Le groupe DC du Centre est soucieux de voir ce magnifique site être protégé pour les bienfaits de la nature, mais également pour le développement harmonieux des habitants qui y demeurent.

Il prend acte des points qu'il reste à régler, à savoir:

- l'élaboration de la charge pour la phase de gestion 2013-2022;
- l'acceptation par votation populaire des 12 communes en 2011;
- l'ancrage du projet dans le plan directeur valaisan en 2012.

Le groupe DC du Centre a aussi les yeux verts, mais il les garde ouverts. Il suivra d'un œil attentif l'évolution de ce poumon au cœur du Valais.

Aussi notre groupe demande-il aux porteurs du projet d'analyser pragmatiquement les coûts à long terme que la bonne gestion de ce patrimoine entraînera et d'en tenir informé le Parlement.

Le groupe DC du Centre n'a pas d'amendement et accepte l'entrée en matière et le message tels que proposés.

Hr. Grossrat Erno Grand, CVPO:

Das meiste wurde gesagt. Es bleiben mir aber doch noch einige Überlegungen.

Warum die Mitfinanzierung von regionalen Naturpärken? Und was sind deren Ziele?
Die Fragen seien erlaubt.

Die zusammenfassende Antwort lautet: Natur und Landschaft als Erbe erhalten, die in Jahrhunderten aufgebaute und gepflegte, ja ich möchte sagen, Beziehung Natur und Mensch sowie die Biodiversität, den nächsten Generationen erhalten. Die unterstützenden Massnahmen müssen aber nachhaltig sein und auch wirtschaftlichen Gewinn erzielen.

Mit der Grösse von fast 250 km² befindet sich Pfyng-Finges an der Grenzregion in den Regionen Sidis und Leuk. Er reicht von 500 Meter über Meer in der Talebene bis auf über 4'000 m im Hochgebirge und wird damit einer der interessantesten, vielfältigsten und qualitativ hoch stehenden Pärke.

Binntal und Val d'Hérens, welche sich seit einem Jahr in der Aufbauphase zur Anerkennung "Regionaler Naturpark" befinden, werden zu 60 Prozent durch Bund und Kanton subventioniert. Pfyng-Finges, der seit 2005 kantonaler Park ist und sich ebenso seit dem letzten Jahr in der Anerkennungsphase "Regionaler Naturpark" befindet, profitiert zurzeit von dem im Jahr 2005 gültigen niedrigeren Subventionssatz von 50 Prozent. Es sollte selbstverständlich sein, dass alle drei Pärke mit gleichem Status auch gleich unterstützt werden. Dies bedeutet für den Park Pfyng-Finges eine Erhöhung um 10 Prozent auf 60 Prozent.

Die CVPO ist für Eintreten und stimmt dieser Erhöhung einstimmig zu.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Stéphane Ganzer, PLR:

Arrivé au terme de son processus de maturation, le projet de parc naturel de Finges est réjouissant, prometteur, durable et fédérateur. Il s'inscrit dans une logique de collaboration exemplaire:

de par ses caractéristiques multidimensionnelles tout d'abord

- le projet se fonde sur des objectifs environnementaux, culturels et scientifiques sans faire néanmoins l'impasse sur l'économie. Les critères agricoles et touristiques mis en avant, de même que l'extension de la marque Pfyng-Finges à une gamme plus large de produits en atteste;
- à l'heure de l'Agenda 21, il est judicieux de faire valoir nos atouts au travers d'une vision équilibrée, non dogmatique et respectueuse du rapport entre l'homme et la nature. A ce titre, même le loup ne s'y trompe pas puisque, à en croire la presse valaisanne de ce lundi, deux individus canidés ont été aperçus le mois passé sur le territoire de la commune de Mollens lorgnant du côté de Finges – si cela ce n'est pas un gage de qualité, Monsieur le conseiller d'Etat!

de par la philosophie générale du processus ensuite

- étayé par un financement à la fois communal, cantonal et fédéral, le projet implique collaboration et synergie entre une multitude de partenaires tant institutionnels que privés ou associatifs. Le groupe PLR y voit un gage d'équilibre et de partage de compétences;

- l'excellente notation du projet auprès de la Confédération est sans doute à porter au crédit de la multitude d'acteurs impliqués, de l'expérience acquise en tant que parc cantonal et du mode d'obtention des fonds fédéraux, basé sur un système au mérite qui maximise l'aide en fonction du nombre de points obtenus. Le groupe PLR s'en réjouit et en salue la performance.

A cela s'ajoute encore la dimension géographique et territoriale de ce parc régional, étalé non seulement sur les deux rives du Rhône mais également sur celles de la Raspille. Le groupe PLR profite donc de saluer l'implication et les efforts consentis par les 12 communes partenaires.

Si l'esprit du projet ainsi que la démarche entreprise par le département en amont de ce projet de décision sont exemplaires, quelques éléments d'ordres opérationnel et financier nous poussent à émettre certaines réserves. Il est indéniable que l'adaptation du taux de subventionnement à 60%, selon les modèles des parcs du Binntal et du Val d'Hérens, est évidente et justifiée. Il s'agit d'une équité de traitement.

Une question tout de même.

La mise en parallèle des précédentes décisions de financement de parcs naturels, à savoir Binntal et Val d'Hérens, avec le budget 2010 soulève quelques questions. En effet, le budget 2010 prévoit, concernant les parcs naturels, un montant de 713'384 francs. L'examen des précédentes décisions de Binntal et d'Hérens nous amène les chiffres suivants:

Si on considère la décision de Binntal en 2008, la part cantonale uniquement se monte à environ 2,9 millions. Si on divise ce montant sur 6 ans, à savoir l'étalement de 2008 à 2013, on arrive à un montant de 488'000 francs par année.

Le même calcul pour celui du Val d'Hérens nous amène, étalé sur 7 ans celui-ci, à un montant de 802'000 francs par année.

Enfin, le montant pour Finges, qui nous intéresse aujourd'hui, soit 6,6 millions pour les deux phases: création et gestion sur 7 ans, est de 942'000 francs par année.

La somme annualisée de ces différents montants dépasse les 2 millions alors que le budget 2010 semble y consacrer uniquement 713'000 francs. Comment s'explique une pareille différence?

De plus, nous jugeons que le Parlement n'a pas tout à fait la visibilité requise pour évaluer l'évolution des coûts parc par parc, et ce malgré le soutien du groupe PLR concernant le parc du Binntal, mais malgré aussi les demandes répétées du groupe PLR lors du vote du projet du Binntal en 2008.

Au sujet de la deuxième convention, fixée à 3,6 millions et destinée à couvrir la phase de gestion du parc sur la période 2012-2015, le groupe PLR déplore le manque d'informations et de détails relatifs à l'allocation des montants. Le message d'accompagnement, de même que les réponses obtenues en commission ne nous permettent pas de souscrire, les yeux fermés, à la décision dans sa globalité.

A cet effet, nous déposerons donc un amendement de la lettre b de l'article 1 du présent projet de décision, dans l'optique que les coûts de la deuxième convention-programme soient réexaminés lors de l'élaboration du budget 2012 et qu'ils fassent l'objet d'une nouvelle décision du Grand Conseil.

L'entrée en matière est donc acceptée, mais nous vous invitons à nous suivre au sujet de cet amendement. Je vous remercie pour votre attention.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

De statut de premier parc naturel cantonal, par décision du Grand Conseil en novembre 2005, à celui de parc naturel régional en phase de création reconnu par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), il y a eu un long chemin préparatoire pour les différents acteurs de cette démarche.

Les expériences accumulées au long de ces années en tant que parc cantonal ainsi que l'extension du périmètre qui multiplie par 14 les surfaces initiales, impliquant désormais 12 communes contre 4 à ses débuts, ont été autant d'atouts pour la reconnaissance de l'OFEV. Le dossier de candidature a même obtenu, selon les termes du message du Conseil d'Etat, le bilan de points le plus élevé de sa série, et cela a une incidence directe sur les ressources financières en provenance de la Confédération.

Comme il l'avait fait en 2005, le groupe PDCB soutiendra, au moment de la décision, la participation financière du canton pour les phases de création et de gestion du parc naturel régional de Pfyn-Finges à raison de 60% des frais reconnus, à l'instar d'ailleurs des projets du Binntal et du Val d'Hérens.

Le site de Pfyn-Finges est reconnu de longue date comme haut lieu de la recherche scientifique. La diversité et la richesse en milieux sec et humide avec un Rhône qui peut encore laisser libre cours à ses eaux, sans parler des paysages naturels qui embrasent toute la région font de ce parc un lieu qui est déjà connu, mais qui peut l'être encore plus dans les décennies à venir.

A la lecture du rapport de la commission, notre groupe se pose tout de même quelques questions.

Lorsque l'on parle d'une constante augmentation des visiteurs (près de 5'000 en 2008), ce chiffre correspond-il au nombre de visiteurs total ou précisément à l'augmentation annuelle et, à ce moment-là, quel est le nombre de visiteurs total en 2008?

Lorsque l'on parle de travaux à effectuer et que le message souligne particulièrement l'aménagement d'un chemin de l'énergie, la création d'un menu "parc naturel de Pfyn-Finges" et que nous allons éduquer les visiteurs à l'environnement en mettant en évidence la problématique de l'entretien des vieux raccards, il nous semble que les moyens financiers que nous mettons à disposition paraissent disproportionnés pour aller – permettez-moi l'expression – "se taper" le menu du jour dans le parc, en passant par le sentier de l'énergie, tout en se faisant "bassiner" sur la décrépitude des vieux raccards.

Heureusement, l'annexe au message du Conseil d'Etat nous renseigne de manière plus détaillée sur les vrais objectifs stratégiques, même si nous ne remettons pas en cause les objectifs louables cités plus haut.

Ces paroles, un peu mordantes, sont plutôt là pour bien mettre en évidence les enjeux du développement de cette zone particulière de notre canton et surtout reconnaître le travail des communes qui se sont impliquées dans le projet afin de dynamiser un des plus beaux sites naturels de Suisse.

Dans ce projet, les aspects environnementaux et économiques sont très importants, et nous ne devons pas nous tromper de cible. Quelles sont d'ailleurs – et c'est notre dernière question – les interactions entre le Service des forêts et du paysage et le Service de l'économie?

Dans l'attente des réponses, le groupe PDCB entre en matière.

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je ne vais pas m'étendre sur le bien-fondé de la mise en place de ce parc régional ainsi que son emplacement très intéressant car symbolisant l'union entre le haut et le bas du canton.

Rapprocher l'économie et les préoccupations environnementales est le principe de base de tous les parcs naturels régionaux, et cela devrait être du reste un principe pour l'ensemble de notre territoire. Les enjeux de ce rapprochement deviennent de plus en plus urgents pour notre développement territorial.

Notre groupe regrette que la nature ne semble parfois qu'un alibi au développement. Alors que le parc à 4 communes paraissait très cohérent, car il se cantonnait à la thématique du Rhône libre et de la plaine alluviale, l'extension aux communes de l'adret semble plus périlleuse. Vont-elles franchir les barrières culturelles et politiques pour proposer un développement harmonieux de leur territoire? Ne voudront-elles pas toutes profiter au maximum des mannes financières et, par-là, multiplier des activités similaires sur l'ensemble du périmètre du parc? Certainement. Les dangers de ce type de développement sont donc certains. Il est d'ailleurs à signaler que les réflexions concernant le développement territorial ne sont pas très explicites dans la charte du parc.

Nous en avons déjà parlé lors du projet du Val d'Hérens. La multiplication d'offres touristiques sur le territoire agricole conduit inévitablement à des impacts sur le paysage, comme la construction ou la réfection de routes, l'agrandissement de bâtiments agricoles à but désormais agritouristiques.

Cela conduit au mitage du territoire, que l'on peut traduire en allemand par "Zersiedelung" et donc à une perte de la qualité paysagère et de la biodiversité sur des secteurs. N'oublions pas que les steppes valaisannes sont parmi les plus beaux éléments paysagers et naturels que le Valais peut offrir. Mais, ne peignons pas le diable sur la muraille. Si ces préoccupations sont intégrées au projet, le bilan pourrait être neutre, voire favorable. N'oublions pas qu'il ne faut pas détériorer ce qui fait justement l'attrait de cette région pour ce genre de projet.

Malgré ces réserves, notre groupe soutient ce projet de parc naturel régional et son cofinancement.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Nadine Reichen, UDC:

Actuellement, 25 communes valaisannes sont candidates ou candidates potentielles pour l'appellation de "parc régional". Est-ce une épidémie? Avec le Val d'Hérens et le Binntal, plus de 1'000 m² de territoire seront ainsi protégés.

Concernant le projet de financement du parc naturel de Pfyn-Finges, il est important de se pencher sur la charte du parc qui devra être signée par toutes les communes candidates. Si les visions et missions du parc sont louables, les objectifs sur le plan social, sur le plan de la nature et sur le plan politique risquent de poser des problèmes à l'application et d'alourdir sensiblement les budgets de ces communes.

Pour l'aménagement de l'aérodrome de Tourtemagne ainsi que la construction de l'autoroute A9, une collaboration dans le sens des valeurs et des objectifs du parc est demandée. Quel sera l'impact de ces valeurs sur ces aménagements?

Sensibiliser les entreprises et particuliers à un comportement durable, encourager des conditions de travail d'avant-garde et sociales: on est à deux pas de la certification ISO. Favoriser le maintien de la biodiversité naturelle dans les cours d'eau: quel impact sur la pêche? Favoriser la flore et la faune très rares qui se développent à l'intérieur du parc: le loup fait-il partie de cette faune endogène? La décontamination des sites pollués est un exemple des coûts supplémentaires auxquels le parc devra faire face: seront-ils supportés par les communes? A combien s'élèveront-ils?

Pour toutes ces raisons, le groupe UDC s'oppose à ce projet de cofinancement et invite les communes à procéder dès maintenant à des études d'impact avant de se prononcer dans les diverses assemblées primaires. Merci de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Der Naturpark Pfyng-Finges ist eine Erfolgsgeschichte. Dies beweist auch die Beurteilung des Kandidaturdossiers durch das Bundesamt für Umwelt, das dieses Dossier innerhalb der Kandidatengruppe mit der höchsten Punktzahl auszeichnete.

Die Erfahrung als kantonaler Park, die Professionalität des Managements, das Natur- und Landschaftszentrum sowie das bereits vorhandene Leistungsangebot in den Bereichen Natur, Landschaft, Umweltbildung sind anerkannte Stärken des Naturparks Pfyng-Finges.

Neben dem regionalen Naturpark Binntal im deutschen Sprachraum und dem Naturpark Val d'Hérens im französischen Sprachraum liegt Pfyng-Finges an der Schnittstelle und an der Sprachgrenze Oberwallis – Unterwallis und hat hier mit den Eingangstoren Leuk und Siders eine wichtige Brückenfunktion. Eine Gleichbehandlung dieser drei vergleichbaren Projekte ist Pflicht.

Der Naturpark ist zudem ein wichtiger Partner der Tourismusorganisationen und der Kulturanbieter der Region und bietet eine einmalige Chance der klaren Positionierung des ländlichen Raums in der Region Leuk.

Schweizerpärke erhalten vom Bund ein Label für sich, aber auch für Produkte und Dienstleistungen aus der Region. So können Produkte, wie zum Beispiel solche aus der Landwirtschaft, welche im Rahmen des Projekts Espace Leuk-Raron erarbeitet werden, von diesem Label profitieren. Der Naturpark kann verschiedene Projekte im Parkperimeter wie Schloss Leuk, Roggen Erschmatt, Grünes Zimmer usw. kommunizieren und eine Marketingplattform bieten.

Pfyng-Finges zeichnet sich durch seine Dynamik aus und ist ein richtiger Biodiversität Hotspot. Es gibt wohl keinen anderen Park schweizweit, in welchem soviel Forschung betrieben wird wie im Regionalpark Pfyng-Finges. Dadurch wird der Park und auch das Wallis zusätzlich bekannt gemacht und trägt zur Ausbildung junger Wissenschaftler bei.

Nicht zu vergessen, der Park schafft elf Arbeitsstellen mit insgesamt 700 Prozent und bringt indirekt Arbeit für Hotels, Transporte und andere Dienstleistungsbetriebe.

Der Park hat bereits heute nationale, ja sogar internationale Bedeutung und Ausstrahlung.

Die Delegation Oberwallis in der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) ist für Eintreten.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Im Jahr 2005 wurde ja im Pfynwald der erste kantonale Naturpark geschaffen. Damals hatte er eine Fläche von 17 km² und es waren vier Gemeinden involviert. Wir mussten uns damals fragen, ist das wirklich ein Naturpark? Vielleicht noch nicht, aber – und das ist das wichtige an der damaligen Entscheidung – es war die Initialzündung für die übrigen Naturpärke. Heute diskutieren wir über die Mitfinanzierung eines Naturparks von 237 km² über 12 Gemeinden. Zum Vergleich: Val d'Hérens hatte 437 km², aber nur 9 Gemeinden. Diese Erweiterung des Naturparks Pfyn war ja bereits im Projekt 2005 eine Bedingung und war auch so vorgesehen. Und ich muss sagen, die Vorbereitung dieses Parks hier durch die zuständigen Verantwortlichen in der Region war vortrefflich, was sich ja auch gezeigt hat durch die Benotung im eidgenössischen Departement.

Bei der Finanzierung haben wir damals einen Kantonsbeitrag von 30 Prozent an die anrechenbaren Kosten beschlossen und bei den übrigen Naturpärken 40 Prozent oder 50 und 60 Prozent inklusive Bund. Es ist für alle verständlich, dass jetzt für die Erweiterung derselbe Ansatz gesprochen wird.

Die einzelnen Fragen die aufgeworfen wurden, werden wohl vom Departementchef besser beantwortet als von mir, vor allem die Fragen zu den Finanzen und so. Hingegen bei der ADG, Herr Kollege Turin, die Nachhaltigkeit ist genau das Ziel dieses Parks. Wir wollen eine nachhaltige Entwicklung in diesen Gemeinden über das ganze Gebiet erreichen.

Dann noch ein zweites bei der UDC. Also das war die UDC, die die Nachhaltigkeit angesprochen hat. Kollege Turin hat die harmonisierte Entwicklung angesprochen. Auch das ist gerade das Ziel, dass in dieser Region, in diesen Gemeinden im ganzen Gebiet, auf den ganzen 237 km² eine einheitliche harmonisierte Entwicklung entsteht. Genau diese Ziele verfolgen wir ja mit diesem Projekt.

Es hat einen kleinen Wermutstropfen in diesem Antrag noch – und darauf hätte ich gedacht, dass die Fragen kommen – warum sind die Gemeinden Albinen und Leukerbad noch nicht dabei. Aber diesen Wermutstropfen ist man ja gerade am austrocknen. Diese Beteiligung – das wäre meines Erachtens ein wichtiger Schritt für die Zukunft – könnte man doch dann zeigen, dass Naturpark und Tourismus in ausgewogener Masse sich nicht ausschliessen, sondern ergänzen.

Trotz der vielen Fragen, die wir hier jetzt haben und des Antrags danke ich bereits allen Fraktionen für das Eintreten. Die Kommission und die Verantwortlichen des Departements – der Departementchef und die beiden verantwortlichen Herren, die oben auf der Tribüne sitzen – treffen sich direkt anschliessend an diese Sitzung für einige Minuten hier in diesem Saal um diesen Abänderungsantrag zu diskutieren.

Ich danke allen für die Aufmerksamkeit und die Unterstützung.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Tout d'abord, j'aimerais remercier le président de la commission, le député Stefan Andenmatten, pour son appui inconditionnel au projet et son engagement également dans la préparation de ce dossier.

Je vais peut-être reprendre l'un après l'autre les différents intervenants et, ensuite, d'une façon plus globale vous parler du projet.

Le député (suppl.) Konstantin Bumann souligne le problème de l'égalité de traitement à rétablir dans la gestion et dans le financement des trois parcs valaisans. Il parle également de l'intérêt de ce parc naturel. Je crois qu'il se fait d'ailleurs l'écho de nombreuses personnes dans cette salle.

Le député (suppl.) Gilles Martin également nous parle des 60% qui se rapporteraient à une certaine équité. Il parle aussi de développement harmonieux et des investissements prévus dans la charte, ainsi que l'intégration à plus long terme dans le plan directeur valaisan. Donc, là également, un soutien sans réserve au projet et à son financement.

On retrouve la même attitude chez le député Erno Grand qui souligne le pourquoi du cofinancement, qui souligne également l'importance de la biodiversité et de l'investissement pour le futur ainsi que la rentabilité à long terme d'une telle création.

Le député (suppl.) Stéphane Ganzer pour le groupe PLR nous fait d'abord un descriptif extraordinaire et nous fait savoir tout le bien qu'il pense de l'ensemble des participations que l'on a recensées dans cette opération, des moyens, enfin de tout ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant, de la qualité de l'expérience Rhône-Raspille, il parle même du loup, en espérant que ce brave canidé puisse à terme être impliqué dans le projet..., si je devais exclure un animal, sans parler du loup, j'essaierai plutôt d'éviter les requins qui pourraient peut-être à terme venir péjorer la vie de ce parc.

Par contre, le député (suppl.) Stéphane Ganzer a un tout autre discours en ce qui concerne le financement. D'abord, il a pris la peine de calculer, de se rendre compte qu'effectivement tout n'avait pas pu être porté au budget pour bien des raisons: la première est le fait que nous décidions aujourd'hui de l'acceptabilité ou pas de ce parc et l'autre élément qui n'est pas pris en compte est le fait que nous intervenons sur la base de projets bien réels. Il y a une convention-programme qui est signée avec le parc et, ensuite, on nous soumet des projets, et c'est sur la base de ces projets que nous décidons de l'investissement oui ou non de ces montants. J'aimerais également souligner un autre aspect puisque le député (suppl.) Stéphane Ganzer va plus loin en mettant en question le financement de la deuxième convention-programme et puis bien sûr l'extension, j'imagine, à la troisième, il va de soi je pense. J'aimerais rappeler l'intervention du même groupe lors de la discussion concernant le parc du Val d'Hérens, lors de laquelle on avait expliqué le pourquoi de cette clause de confiance que l'on demandait pour la prolongation, en expliquant que c'était ce qui avait déjà été fait lors de la première discussion sur le parc de Finges. Je vous rappelle que pour ce parc de Finges, le financement et le mode de financement avaient été acceptés. Aujourd'hui, si je reviens devant vous, c'est pour ces fameux 10% de différentiel entre le 30 et le 40% à charge du canton, et c'est réellement aussi la démonstration de la confiance qui doit régner entre le Parlement et le Gouvernement alors que non seulement le financement, mais la première convention-programme et le prolongement avaient été acceptés lors de la première votation, je reviens aujourd'hui et je vous le soumetts d'une manière globale. Donc, pour moi, on ne peut pas aujourd'hui imaginer de nous donner les montants pour préparer le travail futur et de ne pas pouvoir, nous, les planifier parce que sans avoir l'argent qui est prévu, il est bien clair qu'on ne pourra pas le porter au budget; il faudra revenir devant vous, redemander un budget cadre pour financer ce qui devrait être in globo accepté, tout au moins pour les 8 premières années. Si nous demandons l'extension pour les 4 années suivantes, c'est aussi pour pouvoir, dans un parc et pour un objet dont vous avez souligné l'importance et l'ambition, raisonner à plus long

terme et puis revenir devant vous par le biais des budgets bien sûr, mais avec déjà une garantie que vous soutenez ce programme, tout en ayant un œil sur le porte-monnaie de l'Etat. Voilà ce que je peux vous dire. Il y a une proposition d'amendement déposée qui va être discutée tout à l'heure en commission et nous reviendrons, je pense après-midi, pour trancher sur cette question.

Nous avons également l'intervention du député Jean-Didier Roch qui, lui, parle de l'intégration, de la collaboration avec les autres départements, particulièrement avec l'économie. Il faut savoir que nous travaillons en osmose avec le développement territorial, c'est un argument de développement régional et, dans la phase de développement du projet, le développement territorial avait participé par le Service de la promotion économique. Aujourd'hui, il y a, dans le cadre des visites qui sont organisées, une très forte implication des milieux touristiques. On parle d'une moyenne de 5'000 visiteurs pour 2008. Il faut savoir que ce n'est pas la totalité des gens qui sont venus sur le site. Il s'agit des personnes qui se sont inscrites et qui ont suivi une visite commentée et guidée à travers le bois de Finges. Ce n'est donc qu'une petite partie des milliers, des dizaines de milliers de visiteurs qui sont attendus et qui, d'ores et déjà, viennent sur ce site. Donc, de ce côté-là, je crois qu'il y a une intégration totale.

Cela me permet de répondre également au député Olivier Turin qui parle d'extension périlleuse, extension indispensable prévue dès le départ dans le projet de base de Finges et qui aujourd'hui donne une dimension d'abord d'importance nationale et ensuite une dimension qui permet de situer beaucoup mieux géographiquement et culturellement ce parc dans le contexte valaisan. Cela a été souligné par de nombreux intervenants. Nous nous trouvons sur la Raspille, cela veut dire à cheval sur les deux parties linguistiques du canton. Comme j'ai coutume de dire, on entre au Bois de Finges et on sort de Pfynewald. De la même façon, on est sur les deux rives du Rhône. Cela me permet de dire également que l'ensemble des travaux prévus pour la troisième correction du Rhône et pour la traversée de Finges est également fait en totale collaboration avec les autorités du parc et avec les travaux qui sont prévus dans le cadre du parc.

Ce qui me permet de répondre à la députée (suppl.) Nadine Reichen pour l'UDC, avec un grand point d'interrogation dans mon attitude puisque comment imaginer que la région sierroise puisse ne pas soutenir de manière définie, déterminée un tel projet qui va avoir un retentissement énorme pour toute la région et, à plus forte raison, pour Sierre qui sera la porte d'entrée ouest de ce parc. Je dirai durabilité ne doit pas rimer avec immobilisme, et je pense que là il faut un petit peu de courage, un petit peu aller de l'avant et ne pas simplement regarder en arrière, et se dire que, effectivement, on a étudié les relations avec la pêche, on a étudié les relations avec l'environnement. Tout se fait dans un état d'esprit de collaboration. Je crois que ce n'est pas là qu'il faut avoir des craintes. Je ne peux que vous enjoindre à soutenir également ce projet.

Le député (suppl.) Reinhold Schnyder l'a également souligné: frontière linguistique, rayonnement international. Je crois que ce sont les mots clés de ce projet, qui a été noté par les autorités fédérales comme étant le meilleur, comme étant un exemple dans ce genre de parc. Et je crois que ce n'est que justice de lui apporter un soutien très fort.

Alors, je vous remercie d'ores et déjà d'entrer en matière et puis je vous donne rendez-vous tout à l'heure pour la discussion de détail.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Le député Aldo Resenterra demande la parole.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Petite rectification matérielle concernant la réponse qui a été donnée à l'intervention du groupe PLR.

Nous étions intervenus dans le cadre du projet de Binntal. Nous avons demandé quelques modifications à ce projet de décision et aux conventions-programmes, chose qui avait été faite.

Ce que nous demandons simplement aujourd'hui et ce que j'aimerais que le Conseil d'Etat comprenne, c'est qu'on soutienne les réponses qui avaient été apportées lors de l'élaboration de la décision de Binntal.

Aujourd'hui, on n'est pas contre le renouvellement des conventions-programmes. On admet le principe. On admet le principe que le Conseil d'Etat peut, de son propre chef, les renouveler sur 8 ans, mais seulement, aujourd'hui, on ne retrouve pas foncièrement dans le budget les montants qui sont attribués à ces parcs. Lorsque le renouvellement de la convention-programme se fait, et on a pu le chercher dans le budget actuel, sous "Parcs naturels", il n'y a que 713'000 francs de budgétés. Cela ne correspond pas nécessairement à ce que nous avons déjà accepté pour la convention-programme Binntal et dans le cadre du parc Val d'Hérens. Notre remarque est uniquement là-dessus.

A l'article 1, on est d'accord avec la première partie des 5 millions, mais à partir de 2012, il y a un chiffre de 6 millions qui est exprimé et il n'y a absolument aucune ligne du budget qui nous donne une information sur ces 6 millions.

Dans l'intérêt de ce Parlement, dans l'intérêt de savoir l'engagement qu'on prend, et c'est un engagement à long terme, les conventions-programmes. Cela figure d'ailleurs dans une décision que l'on a votée hier et le Conseil d'Etat le reconnaît, on prend des engagements à long terme.

Nous aimerions simplement que ces engagements puissent être contrôlés par le Parlement.

La proposition de modification que l'on fait va dans ce sens, Monsieur le conseiller d'Etat.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Sans vouloir prolonger, mais je ne vois pas de différence avec ce que j'ai dit.

Il est évident que si nous n'avons pas de moyens à disposition, nous ne pourrons pas les porter au budget, nous ne pourrons pas développer un budget devant vous, c'est clair.

Par rapport à ce qui a été voté pour le Binntal et pour le Val d'Hérens, nous avons demandé également la possibilité de prolonger de quatre ans. Vous aviez présenté un amendement à ce sujet et vous l'avez retiré après explications. C'est tout.

Donc, aujourd'hui, le débat ne porte pas sur la prolongation du budget, du montant, mais sur le développement du parc à partir de la fin de la première convention-programme.

Mais, on va en parler, tout à l'heure, lors de la séance de la commission et dans le cadre du débat de détail.

Der Präsident:

Merci Monsieur le chef du département.

Eintreten wird nicht bestritten.

Die Lesung findet somit dann heute Nachmittag statt.

(Cf. compléments ci-après)

Traitements:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

9. POSTULAT

**du groupe PLR, par le député Olivier Delaloye,
concernant un aéroport au service du canton (08.09.2009) (5.026)**

POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat Olivier Delaloye,
betreffend: ein Flugplatz im Dienste des Kantons (08.09.2009)
(5.026)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates)

Le président:

Vous avez reçu la réponse écrite du Conseil d'Etat.

Ce postulat est accepté dans le sens où les questions soulevées sont d'ores et déjà comprises dans le mandat d'étude qui sera confié à l'EPFL.

M. le député Olivier Delaloye, PLR:

Je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses fournies et souhaite le plein succès à l'étude en cours du Dr Tzieropoulos de l'EPFL ainsi qu'au comité de pilotage composé de représentants du canton, de la ville de Sion et des communes riveraines.

Dans le sens de la réponse, je souhaite qu'à la fin des 12 à 18 mois de l'étude et du débat politique qui s'ensuivra, nous puissions définir une politique des activités liées à l'aéroport de Sion correspondant au mieux aux attentes du postulat.

Je vous remercie de votre attention.

10. POSTULAT

**du groupe PLR, par le député Moreno Centelleghé,
concernant le contresens sur les autoroutes (08.09.2009) (5.027)**

POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat Moreno Centelleghé,
betreffend Geisterfahrer auf der Autobahn (08.09.2009) (5.027)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates)

Le président:

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat dans le sens des considérants émis dans sa réponse écrite. Das Wort wird nicht gewünscht, somit können wir weiterfahren.

11. POSTULAT

**des députés Philipp Matthias Bregy, CVPO, Jean-Daniel Bruchez, PDCB,
et Alain de Preux, PDCC, concernant deux langues – une chance
(09.09.2009) (5.029)**

POSTULAT

**der Grossräte Philipp Matthias Bregy, CVPO, Jean-Daniel Bruchez,
PDCB, und Alain de Preux, PDCC, betreffend
zwei Sprachen – eine Chance (09.09.2009) (5.029)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats liegt ebenfalls vor. Das Postulat wird im Sinne der Erwägungen angenommen.

12. POSTULAT

**du député Claude-Alain Schmidhalter, CVPO, et cosignataires
concernant les petites routes de montagne (09.09.2009) (5.030)**

POSTULAT

**von Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, CVPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend kleine Bergstrassen (09.09.2009) (5.030)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates)

Der Präsident:

Das Postulat wird seitens des Staatsrats im Sinne der Erwägungen angenommen.

Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, CVPO:

Ich bin mit der Antwort eigentlich fast zufrieden. Wieso? Es heisst in der Antwort: Das Postulat kann in dem Sinn angenommen werden, dass das zuständige Departement ein provisorisches Programm für das folgende Jahr festlegt. Dieses Programm kann aber nicht verbindlich sein.

Da schlage ich eine kleine Änderung vor. Es sollte nicht heissen "das folgende Jahr", sondern die folgenden Jahre.

Man muss aus meiner Sicht ein Inventar erstellen und mit diesem Inventar kann man auch voraus denken und handeln. Man muss diese bautechnisch einfachen Projekte gemäss folgenden Kriterien beurteilen: Kosten, Komplexität der Verfahren, Planungsumfang, Nutzen. So hat man eine Liste als Basis mit dem Stand der Projekte für die folgenden Jahre, welche dann auch die notwendige Flexibilität garantieren. So kann man dann zeitgemäss oder wenn ein Projekt reif ist oder Projekte, die weniger umfangreich sind, dann auch wenn die Mittel da sind, umsetzen. Ich danke für die Umsetzung und die Aufmerksamkeit.

13. POSTULAT

**des députés Grégoire Raboud (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Jean-Pierre Penon, PLR, Jérôme Buttet, PDCB, Narcisse Crettenand,
PLR, et Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
concernant l'eau en Valais: quel avenir? (16.06.2009) (5.034 anc. 4.023)
*(en collaboration avec le DEET)***

POSTULAT
der Grossräte Grégoire Raboud (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Jean-Pierre Penon, PLR, Jérôme Buttet, PDCB, und
Narcisse Crettenand, PLR, sowie Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend:
Wie sieht die Zukunft des Wassers im Wallis aus? (16.06.2009)
(5.034 ehem. 4.023) (in Zusammenarbeit mit dem DVER)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates)

Le président:

Le Conseil d'Etat propose, dans sa réponse écrite, d'accepter ce postulat dans le sens où il confirme le bien-fondé de la démarche en cours.

C'est bon! Das Wort wird nicht gewünscht.

Somit haben wir die Behandlungen des Departements abgeschlossen.

Wir kommen nochmals zurück auf die Eintretensdebatte betreffend Mitfinanzierung des Naturparks Pfyn-Finges.

Es ist uns entgangen, dass sich die UDC-Fraktion gegen Eintreten geäussert hat und somit müssen wir dies zur Abstimmung bringen.

Par 86 voix contre 11, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur le projet de décision concernant le cofinancement du parc naturel de Pfyn-Finges.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

(Suite et fin de l'examen, séance de relevée du jeudi 6 mai 2010)

Développements:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

14. INTERPELLATION

des députés Christian Favre, PDCC, Mario Rossi, PDCC,
Yves Carrupt, PDCC, et cosignataires concernant R3 – révolution
au sein des communes valaisannes (16.12.2009) (5.045)

INTERPELLATION
der Grossräte Christian Favre, PDCC, Mario Rossi, PDCC,
Yves Carrupt, PDCC, und Mitunterzeichnenden betreffend R3:
Es brodeln in den Walliser Gemeinden (16.12.2009) (5.045)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Christian Favre, PDCC:

J'aimerais apporter quelques compléments à cette interpellation qui titre "révolution au sein des communes valaisannes" et qui demande l'étude comparative des variantes R3 et celle proposée par les communes.

Il faut savoir que, à ce jour, Chippis, St-Léonard, Conthey, Vétroz, Ardon, Chamoson, Saillon, Riddes et Fully ainsi que d'autres communes ont mandaté un bureau d'ingénieurs afin d'étudier une autre variante plus proche de leurs attentes.

De plus, nous avons tous pu lire dans la presse valaisanne du mercredi 5 mai dernier que l'Association pour la défense des sols agricoles (ADSA) ne baisse pas les bras. Bien au contraire, elle est déterminée dans son combat et avance de nouveaux arguments.

Il apparaît de plus en plus clairement que les solutions doivent être comparées objectivement, car la sécurité et des coûts importants sont en jeu. Refuser la comparaison, c'est finalement renforcer, voire confirmer les doutes émis et perdre du temps pour la sécurité.

Ainsi, nous encourageons le Conseil d'Etat à accepter la comparaison intégrale des deux projets, en présence des ingénieurs respectifs de R3 et des ingénieurs mandatés par les communes.

Nous sommes persuadés que chaque variante a du bon et qu'un consensus doit être trouvé. Merci pour votre réponse. Merci pour votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Nous avons eu des discussions avec les députés, avec les communes. Chacun a pu s'exprimer durant ces réunions et nous avons répondu à chaque question. Nous avons nommé des experts. Le Conseil fédéral a donné son avis sur les variantes. Le Conseil d'Etat a pris acte des remarques. Et finalement, le 23 février passé, il a décidé de confirmer tant le principe d'aménagement du fleuve prévu dans le projet du PA-R3 que son emprise globale. Tout cela a été communiqué lors de la conférence de presse du 31 mars dernier avec le canton de Vaud. On peut dire que cette décision est venue conclure à peu près 20 ans d'études et de comparaisons de variantes.

Aujourd'hui, vous nous demandez de tout reprendre à zéro entre Chippis et Martigny, et d'effectuer une comparaison entre le projet R3 et une variante présentant une solution, sur laquelle les meilleurs experts se sont déjà prononcés et l'ont déclarée inapplicable de manière linéaire sur le cours d'eau principalement pour trois raisons: manque de durabilité, problèmes de nappe phréatique et absence de plus-value pour la nature. Je ne vais pas redévelopper ces trois éléments, mais ce sont ceux qui ont également été exprimés dans le journal d'hier, puisque vous y faites référence.

Alors, et vous l'avez aussi souligné, pour ne pas retarder la sécurisation de la plaine, nous préférons vous dire ou vous rappeler plutôt que c'est dans la souplesse du PA-R3 que se trouve la solution pour répondre aux questions de fond que se posent les communes riveraines.

Il est fondamental de bien distinguer les étapes de réalisation de cette troisième correction. Le débat d'aujourd'hui porte sur les surfaces agricoles qui seront essentiellement concernées par des travaux après 2020, les prochains 10 ans étant pour l'essentiel consacrés à la sécurisation des grandes agglomérations, des sites industriels ainsi qu'à la protection urgente (ces fameuses mesures anticipées) des sites bâtis.

Or, nous devons approuver au début 2011 le PA-R3 pour pouvoir réaliser cette étape de travaux, que personne ne conteste, et sécuriser définitivement les secteurs les plus menacés. Nous prévoyons donc en priorité au début de l'an prochain d'approuver le plan mis à jour pour pouvoir, durant les 10 années suivantes, réaliser ces mesures prioritaires, ces mesures anticipées.

Durant cette période, nous prendrons le temps nécessaire pour, en collaboration avec les communes concernées (vous les avez énumérées, nous les avons toutes rencontrées), enregistrer les remarques, analyser les variantes (nous avons pris l'engagement d'analyser toutes les variantes) et intégrer les différentes propositions dans le PA-R3, en travaillant avec une échelle beaucoup plus précise qu'aujourd'hui, où on est à une altitude qui ne permet pas de se rendre compte sur le terrain des conséquences réelles (j'en veux pour preuve l'image qu'on donnait du fait que nous voulions carrément enlever une ferme dans la région de Fully, ce qui n'est de loin ni le désir, ni la priorité, ni ce qui sera réalisé dans le cadre de cette correction). Alors, on aura une approche plus fine et on pourra répondre, de manière beaucoup plus précise, aux attentes du monde rural. En outre, on aura l'expérience des premiers chantiers. Aujourd'hui, nous avons celui de Viège qui se développe et qui nous permettra *in situ* de mieux prendre en compte ce que représente ce type d'élargissement, les avantages qu'il peut offrir et les inconvénients bien sûr que cela provoque pour les citoyens et citoyennes des communes riveraines. Le chantier est en cours. Les 8 km seront terminés d'ici à 3 ou 4 ans. Nous aurons ainsi ce que l'on appellerait l'appartement témoin dans la construction d'un bâtiment.

Ainsi, le Conseil d'Etat pourra, en toute connaissance de cause et avec une nouvelle pesée d'intérêts, définir la deuxième tranche des travaux de 10 ans en mettant à jour le PA-R3 à l'issue de l'ensemble des contacts qui auront été pris.

Pour conclure, j'aimerais vraiment souligner le souci que le Conseil d'Etat partage avec le monde agricole et son désir d'épargner autant que faire ce peut, autant que possible, ce qui est certainement les meilleures terres du canton.

La possibilité que nous avons obtenue à Berne, avec le déplacement du Conseil d'Etat, de conserver une affectation agricole à tout ou partie de près de 100 ha (ce sont les fameux grands élargissements) sur les 350 ha prévus, eh bien!, cet engagement est symbolique de la confiance que le Conseil d'Etat vous demande de lui accorder dans ce dossier.

Je suis sûr que si nous cheminons ensemble, nous trouverons une solution. Mais si, aujourd'hui, nous voulons faire un arrêt sur image et faire de manière linéaire une analyse de Chippis jusqu'à Martigny, ce sera plusieurs mois, voire plusieurs années supplémentaires et qui ne nous amèneraient certainement pas à la solution que vous attendez. Merci.

15. INTERPELLATION

**des députés Jean-Albert Ferrez, PDCB, et Véronique Coppey (suppl.),
PDCB, concernant la route cantonale 94 Sembrancher – Verbier:
déviation des villages de Vilette et Cotterg (16.12.2009) (5.046)**

INTERPELLATION

**von Grossrat Jean-Albert Ferrez, PDCB, und Grossrätin (Suppl.)
Véronique Coppey, PDCB, betreffend Kantonsstrasse 94 Sembrancher –
Verbier: Umfahrung der Dörfer Vilette und Cotterg (16.12.2009) (5.046)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Coppey, PDCB:

Tout d'abord, un grand merci à tout le Parlement d'avoir unanimement accepté la restructuration de la route de Bruson.

Le "beau canton de Bagnes" a deux versants, ce qui amène notre interpellation concernant la route cantonale 94 reliant Sembrancher à Verbier.

Cette route est l'une des plus chargées du canton. Elle supporte un trafic important en haute saison dû au tourisme et en basse saison de par la construction.

Un itinéraire de délestage était à l'ordre du jour dans les années quatre-vingts. La forte augmentation du trafic depuis ces 30 dernières années rend cette déviation encore plus d'actualité. Elle avait été également promise ici même par M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener.

Le projet de déviation a été présenté à la population bagnarde en date du 16 mars dernier. La variante présentant la construction d'un tunnel enterré a été balayée pour des raisons de coûts de construction et de coûts annuels d'entretien exorbitants. Une autre variante à ciel ouvert englobant une butte de protection s'avérait plus logique et plus économique. Un groupe de réflexion a demandé quelques améliorations et la nouvelle variante a été présentée ce matin même à Bagnes.

Nous souhaiterions savoir si le SRCE a pris une décision de principe dans le choix d'une variante, si la mise à l'enquête est prévue encore cette année, si le contournement est inscrit dans ses priorités, si la réalisation est prévue au plus vite, si la part cantonale du coût de cette déviation est budgétée.

La population et les autorités de la commune de Bagnes-Vollèges attendent cette route. Raisonnable, elles renoncent à une variante en tunnel qui aurait eu moins d'impact, mais qui aurait démesurément ponctionné les finances communales et cantonales. La population et les autorités méritent une réalisation rapide de cet ouvrage.

Merci d'ores et déjà d'accorder l'importance méritée à ce dossier. Nous nous réjouissons de vous convier au prochain coupé de ruban.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Madame la députée (suppl.) Véronique Coppey, sans tout reprendre, dans le cadre du plan sectoriel des routes de 2006, le canton a demandé le classement de la route cantonale 94 Sembrancher – Verbier dans le réseau complémentaire des routes d'importance nationale.

En parallèle à cette demande de classement, toute une série de variantes de déviation ont été développées – vous l'avez mentionné –, déviation des villages de Villette et de Cotterg. Ces examens ont abouti au choix d'une solution de contournement par le coteau situé au nord-ouest en direction de Verbier. Le projet, d'une longueur d'environ 1,6 km, est celui qui a été présenté en séance publique le 16 mars dernier à la population de la région du Châble et en cours d'élaboration aujourd'hui devant le conseil communal du Châble. Le tracé en lisière de forêt, enterré sur environ 300 mètres, est très bien intégré dans une zone de très forte valeur paysagère et le coût estimatif global ascende à peu près à 20 millions. La mise à l'enquête publique était prévue en avril 2010. Elle doit être maintenant reportée de quelques mois, car il y a différentes adaptations qui sont demandées, et on le fera en fonction des remarques émises par les autorités et la population suite à cette consultation.

Le début des travaux, selon le planning le plus court pour nous, pourrait intervenir dès 2012, pour autant que la procédure d'approbation des plans aboutisse rapidement et pour autant que la procédure financière aboutisse, parce que la question budgétaire ne pourra être résolue que par l'intégration de l'accès à Verbier dans le réseau complémentaire des routes d'importance nationale, ce qui nous permettrait d'utiliser le financement affecté à ce genre de route à hauteur de 75% du coût des travaux, le 25% restant étant à la charge du canton et des communes.

Cette intégration correspond totalement aux critères du plan sectoriel des routes (le fameux Sachplan Strasse). La décision de la Confédération – Anne, ma sœur Anne... –, annoncée dans le cadre de l'introduction de la nouvelle RPT entre Confédération et canton pour le 1^{er} janvier 2008, eh bien!, nous l'attendons toujours.

Alors, vous dire que nous poussons également les autorités fédérales pour avancer et nous apporter cette réponse et cette confirmation et nous pouvons, parallèlement, vous affirmer que le canton assurera sa participation financière et s'engagera à une réalisation extrêmement rapide des travaux, sous réserve bien sûr de cette décision de classement que nous attendons, et non seulement pour Bagnes mais pour plusieurs régions du canton.

16. INTERPELLATION
des députés Didier Cachat, PLR, Jérôme Favez, PLR, et cosignataires
concernant la mobilité dans le Chablais (17.12.2009) (5.047)

INTERPELLATION
der Grossräte Didier Cachat, PLR, Jérôme Favez, PLR, und
Mitunterzeichnenden betreffend Mobilität im Chablais (17.12.2009)
(5.047)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Didier Cachat, PLR:

Il n'est pas nécessaire ici de rappeler l'importance des transports publics de nos jours dans ce canton, surtout pour les régions qui, comme le district de Monthey, ne sont pas reliées directement aux grands axes de communication.

Il y a deux ans, RegionAlps, à la satisfaction des pendulaires chablaisiens, a mis en place un horaire mettant la capitale cantonale à 35 minutes de Monthey, avec une cadence d'un train par heure.

Au moment où, dans le cadre de Chablais Agglo, tout tend à se mettre en place pour rapprocher ces deux pôles Monthey et Aigle à 10 minutes de trajet, au moment où se développe le projet de terminal route-rail de Monthey, au moment où les négociations avec la France et le canton de Genève pour une liaison ferroviaire sud lémanique semble bénéficier d'un renouveau réjouissant, on nous supprime, pour des motifs discutables, un train vers le sud.

Cette interpellation, Monsieur le conseiller d'Etat, au-delà d'un train supprimé le matin, a pour but de vous entendre manifester, et je vous en remercie déjà, votre soutien à notre région qui nécessite, pour poursuivre son fort développement démographique, touristique et économique, des moyens de communication optimaux et efficaces.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Oui, Monsieur le député Didier Cachat, je vous confirme mon soutien inconditionnel au développement du Chablais, que ce soit dans le cadre du développement horizontal ferroviaire, que ce soit dans le cadre du développement économique. J'étais, avant-hier, à l'inauguration du nouveau bâtiment Syngenta. C'est avec beaucoup de plaisir que nous voyons le développement de cette extrémité du Valais, cette région du Valais, qui fournit plus du 70% de la puissance industrielle du Valais et qui, aujourd'hui, a un taux de développement, en termes de développement de la population, qui la place au premier rang suisse.

Tout cela pour vous dire que ce n'est pas dans l'ignorance des problèmes régionaux que je vais répondre à votre question.

Mais, j'aimerais vous rappeler que tout nouvel horaire des transports publics fait l'objet d'une procédure complexe de mise au point. Une étape importante de cette procédure est la mise en consultation publique des projets d'horaires. Pour l'horaire 2010, cela s'est déroulé du 2 au 16 juin 2009. Tous les projets d'horaires sont disponibles sur une adresse Internet, laquelle permet à chaque personne intéressée de prendre connaissance à l'avance des éventuels changements qui seront apportés et, le cas échéant, d'intervenir avant la mise en œuvre pour faire part de son insatisfaction.

Dans ce sens-là, on ne peut que regretter qu'aucune intervention allant dans le sens souligné n'ait été faite dans le cadre de la consultation publique de juin 2009.

Mais, tout de même, j'aimerais apporter quelques réponses un peu plus précises à cette interpellation.

Ce n'est pas le premier train du matin (départ de Monthey à 6 h 01) qui a été supprimé, mais c'est le train 4009 (départ de Monthey à 6 h 14) et qui se trouve hors cadence.

Vous parlez de "nombreux Chablaisiens" qui utilisaient, en 2009, le train. D'après les statistiques fournies par les chemins de fer, pour le train 4009, la statistique mentionne 13 ou 14 personnes par jour en moyenne pour la période du lundi au vendredi. En 2009, c'étaient environ 81 personnes qui utilisaient les trois trains circulant entre 6 h 01 et 7 h 02 alors que, en 2010, après le changement, ce sont plus de 108 personnes qui utilisent les deux trains 4107 et 4015, donc une augmentation de près de 33% de la clientèle sur cette tranche horaire. On peut légitimement admettre que ce nouvel horaire répond mieux aux attentes des usagers.

Le temps d'attente supplémentaire en gare de St-Maurice, pour les passagers qui poursuivent leur voyage avec un IR, n'est pas de 20 minutes mais de 13 minutes. Selon les relevés de fréquentation, c'est en moyenne seulement 12 ou 13 personnes par jour qui connaissent cette attente supplémentaire, soit – on peut le dire – l'essentiel de la clientèle de l'ancien train 4009.

J'ai ici les statistiques de fréquentation, que je tiens à votre disposition. Je me suis renseigné avant de vous répondre.

Sur la base de ce qui précède, le canton considère que la nouvelle offre publiée à l'horaire 2010 est plus efficace et rationnelle que ce qui était précédemment en place. Il n'apparaît guère pertinent, en regard des moyens mesurés dont disposent tant la Confédération que l'Etat du Valais en matière de subventionnement du trafic régional des voyageurs, de demander de réintroduire un train pour un potentiel de clients limité à 12-15 personnes en moyenne journalière.

Il faut savoir que, aujourd'hui, nous sommes face à d'énormes problèmes de financement des transports publics dans le canton et que nous allons devoir effectivement concentrer nos efforts là où véritablement il y a une demande très forte.

Je suis désolé de ne pas pouvoir mieux vous répondre, mais je tiens à votre disposition les chiffres. Merci.

17. INTERPELLATION

**du groupe PLR, par le député Narcisse Crettenand, concernant:
déviation de Viège pour qui? (17.12.2009) (5.048)**

INTERPELLATION

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse Crettenand, betreffend:
Für wen ist die Umfahrung von Visp gedacht? (17.12.2009) (5.048)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Marc Schröter, PLR:

Pour pallier les éternels bouchons de circulation à l'intérieur de la ville de Viège, le canton du Valais a mis en place un itinéraire-bis. L'inauguration a été faite en grande pompe: calèche pour transporter deux conseillers d'Etat, et tout cela relayé par la presse du canton.

Lorsque l'automobiliste qui se rend dans cette région du canton veut découvrir l'itinéraire de délestage, aucune indication..., mais par où était donc passée cette calèche?

Après plusieurs tentatives, je l'ai enfin trouvé mardi dernier sur les indications de mon ami Narcisse Crettenand. Eh bien!, je m'y suis retrouvé seul à 8 heures du matin... imaginant ce qu'ont pu ressentir les explorateurs des siècles passés foulant pour la première fois un sol inconnu!

Suite à la question déposée en décembre et sachant que le Conseil d'Etat ne souhaite pas signaler cet itinéraire – à moins qu'il n'ait changé d'avis entre deux –, nous souhaitons vous indiquer, Chers collègues et Chers téléspectateurs de Canal 9, la route à suivre: En arrivant à Viège, au premier rond-point, on prend de nouveau direction Viège, au deuxième rond-point la station Coop, vous prenez la direction Ausserberg-Baltschieder, passez le pont de la Lonza, passez ensuite le pont sur le Rhône, ensuite prendre à droite direction Brigue, vous longez l'usine Lonza, passez le village de Lalden, toujours en direction de Brigue, vous retraversez le Rhône sur le pont bleu, ensuite route cantonale ou autoroute direction Brigue..., rapide et efficace. Pour le retour, prendre ce parcours en sens inverse!

En espérant avoir été utile, je vous remercie de votre attention et bonne route.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Monsieur le député (suppl.) Marc Schröter, vous avez oublié dans le descriptif que, maintenant, on a avancé avec la digue du Rhône..., il y a peut-être un virage de plus à mentionner et que, pour le retour, il ne suffit pas de prendre le même chemin: en sortant de l'autoroute, il faut partir en direction de Brigue pour pouvoir prendre la route de Brigerbad!

Où est la route? Ainsi commençait votre intervention, mais où était Narcisse Crettenand en novembre 2009 lorsque les mêmes questions ont été posées et les réponses apportées?

La route de liaison Baltschieder – Lalden n'a jamais été conçue ni construite comme une route de déviation, mais c'est une route de délestage. Elle n'est utilisable sur sa longueur que pour le trafic bidirectionnel des véhicules légers. Cela veut dire, en clair, que l'on a évité de transférer l'entier du trafic et du trafic peut-être avec de grosses caravanes – des gens qui, s'ils n'ont pas d'indication contraire, vont aller tout droit. Par contre, l'ensemble des citoyens utilisateurs des routes dans le Haut-Valais a très rapidement compris où l'on passait et l'utilise.

Afin de respecter les conditions de sécurité, le trafic des poids lourds n'est pas admis aux environs de DSM et Lonza.

La route est ouverte aux poids lourds du pont de Lalden jusqu'à la zone industrielle de la commune de Lalden.

Le but était donc de délester, de décharger Viège du trafic de transit durant les heures de pointe.

Alors, d'expérience, on sait que les utilisateurs utilisent toujours la voie la plus rapide – c'est comme si vous faites couler de l'eau, elle trouvera toujours le moyen le plus court pour passer – pour se rendre de Viège à Brigue et inversement. Alors, tant qu'il n'y a pas de bouchon sur la T9 ou à travers Viège, la route n'est quasiment pas utilisée. Je l'ai expérimenté

moi-même. Elle est plus longue, elle tourne effectivement, le paysage est très très agréable, mais c'est une durée supplémentaire de trajet, et les usagers ont très très vite compris la situation. Vous pouvez le demander à nos amis du Haut-Valais, ils ont très bien compris quand il fallait l'utiliser et quand il n'était pas utile de l'emprunter.

Les résultats de mesures du trafic effectuées depuis l'ouverture confirment clairement ce mode d'utilisation. Il faut expliquer aussi que, depuis l'ouverture de cette route de liaison, on n'a même plus constaté de bouchons ou très faiblement à travers Viège, ce qui confirme la bonne conception de la route et la bonne vision dans l'utilisation. Merci.

18. INTERPELLATION

du député (suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, concernant la réduction des subventions pour cars postaux – le canton va-t-il prendre la relève? (17.12.2009) (5.049)

INTERPELLATION

von Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, betreffend Kürzung der Postauto-Subventionen – springt der Kanton ein? (17.12.2009) (5.049)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Schon im letzten Dezember war die Problematik der bundesrätlichen Sparpläne im Regionalverkehr bekannt, weshalb ich damals die vorliegende Interpellation eingereicht habe. In der vergangenen Märzsession hatte Herr Staatsrat Melly bereits Gelegenheit im Rahmen der Fragestunde sowie dreier dringlicher Resolutionen zu dieser Problematik Stellung zu nehmen. Auf meine damalige Frage bekam ich allerdings – ich kann mir denken weshalb – keine konkrete Antwort.

Wenn auch die Sparpläne des Bundes noch keineswegs in Stein gemeisselt sind, ist es meiner Meinung nach für eine erfolgreiche Argumentation in Bundesbern doch wohl unerlässlich, dass man sich über allfällige Konsequenzen im eigenen Kanton bewusst ist. Lautet die Antwort unseres Kantons, dass er die Ausfälle an Bundesabgeltungen nicht zu kompensieren vermöchte, so soll er dies gegenüber dem Bund auch so kommunizieren, wie es beispielsweise jüngst auch der Kanton Bern getan hat. Eine zusätzliche Belastung unserer Berggemeinden wie sie nach geltender Gesetzgebung eintreffen würde, ist jedenfalls undenkbar.

Die Sparpläne des Bundes sind im übrigen völlig inakzeptabel und hätten für viele unserer Bergdörfer fatale Konsequenzen. Darüber ist man sich in diesem Saal einig. Die zahlreichen, für uns sprechenden Argumente liegen auf dem Tisch und wurden hier bereits dargelegt, weshalb ich Ihnen diesbezügliche Ausführungen erspare. Wenn ganze Ortschaften vom öffentlichen Verkehr abgeschnitten werden, ist dies für unseren Kanton schlicht katastrophal. Die vom Bund angeblich angestrebte Unterstützung der dezentralen Besiedlung und die Förderung des öffentlichen Verkehrs verkommen zur Farce.

Ohne weiter auszuholen, erhoffe ich mir eine konkrete Antwort von Herrn Staatsrat Melly auf meine Interpellation sowie Informationen darüber, was der Kanton in der Zwischenzeit auf Bundesebene gegen die für uns verheerenden Sparpläne des Bundesrates unternommen hat.

Ich danke Ihnen.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Ja, Herr Grossrat Pfammatter, wir haben schon von den Resolutionen Nr. 5, 14 und 17 betreffend die Kürzung der Abgeltungen gesprochen. Ich werde darauf nicht zurückkommen.

Halten wir zuerst einmal fest, dass sich die Anfragen des Interpellanten auf die Linien des regionalen Postautoverkehrs beschränken. Von den Massnahmen, die der Bund gegenwärtig prüft, sind jedoch alle regionalen Linien des öffentlichen Verkehrs betroffen. Dies bedeutet für unseren Kanton, dass neben der Postauto AG auch acht weitere Transportunternehmen – Regionalbusse und Seilbahnen – unter diesen Sparmassnahmen zu leiden hätten.

Es ist noch zu früh, um eine Antwort auf die Frage geben zu können, ob der Kanton bereit ist anstelle des Bundes die Subventionierung gewisser Regionallinien mit schwachem Passagieraufkommen zu übernehmen. Der Staatsrat hat soeben dem Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit und den von den angekündigten Sparmassnahmen möglicherweise betroffenen Dienststellen den Auftrag erteilt, eine Evaluation des Umfangs der Kosten und Aufgaben vorzunehmen, der durch den Kanton und die Gemeinden zu bewältigen wäre. Bis zu den nächsten Verhandlungen über das Staatsbudget wird diesbezüglich Klarheit herrschen.

Allerdings gilt es auch, sich parallel dazu grundlegende Gedanken über die Zukunft des öffentlichen Verkehrs in dünn besiedelten Gebieten zu machen. So befasst sich die Dienststelle für Verkehrsfragen unseres Kantons bereits damit, in Absprache mit den Verkehrsunternehmen, abzuklären, ob es Möglichkeiten zur Rationalisierung oder zur Verbesserung der Betriebsbedingungen gibt, die schnell umsetzbar sind.

Auch mit den Gemeinden will man sich darüber verständigen, wo es allenfalls Verbesserungspotenzial gibt (dichtere Besiedlung in der Nähe der betroffenen Verkehrslinien usw.).

Abschliessend gilt es festzuhalten, dass es eine Aufgabe der Allgemeinheit und insbesondere der kommunalen und regionalen Behörden ist, das Umsteigen auf den öffentlichen Regionalverkehr zu fördern, indem er namentlich durch ein verbessertes Fahrangebot und kürzere Fahrzeiten attraktiver gemacht wird.

19. INTERPELLATION
des députées Brigitte Diserens, PLR, et Margrit Picon-Furrer, PDCB,
concernant l'avenir de la CGN (17.12.2009) (5.050)

INTERPELLATION
der Grossrätinnen Brigitte Diserens, PLR, und Margrit Picon-Furrer,
PDCB, betreffend Zukunft der CGN (17.12.2009) (5.050)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je passe directement la parole à M. le chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Mesdames Brigitte Diserens et Margrit Picon-Furrer, cette interpellation traite les mêmes sujets que ceux que nous avons abordés dans la réponse à l'interpellation 5.039 du député Aldo Resenterra concernant la CGN traitée le 12 mars dernier.

Donc, nous renvoyons le Grand Conseil, de manière globale, au message qui a été prononcé à cette occasion et que nous tenons à disposition.

Les responsables de la CGN sont actuellement au travail pour proposer un modèle d'organisation répondant aux attentes des commanditaires (entreprise, direction, personnel et clients actuels et futurs).

Les trois cantons concernés sont tenus informés.

Nous entendons donner une réponse de manière uniforme et concertée sur les choix qui seront faits, ce qui fait que nous attendons d'avoir cette séance pour aller plus en avant.

Compte tenu des démarches en cours par la CGN et de la nécessaire coordination entre Vaud, Genève et le Valais, nous vous proposons de transformer la présente interpellation en question écrite. Cette question fera l'objet d'une réponse détaillée au plus tard en automne de cette année.

Vous dire encore peut-être en complément juste ceci: Pour ce qui concerne l'Etat du Valais, nous entendons maintenir et défendre une utilisation rationnelle des moyens de desserte sur le Léman pour les communes de Port-Valais et de St-Gingolph et nous versons une subvention qui s'est montée pour l'exercice 2009 à 450'000 francs et à 573'000 francs pour 2008.

Suite donc un peu plus tard dans l'année! Merci.

20. POSTULAT
des députés Daniela Bodenmüller (suppl.), CVPO, Felix Ruppen, CVPO,
Philipp Matthias Bregy, CVPO, et cosignataires concernant
un soutien cantonal au projet d'agglomération gare haute de Brigue
(09.03.2010) (5.055)

POSTULAT

von Grossrätin Daniela Bodenmüller (Suppl.), CVPO, den Grossräten Felix Ruppen, CVPO, und Philipp Matthias Bregy, CVPO, sowie Mitunterzeichnenden betreffend kantonale Unterstützung des Agglomerationsprojektes Hochbahnhof Brig (09.03.2010) (5.055)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:

Historische Aufnahmen dokumentieren es. Bei der Eröffnung des Simplontunnels 1905 stand der Briger Bahnhof alleine zwischen Sandmatten und Rhonesand. Die neu angelegte Bahnhofstrasse verband das Gebäude mit dem alten Städtchen, wurde immer mehr zur zentralen Achse der Simplonstadt und prägt noch heute das Briger Ortsbild. Die Stadtväter hatten mit ihrem Entscheid für einen Standort mit regionalem und internationalem Verkehr die Entwicklung vorgezeigt.

Seit Jahren nun ist mit dem Hochbahnhof Brig ein ähnlich bedeutsamer Schritt im wahrsten Sinne des Wortes aufgegleist. Bereits realisiert ist die Ostausfahrt der Matterhorn Gotthard Bahn MGB, fix geplant die Sanierung des Stellwerks Brig. Den entscheidenden Schritt für eine Neugestaltung des Bahnhofplatzes, nämlich den Verkehr in den Hochbahnhof zu verlagern, haben alle Beteiligten als wichtiges Agglomerationsprojekt erkannt, diskutiert und vorangetrieben. Es geht also nicht nur darum die Verkehrssituation rund um den Bahnhof zu verbessern und Verkehrsrisiken zu vermindern, es geht nicht nur darum, Fussgängerströme zu optimieren, nicht nur darum, den Zugverkehr der MGB zu verlagern – es geht um einen zentralen Punkt der Briger Stadtgestaltung und Stadtentwicklung und um ein wichtiges Projekt der Agglomeration Visp – Brig – Naters.

Letzteres zeigt sich insbesondere in der Begründung der SBB, warum sie sich nach jahrelanger gemeinsamer Planung von der Realisierung des Hochbahnhofs Brig zurückziehen wollen. Aufgrund der Sparpolitik des Bundes beabsichtigen sie vorläufig auf die Realisierung des 4. Gleises zwischen Visp und St. German sowie die Einfahrt zum NEAT-Basistunnel zu verzichten. Damit würden die notwendige Infrastruktur und die entscheidende Voraussetzung wegfallen, um in Brig die Gleise 1 und 2 an die MGB abzutreten. Hinzu kommen Fragen betreffend der Kapazitäten und des zukünftigen Betriebs.

Welches ist nun die Rolle des Kantons?

Erstens muss er nun klären wie die zukünftige Verkehrspolitik im Interesse des Wallis, der Agglomerationen, speziell im Raum Visp – Brig – Naters gestalten werden soll. Wir fordern den Staatsrat auf, seine Strategie für den öffentlichen Verkehr darzulegen. Welche Politik verfolgt der Kanton insbesondere beim regionalen Schienenverkehr? Verlangt er mehr Regionalzüge? Welche Rolle spielt er dort, wo er direkt Einfluss nehmen kann, in der RegionAlps? Welche Bedürfnisse ergeben sich für die Bahninfrastruktur im Kanton, konkret für die Gleisanlagen im Bahnhof Brig?

Zweitens soll der Kanton bei den entsprechenden Entscheidungsträgern vorstellig werden. Dem Bund und der SBB gegenüber werden in der aktuellen Debatte von Kantonen, Verbänden und Organisationen zahllose Bedürfnisse benannt. So hat beispielsweise die Hupac diese Woche mehrere hundert Millionen Franken für den Ausbau der Gotthardstrecke auf eine Eckhöhe von vier Metern verlangt.

Die CVPO fordert darum den Kanton Wallis auf, das Projekt Hochbahnhof Brig – insbesondere in Bern – mit Nachdruck zu unterstützen. Damit die Planung und Realisierung a) einer Agglomerationspolitik und b) der Stadtentwicklung von Brig-Glis endlich vorankommen, braucht es klare Voraussetzungen und die Unterstützung des Kantons und dieses Parlaments. Darum hofft die CVPO, dass Sie unserem Postulat zustimmen.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Das Postulat wird nicht bekämpft und wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

Wir kommen zum letzten Punkt des heutigen Morgens.

21. POSTULAT
du groupe CSPO, par le député Diego Clausen, concernant la gare haute
de Brigue – une chance pour le Valais (09.03.2010) (5.056)
POSTULAT
der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego Clausen, betreffend
Hochbahnhof Brig – Chance für das Wallis (09.03.2010) (5.056)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Ich probiere mich kurz zu fassen.

Die Thematik ist die selbe und ich probiere Ihnen die überregionale Konsequenz daraus aufzuzeigen, also nicht nur die regionale.

Hochbahnhof Brig – Chance für das Wallis.

Wieso dieser Titel? Es geht hierbei sowohl um kantonale, interkantonale, internationale sowie um regionale agglomerationsspezifische Aspekte und nicht nur um Brig. Die zukünftige Entwicklung der Eisenbahninfrastruktur, die so genannte ZEB Vorlage, umfasst zahlreiche bauliche und betriebliche Optimierungen für total 5,4 Milliarden Franken. Bei diesem Paket ist die Finanzierung gesichert. ZEB bringt dem Nutzer kürzere Reisezeiten, ein dichteres Angebot und noch bessere Anschlüsse. In den Korridoren Genf-Lausanne-Biel, Bern-Wallis, Biel-Olten-Basel, Bern-Berner Oberland-Wallis sind Ausbauten in der Höhe von rund einer Milliarde Franken vorgesehen. Das wird die Verbindungen und Fahrzeiten ins

Wallis nochmals wesentlich verbessern. Zwischen Lausanne und Visp beispielsweise wird die Fahrzeit um eine Viertelstunde verkürzt, so dass ein Halbstundentakt möglich wäre. Dann werden auch auf dieser Strecke Doppelstockzüge verkehren.

Durch die nun erfolgte Änderung der Finanzstrategie des Bundes zum Ausbau von neuen Zuginfrastrukturen kann das Stellwerk in Brig nicht mehr erneuert werden. Dies bedeutet ebenso ein "nein" für das 4. SBB-Geleise zwischen Visp und St. German, da dieses Stellwerk im Zusammenhang mit Verbindungen nach Bern seine Wichtigkeit hat. Dies wäre wiederum äusserst schlecht für die gesamte Entwicklung der Bahninfrastruktur im gesamten Wallis. Halbstundentakt, Vollausbau NEAT-Basistunnel etc. wie ich dies bereits vorhin erwähnt habe. Auf die regionalen Aspekte gehe ich nicht mehr weiter ein. Diese entnehmen Sie aus meinem Postulat bzw. aus den Ausführungen meines Vorredners.

Gemäss SBB-Mediensprecher Revaz ist das Projekt nur verschoben und nicht aufgehoben. Es gilt nun von Seiten des Staatsrats eine Vorfinanzierung für die Umsetzung des Vorhabens zu sprechen, damit das Projekt Hochbahnhof 2018 in seiner Wichtigkeit für das gesamte Wallis geplant und umgesetzt werden kann.

In Erwartung einer positiven Antwort danke ich Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft und somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

Wir sind am Ende des heutigen Morgens. Wir setzen unsere Sitzung am Nachmittag um 14.15 Uhr fort. Bis dahin wünsche ich einen guten Appetit.

Danke schön.

La séance est levée à 12 h 35.

Séance de relevée du jeudi 6 mai 2010

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ouverture de la séance: 14 h 15.

Ordre du jour:

Lecture

1. Décision concernant le cofinancement du parc naturel de Pfyn-Finges

Lesung

Beschluss betreffend die Mitfinanzierung des Naturparks Pfyn-Finges

Première lecture

2. Loi d'application du code civil suisse (modification)

Erste Lesung

Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (Änderung)

Première lecture

3. Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification)

Erste Lesung

Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (Änderung)

4. Rapport de la commission de gestion concernant la réorganisation du Service de la circulation routière et de la navigation
Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Reorganisation der Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt

Traitement: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Behandlung: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

5. Motion du député Egon **FURRER**, CVPO, et cosignataires concernant la dérélliction – un problème actuel de toutes les communes valaisannes (10.09.2009) (2.052 anc. 1.040)
Motion von Grossrat Egon **FURRER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Dereliktion – ein aktuelles Problem aller Wallisergemeinden (10.09.2009) (2.052 ehem. 1.040)

Développements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

6. Résolution du député Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: pour l'interdiction de la prostitution des mineurs dès 16 ans (15.12.2009) (2.054) (*en collaboration avec le DECS*)
Resolution von Grossrat Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Prostitutionsverbot für Minderjährige (15.12.2009) (2.054) (*in Zusammenarbeit mit dem DEKS*)
7. Motion du groupe UDC, par le député Alexandre **CAILLET**, et cosignataires concernant l'endettement des jeunes: prévention dès la première poursuite! (15.12.2009) (2.055)
Motion der UDC-Fraktion, durch Grossrat Alexandre **CAILLET**, und Mitunterzeichnenden betreffend Jugendverschuldung: Prävention ab der ersten Betreibung! (15.12.2009) (2.055)
8. Motion des députés Francine **ZUFFEREY MOLINA**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Sonia **Z'GRAGGEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Olivier **SALAMIN** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant l'augmentation du fonds cantonal pour la famille (15.12.2009) (2.056)
Motion der Grossrätinnen Francine **ZUFFEREY MOLINA**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Sonia **Z'GRAGGEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie Grossrat (Suppl.) Olivier **SALAMIN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Erhöhung des kantonalen Familienfonds (15.12.2009) (2.056)
9. Interpellation du groupe UDC, par le député Eric **JACQUOD**, concernant: retour à la comptabilité à la main au Service de l'action sociale? (15.12.2009) (2.057)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric **JACQUOD**, betreffend Probleme mit der Buchhaltungssoftware bei der Dienststelle für Sozialwesen (15.12.2009) (2.057)
10. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: la police unique pour bientôt? (16.12.2009) (2.058)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: Bald eine einzige Polizei? (16.12.2009) (2.058)
11. Interpellation du groupe UDC, par la députée (suppl.) Nadine **REICHEN**, concernant: à quand une alerte enlèvement pour les adultes également? (16.12.2009) (2.059)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Nadine **REICHEN**, betreffend: Wann wird auch für Erwachsene ein Entführungsalarm eingeführt? (16.12.2009) (2.059)
12. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant l'hébergement des demandeurs d'asile déboutés (16.12.2009) (2.060)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Unterbringung abgewiesener Asylbewerber (16.12.2009) (2.060)

13. Interpellation du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant la police municipale: bientôt la fin? (16.12.2009) (2.061)
Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend Gemeindepolizei: Hat das letzte Stündlein geschlagen? (16.12.2009) (2.061)
14. Interpellation des députés Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, et cosignataires concernant une protection de la jeunesse efficace dans le domaine des scènes de violence (17.12.2009) (2.062)
Interpellation der Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend wirksamer Jugendschutz im Bereich von Gewaltdarstellungen (17.12.2009) (2.062)
15. Interpellation du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Didier **FOURNIER**, concernant l'aéroport militaire de Sion: quid des promesses du DDPS? (17.12.2009) (2.063)
Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat Didier **FOURNIER**, betreffend Militärflugplatz Sitten: Was ist mit den Versprechungen des VBS? (17.12.2009) (2.063)
16. Interpellation des députés Mathias **REYNARD** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gaël **BOURGEOIS** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien **DELEZE** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérémie **PRALONG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: que fait le Conseil d'Etat pour lutter contre l'extrémisme de droite en Valais? (17.12.2009) (2.064)
Interpellation der Grossräte Mathias **REYNARD** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien **DELEZE** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérémie **PRALONG** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: Was unternimmt der Staatsrat zur Bekämpfung des Rechtsextremismus im Wallis? (17.12.2009) (2.064)
17. Motion des députés Julien **DELEZE** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Mathias **REYNARD** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gaël **BOURGEOIS** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérémie **PRALONG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant l'interdiction des symboles racistes et antisémites sur le domaine public (17.12.2009) (2.065)
Motion der Grossräte Julien **DELEZE** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Mathias **REYNARD** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérémie **PRALONG** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Verbot für rassistische und antisemitische Symbole auf öffentlichem Grund (17.12.2009) (2.065)
18. Naturalisations
Einbürgerungen
19. Recours en grâce (*à huis clos*)
Begnadigungen (*unter Ausschluss der Öffentlichkeit*)

Der Präsident:

Ich begrüße Sie zum zweiten Teil des heutigen Sessionstages und wir beginnen direkt mit der Traktandenliste – Punkt 1.

Lecture

1. DECISION
concernant le cofinancement du parc naturel de Pfyng-Finges

Lesung

BESCHLUSS
betreffend die Mitfinanzierung des Naturparks Pfyng-Finges

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement /
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt
Präsident: Stefan Andenmatten / Rapporteur: Stéphanie Favre*

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
TEXT DES STAATSRATES*

Titre et considérants, adoptés.

Article 1

Proposition du groupe PLR par le député (suppl.) Stéphane Ganzer:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 1:

M^{me} la députée Stéphanie Favre, PLR, rapporteur:

Article 1

Lettre b

La proposition du groupe PLR, déposée par le député (suppl.) Stéphane Ganzer, est refusée par la commission par 6 voix contre 3.

La motivation de la commission est la suivante: La deuxième convention-programme 2012-2015 est la phase de gestion. Il s'agit de la continuation de la phase de création, dont le budget figure dans le message.

M. le député (suppl.) Stéphane Ganzer, PLR:

Je remercie la commission de s'être réunie durant le temps de midi, ce qui n'était pas prévu au programme. Ce n'est évidemment pas un caprice de notre part, simplement le souci de mieux amener ce projet auquel, je le rappelle, le groupe PLR est fortement attaché.

Notre souci concernant cet amendement est simplement de mettre en adéquation les coûts reconnus, qui sont très bien explicités dans la première phase, à savoir la phase de création du projet, par rapport au budget réel qui, lui, on le trouve moins explicité et moins précis dans la phase de gestion qui court de 2012 à 2015.

A ce sujet, on se réfère simplement aussi à la volonté qui a été déclarée hier matin au sujet du message d'accompagnement concernant la politique régionale, je cite: "Les conséquences financières des conventions-programmes peuvent, dans certains cas, être considérables... Une implication du Grand Conseil peut, dès lors, se justifier dans certains cas, ce d'autant plus que la législation cantonale ne prévoit pas une approbation de la planification intégrée pluriannuelle par le Grand Conseil."

C'est donc dans l'esprit de renforcer quelque peu le pouvoir de cette noble Assemblée que nous maintenons cet amendement et que nous en demandons le vote par le Grand Conseil.

J'en ai terminé.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Sie haben es gehört, unsere Kommission lehnt diesen Antrag mit 6 zu 3 Stimmen ab, 2/3 dagegen, 1/3 dafür. Wir waren leider heute Mittag nur 9, einige haben meinen Aufruf zur Sitzung wohl nicht genau verstanden und sind darum bereits zum Essen gegangen. Vielleicht war auch der Hunger ein bisschen zu gross.

Nun zum Thema, welches Sie da aufwerfen, die Gruppe der Radikalen. Ich muss sagen, wir haben das bei jedem Projekt für Naturpärke so gehandhabt. Wir haben einen Kredit gegeben für die Errichtungsphase und dann eine Investitionsphase. Und bei jedem Projekt war die Idee da, dass man gesagt hat, wir haben ein Budget für diese Phase und ein zweites Budget, einen Rahmenkredit für die gesamte Arbeit, die da gemacht wurde. Meine Damen und Herren, die Verantwortlichen in den Naturpärken, wie sollen die planen und wie sollen die die Projekte aufnehmen, wie sollen die sagen das und das nehmen wir in unser Projekt auf oder nicht wenn sie nicht wissen wie viel Geld sie zur Verfügung haben? Sie können doch nicht planen und sagen, ja wir kommen jedes Jahr mit etwas anderem, wir verlangen die Nachhaltigkeit, wir verlangen die Kohärenz im ganzen Projekt, also müssen wir uns auch dafür einsetzen, dass die wissen mit wie viel Geld sie planen können.

Eine weitere Sache, die am Vormittag angeregt wurde, man hätte in den Budgets die einzelnen Zahlen nicht. Im Jahr 2009 hatten wir nur das Projekt Binntal, das bekannt war und das auch beschlossen war. Also konnte man ins Budget 2010 nicht irgendwelche Beträge für zukünftige Projekte hinein nehmen. Das geht nicht. Da wäre die FDP wahrscheinlich die erste, die wieder sagen würde, das geht nicht. Da muss man gewisse Sachen machen und im Jahre 2011 werden die Budgets so aussehen, dass man einen Kredit hat für Binntal, einen Kredit für

Val d'Hérens und einen Kredit für Pfynges, also kann man das sagen. Zudem ist es ja auch noch so, dass die Kommission immer wieder informiert wird. Die dem Staatsrat übertragene Kompetenz – schreiben wir in unserem Bericht – ist kein Blankoscheck, da die fraglichen Beträge jedes Jahr dem Parlament über das Budget unterbreitet werden.

In dem Sinn, meine Damen und Herren, bitte ich Sie den Antrag der Kommission zu unterstützen.

Zum Abschluss möchte ich mich noch bei der SVP Unterwallis entschuldigen. Ich habe am Vormittag ihr Votum falsch verstanden. Ich war bisher immer der Ansicht, dass die SVP klar und deutlich spricht. Leider war das heute nicht ganz so und darum habe ich das falsch verstanden. Ich habe nicht verstanden, dass Sie Nichteintreten beschlossen haben. In dem Sinn möchte ich mich bei der Sprecherin entschuldigen.

Meine Damen und Herren, unterstützen Sie den Pfyngwald, unterstützen Sie das Projekt und stimmen Sie für den Antrag der Kommission.

Ich danke Ihnen.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je remercie, tout d'abord, le président de la commission pour son vibrant plaidoyer pour un objet qui, je le souligne, le mérite bien.

J'aimerais apporter deux éclairages.

Le premier concerne la PIP, à laquelle effectivement le Grand Conseil n'a pas accès en termes de réalisation, mais je souligne tout de même que cet important document décrivant la vision à long terme du Conseil d'Etat est présenté au Grand Conseil et qu'il en prend connaissance. Donc, vous retrouverez dans la planification intégrée pluriannuelle les éléments vous permettant de comprendre où vont les montants et à quoi sont dévolus les montants, particulièrement dans le Service des forêts et du paysage. Vous aurez référence pour aller, ensuite, voir dans le budget et demander au niveau du budget à quoi servent ces montants. Je précise qu'il y a une garantie totale de clarté. Je l'ai dit ce matin, c'est avec ce même esprit que je suis revenu devant vous, non pas pour demander 5 millions à 6 millions, mais pour avaliser le 10% supplémentaire de participation du canton au financement des parcs. C'est pour cela, c'est la base du retour devant vous.

Je me suis permis de ressortir la décision qu'une partie d'entre vous et vos prédécesseurs ont confirmée en novembre 2005 et qui donne au Gouvernement, pour la gestion et l'aménagement du parc naturel, une première tranche d'à peu près 5,5 millions avec renouvellement de la convention et des contrats de prestations pour une période supplémentaire de quatre ans. En clair, nous avons à disposition les montants votés en 2005; à ce 10% près, on aurait pu utiliser les montants prévus.

Pour ma part, j'ai pensé normal de venir avec une situation claire devant vous et qui mette le parc de Finges au même niveau que les autres, ce d'autant plus que c'est certainement le meilleur projet et, on nous l'a dit, un des meilleurs projets de Suisse en la matière.

Alors, voilà, je ne peux que vous encourager à vous rallier à la proposition du président de la commission, en comprenant le souci exprimé par le groupe PLR, mais en l'assurant également de toute la clarté qu'il y aura dans le suivi du dossier et de la possibilité

qu'il aura de surveiller, de manière extrêmement claire, ces dossiers qui feront l'objet d'informations régulières. Vous le savez, ce ne sont pas des dossiers qui vont être terminés l'année prochaine; ceux-ci vont nous accompagner et vraisemblablement aussi nos successeurs. Ce sont des paris sur le futur que nous faisons pour le développement de notre canton.

Je vous propose vraiment d'être avec nous derrière ce projet. Et puis, comme vous l'avez dit, vous êtes solidaires, vous avez confirmé l'engagement de votre formation politique derrière ce projet. Eh bien!, démontrez-le nous, un petit peu de confiance et votez avec nous.

Lettre b

Par 80 voix contre 33 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe PLR défendue par le député (suppl.) Stéphane Ganzer.

Article 1, adopté.

Article 2, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 98 voix contre 11 et 4 abstentions dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique (version française) et tel que présenté par le Conseil d'Etat (version allemande), en séance du Grand Conseil, à Sion, le 6 mai 2010.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Der Präsident:

Das Wort hat nun der Kommissionspräsident Stefan Andenmatten.

Ich danke der Rapporteurin für ihre Arbeit.

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Es bleibt mir nichts anderes übrig als Ihnen zu danken, dass Sie diesem wichtigen und sehr schönen Projekt die Unterstützung gewährt haben.

Ich danke vor allem dem Departementvorsteher und seinen Mitarbeitern Olivier Guex und Yann Clavien für die Vorbereitung, aber ich danke auch den einzelnen Verantwortlichen des Projektes Pfynges, die bereits seit Jahren gearbeitet haben und ausgezeichnete, sehr gute Arbeit leisten.

Ich danke unserer Rapporteurin, Frau Favre, für ihre Arbeit und allen Mitgliedern der Kommission – auch wenn heute nicht alle dabei waren – die haben das richtig verstanden und haben sich der Kommission angeschlossen.

Ich danke allen für die Unterstützung und wünsche weiterhin einen schönen Nachmittag. Danke.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

A mon tour de vous remercier pour votre soutien à ce projet, soutien finalement très très large.

Merci à la commission pour le travail qu'elle a fourni, à son président, et merci à toutes les députées et à tous les députés qui ont participé à ce débat qui a permis de clarifier, je l'espère, une bonne partie des zones d'ombre.

Et puis, à celles et ceux qui auraient encore des doutes, je leur conseille d'aller faire un tour dans ce parc et peut-être d'aller faire une visite guidée commentée; si ça pouvait vous faire changer d'avis, peut-être, et si vous êtes déjà d'avis que c'est un bon projet, eh bien!, vous en serez encore plus convaincus. Merci.

Première lecture

2. LOI D'APPLICATION du code civil suisse (modification)

Erste Lesung

EINFÜHRUNGSGESETZ zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (Änderung)

Commission de justice / Justizkommission

Présidente: Anne-Marie Sauthier-Luyet / Berichterstatter: Philipp Schnyder

Titre et considérants, adoptés.

I Loi d'application du code civil suisse du 24 mars 1998

Article 111 alinéa 2

Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide:

Proposition du groupe PLR par le député Narcisse Crettenand (pas développée):

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmännli (nicht entwickelt):

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Beat Rieder (durch Aron Pfammatter (Suppl.):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 111:

Hr. Grossrat Philipp Schnyder, CSPO, Berichterstatter:

Artikel 111

Absatz 2

Die Kommission konnte sich natürlich den Anliegen der Fraktionen nicht verschliessen, wonach der Vorschlag ein gesetzgeberisches Vakuum füllen würde, wenn das so durchginge, nämlich dass in einem Gesetz gleich zwei Instanzen alternativ genannt werden, welche zuständig sind für die Ergreifung eines Rechtsmittels. Die PDCB, die PLR und die CSPO-Fraktion haben gleich lautende Vorschläge dahingehend eingereicht, dass der vom Kantonsgericht ernannte spezialisierte Richter angerufen werden kann.

Die CVPO hat hier eine Präzisierung verlangt und zwar wollte sie diesen Richter in ihrem Antrag benennen, indem sie *expressiv verbis* sagt, dass das Zwangsmassnahmen- sowie das Straf- und Massnahmenvollzugsgericht angerufen werden kann.

Die Kommission hat den drei Anträgen der vorhin genannten Fraktionen den Vorrang gegeben mit der Begründung, dass in diesem Gesetz – bei dem es doch um Minderjährige geht und um schutzbedürftige Erwachsene – es nicht gut anstehen würde, wenn plötzlich da ein Zwangsmassnahmen- sowie Strafmassnahmenvollzugsrichter angerufen werden könnte, obwohl er eigentlich *in personum* der gleiche ist.

In diesem Sinne beantragt die Kommission, Artikel 111 Absatz 2 im Sinne der drei Vorschläge dieser Fraktionen anzunehmen.

Hr. Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Offenbar hat die Justizkommission inzwischen gemerkt, dass die in Artikel 111, Absatz 2 vorgesehene Wahlmöglichkeit des Beschwerdeführers, ob er lieber den Bezirksrichter oder den vom Kantonsgericht ernannten spezialisierten Richter anrufen möchte, nicht haltbar ist. Eine solche Regelung wäre wohl einmalig in unserem Rechtswegsystem und muss als gesetzgeberischer Missgriff bezeichnet werden.

Dass die Möglichkeit der Anrufung des Bezirksrichters gestrichen werden soll, ist richtig und zweckmässig, hat er doch nach Inkrafttreten der neuen eidgenössischen Prozessgesetze genug zu tun und der Zwangsmassnahmen- und Strafmassnahmenvollzugsrichter wird sicherlich noch Kapazitäten haben. Aber hier ist man sich ja nun einig.

Es liegen noch zwei unterschiedliche Anträge auf dem Tisch. Der Antrag, den die Kommission übernommen hat, scheut sich vor einer klaren Bezeichnung des zuständigen Richters. Der Abänderungsantrag der CVPO ist hingegen klar, unmissverständlich und gewährleistet höchstmögliche Rechtssicherheit. Auch nach dem Antrag der Kommission wird das Kantonsgericht höchstwahrscheinlich den Richter der Zwangsmassnahmen- sowie Straf- und Massnahmenvollzugsgerichte für zuständig erklären. Dies geht dann aber nicht unmittelbar aus dem Gesetz hervor, sondern sollte nach Meinung des Staatsrats im Amtsblatt nachgelesen werden können. Soll man es einem Rechtssuchenden wirklich zumuten, das Amtsblatt des Vorjahrs zu durchforsten, um zu wissen wer für seine Beschwerde zuständig ist? Mit dieser offenen Variante wird das Kantonsgericht zudem dazu angehalten, eine sachliche Zuständigkeit festzulegen, was erstens nicht dessen Aufgabe sein kann und zweitens

von diesem Gericht auch gar nicht gewünscht wird. Es ist doch an uns als Gesetzgeber, werte Kolleginnen und Kollegen, die prozessualen Zuständigkeiten klar festzulegen und es ist nicht am Kantonsgericht diese Zuständigkeit festzulegen. Im übrigen will es das ja gar nicht.

Es muss doch ausserdem unser Ziel als Gesetzgeber sein, möglichst einfache und verständliche Gesetze auszuarbeiten. Dies getreu einem Zitat: "Ein Gemeinwesen, in dem das Volk herrscht, darf nicht von Gesetzen beherrscht werden, die das Volk nicht versteht".

Wenn es jetzt hier nur noch um die Bezeichnung oder Benennung eines Richters geht und nur aus diesem Grund keine klare Zuständigkeit im Gesetz ist, das darf ja wohl nicht sein, wenn nachher darunter trotzdem die Rechtssuchenden zu leiden haben weil sie die Zuständigkeit nicht kennen.

Wer also eine klare Regelung im Sinne der Rechtssicherheit für unsere Bürger will, dem empfehle ich die Unterstützung unseres Antrags und danke dafür.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Simplement pour dire à mon préopinant que c'est justement pour gommer le défaut qu'il a lui-même soulevé que nous avons fait cette proposition, et quand je dis "nous", c'est non seulement le groupe DC du Bas mais aussi le groupe PLR et le groupe CSPO.

Dans la proposition, telle que vous l'avez formulée, il y a exactement le même problème, il y a le "ou", donc deux instances possibles et donc impossibilité pour le justiciable de savoir auprès de quelle instance s'adresser.

Ainsi, c'est bel et bien la proposition des trois groupes que je viens de citer et qui a été reprise par la commission qu'il nous faut voter. Je vous remercie.

La discussion est close.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

La commission avait déjà soulevé le problème de l'alternative laissée aux justiciables du choix de l'autorité de recours.

Elle s'est ralliée au souhait exprimé par le Tribunal cantonal de désigner un juge spécialisé pour connaître des appels fondés.

Aucune procédure de recours n'offre une alternative quant au choix de l'autorité. On pourrait aisément comprendre les difficultés.

Nous proposons donc d'accepter les trois amendements allant dans ce sens.

L'amendement demandant la désignation du juge des mesures de contrainte ou le tribunal d'exécution des peines et mesures a été écartée pour la raison suivante: Nous comprenons le souci de précision exprimé par le député Beat Rieder. Le juge des mesures de contrainte est un juge pénal. Ici, il est question de la privation de liberté à des fins d'assistance. Ce n'est pas une sanction.

Pour conserver l'esprit d'une loi civile, la commission vous prie de suivre sa proposition qui va dans le même esprit que la loi fédérale. Merci.

Der Präsident:

Merci Madame la présidente de la commission de justice.

Wir kommen somit zur Abstimmung..., Entschuldigung, Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter wünscht das Wort.

Hr. Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Nur eine kurze Berichtigung zu dem was Herr Kollege Voide gesagt hat. Es sind zwar zwei Gerichte, aber es sind dieselben Richter. Also die Zuständigkeitsproblematik wird hier nicht spielen. Ein Bundesgesetz – im übrigen – gibt es keines das uns diese offene Formulierung vorschreibt. Und nur aus Wortklauberei hier Rechtsunsicherheit zu stiften, halte ich für gefährlich. Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Somit kommen wir endgültig zur Abstimmung über diesen Artikel.

Alinéa 2

Par 91 voix contre 25, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe CVPO défendue par le député (suppl.) Aron Pfammatter.

Article 111 alinéa 2, adopté avec la proposition des groupes PDCB, PLR et CSPO acceptée par la commission.

Article 112 alinéa 1, adopté.

Article 113 alinéas 1 et 4

Proposition du groupe UDC par le député Alexandre Caillet:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 113:

Hr. Grossrat Philipp Schnyder, CSPO, Berichterstatter:

Artikel 113

Zu Artikel 113, Absatz 2 liegt ein Abänderungsvorschlag der UDC-Fraktion, eingebracht durch Herrn Grossrat Alexandre Caillet, vor, der besagt, dass die Kosten für dieses psychiatrische Gutachten für diese Expertise automatisch vom Kanton übernommen werden sollte. Die Kommission ist gegen diesen Antrag und zwar mit der Begründung, dass ja die Übernahme von Kosten in Artikel 1 des Gesetzes betreffend Tarif und Entschädigung vor

Gericht oder Verwaltungsbehörden geregelt ist. Dieses Gesetz sieht ja ausdrücklich vor, dass die Auferlegung von Kosten und Entschädigungen eben in der Zivil- und der Strafprozessordnung im Gesetz über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflege geregelt sind. Wenn man hier nun eine Ausnahme machen würde, dass in diesem Gesetz schon gesagt wird wer die Kosten übernimmt, dann würde man hier einen Durchbruch machen in gesetzgeberischer Tätigkeit, wonach eben die Auferlegung der Kosten und die Aufteilung der Kosten in einem Gesetz über den Tarif der Kosten, Entschädigungen vor Gericht und Verwaltungsbehörden geregelt ist und da wiederum in der zivilen Strafprozessordnung bzw. im Verwaltungsverfahren und Verwaltungsrechtspflegegesetz.

In diesem Sinne lehnt die Kommission diesen Antrag ab, weil er hier einen Durchbruch in die gesetzgeberische Systematik hervorrufen würde.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

Si j'admets parfaitement les arguments de la commission de justice, mon intervention n'a d'autre but que de rendre attentifs les juges de la deuxième instance à leur propension à diligenter les expertises psychiatriques parfois inutiles.

A titre d'exemple, nous avons un pupille qui en est à sa cinquième expertise. Chaque fois qu'il change de commune, il ordonne une expertise médicale pour la mainlevée de la mesure.

L'augmentation des demandes de mainlevée aura pour conséquence une augmentation des frais d'expertise.

Merci, Mesdames et Messieurs les députés, de penser aux finances communales.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

Les préoccupations du député Alexandre Caillet sont absolument légitimes quant à l'augmentation du nombre d'expertises demandées.

Cependant, il est certain que le juge n'a pas les compétences nécessaires pour mener une expertise dans des cas très particuliers.

La question de l'attribution des frais devrait être traitée dans le cadre de la loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives du 14 mai 1998, comme l'a très judicieusement exprimé notre rapporteur.

En conséquence, je vous invite, Chers collègues, à suivre la proposition de la commission. Merci.

Der Präsident:

Merci Madame la présidente.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Alinéa 2

Par 93 voix contre 26 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC défendue par le député Alexandre Caillet.

Article 113 alinéas 1 et 4, adopté.

Article 115 alinéa 1, article 116 (article 117 abrogé) et article 118 alinéas 1 et 3 (alinéa 4 abrogé), adoptés.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la modification n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

Avec la mise sous toit de la loi d'application du code civil suisse, ce Parlement a franchi une nouvelle étape de la législation d'application du droit fédéral imposée par la réforme des codes de procédure.

J'exprime mes remerciements à notre rapporteur, le député Philipp Schnyder, pour la pertinence de ses explications et le travail accompli.

Mes remerciements vont également à M^e Perrin et à ses collaborateurs pour leur disponibilité, pour les compléments d'information apportés à la commission.

Merci également, Madame la conseillère d'Etat, pour votre participation à nos débats.

Enfin, Mesdames et Messieurs les députés, je vous remercie pour votre investissement dans ce dossier et votre clairvoyance.

Je vous invite à adopter ce texte de loi en une seule lecture et vous en remercie par avance.

La loi d'application du code civil suisse (modification) est adoptée par 121 voix et 2 abstentions en première lecture, telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Der Präsident:

Es liegt der Antrag vor, dieses Gesetz nur in einer Lesung zu machen.

Ich mache Sie darauf aufmerksam, dass dabei die Zweidrittelmehrheit der abgegebenen Stimmen zählt.

La lecture unique est acceptée par 118 voix et 5 abstentions.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich danke der Kommission für diese Arbeit und wenn ich das Resultat sehe, kann ich mehr als zufrieden sein.

Ich danke auch, dass Sie für den Artikel 111, Absatz 2 eine Lösung gefunden haben, obwohl es keine Rechtsunsicherheit gibt. Das ist ja in der Organisation der Justiz im Gesetz vom Februar 2009 vorgesehen, dass die Kantonsrichter einen gewissen Spielraum haben.

Es ist so, dass wenn zwei Juristen sind, hat man meistens drei Meinungen. Heute haben wir hier vier Juristen gehabt und eine Meinung. Das bestätigt: es gibt keine Regel ohne Ausnahme.

Ich möchte bei dieser Gelegenheit auch danken für die Arbeit der Justizkommission. Die Präsidentin hat es gesagt, es sind jetzt in den letzten anderthalb Jahren acht Vollzugsgesetze angepasst, geregelt worden. Das ist der erste Schritt dieser Reform, dieser Vereinheitlichung für den 1. Januar. Das zweite, die Erhöhung der juristischen Einheiten ist ebenfalls erfolgt. Die Vereidigung der Staatsanwaltschaft war heute Morgen.

Und zum dritten Punkt. Die Änderungen, die Verordnung und das Reglement sind im Gange. Zum vierten Punkt. Das Gesetz über die Besoldung der Gerichte ist in Revision und sollte auch auf den 1. Januar 2011 in Kraft gesetzt werden. Kurz, die Arbeiten sind alle sehr gut vorwärts gekommen und wir sind auf gutem Weg die Reform am 1. Januar 2011 umsetzen zu können.

Ich danke für die getane Arbeit.

Première lecture

**3. LOI D'APPLICATION
de la loi fédérale sur les allocations familiales
(modification)**

Erste Lesung

**AUSFÜHRUNGSGESETZ
zum Bundesgesetz über die Familienzulagen
(Änderung)**

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

**NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION**

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration /
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration*

*Président: Jérôme Buttet / Rapporteur: Gilbert Monney, suppl.,
remplacé par Brigitte Diserens*

Titre et considérants, adoptés.

I

**Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales
du 11 septembre 2008**

Article 21

*Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach (durch
Grossrätin Graziella Walker Salzmann):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 21:

M^{me} la députée Brigitte Diserens, PLR, rapporteur:

Article 21

Alinéa 2

Lettre b

Proposition du groupe CSPO déposée par le député (suppl.) Alexander Allenbach

Bien que le souhait des intervenants était, par leur proposition, d'élargir, avec une idée qui se voulait plus égalitaire, la présidence de ce conseil d'administration, la commission rappelle que la répartition du conseil d'administration, telle que présentée, avait été acceptée sans modification telle quelle en première lecture de la loi le 12 juin 2008, puis en deuxième lecture le 11 septembre 2008.

En outre, cette répartition du conseil d'administration a obtenu l'adhésion de l'unanimité des représentants des employés et des employeurs de la CIVAF lors du vote de modification des statuts de cette caisse.

Cette structure a fait ses preuves et fonctionne parfaitement depuis plusieurs années à la satisfaction des représentants des employeurs et des salariés.

De plus, le rôle du nouveau comité d'administration se voit modifier plus comme un comité de surveillance, le comité de direction décidant, lui, de l'évaluation des cotisations.

Par conséquent, la commission refuse cette proposition d'amendement par 8 voix contre 5 et zéro abstention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Vorab eine Berichtigung. Der Antrag wurde durch Herrn Alexander Allenbach eingegeben und nicht durch die Fraktion. Ich spreche hier in seinem Namen.

Im Gesetz wird die Parität ausdrücklich verankert. Parität, was heisst das, Parität heisst Gleichheit, heisst Gleichstellen. Das ist im Sinne von allen, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, sie sind alle mit dieser Parität einverstanden.

Eine echte Gleichgewichtung zwischen Arbeitgebenden und Arbeitnehmenden würde darin bestehen wenn man einen Turnus machen würde. Zudem möchte ich daran erinnern, dass der Kanton Wallis einer der wenigen ist – wenn nicht gar der einzige – in welchem die Arbeitnehmenden ebenfalls Beiträge an die Familienzulagen bezahlen. Die gelebte Sozialpartnerschaft wird im Kanton Wallis rege genutzt. Viele Gesamtarbeitsverträge sind aktiv und das funktioniert wunderbar.

Gestern haben Sie hier, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, mit grosser Mehrheit "equal salary" – es geht ebenfalls um die Gleichberechtigung – angenommen. Ich vertrete jetzt diesen Antrag im Namen von Herrn Alexander Allenbach. Wenn man schon die Parität im Gesetz verankert, dass man auch das Präsidium im Turnus verankert. Danke.

La discussion est close.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Deux aspects dans cette demande:

- l'accès possible des représentants des employés à la présidence du conseil d'administration et
- le tournus de deux ans à la présidence.

Un tournus de deux ans à la présidence d'un conseil d'administration n'est certainement pas le choix le plus judicieux pour l'appréhension des problèmes et la continuité dans l'efficacité.

Quant au premier aspect, il n'est pas inutile de rappeler que la teneur proposée par le Conseil d'Etat est exactement celle adoptée par ce même Parlement en deuxième lecture en session de septembre 2008, soit il y a moins de deux ans (cette loi avait été acceptée d'ailleurs par 117 voix contre 2) et que, depuis cette décision, la rapporteur l'a rappelé, la CIVAF a adapté ses statuts, et son assemblée des délégués, composée paritairement d'employeurs et d'employés, a accepté à l'unanimité le principe de la présidence réservée à un représentant des employeurs. Le conseil d'administration a, selon les directeurs de la CCV et de la CIVAF, fonctionné depuis lors sans aucun problème. D'ailleurs, l'attribution de la présidence exclusivement à un représentant des employeurs semble être l'usage courant compte tenu de la part prépondérante (dix fois supérieure) qu'ils prennent à l'alimentation des caisses. De même la parité de représentation entre représentants des employeurs et des employés ne semble de loin pas être habituelle. Dans le cas des caisses d'allocations familiales, la contribution, je vous l'ai dit, est dix fois supérieure. C'est une nuance suffisante pour maintenir ce que nous avons décidé il y a moins de deux ans, ce qui a été confirmé par l'assemblée paritaire des délégués de la CIVAF et ce qui fonctionne à satisfaction.

La commission SAI vous propose donc de refuser l'amendement à l'examen.

Je vous en remercie par avance.

Alinéa 2 lettre b

Par 91 voix contre 31 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du député (suppl.) Alexander Allenbach.

Article 21, adopté.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la modification n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

La loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification) est adoptée par 125 voix, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Cette modification est donc adoptée. La loi a été adaptée.

Je tiens à remercier ici M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, M. Michel Perrin, chef du Service administratif et juridique du DSSI, M. Claude Follonier, directeur de la Caisse de compensation du canton du Valais, et M. Claude Zufferey, directeur de la CIVAF, qui nous ont accompagnés et aidés dans nos travaux.

Merci aussi au rapporteur (absent aujourd'hui) Gilbert Monney, à sa remplaçante Brigitte Diserens et à vous tous, Chers collègues, pour votre attention et votre acceptation.

Cette loi vient d'être adoptée à l'unanimité.

Je pense que l'on peut faire l'économie d'une deuxième lecture sur un article et même sur un seul alinéa d'un article. Je pense que l'on peut s'arrêter là et vous propose donc, au nom de la commission, de clore ce chapitre à la fin de la première lecture. Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président.

Der Antrag liegt vor eine einzige Lesung zu machen.

Wir stimmen darüber ab. Die Zweidrittelmehrheit muss ebenfalls eingehalten werden.

La lecture unique est acceptée par 118 voix.

Der Präsident:

Ich danke dem Präsidentin und auch der Rapporteurin.

Das Wort hat nun Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich habe im Internet nachgeschaut was wir in diesem Saal vor zwei Jahren über die Familienzulagekasse gesprochen haben. Es war eine sehr turbulente Diskussion und wenn ich heute feststelle, dass Sie praktisch einstimmig dieser Änderung zustimmen, danke ich Ihnen.

Ich danke vor allem dem Direktor der CIVAF – dem aktuellen Direktor – Claude Zuffrey (er ist auf der Tribüne). Er hat die CIVAF während Jahren geprägt und er war auch massgeblich beteiligt, dass wir heute diese Lösung haben.

Ich danke im Weiteren Herrn Perrin, der die Beratung wahrgenommen hat und auch Herrn Claude Follonier, der zukünftig die CIVAF führen muss und kann.

Ich denke hier wurde ein guter Schritt getan, denn wir haben eine einfache pragmatische Lösung gefunden und der Kanton hätte ja eine kantonale Familienzulagekasse gründen müssen und hätte das Kapital einbringen müssen. Das sei hier gesagt, dass die CIVAF immerhin 25 Millionen Franken einbringt und dass für die Arbeitgeber diese Situation, die Führung durch die kantonale Ausgleichskasse eine vereinfachte administrative Situation ist.

In dem Sinne denke ich, haben wir eine gute Lösung für die Arbeitgeber gefunden, für die Arbeitnehmer auch und ich danke für die geleistete Arbeit.

4. RAPPORT
de la commission de gestion
concernant la réorganisation du Service de la circulation routière et
de la navigation
BERICHT
der Geschäftsprüfungskommission
über die Reorganisation der Dienststelle für Strassenverkehr und
Schifffahrt

Discussion générale:

M. le député René Constantin, PLR:

Le groupe PLR est naturellement satisfait de l'heureuse évolution caractérisant le mode de faire et les procédures mises en place au sein du Service de la circulation routière et de la navigation.

A la suite des constats édifiant, même alarmistes, établis par l'Inspection des finances, une action "coup de poing" a été mise en place au sein du service. Les coups de

poing font parfois mal sur le moment..., mais, après analyse des mesures prises, le coup était un mal nécessaire. Il a fallu, rappelez-vous, mettre la direction du service quasiment sous tutelle en nommant un coach chargé d'évaluer, puis de modifier les procédures opérationnelles de l'équipe dirigeante.

Grâce à l'action conjointe de l'Inspection des finances, de la commission de gestion et de la société Key Team, mais aussi et surtout grâce au service lui-même qui s'est montré bon élève et a intégré toutes les modifications exigées, l'amélioration est de taille et les résultats probants. On peut parler de réel succès.

Au vu des résultats obtenus, l'audit mené de manière indépendante et neutre par la société Key Team était vraiment nécessaire. Un audit aura toujours sa raison d'être si des dysfonctionnements au sein de services ou d'institutions autonomes de droit public fortement subventionnées par l'Etat sont clairement avérés. L'exemple d'aujourd'hui le prouve.

Concernant l'aspect financier, il est bon de rappeler que ledit service génère le traitement de quelque 70 millions de francs. La gestion financière doit être améliorée. Transfert de la comptabilité sous SAP, amélioration de la facturation, traitement des factures non payées et imposition calculée en fonction du nombre de jours d'utilisation suivant la motion Rebstein, très pertinente au demeurant..., il y a encore de quoi faire, même si les premiers signes sont encourageants en la matière.

Une question nous vient à l'esprit. Quid du coach nommé par le département? Puisque 29 actions correctives sur les 32 ont été menées, puisque les dernières à réaliser ne dépendent pas directement du coach, qu'advient-il du mandat de ce dernier? Nous aimerions obtenir une réponse à cette question précise.

Permettez-nous de terminer cette intervention en vous donnant un point de vue sur le bien-fondé des 32 mesures mises en place par le département. La plupart de ces dernières sont tout à fait pertinentes. Une seule nous a déplu, fortement déplu même, en l'occurrence la mesure 28: renforcer la section des retraits de permis n'est pas une mesure prioritaire pour les fins palais du PLR, de braves épicuriens à l'instar de la plupart des Valaisannes et des Valaisans, qui vous proposent l'alternative suivante: diminuer le travail en amont, les contrôles inopinés par la maréchaussée, plutôt que renforcer la section des retraits de permis.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Frank Wenger, CSPO:

Die CSPO-Fraktion stellt fest, dass die Massnahmen des Reorganisations Audits der Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt von 2006 zum grössten Teil umgesetzt worden sind. Jedoch kann der Rückstau bei den Fahrzeugkontrollen im Kontrollzentrum in Sitten aus unserer Sicht nicht akzeptiert werden. Damit dieser Rückstau so bald als möglich abgebaut werden kann, müssen Überlegungen zur temporären und permanenten Verbesserung der Infrastruktur im Raume Sitten gemacht und sofort umgesetzt werden.

Ebenfalls sind die Ressourcen zum Erstellen einer Schnittstelle zwischen KDI und SAP diesbezüglich einzusetzen. Weiter soll die Finanzverwaltung so bald als möglich im Einklang mit der beschlossenen Strategie ins SAP integriert werden.

Bezüglich der weiteren Punkte schliessen wir uns dem Bericht der GPK an und stellen fest, dass die Massnahmen zu einer weitgehenden Verbesserung der Organisation geführt haben. Ich danke.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

Le groupe PDCB s'est réjoui à la lecture du rapport de la commission de gestion que, sur les 32 mesures proposées par l'expert en 2006, 29 sont appliquées et que les 3 dernières dépendent de décisions relevant de la responsabilité du Conseil d'Etat.

Parmi celles-ci, la mesure 11: construction du nouveau centre automobile de St-Maurice, a retenu notre attention. Le centre devait être mis en service à la fin de cette année, mais le délai a été repoussé à octobre de l'année prochaine. Aujourd'hui, il n'y a que les plans qui ont été réalisés. Il est fort à parier que nous prendrons encore du retard. Cet état de fait jouera inmanquablement sur le rattrapage des contrôles des véhicules. Je me risquerai une question: qu'entend entreprendre le Conseil d'Etat afin d'accélérer les travaux de construction du centre (élément qui ne ressort pas du rapport)?

Concernant la gestion de la perception de l'impôt, notre groupe verrait d'un bon œil le traitement rapide de la motion du député (suppl.) Vincent Rebstein.

Pour le reste, nous suivons les conclusions de la commission de gestion dans ses demandes tant au Conseil d'Etat qu'au département.

Nous remercions la commission pour le suivi permanent de cette réorganisation.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Marie-Anne Levrard, PDCC:

Je ne reviendrai pas ici sur l'historique et la récurrence des problèmes et dysfonctionnements du Service de la circulation routière et de la navigation, constatés depuis plus de 20 ans par notre Parlement.

Aujourd'hui, le groupe DC du Centre est particulièrement satisfait de constater que sur les 32 mesures d'amélioration du service préconisées lors de l'audit organisationnel de 2006, 29 sont appliquées.

Cette restructuration permet aux nombreux usagers de ce service de bénéficier de manière tangible d'une amélioration de la qualité et de la rapidité des services, ce qui nous réjouit.

Je souhaiterais, cependant, soulever quelques points qui nous interpellent.

Le calendrier des travaux du 21 avril 2008 prévoyait la mise en service du nouveau centre de St-Maurice en décembre 2010. Le retard prévu va reporter la mise à jour du rattrapage des contrôles techniques jusqu'à fin 2014. A quoi est dû ce report d'ouverture et à quelle date vraiment ce centre sera-t-il opérationnel?

La constitution rapide d'un groupe de travail pour la mise en place de la gestion financière SAP afin de régler les problèmes de dysfonctionnement du système informatique "Cari", en particulier concernant la facturation et la gestion des débiteurs, constatés par l'Inspection des finances, est indispensable. Les problèmes liés au système informatique spécifiques de la gestion professionnelle de certains domaines techniques et de leur compatibilité avec SAP ne pourraient-ils pas être anticipés et supervisés avant leur introduction par le Service informatique de l'Etat?

La motion de notre collègue Vincent Rebstein a été acceptée par notre Parlement et il serait urgent qu'elle soit traitée afin de passer à une imposition journalière permettant aux contribuables d'être imposés sur la base d'un décompte juste.

Merci à la commission de gestion pour son très bon rapport qui nous rassure sur les mesures positives prises et qui soulève aussi les problèmes importants et les alternatives à traiter par le Conseil d'Etat.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Daniel Studer, CVPO:

Die CVPO-Fraktion hat den Bericht über die Reorganisation der Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt zur Kenntnis genommen und dankt der GPK für ihre Ausführungen. Mit Wohlwollen durften wir feststellen, dass von den 32 Reorganisationsmassnahmen, welche im Jahr 2006 festgelegt wurden, 29 bereits umgesetzt wurden. Die CVPO-Fraktion dankt den Beteiligten des Reorganisationsprozesses für die rasche Umsetzung.

Die noch hängigen Massnahmen dürfen jedoch nicht vernachlässigt werden. Dies ist zum einen das neue Kontrollzentrum in St-Maurice, welches ursprünglich bereits im Dezember 2010 hätte in Betrieb genommen werden sollen und nun auf Oktober 2011 verschoben wurde. Diese Verzögerung verhindert unter anderem die planmässige Aufarbeitung der Rückstände bei den Fahrzeugkontrollen. Es ist daher wichtig, dass der Bau des Zentrums in St-Maurice rasch vorwärts geht.

Eine weiter hängige Massnahme ist die Suche nach Alternativen für die Räumlichkeiten der Fahrzeugkontrolle in Sitten. Dies ist vor allem notwendig, da die heutige Situation den Bedürfnissen nicht mehr entspricht. Eine Alternative ausserhalb der Stadt wäre hier wünschenswert.

Ein nächster nicht zu vernachlässigender Punkt ist die Integration der Finanzverwaltung ins SAP. Ziel dabei ist es, die gesamte Finanzverwaltung des Staates in ein einziges Programm zu integrieren, wodurch unnötige Schnittstellen vermieden werden könnten. Dazu ist wie vom Finanzinspektorat und der GPK gefordert, eine Arbeitsgruppe zu bilden.

Die CVPO-Fraktion fordert den Staatsrat sowie die Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt auf, die erwähnten Massnahmen entsprechend voranzutreiben. Besten Dank.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Enfin le Service cantonal de la circulation routière et de la navigation (SCN) est sur la bonne route ou sur le bon fleuve. Il s'agira de ne pas sortir à nouveau de cette route à l'avenir.

Le groupe ADG fait siens les constats et conclusions de la commission de gestion contenus dans ce rapport.

Il salue aussi la réorganisation du SCN selon les audits et les différents rapports de l'Inspection cantonale des finances et de la commission de gestion constatant que, sur 32 mesures proposées par l'expert en 2006, 29 sont appliquées et 3 sont en cours et dépendent de décisions relevant de la responsabilité du Conseil d'Etat.

Le groupe ADG insiste sur les points suivants:

Nous regrettons le retard de près d'une année de la construction et de la mise en service du nouveau centre automobile de St-Maurice. Ainsi, les objectifs de rattrapage du retard des contrôles des véhicules sont reportés en conséquence. Tout doit être fait par le service, le département et le Conseil d'Etat pour que ce nouveau centre de contrôle soit opérationnel le plus vite possible et que les délais de rattrapage du contrôle des véhicules soient respectés.

Nous demandons que la question des locaux de contrôle des véhicules de Sion soit traitée aussi avec la plus grande célérité.

Le retard pris dans le règlement des cas litigieux et des erreurs de facturation est inadmissible et son traitement par le SCN doit être une priorité absolue dans les plus brefs délais. Les usagers n'ont pas à subir davantage les conséquences des erreurs du service.

Enfin, en lien avec le retard de la mise en service du nouveau centre de St-Maurice, le groupe ADG tient à rappeler ici sa position du 11 septembre 2008 concernant la délégation de compétence des contrôles périodiques des véhicules au TCS. Cette situation grave des retards des contrôles est le résultat de l'absurdité de l'application rigide d'un Personalstopp qui a empêché un service rentable, qui ne coûte rien à l'Etat mais, au contraire, engrange des rentrées financières, de s'adapter à l'évolution du parc automobile et aux nouvelles technologies y relatives.

Chères et Chers collègues, si, lors des budgets antérieurs, on avait doté ce service de moyens financiers et en personnel suffisants, ce problème n'aurait jamais existé. Grâce aux mesures mises en place, le SCN s'est engagé à résorber le retard d'ici à fin 2013, maintenant 2014 avec le retard supplémentaire, et à garantir le maintien de ce résultat à long terme.

Nous insistons encore une fois sur le fait que ce mandat au TCS n'est qu'une solution provisoire d'urgence qui devrait normalement prendre fin en 2013, que le renouvellement tacite prévu d'année en année après cinq ans ne soit pas automatique, que le service et le département fassent des propositions de résolution interne de cette problématique avec les conséquences budgétaires et en personnel clairement définies et que ce Parlement cesse de jouer les pompiers pyromanes et assume ses responsabilités en accordant les moyens nécessaires au service concerné.

Le groupe ADG s'opposera à toute tentative de privatisation, qu'elle soit directe ou camouflée par le biais d'un renouvellement tacite automatique, surtout quand il s'agit d'un service rentable.

Merci pour votre attention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

In den vergangenen Jahren habe ich immer sehr gespannt auf den Bericht der GPK zu den verschiedenen Thematiken gewartet und diesen mit grossem Interesse gelesen. Immer legte die GPK ihre Finger auf wunde Stellen und wurde ihrer Funktion als Oberaufsichtsbehörde gerecht.

Auch dem aktuellen Bericht wandte ich mich aufmerksam zu. Diesmal machte sich bei mir nach der Lektüre leise Enttäuschung breit. Ich will nicht bestreiten, dass es nötig ist, Anschlussuntersuchungen zu früheren Berichten zu tätigen. Die GPK muss kontrollieren, ob

ihre Massnahmen zur Verbesserung der Situation umgesetzt werden. Zumal grad die Rückstände bei der Motorfahrzeugkontrolle seit Jahren bestehen und gravierende Mängel bei der Führung in der Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt festgestellt wurden.

Trotzdem werde ich den Eindruck nicht los, dass beim aktuellen Bericht der GPK wenig Fleisch am Knochen ist. Er fällt meiner Meinung nach etwas mager aus. Dabei rauscht es gewaltig im Blätterwald der Themen, welche im Kanton Wallis aufgegriffen und untersucht werden sollten.

Nichtsdestotrotz freue ich mich auf den nächsten GPK Bericht und hoffe, dass er brisanter ausfällt.

La discussion est close.

M. le député Laurent Léger, PDCB, vice-président de la commission de gestion:

Je constate que tous les groupes acceptent le rapport de la commission de gestion, hormis cette dernière remarque qui vient d'être faite sur le travail, en fait, de la commission de gestion par rapport à un objet – peut-être cet objet nous tient-il à cœur aussi, ainsi qu'à tous les contribuables valaisans.

Quelques remarques de la commission.

Nous saluons le travail et la remise en question effectuée à l'interne du service, et cela aussi – pour répondre au député Jean-Henri Dumont – sans augmentation de personnel, ce qui signifie que ce travail pouvait être effectué.

Suite aux problèmes récurrents rencontrés par les utilisateurs lors de leurs visites ou lors de leurs relations avec le Service des automobiles au cours de ces dernières années, il aura fallu l'intervention de l'Inspection des finances, de la commission de gestion, puis d'un auditeur pour qu'une remise en question soit effectuée et pour commencer à voir des améliorations. On peut se poser la question si ce n'est pas dommageable pour l'image de l'Etat qui doit être au service du contribuable et non pas l'inverse.

Mais, il n'est pas encore temps de crier victoire, car le travail n'est pas terminé. Trois mesures importantes préconisées par l'audit ne sont pas encore réalisées:

1. la délocalisation du contrôle des poids lourds,
2. la construction du centre de contrôle de St-Maurice et
3. l'étude d'une solution pour les locaux de Sion à l'extérieur de la ville.

D'autres points secondaires ne sont pas encore atteints:

- le rattrapage des contrôles des véhicules est reporté dans le calendrier,
- la gestion financière n'est pas intégrée sur le système SAP (la commission de gestion demande au Conseil d'Etat de constituer rapidement un groupe de travail),
- l'application "Cari 4" cause des soucis (je vous rappelle que l'expert mandaté craint pour la pérennité du fournisseur du logiciel),

- un point important pour tous les utilisateurs et contribuables de ce canton: la gestion de la perception de l'impôt n'est pas optimale. En effet, les détenteurs de véhicules sont souvent induits en erreur par la complexité du système de facturation, et le calcul des montants payés en trop et leurs délais de remboursement ne sont pas encore satisfaisants.

Notre collègue Vincent Rebstein a déposé, en 2008, une proposition qui était préconisée par l'expert mandaté pour l'audit. A ma connaissance, à l'inverse de ce qui a été dit tout à l'heure, cette proposition n'a pas encore été traitée dans ce Parlement. Donc, nous demandons au Bureau que le Parlement puisse s'exprimer rapidement sur cette proposition.

Au vu de ces éléments, et au malheur des socialistes du Haut, la commission de gestion continuera à suivre l'évolution de ce dossier et continuera à informer ce Parlement.

Merci.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich danke für die vielen Fragen die gekommen sind, für die Interventionen und auch für die Arbeit der Geschäftsprüfungskommission.

Ich werde im folgenden probieren Ihnen auf französisch die Fragen zu beantworten.

La commission de gestion salue la réorganisation du service sur la base de l'audit réalisé aux niveaux organisationnel et informatique. Il apparaît, en effet, que pratiquement toutes les mesures proposées ont été mises en œuvre et que le résultat est extrêmement satisfaisant.

J'aimerais maintenant répondre aux questions qui ont été formulées tout à l'heure par les députés.

En ce qui concerne la construction du centre de contrôle des véhicules du Bas-Valais, les travaux de terrassement ont débuté et la cérémonie de la pose de la première pierre aura lieu le 10 juin prochain avec mon collègue Jacques Melly.

Le projet a pris un peu de retard, c'est vrai, en raison de la longueur des procédures d'autorisation et du périmètre concerné. Selon la dernière planification du Service des bâtiments, monuments et archéologie, l'ouverture du centre aura lieu en novembre 2011.

En ce qui concerne les alternatives pour les locaux de contrôle des véhicules de Sion, le fait d'avoir une halle de contrôle des véhicules dans un quartier d'habitations avec un collège à proximité immédiate est source de dangers. Contrôler des véhicules, notamment des poids lourds ne peut se faire dans de bonnes conditions. Ils provoquent des nuisances et engendrent des risques pour les voisins. L'Etat du Valais est propriétaire d'une parcelle dans le quartier des casernes qui pourrait se prêter à la construction d'un nouveau centre, voire un échange avec un terrain de l'armée qui serait encore mieux situé. Les coûts pour la construction d'un tel centre s'élèveraient à près de 20 millions de francs et ce projet devrait être inscrit dans la prochaine planification financière. Il est à noter que la construction de ce nouveau centre permettrait de libérer les locaux utilisés par le Service de la circulation routière et de la navigation actuellement pour couvrir les besoins de l'Administration cantonale.

En ce qui concerne la constitution d'un groupe de travail pour l'intégration de la gestion financière dans SAP, les ressources nécessaires à cette intégration travaillent actuellement sur le projet du Service des contributions qui était plus urgent. Dès que l'avancement de ce projet le permettra, la priorité sera donnée à l'intégration SAP du Service de la circulation routière et de la navigation. Le Conseil d'Etat veillera à ce que toutes les ressources soient utilisées pour que ce projet aboutisse dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne le traitement de la motion Rebstein, le Conseil d'Etat a décidé, le 14 avril 2010, d'accepter la motion précitée. La mise en œuvre de cette motion nécessite une modification de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et une adaptation du système informatique du service. L'entrée en vigueur de nouvelles dispositions est prévue pour le 1^{er} janvier 2012.

En ce qui concerne le délai de rattrapage du contrôle des véhicules, le rattrapage du retard dans les contrôles périodiques des véhicules est lié à l'ouverture du centre de St-Maurice et à l'engagement des effectifs nécessaire à son bon fonctionnement. Avec une ouverture du centre planifiée pour la fin 2011, on peut affirmer que le retard sera comblé à fin 2014. Il est nécessaire en effet de contrôler, durant trois ans, un tiers du parc pour en avoir fait le tour dans ce délai. Globalement, il faut dire que l'expert qui a procédé à l'audit de l'application informatique du service "Cari 4" a relevé que la vision du Service de la circulation routière et de la navigation était la bonne et que le service allait pouvoir maintenant en récolter les fruits. Avec le guide d'améliorations déposé, le Service de la circulation routière et de la navigation va pouvoir encore rendre cette application plus performante.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin.

Somit haben wir den Bericht der GPK durchgearbeitet.

Wir können weitergehen zur Behandlung im Departement..., non, je passe la parole au député René Constantin pour une question.

M. le député René Constantin, PLR:

Désolé de reprendre la balle au bond, mais le groupe PLR a posé une question à M^{me} la conseillère d'Etat concernant le coach.

Puisqu'on avait nommé une personne pour pouvoir assister, conseiller le chef de service et les différents chefs de section, comme 29 des 32 mesures ont été effectuées, et d'après le rapport il n'y a plus lieu de conserver le coach, alors qu'advient-il du mandat de ce coach qui a été nommé pour conseiller ledit chef de service?

Merci pour votre réponse.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Also das Audit wurde durch das Key Team gemacht. Die haben einen ganzen Rapport hinterlegt was wir machen sollen. Das wird jetzt angewendet. Einer der Vorschläge ist einen so genannten Business Analysten anzustellen und die Ausschreibung erfolgt diese

Woche. Also wir haben – ohne eine Stelle mehr – versucht in der Dienststelle eine Stelle zu finden und es wird zukünftig ein Business Analyst angestellt und bei der nächsten vakanten Stelle versuchen wir einen Informatiker anzustellen. Die Arbeit wird jetzt dann von der Dienststelle selber bewerkstelligt.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin für diese Zusatzinformation.

Wir können weitergehen zum Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration.

Traitement:
Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)
Behandlung:
Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

5. MOTION
du député Egon Furrer, CVPO, et cosignataires concernant
la déréliction – un problème actuel de toutes les communes
valaisannes (10.09.2009) (2.052 anc. 1.040)

MOTION
von Grossrat Egon Furrer, CVPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend Dereliktion – ein aktuelles Problem aller
Wallisergemeinden (10.09.2009) (2.052 ehem. 1.040)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats liegt vor. Der Staatsrat schlägt vor, diese Motion in ein Postulat umzuwandeln.

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Die Antwort des Staatsrats auf die Motion betreffend Dereliktion ist so nicht befriedigend.

Wir haben die Forderung gestellt, dass das kantonale Recht die Gemeinden vor Eigentümern schützt, die ihr Grundstück abtreten, um der Gemeinde jene Pflichten aufzubürden, die sie nicht selber wahrnehmen wollen.

In seiner Antwort weist der Staatsrat auf alle möglichen Gesetzgebungen hin und sagt, dass die Gemeinde über die nötigen Rechtsinstrumente verfüge.

Es stellt sich aber die Frage: Verfügen wir in diesem speziellen Fall wirklich über schlagfertige entsprechende Rechtsinstrumente? Ein konkretes Beispiel hat aufgezeigt, dass Rechtsinstrumente wohl teilweise vorhanden sind, aber letztendlich nichts taugen.

Der Staatsrat stützt sich auf den so genannten "Rechtsmissbrauch", d.h. dass sich der ehemalige Eigentümer rechtsmissbräuchlich verhalten hat. Theoretisch richtig, doch würden sich in der Praxis zahlreiche Rechtsstreitigkeiten darüber ergeben, ob ein bestimmtes Verhalten nun rechtsmissbräuchlich war oder nicht. Ich kann mir vorstellen, dass diese Art von Rechtsfigur sehr schwammig ist.

Aber lassen wir uns doch nicht blenden. Die Möglichkeit der Dereliktion dient doch schlussendlich und hauptsächlich gerade dem Zweck, sich von der Pflicht und den Aufwänden zu befreien. Kann da überhaupt die Frage von Rechtsmissbrauch auftauchen? In diesem Fall wäre eine klare gesetzliche Regelung ungleich besser als eine allfällige unsichere Berufung auf eine schwammige Redeart wie Rechtsmissbrauch.

Konkret hat eine Gemeinde eine Verfügung mit Androhung der Ersatzvornahme gestellt, ein baufälliges Gebäude im Dorfzentrum innert gegebener Frist zu unterhalten. Just zum Zeitpunkt als die Verfügung auf dem Tisch lag, kam es zur Dereliktion.

Die Gemeinde, welche nun Eigentümerin geworden ist, hat sich dementsprechend selber eine Verfügung zugestellt. Und dies wird kein Einzelfall bleiben, das wird auch andere Gemeinden treffen.

In seiner Antwort erwähnt der Staatsrat das Bundesprivatrecht und das Obligationenrecht, wonach die Gemeinden Rückgriff hätten, den ehemaligen Eigentümer in die Pflicht zu nehmen. Das Umweltschutzgesetz wird erwähnt. Man argumentiert mit Kommentaren zum schweizerischen Zivilgesetzbuch.

Aber in keinem Gesetz steht zusammenfassend was wir im Interesse aller Gemeinden mit dieser Motion bezwecken wollen.

Auch der Staatsrat scheint seiner Sache nicht sicher zu sein. In seiner Antwort sagt er, dass man dann im Zuge der Revision des öffentlichen Spezialrechts im Bereich des Bauwesens oder des Umweltschutzes die Zweckmässigkeit einer präziseren Regelung prüfen werde.

Wenn die rechtliche Situation so klar ist wie sie der Staatsrat darlegt, bräuchte es ja auch keine Präzisierung im Bau- und Umweltschutzgesetz. Ich denke wir sollten die Problematik erkennen und hier gesetzgeberisch tätig werden und alle Unklarheiten bezüglich Dereliktion beseitigen.

Wenn nun die Motion in Form eines Postulats angenommen wird, wird die Problematik rund um die Dereliktion verkannt. Das Postulat wird in dieser Sache letztlich nicht zu einer guten, befriedigenden Lösung für die Gemeinden führen.

All diese Überlegungen stimmen im übrigen mit der Antwort des Bundesrates auf die Motion, die Roberto Schmidt in Bern hinterlegt hat, überein. Der Bundesrat führt aus, ich zitiere: "Die vom Motionär anvisierte Haftung bezweckt den Schutz des Gemeinwesen und verfolgt damit ganz klar öffentliche Interessen. Die Kantone, welche vorsehen, dass derelinquierte Grundstücke an die Gemeinden fallen, können und müssen in ihrem kantonalen Recht auch Bestimmungen über die Haftung für Sanierungskosten schaffen. Diese Bestimmungen müssen so ausgestaltet werden, dass die Haftung nicht dem Eigentümer,

sondern dem Verursacher auferlegt würde, der dann im Rahmen des Zumutbaren, auch nach der Dereliktion des Grundstückes haftbar bliebe und weiterhin ins Recht gezogen werden könnte".

Damit scheint doch uns allen der Fall klar. Der Ball ist bei den Kantonen laut dem Bund.

Es erübrigt sich die Wichtigkeit einer nachhaltigen Regelung zu unterstreichen. Welche Gemeinde hat nicht auf ihrem Gebiet irgendwelche Ställe, Stadel, Gebäude im historischen alten Dorfzentrum, die vielleicht nicht mehr tragbar sind für die Eigentümer und in nächster Zeit aufwendig saniert werden müssen.

Die damit verbundenen Ausgaben zu sparen, indem man den Schaden der Allgemeinheit überträgt, kann nicht die Lösung sein...

Der Präsident:

Herr Grossrat, würden Sie jetzt zum Schluss kommen?

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Zusammenfassend – einen Moment, ganz kurz – bin ich demnach der Meinung, an der Motion festzuhalten und bitte Sie, geschätzte Abgeordnete die Motion im Namen aller Gemeinden zu unterstützen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Frau Staatsrätin wünscht das Wort und Sie hat es.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Sie, Herr Furrer, haben uns jetzt lange erklärt wie kompliziert das ist und es ist effektiv kompliziert. Ich denke wenn Sie jemanden auf der Strasse fragen würden was heisst Dereliktion, es wäre kaum eine Person, die das so schnell beantworten kann. Effektiv ist die Antwort auch kompliziert und man könnte fast eine Doktorarbeit darüber schreiben was das heute heisst.

Ich würde Ihnen vorschlagen, dass Sie das Postulat annehmen. Wir sagen nicht, dass wir die Motion ablehnen, aber wir weisen auf die komplexe Situation hin. Die Dereliktion betrifft auch mehrere Departemente, zum Beispiel auch das Baudepartement und es wäre sinnvoll, dass wir die Sache genau studieren, denn wir sind uns wirklich der Problematik bewusst hier im Kanton Wallis was es heisst bei älteren Gebäuden. Und in dem Sinn denke ich wir würden das gerne wahrnehmen, aber die Motion in diesem Sinn ist so zu wenig klar für uns. Wir möchten das zuerst gerne studieren.

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Ich danke Ihnen für Ihre Antwort.

Sie sagen es ja selber, es ist ein sehr komplexes Thema und ein sehr komplexes Problem, das alle Gemeinden angeht. Und Sie sagen auch, dass wir das Thema gut studieren müssen, dass es Probleme gibt. Das Wort Dereliktion zu erklären ist ganz einfach, etwas wird herrenlos erklärt und was als herrenlos erklärt wird, wird der Gemeinde zugeschoben.

Wir müssen das gesetzgeberisch regeln. Es gibt beides gleichviel Arbeit. Nur haben wir hier dann eine grundlegende richtige Lösung.

Ich bin darum immer noch der Meinung, dass das Parlament das unterstützen soll und dass wir in diese Richtung mit einer Motion das absegnen.

Par 98 voix contre 17 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 2.052 du député Egon Furrer.

Développements:

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklungen:

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

6. RESOLUTION

**du député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires
concernant: pour l'interdiction de la prostitution des mineurs dès 16 ans
(15.12.2009) (2.054) (*en collaboration avec le DECS*)**

RESOLUTION

**von Grossrat Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend Prostitutionsverbot für Minderjährige
(15.12.2009) (2.054) (*in Zusammenarbeit mit dem DEKS*)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Dans la plupart des cantons suisses, il n'y aurait pas eu d'affaire Ribéry. En effet, que l'on soit footballeur, vedette ou simple quidam, rien n'empêche un client d'acheter les charmes d'une jeune fille ou d'un garçon de plus de 16 ans. En Suisse, la prostitution est considérée comme une activité lucrative parmi d'autres, pour autant qu'elle soit exercée à titre indépendant. Elle est légale à partir de 16 ans, âge de la majorité sexuelle.

Depuis le dépôt, le 15 décembre passé, de la proposition de résolution que vous avez sous les yeux, qui vise à la protection des mineurs contre la prostitution, d'autres démarches dans le même sens ont été approuvées dans d'autres cantons. Le 17 décembre, le canton de Genève a voté à l'unanimité une loi consacrant notamment l'obligation pour toute personne pratiquant la prostitution d'être majeure. En janvier de cette année, les députés genevois ont accepté également une résolution, de nouveau à l'unanimité, demandant à l'Assemblée

fédérale d'ériger en infraction pénale le fait de recourir à des prostituées de moins de 18 ans. En mars 2010, le Grand Conseil fribourgeois a lancé la même initiative et, fin avril, le canton de St-Gall a emboîté le pas de celui de Genève.

Au niveau international, pratiquement tous les pays ont déjà adopté cette norme. Un projet est à l'étude dans les Pays-Bas pour élever l'âge légal à 21 ans.

Jusqu'ici, le Conseil fédéral n'a pas donné suite aux différentes demandes des parlementaires fédéraux et des cantons bien qu'il reconnaisse que, je cite "la prostitution des jeunes est susceptible de nuire à leur développement sexuel, de les traumatiser et de les déstabiliser tant psychiquement que socialement".

Accepter la résolution serait accepter toutes les voix qui demandent au Conseil fédéral de concrétiser sa volonté de respecter les droits de l'enfant. Il ne s'agit pas ici de se positionner pour ou contre la prostitution, celle-ci étant protégée par le principe de la liberté de commerce. Il s'agit de savoir quel message on veut donner à la jeunesse: estime-t-on que la prostitution peut faire partie de ses projets et perspectives de vie?

Actuellement, en cas de prostitution avérée de mineur, faute d'interdiction, la police ne peut qu'aviser les parents. Le Gouvernement ne doit pas cautionner ce genre de comportement et doit montrer sa volonté claire de protéger le développement sexuel, psychique et social des jeunes.

Pour terminer, je rappelle l'objet de la proposition de résolution:

- que le Conseil d'Etat fasse valoir cette résolution auprès du Parlement fédéral pour demander l'interdiction de la prostitution des mineurs avant l'âge de la majorité civile de 18 ans révolus;
- pour que les personnes qui ont recours à des prostituées de moins de 18 ans soient poursuivies pénalement;
- pour que les mineurs qui pourraient exercer la prostitution ne soient pas sanctionnés mais bénéficient d'un soutien spécialisé par des professionnels expérimentés, même en cas de prostitution occasionnelle.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Cette résolution n'est pas combattue.

Je donne la parole à M^{me} la cheffe du département.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Monsieur le député Camille Carron, la résolution visant à interdire la prostitution des mineurs dès 16 ans reçoit notre plein soutien.

La Suisse est un des rares pays dans lesquels la majorité sexuelle est fixée à 16 ans alors que la majorité civile est fixée à 18 ans révolus. Cette contradiction entre le code pénal et le code civil va être éliminée au plan fédéral. En effet, les lois cantonales, au demeurant fort peu nombreuses, ne protègent pas les mineurs entre 16 et 18 ans mais favorisent, au contraire, le tourisme sexuel entre les cantons.

Le Conseil fédéral est saisi de plusieurs interventions parlementaires. Il pourrait y donner une suite favorable en adhérant à la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, une adhésion qui amènerait la Confédération à modifier le code pénal.

La résolution du Grand Conseil valaisan constitue un nouveau signal fort donné au Conseil fédéral afin qu'il accélère la mise sous toit d'une législation garantissant une réelle protection aux mineurs.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin.

Wir kommen zur Abstimmung über diese Resolution.

Par 105 voix, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution 2.054 du député Camille Carron.

7. MOTION

**du groupe UDC, par le député Alexandre Caillet, et cosignataires
concernant l'endettement des jeunes:**

prévention dès la première poursuite! (15.12.2009) (2.055)

MOTION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Alexandre Caillet, und
Mitunterzeichnenden betreffend Jugendverschuldung:**

Prävention ab der ersten Betreuung! (15.12.2009) (2.055)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

Dans le but de raccourcir les débats, je remercie le Parlement d'accepter cette motion nécessaire pour notre jeunesse et qui soulagera les offices de tutelle et les chambres pupillaires. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Cette motion n'est pas combattue; elle est donc acceptée et transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

8. MOTION

**des députés Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Sonia Z'graggen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Olivier Salamin
(suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant l'augmentation
du fonds cantonal pour la famille (15.12.2009) (2.056)**

MOTION

der Grossrätinnen Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Sonia Z'graggen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie Grossrat (Suppl.) Olivier Salamin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Erhöhung des kantonalen Familienfonds (15.12.2009) (2.056)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Les motionnaires ont déposé cette intervention en décembre dernier et nous avons sollicité au départ un traitement en urgence vu que le versement de ce fonds a lieu en décembre.

Le fonds cantonal pour la famille permet à des familles à revenus modestes d'avoir une bouffée d'air en fin d'année et, dans certaines situations, ce fonds permet à des familles de garder la tête juste au-dessus de l'eau.

Les motionnaires souhaitent, d'une part, garantir un montant minimum dans la loi et, d'autre part, nous souhaitons une augmentation du montant donné pour cette année vu que les augmentations du fonds tiennent compte de la situation économique du canton et également de l'évolution du pouvoir d'achat des familles.

Le canton est dans les chiffres noirs, mais le pouvoir d'achat des familles baisse année après année. Le renchérissement des salaires non obligatoire malheureusement ne couvre pas les charges réelles. En effet, l'indice des prix à la consommation ne prend pas en compte le coût des primes maladie par exemple. On a vu ce matin que le Parlement, tous partis confondus, a un réel souci de soutenir les familles.

Nous vous demandons donc d'accepter cette motion afin d'alléger, en fin d'année, les familles ayant des revenus modestes. C'est un acte concret qui peut éviter l'aide sociale. Merci.

Le président:

Merci Madame la députée.

Cette motion est combattue.

M^{me} la députée Emmanuelle Maye-Favre, PLR:

Si l'idée du groupe ADG est certes tout à fait louable, le groupe PLR émet toutefois quelques réserves.

Le groupe PLR aurait voulu avoir quelques informations, notamment quant à l'incidence financière d'une telle augmentation.

Pour cette raison principalement, le groupe PLR demande que les motionnaires transforment cette motion en postulat. Merci.

M. le député (suppl.) Pascal Dubosson, PDCB:

Le groupe DC du Bas a analysé avec une grande attention la motion concernant l'allocation de ménage du fonds cantonal pour la famille.

Nous sommes du parti de la famille mais, pour différentes raisons, nous proposons aussi aux auteurs de transformer la motion en postulat, sans quoi nous la combattons.

Ce texte nous demande de modifier la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales, entrée en vigueur il y a moins de deux ans. Cette loi a été traitée par la commission IF avec toute la rigueur nécessaire entre mars et mai 2008 et les députés de la précédente législature, dont une partie d'entre nous, l'ont adoptée par 117 voix et 2 abstentions lors de la session de septembre 2008. Il nous semble donc prématuré de modifier cette loi et nous ne remettons pas en cause les décisions prises à ce sujet en 2008.

Une des demandes de cette motion est, en plus, déjà appliquée dans la loi. Les motionnaires demandent que le montant de 1'350 francs pour l'allocation de ménage soit un minimum. Ce montant prévu à l'article 10 n'est en aucun cas bloqué. En effet, une augmentation de cette allocation est réglée dans le cadre de l'article 12 "Adaptation au renchérissement". Je cite: "Le Conseil d'Etat adapte les montants des allocations familiales prévus à l'article 4 alinéa 2 au même terme et dans le même pourcentage que le Conseil fédéral, tel que prévu à l'article 5 alinéa 3 LAFam." Le Conseil d'Etat devra donc adapter les allocations familiales, allocations de ménage comprises, en même temps que le prévoit la loi fédérale sur les allocations familiales. La loi fédérale adapte les montants minimaux des allocations au même terme que les rentes AVS, à condition que l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) ait augmenté d'au moins 5 points. Dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, les motionnaires demandent une adaptation de 1'350 à 2'000 francs, soit 50% d'augmentation de l'allocation. Entre l'entrée en vigueur de la loi et fin mars de cette année, l'IPC a diminué de 0,2 point. Loin des 5 points demandés par la loi fédérale et aussi loin des affirmations des auteurs vu que le pouvoir d'achat n'a pas baissé. L'IPC ne tient, certes, pas compte des primes d'assurance-maladie, mais nous mettons en doute l'argument de l'augmentation de 1'500 francs des primes étant donné que les personnes touchant l'allocation de ménage bénéficient des subsides cantonaux.

Pour toutes ces raisons, nous demandons aux auteurs de transformer la motion en postulat. En cas de maintien de la motion, nous demanderons le vote. Si un autre groupe devait combattre le postulat, le groupe DC du Bas serait partagé au moment du vote.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

On est d'accord de transformer cette motion en postulat à l'heure actuelle.

Le président:

Merci Madame la députée.

Nous en prenons note (postulat transmis au Conseil d'Etat pour traitement).

9. INTERPELLATION

du groupe UDC, par le député Eric Jacquod, concernant: retour à la comptabilité à la main au Service de l'action sociale? (15.12.2009) (2.057)

INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric Jacquod, betreffend Probleme mit der Buchhaltungssoftware bei der Dienststelle für Sozialwesen (15.12.2009) (2.057)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

La parole n'est pas demandée.

Frau Staatsrätin, Sie haben das Wort.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Herr Jacquod, die Interpellation wirft Fragen auf zum Projekt VALOGIS der Institutionen.

Es ist wirklich so, dass es zwischen Oktober 2009 und November 2009 verschiedene Ausbildungsmodule gab über das Programm VALOGIS und es sind mehrere Probleme aufgetaucht. Es wurden Korrekturen verlangt und nach zwei neuen Anpassungen kann man sagen, dass diese Probleme beseitigt werden können.

Es ist so, dass man am Anfang auch acht Pilotstandorte vorgesehen hat, die wurden jetzt zurück auf zwei buchstabiert, d.h. auf FOVAHM und Fux Campagna.

Diese Institutionen begannen im Januar 2010 mit folgenden Modulen: Lohnverwaltung, Buchhaltung, Projektbearbeitung und die Migration der Dossiers. Zu sagen ist, dass jede Institution praktisch ein anderes Informatiksystem hat und dass die Migration wirklich viel Zeit braucht und erst im praktischen Arbeiten sieht man, welche Probleme eben diese Migration bedeutet. Dazu zu sagen ist auch, dass die Fux Campagna in Visp in enger Zusammenarbeit und mit der Unterstützung des Kinderdorfes arbeiten wird. Das Projekt VALOGIS betrifft ja vor allem die zwei Departemente, das Departement für Erziehung und mein Departement, d.h. es betrifft die Institutionen unseres Kantons.

Unter Berücksichtigung aller dieser Anpassungen können wir auf Ihre drei Fragen wie folgt antworten:

Vom Grossen Rat wurden 2,4 Millionen Franken genehmigt. Das Programm selber beläuft sich auf 2,2 Millionen und 1,2 Millionen Franken sind aufgrund des Vertrages bereits an die Gesellschaft Cross Systems bezahlt worden, d.h. diese Bezahlung entspricht der tatsächlichen bisher geleisteten Arbeit.

Wir halten hier auch fest, es gab Probleme und Probleme sind bei dieser Anpassung wirklich unvermeidlich. Aber der Führungsausschuss und auch die Kompetenzzentren, welche das Projekt eng verfolgen, haben jetzt die nötigen Mittel zur Verfügung gestellt, und wir wollen raschmöglichst eine Lösung suchen.

Sie fragen des weiteren, ob die Dienststelle effektiv die nötigen Kompetenzen habe und ob die beauftragten Personen kompetent sind die Probleme zu lösen.

Ich kann Ihnen einfach sagen, es sind mehrere Dienststellen impliziert, die Dienststelle für Sozialwesen, die kantonale Dienststelle für die Jugend, das Amt für Sonderschulwesen und auch der Delegierte des Grossen Rates für Informatikfragen. Es sind kompetente Personen darin, die etwas vom System verstehen.

Sie fragen auch, ob wir nicht besser einen externen Experten beiziehen sollten, um weiteren Schaden zu vermeiden.

Die aktuelle Situation rechtfertigt diese Massnahme nicht. Der Führungsausschuss verfolgt das Vorwärtskommen des Projektes regelmässig und macht eine monatliche Bilanz. Im Fall von Problemen wird er Massnahmen dem Staatsrat übermitteln und beantragen.

Am 15. April gab es eine Vorstellung des Projektes vor den Direktionen von allen 34 Institutionen. Die Demonstration hatte die konkreten Anwendungen zum Ziel und es gab sehr positive Rückmeldungen. Das Ziel ist nach wie vor, dass das ganze System für alle Institutionen am 1. Januar 2011 in Kraft treten kann.

Ich möchte nochmals die Vorteile des Systems betonen. Es hat den Vorteil, dass punkto Lohnbuchhaltung, punkto Statistik, alle Institutionen im Kanton dann nach dem gemeinsamen System arbeiten können, dass das vereinheitlicht wird und zweitens haben wir dann quasi ein Observatorium, was die Institutionen betrifft und mit diesem Observatorium können wir Veränderungen früher feststellen, darauf reagieren und auch neue Erfordernisse der Institutionen werden uns so auch früher bekannt.

Ich denke, das System ist auf gutem Wege und im nächsten halben Jahr wird es noch weiter verbessert, so dass wir wirklich am 1. Januar 2011 damit bei allen Institutionen beginnen können.

10. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant:
la police unique pour bientôt? (16.12.2009) (2.058)**

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend:
Bald eine einzige Polizei? (16.12.2009) (2.058)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Depuis un certain temps déjà, c'est-à-dire depuis en particulier que ce Parlement a été saisi d'interventions sur la question d'une éventuelle police unique, de la fusion des polices municipales et cantonale, ce sujet constitue un débat, un débat important, parce qu'il concerne la police de proximité, c'est-à-dire certainement un des aspects les plus importants pour les habitants de ce canton, pour le développement finalement du sentiment de sécurité ou d'insécurité que peuvent ressentir les gens.

En considérant le processus qui a été mis en route, semble-t-il, à l'initiative de la ville de Sion, avec un écho favorable à l'Etat du Valais, on est obligé de s'inquiéter un peu. On est

obligé de s'inquiéter parce que la ville de Sion, ce n'est pas la plus petite commune du canton; c'est en toute simplicité le chef-lieu du canton. On voit bien que le processus qui a été mis en route, quand bien même on nous dit qu'il ne devrait déboucher que sur un rapport, que, selon les conclusions de ce rapport, il pourrait très bien déboucher sur des décisions qui pourraient ensuite avoir des effets d'entraînement, si j'ose dire, sur des communes de plus petite dimension.

Nous avons l'impression que, dans cette affaire, l'Etat, en acceptant de se prêter à ce jeu qui n'en est pas un, joue les apprentis sorciers. Nous avons l'impression qu'il y a des confusions. J'en cite une ou deux. On nous dit qu'on s'inquiète du développement des tâches administratives. J'aimerais dire ici que ce qui est important, ce n'est pas le problème des tâches administratives ou non, mais c'est le problème des tâches policières ou non. S'il y a un effort à faire dans toutes les polices, mais aussi à la police cantonale et bien sûr également dans les polices municipales, c'est d'essayer de concentrer le travail des policiers formés sur des tâches policières plutôt que sur des tâches non policières. Par contre, un policier qui est allé sur le terrain, qui a participé à une intervention, on comprend bien, si on sait ce que c'est que le travail de la police, qu'il est le seul, quand il revient au bureau, à pouvoir faire en tout cas une partie du travail administratif, son rapport en particulier, sur lequel va déboucher son intervention. On ne peut donc pas dire que les polices municipales ne devraient pas faire du travail administratif et on ne peut pas s'effaroucher de ce qu'elles en fassent parce que la police cantonale, elle aussi, en fait. La question par rapport à cette confusion entre tâches administratives et policières ou non, c'est bel et bien que, à tous les échelons, que ce soit pour la police cantonale ou pour les polices municipales, on arrive à se concentrer sur des tâches de police quand on engage des policiers formés.

Ensuite, on n'est pas certain, quand on lit tout ce qui s'est écrit et dit sur la question, que les gens qui ont mis en route ce processus, en tout cas à l'initiative de la ville de Sion, sont très au fait de ce qui se passe sur le terrain. Je cite juste un point. Je sais qu'une des questions qui est discutée par rapport à l'audit qui a été conduit par la ville de Sion et qui est une question à côté de laquelle, semble-t-il, on est complètement passé, c'est la question des contrôles préventifs ou de la présence préventive des agents aux abords des écoles. Est-ce que c'est une tâche policière? Nous, nous disons clairement oui. Il semblerait que ce n'est pas l'avis de tout le monde. Alors, il est clair que si l'on prend des tâches comme ça et puis que, sur la base d'un audit fait dans des conditions que l'on devrait certainement discuter parce que tout le monde ici, j'imagine, l'ignore, eh bien!, on est légitimé à avoir un certain nombre de doutes sur les conditions de départ de tout ce processus et de réflexions qui nous semblent hâtives.

Alors, à partir de là, ce que l'on constate, c'est que l'on a, au départ de l'opération, une commune dont ni l'Exécutif ni le chef de la police municipale (à notre connaissance en tout cas) n'ont été jusqu'au bout d'un concept de police de proximité, dont on ignore tout de leur part, et puis comme autre partenaire, on a l'Etat du Valais qui s'est prêté, à notre avis un peu dangereusement, à ce jeu sans qu'il y ait eu ici dans cette salle un débat sur cette question si importante qu'est la question de savoir qu'est-ce que l'on veut faire de nos polices municipales. Comment est-ce que l'on voit la collaboration entre les polices municipales et la police cantonale? Est-ce que l'on voit seulement encore des polices municipales...

Le président:

Monsieur le député Jean-Luc Addor...

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

J'ai tout de suite fini, Monsieur le président.

...ou est-ce qu'on voit seulement leur fusion?

Ce sont-là des questions importantes et nous pensons que si l'on ne veut pas mettre la charrue avant les bœufs, eh bien!, ce sont des questions qu'il fallait se poser avant de s'engager dans ce processus.

Raison pour laquelle, entre autres questions de notre interpellation, nous avons suggéré que le processus actuel soit stoppé jusqu'à ce que des options aient été prises au niveau cantonal, chose qui ne peut se faire que par le Grand Conseil. Merci.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Monsieur le député Jean-Luc Addor, j'aimerais, tout d'abord, répondre à vos questions qui figurent dans l'interpellation. Ensuite, je donnerai plus d'explications, où est le statu quo pour la police cantonale et les polices municipales.

Le Conseil d'Etat a accepté d'entrer en matière sur la demande de la municipalité de Sion conformément à l'article 16bis de la loi sur la police cantonale qui prévoit expressément ce type de démarche. La requête émanait du conseil municipal de Sion suite à un audit concluant à des réformes de fond rendues nécessaires en matière de sécurité publique dans la capitale du canton.

Un groupe de travail, présidé par le commandant de la police cantonale, a été constitué. Il inclut l'Administration cantonale des finances, le Service du personnel et de l'organisation de l'Etat du Valais et la municipalité de Sion. Le groupe de travail doit présenter un rapport et un concept de fonctionnement complet au cours du premier semestre 2010.

Le Conseil d'Etat décidera, ensuite, du lancement ou non du projet pilote en toute connaissance de cause.

Il n'est pas question de stopper le processus engagé qui entre dans un cadre légal bien défini de coopération renforcée entre la police cantonale et les polices municipales. De plus, la solution envisagée à Sion n'est pas le seul type de collaboration initié entre police cantonale et polices municipales. On peut, par exemple, citer le cas des "maisons de sécurité" qui, comme à Montana, voient loger sous un même toit les corps cantonal et municipal. D'intéressantes synergies en termes de commandement en découlent.

Sur le plan général, le projet porte sur la gestion des tâches de sécurité publique nécessitant une formation complète de policier. Les tâches administratives relevant de la gestion du domaine public resteront du ressort de la commune.

Actuellement, il n'est pas question d'établir une police unique en Valais.

Ich möchte einige Fakten aufzählen zu dieser Diskussion Einheitspolizei.

Effektiv läuft die Diskussion in verschiedenen Kantonen und zurzeit haben sechs Kantone in der Schweiz eine Einheitspolizei. Es sind dies Bern, Neuenburg, Luzern, Zug, Schaffhausen und Freiburg.

Wie ist die Situation im Kanton Wallis?

Wir haben im Moment 143 Gemeinden und 75 Gemeindepolizeien. Es gibt vier Möglichkeiten, die sich den Gemeinden stellen. Wir haben die interkommunalen Polizeien wie zum Beispiel die interkommunale Polizei vom Haut-Lac, wo fünf Gemeinden darunter sind, Collombey-Muraz, Vouvry, Vionnaz, Port-Valais und St-Gingolph. Wir haben relativ grosse Gemeindepolizeien in Sierre, Sion und Martigny, wir haben Gemeinden mit einem oder mehreren Polizisten und wir haben auch Gemeinden ohne eine Gemeindepolizei.

Wenn man das Corps ansieht, ist das Verhältnis folgendes:

Wir haben 440 Polizisten, die auf dem Terrain arbeiten im Kanton und bei den Gemeinden haben wir rund 200 – wie wir dies gemeldet bekommen haben. Es gibt verschiedene Arten der Zusammenarbeit und der Artikel 16 des Gesetzes über die Kantonspolizei sagt: "Wenn es die Umstände rechtfertigen, so kann die Kantonspolizei mittels Vereinbarung und gegen Entschädigung gewisse Aufgaben der Ortspolizei übernehmen, wenn die Gemeinde nicht in der Lage ist, diese Aufgabe mit eigenen Mitteln oder im Rahmen einer interkommunalen Vereinbarung zu erfüllen". Das ist Artikel 16bis aus unserem Gesetz von 1953. Wir haben nichts erfunden, es ist eine gesetzliche Basis da und die Anfrage der Stadt Sitten haben wir aufgenommen. Wir prüfen diese Anfrage.

11. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par la députée (suppl.) Nadine Reichen, concernant:
à quand une alerte enlèvement pour les adultes également? (16.12.2009)
(2.059)**

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Nadine Reichen,
betreffend: Wann wird auch für Erwachsene ein Entführungsalarm
eingeführt? (16.12.2009) (2.059)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Frau Staatsrätin, Sie haben das Wort zur Beantwortung dieser Interpellation.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Madame la députée (suppl.) Nadine Reichen, à l'heure actuelle, le système d'alerte enlèvement, introduit le 1^{er} janvier 2010 sur le plan national, ne permet effectivement de donner l'alerte que si une personne d'âge mineur est enlevée et qu'il y a mise en danger de sa vie ou de son intégrité corporelle.

Lors de la signature de la convention entre la Confédération et les cantons, il a été prévu une deuxième phase d'évaluation. Celle-ci permettra d'examiner entre autres l'extension du système aux personnes adultes disparues.

Cette phase d'étude est prévue pour le deuxième semestre 2010. Elle sera conduite par le Département fédéral de justice et police, d'entente avec la Conférence des directrices et directeurs des Départements cantonaux de justice et police.

Dans le cadre de cette dernière, nous ne manquerons pas d'insister pour que ce processus d'alerte absolument indispensable soit étendu aux adultes.

12. INTERPELLATION
du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant
l'hébergement des demandeurs d'asile déboutés (16.12.2009) (2.060)

INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend
Unterbringung abgewiesener Asylbewerber (16.12.2009) (2.060)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Cette interpellation concerne, pour qu'on soit bien au clair, le sort des demandeurs d'asile déboutés et d'aucune autre catégorie de demandeurs d'asile.

L'objectif finalement est d'essayer d'explorer, sur la base de propositions dont j'aimerais dire ici que pour ceux qui les avaient lues dans la presse, elles n'émanent pas de mon parti: quels lieux d'hébergement on peut trouver pour ces gens-là, dans l'idée en particulier d'éviter la multiplication de trafics en tous genres et d'éviter que ce type de trafics ne se déroule en particulier en zone urbaine ou pratiquement urbaine comme c'est le cas maintenant notamment à Collombey-Muraz.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Mit dieser Interpellation vom Dezember 2009 ersucht die SVP-Fraktion den Staatsrat, sich über den Vorschlag, abgewiesene Asylbewerber in nicht mehr genutzte Armeeunterkünfte, abseits der Wohngebiete unterzubringen, um so illegale Machenschaften aller Art zu unterbinden, auszusprechen. Unter anderem wird von ihnen der Simplonpass genannt.

Es muss hier einmal präzisiert werden, dass der Ausdruck "abgewiesener Asylbewerber" eine Person, deren Asylgesuch abgelehnt worden ist, bezeichnet. Was heisst das? Asylsuchende, die nicht Asyl erhalten, müssen in ihr Heimatland zurückkehren oder wenn sie dies nicht freiwillig machen, werden sie ausgeschafft. Aber zu sagen, dass abgewiesene Asylbewerber alles Personen sind, die imstande sind strafbare Handlungen zu begehen, ist nicht korrekt. Tatsächlich setzt sich dieser Bevölkerungsteil heute aus 242 Personen zusammen, die in folgende Kategorien unterverteilt werden können:

Familien	104
Unbegleitete Minderjährige	3
Alleinstehende Frauen	12
Alleinstehende Männer	123

Entsprechend dieser Kategorien verstehen Sie sicher, dass die Vorstellung unmenschlich ist, Familien mit Kindern und unbegleitete Minderjährige in abgelegene Barackenlager der Armee unterbringen zu wollen und ihnen dann dort eine medizinische und schulische Betreuung zukommen zu lassen.

Ausserdem wäre es illusorisch zu denken, sämtliche illegalen Machenschaften aller Art könnten aufgehalten werden, indem man alleinstehende Männer in dieser Art von Einrichtung unterbringt.

Insbesondere im Kanton Tessin und im Kanton Bern hat man diese Erfahrungen gemacht und es hat sich gezeigt, dass alleinstehende Personen, die abgelegenen Unterkünften zugewiesen wurden, sich nicht dorthin begaben. Sie ziehen es dann vor im Untergrund zu leben, mit der Folge, dass wir – die Behörde – keine Kontrolle mehr über die Situation haben. Die Suche nach Lösungen für abgelegene Beherbergungen dieser Personenkategorie wird vom Departement nicht in Betracht gezogen, da sie nicht realistisch ist. Das Departement setzt auf eine zweckmässige Betreuung in den üblichen Asyleinrichtungen und setzt den Schwerpunkt auf die Einsetzung von spezifischen Programmen zur Rückkehrhilfe.

13. INTERPELLATION
du groupe PLR, par le député André Vernay, concernant
la police municipale: bientôt la fin? (16.12.2009) (2.061)
INTERPELLATION
der PLR-Fraktion, durch Grossrat André Vernay, betreffend
Gemeindepolizei: Hat das letzte Stündlein geschlagen? (16.12.2009)
(2.061)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député André Vernay, PLR:

Le texte déposé par le groupe PLR est suffisamment explicite pour que je n'y revienne pas en détail.

Cependant, juste une petite remarque d'actualité.

A l'heure où de plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer l'augmentation de la délinquance dans le Chablais notamment, la voie étudiée ici par la commune de Sion a le mérite d'apporter une solution possible. En effet, la police municipale n'a pas les compétences de la police cantonale, tout le monde le sait, alors que les deux polices suivent la même formation.

Face à la criminalité croissante, ne fait-il pas sens d'avoir une seule police?

Est-ce que la division actuelle des forces de police facilite la lutte contre la violence?

Voilà les questions fondamentales qui devront guider le débat.

C'est avec plaisir que nous attendons la réponse de M^{me} la conseillère d'Etat.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Herr Vernay, ich habe ja soeben die Antwort gegeben, was die Anfrage der Stadt Sitten betrifft. Ich kann vielleicht nochmals präzisieren.

Wenn ein solches Projekt zustande kommen sollte, sieht die Kantonspolizei, dass sie die öffentlichen Sicherheitsaufgaben wahrnehmen würde, welche eine vollständige Polizistenausbildung erfordert.

Was die administrativen Aufgaben im öffentlichen Bereich betrifft, werden diese in der Zuständigkeit der Gemeinde bleiben.

Wenn das Konzept aufzeigen sollte, dass dadurch die öffentliche Sicherheit erhöht würde, dass wir die Polizeieinsätze besser planen könnten, dass es mehr Synergien gibt, dann kann ich mir vorstellen, dass wir die Verhandlungen weiterführen und die Zusammenarbeit zwischen der Kantonspolizei und der verschiedenen Gemeindepolizeien im ganzen Kanton suchen werden.

14. INTERPELLATION

**des députés Philipp Matthias Bregy, CVPO, Beat Rieder, CVPO, et
cosignataires concernant une protection de la jeunesse efficace
dans le domaine des scènes de violence (17.12.2009) (2.062)**

INTERPELLATION

**der Grossräte Philipp Matthias Bregy, CVPO, Beat Rieder, CVPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend wirksamer Jugendschutz
im Bereich von Gewaltdarstellungen (17.12.2009) (2.062)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Die Fragen, die in dieser Interpellation aufgeworfen werden, sind klar. Wir haben in der Schweiz eine stark steigende Zahl von schweren Gewaltverbrechen von Kindern und Jugendlichen. Der Schutz gegen diese Gewaltverbrechen ist Sache des Kantons. Das Strafrecht wirkt nur ungenügend gegen solche Gewaltverbrechen.

Wir fragen unsere Staatsrätin an, verfügt der Kanton Wallis über eine Prävention und verfügt er über eine genügende Strategie.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Herr Rieder und Mitunterzeichnende, ich kann Ihnen dazu folgende Antwort geben.

Es ist wirklich nicht von der Hand zu weisen, dass im präventiven und repressiven Bereich kantons- und schweizweit Handlungsbedarf besteht. Einzelne Kantone sind daran jetzt so genannte Medienschutzgesetze zu erarbeiten, andere suchen wieder den Weg über

eine Standesinitiative, damit der Bundesrat aktiviert wird. In die gleiche Richtung geht auch die Unterschriftensammlung der Pro Juventute zur Schaffung einer landesweiten Lösung bezüglich Computerspielen.

Die Regierung ist der Auffassung, dass Handlungsbedarf besteht und dass die bisher vorherrschende Selbstregulierung nicht tauglich ist. Sie ist aber der Überzeugung, dass eine landesweite Lösung angestrebt werden muss. Deshalb hat sie auch die Vereinbarung der KKJPD, d.h. der Konferenz der kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren über die Schaffung einer schweizerischen Kommission "Jugendschutz im Film" vom 27. August 2009 unterzeichnet. Weil drei Kantone noch nicht unterzeichnet haben, ist die Inkraftsetzung vorläufig noch aufgeschoben.

Sie fragen mich was der Kanton selber macht. Der Kanton selber ist auch aktiv. Ich gebe Ihnen drei Beispiele.

1. Was den repressiven Bereich betrifft, ist die Kantonspolizei bestrebt, das Legalitätsprinzip anzuwenden und gesetzliche Übergriffe unverzüglich der Justiz zur Beurteilung zu verzeigen. In dieser Ausführung arbeitet die Kriminalpolizei eng mit der Bundeskriminalpolizei zusammen.

2. Die Kantonspolizei hat im Laufe dieses Jahres die Abteilung Jugendschutz und Sitte geschaffen und diese mit präventiven und repressiven Aufgaben im Bereich des Jugendschutzes und spezifisch im Bereich des Medienjugendschutzes eingesetzt.

3. Der Staatsrat hat am 14. April von diesem Jahr das von einer interdisziplinären Arbeitsgruppe erstellte Gewaltschutzprojekt vom Dezember 2009 zur Kenntnis genommen und entschieden, die vorgeschlagenen Massnahmen zu initiieren, einschliesslich die koordinierte Netzwerkarbeit der Schule mit den Präventionspartnern.

15. INTERPELLATION

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Didier Fournier,
concernant l'aéroport militaire de Sion: quid des promesses du DDPS?**

(17.12.2009) (2.063)

INTERPELLATION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat

Didier Fournier, betreffend Militärflugplatz Sitten:

Was ist mit den Versprechungen des VBS? (17.12.2009) (2.063)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Voici dix ans que Berne nous berne!

Dès 2000 déjà, des actions citoyennes sont, en effet, menées auprès du DDPS: courriers, rencontres, oppositions, pétitions, initiative; rien n'y fait. Dès 2005, une quinzaine d'interventions parlementaires sont, en outre, déposées par plusieurs d'entre nous, tous partis confondus.

Le rapport du "groupe de travail bruit" transmis au Conseil d'Etat le 31 janvier 2008 nous renseigne sur quelques promesses pour lesquelles des réponses précises sont toujours attendues.

En séance du 29 août 2007, la Confédération s'engage à fournir plusieurs documents concernant les impacts des mouvements planifiés sur l'environnement, tant au niveau de l'air qu'à celui du bruit.

En séance du 18 octobre 2007, la Confédération s'engage à justifier la nécessité technique d'utiliser la postcombustion et à proposer plusieurs variantes. Elle s'engage aussi à présenter l'étude de faisabilité quant au rallongement de la piste de l'aéroport et aux conséquences y relatives en matière de bruit. Que nenni!

Le 9 janvier 2008, une correspondance de la cheffe de la délégation fédérale met tout simplement fin aux négociations, les exigences du canton étant jugées inacceptables.

Dès lors, les représentants de la Confédération ne sont plus entrés en matière et leurs promesses sont restées sans lendemain.

De qui se moque-t-on? Alors que nous autres élus revendiquons régulièrement des compléments à ce dossier, alors que des estimations alarmantes sont faites quant aux pertes économiques (plusieurs centaines de millions) liées au cadastre du bruit alors que l'initiative Weber est acceptée par huit communes du Valais central, alors que la grogne des riverains et visiteurs ne cesse d'augmenter, la grande muette se mure dans une attitude autistique inacceptable.

Si le DDPS mettait autant d'énergie et de moyens pour informer le Gouvernement et le Parlement de ce canton que pour tenter de rallier la population valaisanne à sa cause, il est certain que nous aurions tous les renseignements voulus pour débattre et décider. Mais, au contraire, il fait fi de ces nombreuses requêtes et œuvre de façon insidieuse à la pérennité du site en faisant divers travaux pseudo-secrets et en modernisant son équipement de guidage notamment.

Ainsi, avant d'obtenir les réponses souhaitées, nous allons être mis devant le fait accompli, à savoir que les investissements en cours justifient l'exploitation de notre aéroport à des fins militaires pour de nombreuses années encore. Est-ce cela que nous voulons?

D'avance, merci à M^{me} la conseillère d'Etat de bien vouloir nous éclairer sur les questions de mon interpellation et sur cette problématique qui pèse lourdement sur la qualité de vie et l'économie de notre canton.

Merci de votre attention.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Monsieur le député Didier Fournier, en préambule, il convient de rappeler que le canton du Valais a demandé et obtenu la suspension de la fiche n° 23.31 "Aérodrome militaire de Sion" du plan sectoriel militaire. En effet, le canton est fermement opposé à la planification des vols militaires proposée par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS).

Si on se base sur le cadastre du bruit effectif en 2001:

- 3 millions de mètres carrés en zone à bâtir sont exposés à un bruit dépassant les valeurs de planification,
- 1,3 million de mètres carrés sont exposés à des valeurs de bruit supérieures aux valeurs limites d'immission et
- 86'000 mètres carrés sont exposés à un dépassement des valeurs d'alarme.

Aussi bien le Conseil d'Etat que la commune de Sion ont toujours clairement indiqué qu'ils n'accepteraient aucune augmentation du bruit par rapport au bruit effectif en 2001 et que, au contraire, ils demanderaient une diminution des nuisances et de leur impact.

Dans les zones équipées, les permis de construire de nouveaux immeubles destinés au séjour prolongé des personnes ne seront délivrés que si les valeurs limites d'immission ne sont pas dépassées. La législation prévoit des dérogations pour autant que les locaux à usage sensible au bruit ne soient pas orientés du côté de la source du bruit et si les mesures complémentaires de lutte contre le bruit qui pourraient encore être nécessaires ont été prises.

Pour ce qui est des questions touchant à la ville de Sion, il n'appartient pas au Conseil d'Etat d'examiner, dans son principe, en dehors de toute procédure, la légalité des éventuelles décisions prises par la commune; elle en assume la responsabilité. Nous vous laissons donc le soin de vous adresser directement à la commune pour qu'elle vous donne un état des lieux.

Comme déjà précisé à de nombreuses reprises, le nouveau plan sectoriel militaire, le concept de stationnement des avions militaires et le cadastre du bruit qui en découle ne seront discutés qu'une fois présenté le rapport sur la politique de sécurité. Ce dernier ne sera pas présenté aux Chambres fédérales avant la fin de l'année. Et ils ont dit: en annexe, on fait un rapport sur l'armée. On a reçu ces derniers jours un rapport sur la sécurité, mais toutes les choses sont écrites globalement et le rapport sur l'armée manque. Ils ont promis de faire ce rapport sur l'armée jusqu'en 2010. Il est important de rappeler ici que nous exigeons que le plan sectoriel militaire soit conforme à notre plan directeur cantonal.

Il en va de même pour la décision finale quant à l'achat des futurs avions de combat. Toutefois, des éléments qui sont en notre possession, il ressort que les trois avions actuellement en test émettent des nuisances sonores à des niveaux comparables. Il est d'ores et déjà clair que l'impact sonore de ce futur avion, quel que soit le choix du modèle, sera identique à celui du F/A-18 actuel.

L'occupation des aérodromes militaires est décrite dans le plan sectoriel avec un nombre de mouvements mentionné des aéronefs militaires sur chaque aérodrome (jets, hélicoptères, avions à hélice, drones). Sans données précises concernant le nombre de mouvements et le type d'aéronefs, il n'est pas possible d'établir un cadastre du bruit. Il est important de rappeler ici que le cadastre du bruit présenté à l'autorité le 19 mai 1998 fait encore et toujours référence. Ce cadastre du bruit avait été mis à l'enquête publique à l'époque et doit être pris en considération.

Concernant les plans de vols militaires, les forces aériennes font preuve d'ouverture et de transparence, et communiquent le nombre effectif de mouvements annuels de leurs bases aériennes. L'armée de l'air dispose de trois zones d'entraînement pour ses avions de combat: Jura, Berner Oberland, Valais et Grisons. En février 2008, le peuple suisse s'est prononcé à 68% contre l'initiative Franz Weber qui voulait interdire le survol des zones touristiques par

les avions militaires. De ce fait, le peuple suisse a dit oui à l'entraînement de nos pilotes militaires sur ces trois zones d'exercice. Aucune statistique n'existe concernant le survol du Valais par des jets.

Pour ce qui concerne le groupe de travail ad hoc, tel que mentionné dans votre interpellation, il n'a pas été réactivé. En l'état, au vu des grandes incertitudes quant au devenir des forces aériennes (achat ou non-achat de nouveaux avions, le flou actuel quant au concept de stationnement de la flotte existante et des attentes liées au futur rapport sur la politique de sécurité et de l'armée), il est jugé prématuré d'initier de nouvelles négociations. Fort heureusement, dans l'intervalle, nous constatons que la planification 2010 pour l'engagement des forces aériennes sur Sion tient compte de l'ensemble des demandes formulées par notre Gouvernement.

Toutefois, le Conseil d'Etat ne reste pas les bras croisés puisqu'il a décidé, le 9 décembre dernier, d'attribuer un mandat d'études au laboratoire d'intermodalité des transports et de planification de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Il a chargé ce laboratoire d'examiner, sur la base des trois scénarii figurant dans l'offre de mandat, les effets des activités de la base aérienne militaire de Sion sur le territoire, les retombées économiques directes et indirectes, y compris en matière de valeur foncière des terrains, et les conséquences en matière de nuisances et de santé publique. Cela permettra au Conseil d'Etat de disposer d'une vision scientifique neutre sur ce dossier.

Le Conseil d'Etat a également chargé un comité de pilotage de diriger et de suivre les travaux du laboratoire et de décider de la poursuite d'éventuelles études supplémentaires. Dans ce sens, les questions soulevées par ce Parlement y seront relayées. Ce comité est composé de sept représentants de l'Etat, à savoir les chefs des services concernés ainsi que de M^{me} la présidente de la commune d'Ardon, de M. le président de la commune de Sion et de M. le secrétaire général de la Fédération des communes valaisannes.

Pour ce faire, le Conseil d'Etat a libéré un montant de l'ordre de 100'000 francs.

16. INTERPELLATION

**des députés Mathias Reynard (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Gaël Bourgeois (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien Délèze
(suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérémie Pralong (suppl.),
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant:**

**que fait le Conseil d'Etat pour lutter contre l'extrémisme de droite
en Valais? (17.12.2009) (2.064)**

INTERPELLATION

**der Grossräte Mathias Reynard (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Gaël Bourgeois (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien Délèze
(Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérémie Pralong (Suppl.),
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend:
Was unternimmt der Staatsrat zur Bekämpfung des Rechtsextremismus
im Wallis? (17.12.2009) (2.064)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La formulation de cette interpellation est relativement claire; je vais donc éviter de m'étendre inutilement.

En quelques mots et pour rappel, l'objet de cette interpellation intervient suite à un cas de violence relativement important intervenu à Saillon l'année passée.

Cette violence s'inscrivait dans une problématique liée à l'extrême-droite et au néonazisme en particulier.

L'interpellation portera donc sur deux volets:

- dans un premier temps, la position du Conseil d'Etat en matière de violence et de mouvements liés à l'extrême-droite et au néonazisme et
- dans un second temps, la manière dont est organisé le suivi au niveau de la police cantonale par rapport à ce type d'activisme politique et évidemment lié également à un groupe d'investigations spéciales qui, à un moment donné, était actif justement dans le suivi de ce type d'activité.

Une motion sera développée tout à l'heure également sur cette même problématique afin, au-delà des réponses du Conseil d'Etat, de tenter d'apporter certaines solutions en la matière.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Monsieur le député (suppl.) Gaël Bourgeois et cosignataires, ich möchte mit Nachdruck betonen, dass die Bekämpfung des Rechts- oder auch Linksextremismus ein stetiges Anliegen des Staatsrates und der Kantonspolizei ist.

Der Staatsrat möchte Ihnen auf Ihre Fragen folgendermassen antworten:

1. Gemäss dem geltenden Gesetz ist das Tragen von Kleidern mit Neo-Nazi-Symbolen oder anderen Zeichen nicht strafbar. Wer jedoch rassistische Gebärden macht, wird bei der Strafbehörde angezeigt.

2. Diskriminierende Äusserungen, welche die menschliche Würde verletzen oder zu Hass verleiten, werden von der Kantonspolizei systematisch beim zuständigen Untersuchungsrichter angezeigt.

3. Die zur Bekämpfung des Rechts- oder Linksextremismus zu treffenden Massnahmen sind im Bundesgesetz vom 21. März 1997 über Massnahmen zur Wahrung der inneren Sicherheit aufgeführt. Diese werden auch von der Kantonspolizei angewandt. Dies beweist unter anderem die Intervention bei einem Skinheadtreffen in Sapinhaut, oberhalb von Saxon vom August 2008.

Zudem wird die Organisation der Kantonspolizei durch die entsprechende Verordnung geregelt. Die Kantonspolizei umfasst auch eine Gruppe Spezialermittlungen, welche im Auftrag der Bundesanwaltschaft Aufträge ausführt.

Auf Ihre Fragen kann ich so antworten:

1. Die Gruppe Spezialermittlungen ist Bestandteil der Kantonspolizei und führt in diesem Bereich eine beachtliche Arbeit durch.

2. Die von Ihnen erwähnten Zahlen entsprechen in etwa der gegenwärtigen Lage.

3. Die Gruppe Spezialermittlungen besteht aus zwei Personen, namentlich einem Hauptinspektor und einem Inspektor der Kriminalpolizei. Je nach Bedarf werden diese bei ihren Aufgaben auch durch die Gendarmerie und die Kriminalpolizei unterstützt.

4. Die Dienststelle für Analyse und Prävention des Bundesamts für Polizei informiert die betroffenen Kantone, sobald sie über entsprechende Hinweise verfügt.

5. Aufgrund der laufenden Ermittlungen, d.h. im Fall von Saillon, ist es uns nicht möglich, uns diesbezüglich zu äussern.

17. MOTION

**des députés Julien Délèze (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Mathias Reynard (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gaël Bourgeois
(suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérémie Pralong (suppl.), ADG
(SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant l'interdiction
des symboles racistes et antisémites sur le domaine public (17.12.2009)
(2.065)**

MOTION

**der Grossräte Julien Délèze (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Mathias Reynard (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gaël Bourgeois
(Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérémie Pralong (Suppl.), ADG
(SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Verbot
für rassistische und antisemitische Symbole auf öffentlichem Grund
(17.12.2009) (2.065)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Julien Délèze, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Une croix gammée, des slogans racistes, un concert vantant les bienfaits du Troisième Reich, un "Sieg Heil" crié dans les rues d'une ville, ces situations ne sont pas dignes d'une nation basée sur le respect et donc d'un Etat de droit.

Pourtant, depuis des années, le spectre du racisme obscurcit le ciel valaisan.

Le temps est venu d'adresser un signal fort aux mouvements extrémistes et de leur faire comprendre que le comportement qui n'est pas en adéquation avec les valeurs de notre société ne sera plus toléré.

Accepter leur propagande nauséabonde faite dans l'unique but de provoquer l'Etat n'est plus admissible.

Une réponse est attendue et nous avons le devoir de la leur communiquer.

Je rappelle à notre Haute Assemblée que le droit en matière de police est bien une compétence cantonale, ce qui permet d'introduire des mesures administratives à des fins de sécurité publique.

Ainsi, nous demandons la possibilité à tout agent de police se trouvant en présence de symboles à caractère raciste ou antisémite de pouvoir dénoncer la personne en leur possession à l'autorité compétente dans le but de faire respecter le droit.

Certains sceptiques pourraient penser que, si la motion est acceptée, la nouvelle norme pourrait entraver la sacro-sainte liberté d'expression. En effet, selon le Tribunal fédéral dans son arrêt publié aux ATF 131 quatrième partie p. 23: il est d'une importance capitale dans une démocratie que les points de vue qui déplaisent à la majorité et qui paraissent choquants pour beaucoup puissent également être défendus, et le citoyen doit pouvoir se forger une opinion sans l'influence de l'Etat. Toutefois, comme le sanctionne le code pénal, le racisme est bien un délit et un délit ne peut rester impuni dans un Etat de droit. La liberté d'expression n'est pas absolue et peut être limitée si trois critères sont respectés, à savoir: la présence d'une base légale, la nécessité de protéger un intérêt public et le respect de la proportionnalité. En l'espèce, des mesures préventives visant à assurer le respect des fondements démocratiques de la Suisse et des principes de l'Etat de droit, ainsi qu'à protéger les libertés de sa population n'entravent pas la liberté d'expression.

Nous parlons, dans cette motion, de symboles racistes et antisémites, pour reprendre la définition du Département fédéral de justice et police, je cite: "Le terme de "symboles" englobe non seulement les drapeaux ou insignes, mais aussi les symboles non corporels, tels que le salut hitlérien et d'autres saluts et modes expressifs. Ainsi, les symboles connus du nazisme en font partie, tels la croix gammée, la rune de la victoire ou encore le salut hitlérien."

Les variations de ces symboles, c'est-à-dire les signes qui ressemblent aux symboles clairement reconnus comme racistes et qui sont utilisés dans les cercles d'extrême-droite en remplacement de ceux-là, comme par exemple le salut de Kühnen, sont aussi des symboles racistes.

Quant aux objets qui représentent ou contiennent ces symboles et variations, il s'agit, par exemple, d'une pochette de CD ou de DVD, une jaquette de livre portant un de ces symboles. Il peut aussi s'agir d'un buste du Führer ou d'un brassard orné d'une croix gammée ou d'un vêtement sur lequel un des emblèmes visés est cousu ou imprimé.

Bien conscient qu'une interdiction pure et simple de ces symboles ne touche qu'un aspect d'un problème complexe, il faut inscrire cette motion dans le prolongement de celle acceptée par le Grand Conseil dernièrement demandant l'introduction des cours d'histoire contemporaine dans le cursus scolaire obligatoire.

Madame et Messieurs les membres du Gouvernement, Chères et Chers collègues, nous pensons que le racisme, qui gangrène notre canton depuis longtemps, n'a que trop duré. Osons donner les moyens à notre police et à notre justice de lutter efficacement contre ce fléau. Osons damner le pion à l'extrémisme et osons offrir à notre jeunesse un avenir exempt de haine. Osons faire disparaître le racisme.

Je vous remercie de votre soutien et de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Cette motion est combattue.

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Coppey, PDCB:

Le groupe DC du Bas a bien pris connaissance de la motion concernant l'interdiction des symboles racistes et antisémites sur le domaine public.

Notre groupe déplore le racisme, l'extrémisme, l'incitation à la violence et toute forme de xénophobie exacerbée.

Nous constatons que certains partis d'opposition l'encouragent et diffusent une image négative en peignant un tableau noir généralisé des étrangers. Nous condamnons ces attitudes qui génèrent la peur de l'étranger par leur propagande abusive pouvant engendrer la haine raciale et ce sous le couvert de la sécurité.

Cependant, une loi dénonçant systématiquement toute personne utilisant ou diffusant des symboles racistes peut s'avérer très contraignante en termes d'effectifs policiers. Nous craignons une recrudescence d'événements de ce type due à l'application d'une telle législation. Nous souhaiterions une prise de conscience que le changement doit intervenir au travers d'une éducation soutenue qui portera ses fruits bien plus efficacement que des interventions-éclair qui n'auraient pas forcément l'emprise souhaitée.

Ainsi, nous demandons la transformation en postulat de cette motion.

Dans le cas contraire, nous la combattons.

M. le député (suppl.) Julien Délèze, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

J'accepte la transformation de la motion en postulat.

Le président:

On prend note de la transformation de cette motion en postulat (postulat transmis au Conseil d'Etat pour traitement).

18. NATURALISATIONS EINBÜRGERUNGEN

LISTE DES DEMANDES DE NATURALISATION

Commission de justice / Justizkommission

Der Präsident:

Die Liste der Einbürgerungen haben Sie erhalten.

Je passe la parole à M^{me} la présidente de la commission de justice..., non tout d'abord à M. le député Jean-Luc Addor.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je ne voudrais pas couper la parole à la présidente de la commission de justice, mais j'aimerais simplement dire, au nom du groupe UDC, que nous allons demander que l'on traite séparément, d'une part, un cas particulier qui est celui d'un homme qui avait présenté finalement toute sa famille à la naturalisation et dont l'épouse s'est vu refuser la présentation ici dans cette salle aujourd'hui et, d'autre part, le cas particulier d'une famille, je crois que la commission de justice a des choses à dire là-dessus, c'est la famille Amraoui pour ne pas la nommer. Ce que j'aimerais dire, c'est que nous entendons contester la recevabilité de la demande de naturalisation qui a été formée par ces trois personnes ainsi que, pour l'une d'entre elles, son fils.

Je dis cela simplement pour vous permettre d'organiser le débat.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Madame la présidente de la commission de justice, je vous cède la parole.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

Le président de la sous-commission des naturalisations, le député Michel Rothen, représentant avec notre collègue Jean-Daniel Bruchez notre Parlement au sein de l'Assemblée parlementaire pour la Francophonie, siège cette semaine en Arménie.

En ma qualité de présidente de la commission, je vous communique donc le message de la sous-commission approuvé par la commission de justice.

Conformément aux tâches constitutionnelles et légales qui lui sont dévolues selon l'article 43 alinéa 2 litera b du règlement du Grand Conseil, la commission de justice examine et préavise les recours en grâce et les demandes de naturalisation.

Notre commission a traité les demandes soumises par le Conseil d'Etat, soit 342 dossiers relatifs à 731 personnes auditées dans les locaux du Grand Conseil. Ces personnes proviennent de 41 nationalités, dont 183 de Serbie, 86 du Portugal, 83 d'Italie et 43 de France.

Les entretiens nécessaires à la procédure de naturalisation ont mobilisé 8 députés membres de la sous-commission de justice durant 11 jours et demi du 16 mars au 8 avril 2010.

Ces rencontres ont permis aux membres de la sous-commission de consulter les dossiers des personnes qui font cette démarche et d'entendre leurs motivations, tout en mesurant leur niveau d'intégration.

Avec la mise en application du principe du nouveau droit de cité, les communes de notre canton font aussi cet exercice au préalable en mesurant l'intégration des candidats dans leur milieu de vie local. Cette démarche facilite grandement la mission de la sous-commission de justice qui n'a eu à imposer un nouveau délai qu'à 4 personnes pour une connaissance insuffisante de la langue française ou d'une langue nationale. Ces personnes se sont engagées à

suivre des cours de langue dans une des organisations qui leur a été conseillée. Nous suivrons leurs progrès et les reverrons lors d'un nouveau rendez-vous fixé dans 12 ou 18 mois. Elles ne figurent donc pas sur la liste des noms qui vous est présentée aujourd'hui.

Les personnes qui figurent sur la liste complémentaire que vous avez reçue ont, dans un premier temps et comme tous les requérants, été entendues par la sous-commission. Cette audition a suscité quelques interrogations quant au niveau d'intégration dans la communauté valaisanne quant à l'accoutumance au mode de vie, aux usages du pays et quant à l'acceptation et au respect de l'ordre juridique et constitutionnel suisse selon les articles 3 alinéa 3, 5 et 6 de la loi cantonale. Une réaudition par la commission plénière le 8 avril 2010 a donc eu lieu pour examiner et se convaincre du respect de ces conditions légales. Cette audition n'a pas permis de lever ces doutes. Au contraire, les réponses ou plutôt l'absence de réponses claires, les faux-fuyants donnés aux questions simples et précises de la commission de justice ont convaincu cette dernière de préavisier négativement la demande de ces jeunes personnes. Les membres de la commission ont relevé une incertitude quant à la domiciliation. En effet, ces jeunes femmes sont actuellement aux études à Genève et à Lausanne. Elles ont déclaré bénéficier de bourses d'études octroyées par l'Etat de Vaud. Leur centre d'intérêt, leur lieu de vie se trouvent dans ces lieux. Il convient de remarquer que l'enfant de l'aînée est élevé par ses grands-parents et scolarisé à Yverdon. Après des échanges de points de vue nourris et une analyse extrêmement sérieuse des motivations présentées, la commission de justice a souhaité qu'un complément d'enquête soit demandé quant à la domiciliation de ces personnes. Michel Rothen et moi-même avons rencontré M. Jacques de Lavallaz, chef du Service de la population et des migrations, qui a diligenté une enquête complémentaire par l'intermédiaire de la Police municipale de Sion. Le rapport transmis par le commissaire Rossier le 3 mai 2010, qui m'est parvenu mardi dans l'après-midi, est formel. Il conclut de la manière suivante, je cite: "En conclusion, nous pouvons affirmer, selon le témoignage de la concierge du bâtiment et voisine de palier, que M^{lles} Amraoui n'habitent actuellement plus à cette adresse. D'autre part, le bail à loyer est toujours au nom de deux des sœurs, mais le locataire actuel est un jeune homme de 25 à 30 ans. Selon copie du contrat de bail, entré en vigueur au 1^{er} août 2008 pour une durée de 60 mois, il s'agit d'un logement d'une seule pièce" (difficile imaginer y vivre à quatre). Cet élément nouveau rend donc pour le surplus extrêmement douteuse la recevabilité des demandes en question. La commission de justice en sa fonction de commission chargée de l'examen des naturalisations ne peut donc que préavisier négativement ces demandes, les conditions légales d'octroi du droit de cité, plus précisément la domiciliation dans la commune durant toute la durée de la procédure, n'étant absolument pas remplies à cet égard.

La commission de justice ayant approuvé les propositions présentées par la sous-commission remercie les services qui ont préparé les dossiers et assuré leur suivi.

Nous vous remercions pour votre confiance. La commission poursuit sa mission au plus près de sa conscience, avec passion, en partageant avec les candidats des moments de vie, des parcours surprenants, émouvants et même parfois de véritables drames humains, après lesquels la naturalisation apparaît comme une chance, un cadeau, un nouveau départ.

Notre commission réitère sa conviction que la naturalisation représente un acte fort, soit l'aboutissement d'un processus d'intégration et l'adhésion aux valeurs de ce pays.

Avant de conclure, j'aimerais également soulever la question de la divulgation des noms à la presse. Je me référerai à l'article 15c de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse qui dit ceci: "Les cantons veillent à ce que les procédures de naturalisation

cantonale et communale n'empiètent pas sur la sphère privée (alinéa 1). Les données suivantes sont communiquées aux électeurs: nationalité, durée de résidence et informations indispensables pour déterminer si le candidat remplit les conditions de la naturalisation, notamment l'intégration dans la société suisse. Les cantons tiennent compte du cercle des destinataires lorsqu'ils choisissent les informations visées aux alinéas 2 et 3." Cette disposition est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009 et n'a, semble-t-il, pas été concrétisée en droit cantonal.

Pour répondre à la demande de notre collègue le député Jean-Luc Addor, plus précisément en ce qui concerne la recevabilité, je l'ai citée, mais la commission de justice, selon le mandat qui lui est attribué, préavise les demandes de naturalisation. La commission a effectué son travail de manière sérieuse et approfondie en deux fois; on a audité à deux reprises ces personnes. A la suite des doutes qui subsistaient, que j'ai évoqués dans mon rapport, la commission de justice unanime avait préavisé négativement la demande quant au fond. Le résultat de l'enquête complémentaire est formel est constitue un élément factuel qui précise que les conditions ne sont pas remplies en matière de domiciliation.

Pour cette raison, nous souhaitons que cette demande soit simplement rejetée.

Les membres de la commission ont pris une décision en leur âme et conscience après des investigations approfondies et des heures de travail.

Si la commission de justice, autorité de haute surveillance, composée de députés élus par des citoyens qui leur font confiance, ne peut pas donner son avis, alors elle n'a peut-être plus sa raison d'être dans ces procédures et les 12 journées de travail consacrées seraient excessives.

La commission de justice maintient sa position et nous vous demandons d'approuver et d'accepter les 723 naturalisations proposées et de rejeter les 4 demandes, selon liste complémentaire, qui ne remplissent pas les conditions légales.

Pour le cas que le député Jean-Luc Addor a cité, je ne connais pas le nom sur les 723 et j'aimerais avoir des précisions.

Merci.

Der Präsident:

Merci Madame la présidente.

Zuerst eine Erklärung zu den Vorschlägen der Justizkommission. Herr Addor, Sie haben den Antrag der Justizkommission gehört. Können Sie mit diesem leben oder wünschen Sie eine andere Formulierung des Antrags?

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Alors, deux choses: d'abord, je ne sais pas si je suis autorisé à donner un nom puisque dans le document que j'ai reçu comme le commun des députés, il n'y a pas des numéros de dossier, mais seulement des noms.

Si vous m'autorisez à donner le nom, je vous le donne.

Le président:

Vous êtes autorisé à donner ce nom.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Merci.

Alors, le dossier dont j'ai parlé tout à l'heure est celui de Bekteshi Avni de nationalité serbe qui demande la nationalité pour lui-même ainsi que pour ses deux enfants mineurs et dont (si je suis bien renseigné et je pense l'être puisque je me suis donné la peine d'aller consulter le dossier hier au Service de la population et des migrations) l'épouse s'est vu refuser la possibilité d'être présentée aujourd'hui à cette Assemblée par la commission de justice. Donc cela, c'est un débat que nous souhaitons ouvrir.

Et puis pour les problèmes posés par la famille dont la présidente de la commission de justice vient de parler, le préavis d'un point de vue formel de la commission de justice, c'est rejeter ces demandes de naturalisation, cela veut dire rejeter ces demandes de naturalisation pour des raisons de fond. Alors, sans vouloir sombrer dans des arguties juridiques trop compliquées, j'aimerais dire qu'il me semble prudent que la décision de ce Parlement ne soit pas un simple refus (auquel nous adhérons tout à fait, c'est bien clair, nous nous associons parfaitement à ce qui vient d'être dit par la présidente de la commission de justice au nom de la commission), mais nous pensons qu'il est prudent que ces demandes soient rejetées (c'est important d'un point de vue juridique) dans la mesure où elles sont recevables, parce que nous pensons que ces demandes sont irrecevables.

Alors, à un moment donné, si vous m'y autorisez, je développerai ces arguments de manière séparée, d'une part, pour la situation dont j'ai parlé tout à l'heure et, d'autre part, pour cette famille.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Madame la présidente de la commission, vous avez la parole.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

Pour répondre à la première partie de l'intervention du député Jean-Luc Addor, mon rapport mentionne très clairement que cette personne présente des lacunes importantes en matière de langue et il lui a été conseillé (elle suit actuellement des cours de langue) de se représenter dans un délai de 18 mois; ce qui n'était pas le cas du reste de la famille.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Concernant cette situation-là, il est bien entendu que nous ne contestons pas la décision qui a été prise par la commission de justice d'inviter cette femme à compléter ses connaissances en français. J'aimerais juste dire que c'est quand même la deuxième fois que cette femme y est invitée puisque, au cours d'un premier entretien de naturalisation qui avait eu lieu au niveau de la commune de Monthey en l'occurrence, il avait été constaté qu'elle

n'avait pas réussi à s'exprimer en français. Je m'étonne en plus de ce qu'on laisse aller aussi loin des demandes de naturalisation alors que dans le formulaire d'enquête qui est rempli par les autorités communales, on nous dit, je cite, que "l'enquête sur l'intégration doit porter notamment sur les connaissances linguistiques".

Alors, on peut s'étonner de ce que l'on ait à décider de ce genre de chose jusqu'ici dans cette Assemblée et qu'on laisse aller aussi loin que ça des personnes qui, manifestement, ne maîtrisent pas suffisamment la langue pour être considérées comme intégrées.

Cela dit, la question que nous posons est différente. Elle est de savoir si à partir du moment où (ce que nous ne contestons pas) l'épouse ou la mère (puisqu'il est question des enfants aussi) est considérée comme insuffisamment intégrée en raison de connaissances linguistiques insuffisantes, est-ce que, dans une telle situation, nous pouvons accorder la naturalisation au mari, respectivement au père, ainsi qu'aux enfants?

Au départ, la demande a été faite pour une famille, pour un père, pour une mère et pour les enfants. Je vous épargnerai des citations de littérature juridique où l'on trouve que le mariage est une communauté de vie. Finalement, la naturalisation n'est pas quelque chose d'anodin. On ne demande pas un abonnement demi-tarif pour les CFF. On demande la naturalisation, c'est-à-dire que nous les reconnaissons comme étant membres de notre communauté.

Nous n'avons rien à dire au sujet du père. Nous n'avons rien à dire à plus forte raison au sujet des enfants. Nous disons simplement, et nous demandons un vote là-dessus, que ça n'a aucun sens d'accorder la naturalisation au père, respectivement au mari, ainsi qu'aux enfants alors que la mère, elle, reste en rade.

M. le député Willy Giroud, PLR, vice-président de la sous-commission des naturalisations:

En tant que vice-président de la sous-commission, j'aimerais dire à M^e Addor que ce cas n'est pas le seul, on en a eu quatre comme celui-là. On les a tous pris en notre âme et conscience. Cette dame était déjà venue une fois devant la commission. Elle était encore sous le régime de l'ancien droit, le droit des bourgeoisies avant le droit de cité. Elle n'a pas repassé devant la commission communale avant de revenir chez nous. Ses connaissances linguistiques étaient toujours insuffisantes et je ne vois pas pourquoi on devrait pénaliser le reste de la famille. On a des cas "cas par cas", on a des gens qui viennent individuellement et je ne vois pas pourquoi on doit revenir là-dessus.

Je demande qu'on ne vote pas sur ce cas.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Wir haben 723 Einbürgerungsgesuche. Wir nehmen die drei, die bestritten sind, raus. Wir stimmen zuerst über die restlichen 720 ab und machen dann eine separate Abstimmung über die drei bestrittenen Personen.

Mit 113 ja und 2 Enthaltungen haben Sie die 720 Personen eingebürgert.

Ich gratuliere diesen Personen und wünsche ihnen in der Ausübung ihrer Aufgaben, Rechten und Pflichten viel Erfolg.

Wir werden jetzt dann die Abstimmung eröffnen über den Antrag von Herrn Addor die Familie Bekteshi – 3 Personen – dass man diesen die Einbürgerung zurückweist.

Wer einverstanden..., pardon!

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

Je crois que la proposition du député Jean-Luc Addor rejoint la proposition de la commission de justice.

La commission de justice sur le fond, il manque un élément formel, la domiciliation n'est pas reconnue...

Le président:

Il ne s'agit pas de cela, il s'agit des trois..., oui c'est séparé! Il s'agit des trois personnes de la famille Bekteshi.

Mit 76 ja, 26 nein und 15 Enthaltungen haben Sie ebenfalls diesen drei Personen das Bürgerrecht erteilt.

Somit kommen wir zum letzten Punkt. Das ist dann die letzte Abstimmung, die wir zu machen haben.

Monsieur le député Jean-Luc Addor, vous avez la parole.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Sur la question de la recevabilité, c'est une question juridique et la raison pour laquelle je me permets de vous faire perdre un peu de temps, c'est qu'on voit bien que, dans cette affaire, on n'a pas affaire simplement à une demande de naturalisation faite par M^{mes} ou M. (si j'ose dire pour le garçon) X, Y ou Z. On a affaire à des personnes bien particulières. Qui sont-elles? Leur père, c'est un membre (il l'a dit) d'un mouvement dont, comme l'ancien chef du Département de la sécurité, je souhaite ne jamais arriver à être capable de prononcer le nom, qui se complaît en propos hostiles à la civilisation occidentale et à la chrétienté. Leur père n'est autre que la personne qui, entre autres, les avait dénoncées pénalement pour avoir tenu, semble-t-il, des propos hostiles encore une fois à notre civilisation et à notre civilisation chrétienne en particulier nous traitant de mécréants et de renégats, dénonciation qui n'avait été finalement classée que pour une seule raison, c'est tout simplement la faiblesse de notre ordre juridique face à des gens qui profitent de ce que leur offre la liberté d'expression. Nous n'avons pas affaire ici à une simple demande de naturalisation. Nous avons affaire à des gens qui sont en mission. Leur mission, c'est de conduire une opération de provocation qui a pour but de tester, d'une part, la résistance juridique du système qui a été mis en place et, d'autre part, le courage des autorités dont nous sommes aujourd'hui.

Raison pour laquelle nous devons nous attendre à l'évidence à ce que la décision que nous prendrons, si c'est une décision négative, fasse l'objet d'un recours. C'est la raison pour laquelle je me permets de proposer que nous soyons plus prudents que de simplement rejeter cette demande sous-entendu pour des conditions de fond, mais que nous prenions la précaution de la déclarer également irrecevable.

La raison, M^{me} la présidente de la commission de justice, l'a indiquée et je n'y reviens pas, elle a indiqué tous les éléments sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour considérer que ces trois femmes et que ce garçon ne sont pas domiciliés en Valais, ce dont nous pouvons raisonnablement tirer la conclusion que ce n'est pas à nous, une autorité valaisanne, d'accorder la nationalité suisse à des gens qui résident en dehors de notre canton, qui ont le centre de leur vie en dehors de notre canton et qui très accessoirement touchent, pour ces femmes, des bourses de la part d'un autre canton.

Donc, la question juridique (parce qu'on est obligé de faire un petit peu de droit si on pense qu'il y aura un recours) est de savoir si c'est une condition de fond ou une condition de recevabilité. Et je propose que, par prudence, nous considérons que principalement c'est une question de recevabilité et que subsidiairement nous entrons sur le fond. Cela veut dire concrètement que la décision que je propose de prendre n'est pas de rejeter "tout court" ces quatre demandes mais de les rejeter "dans la mesure où elles sont recevables". Je pense que cela a son importance parce que, après, alors il s'agira évidemment d'entrer sur le fond et, Monsieur le président, si vous m'autorisez, je vais quand même tenir quelques propos là-dessus. On constate que ces trois femmes se sont présentées devant la commission avec le voile. Du voile, le Tribunal fédéral en a déjà parlé. On sait qu'en soi seul, selon le Tribunal fédéral (ce qui est probablement faux), ce n'est pas un motif suffisant de refuser une naturalisation, quand bien même on a le droit de considérer que le voile, dans sa forme moderne et dans son extension moderne, est devenu non pas simplement une manifestation de conviction religieuse mais un symbole identitaire qui est très exactement l'inverse de l'intégration que nous devons contrôler et que nous voulons comme condition à la naturalisation en Suisse. Je rappelle à cet égard qu'un ancien ministre des affaires étrangères britannique, Jack Straw, avait dit que le port du voile moderne était une déclaration visible de séparation par rapport à notre communauté dans laquelle on nous demande de les accueillir. Et on a la faiblesse de penser aussi que le port du voile est une manière d'affirmer...

Le président:

Monsieur Addor...

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Oui, oui, mais on peut quand même dire certaines choses..., d'affirmer une forme d'impérialisme de l'islam et une forme finalement de mépris pour la femme qui est particulièrement contraire à des principes de l'ordre constitutionnel suisse, dont en particulier celui de l'égalité entre hommes et femmes...

Le président:

Merci Monsieur le député, vous avez dépassé...

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je n'allonge pas..., si vous m'autorisez, je continue quand même, très brièvement, pour vous dire simplement...

(Brouhaha dans la salle)

Une minute, pour vous dire simplement, Monsieur le président et Chers collègues, on peut quand même discuter ici. Si on ne peut rien dire, il faut nous le dire. Je termine tout de suite, je dis simplement que ce qui est important, et la présidente de la commission de justice a relevé toute une série d'éléments qui ont trait à l'intégration et qui nous permettront de motiver jusqu'au Tribunal fédéral s'il le faut la décision de refus pour autant qu'elle soit recevable de ces quatre demandes.

Merci Monsieur le président et Chers collègues.

Le président:

Merci Monsieur Addor.

Nous aussi, nous avons un règlement et il faut aussi respecter le règlement chez nous!

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Talleyrand disait que "tout ce qui est excessif est insignifiant" et je crois que nous venons d'en avoir la preuve.

La commission de justice a fait un très bon travail, a auditionné 723 personnes qui remplissent ces conditions. J'aimerais d'abord féliciter ces gens qui savent s'intégrer, qui savent dire merci à la Suisse et qui sont des nouveaux citoyens pour nous.

Sur ces 723, il y en a 3 – des moutons noirs, diront certains – qui ne méritent visiblement pas la terminologie d'intégration puisqu'ils n'ont pas le respect de notre ordre juridique.

Mais je crois que ce qui est le plus important de tout – et ici je ne parle pas en tant que député PLR mais en tant que citoyen de ce pays –, c'est qu'aucun groupe n'en fasse de la récupération politique.

Et quelle que soit la réponse qui sera envoyée au tribunal le jour où il y aura un recours, elle sera rédigée par des autorités administratives, et je compte sur les juristes de notre Etat pour en faire quelque chose de bien.

Mais, monter ici un cirque pareil pour cette histoire alors que, sur le fond, nous sommes tous d'accord, c'est donner trop d'importance à ces trois casseurs d'ambiance alors qu'il y en a 720 que nous devons fêter aujourd'hui.

Merci Mesdames et Messieurs.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

Monsieur le président, je ne veux pas allonger, mais je crois avoir dit clairement dans mon rapport que l'élément nouveau rendait pour le surplus extrêmement douteuse la recevabilité des demandes en question. Je l'ai mentionné dans mon rapport de manière claire.

Cependant, la commission de justice qui a fait son travail s'est prononcée auparavant sur le fond et elle a constaté qu'il y avait des lacunes dans l'intégration.

A l'heure actuelle, l'élément factuel est clair: la non-domiciliation de ces personnes.

Le dossier nous a été présenté en troisième instance: commune, Confédération, Grand Conseil. J'ai eu accès à ces documents, au rapport de police, mardi après-midi. Deux de nos membres sont absents, il n'a pas été possible de reconvoquer la commission au complet dans un délai normal.

Aussi je maintiens nos conclusions par rapport au rejet de ces demandes conformément à mon rapport.

Der Präsident:

Merci Madame la présidente de la commission.

Zur Klarheit. Wir haben jetzt zwei Vorschläge:

- Die Justizkommission beantragt die Ablehnung der Einbürgerungsgesuche.
- Herr Addor beantragt die Gesuche abzulehnen soweit darauf überhaupt einzutreten ist.

Und diese beiden Anträge sind jetzt zur Abstimmung frei.

Wer der Antrag der Justizkommission...

Il y a une différence là... C'est ce que M. Addor a dit...

(...)

Ich wiederhole nochmals. Die Kommission beantragt die Ablehnung der Einbürgerungsgesuche. Herr Addor beantragt die Gesuche abzulehnen soweit darauf überhaupt einzutreten ist. Schlussendlich ist das fast das selbe, aber juristisch gesehen – und ich bin nicht Jurist – ist das die Formulierung, die Herr Addor jetzt gewählt hat. Also unter dem Strich ist es das selbe Resultat, aber eben...

Monsieur le député Nicolas Voide, vous avez la parole.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Loin de moi de faire une quelque récupération que ce soit, Monsieur Nantermod, accordez-moi au moins cela.

Je voudrais juste dire que la question est suffisamment importante.

On a deux problèmes:

Le premier problème, c'est qu'il n'y a pas, dans notre ordre juridique actuellement, de voie de recours inscrite contre la décision qu'on va prendre. Donc, la première chose que devra certainement faire le Tribunal cantonal, c'est de se déclarer compétent parce qu'on a un vide déjà juridique dans ce canton. C'est un premier gros problème qu'on aura en cas de recours contre la décision qu'on va prendre.

Après, il y a effectivement un problème de fond et de savoir si le Tribunal cantonal pourrait s'exprimer seulement sur la recevabilité parce qu'on a pris des critères, on a dit que cette demande de ces trois personnes plus l'enfant était irrecevable, ou bien si on a seulement pris une décision sur le fond.

Donc je crois que malgré tout, et oublions tous les clivages politiques, mais ce qu'a dit M^e Addor est parfaitement exact: on doit décider de refuser, comme le propose la commission de justice, mais pour autant encore que la demande soit elle-même recevable.

C'est cela la bonne décision qu'on doit prendre.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Madame la présidente de la commission, vous avez la parole.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

Je constate qu'on parle de la même chose depuis... je ne sais pas combien de minutes.

Alors, dans ce cas-là, puisqu'on parle du même objet, j'accepte, au nom de la commission, la formulation demandée par M^e Addor.

Der Präsident:

Merci.

On va quand même voter tout cela, c'est juste n'est-ce pas?

Wer einverstanden ist für die vier Personen, gemäss Vorschlag von Herrn Addor, das Gesuch abzulehnen sofern darauf überhaupt einzutreten ist, drückt die grüne Taste, wer dagegen ist die rote Taste. Die Abstimmung läuft.

Mit 96 ja, 6 nein und 6 Enthaltungen haben Sie den Vorschlag von Hrn. Addor angenommen.

Der Präsident:

Somit kommen wir zum letzten Punkt der heutigen Tagesordnung – zu den Begnadigungen und da bitte ich die Medienvertreter den Saal zu verlassen und wünsche Ihnen schon jetzt eine gute Heimreise und bis morgen.

19. RECOURS EN GRÂCE
(à huis clos)
BEGNADIGUNGEN
(unter Ausschluss der Öffentlichkeit)

Commission de justice / Justizkommission

La séance est levée à 17 h 15.

Séance du vendredi 7 mai 2010

8 h 15: Messe du Saint-Esprit

9 h 30: Ouverture de la séance

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ordre du jour:

1. Election du président du Grand Conseil
Wahl des Präsidenten des Grossen Rates
2. Election du premier vice-président du Grand Conseil
Wahl des ersten Vizepräsidenten des Grossen Rates
3. Election du deuxième vice-président du Grand Conseil
Wahl des zweiten Vizepräsidenten des Grossen Rates
4. **Heure des questions / Fragestunde**

Traitements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Behandlungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

5. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Helena **MOOSER THELER**, Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, Véronique **MARET**, Michelle **GRANDJEAN BÖHM**, Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, Laura **KRONIG** (suppl.), German **EYER**, Norbert **MINNIG**, Gilbert **TRUFFER** (suppl.), Reinhold **SCHNYDER** (suppl.) et Christian **WALDEN** (suppl.), concernant une loi cadre cantonale pour l'introduction du travail social scolaire (08.09.2009) (3.024) (*motion transformée en postulat*)
Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen Helena **MOOSER THELER**, Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, Véronique **MARET**, Michelle **GRANDJEAN BÖHM**, Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, Laura **KRONIG** (Suppl.), sowie die Grossräte German **EYER**, Norbert **MINNIG**, Gilbert **TRUFFER** (Suppl.), Reinhold **SCHNYDER** (Suppl.) und Christian **WALDEN** (Suppl.), betreffend kantonales Rahmengesetz für die Einführung der Schulsozialarbeit (08.09.2009) (3.024) (*Motion in ein Postulat umgewandelt*)
6. Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe **NANTERMOD**, concernant: pour que les jeunes Valaisans connaissent l'Histoire du monde (10.09.2009) (3.029)

Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe **NANTERMOD**, betreffend: um der Walliser Jugend die Weltgeschichte näherzubringen (10.09.2009) (3.029)

7. Postulat du député Benoît **BLANCHET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: pour une procédure cantonale en cas d'accidents (10.09.2009) (3.030)
Postulat von Grossrat Benoît **BLANCHET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: für ein kantonales Verfahren bei Unfällen (10.09.2009) (3.030)

Urgences / Dringlichkeiten

8. Interpellation urgente du groupe PDCB, par le député (suppl.) Jérôme **DUBOIS**, concernant développement territorial communal et projet R3 (04.05.2010) (4.068) (*en collaboration avec le DTEE*)
Dringliche Interpellation der PDCB-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Jérôme **DUBOIS**, betreffend kommunale Raumentwicklung und Projekt R3 (04.05.2010) (4.068) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
9. Résolution urgente du groupe UDC, par les députés Charles **CLERC**, Roger **ECOEUR**, Antoine **CARRAUX** (suppl.) et Régis **PERRIN** (suppl.), concernant: pour que le Chablais ne devienne pas un libre service (04.05.2010) (2.080)
Dringliche Resolution der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Charles **CLERC**, Roger **ECOEUR**, Antoine **CARRAUX** (Suppl.) und Régis **PERRIN** (Suppl.), betreffend: damit das Chablais nicht zu einem Selbstbedienungsladen wird (04.05.2010) (2.080)
10. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: quels locaux pour les procureurs du Bas en 2011? (04.05.2010) (2.081)
Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Räumlichkeiten für die Unterwalliser Staatsanwälte im Jahr 2011 (04.05.2010) (2.081)
11. Interpellation urgente du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députées Marylène **VOLPI FOURNIER** et Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, concernant RSV et SSP: devoir de protection de la personnalité des employés du RSV (04.05.2010) (1.082)
Dringliche Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen Marylène **VOLPI FOURNIER** und Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, betreffend GNW und DGW: Schutz der Persönlichkeit der Beschäftigten des GNW (04.05.2010) (1.082)
12. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno **PERROUD**, concernant le RSV: et les soins? (04.05.2010) (1.083)
Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno **PERROUD**, betreffend GNW und Pflegequalität (04.05.2010) (1.083)
13. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno **PERROUD**, concernant: pour un audit indépendant du RSV (04.05.2010) (1.084)

- Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno **PERROUD**, betreffend: für ein unabhängiges Audit des GNW (04.05.2010) (1.084)
14. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député Edmond **PERRUCHOUD**, concernant les torpilleurs du RSV (04.05.2010) (1.085)
Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Edmond **PERRUCHOUD**, betreffend Kritiker des GNW (04.05.2010) (1.085)
15. Postulat urgent du groupe PLR, par les députés André **VERNAY** et Gilbert **MONNEY** (suppl.), concernant l'audit du RSV, de l'OVS et de l'ICHVs (04.05.2010) (1.086)
Dringliches Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte André **VERNAY** und Gilbert **MONNEY** (Suppl.), betreffend Audit des GNW, des WGO und des ZIWS (04.05.2010) (1.086)
16. Postulat urgent du groupe PLR, par les députés Gilbert **MONNEY** (suppl.) et André **VERNAY**, concernant critères de qualité de soins du RSV et transparence de l'OVS (04.05.2010) (1.087)
Dringliches Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Gilbert **MONNEY** (Suppl.) und André **VERNAY**, betreffend Kriterien zur Pflegequalität im GNW und Transparenz des WGO (04.05.2010) (1.087)
17. Postulat urgent du député Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, concernant la garde en cardiologie (04.05.2010) (1.088)
Dringliches Postulat von Grossrat Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, betreffend Bereitschaftsdienst in der Kardiologie (04.05.2010) (1.088)

Der Präsident:

Monsieur le président du Gouvernement

Frau Staatsrätin

Messieurs les conseillers d'Etat

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen

Mesdames et Messieurs les représentants des médias

Mesdames et Messieurs les téléspectatrices et téléspectateurs du Canal 9/Kanal 9

Nach dieser eindrücklichen Eröffnungsmesse, an deren Stelle ich allen Mitwirkenden recht herzlich danken möchte, begrüsse ich Sie zu unserem letzten Sessionstag, zugleich meine letzte Session als Präsident dieses Grossen Rates.

Dieser Tag soll ein Tag des Festes und des Feierns sein.

Damit wir den Zeitplan des heutigen Tages einhalten können und wir dann den neuen Präsidenten ausgiebig feiern können, gehen wir direkt über zu Punkt 1 unserer Tagesordnung.

1. Election du président du Grand Conseil Wahl des Präsidenten des Grossen Rates

M. le député André Vernay, président du groupe PLR:

Tout d'abord, permettez-moi d'apporter mes félicitations à M. le député Gilbert Loretan, président sortant de cette noble Assemblée.

Vous avez présidé, pendant une année, le Grand Conseil avec brio. Si je devais retenir un seul mot pour qualifier votre prestation, ce serait le terme de "sobriété". Oui, nous avons aimé votre sobriété, Monsieur le président, et nous vous en remercions.

Nous vous souhaitons bon vent pour la continuation de votre carrière, à vous et à votre famille.

(Applaudissements)

C'est maintenant avec un plaisir non dissimulé que le groupe PLR vous propose la candidature du député **Jean-François Copt** à la **présidence** de notre noble Assemblée, plaisir non dissimulé car directement lié à la personnalité de notre candidat.

Un candidat au poste de grand baillif doit pouvoir mettre en avant un certain nombre de qualités:

- tout d'abord, être une personnalité rassembleuse,
- ensuite, il doit connaître le quotidien de ses compatriotes,
- il doit également avoir les compétences nécessaires pour mener nos débats et
- enfin, en tant que premier citoyen de notre canton pendant une année, il doit savoir ce qu'est le Service (avec "S" majuscule), ce que signifie agir en faveur et au service de notre population.

Le groupe PLR est persuadé que Jean-François possède toutes ces qualités, et nous sommes persuadés également que telle est votre perception de Jean-François et que c'est avec enthousiasme que vous allez le porter sur la plus haute marche du perchoir.

Jean-François a vu le jour en 1950 à Orsières.

Très vite, il devient un sportif de haut niveau et il obtient le titre de champion suisse de slalom géant juniors en 1970. Parallèlement à ses exploits sportifs, il obtient un CFC de boucher/charcutier et se prépare à reprendre la boucherie familiale, boucherie qui le fait toujours vivre maintenant.

Un beau jour, il rencontre – comme dans un conte de fées – celle qui va devenir la femme de sa vie, Dominique, que nous saluons tout particulièrement, et avec qui il aura deux filles, Mélanie et Anaïs, dont les talents multiples feront et font encore le bonheur des deux heureux parents.

Politiquement, en 1996, il est élu au conseil communal d'Orsières, conseil qu'il quittera 12 ans plus tard en 2008. C'est en 2001 qu'il rejoindra nos rangs en tant que député. Il exercera notamment pendant 6 ans ses talents au sein de la commission de justice.

En acceptant de nommer Jean-François à la présidence du Grand Conseil, vous offrez à notre canton non seulement un homme loyal, mais aussi un maître artisan aux compétences reconnues et un chef d'entreprise au fait des réalités de notre temps.

Henri de Montherlant disait: "On ne doit pas apporter sa confiance à quelqu'un qui ne sourit jamais." *A contrario*, on peut conclure: on doit apporter sa confiance à quelqu'un qui sourit toujours. Chez Jean-François, le sourire fait partie de sa nature profonde; son sourire est franc, sincère, naturel, chaleureux et lumineux.

Je vous demande donc d'accorder massivement votre confiance à Jean-François.

Der abtretende Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ich nehme an, dass keine anderen Vorschläge vorliegen... und ich bitte die Stimmzähler die Stimmzettel zu verteilen.

Aucune autre proposition.

Der abtretende Präsident:

Erlauben Sie mir, dass ich während der Auszählung der Stimmzettel ein paar Worte an Sie richte.

Monsieur le président du Gouvernement, cher Jean-Michel

Frau Staatsrätin

Messieurs les conseillers d'Etat

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen

Au moment de retourner dans les rangs des députés qui font de la politique active, en attendant l'élection de mon successeur Jean-François Copt, différents sentiments m'habitent. Comme tout départ, le fait de quitter ce mandat présente deux aspects.

Ich kann Ihnen sagen, dass aber die Freude überwiegt, eine spannende und verantwortungsvolle Tätigkeit erfolgreich weiterzugeben und wieder mehr Zeit und Möglichkeiten für anderes nutzen zu können.

Ich denke da vor allem an meine Frau Brigitte und an meine beiden Kinder Céline und Lucien, denen ich in Zukunft wieder Zeit schenken kann. Doch – und ich möchte auch hier ehrlich sein – kommt schon ein wenig Wehmut dazu, eine herausfordernde, einzigartige und begegnungsreiche Zeit abzuschliessen. Doch wer nicht loslassen kann, ist nicht fähig für Neues. Ich freue mich darauf, mich wieder in die politischen Beratungen dieses Rates einbringen zu dürfen.

Permettez-moi encore quelques remarques personnelles. J'ai abordé mon année présidentielle avec un grand respect, notamment pour tout ce qui concerne l'engagement temporel. Lorsque je regarde en arrière, je peux dire que je l'ai fait à juste titre. L'année de présidence présente plusieurs facettes. Seule une partie se déroule dans la salle du Grand Conseil et lors des séances du Bureau. Le président du Grand Conseil a également l'honneur et

le devoir, en tant que plus haute autorité valaisanne, de représenter notre canton à de nombreuses manifestations plus ou moins importantes, et sa présence a toujours été appréciée. Ces manifestations ont toujours été l'occasion de rencontres et de conversations intéressantes. J'ai assumé ces tâches avec plaisir et aussi avec une certaine fierté, et d'innombrables expériences et impressions m'ont ainsi enrichi. Ce fut, certes, une année exigeante mais une année belle et pleine de satisfactions.

Ich danke Ihnen, dass Sie mir mit Ihrer Wahl vor einem Jahr dieses einmalige Erlebnis ermöglicht haben. Dabei sind es viele wertvolle menschliche Begegnungen im ganzen Kanton Wallis, die mir in guter Erinnerung bleiben werden. Ich bin einer, der den Kontakt zu den Menschen sehr schätzt und auch sucht, gern ein offenes Ohr für die Anliegen der Bürger hat und den Tiefgang zu allen Bevölkerungskreisen sucht. Vielleicht mag es Sie erstaunen, ich hatte in keiner Minute meiner Zeit als Grossratspräsident ein Gefühl der blossen Pflichterfüllung, sondern das wichtige Amt war für mich die Ehre, mit bestem Wissen und Gewissen für unseren Kanton tätig zu sein.

Am Schluss meines Präsidialjahres danke ich Ihnen, liebe Kolleginnen und Kollegen ganz herzlich für das Vertrauen, das Sie mir entgegengebracht haben. Ich danke Ihnen für die doch weitgehend disziplinierten und zielstrebigem Diskussionen, mit denen Sie mir die Führung dieses Rates leicht gemacht haben.

Je suis particulièrement heureux que nous ayons réussi, au cours de l'année écoulée, à élever globalement la culture politique à divers niveaux au sein de ce conseil et, par conséquent, dans notre canton, une culture qui, même si les points de vue divergent, s'intéresse généralement aux faits et non à la personne, au parti ou au profil, et qui est plutôt imprégnée de respect mutuel et de recherche conjointe de solutions politiquement solides pour le bien de notre canton et de sa population. Continuons à prendre soin de cette culture politique à l'avenir, car c'est un facteur local essentiel de notre canton. Je ne vais pas passer en revue les résultats politiques ou donner des conseils, mais je peux dire que mes attentes concernant cette fonction exigeante ont été remplies et j'espère que votre confiance en moi s'est justifiée. De ce temps passé à diriger ce conseil, je retiendrai toutefois quelque chose d'important pour moi personnellement sur le plan de l'organisation et du déroulement des débats, à savoir que les discours pourraient à l'avenir être un peu plus courts.

Eines ist aber auch weiterhin zu beklagen, nämlich die parlamentarischen Vorstösse haben nicht ab-, sondern zugenommen. Die speditive, zielorientierte und verbindende Leitung des Ratsbetriebs war immer mein Ziel und diese Aufgabe beflügelte mich in meiner Arbeit als Parlamentspräsident.

Zum Schluss bleibt mir der Dank. Zuerst geht der Dank an die Frau Staatsrätin und die Herren Staatsräte für die sehr gute und vertrauensvolle Zusammenarbeit – auch sie ist Zeit dieser politischen Kultur – aber auch für die Respektierung der gelegentlichen Eigenständigkeit unseres Rates.

Ein herzliches Dankeschön gilt meinen beiden Vizepräsidenten Jean-François und Jean-Albert sowie an die Mitglieder des Büros für die stets gute und kollegiale Zusammenarbeit. Für den kooperativen Geist im Dienste der Sache und für die ausgezeichnete Kollegialität, welche die Arbeit im Büro zu einem ganz besonderen Erlebnis werden liess.

Ganz besonders möchte ich unserem Chef des Parlamentsdienstes Claude Bumann und unserer guten Seele Fernande Melly-Fux danken. An dieser Stelle erlauben Sie mir, dass ich Fernande auf diesem Weg gute Besserung wünsche. Sie kann leider heute hier nicht anwesend sein. Ich hatte während all meiner Zeit mit ihnen wertvolle und unterstützende Wegbegleiter. Mein ganz besonderer Dank gilt aber auch allen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des Parlamentsdienstes sowie dem Übersetzungsdienst.

Je remercie également les représentantes et les représentants des médias pour les informations qu'ils diffusent depuis notre conseil. Ils accomplissent une tâche importante, dans la mesure où ils font connaître notre travail et nos décisions au sein de la population et les rendent compréhensibles. Nous pouvons être très contents du résultat, des informations en général loyales, transparentes et compréhensibles dans la presse, à la radio et à la télévision locale. Soyez-en remerciés.

Last but not least herzlichen Dank auch an meine CSPO-Fraktion für die mir gewährte Unterstützung während meiner ganzen parlamentarischen Zeit.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, tragen wir Sorge zueinander, tragen wir Sorge zu unserem Kanton Wallis.

Danke.

(Standing ovation)

Der abtretende Präsident:

Ich danke Ihnen, es hat mich sehr gerührt, aber wie Sie mich kennen, wir gehen weiter zu unserem nächsten Punkt und das ist die Wahlbekanntgabe des Präsidenten des Grossen Rates.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	129
Bulletins rentrés	128
Bulletins blancs	5
Bulletin nul	1
Bulletins valables	122
Majorité absolue	62

M. le député **Jean-François Copt** est élu **président du Grand Conseil** avec 122 voix.

(Précédé d'une huissière, M. le député Jean-François Copt, nouveau président du Grand Conseil, fait son entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)

Der abtretende Präsident:

Sehr geehrter Herr Grossratspräsident, lieber Jean-François ich gratuliere Dir zu Deiner glanzvollen Wahl und wünsche Dir für das kommende Präsidentschaftsjahr viele schöne Begegnungen und eindruckliche Momente in unserem Kanton.

Herzliche Gratulation – Du hast das Wort.

M. le député Jean-François Copt, PLR, nouveau président du Grand Conseil:

Cher Gilbert,

Monsieur le tout nouveau président du Conseil d'Etat,

Madame et Messieurs les conseillers d'Etat,

Monsieur le vice-président du Grand Conseil,

Mesdames et Messieurs du Service parlementaire et de la traduction simultanée, et ici je profite de souhaiter un prompt et complet rétablissement à Fernande et à Helen,

Mesdames et Messieurs les téléspectateurs et téléspectatrices de Canal 9 et de Kanal 9 Oberwallis,

Monsieur le président de la commune d'Orsières,

Mesdames et Messieurs nombreux à la tribune,

Tout d'abord, merci à vous, collègues de tous bords, pour ce soutien et cette confiance si généreusement accordée.

C'est pour moi à la fois un immense encouragement mais aussi, et c'est plus difficile à gérer, une pression énorme à assumer.

Je vous promets de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour être à la hauteur de la confiance témoignée.

Werte Kolleginnen und Kollegen aus dem Oberwallis,

vielen Dank für eure grosse Unterstützung. Ich freue mich auf eine offene, ehrliche und kollegiale Zusammenarbeit mit euch.

Ich freue mich auch darauf, während meines Präsidentschaftsjahres die Raspille zu überqueren und die Oberwalliser Bürgerinnen und Bürger zu treffen.

Si vous le permettez, maintenant j'aimerais, en mon personnel et au nom de vous tous, j'en suis certain, rendre un vibrant hommage à Gilbert, notre président sortant.

Cher Gilbert,

Te dire le plaisir que j'ai eu à siéger à tes côtés durant ces deux dernières années est pour moi très facile. Tu as toujours été à l'écoute de nous tous. Tu as su mener les débats avec tact, mais aussi avec beaucoup de sensibilité.

Les séances décentralisées du Bureau du Grand Conseil furent à chaque fois une grande réussite, sans parler de tes organisations parfaites des événements moins officiels.

Le point fort de cette année présidentielle fut incontestablement, outre ta paternité en cours de mandat – ce qui n'est pas banal –, la double rencontre avec nos homologues de Bâle-Campagne.

Tu as su également – et ce n'est pas là ton moindre mérite – mener de front ta tâche de grand baillif, tes responsabilités communales, sans parler de tes obligations de tout jeune père de famille. Nul doute que Brigitte, ta discrète mais admirable épouse, Céline et Lucien, tes petits "bout de chou", sauront apprécier à sa juste valeur ta plus grande disponibilité dorénavant. A propos de Lucien, il est à relever la discrétion avec laquelle tu nous as annoncé sa naissance..., à l'image du personnage, bien évidemment.

Merci, Gilbert, pour ton engagement envers ce canton qui nous est si cher.

Noch einmal danke schön Herr Präsident und viel Spass.

J'aimerais, au nom du Service parlementaire et du Parlement, te remettre un cadeau en guise de remerciements pour tout le travail accompli durant cette année de présidence.

Je vous fais part, Chers collègues, du texte qui accompagne ce cadeau: " Dem Präsidenten gewidmet, der im Jahr 2009/2010 den Grossen Rat des Kantons Wallis mit grosser Effizienz und mit Instinkt und Humor geleitet hat."

(Applaudissements)

Puisque j'en étais au moment des remerciements, permettez également que je mette en avant le soutien de ma famille, ma mère qui, pour des raisons de santé, est avec nous, j'en suis certain, par l'intermédiaire de Canal 9, mon épouse Dominique, mes deux filles Mélanie et Anaïs, à la tribune en compagnie de mes proches et des autorités communales, que j'aurai encore l'occasion de remercier cet après-midi.

Un merci tout particulier aux officiants de la magnifique messe de ce matin et tout spécialement à M. le prévôt Jean-Marie Lovey, mon contemporain et ami, sans oublier les deux chœurs de ma commune réunis pour l'occasion.

Merci à tous.

Merci encore à mon groupe politique, en particulier à ses chefs, René et André, qui ont su préparer cette accession à la présidence avec toute la minutie qu'on leur connaît.

Une pensée toute particulière, cependant, pour celle qui, dans d'autres circonstances, aurait pu se retrouver à ma place ce matin.

Merci et félicitations également à notre Conseil d'Etat qui, malgré un renouvellement conséquent il y a une année, a su, dans un esprit de concordance et avec beaucoup de collégialité, s'imposer de manière optimale malgré quelques dossiers particulièrement chauds et délicats.

Je me réjouis de poursuivre cette collaboration de manière constructive, dans un respect mutuel nécessaire au bon fonctionnement de ce canton.

Cet après-midi, dans un deuxième message, je vous parlerai de manière plus spécifique de la vision de mon année présidentielle.

Toutefois, sachez déjà que mon vœu le plus cher serait d'arriver à mettre en évidence, avec votre appui bien sûr et votre collaboration, deux valeurs qui me sont chères et qui m'ont toujours accompagné durant les 12 années passées à l'exécutif de ma commune et depuis 9 ans ici au Parlement, à savoir: service et ouverture.

J'aimerais sincèrement que ces deux qualités ne restent pas à l'état d'un vœu pieux, mais que vous et moi en fassions l'objectif de l'année.

Je suis optimiste pour y parvenir, car ce Parlement a su prouver à de multiples reprises déjà qu'il était capable de serrer les rangs lorsque l'intérêt de ce canton était en jeu.

En attendant, il me reste maintenant à accueillir mes deux vice-présidents à qui, j'en suis certain, vous allez apporter votre meilleur soutien.

Ich wünsche euch einen wunderschönen Tag und werde zum Aperô gerne mit euch anstossen.

Bonne journée à tous et merci encore, Chères et Chers députés, pour votre formidable appui.

(Applaudissements nourris)

Certains prennent Anouck pour ma fille, mais c'est ma filleule et nièce (qui lui offre un beau bouquet de roses jaunes orangées).

2. Election du premier vice-président du Grand Conseil Wahl des ersten Vizepräsidenten des Grossen Rates

Le président:

Je prie les scrutateurs de faire leur travail..., mais avant cela y a-t-il une demande de parole?

M. le député Nicolas Voide, président du groupe PDCB:

Il m'échoit l'honneur d'être le premier député à s'exprimer dans cette salle après cette brillante élection.

En préambule, je tiens donc, aussi bien personnellement qu'au nom de chacun des membres du groupe PDCB, à vous féliciter, Monsieur le nouveau président du Grand Conseil Jean-François Copt.

Vous méritez, à n'en pas douter, ce résultat particulièrement flatteur qui est à la hauteur de vos compétences et de votre entregent.

Il vous assure, au surplus, un large soutien de l'ensemble de la députation tout au long de votre année présidentielle.

En ce qui concerne le groupe PDCB en tous les cas, je puis vous assurer d'une collaboration active et vous souhaiter une fructueuse année au service du Parlement et du Valais tout entier.

Le siège dont vous venez de prendre possession vous a été laissé par celui qui, après avoir occupé la place qui est désormais la vôtre, rentre dans le rang de sa fraction CSPO.

Les députés DC du Bas tiennent à remercier ici celui qui a été, durant une année et une session, le premier citoyen du canton.

Monsieur le député Gilbert Loretan, votre année de présidence nous laissera un merveilleux souvenir: celui d'un homme sérieux et discipliné n'hésitant pas, mais toujours à bon escient, à glisser une pointe d'humour dans nos débats. Vielen Dank, Gilbert.

Vous avez tracé une voie, toute de simplicité, de rigueur et d'efficacité, dans laquelle vos successeurs, à n'en pas douter, sauront vous suivre.

S'il est un député qui aura été particulièrement attentif à votre art de présider, c'est bien celui qui a siégé, durant cette année, dans le deuxième fauteuil à votre gauche, à savoir M. le deuxième vice-président **Jean-Albert Ferrez**.

Mesdames et Messieurs les députés, il y a un peu plus d'une année, au cours de la session constitutive de la présente législature, vous avez désigné ce membre éminent de notre groupe en cette qualité. Il est donc tout naturel que je vous propose, aujourd'hui, de lui renouveler votre confiance en vous le présentant officiellement comme candidat à vos suffrages pour accéder à la **première vice-présidence** du Grand Conseil.

Depuis ce jour de mars 2001, quasiment celui correspondant à son trentième anniversaire, jour où Jean-Albert Ferrez est entré pour la première fois dans cette salle en qualité de député-suppléant, ou depuis 2005, date à laquelle il a été assermenté en qualité de député, vous avez toutes et tous eu l'occasion soit de siéger avec lui en commission, soit à tout le moins de partager avec lui quelques propos ou instants. Vous aurez donc été, comme tout un chacun qui a la chance de le rencontrer, frappés aussi bien par son intelligence et sa rigueur, celles du mathématicien, que par sa sympathie et sa faculté d'écoute, qualités indispensables pour prétendre présider ce Parlement.

Dans les propos qu'il a lui-même tenus après son élection à la deuxième vice-présidence du Grand Conseil, Jean-Albert Ferrez a notamment annoncé qu'il prenait à bras le corps le dossier "Parlement sans papier". Pour avoir eu la chance de participer, avec lui et les autres membres du Bureau du Grand Conseil, il y a quelques semaines à Berlin, à une rencontre notamment sur ce thème avec nos homologues berlinois, je puis vous assurer qu'il maîtrise parfaitement ce sujet, comme tous ceux qui lui sont confiés d'ailleurs.

Mesdames et Messieurs les députés, avec Jean-Albert Ferrez, notre Parlement est sûr de pouvoir affronter tous les défis du futur.

Sa famille, sa commune de Bagnes et l'ensemble de son district d'Entremont, particulièrement en fête aujourd'hui, se joignent au groupe PDCB pour vous remercier du soutien que vous allez unanimement lui apporter.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Il n'y a pas d'autres demandes de parole.

Aucune autre proposition.

Je demande ainsi aux scrutateurs de faire leur travail.

(Mesdames et Messieurs les députés, on va essayer d'avancer un petit peu et on va passer tout de suite à l'Heure des questions.)

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	128
Bulletins rentrés	127
Bulletins blancs	29
Bulletins nuls	10
Bulletins valables	88
Majorité absolue	45

M. le député **Jean-Albert Ferrez** est élu **premier vice-président du Grand Conseil** avec 88 voix.

(Précédé d'une huissière, M. le député Jean-Albert Ferrez, nouveau premier vice-président du Grand Conseil, fait son entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)

Le président:

Avant de passer la parole au premier vice-président du Parlement, j'aimerais lui adresser un petit message.

Cher Jean-Albert, tout d'abord, mes sincères félicitations pour ta très bonne élection. Par ce vote, le Parlement a reconnu en toi un homme de valeur, respectueux de la chose publique et empreint d'une grande sagesse malgré ton jeune âge.

Je me réjouis d'ores et déjà de collaborer une année de plus avec toi.

Monsieur le premier vice-président, je vous passe la parole.

M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB, premier vice-président du Grand Conseil:

Monsieur le président, Cher Jean-François,

Geschätzte Frau Staatsrätin et Messieurs les conseillers d'Etat,

Chères et Chers collègues,

Chères et Chers spectateurs et téléspectateurs,

Vous venez de confirmer la validité de mon billet pour la seconde moitié de l'apprentissage de la fonction de président.

Je passe aujourd'hui l'examen de fin de première année durant laquelle j'ai eu comme professeur Gilbert Loretan. J'y ai appris les bases, comme par exemple de ne pas arriver en retard le matin pour prendre le bus. On garde toujours un souvenir particulier de son premier maître. Merci Gilbert pour la manière dont tu as mené ton année de présidence et bon retour dans les travées de ce Parlement.

J'entame donc aujourd'hui les cours de deuxième année, destinés au perfectionnement, sous la houlette de notre nouveau président, et j'espère que le ski fait aussi partie des disciplines. Bravo Jean-François pour ta brillante élection, merci pour l'excellente collaboration qui a régné jusqu'à ce jour et qui régnera encore au sein de la Présidence durant l'année à venir.

La Présidence et le Service parlementaire ont consacré, durant cette première année de la législature, passablement de temps et d'efforts au projet de "Parlement sans papier". Or, peu de résultats sont visibles à ce jour: un nouveau moteur de recherche pour les documents sur le site Internet du Parlement et quelques détails par-ci par-là. Le résultat le plus important est à chercher en coulisse: la synchronisation de notre projet avec celui du Gouvernement afin d'éviter les doublons, les incompatibilités, les dépenses inutiles. Ces prochains mois verront le déploiement d'autres nouveautés: du formulaire on-line pour les interventions parlementaires au remplacement complet de la plate-forme Internet en passant par l'équipement de cette salle avec un beamer, un écran, des prises électriques et, ce que vous attendez tous, un réseau wifi. Le tableau de bord complet de ce projet compte une quarantaine d'entrées, des plus simples aux plus ambitieuses, et vos suggestions sont toujours les bienvenues. Je voudrais ici remercier particulièrement Daniel Petitjean ainsi que toutes les personnes impliquées au Service informatique, à la Chancellerie et à la cellule Information-VS dans le cadre du projet "Parlement sans papier".

Aujourd'hui est une journée de fête, mais la politique n'attend pas. L'actualité – vous le verrez dès la fin de cette partie d'élections – reviendra sur le devant de la scène. Mais je ne laisserai pas à M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay le monopole du RSV ce matin, car il y a la RSV que j'emprunte depuis une quarantaine d'années maintenant et dont le chef du Département des transports Jacques Melly nous a confirmé hier qu'il avait bien l'intention d'y opérer un pontage pour dévier le cœur, le cœur de la vallée de Bagnes, pour dévier les villages de Villette et Cotterg sur le tracé de la Route Sembrancher – Verbier. Et encore cette RSV là n'est qu'un maillon de mon autre RSV, celui qui s'intensifie de jour en jour et qui devrait atteindre, avec votre soutien, son apogée l'année prochaine: mes Relais entre Sion et Verbier.

Geschätzte Oberwalliser Freunde, es tut mir leid, aber passende Wortspiele mit GNW habe ich nicht gefunden.

Comment conclure sans remercier celles et ceux qui m'ont permis d'accéder à cette vice-présidence: mes collègues des groupes DC d'Entremont et du Bas, leurs chefs respectifs Joël Gaillard et Nicolas Voide, les collaborateurs et collaboratrices du Service parlementaire, leur chef Claude Bumann et Fernande qui est effectivement absente aujourd'hui et que je salue, Madame et Messieurs les membres du Conseil d'Etat, tous mes collègues de l'IDIAP, mes amis et ma famille qui forment un petit îlot de Bagnards noyés dans un océan d'Orsérains à la tribune, et ma chère Dominique.

Merci pour votre attention.

(Applaudissements nourris)

Le président:

Merci, Monsieur le premier vice-président du Grand Conseil, et bienvenue au perchoir. Je m'y sentirai moins seul.

3. Election du deuxième vice-président du Grand Conseil Wahl des zweiten Vizepräsidenten des Grossen Rates

Le président:

A qui puis-je passer la parole?

Hr. Grossrat Marcel Mangisch, CVPO:

Vorab möchte ich die Gelegenheit auch nutzen, namens der CVPO-Fraktion unserem neuen Landeshauptmann zu gratulieren und zwar zu seiner ausgezeichneten heutigen Wahl. Ich tue dies mit besonderer Freude, zumal wir beide unsere ersten Sporen gemeinsam in der Justizkommission abverdient haben. Jean-François, ich bin überzeugt, dass Du die Geschicke des Grossen Rates nicht nur mit viel Sachkompetenz, aber auch mit viel Taktgefühl leiten wirst.

Gleichzeitig bedanke ich mich an dieser Stelle beim scheidenden Grossratspräsidenten Gilbert Loretan für sein engagiertes und mit Bravour durchlaufenes Präsidialjahr. Gilbert, ich wünsche Dir auch für die Zukunft eine gute Zeit und ich kann Dir bestätigen, es gibt ein Leben danach.

Und nun zum eigentlichen Grund meiner heutigen Intervention – zur Vorstellung unseres Fraktionskandidaten für die Wahl zum **2. Vizepräsidenten**.

Meine Damen und Herren, wer das Glück hat, soviel Glück zu haben, der muss mit Vornamen "Felix" heissen, was ja aus dem lateinischen übersetzt "der Glückliche" bedeutet.

Glücklich ist aber auch die CVPO-Fraktion, dass sie Ihnen am heutigen Tag die Kandidatur ihres Fraktionschefs **Felix Ruppen** präsentieren kann, der über ein solides Rüstzeug für dieses Amt verfügt.

Geboren am 30. Dezember 1960 ist Felix Ruppen im grössten Oberwalliser Dorf, in Naters, aufgewachsen und diesem seinem Heimatort bis heute treu geblieben. Wie das Gardemuseum, so ist auch das Elektrounternehmen Ruppen, dessen Inhaber unser Kandidat ist, aus Naters nicht mehr wegzudenken.

Beruflich Elektroingenieur, weiss er was es braucht, damit es nicht zu politischen Fehlzündungen und Kurzschlüssen kommen kann.

Als langjähriger Feuerwehrkommandant von Naters weiss er aber auch, eine Mannschaft wie die des Grossen Rates in heiklen und hektischen Situationen mit der nötigen Ruhe und Gelassenheit zu führen.

Seit 1997 Mitglied des Grossen Rates, seit 2001 Vizefraktionschef, 2007 bis 2009 Präsident der thematischen Kommission für öffentliche Sicherheit und schliesslich seit 2009 Fraktionschef der CVPO, kennt er nicht die Niederungen der grossrätlichen Pulte und Stühle hier unten, nein, seitdem ihm vor einem Jahr die Ehre zugefallen ist, als Dienstältester Grossrat hier im Saal, die laufende Legislatur zu eröffnen, hat er bereits auch einmal die Höhen der Präsidiumsloge auskosten dürfen. Und heute, mit Ihrer Unterstützung, sollte er es ein zweites Mal schaffen, diesmal aber für eine längere Zeit.

Meine Damen und Herren, mit Felix Ruppen wählen Sie nicht nur einen erfahrenen Politiker, einen erfolgreichen Unternehmer und einen engagierten Bürger in dieses Amt, sondern ebenso den verlässlichen Partner seiner Ehefrau Nicole und den verantwortungsbewussten Vater seiner Söhne Jonas, Quirin und Leo Abraham. Diese Familie ist es denn auch, die ihm den nötigen Rückhalt und die Kraft für seine vielfältigen beruflichen und ausserberuflichen Tätigkeiten gibt. Gerne teilt sie mit ihm die Freizeit im Familienchalet in Blatten, wo beste Voraussetzungen bestehen, seinen Hobbys, dem Skifahren und Wandern nachzugehen.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, die CVPO-Fraktion stellt mit Felix Ruppen keinen Kandidaten der lauten Töne und der grossen Schritte, sondern einen Kandidaten, zu dessen Tugenden Sachlichkeit, Besonnenheit, Bescheidenheit, vor allem aber Menschlichkeit zählen.

In diesem Sinne verdient unser Kandidat Ihre Vertrauen und Ihre Unterstützung.

Ich danke Ihnen.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Il n'y a pas d'autres demandes de parole.

Aucune autre proposition.

Je demande ainsi aux scrutateurs de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

(Nous allons reprendre l'Heure des questions.)

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	128
Bulletins rentrés	126
Bulletins blancs	22
Bulletins nuls	14
Bulletins valables	90
Majorité absolue	46

M. le député **Felix Ruppen** est élu **deuxième vice-président du Grand Conseil** avec 90 voix.

(Précédé d'une huissière, M. le député Felix Ruppen, nouveau deuxième vice-président du Grand Conseil, fait son entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)

Le président:

Avant de passer la parole à notre deuxième vice-président, un petit message.

Lieber Felix, ich schliesse mich Jean-Albert, unserem 1. Vizepräsidenten, an um Dir, lieber Felix herzlich zu Deiner Wahl zu gratulieren.

Es freut uns sehr, dass Du hier neben uns Platz nehmen wirst, damit wir mit Dir zusammen während des Jahres interessante Grossratssessionen leiten können.

Ohne weiter auszuführen, gebe ich nun dem 2. Vizepräsidenten des Parlaments das Wort.

Hr. Grossrat Felix Ruppen, CVPO, zweiter Vizepräsident des Grossen Rates:

Sehr geehrter Herr Grossratspräsident, lieber Jean-François

Sehr geehrter Herr erster Vizepräsident, lieber Jean-Albert

Sehr geehrter Herr Staatsratspräsident, lieber Jean-Michel

Sehr geehrte Frau Staatsrätin

Sehr geehrte Herren Staatsräte

Liebe Kolleginnen und Kollegen

Sehr geschätzte Gäste auf der Tribüne, am Radio und am Fernsehen

Sehr geschätzte Mitglieder vom Parlamentsdienst

Sehr geschätzte Medienleute

Vorab möchte ich mich bei Ihnen ganz herzlich für meine Wahl ins Präsidium des Walliser Grossen Rates bedanken. Das Vertrauen, das Sie mir mit dieser Wahl bezeugen, weiss ich zu schätzen. Die Ehre, aber auch die Verpflichtungen, die dieses Amt mit sich bringen, nehme ich gerne an und ich erkläre feierlich Annahme der Wahl.

Natürlich möchte ich diese Gelegenheit nutzen, um Jean-François Copt zu seiner ausgezeichneten Wahl zum Grossratspräsidenten und Jean-Albert Ferrez zur eindrucklichen Wahl zum ersten Vizepräsidenten zu gratulieren.

Ich bin gewillt und überzeugt, mit den zwei Kollegen aus dem Unterwallis die Arbeit im Präsidium speditiv und korrekt auszuführen.

Vor einem Jahr durfte ich als Doyen bereits einmal hier vorne am Tisch sitzen und die Legislatur 2009-2013 eröffnen. Bei dieser Ansprache habe ich auf die Bereicherung unseres Kantons durch die Zweisprachigkeit hingewiesen. Ich habe aber auch darauf hingewiesen, dass uns oft nicht die Sprache, sondern die Mentalität zwischen dem Ober- und dem Unterwallis mehr unterscheiden. Gerade aus diesem Grund hat sich die CVPO stark gemacht in diesem Jahr den zweiten Vizepräsidenten zu stellen. Mit meiner Wahl werden also auch künftig beide Sprachen und beide Mentalitäten im Grossratspräsidium vertreten sein.

Ich möchte an dieser Stelle speziell der CVP Mittelwallis danken, dass sie unserem Anliegen entsprochen haben.

Merci pour votre compréhension.

Meine sehr verehrten Damen und Herren,

der heutige Tag gehört unserem Grand Baillif Jean-François Copt. Daher werde ich hier meine Begrüßungsansprache schliessen. Dies nicht ohne Ihnen noch einmal herzlich zu danken. Speziell danken darf ich meinen Kolleginnen und Kollegen von der CVPO-Fraktion.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit und viel Vergnügen beim anschliessenden Empfang von Jean-François Copt.

Danke für die Aufmerksamkeit.

(Applaus)

Le président:

Merci, Felix, et bienvenue ici au perchoir.

Nous voilà donc au complet.

(On va continuer avec l'Heure des questions – question 6.)

4. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Question 2

**du groupe PDCB, par le député Jean-Albert Ferrez, concernant
la mise en œuvre de la loi sur la politique régionale**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Avant d'apporter ma réponse à la question du, je l'espère, futur premier vice-président, je saisis l'occasion, au nom du Gouvernement valaisan, de te féliciter, Cher Jean-François, pour ta brillante élection. Je me réjouis de travailler avec toi. Il y a en tout cas une chose qui nous unit nous deux, c'est le sport: tu étais un grand skieur; moi, j'ai marqué quelques buts comme footballeur. J'espère, avec toi, marquer quelques buts pour le bien de ce pays.

Alors, beaucoup de plaisir dans ta nouvelle fonction, et je me réjouis aussi, au nom du Gouvernement, de travailler avec toi.

Ich nehme die Gelegenheit wahr, Gilbert recht herzlich zu danken auch im Namen der Walliser Regierung für Deine Arbeit. Du hast die Geschäfte in diesem Grossen Rat mit sehr viel Pragmatismus und mit Kürze und sehr kompetent geleitet. Wir, in unseren Weindörfern würden sagen: Du warst ein guter Jahrgang, Du bist ein guter Jahrgang, wir haben den selben Jahrgang. Ich möchte Dir recht herzlich danken für die geleistete Arbeit für das Zukunftsland Wallis.

Le député Jean-Albert Ferrez s'interroge sur l'évolution du processus de mise en œuvre de la loi sur la politique régionale. A son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010, celle-ci prévoit un délai d'une année lors duquel les deux régions du Valais romand s'organisent, en les incitant à se regrouper autour d'une seule entité opérationnelle.

Dans ce sens, la question du député Jean-Albert Ferrez est de savoir si les nouvelles structures sont prêtes à prendre le relais et à assurer le développement régional du canton.

En réponse à cette question, il y a lieu de préciser que les deux régions du Valais central et du Bas-Valais ont été créées lors des assemblées constitutives respectives le 5 octobre 2009. A ces occasions, les comités respectifs ont également été nommés.

Sur la base de la présentation par mon département de l'intérêt de regrouper les deux régions autour d'une seule entité opérationnelle, les comités respectifs ont convenu de cette opportunité. Par la suite, les comités des régions et les représentants du département ont élaboré les statuts et budgets.

Le 24 février 2010, l'assemblée générale de la région du Bas-Valais a pris connaissance de ses statuts et s'est engagée dans le sens de la création d'une seule entité opérationnelle. Quant à la région du Valais central, celle-ci a repoussé la décision lors de son assemblée générale du 10 mai 2010.

En conséquence et en réponse à la question du député Jean-Albert Ferrez, les nouvelles structures ne sont pas encore prêtes à prendre le relais et à assurer le développement régional du canton.

Toutefois, mon département, le Conseil d'Etat s'engagent dans le sens de la volonté du Parlement de ne créer qu'une seule entité opérationnelle et de faire en sorte que les structures soient effectivement prêtes pour la fin de l'année 2010.

Frage 12

der SVPO / Freie Wähler-Fraktion, durch Grossrat Franz Ruppen, betreffend "Walliser Antenne" in Zürich: eine Bilanz

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER), und Regierungspräsident:

Gerne will ich die Frage von Grossrat Franz Ruppen von der SVPO beantworten. Es geht um die jährlichen Kosten der Walliser Antenne in Zürich und die Beurteilung des Staatsrats des bisher Erreichten.

Das Mandat für die Walliser Antenne in Zürich wurde zwischen der Informationsstelle Wallis und der Klaus J. Stöhlker AG abgeschlossen. Die Informationsstelle Wallis vereint folgende Partner: Wallis Tourismus, Walliser Handels- und Industriekammer, Walliser Landwirtschaftskammer und die Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung. Die Kosten dieses Auftrags belaufen sich für das Jahr 2010 auf 100'000 Franken exkl. MwSt.

Die Auftragsdetails werden in zwei Dokumenten präzise geregelt. Neben einem formellen Vertrag, welcher die allgemeinen Punkte regelt, wird zudem ebenfalls jährlich eine Zielvereinbarung zwischen der Klaus J. Stöhlker AG und der Informationsstelle Wallis abgeschlossen. In dieser Zielvereinbarung definieren die verschiedenen Partner der Informationsstelle Wallis ihre Zielvorgaben an die Walliser Antenne.

Die Walliser Antenne ist in Zürich damit beauftragt, die verschiedenen Walliser Wirtschaftssektoren, den Walliser Tourismus und die Produkte unserer Landwirtschaft auf nationalem Niveau und insbesondere im Grossraum Zürich optimal zu positionieren.

Die Antenne Zürich rapportiert monatlich an die Informationsstelle Wallis über ihre Tätigkeiten und Erfolge. Für den Monat März 2010 kann man so beispielsweise festhalten, dass durch die Arbeit der Walliser Antenne in den nationalen Medien 12 positive Berichte und Artikel über das Wallis erschienen sind. Für den Monat März kann man festhalten, dass durch diese Berichte 2,7 Millionen Leser und Hörer erreicht wurden. Die erzielten Werbe- und PR-Effekte können mit rund 500'000 Franken beziffert werden.

In der Agglomeration Zürich leben rund eine Million potentielle Gäste, Konsumenten und Investoren. Die Agglomeration Zürich ist somit das Wirtschaftszentrum der Schweiz. Mit der Eröffnung des neuen Lötschberg Basistunnels sind diese eine Stunde schneller im Wallis. Diese Botschaft muss immer wieder vor Ort auf den Märkten wiederholt werden, damit sie ihre Wirkung behält, besonders auch jetzt, da Graubünden mit der neuen Westumfahrung Zürich ebenfalls näher gerückt ist. Besonders bei der Eröffnung des Lötschberg Basistunnels konnte der Kanton sehr viel von den Kompetenzen und Kontakten der Antenne profitieren.

Question 8

du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe Nantermod, concernant ZEB 2, quelles sont les mesures entreprises par le Conseil d'Etat?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Voici ma réponse au député (suppl.) Philippe Nantermod concernant ZEB 2 et Rail 2030.

Selon la loi sur le développement des infrastructures ferroviaires en vigueur depuis septembre 2009, ZEB sert à étendre les capacités des infrastructures ferroviaires pour le trafic voyageurs grandes lignes et pour les marchandises. Le Parlement a octroyé une enveloppe de 5,4 milliards de francs, en les allouant aux projets retenus, lesquels sont répartis dans tout le pays.

L'augmentation de la vitesse et un accroissement de la capacité du tronçon Lausanne Brigue – Iselle sont mentionnés explicitement dans cette loi et vont améliorer l'accessibilité ferroviaire par l'ouest de notre canton avec un gain attendu de près de 10 minutes sur Sion – Lausanne et de 15 minutes sur les meilleures liaisons Genève-Aéroport – Viège.

La loi sur le développement des infrastructures ferroviaires permet aux cantons d'envisager la mise en œuvre anticipée des études et la réalisation des objets faisant partie de ce message. En novembre 2009, le Conseil d'Etat valaisan a écrit à l'Office fédéral des transports pour examiner cette opportunité. Les discussions avancent et, récemment, lors de la rencontre entre les Gouvernements vaudois et valaisan, le 21 avril dernier, il a été décidé d'étudier conjointement la nature détaillée des études et travaux ainsi que le calendrier prévu par la Confédération pour examiner quels gains pourrait nous offrir un préfinancement des études par les deux cantons. Une décision quant à la suite à envisager est attendue pour l'été qui s'ouvre.

Rail 2030 est le prochain paquet d'améliorations des infrastructures ferroviaires qui reprend des projets n'ayant pas été retenus pour l'étape ZEB.

Pour notre canton, mon département coordonne les réflexions sur les divers aspects avec les partenaires concernés pour s'assurer que les projets intéressant notre canton soient intégrés dans le futur message Rail 2030. Ainsi, d'importantes améliorations de capacité sur la ligne du Simplon sont déjà prises en compte dans le premier projet de message aux Chambres.

Par contre, l'achèvement du tunnel de base du Lötschberg est seulement évoqué comme variante de seconde priorité, ce qui n'est pas conforme aux objectifs des cantons du Valais et de Berne. A cet effet, les deux Conseils d'Etat se sont donnés pour mission de favoriser l'intégration de ce projet dans les études en lien avec Rail 2030. Le petit journal que je vous ai fait distribuer hier est d'ailleurs l'écho de cette démarche.

Relevons, toutefois, que les coûts d'investissements projetés de Rail 2030 (deux variantes sont à l'examen: l'une de 12 milliards et l'autre de 21 milliards) nécessiteront impérativement la mise en place de nouveaux moyens financiers. C'est donc certainement le financement de Rail 2030 qui posera le plus grand nombre de problèmes dans les débats à venir. Les décisions fédérales sont prévues en 2011.

En conclusion, le Conseil d'Etat, en liaison étroite avec nos parlementaires fédéraux, s'engage activement dans l'avancement de ces divers dossiers. Si nous sommes convaincus que le Valais pourra tirer des avantages significatifs d'une mise en œuvre anticipée de ZEB, une fois connues les décisions, le Grand Conseil sera alors rapidement invité à se prononcer pour libérer les moyens financiers suffisants pour permettre, d'entente avec nos voisins, d'initier les études pour mettre en œuvre ces améliorations que ZEB pourra apporter à nos infrastructures ferroviaires de la ligne du Simplon.

Pour ce qui concerne Rail 2030, mon département est fortement impliqué dans l'évolution de ce dossier et a noué des contacts étroits avec différentes instances des cantons proches et de l'Italie voisine afin de favoriser le développement à l'échelle européenne tant de l'axe du Simplon que de la magistrale nord-sud via les tunnels de base du Lötschberg et du Simplon. En outre, le renforcement de la liaison nationale à voie métrique est-ouest (MGB et les chemins de fer rhétiques) est également inscrit comme mesure devant faire l'objet d'un soutien de la Confédération.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je m'excuse auprès du Conseil d'Etat, on va donner les résultats de l'élection du premier vice-président du Grand Conseil.

(Voir ci-avant / siehe vorherige Seite(n))

Question 9

**du député (suppl.) Laurent Tschopp, PDCC, concernant
les glissières d'INSécurité – où en est-on?**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Tout d'abord permettez-moi également, peut-être cette fois-ci au titre de vice-président du Gouvernement, de féliciter, au nom du Conseil d'Etat, le nouveau premier vice-

président du Parlement. Il a parlé d'apprentissage durant cette année; eh bien!, je me réjouis également de faire cet apprentissage avec lui pour nous retrouver, l'année prochaine, dans la situation de présidence du Parlement et de présidence du Gouvernement.

Je lui souhaite d'ores et déjà plein succès et surtout beaucoup de satisfactions dans sa nouvelle fonction.

Revenons à l'Heure des questions avec la question 9 concernant les glissières d'insécurité.

Pour donner suite au postulat du 13 juin 2008, le Service des routes et des cours d'eau a consulté le BPA (Bureau de prévention des accidents) qui a fourni une documentation fouillée à ce sujet, documentation éditée déjà en 2009. Ses recommandations sont actuellement appliquées pour tous projets routiers. De plus, dès lors qu'il y a des projets plus importants, un audit externe de sécurité est commandé et ses conclusions sont bien évidemment prises en compte.

Pratiquement, le tronçon Creuse – Fontaine-Dessous de la route du Grand-St-Bernard a été équipé de bordures hautes en béton du type "New Jersey" qui, malgré une esthétique discutable, assurent la meilleure protection possible. De même, l'Office fédéral des routes a fait poser de tels éléments continus en béton ou en métal sur l'autoroute à Sion, sur le tronçon Bex – St-Maurice et sur la route du Simplon.

Après les premiers essais de glissières doubles sur les routes du Grand-St-Bernard et de la Furka, des bandes de protection des pieds de poteaux ont été posées à Sierre-est et à La Souste. Durant ces deux dernières années, il n'y a pas eu d'accidents significatifs à ces endroits – ce qui est tout à fait encourageant – mais il est donc difficile de juger de l'efficacité de ces mesures. Aux points de vue technique (déneigement, entretien) et financier (coûts), il n'est pas envisageable de poser systématiquement des protections de poteaux à tous les virages. Une récente étude préconise les conditions conduisant à la prise de mesures particulières en fonction d'un nombre d'accidents dans une période donnée.

Les audits pratiqués considèrent globalement toutes les mesures de sécurité selon le meilleur rapport coûts-bénéfices pour l'ensemble des usagers.

En conclusion, le canton du Valais adapte ou adaptera ses installations en fonction des priorités recommandées et des moyens budgétaires à disposition.

Frage 10

der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Felix Ruppen, betreffend Verzögerung von Projekten durch den Staatsrat

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je pense que Félix est dans la salle des pas perdus; vous lui transmettez la réponse.

Gestützt auf Artikel 33, Absatz 1 der Verordnung über das öffentliche Beschaffungswesen vom 11. Juni 2003 sind die Vergabevorschläge von subventionierten Bauarbeiten, Dienstleistungen und Lieferungen vor deren Zuschlag durch die zuständige kantonale Instanz zu genehmigen.

Die Zuständigkeit der kantonalen Genehmigungsinstanz dieser Vergabevorschläge wird durch die Regeln der Finanzkompetenz bestimmt, wie sie in Artikel 32 des Gesetzes über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle vom 24. Juni 1980 und in der Verordnung betreffend die Delegation von finanziellen Kompetenzen des Staatsrats an die Departemente und Dienststellen vom 29. Juni 2005 festgelegt sind. Aufgrund dieser Bestimmungen und in Berücksichtigung der jeweiligen Finanzkompetenzen, sind subventionierte Projekte entweder durch den Staatsrat, durch den Departementvorsteher oder durch den zuständigen Dienstchef zu genehmigen.

Erfahrungswerte innerhalb des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt zeigen, dass je nach Zuständigkeit durchschnittlich folgende Zeitdauer zur Genehmigung dieser subventionierten Projekte beansprucht wird:

- 2 Wochen: für ein Dossier in der Genehmigungskompetenz des Dienstchefs
- 3 Wochen: für ein Dossier in der Genehmigungskompetenz des Departementvorstehers
- 4 Wochen: für ein Dossier in der Genehmigungskompetenz des Staatsrates.

Je nach Dossieranfall, dessen Komplexität und der Dauer des der Genehmigung vorausgehenden Projektgenehmigungsverfahrens kann im Einzelfall die vorgenannte Zeitdauer verlängert werden.

Eine Möglichkeit der Beschleunigung der Genehmigungsverfahren könnte eine Neuverteilung der Aufgaben und Kompetenzen zwischen Gemeinden und Kanton bzw. innerhalb der kantonalen Genehmigungsinstanzen darstellen.

Diese Fragen werden im Rahmen der Vorbereitungsarbeiten der 2. Etappe des NFA durch die kantonalen Instanzen überprüft.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Je vous donne les résultats de l'élection du deuxième vice-président du Grand Conseil.

(Voir ci-avant / siehe vorherige Seite(n))

Question 6

du groupe UDC, par le député Charles Clerc, concernant le Palladium: sortir de l'impasse

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je voudrais, tout d'abord, remercier Gilbert Loretan qui m'a accompagné à la présidence du Conseil d'Etat, le remercier de la collégialité de sa collaboration.

Je suis convaincu qu'avec le nouveau président, avec Jean-François Copt, que Jean-François poursuivra dans cette voie après sa brillante élection.

La fondation du Palladium, la commune de Champéry, Champéry Tourisme, les remontées mécaniques et les acteurs du tourisme et de l'économie de la région et de la station de Champéry viennent de créer le "conseil du tourisme", dont le but est, entre autres, de poursuivre les synergies possibles pour sortir le Palladium de son impasse.

Aujourd'hui, les premières réflexions prévoient de mieux intégrer le Palladium dans le cadre de la station et de la commune.

D'autres pistes sont encore explorées par ce nouveau conseil pour trouver de nouvelles activités et de nouveaux moyens afin d'améliorer la situation financière du Palladium.

Dès lors et pour suivre ce que nous demande la commission de gestion, le Conseil d'Etat suit attentivement l'évolution du dossier, mais n'entend pas s'associer à la nouvelle équipe, cela d'autant plus qu'il a désigné le préfet du district de Monthey comme représentant du Conseil d'Etat au Palladium, soit M. Antoine Lattion.

Question 3

du groupe PLR, par le député André Vernay, concernant les bureaux pour les procureurs de St-Maurice

TEXTE DEPOSE:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Vorerst möchte ich mich auch den Gratulanten dieser Runde hier anschliessen und ich gratuliere Herrn Felix Ruppen sehr herzlich zu seiner Wahl ins Präsidium.

Ich habe festgestellt, wenn alles seinen Lauf der Dinge tut, wird er den Grossen Rat leiten und ich das Staatsratskollegium. In dem Sinn wünsche ich ihm jetzt für die nächsten zwei Jahre eine gute Einarbeitungszeit, weil ein Grossratspräsidium innezuhaben ist ja nicht nur Repräsentation, es heisst auch viel Arbeit im Hintergrund zu leisten. So können er und ich uns vorbereiten auf die Jahre die kommen.

Im folgenden werde ich répondre auf die dringliche Interpellation 2.081 von Herrn Abgeordneten Jean-Luc Addor und auch auf die Frage von Herrn André Vernay von der PLR. Es betrifft die gleiche Frage, nämlich die Büroräumlichkeiten von St-Maurice.

Dans son interpellation du 5 mai 2010, le député Jean-Luc Addor nous fait part de ses inquiétudes concernant l'installation de personnel supplémentaire dans les locaux actuels de l'office du juge d'instruction du Bas-Valais à St-Maurice.

Le Gouvernement est conscient des défis en termes de locaux que représente la réforme de la justice valaisanne qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Il suit la situation de près pour chacun des sites concernés. Il est vrai que, contrairement à d'autres installations en cours, comme par exemple celles de Sion ou de Sierre, le cas de St-Maurice a pris du retard.

Voici donc les réponses que nous pouvons apporter à vos questions:

1. En ce qui concerne les locaux du futur office régional du ministère public du Bas-Valais, le Conseil d'Etat s'emploie à chercher des solutions pour qu'à la date d'entrée en fonction des nouvelles personnes, des locaux adaptés sur le site de St-Maurice soient prêts à les accueillir.

2. Quant aux mesures prises par le Conseil d'Etat, je vous informe qu'en date des 17 et 31 juillet ainsi que des 17 et 25 août 2009, les communes de siège de Sierre, Sion, Martigny et St-Maurice ont déposé une requête demandant à mon département de modifier l'arrêté de 1963 dans le sens d'une cantonalisation des frais d'installation et de fonctionnement des tribunaux et des offices du ministère public. Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas entrer en matière, estimant qu'une réflexion globale sur cette question devait être menée dans le cadre de la deuxième partie du projet de répartition des tâches canton-communes.

Les travaux de réaménagement des locaux ont été entrepris partout où cela était nécessaire, sauf sur le site de St-Maurice, la commune étant opposée à prendre en charge les coûts d'installation.

Une proposition minimale d'urgence a été préparée par l'architecte cantonal et une séance est agendée prochainement.

3. La demande du ministère public consiste en deux bureaux de procureur et un poste de chancellerie qui seront aménagés d'ici au 1^{er} janvier 2011.

4. Les négociations avec la commune de St-Maurice se feront sur la base de la proposition de l'architecte cantonal qui sera soumise aux autorités communales lors d'une prochaine séance.

5. Le Conseil d'Etat ne dispose d'aucun moyen direct pour contraindre la commune de siège à honorer ses obligations légales. La solution doit être recherchée dans une modification de la loi d'organisation judiciaire et de l'ordonnance d'exécution de la loi sur la police cantonale afin de déplacer le siège de l'office du ministère public du Bas-Valais et celui de la police de sûreté dans une commune acceptant la contrepartie financière exigée de la part des communes sites.

6. Pour l'avenir, le Conseil d'Etat a décidé de procéder à une réflexion globale sur la participation financière des communes de site des infrastructures cantonales dans le cadre du projet RPT II, deuxième phase.

Actuellement, la participation financière n'est pas seulement exigée pour les locaux des autorités judiciaires et de poursuite pénale, mais encore pour les locaux du registre foncier et ceux servant à l'enseignement secondaire du deuxième degré et du tertiaire pour un montant annuel de 8,6 millions de francs.

La contribution des communes de siège est requise du fait de l'avantage de site que peut retirer une commune suite à l'implantation d'un établissement public sur son territoire. Dans l'analyse de cet avantage, sont pris en considération les impacts sur les dimensions économiques, tels que la production, la valeur ajoutée, le nombre de postes de travail et le revenu dans un périmètre défini, mais aussi les effets intangibles, comme l'image positive de la commune sur le grand public ou l'attrait de la commune.

Pour ces motifs, la question se pose de savoir s'il ne convient pas d'étendre la contribution des communes de site notamment aux domaines des écoles professionnelles, des hôpitaux, des offices de poursuites et faillites et du registre du commerce.

Question 5

du groupe UDC, par le député (suppl.) Antoine Carraux, concernant des gardes-frontière, s.v.p.!

TEXTE DEPOSE:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

En ce qui concerne les vols et les vols par effractions commis dans le Chablais, un effort a été fait par la gendarmerie pour assurer la sécurité dans la région du Chablais.

Une coordination entre les polices communales et les gardes-frontière a été renforcée afin de permettre une couverture horaire la plus large possible, particulièrement la nuit.

De même, les contacts avec les forces de police et de gendarmerie françaises ont été intensifiés.

Malheureusement, il n'existe pas de filtre dissuasif à la frontière puisque, depuis le 1^{er} janvier 2007, le corps des gardes-frontière n'assure plus de présence 24h/24h au poste de St-Gingolph.

Au vu de cette situation préoccupante, le département est intervenu en avril 2010 directement auprès du commandant du corps des gardes-frontière, M. Noth, afin qu'il puisse examiner le renforcement de son dispositif dans le secteur de St-Gingolph. Il a mis en exergue le fait que ce poste est le seul point de passage frontière de notre canton situé en plaine et accessible toute l'année.

Les missions dévolues au corps des gardes-frontière et son organisation interne ne relèvent pas du Conseil d'Etat valaisan, ni de la police cantonale, mais bien de la Confédération. Il appartient, dès lors, à cette dernière d'apprécier l'augmentation des effectifs pour permettre au corps des gardes-frontière d'assurer les missions légales qui lui sont imparties.

Frage 11

der CSPO-Fraktion, durch die Grossräte Dominique Russi (Suppl.) und German Gruber (Suppl.), betreffend Erfassungszentrum für biometrische Pässe – gerüstet für die Feriensaison?

HINTERLEGTER TEXT:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Sie fragen an, ob wir für die Feriensaison gerüstet sind. Wir haben effektiv Verzögerungen und Schwierigkeiten betreffend der Reservierung für die biometrischen Pässe. Es gab zuerst ein Provisorium und seit letzter Woche sind wir in den definitiven Lokalitäten. Es sind neu nicht drei Apparate, sondern fünf in Betrieb.

Es wurden auch zusätzlich Mitarbeiter angestellt, d.h. die Mitarbeitenden dort sind alle in Teilzeitanstellung. Es wurden die Pensen erhöht und demnächst wird eine Vollzeitstelle ausgeschrieben, damit wir personell genügend dotiert sind um dem Ansturm zu genügen.

Es gab effektiv mehr Anfragen als erwartet. Einerseits gibt es Leute, die wollen einfach den neuen biometrischen Pass. Andererseits haben Leute länger gewartet und gesagt, wenn schon, dann will ich den biometrischen Pass und nicht sonst einen Pass im vornherein und es gibt eben Leute, die in die Ferien möchten und den Pass benötigen.

Bei der Einführung dieser neuen Informatiklösungen gibt es, wie fast immer bei Informatiklösungen festzustellen ist, Verzögerungen, es gibt Probleme bei den Netzwerkverbindungen, bei der Hardware, bei der Software, bei den Anwendungen und diese werden laufend angepasst.

Ebenfalls hat die eidgenössische Verwaltung im Bereich der Ausweisschriften FEDPOL die Terminverwaltung inne. Und sie sind bereit und werden demnächst diese Terminverwaltung von zwei auf drei Monate ausdehnen. Das wird auch zu einer Entspannung der Situation führen.

Aktuell beträgt die Wartezeit drei bis vier Wochen und das Ausweiszentrum unternimmt wirklich alles mögliche, um den Engpass zu beheben. Nachdem der Termin wahrgenommen werden kann, braucht es noch zirka zehn Tage bis die Auslieferung des Reisepasses erfolgt.

So hoffe ich, dass möglichst bald alle reiselustigen Walliser und Walliserinnen das notwendige Dokument in ihrem Reisegepäck haben können.

Question 13

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députées Marcelle Monnet-Terrettaz, Michelle Grandjean Böhm, Marylène Volpi Fournier et Helena Mooser Theler, concernant les prestations complémentaires pour les familles

TEXTE DEPOSE:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Bei dieser Beantwortung geht es ursprünglich um eine Motion, die dringlich hinterlegt wurde. Die Motion wurde in eine Frage umgewandelt, weil aktuell das Gesetz über die Eingliederung und Sozialhilfe in Revision ist.

Frau Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz wünscht, dass wir gesetzliche Grundlagen schaffen, welche es ermöglichen sollen, kantonale Ergänzungsleistungen für Familien auszubezahlen, wie das im Tessin schon lange erfolgt, wie das der Kanton Solothurn neu kennt und wie auch die nationalrätliche Kommission dieses Thema diskutiert.

Sie fragen an, ob der Kanton bereit wäre, in der Revision des Gesetzes über die Eingliederung und Sozialhilfe in diese Richtung zu gehen.

Da muss ich Ihnen sagen, der Revisionsentwurf sieht die Einführung nicht ausdrücklich vor. Denn diese Einführung – das schätzen wir so ein – braucht eine ziemlich intensive Vorbereitungszeit und es wäre bei uns schwer oder fast nicht machbar, dies noch im Zeitplan der Gesetzesrevision, welche vor allem die RPT II Gesetze betreffen, zu erreichen. Dennoch muss man sagen, es gibt einen Zusammenhang zwischen Sozialhilfe und Ergänzungsleistungen für Familien und das ist auch der Grund weshalb wir in der Vernehmlassung die Frage gestellt haben: Wünschen Sie die Ergänzungsleistungen für Familien oder was wünschen Sie subsidiär um Familien, die in Armut oder an der Armutsgrenze leben, zu unterstützen?

Die Vernehmlassungsfrist ist am 23. April abgelaufen und wir werden einen Bericht erstellen und beurteilen was uns die Parteien, die Gemeinden und die öffentlichen und privaten Organisationen mitteilten was sie wünschen. Nach der ersten Beurteilung werden wir dann das Projekt der Unterstützung für Familien weiterführen.

Dazu kann ich auch sagen, es wurde ein Mandat erteilt an die schweizerische Konferenz für Sozialhilfe SKOS und zwar in Zusammenarbeit mit der Dienststelle für soziales und dem Sekretariat für Gleichstellung und Familie, welche uns einen Bericht über die Einkommen und der Situationen der Familien im Wallis erstellen und simulieren was in welcher Situation unsere Familien hier leben.

Wir werden sobald wir den Bericht analysiert haben, die Bearbeitung verfolgen und gegebenenfalls auch hier im Parlament Vorschläge unterbreiten, welche zur Verbesserung von Familien führen können.

Ich kann auch dazu sagen, diese Diskussion der Ergänzungsleistungen für Familien ist momentan in 14 Kantonen aktuell. Und es ist wirklich ein Problem. Schätzungsweise leben zehn Prozent aller Familien an der Armutsgrenze oder in Armut. Das will auch heissen, dass praktisch zehn Prozent aller Kinder und Jugendlichen in Armut oder an der Armutsgrenze aufwachsen. Und man weiss heute, dass diese Kinder, diese Jugendlichen wieder weniger Chancen haben in der Ausbildung, in der Integration und wir werden dieses Thema wirklich genau verfolgen und Ihnen Vorschläge unterbreiten.

Question 1

du groupe PDCB, par le député (suppl.) Roland Maire, concernant 95 pour cent de nouveaux engagés en 2009, une région s'interroge

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je ne peux pas ne pas commencer bien entendu sans profiter de cette tribune et saluer M. le président du Grand Conseil, mon cher Jean-François, et lui souhaiter une année présidentielle pleine de santé. Je ne veux pas non plus oublier Jean-Albert et Felix, et rendre hommage bien entendu à Gilbert Loretan pour sa magnifique année présidentielle.

La possibilité légale d'intervenir sur les emplois pour des domiciliés valaisans plutôt que pour des étrangers, tel est le thème de la question.

Il est difficile bien entendu d'exiger de Syngenta l'engagement préférentiel de personnel valaisan ou suisse pour une série de bonnes raisons.

Il y a un accord de libre circulation des personnes au sein de la Communauté européenne et nous avons signé des accords bilatéraux.

La qualité du personnel: il nous est bien entendu difficile de contester la qualité des gens choisis et engagés.

Fiscalement, une intervention ne nous paraît non plus pas justifiable, car les personnes étrangères paient un impôt à la source pour leur activité, au même titre que les employés suisses du reste. Et le chiffre pour Syngenta est de 1'061'000 francs uniquement pour les permis B et cela pour l'année 2009. Il s'agit des impôts cantonaux, communaux et fédéraux, je tiens quand même à le préciser.

Précisons aussi que dès que le revenu est supérieur à 120'000 francs, ces cadres sont imposés au revenu ordinaire comme les autres salariés suisses.

Une intervention pourrait être jugée discriminatoire et serait certainement mal interprétée au niveau international.

Enfin, le Conseil d'Etat estime ne pas avoir les compétences de s'immiscer dans le management d'une société privée qui, du reste, a démontré une réelle efficacité ces dernières années, étendu de manière importante son activité sur le site de Monthey, investi des millions en 2008 et engagé 193 personnes en 2009. La société totalise actuellement 850 collaborateurs. En outre, son efficacité a été telle qu'elle n'a pas eu besoin de recourir, durant la crise, au chômage partiel.

Question 4

du groupe PLR, par le député (suppl.) David Queloz, concernant CPVAL – travaux préparatoires en vue du changement de primauté

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Par décision du 20 janvier 2010, le Conseil d'Etat, sur proposition du département, a institué un comité de pilotage dénommé "COPIL changement de primauté" et a chargé celui-ci de conduire et de coordonner les travaux du passage à la primauté des cotisations au sein de CPVAL et ce, comme vous le savez, dès le 1^{er} janvier 2012.

Le COPIL est présidé par M^{me} Helga Koppenburg Emery, présidente de CPVAL, et comprend, d'une part, des représentants de CPVAL et, d'autre part, divers chefs de service de l'Etat du Valais.

Le COPIL a commencé ses travaux immédiatement en janvier 2010.

De mai à octobre 2010, le comité est chargé d'élaborer, avec un expert externe, l'étude actuarielle d'un projet de plan de prévoyance et d'un projet de financement de celui-ci, ainsi qu'un avant-projet de loi régissant les institutions étatiques de prévoyance et d'un rapport. Egalement dans cette première phase, le COPIL doit présenter un nouveau projet de règlement.

Dès novembre 2010, il y aura, par le Conseil d'Etat, prise de connaissance du résultat des travaux du COPIL.

Du 1^{er} décembre 2010 au 15 janvier 2011, il y aura une procédure de consultation sur l'avant-projet de modification et le rapport accompagnant cet avant-projet.

Mi-février 2011, le Conseil d'Etat prendra position, adoptera le message et le transmettra au Parlement qui devrait, dans une première lecture au Grand Conseil en mai 2011, se saisir de cet objet. En septembre 2011, deuxième lecture. Octobre – décembre 2011, finalisation, adoption du règlement de base et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012, pour autant bien entendu qu'aucun référendum ne soit lancé.

Frage 7

**der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat German Eyer,
betreffend: Wie sieht der Steuerdeal aus?**

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Der Kanton Wallis besteuert die Partnerwerke für die Jahre 2006, 2007 und 2008 nach dem Übergangsmodell, das sich auf die Marktpreise und das Produktionsprofil basiert. Dieses Modell gleicht dem Modell, welches im Kanton Graubünden angewendet wird.

Das Übergangsmodell sieht eine Unter- (Floor) und eine Obergrenze (Cap) der Energiepreise vor. Der Floor-Preis wird aufgrund der Wertigkeit der im Partnerwerk produzierten Energie angepasst. Der so berechnete Preis darf nicht tiefer sein als der Floor-Preis, beziehungsweise nicht höher als der Cap-Preis. Der neue Energiepreis wird mit der produzierten Energie multipliziert, woraus der Erlös aus der Produktion resultiert. Von diesem Erlös werden die Jahreskosten abgezogen und so ergibt sich der steuerbare Gewinn des Partnerwerkes.

Angesichts der Entwicklung der Marktpreise und der unterschiedlichen Gesteungskosten eines jeden Partnerwerkes, führt die Anwendung dieser Methode zu unterschiedlichen Gewinnen, welche die wirtschaftliche Situation des jeweiligen Partnerwerkes widerspiegelt.

Zwischen dem Staatsrat und den Gemeinden gibt es diesbezüglich keine Verhandlungen, keinen Deal. Die kantonale Steuerverwaltung, als Veranlagungsbehörde, hat jedoch bereits Kontakt mit Gemeinden aufgenommen. Dieser Kontakt wird für den definitiven Abschluss dieser Angelegenheit weitergeführt.

Traitements:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Behandlungen:

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

5. POSTULAT

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Helena Mooser Theler, Marcelle Monnet-Terrettaz, Véronique Maret, Michelle Grandjean Böhm, Doris Schmidhalter-Näfen, Laura Kronig (suppl.), German Eyer, Norbert Minnig, Gilbert Truffer (suppl.), Reinhold Schnyder (suppl.) et Christian Walden (suppl.), concernant une loi cadre cantonale pour l'introduction du travail social scolaire (08.09.2009) (3.024) (motion transformée en postulat)

POSTULAT

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen Helena Mooser Theler, Marcelle Monnet-Terrettaz, Véronique Maret, Michelle Grandjean Böhm, Doris Schmidhalter-Näfen, Laura Kronig (Suppl.), sowie die Grossräte German Eyer, Norbert Minnig, Gilbert Truffer (Suppl.), Reinhold Schnyder (Suppl.) und Christian Walden (Suppl.), betreffend kantonales Rahmengesetz für die Einführung der Schulsozialarbeit (08.09.2009) (3.024)
(Motion in ein Postulat umgewandelt)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates)

Le président:

Vous avez reçu la réponse écrite.

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat.

Est-ce qu'il y a une demande de parole?

Non, il n'y en a pas. Je pars donc du principe que les postulants acceptent la réponse.

6. POSTULAT

du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe Nantermod, concernant: pour que les jeunes Valaisans connaissent l'Histoire du monde (10.09.2009) (3.029)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe Nantermod, betreffend: um der Walliser Jugend die Weltgeschichte näherzubringen (10.09.2009) (3.029)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates)

Le président:

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat dans le sens de sa réponse écrite.

Pas de demande de parole.

7. POSTULAT

**du député Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires
concernant: pour une procédure cantonale
en cas d'accidents (10.09.2009) (3.030)**

POSTULAT

**von Grossrat Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend: für ein kantonales Verfahren
bei Unfällen (10.09.2009) (3.030)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates)

Le président:

Ce postulat est lui aussi accepté par le Conseil d'Etat.

Pas de demande de parole.

Le point 7 étant clos, nous pouvons ainsi passer aux Urgences.

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

8. INTERPELLATION URGENTE

**du groupe PDCB, par le député (suppl.) Jérôme Dubois, concernant
développement territorial communal et projet R3 (04.05.2010)
(4.068) (en collaboration avec le DTEE)**

DRINGLICHE INTERPELLATION

**der PDCB-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Jérôme Dubois,
betreffend kommunale Raumentwicklung und Projekt R3
(04.05.2010) (4.068) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

Je m'exprime au nom du dépositaire de l'interpellation urgente. Je ne sais pas si le député (suppl.) Jérôme Dubois est derrière le petit-écran, mais son SMS nous fait dire qu'il ne faut pas perdre de temps à développer son interpellation dont le texte est suffisamment clair avant la réception du nouveau président du Grand Conseil.

A-t-il compris que nous avons soif..., soif d'attendre la réponse du Conseil d'Etat bien évidemment!

Le président:

Merci Monsieur le député.

Il y a une seconde demande de parole.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Oui, Monsieur le président, veuillez excuser cette entorse au règlement.

Je voulais prendre la parole après le point 7 et avant les Urgences...

J'implore ainsi votre indulgence pour m'accorder la faveur de quelques instants de paroles afin de féliciter les élus du jour, au nom du groupe DC du Centre, et leur souhaiter une année fructueuse à leur poste.

Je tenais aussi à féliciter le désormais ancien grand baillif.

Mon cher Gilbert, pendant une année, tu as veillé à la bonne tenue des débats, tu as ratissé, bêché, désherbé, entretenu fertile la terre dans laquelle ont poussé et crû les fruits du labeur parlementaire.

Laisse-nous t'offrir, en guise de reconnaissance et de promesse, ces quelques semences que tu sauras faire fleurir, j'en suis sûr.

Pour toi, Gilbert, ces graines de myosotis, ces fleurs qu'en français on surnomme "ne m'oublie pas".

Quant à vous, Monsieur le président, qui avez, pendant deux ans, préparé le terrain, vous allez enfin pouvoir jouir de votre jardin du haut du perchoir.

Aussi, en toute amitié, le groupe DC du Centre vous offre ces quelques pensées que vous saurez chérir tout au long de votre année présidentielle..., des pensées, parce que ce sont les seules fleurs qui peuvent revêtir toutes les couleurs, toutes les couleurs de l'arc-en-ciel politique parce que vous êtes, pour une année, le président de tous les députés.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Et, maintenant, je passe la parole au président du Gouvernement.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Nous ne pouvons pas prendre le risque de mettre en danger la population valaisanne. Nous devons donc expressément tenir compte des zones de dangers au moment de l'établissement des plans d'affectation des zones. Cette tâche est assumée par le Service du développement territorial, en collaboration avec les services responsables des différents dangers naturels.

Le Conseil d'Etat est bien sûr soucieux de l'avancement des procédures d'élaboration ou d'adaptation des plans d'affectation des zones. Le Service du développement territorial l'a clairement rappelé lors des journées d'échange avec les communes à Châteauneuf le 23 mars 2010 (95 participants) et à Viège le 24 mars 2010 (50 participants). Les communes ont également été informées qu'elles ne devaient pas attendre les cartes de dangers, à moins qu'il n'y ait un conflit entre le plan d'affectation et les dangers naturels, par exemple en cas de superposition entre une zone rouge et une zone à bâtir. Ce conflit doit être résolu afin qu'il ne soit pas possible de construire en zone rouge (dézonage ou mesures permettant de lever la zone rouge). Dans ce cas, les communes doivent procéder à la mise à l'enquête publique des projets de zones de dangers, selon les articles 17 et suivants de la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau, et les soumettre au Conseil d'Etat pour approbation, en parallèle à la procédure de modification du plan d'affectation de zones. Les communes peuvent procéder de manière séparée pour chaque type de dangers naturels (avalanches, instabilité de terrains, crues, tremblements de terre) ou pour un secteur déterminé, selon la nécessité. Cas échéant, une adoption partielle du plan d'affectation des zones peut également être envisagée.

Conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement des cours d'eau, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, et de son ordonnance, une directive a été établie par le département de mon collègue relative à l'établissement des zones de dangers et aux autorisations de construire s'y rapportant. Dans son élaboration, cette directive, qui se veut un instrument pratique devant servir à une bonne application des exigences légales en vigueur, a bénéficié des expériences faites par la commune d'Evolène, première commune du canton à avoir conduit, à titre pilote, la procédure d'établissement des zones de dangers.

Le projet de directives a été présenté au comité de la Fédération des communes valaisannes en juin 2009. Les remarques formulées ont été intégrées dans la version finale qui sera mise à la disposition des communes dans le courant du mois de mai 2010.

En ce qui concerne le danger Rhône, qui est le plus étendu, le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement a développé un modèle de classification du danger spécifique au cas du Rhône et permettant, sous réserve, la construction en périmètre de danger élevé dans les zones déjà densément bâties bénéficiant d'un plan d'évacuation approuvé et avec des faibles vitesses d'écoulement des eaux en cas de crue. La mise en application de ce modèle décidé par le Conseil d'Etat permettra de réduire l'impact négatif qu'aurait la carte de danger Rhône sur le développement des constructions, sans prendre de risques trop importants pour les vies humaines compte tenu de l'effort mis sur l'alarme et l'évacuation.

Le projet de zone de danger Rhône est en cours d'élaboration et sera mis à l'enquête publique en tenant compte du modèle spécifique déjà mentionné. Dans l'intervalle, un préavis du service compétent, en l'occurrence le Service des routes et des cours d'eau, est demandé et les conditions posées sont reprises dans le cadre de la procédure d'adaptation des plans d'affectation des zones.

Le développement de la plaine ne sera donc pas bloqué tant que la totalité des cartes de dangers liées à la troisième correction du Rhône ne seront pas élaborées et adoptées. Cela irait à l'encontre des buts du développement territorial et ne correspond pas à notre pratique. Mais, il est de la responsabilité des autorités cantonales et communales de prendre en compte la situation de dangers et de mettre en œuvre les mesures nécessaires.

Dans ce contexte, la réalisation rapide des mesures anticipées du PA-R3 (10 secteurs de renforcement de digues au voisinage direct des habitations menacées) ainsi que des mesures prioritaires (Brigue-Viège, Sierre-Chippis, Sion, Fully-Martigny et Massongex-Aigle) permettra une augmentation rapide de la sécurité. Ces mesures sont en cours dans le Haut-Valais et pourront être mises en œuvre efficacement dans le reste du canton dès l'approbation du plan d'aménagement du Rhône prévue en 2011.

9. RESOLUTION URGENTE
du groupe UDC, par les députés Charles Clerc, Roger Ecoeur, Antoine Carraux (suppl.) et Régis Perrin (suppl.), concernant:
pour que le Chablais ne devienne pas un libre service
(04.05.2010) (2.080)

DRINGLICHE RESOLUTION
der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Charles Clerc,
Roger Ecoeur, Antoine Carraux (Suppl.) und Régis Perrin (Suppl.),
betreffend: damit das Chablais nicht zu einem Selbstbedienungsladen
wird (04.05.2010) (2.080)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Charles Clerc, UDC:

La criminalité ignore les frontières. Les zones frontières comme le Chablais sont particulièrement touchées par les diverses formes de criminalité transfrontalières, telles que le cambriolage en bande, le braquage de commerce.

Schengen a livré les habitants du Chablais à une criminalité qui a très bien compris tout le profit qu'elle peut tirer de l'absence de frontière. Chaque jour nous apporte désormais son lot de faits divers, dont les acteurs sont, la plupart du temps, des délinquants venus d'ailleurs. La frontière a été abolie, à quoi bon se gêner? N'en déplaie aux plus fervents partisans de Schengen, les faits sont là. Les citoyens, qui sont les victimes, ne le savent que trop.

Touchant à la frontière, c'est-à-dire à un élément de politique extérieure, cet aspect de la sécurité publique exige un engagement accru de la part de la Confédération.

Dans ce sens, nous prions le Conseil d'Etat d'intervenir auprès des autorités fédérales (Gouvernement et Parlement) pour demander, dans l'immédiat, l'augmentation des moyens engagés d'une manière générale, car les effets pervers de Schengen ne touchent, hélas!, pas que le Chablais et, pour s'attaquer aux causes et non pas seulement aux effets, d'étudier l'opportunité de dénoncer les accords de Schengen.

Pour le groupe UDC, il est temps que la Confédération supporte également une part des coûts engendrés par cette situation.

Ce mardi, la députation PDC montheysanne, par sa porte-parole M^{me} Maret, a également déposé une résolution demandant au Parlement fédéral une augmentation des moyens de l'effectif des gardes-frontière. Pour l'UDC, c'est réjouissant de constater que certaines formations politiques peuvent la rejoindre lorsque la sécurité des citoyens est en jeu..., mieux vaut tard que jamais.

Le Conseil d'Etat se doit de réagir et cela pendant qu'il est encore temps et avant que la situation ne devienne incontrôlable. Les habitants des zones frontières ont droit, au même titre que chaque citoyen du pays, à la sécurité de leur patrimoine et à leur propre sécurité.

Le groupe UDC vous remercie de votre soutien à cette résolution.

La sécurité et l'ordre public sont une tâche de l'Etat et, là, quelles qu'en soient les causes, nous devons prendre nos responsabilités.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Il n'y a pas d'autres demandes de parole.

Je passe ainsi la parole à M^{me} la cheffe du département.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Es ist wirklich nicht zu leugnen, dass die Öffnung der Grenzen mit dem freien Personenverkehr neue Probleme geschaffen hat, vor allem in der Zunahme des Personenverkehrs an unseren Grenzen und eben auf unserem Territorium.

Die Schengen Abkommen haben aber auch positive Punkte, die Sie jetzt nicht erwähnt haben. Besonders beispielsweise in der polizeilichen Zusammenarbeit, dem Informationsaustausch und dem Zugriff auf die europäischen Daten gesuchter Personen.

Was das Grenzschutzcorps betrifft, kann ich Ihnen Folgendes sagen.

Seit dem 1. Januar 2007 haben sie auf dem Posten in St-Gingolph nicht mehr eine Besetzung rund um die Uhr und – ich muss aber trotzdem sagen – St-Gingolph ist, also nicht mehr 24 Stunden pro Tag vom Grenzschutzcorps besetzt.

In den letzten Jahren hat der Staatsrat mehrmals Anfragen zur Verstärkung der Anwesenheit in der Grenzzone an das Kommando des Grenzschutzcorps gerichtet. Der Staatsrat intervenierte auch beim Bundesrat für die Aufrechterhaltung der inneren Sicherheit ohne Reduktion der Bestände des Grenzschutzcorps. Der Entscheid in Bezug auf die Anstellung neuer Beamter bleibt aber in der Zuständigkeit des Bundes. Ferner intervenierte das Departement im letzten April beim Kommandanten des Grenzschutzcorps um die Anzahl Beschäftigte und das Dispositiv zu verstärken und damit mehr Sicherheit zu erreichen.

Andererseits hat aber auch die Kantonspolizei ihre Patrouillen im Unterwallis verstärkt, wobei zu sagen ist, die Überwachung der Grenze gehört nicht zu den Aufgaben der Kantonspolizei. Aber die Polizei probiert mit dem Grenzwachtkorps, mit den kommunalen Polizeien, mit den anderen Sicherheitspartnern diesen Sektor zu überwachen.

Was Ihre letzte Frage betrifft, das Schengen Abkommen sollte gekündigt werden. Sie wissen das genau so gut wie ich, das ist nicht Sache des Staatsrats, das ist Sache des Bundesrats ob er internationale Vereinbarungen ratifiziert oder eben kündigen will.

Le président:

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Comme l'exige l'article 142 de notre règlement, nous allons voter cette résolution.

Par 94 voix contre 13 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la résolution urgente 2.080 du député Charles Clerc.

**10. INTERPELLATION URGENTE
du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant:
quels locaux pour les procureurs du Bas en 2011? (04.05.2010) (2.081)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend
Räumlichkeiten für die Unterwalliser Staatsanwälte im Jahr 2011
(04.05.2010) (2.081)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

Déjà répondu dans le cadre de l'Heure des questions.

**11. INTERPELLATION URGENTE
du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députées
Marylène Volpi Fournier et Marcelle Monnet-Terrettaz, concernant RSV
et SSP: devoir de protection de la personnalité
des employés du RSV (04.05.2010) (1.082)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen
Marylène Volpi Fournier und Marcelle Monnet-Terrettaz, betreffend
GNW und DGW: Schutz der Persönlichkeit der Beschäftigten des GNW
(04.05.2010) (1.082)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

L'ADG demande aux instances du RSV et au Département de la santé de communiquer pour rassurer la population sur la qualité des soins en Valais.

Ce qui a été fait jusqu'ici est, certes, bon, mais ce n'est absolument pas suffisant par rapport à des écrits de MM. Sierro et Pont qui sont peu constructifs et surtout déstabilisants pour tout un chacun qui ne connaît pas la santé et les différents acteurs qui y travaillent.

L'article 323 du code des obligations, de même que l'article 6 de la convention collective de travail de l'hôpital du Valais expriment clairement les devoirs de l'employeur: il doit protéger la personnalité des employés.

Par ailleurs, l'ADG tient à réaffirmer le bien-fondé de la création du RSV. Cependant, si le RSV est le résultat d'une planification bénéfique et la qualité des soins, c'est également une structure qui a ébranlé les habitudes des soignants et des patients.

Au mois de mars, nous avons déjà demandé un audit; nous réaffirmons cette demande. On cueille cette occasion pour dire qu'accepter un audit de bonne grâce serait la meilleure réponse que le RSV pourrait donner aux critiques faites à son égard.

Par ailleurs et vraiment pour cerner le contentement ou le mécontentement des malades, il est urgent de mettre à la disposition du public une ligne téléphonique neutre et indépendante du RSV. Cela permettrait réellement de prendre en compte l'avis des utilisateurs du RSV et non pas les rumeurs publiques ou l'avis discutable du taux de satisfaction des patients par le RSV lui-même.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des affirmations, l'ADG souhaite que la sérénité revienne dans le domaine de la santé. Prendre un peu de hauteur dans ce dossier et surtout communiquer fera le plus grand bien pour expliquer pourquoi il faut continuer à avoir confiance en un système hospitalier loin d'être le plus mauvais mais néanmoins perfectible avec l'aide des critiques constructives, responsables et non empreintes de protectionnisme régional ou de poursuite d'intérêts particuliers. Car il est bon de se rappeler que, dès 2012, la concurrence ne se fera plus entre Sierre, Sion et Martigny, mais elle se fera bien entre Lausanne, Sion et Berne, et encore plus loin.

Nous espérons des réponses à nos demandes et nous espérons que, pour le bien de la population, du personnel soignant du RSV, le conseiller d'Etat Maurice Tornay réponde favorablement à nos revendications. Merci de votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée.

En accord avec le chef du département, on va développer les quatre interpellations en lien avec le RSV et il y aura une réponse globale.

12. INTERPELLATION URGENTE
du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud, concernant
le RSV: et les soins? (04.05.2010) (1.083)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud, betreffend
GNW und Pflegequalität (04.05.2010) (1.083)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Aujourd'hui n'est pas le jour des grands développements.

Alors, pour une fois, je m'abstiendrai de tout développement sur celle-ci et sur l'interpellation suivante. J'espère que les textes de ces interventions sont suffisamment clairs pour que je n'aie pas besoin de le faire.

Si je prends la parole, c'est pour autre chose. C'est d'abord pour dire juste quelques mots, si j'ose, au nom du groupe UDC, à notre ancien président. Cher Gilbert, tu as su être sobre, simple, expéditif, comme l'est un vrai président de commune que tu es. Tu as su faire preuve de rigueur tout de même dans la conduite de nos débats, mais une rigueur qui n'était pas déparée, à certains moments, d'un certain humour qui est toujours de bon aloi. Alors, merci Gilbert pour cette année présidentielle et bon vent à toi et à ta famille.

Permettez-moi aussi de dire juste quelques mots à notre nouveau président, d'abord pour le féliciter, nous aussi, pour sa brillante élection. Jean-François, tu es un homme du peuple, un chef d'entreprise, cela a été relevé, tu es un homme de consensus et nul doute que tu sauras conduire nos débats et mener cette année présidentielle avec sobriété, aussi élégance et tact. C'est dans ce sens que nous t'adressons tous nos vœux pour cette année à toi, mais aussi à ta famille, parce que c'est une charge pas seulement pour l'intéressé, mais pour sa famille également, et puis nous ne te souhaitons pas seulement tous nos vœux, mais aussi beaucoup de plaisir dans l'accomplissement de cette charge.

Le président:

Merci pour ces bons mots, Monsieur Addor.

Je constate ainsi que les interpellations urgentes 1.083 et 1.084 sont développées.

13. INTERPELLATION URGENTE
du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud, concernant: pour
un audit indépendant du RSV (04.05.2010) (1.084)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud, betreffend:
für ein unabhängiges Audit des GNW (04.05.2010) (1.084)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

(Développement, voir ci-avant.)

**14. INTERPELLATION URGENTE
du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud, concernant
les torpilleurs du RSV (04.05.2010) (1.085)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Edmond Perruchoud, betreffend
Kritiker des GNW (04.05.2010) (1.085)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

Le président:

Nous arrivons ainsi à l'interpellation urgente 1.085 du groupe UDC toujours, mais par le député Edmond Perruchoud qui, j'en suis certain, voudra prendre la parole!

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

L'accueil chaleureux que vous me réservez, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, m'oblige à prendre la parole... alors que je voulais rester silencieux!

Je ne vais pas reprendre les propos de mon collègue et ami Jean-Luc Addor. J'ai dit à M. le past président du Grand Conseil les remerciements bien mérités; il nous a traités avec respect, avec dignité, même si l'UDC est un petit groupe un peu nouveau et qui dérange.

Quant aux considérations à l'endroit du nouveau président du Grand Conseil, si je m'exprimais ici de manière élogieuse, vous ne me croiriez pas. Alors, vous regarderez Canal 9 lorsqu'on m'a interviewé il y a deux ou trois jours, c'était le cri du cœur.

Monsieur le président, c'est votre fête, mais maintenant ce n'est peut-être pas la fête de tout le monde.

J'entends positionner l'UDC dans cette problématique du RSV. Vous avez à l'esprit, Mesdames et Messieurs, que le groupe UDC alors qu'il n'existait pas (c'était l'incontournable Oskar Freysinger qui, à lui seul, faisait un groupe) avait marqué beaucoup de réticences à l'endroit de l'institution même. Et l'UDC continue à être critique. Cela ressort des postulats qui ont été déposés ce jour. L'UDC, en parti responsable, si nous n'avons pas encore de responsabilité gouvernementale, nous entendons participer activement à la conduite des institutions. L'UDC prône un débat démocratique souvent vif, avec une certaine violence verbale j'en conviens, mais toujours dans un but constructif. Par contre, l'UDC déteste les

méthodes tapageuses, perfides, procédant par des insinuations corrosives. L'UDC accuse! L'UDC choquée, révoltée, dénonce cette campagne médiatique destructrice, orchestrée par des personnes agissant comme des agitateurs.

Quant aux conséquences, sans doute fort dommageables, que M^{me} Volpi Fournier a énoncées tout à l'heure, notamment à l'endroit du personnel, je ne puis que les reprendre et approuver son propos. Le risque avec la concurrence qui s'ouvre également est un risque que le groupe UDC appréhende.

J'aimerais maintenant dénoncer, au nom du groupe, et stigmatiser l'agitateur de service. C'est une personne qui s'emploie à torpiller et à nuire au RSV et, par-là, aux institutions. Pas de solutions concrètes, que des insinuations malveillantes!

Je ne parlerai pas de son acolyte; il ne mérite pas d'entrer dans l'histoire des sciences. On l'évacue. Il fut excellent lorsqu'il parlait de réchauffement climatique. Quand il parle de politique hospitalière, il n'est guère crédible. Mais ce n'est que l'acolyte, on l'oublie.

Par contre, je viens maintenant au don quichotte de pacotille. Un ancien conseiller d'Etat radical, qui se comporte de cette manière-là, est tout simplement intolérable dans un Etat de droit. J'ai relevé chez cette personne, cet ancien conseiller d'Etat radical, un parjure putatif. J'explique: le Conseil d'Etat est une autorité collégiale. Lorsque ce conseiller d'Etat était à votre place, Madame et Messieurs, il a prêté serment. Ce serment ne prend pas fin lorsque l'on quitte le siège. Ce serment, l'on dit pudiquement qu'il s'agit d'un devoir de réserve, il s'agit plus que d'un devoir de réserve, il s'agit d'un devoir de fidélité à l'endroit de la république, un devoir de loyauté à l'endroit des nouveaux conseillers d'Etat qui, dans la continuité, doivent assurer la gestion de la république.

Le détonateur, ce licenciement, qui ne devrait être qu'une anecdote est encore une fois une anecdote tout à fait anecdotique puisque l'agitateur que je dénonce a dit qu'il était l'avocat de cette personne licenciée. Quelle crédibilité pouvez-vous, pouvons-nous accorder à une telle personne?

La manière de pratiquer – je n'aime pas trop l'anglais – est celle d'un sniper: on tire des rafales par la presse et on fuit, on se dissimule.

Je sais que ces propos sont gênants pour un certain parti qui est un parti à l'origine de la Confédération, mais l'agitateur, s'il voulait effectivement construire des institutions, il dispose d'un relais privilégié par celui qui était le président du Conseil d'Etat...

Le président:

Monsieur le député, votre temps de parole est écoulé.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Mais j'ai cru comprendre que c'était un temps de parole compressé; raison pour laquelle j'ai parlé un petit peu plus librement.

Mais, Monsieur le président, je vous promets, parce que je sais que l'apéro est autrement succulent que mes propos..., je voulais dire ceci, vous me laissez 20 secondes, qu'on aurait pu du côté de l'agitateur pratiquer par le conseiller d'Etat Roch qui aurait fait un excellent relais, loyal, correct et connaissant le dossier, on aurait pu pratiquer par le plus grand

groupe du Grand Conseil (28 députés) – je ne le cite pas pour ne pas faire de la peine à nos amis libéraux-radicaux. Et voilà ce que l'UDC préconise, Monsieur le conseiller d'Etat Tornay, vous qui êtes dans une position inconfortable...

Le président:

Monsieur le député, je crois que l'on arrive au bout de votre intervention, on va passer la parole...

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

En deux mots!

(Brouhaha dans la salle)

Lorsqu'il y aura des rafales, vous organisez un point de presse et vous conviez les deux agitateurs, ils seront confondus et ils seront rendus au silence.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Monsieur le chef du département, vous avez la parole.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

J'ai donc été désigné volontaire comme le dernier rempart avant l'apéritif et vous en conviendrez, en Valais, c'est une bien rude tâche.

Par vos interpellations et bientôt, dans quelques minutes, par vos postulats, vous avez souhaité donner une autre dimension que celle conviviale aux "santé" spontanés que l'on s'adresse les jours de fête, particulièrement lors de la réception du président du Grand Conseil, et vous avez transformé ce "santé" en lui donnant une dimension politique et en voulant bien sûr parler de la santé publique et de nos institutions sanitaires.

Comme nous sommes des gens raisonnables et entre gens raisonnables, nous devons un grand respect, et même un très grand respect à cette journée, à notre grand baillif, j'essaierai donc d'être clair et le plus court possible.

Le Conseil d'Etat s'est d'abord plié de bonne grâce à l'interprétation faite des urgences. Nous aurions, en effet, préféré que la notion d'urgence s'arrête au développement de cette session, à la présentation et au développement, ce qui aurait bien sûr laissé pour le traitement au Gouvernement un peu plus de temps. Pourquoi un peu plus de temps? Parce que lorsqu'il y a quatre entrées en matière à assurer par un chef de département la même session et qu'il y a neuf interventions qui concernent le Réseau Santé Valais, vous pouvez imaginer que le temps nous aurait également permis, à l'ensemble du Gouvernement, d'être plus précis et plus incisif.

Cela nous aurait aussi permis de rencontrer le conseil d'administration du Réseau Santé Valais et la direction générale, rencontre agendée mais aujourd'hui pas encore réalisée, où nous aurions pu, nous les cinq membres du collège gouvernemental, aller plus en profondeur par rapport à un certain nombre de critiques ou de remarques critiques, dans le sens positif du reste, ou de remarques venant des uns et des autres, notamment de ce Parlement.

Mais je crois, après avoir entendu les propos de chacune et de chacun des intervenants, que vous avez montré votre intérêt, que vous avez montré votre souci et j'ai même le sentiment que vous avez montré votre soutien au Réseau Santé Valais et à cette institution. Le Conseil d'Etat vous remercie et vous sait donc gré de pouvoir compter sur votre compréhension face à la précision ciselée qu'il aimerait avoir dans la réponse à certaines de vos interpellations. Et nous prendrons donc, comme le Bureau du Grand Conseil et la Présidence l'ont accepté, les quatre interventions dans leur ensemble pour faire un petit peu le tour de l'ensemble des problématiques soulevées par les interpellateurs.

Tout d'abord, il faut reconnaître que les urgences de l'ADG et de l'UDC sont toutes, à des degrés divers, liées à une campagne, une campagne de dénigrement du Réseau Santé Valais, une campagne aussi qui se fait sur le dos des patients, sur le dos des soignants et sur le dos des institutions, une campagne qui ne devrait que se focaliser sur l'amélioration de la qualité des soins, une campagne – et plusieurs députés l'ont relevé dans leurs interpellations – qui déstabilise une institution encore jeune, le Réseau Santé Valais. Cette campagne qui, normalement, devrait être menée sur le seul et unique thème de la qualité des soins, le Conseil d'Etat aurait pu s'y engager avec la dernière de ses énergies.

Permettez-moi ici de rappeler trois éléments avant d'entrer dans le traitement des diverses interpellations.

La médecine hospitalière – faut-il le rappeler? – est une activité à risques et même parfois à très hauts risques. Elle est un art et cet art est très complexe. Et vous le savez, ici aussi, le risque zéro n'existe pas; il n'existera jamais. Laisser entendre que la qualité globale des soins du Réseau Santé Valais serait mauvaise en se contentant de deux, trois ou cinq exemples et en les mettant en évidence, ce que chacun de nous pourrait faire très probablement, n'est pas une analyse à laquelle nous souscrivons.

Le Gouvernement et le Parlement valaisans ont mis en place un Réseau Santé Valais pour un véritable service public, offert à toute la population valaisanne de Gletsch jusqu'à St-Gingolph, et cela implique bien sûr une notion de réseau, des transferts intersites, sur lesquels nous entendons parfois des critiques, mais c'est un choix politique, le Conseil d'Etat l'a voulu, le Conseil d'Etat précédent l'a voulu, le Conseil d'Etat actuel le veut, le Parlement précédent l'a voulu et je suis certain que le Parlement actuel le veut également.

Voilà pour une déclaration générale, à laquelle le Gouvernement valaisan s'est attaché.

Maintenant quelques développements..., voilà j'ai oublié d'enclencher mon chrono alors que j'avais promis au président de le faire..., mais il saura me rappeler à l'ordre bien entendu!

Quelques développements.

Le député Edmond Perruchoud nous demande comment nous allons nous y prendre, tout en ayant du reste, et je l'en remercie, apporté son soutien au Gouvernement – sachant que peut-être un jour son groupe y siègera, il s'exerce à louer l'action du Gouvernement, ce sera plus facile peut-être...

Dans sa décision du 28 avril 2010 (c'est donc assez récent), le Conseil d'Etat a décidé clairement de séparer et nous vous invitons vous aussi, Mesdames et Messieurs les députés, dans ce débat, à clairement séparer la question de la qualité des soins des rapports qui sont faits par rapport à un contrat de travail qui n'a pas été renouvelé. Le Conseil d'Etat prendra prochainement position sur ces bulletins d'information. Bien entendu que vous serez informés et que vous recevrez une copie de nos remarques et de nos positions.

Il répondra aussi clairement sur les points qui le concernent en tant qu'autorité de haute surveillance et il laissera au Réseau Santé Valais, institut de droit public autonome, bien sûr répondre aux questions qui concernent le fonctionnement opérationnel du réseau. Nous avons voulu le créer, nous avons voulu son indépendance et le réseau, bien entendu, répondra aux questions concernant son fonctionnement opérationnel. Je ne doute pas que le Réseau Santé Valais transmettra également aux députés l'analyse des divers documents.

Nous tenons ainsi de manière claire à dire trois choses, Mesdames et Messieurs les députés:

1. le Conseil d'Etat gardera son statut d'autorité de surveillance;
2. nous n'entrerons dans aucune polémique politique politicienne;
3. nous séparerons clairement notre rôle d'autorité de surveillance de celui du Réseau Santé Valais qui est un rôle opérationnel et qui consiste à répondre aux attaques qui ont été faites sous cet angle-là.

Pour ce qui est de la qualité des soins, les autorités politiques tout comme le Réseau Santé Valais n'ont pas attendu ce printemps pour s'en occuper. Je pourrais vous faire une liste de plusieurs pages, mais j'ai trop de respect pour la réception de ce jour, je m'en abstiendrai donc. Mais je veux répéter parce que c'est essentiel: le Conseil d'Etat précédent, le Conseil d'Etat futur et encore les prochains n'attendront jamais pour s'occuper de la qualité des soins dans le Réseau Santé Valais et n'attendront pas une intervention, quelle qu'elle soit et quelle que soit la hauteur des propos tenus. A tous les niveaux, toutes les années, dans de nombreux secteurs, des analyses sont faites. A tous les niveaux, régulièrement et ce n'est pas forcément annuellement, des audits sont demandés. A tous les niveaux, régulièrement et ce n'est pas forcément annuellement, des expertises sont demandées.

Je profite ici aussi pour répondre brièvement à l'interpellation urgente du député (suppl.) Bruno Perroud qui demande un audit complet sur la qualité des soins. Tout à l'heure, dans les postulats, je développerai ce thème, en répondant également au postulat du groupe PLR par le député André Vernay, mais laissez-moi encore vous dire une fois que nous n'avons pas attendu une quelconque polémique, ni nous, Conseil d'Etat, autorité de surveillance, ni le Réseau Santé Valais, pour demander des analyses, demander des expertises, demander des audits et s'assurer de la qualité. Des expertises et des évaluations, nous en menons donc en permanence, nous continuerons d'en faire. Celles-ci porteront sur le fonctionnement du réseau, sur un service particulier, sur la nécessité de renforcer une équipe par rapport à une autre, une discipline par rapport à une autre. Elles porteront bien sûr toujours sur la qualité des soins.

Elles porteront bien sûr aussi sur la satisfaction des patients et, à l'aube de 2012, cet élément prend encore plus d'importance, sur la satisfaction du personnel bien entendu, et j'en passe, et bien d'autres audits, évaluations et expertises seront menés, ont été menés et seront décidés par le Conseil d'Etat. Ils seront réalisés par des experts indépendants, choisis bien sûr selon des critères de compétence, en fonction du domaine, en fonction de l'analyse que nous espérons obtenir.

Comme je l'ai déjà dit en introduction, il faut être raisonnable et peut-être, pour certains, le redevenir et se souvenir qu'en médecine, il n'y a pas de risque zéro.

Puisque l'on a parlé des incidents médicaux hospitaliers, venons-en maintenant à la question des plaintes. J'aimerais quand même signaler qu'en page 19, deuxième paragraphe, en haut à gauche du document n° 3, on fait allusion à 300 plaintes que le département aurait reçues. J'atteste, Mesdames et Messieurs les députés, qu'en une année de fonction, j'en ai reçu moins de 30. Et moi qui aime la précision, probablement, si j'avais eu le temps, je pourrais dire que ce chiffre est inférieur à 20. C'est la réalité des faits, et j'ai aussi entendu dans ces travées des gens qui appelaient à parler des faits et non pas des suppositions. Eh bien!, c'en est une. Moins de 30 et très probablement, si vous me laissez le temps de compter, moins de 20. Croyez-moi, je n'en demande pas plus en disant cela, et croyez-moi et rassurez-vous, ce n'est pas un appel pour en recevoir de plus nombreuses!

Les citoyennes et les citoyens valaisans sont donc raisonnables, je m'en réjouis. Peut-être nous écoutent-ils? Ils ne paniquent pas, je m'en réjouis aussi avec l'ensemble de mes collègues du Conseil d'Etat. Et ils font face à cette campagne qui n'est pas menée avec la sérénité avec laquelle nous devrions mener une campagne sur une thématique aussi importante, je le conçois.

La proposition de la députée Marylène Volpi Fournier (interpellation urgente 1.082), quant à l'éventuelle mise en place d'une ligne téléphonique pour recueillir les avis des patients, mérite bien entendu d'être étudiée. Nous allons encore le faire. Des outils existent déjà. Ils permettent aux patients de faire valoir leurs critiques et souvent, c'est vrai, ces outils sont utilisés en dehors du domaine hospitalier. Il y aura donc là aussi des réflexions à mener.

Ce que je constate dans les plaintes que je reçois, c'est souvent un problème lié à la communication, à la communication du personnel soignant et médical du réseau avec le patient et sa famille. J'ai entendu au sein de la dernière commission qui a examiné le rapport du Réseau Santé Valais, pendant trois heures mardi après-midi, que très prochainement, probablement, il y aurait au Réseau Santé Valais introduit (avec un petit peu de délai parce que la mesure est importante) la notion de "un patient = un répondant". Le chef du département a tout de suite saisi la balle au bond pour dire aux responsables du Réseau Santé Valais qui sont à la tribune qu'il fallait accélérer ce processus parce que c'est probablement un des points faibles: la relation entre le personnel soignant et médical et puis la famille et le patient. Il y a donc là réellement des progrès à faire, et peut-être que nous arriverons à réaliser ces progrès à travers une ligne téléphonique ou pas, nous verrons et nous étudierons.

J'en viens maintenant à l'interpellation urgente du député (suppl.) Bruno Perroud au sujet de la lettre ouverte des médecins du centre hospitalier du centre du Valais publiée dans le Nouvelliste. La loi donne mission d'informer périodiquement, dans un souci de transparence, son personnel, tous ses partenaires et la population sur le fonctionnement et la gestion du Réseau Santé Valais. Certains reprochent au Réseau Santé Valais son manque de personnel et de soutien à son personnel dans ce dossier et d'autres, vous, Monsieur le député, vous nous demandez si les subventions de l'Etat servent à financer des campagnes

publicitaires. Nous verrons, dès 2012, toutes les cliniques privées, chaque jour, remplir les pages dans ce Valais qui sera devenu un territoire de chasse avec de la publicité et peut-être que vous nous demanderez d'en faire pour que le Réseau Santé Valais puisse résister à cette nouvelle concurrence. Cette lettre ouverte est une mesure de légitime défense – il faut le dire – des soignants du Réseau Santé Valais. Il est aussi un devoir d'employeur, je dois le répéter avec l'intervention de la députée Marylène Volpi Fournier, et de l'article 328 du code des obligations. Si le Réseau Santé Valais devait recevoir une facture liée à cette publication, elle ferait partie des dépenses reconnues et subventionnées. Nous pensons, en effet, que c'est le rôle d'un employeur de défendre ses employés et que ce rôle-là permet au Réseau Santé Valais d'utiliser les moyens jugés utiles pour défendre l'image de ces gens compétents, de ces personnes qui se donnent corps et âme pour notre santé.

Il me reste à répondre à l'évolution de l'effectif du Réseau Santé Valais. Le député (suppl.) Bruno Perroud soulève une bonne question. Il serait, à mes yeux et aux yeux du Gouvernement valaisan, tout à fait inadmissible que le personnel administratif augmente davantage que le personnel des soins, que ce soit en chiffres absolus ou en pour-cent, c'est égal bien entendu. Et nous savons tous qu'il est absolument important de renforcer l'effectif des soignants en priorité. Alors, il y a une coquille dans le rapport que le député (suppl.) Bruno Perroud a eu en main. Lors de la séance de la commission, la direction du Réseau Santé Valais s'est tout de suite aperçue et a glissé dans la première page des rapports officiels, que vous allez recevoir en temps voulu, un rectificatif. Les chiffres qui figurent dans le rapport qui a été transmis aux commissaires contiennent une erreur et cette erreur me permet de dire que les chiffres rectifiés indiquent que le personnel soignant a augmenté autant que le personnel administratif et, dernière précision mais également importante, dans le personnel administratif, il y a le personnel qui s'occupe de l'information, il y a le personnel technique qui est chargé de la stérilisation de l'ensemble des secteurs du Réseau Santé Valais et il y a encore la centrale d'achat du Réseau Santé Valais. On peut donc discuter aussi de la notion d'administration. Mais vous avez raison, Monsieur le député (suppl.) Bruno Perroud, nous devons veiller, et le Réseau Santé Valais avec nous, pour que l'effort sur le personnel soignant soit prioritaire.

J'en viens aux conclusions.

Le Conseil d'Etat gardera son rôle d'autorité de haute surveillance. Il maintient et veut d'ores et déjà aujourd'hui rassurer la population valaisanne, rassurer les patients, rassurer l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices des hôpitaux sur le bon fonctionnement de nos institutions, sur le niveau de qualité des soins qui y sont dispensés.

Le Conseil d'Etat veut tenir un débat constructif. Il souscrit pleinement à l'affirmation de notre ancien président qui souhaitait – comme l'a dit tout à l'heure M. Gilbert Loretan – élever la culture politique.

Le Conseil d'Etat poursuivra l'évaluation régulière de la situation du Réseau Santé Valais, à travers des expertises, à travers des audits, à travers des analyses – expertises portant sur la qualité bien entendu, sur la structure, sur le fonctionnement ainsi que sur la satisfaction du personnel et des patients, ou l'inverse.

Nous voulons aussi souhaiter que le débat politique sur la qualité des soins reste sur la qualité des soins et ne porte pas atteinte aux personnes et/ou aux relations entre patients et professionnels.

Nous voulons également saluer, comme ceci a été fait du reste par de nombreux intervenants, l'engagement quotidien de tous les collaborateurs et collaboratrices du Réseau Santé Valais, de l'Institut central des hôpitaux, de l'Observatoire de la santé, collaborateurs et collaboratrices qui oeuvrent pour le bien des patients.

Je vous invite, et je vous remercie pour vos interpellations et votre attention, comme l'a fait le nouveau président du Grand Conseil et comme il l'a souhaité, à serrer les rangs lorsque l'intérêt du canton est en jeu.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour cette réponse aussi succincte que possible, sachant que c'est un sujet important et qu'il mérite des réponses précises.

Il nous reste trois points à l'ordre du jour, le traitement de trois postulats urgents. Je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler la procédure. Conformément à l'article 106 alinéa 3 de la LOCRP, si l'urgence est décidée, la réponse du Conseil d'Etat est donnée durant la même session.

Je demande aux différents postulants d'être aussi succincts que possible afin de ne pas allonger la séance.

15. POSTULAT URGENT
du groupe PLR, par les députés André Vernay et Gilbert Monney
(suppl.), concernant l'audit du RSV, de l'OVS et de l'ICHVs
(04.05.2010) (1.086)
DRINGLICHES POSTULAT
der PLR-Fraktion, durch die Grossräte André Vernay und
Gilbert Monney (Suppl.), betreffend Audit des GNW, des WGO und des
ZIWS (04.05.2010) (1.086)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole?

Si, il y a une demande de parole.

M. le député André Vernay, PLR:

Je serai succinct, promis.

Après avoir analysé en profondeur la situation qui entoure le RSV, après avoir rencontré les instances dirigeantes du RSV dans un échange constructif, le groupe PLR a acquis la certitude qu'un audit du RSV est une nécessité incontournable et urgente.

La nature du débat actuel entre ceux qui disent que le RSV va bien et qu'il n'y a aucun problème majeur et ceux qui dénoncent publiquement des dysfonctionnements qu'ils qualifient de graves et inquiétants fait que pour un simple député de milice, il est bien difficile de savoir qui a tort ou raison, car nous n'avons pas les indicateurs nécessaires pour apprécier correctement la situation.

Il n'est pas sûr ici qu'un simple acte de foi dans l'une ou l'autre des parties soit la solution la plus adéquate et permettra d'apaiser la tourmente.

Un audit – faut-il le rappeler? – n'a pas pour but de détruire ce qui a été construit et bien construit.

Un audit n'a pas pour but de dénoncer des personnes.

Un audit n'est pas une chasse aux sorcières.

Non, un audit a pour but d'analyser une situation donnée avec des moyens précis et une méthode adéquate.

Un audit a pour but de nommer les problèmes, s'il y en a, et d'y apporter les actions correctives.

Un audit doit permettre à la personne auditée, qu'elle soit morale ou physique, d'être encore plus forte et meilleure à l'avenir.

Un audit est un instrument d'aide.

Un audit ne peut pas se faire sans la coopération pleine et entière des personnes concernées.

En résumé, un audit mené par des personnalités neutres, indépendantes et qualifiées est de nature à établir la vérité par la transparence, à cerner les éventuels dysfonctionnements et y apporter les actions correctives nécessaires.

Accepter l'audit, c'est donner une chance au retour de la confiance et de la sérénité.

Refuser l'audit, c'est s'assurer que la polémique continuera, voire enflera, et de cela, le groupe PLR n'en veut pas et vous non plus, nous en sommes certains.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de soutenir notre postulat.

Quant à la demande qui a été faite par M. le conseiller d'Etat de séparer le développement du traitement, c'est une éventualité qui ne nous est pas apparue, mais si vous préférez que le traitement soit fait dans une séance ultérieure, nous ne nous opposerons pas à cette demande.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu.

Est-ce que M. le conseiller d'Etat veut répondre tout de suite?

Oui, c'est le cas.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Bien entendu puisque le Gouvernement a décidé ce matin bien sûr de se plier aux décisions qui se prennent dans cette salle et qui nous ont donné l'information selon laquelle nous devons traiter directement et aujourd'hui ce postulat urgent.

La transparence sans la confiance est aussi mauvaise conseillère que la confiance sans la transparence.

Il n'est nullement question, dans les travées du Gouvernement, de faire un simple acte de foi. Non, nous ne sommes pas crédules, en tout cas pas dans cette matière, et nous assurons que nous menons, avec le Réseau Santé Valais, institution indépendante, des relations qui sont basées également sur des questions, sur des questions pertinentes et impertinentes, et nous ne nous contentons pas d'un seul et unique acte de foi.

Je l'ai dit tout à l'heure, je vais donc être bref et ne pas trop répéter. Des expertises, des audits sont menés en permanence dans le secteur hospitalier, et nous allons continuer d'en mener, mais en les détachant clairement, totalement et entièrement de la polémique qui est née.

Si le groupe PLR est d'accord avec cette réponse, je m'arrête-là et je confirme que nous en mènerons, mais indépendamment très clairement de la polémique.

M. le député André Vernay, PLR:

Alors, si vous garantissez que ces audits seront menés et que ces audits seront menés par des personnes neutres, indépendantes et qualifiées, que ce sera rendu public, nous n'avons aucun problème avec cela.

Nous voulons que la polémique cesse, que la vérité soit faite.

C'est la seule chose qui compte pour nous.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Merci.

Vous êtes peut-être mieux placé que moi pour faire cesser la polémique. Premier élément.

Deuxième élément, et je voudrais vraiment répéter ici clairement quelle est la position du Gouvernement. Nous sommes toujours pour des analyses. Nous sommes en toutes circonstances pour des audits. Et nous sommes en toutes circonstances pour des expertises. Mais nous ne voulons pas les lier à une polémique.

Le Gouvernement tient clairement à vous dire que les analyses qui ont été faites, que les analyses qui se feront porteront sur toute une série d'informations qui, bien entendu, vous seront données.

Vous aurez peut-être même dans le cadre du budget l'occasion de donner des lignes budgétaires qui vous permettront de faire en sorte que nous puissions mener ces expertises.

C'est donc dans ce sens-là, dans le sens que les éléments de votre postulat rejoignent les préoccupations des auteurs et du Gouvernement que le postulat est accepté dans le sens de la réponse que je viens de donner.

M. le député André Vernay, PLR:

Comme nous sommes mieux placés que vous pour faire cesser la polémique, je ne crois pas que tel est le cas.

Je crois que seul un audit pourra faire cesser la polémique.

J'affirme que le PLR n'a jamais été en contact avec qui que ce soit, M. Sierro ou M. Pont, sur ces questions. Je l'affirme. Nous les rencontrerons à l'avenir. Mais jusqu'à maintenant, nous n'avons aucun contact avec ces personnes. Celles-ci agissent à titre privé et uniquement privé.

J'affirme aussi que le PLR n'est jamais entré dans cette polémique. Le PLR a toujours refusé de prendre position pour MM. Sierro et Pont, et a toujours demandé que la vérité soit faite.

Et pour que la vérité soit faite, on veut qu'un audit soit fait.

Alors, maintenant, vous dites..., votre réponse, je ne la comprends pas très bien, vous n'êtes ni pour ni contre un audit. Enfin, je n'ai pas très bien compris.

Je pense que notre position demandant qu'un audit soit fait par des personnalités neutres, indépendantes et qualifiées, vous ne l'acceptez pas. Je le regrette.

En conséquence, nous sommes obligés de passer au vote.

Le président:

Nous allons donc voter...

Monsieur le conseiller d'Etat, vous avez la parole.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je suis désolé bien entendu de devoir répondre à mon cher combourgeois.

Je prends note bien entendu avec satisfaction des propos qu'il vient de tenir.

Et je vais quand même répéter qu'au sujet d'un audit, nous en avons fait un diligenté en 45 jours. Le résultat de cet audit, vous le connaissez. Vous savez aussi très clairement quelles ont été les conclusions de cet audit, Monsieur le député. Cet audit, qui a été diligenté immédiatement, lié celui-là à l'affaire, a démontré quelle était la qualité des soins dans le Réseau Santé Valais et particulièrement dans un département.

Nous allons donc, et je vous propose d'accepter notre proposition, continuer à mener des audits. Ces audits ne seront pas en lien avec la polémique.

C'est tout.

L'affirmation du Conseil d'Etat est claire. Nous allons faire des analyses, nous allons faire des audits et nous allons faire des expertises.

Du reste, j'ai même dit que vous auriez l'occasion de vous déterminer sur les montants budgétaires nécessaires.

M. le député André Vernay, PLR:

Je pense que nous sommes d'accord avec M. le conseiller d'Etat. On peut passer au vote et accepter la proposition comme elle a été faite.

Le président:

Le postulant maintient sa proposition. Nous allons donc voter.

Par 94 voix contre 21 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat urgent 1.086 du député André Vernay.

16. POSTULAT URGENT
du groupe PLR, par les députés Gilbert Monney (suppl.) et
André Vernay, concernant critères de qualité de soins du RSV et
transparence de l'OVS (04.05.2010) (1.087)
DRINGLICHES POSTULAT
der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Gilbert Monney (Suppl.) und
André Vernay, betreffend Kriterien zur Pflegequalität im GNW und
Transparenz des WGO (04.05.2010) (1.087)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR:

Suite aux remous que traverse actuellement le RSV, l'une des questions principales souvent revenues dans le public, et ceci à un an et demi de l'ouverture du marché de la santé, est de connaître le niveau exact de qualité des soins prodigués dans nos structures hospitalières en Valais, particulièrement en chirurgie.

Il est ainsi un fait: la relation de confiance qu'entretient la population valaisanne avec ses structures hospitalières en souffre, en souffre principalement par le manque de transparence, de communication pratiquée par le RSV et le doute qui s'est ainsi installé.

Ne pas savoir, c'est imaginer, c'est suspecter, c'est douter, et douter c'est laisser la porte grande ouverte à toutes les suppositions, même les pires.

S'il ne s'agissait que d'un élément de polémiques médiatiques à faire vendre des journaux, à monter l'audimat ou à causer au café du commerce, cela n'aurait que peu d'intérêt, mais il s'agit de notre santé et, dans ce domaine, il est préjudiciable de laisser planer le doute.

Les retombées à terme d'une telle situation risquent fort, en plus, d'être dommageables à notre économie de la santé. Oui, on est, en effet, en face d'une vraie crise de confiance.

Et pourtant les moyens de corriger cette crise de confiance ne manquent pas.

Le Valais et son Service de la santé se sont enorgueillis, à juste titre, d'avoir déjà depuis 2001 mis sur pied une structure de collecte de l'ensemble des activités d'observation sanitaire avec pour mission d'harmoniser les procédures, de relever et d'analyser ces données afin d'en augmenter leur valeur. Outre la collecte de ces données, cette structure, cet Observatoire de la santé a, à sa charge, la conservation de ces données, leurs analyses, mais également leur diffusion.

En se baladant sur les pages Internet www.obs-vs-sante.ch de cet Observatoire de la santé, on note de nombreux indicateurs concernant les sorties de soins aigus, de différents services, les journées au RSV par type de soins (soins aigus, gériatriques, psychiatriques), réadaptation ou journées en lit d'attente.

Mais aucun élément susceptible de permettre une analyse concernant la qualité des soins comme les types d'interventions pratiquées et leur nombre par spécialités et complexité chirurgicale, le nombre de complications en fonction du type d'interventions chirurgicales, le nombre de reprises chirurgicales ou d'infection n'y figurent.

Et, pourtant, ces chiffres existent.

Aussi, vu la remise en question actuelle du niveau de la qualité des soins qui a été faite, il est demandé au Conseil d'Etat de diligenter un groupe de travail, qualifié, indépendant du Service de la santé et du RSV, qui puisse, sur la base des nombreuses données récoltées par l'Observatoire de la santé et déjà existantes, les analyser et les mettre en évidence afin de lever ainsi le doute de la population valaisanne sur la qualité effective du RSV dans le domaine de la chirurgie depuis au moins 2007 à titre de comparaison et de suivi de l'évolution.

Parmi les paramètres susceptibles d'intéresser le public, on pourrait citer les interventions chirurgicales classées par types: simples, moyennes ou complexes, le nombre de reprises par type de chirurgies, le taux de complications infectieuses, avec bien entendu les commentaires utiles susceptibles d'améliorer la compréhension des personnes intéressées.

C'est en jouant cette carte de transparence, de visibilité publique, de communication et peut-être également parce que c'est avant-gardiste par rapport à la situation actuelle des autres cantons qu'on sera à même de donner une réponse positive, objective, constructive et pourquoi pas même aussi critique de ce que représente la chirurgie en Valais – critique dans le bon sens. Ce travail est peut-être un travail pionnier, car il n'existe pas d'équivalent dans d'autres cantons où les comparaisons ne font pas légion, mais une transparence qui ne peut qu'être bénéfique à l'image de qualité des soins que revendique notre système de santé.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ce postulat est combattu.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Mon intervention est personnelle. Nous n'avons pas eu le temps d'en discuter en groupe.

Mais, à la lecture de ce postulat, il me semble qu'il y a une clarification qui sera nécessaire; sinon, je serai, à titre personnel, obligé de m'y opposer.

Il s'agit simplement de la clarification sur l'objectif retenu. J'ai soutenu sans réserve le postulat précédent parce que le groupe ADG souhaitait et souhaite un audit indépendant nouveau. Nous ne reviendrons pas là-dessus.

Par contre, dans le texte des postulants, une phrase me gêne en termes simplement de méthodologie: quand on demande un audit indépendant, il est important de ne pas anticiper le résultat. Or, il est demandé d'analyser et de mettre en évidence les chiffres susceptibles de rassurer la population sur le travail effectif.

Autant de la transparence peut amener de la sérénité, autant il me paraît faux de vouloir anticiper sur des éléments qui seraient automatiquement susceptibles de rassurer la population, et si l'audit devait mettre en évidence des carences, il serait tout aussi important, un, de les mettre en évidence et, deux, de demander au RSV, au service et au département d'apporter les correctifs nécessaires pour corriger justement ces éléments négatifs qui pourraient apparaître.

Je suis personnellement persuadé que ces éléments seront majoritairement positifs, mais une rigueur me semble évidente.

Je pense que le postulant sera d'accord avec mes remarques et, s'il tient compte de ces remarques, j'accepterai ce postulat.

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR:

Effectivement, le but de demander cette analyse, c'est d'abord d'avoir des chiffres bruts, parce que je pense que ces chiffres sont à même de rassurer, je crois tout comme vous aussi à ce niveau de qualité, mais je pense que pour lever le doute, il n'y a pas 36'000 méthodes. On a parlé, tout à l'heure, de l'audit. Ici, c'est un autre moyen, d'autant plus que ces chiffres existent et que le rôle de l'OVS est de diffuser, cela fait partie, quand j'ai regardé la définition des buts de l'Observatoire de la santé, c'est, entre autres, de collecter, d'analyser et de diffuser. Alors, on ne diffuse pas qu'une partie.

Je comprends bien qu'il y ait des chiffres qui méritent des commentaires et cela me paraît tout à fait légitime. Ensuite, vouloir faire des analyses statistiques me paraît plus dangereux. Je pense qu'à l'image de ce qui se fait au niveau fédéral, montrer des chiffres bruts peut donner l'image de ce que représente la santé. Quand on parle, on met en doute, par exemple, la chirurgie complexe, je pense que n'importe quel Valaisan qui ira regarder, s'il voit le taux critique d'interventions, s'il n'y en a qu'une ou deux fois par année, il comprendra que cette question peut-être mérite discussion. S'il y a des chiffres non discutables, les gens seront rassurés.

C'est afin de lever un doute. Je suis donc d'accord.

Le président:

Alors, le postulat n'est plus combattu.

Je passe la parole à M. le conseiller d'Etat pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

On voit quand même les limites qu'il y a à mener un débat de fond sous la pression du temps. On est gêné bien entendu mais, néanmoins, au nom du Conseil d'Etat, je vais répondre.

La qualité des soins est au centre des préoccupations de la population valaisanne, mais bien sûr aussi au centre des préoccupations du Gouvernement valaisan.

Les remarques du professeur Scheidegger et celles du professeur Clavien, citées dans le rapport du département transmis au Grand Conseil le 12 mars dernier, intitulé "La qualité des prestations du RSV", indiquent clairement bien sûr l'intérêt du Gouvernement valaisan relatif à ce domaine. Je me permets de citer un petit extrait de ce rapport: Nous avons été (ce sont donc les professeurs qui parlent) indépendants, neutres et désignés par l'autorité de surveillance et non pas par le RSV. Nous avons été très impressionnés par la qualité des données disponibles concernant les résultats de la chirurgie du RSV, par le nombre d'heures en salles d'opération, etc. Ces données sont probablement uniques en Suisse. L'évaluation de la qualité des soins en chirurgie est très difficile et très peu développée en Europe et en Suisse, même dans les hôpitaux universitaires. Nous ne pouvons que féliciter le Valais pour la qualité de ses contrôles.

Alors, chercher un niveau exact de qualité – ce sont vos propos –, vous voyez bien que c'est un souhait vers lequel nous devons tendre, mais quelque chose qui est difficile.

En 2006 déjà, l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive relevait également dans ses conclusions, je cite une nouvelle fois: "Mesurer la qualité à l'aide d'un faisceau d'indicateurs valides est indispensable si l'on veut être en mesure de maintenir et améliorer la sécurité des patients et la qualité des soins. L'excellent travail de l'Observatoire valaisan de la santé et de l'Institut central des hôpitaux notamment doit être soutenu à cet égard."

Le Valais est donc bien à certains égards, comme vous le signalez, en avance sur d'autres cantons en matière d'informations sanitaires et c'est du reste le seul canton à bénéficier d'un observatoire de ce type au niveau de l'ensemble du pays.

Mais, une fois que nous avons les données, il faut les interpréter, et là aussi nous partageons cette information. Les indicateurs de qualité doivent être comparables, comparables avec les données d'autres établissements hospitaliers dans notre pays ou à l'étranger. La méthodologie – c'est très important bien entendu – doit être identique, scientifiquement validée et est donc nécessaire, ce qui n'est pas encore le cas en Suisse. Une coordination au niveau national, une coordination même au niveau international sont nécessaires pour la mise en place de tels indicateurs.

Au niveau national, pour vous le donner et pour écourter, deux organismes sont actifs, l'un à travers l'Office fédéral de la santé publique et l'autre est l'Association nationale pour le développement de la qualité des soins et des cliniques (ANQ).

L'Office fédéral de la santé publique a développé des indicateurs de qualité des hôpitaux de soins aigus relatifs à la mortalité et au nombre de cas concernant des groupes spécifiques de maladies. Issues de la statistique médicale des hôpitaux, une partie de ces données a été diffusée dans le cadre du rapport du 12 mars dernier.

L'Association nationale pour la qualité a été fondée en 2009. Vous imaginez, cette association a donc été fondée en 2009 seulement et regroupe les principaux partenaires en charge de la politique sanitaire que sont les hôpitaux, les cantons, les assureurs et les autres actifs dans le domaine. Elle a pour but d'initier, de coordonner et de publier les mesures relatives à la qualité des soins au niveau national. Pour atteindre ses objectifs, elle a commencé son activité en 2009.

Alors, demander aujourd'hui à l'Observatoire de la santé de participer activement à ces démarches, c'est fait. Le Réseau Santé Valais et l'Observatoire valaisan de la santé sont pris quasiment comme modèles pour mettre en place les mécanismes au niveau fédéral. Les données nécessaires à la réalisation de ces indicateurs sont récoltées, sont recueillies avec méthodologie, sont définies par ces organismes et les résultats seront bien sûr publiés par eux. Le Conseil d'Etat considère que le travail de définition des indicateurs en qualité de chirurgie ne peut se concevoir à l'échelle d'un seul canton, que si l'on publie des statistiques, c'est pour les comparer. Nous avons évidemment aujourd'hui l'avantage de pouvoir rapidement mettre nos statistiques en comparaison avec celles qui viendront dans le futur et qui n'existent pas encore au niveau national, respectivement au niveau international.

Nous rejoignons donc les préoccupations des auteurs du postulat et nous donnons aussi avec le Conseil d'Etat la volonté de continuer et de poursuivre dans ce sens avec un certain nombre de mesures et une certaine lisibilité – j'ai aussi compris votre intervention comme allant dans ce sens-là – de ces statistiques afin qu'elles ne soient pas données de manière brute à l'ensemble de la population valaisanne.

Les éléments qui viennent d'être cités rejoignent les préoccupations des auteurs de ce postulat et permettent au Conseil d'Etat de l'adopter dans le sens de la réponse.

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR:

Lisibilité est l'indicateur: il faut aussi que l'on soit clair, c'est que les indicateurs doivent correspondre et répondre aux questions qui figurent dans le postulat. C'est justement à ces questions-là que l'on doit répondre parce que, effectivement, il existe des indicateurs, mais ils ne donnent pas d'éléments par rapport à ces questions-là qui se posent au niveau du canton.

Maintenant, dire que la concentration au niveau du canton est insuffisante ou bien qu'il n'en existe pas ailleurs, c'est évident, je ne demande pas au canton de jouer la comparaison, il faut bien être un moment donné pionnier. Si un travail est fait de manière cohérente et correcte, et une lisibilité, une transparence à ce niveau-là se fait, je pense que, dans ce cadre-là, mon postulat ne passera pas au vote et sera accepté en fonction de votre réponse. Merci.

Le président:

Monsieur le conseiller d'Etat?...

Pas de problème pour le Conseil d'Etat.

On passe ainsi au dernier point de l'ordre du jour.

17. POSTULAT URGENT
du député Franz Ruppen, SVPO / Freie Wähler, concernant
la garde en cardiologie (04.05.2010) (1.088)
DRINGLICHES POSTULAT
von Grossrat Franz Ruppen, SVPO / Freie Wähler, betreffend
Bereitschaftsdienst in der Kardiologie (04.05.2010) (1.088)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Hr. Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Namens der Fraktion SVPO/Freie Wähler möchte ich hier zuerst dem scheidenden Grossratspräsidenten Gilbert Loretan für die kompetente Führung seines Präsidialjahres bestens danken. Ebenso gratuliere ich Jean-François Copt, Jean-Albert Ferrez und Felix Ruppen ganz herzlich zu ihrer Wahl und wünsche ihnen alles Gute im kommenden Jahr.

Nun zu meinem dringlichen Postulat.

Das Problem des Bereitschaftsdienstes in der Kardiologie ist ein schwerwiegendes und ernst zu nehmendes Problem im GNW. Es geht hier um die Sicherheit der Patienten. Die Schnelligkeit der Reaktion des Arztes in kardiologischen Notfällen ist ein entscheidendes Element für die Prognose und für das Überleben des Patienten. So müssen beispielsweise die Kardiologiebereitschaftsärzte des CHUVs oder des Inselspitals Bern im Spital selbst oder in einer Entfernung von weniger als 20 Minuten wohnen. Im Spitalzentrum Mittelwallis gibt es vier Bereitschaftsärzte für die Kardiologie, von denen einige aber in einer Entfernung von bis zu einer Stunde vom Spital wohnen, beispielsweise in Lausanne oder Morges. Dies kann so meiner Ansicht nach nicht akzeptiert werden. Denn die effiziente Behandlung eines Infarkts erfordert ein rasches Handeln, geht es doch oft um Leben oder Tod.

Dem Vernehmen nach haben aufgrund der vorliegenden Problematik vor kurzem erfahrene Kardiologen aus der Region ihre Dienste angeboten, um den Bereitschaftsdienst sicherzustellen.

Die effiziente Behandlung eines Infarkts macht – wie gesagt – rasches Handeln erforderlich, wenn man schwerwiegende oder sogar tödliche Folgen für die Patienten verhindern will.

Der Staatsrat wird deshalb hiermit aufgefordert, die notwendigen Schritte einzuleiten, damit beim GNW die entsprechenden organisatorischen Massnahmen getroffen werden, dass der Bereitschaftsarzt in der Kardiologie innert 20 Minuten zur Verfügung steht.

Ich danke Ihnen.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu.

Je passe la parole au chef du département.

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Ich freue mich Ihnen versichern zu können, dass alle medizinischen Notfälle in unserem Bergkanton schnell und kompetent behandelt werden. Sie können sich vorstellen, dass dies im Wallis weitaus schwieriger ist, als beispielsweise in Genf oder Basel, weil durch die spezielle Topografie die Anfahrtswege sowohl für die Patienten wie auch für die Ärzte verlängert werden. Wir verfügen über vier mobile Rettungs- und Reanimationsdienste (SMUR), die jeweils einen Notarzt und einen Rettungssanitäter umfassen und rund um die Uhr bereit stehen. Zudem besteht ein Nahbereichsrettungsdienst (SMUP), an dem sich rund 60 Hausärzte beteiligen, damit die Patienten im Notfall sofort medizinisch versorgt werden können, bis eine Ambulanz, eine SMUR oder der Helikopter eintrifft.

En Valais, le site de Viège et ceux de Sion et de Monthey disposent d'urgences majeures, de blocs opératoires et d'unités de soins intensifs disponibles 24h/24h, 7jours/7jours et dotés de personnel qualifié correspondant. Un certain nombre de disciplines ont été cantonalisées auprès de l'hôpital de Sion, en particulier la cardiologie interventionnelle (appelée communément cardiologie invasive), ainsi que la chirurgie cardiaque.

Die interventionelle Kardiologie wird am Standort Sitten seit 1993 in Zusammenarbeit mit dem CHUV angeboten. Der Entschluss diese Disziplin zu kantonalisieren, ergibt sich aus Gründen des schnellen Zugangs (geografische Nähe), aber auch aus Qualitätsgründen (Erreichung der kritischen Masse). Ausgewiesene Spezialisten können nur gewonnen werden, wenn ihnen ein entsprechendes Arbeitsumfeld mit einem ausreichenden Tätigkeitsvolumen angeboten wird. Die Spitzendisziplinen erfordern eine solide universitäre Grundausbildung und eine ständige Weiterbildung, die nur in Zusammenarbeit mit einer Universitätsklinik garantiert werden kann. Die Zusammenarbeitsverträge mit dem CHUV erlauben es den interventionellen Kardiologen sowohl am Spital Sitten wie auch am CHUV zu operieren und dabei die gleichen Qualitätsstandards anzuwenden.

Les Valaisannes et les Valaisans qui souffrent d'un infarctus du myocarde bénéficient ainsi d'un traitement de haute qualité à l'hôpital de Sion. Lorsqu'un patient avec un infarctus du myocarde est transporté vers l'hôpital, le cardiologue de service est informé et se rend immédiatement à Sion. Ce fonctionnement est identique dans tous les hôpitaux suisses, y compris dans les institutions universitaires. Durant le trajet vers l'hôpital, le médecin urgentiste ou l'ambulancier procèdent à un électrocardiogramme grâce à l'équipement du SMUR et permet de confirmer ou d'infirmer le diagnostic. Le patient reçoit également une médication adéquate. A l'hôpital de Sion, le patient est pris en charge immédiatement. Il est soigné, une fois arrivé à l'hôpital, par du personnel spécialisé et expérimenté. Le service des soins intensifs est disponible à tout moment pour ce genre de cas complexe. Le service de chirurgie cardiaque et son service de garde sont également disponibles jour et nuit pour intervenir en cas de complication.

Die Richtlinien der europäischen Gesellschaft für Kardiologie sehen vor, dass die Zeit vom Eintreffen des Patienten im Spital bis zum Eingriff für eine Dilatation unter 90 Minuten betragen soll. Wenn die Walliser Patienten zuerst in eine Universitätsklinik überführt werden müssten, könnte die Richtlinie in unserem Bergkanton nicht erreicht werden. Sie sehen, dass die Walliser Bevölkerung dank der interventionellen Kardiologie am Spitalzentrum Mittelwallis im Notfall schnell und kompetent behandelt werden kann, unabhängig vom Wohnort des Kardiologen.

Et pour terminer, je voudrais encore rappeler ici les résultats enregistrés par le Réseau Santé Valais et que j'ai donnés à certaines occasions et vous rassurer quant aux informations présentées, pour vous dire que la proportion de décès suite à un infarctus du myocarde dans les établissements du centre hospitalier du centre du Valais en 2006 – et je redonne ici les statistiques appelées de toutes parts – est de 3,6%. Elle est bien inférieure à celle de l'ensemble des hôpitaux suisses qui est d'environ 6%. A titre de comparaison, les hôpitaux universitaires romands présentent aux HUG un taux de mortalité de 7,2% et au CHUV de 4%, le taux de l'Inselspital étant, lui, de 3,5%. Bien entendu que ces comparaisons portent sur les mêmes pathologies et ce sont des chiffres publiés par l'Office fédéral de la santé publique.

Je peux donc vous garantir que les patients valaisans souffrant d'un infarctus n'ont pas à s'inquiéter de la qualité des soins qui leur sont prodigués au sein du centre hospitalier du centre du Valais.

Avec tous ces éléments, avec les éléments que je viens de vous donner et que le postulant nous a également donnés, les préoccupations des uns et des autres se rejoignant, cela permet au Gouvernement d'accepter le postulat dans le sens de la réponse que je viens de donner.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Est-ce que le postulant est satisfait?

Oui, c'est le cas.

Nous arrivons ainsi à la fin de l'ordre du jour.

Avant de vous libérer complètement, j'aimerais demander au président du comité d'organisation, M. Joël Di Natale, vice-président de la commune, de nous adresser quelques mots, tout en nous excusant auprès de lui d'ores et déjà pour avoir bousculé le début de son programme..., peut-être qu'il va nous accorder un petit peu plus de temps pour l'apéro, mais c'est quand même une fois de plus la preuve que, pour le Parlement, le travail passe avant tout..., même avant l'apéro!

Joël, tu as la parole.

M. Joël di Natale:

Vous nous avez montré une fois de plus la complexité de la gestion de la politique publique; personnellement, je suis une fois de plus impressionné. J'espère que l'ensemble des citoyens et citoyennes de ce beau pays vous feront grâce de certaines remarques parfois désobligeantes.

Il est notre septième; il est notre vingt-sixième.

Monsieur le président du Grand Conseil,

Monsieur le président du Gouvernement,

Madame et Messieurs la conseillère et les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés,

Chers invités,

Tout auréolé de l'honneur d'avoir été choisi comme président du comité d'organisation, je suis heureux et fier de vous souhaiter une très cordiale bienvenue à cette deuxième partie de journée un peu plus festive, et j'ai le sentiment qu'on va aussi parler RSV parce qu'on va "réseauter" en santé en parlant de notre Valais.

Lorsque les "Indiana Jones" de l'an 3000 se pencheront archéologiquement parlant sur nos strates pour en analyser les empreintes, ils ne manqueront pas d'identifier celles, juxtaposées, de sept présidents du Grand Conseil et des 26 députés d'Orsières. Ils arriveront, ces mêmes "Indiana Jones", avec raison, à la conclusion glorieuse qu'Orsières devait être, au XX^e siècle et au début du XXI^e siècle, un village béni du Gouvernement valaisan. En effet, en ce 7 mai 2010, c'est la septième fois que notre village a le privilège d'accueillir un événement de cette envergure – ce qui nous réjouit d'ailleurs pleinement. Car en ces temps volcaniquement troublés, eh bien!, je peux vous dire que ça vous galvanise un Orsérien de se trouver dans le feu de l'action. La fête n'en est que plus belle, non seulement M. le président du Grand Conseil Jean-François Copt, mais M. le député Joachim Rausis seront fêtés en fanfare accompagnés de vous tous, Chers élus et Chers invités. Alors, avant de vous donner quelques informations d'usage, j'ai l'immense plaisir de féliciter nos deux citoyens et, en particulier, M. le président du Grand Conseil Jean-François Copt pour sa magnifique accession au plus haut perchoir du Parlement.

Monsieur le président, au nom du comité d'organisation et de toutes celles et tous ceux qui vous accompagnent aujourd'hui, en ces moments d'émotion, je vous adresse nos vœux de santé, de bonheur dans la réalisation de vos nouvelles charges publiques.

Afin de faciliter la fluidité de la suite de ces instants magiques, je vous glisse encore quelques informations, trois petits changements de programme:

- A la sortie du Parlement, un apéritif vous sera offert conjointement par la bourgeoisie de Sion et la commune d'Orsières.
- A 13 h 15 (et non pas à 12 h 45) précises, les cinq cars partiront de la Place de la Planta pour vous conduire à Orsières.
- A 14 h 30 précises, le président de la commune d'Orsières se fera un plaisir d'accueillir nos convives de ce jour.

C'est pourquoi, en vos titres et qualités, au nom de tous mes coreligionnaires, je vous souhaite de vivre chez et parmi nous une belle et constructive journée.

(Applaudissements)

Le président:

Merci Monsieur le vice-président de la commune et président du comité d'organisation.

Je vous donne rendez-vous au mois de juin pour la prochaine session et tout de suite pour l'apéro.

Merci.

La session ordinaire de mai 2010 est officiellement close à 12 h 40.

DÉCRET
concernant le financement des soins de longue durée (première lecture)

DEKRET
über die Finanzierung der Langzeitpflege (erste Lesung)

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

<p>Article 2 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Marcelle Monnet Terrettaz</u></p> <p>b) Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 2 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet Terrettaz</u></p> <p>b) Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>Article 2 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe CSPO, par la députée (suppl.) Irmina Imesch-Studer</u></p> <p>b) Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 2 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer</u></p> <p>b) Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 2 alinéa 1</p> <p><u>Proposition de la délégation SPO du groupe ADG , par la députée Helena Mooser Theler</u></p> <p>b) des assurés (participation des assurés) des cantons ; c) des cantons (contribution résiduelle) aucune contribution n'est requise des assurés.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 2 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der SPO-Delegation der Fraktion Linke Allianz, durch Grossrätin Helena Mooser Theler</u></p> <p>b) der Versicherten (Beteiligung der Versicherten) der Kantone; c) der Kantone (Restbeitrag) von den Versicherten wird keine Beteiligung eingefordert.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 2 alinéa 2</p> <p><u>Proposition de la délégation SPO du groupe ADG , par la députée Helena Mooser Theler</u></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 2 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der SPO-Delegation der Fraktion Linke Allianz, durch Grossrätin Helena Mooser Theler</u></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 2 alinéa 2</p> <p><u>Proposition du groupe CSPO, par la députée (suppl.) Irmina Imesch-Studer</u></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 2 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer</u></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 2 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Marcelle Monnet Terrettaz</i></p> <p>Le Conseil d'Etat détermine annuellement la participation des assurés aux coûts des soins prévus aux articles 4 à 7 du présent décret non pris en charge par les assurances sociales, dans la limite fixée par la législation fédérale, à savoir 20 pour cent au plus de la contribution maximale fixée par le Conseil fédéral. Il fixe dans une ordonnance le taux ou le montant de la participation des assurés en veillant Le conseil d'Etat renonce à exiger une participation des assurés et veille à favoriser les soins ambulatoires à domicile par rapport à ceux dispensés dans un établissement social.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 2 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet Terrettaz</i></p> <p>Der Staatsrat legt jährlich die Beteiligung der Versicherten an den Kosten der Pflegeleistungen fest, die in den Artikeln 4 bis 7 des vorliegenden Dekrets vorgesehen und nicht durch Sozialversicherungen gedeckt sind, und zwar im bundesrechtlich festgelegten Rahmen, also bis maximal 20 Prozent des vom Bundesrat festgesetzten Höchstbeitrages. Er bestimmt in einer Verordnung den Satz oder den Betrag der Beteiligung der Versicherten Der Staatsrat verzichtet darauf, eine Beteiligung der Versicherten zu verlangen und ist darauf bedacht, die ambulanten Hauspflegeleistungen gegenüber den Leistungen in einem Pflegeheim zu bevorzugen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 2 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député André Vernay</i></p> <p>Le Conseil d'Etat détermine annuellement la participation des assurés aux coûts des soins prévus aux articles 4 à 7 du présent décret non pris en charge par les assurances sociales, dans la limite fixée par la législation fédérale, à savoir 20 pour cent au plus de la contribution maximale fixée par le Conseil fédéral. Il fixe dans une ordonnance le taux ou le montant de la participation des assurés en veillant à favoriser les soins ambulatoires à domicile par rapport à ceux dispensés dans un établissement social. Il peut aussi renoncer à exiger une participation pour certains types de soins ou pour certaines catégories d'assurés de condition économique modeste.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 2 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat André Vernay</i></p> <p>Der Staatsrat legt jährlich die Beteiligung der Versicherten an den Kosten der Pflegeleistungen fest, die in den Artikeln 4 bis 7 des vorliegenden Dekrets vorgesehen und nicht durch Sozialversicherungen gedeckt sind, und zwar im bundesrechtlich festgelegten Rahmen, also bis maximal 20 Prozent des vom Bundesrat festgesetzten Höchstbeitrages. Er bestimmt in einer Verordnung den Satz oder den Betrag der Beteiligung der Versicherten und ist darauf bedacht, die ambulanten Hauspflegeleistungen gegenüber den Leistungen in einem Pflegeheim zu bevorzugen. Er kann auch darauf verzichten, für gewisse Pflegeleistungen oder bestimmte Kategorien von Versicherten in bescheidenen wirtschaftlichen Verhältnissen eine Beteiligung zu verlangen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 2 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député André Vernay</i></p> <p>Le Conseil d'Etat détermine annuellement la participation des assurés aux coûts des soins prévus aux articles 4 à 7 du présent décret non pris en charge par les assurances sociales, dans la limite fixée par la législation fédérale, à savoir 20 pour cent au plus de la contribution maximale fixée par le Conseil fédéral. Il fixe dans une ordonnance le taux ou le montant de la participation des assurés en veillant à favoriser les soins ambulatoires à domicile par rapport à ceux dispensés dans un établissement social. Il peut aussi renoncer à exiger une participation pour certains types de soins ou pour certaines catégories d'assurés. Les modalités de participation aux coûts mentionnées ci-avant sont fixées, pendant la durée du décret, de façon à garantir, dans la mesure du possible, une neutralité des charges pour l'Etat.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 2 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat André Vernay</i></p> <p>Der Staatsrat legt jährlich die Beteiligung der Versicherten an den Kosten der Pflegeleistungen fest, die in den Artikeln 4 bis 7 des vorliegenden Dekrets vorgesehen und nicht durch Sozialversicherungen gedeckt sind, und zwar im bundesrechtlich festgelegten Rahmen, also bis maximal 20 Prozent des vom Bundesrat festgesetzten Höchstbeitrages. Er bestimmt in einer Verordnung den Satz oder den Betrag der Beteiligung der Versicherten und ist darauf bedacht, die ambulanten Hauspflegeleistungen gegenüber den Leistungen in einem Pflegeheim zu bevorzugen. Er kann auch darauf verzichten, für gewisse Pflegeleistungen oder bestimmte Kategorien von Versicherten eine Beteiligung zu verlangen. Die vorgenannten Modalitäten der Beteiligung an den Kosten sind während der Gültigkeitsdauer des Dekrets so festgelegt, dass sie für den Staat im Rahmen des Möglichen eine Aufwandneutralität gewährleisten.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 2 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par la députée Verena Sarbach</i></p> <p>Le Conseil d'Etat détermine annuellement... dans la limite fixée par la législation fédérale, à savoir mais 20 10 pour cent au plus de la contribution maximale fixée par le Conseil fédéral. Il fixe dans une l'ordonnance le taux ou le montant de la participation des assurés en veillant à favoriser les soins ambulatoires à domicile par rapport à ceux dispensés dans un établissement médico-social. Il peut aussi renoncer à exiger...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 2 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrätin Verena Sarbach</i></p> <p>Der Staatsrat legt jährlich...und zwar im bundesrechtlich festgelegten Rahmen, also bis aber maximal 20 10 Prozent des vom Bundesrat festgesetzten Höchstbeitrages. Er bestimmt in einer der Verordnung den Satz oder den Betrag der Beteiligung der Versicherten und ist darauf bedacht, die ambulanten Pflegeleistungen gegenüber den Leistungen in einem Pflegeheim zu bevorzugen. Er kann auch darauf verzichten, für gewisse Pflegeleistungen...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 2 alinéa 4</p> <p><i>Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Marcelle Monnet Terrettaz</i></p> <p>Le Conseil d'Etat, après avoir entendu les fournisseurs de soins, détermine les coûts facturables pour les soins au sens de l'article 25 a LAMa le montant de la subvention cantonale pour les patients domiciliés en Valais ainsi que pour les patients valaisans pris en charge dans d'autres cantons...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 2 Absatz 4</p> <p><i>Vorschlag der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet Terrettaz</i></p> <p>Nach Anhörung der Pflegeleistungserbringer bestimmt der Staatsrat die fakturierbaren Kosten für die Pflegeleistungen im Sinne von Artikel 25a KVG die Höhe der kantonalen Subvention für die Patienten, die im Wallis wohnhaft sind, sowie für die Walliser Patienten, die in anderen Kantonen gepflegt werden, ...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 8 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par la députée (suppl.) Irmina Imesch-Studer</i></p> <p>La part des pouvoirs publics se monte à 55 pour cent au moins. Le Conseil d'Etat fixe cette part pour les assurés domiciliés en Valais.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 8 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer</i></p> <p>Der Anteil der öffentlichen Hand beträgt mindestens 55 Prozent. Der Staatsrat legt diesen Anteil für die im Wallis wohnhaften Versicherten fest.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

LOI
modifiant et complétant la loi fiscale du 10 mars 1976 (première lecture)

GESETZ
zur Änderung und Vervollständigung des Steuergesetzes vom 10. März 1976 (erste Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de l'économie et de l'énergie
Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Article 29 alinéa 1	Artikel 29 Absatz 1
<p><u>Proposition du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud</u></p> <p>a)...</p> <p>g) les versements, cotisations et primes d'assurance-vie, d'assurances maladie et d'assurance accidents qui ne tombent pas sous le coup de la lettre d, ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit, jusqu'à concurrence d'un montant global de:</p> <ul style="list-style-type: none">- 3'800 francs pour les personnes mariées vivant en ménage commun;- 1'500 francs pour les autres contribuables;- 1'000 francs par enfant ou personne nécessiteuse pour lequel le contribuable peut faire valoir la déduction prévue à l'article 31 alinéa 1 lettre b.; pour les enfants, cette somme sera augmentée du montant effectif des primes de l'assurance maladie de base payé selon justificatif, après déduction de toute subvention. <p>Le Grand Conseil peut augmenter cette déduction jusqu'à 30%;</p> <p>h) abrogée;</p> <p>i)</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p><u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>a)...</p> <p>g) die Einlagen, Prämien und Beiträge für die Lebens-, die Kranken- und die nicht unter Buchstabe d fallende Unfallversicherung sowie die Zinsen von Sparkapitalien des Steuerpflichtigen und der von ihm unterhaltenen Personen, bis zum Gesamtbetrag von:</p> <ul style="list-style-type: none">- 3'800 Franken für verheiratete Personen, die in rechtlich und tatsächlich ungetrennter Ehe leben;- 1'500 Franken für die übrigen Steuerpflichtigen;- 1'000 Franken für jedes Kind oder jede unterstützungsbedürftige Person, für die der Steuerpflichtige den Abzug gemäss Artikel 31 Absatz 1 Buchstabe b geltend machen kann. Für Kinder wird diese Summe um den effektiv bezahlten und belegten Betrag der Krankenkassenprämien der Grundversicherung nach Abzug sämtlicher Subventionen erhöht. <p>Der Grosse Rat kann diesen Abzug bis zu 30% erhöhen;</p> <p>h) aufgehoben;</p> <p>i)</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 29 alinéa 1</p> <p style="text-align: center;"><i>Proposition du groupe SVPO / Freie Wähler, par le député Franz Ruppen</i></p> <p>1) 2'000 4'000 francs par enfant, pour la garde de ses propres enfants...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 29 Absatz 1</p> <p style="text-align: center;"><i>Vorschlag der Fraktion SVPO / Freie Wähler, durch Grossrat Franz Ruppen</i></p> <p>1) 2'000 4'000 Franken pro Kind, für die Betreuung der eigenen Kinder...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 29 alinéa 1</p> <p style="text-align: center;"><i>Proposition du groupe PDCB, par le député Pascal Luisier</i></p> <p>1) 3'000 francs par enfant...</p> <p>Décision de la commission : retirée en faveur de la proposition subsidiaire du groupe CVPO</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 29 Absatz 1</p> <p style="text-align: center;"><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Pascal Luisier</i></p> <p>1) 3'000 Franken pro Kind...</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen zu gunsten Subsidiärvorschlag der CVPO-Fraktion</p>
<p style="text-align: center;">Article 29 alinéa 1</p> <p style="text-align: center;"><i>Proposition du groupe UDC, par le député Eric Jacquod</i></p> <p>1) 4'000 francs par enfant...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 29 Absatz 1</p> <p style="text-align: center;"><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric Jacquod</i></p> <p>1) 4'000 Franken pro Kind...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 29 alinéa 1</p> <p style="text-align: center;"><i>Proposition du groupe PLR, par le député (suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>1) 2'000 francs par enfant, pour la garde de ses propres enfants, jusqu'à l'âge de 14 ans; Les frais de garde par un tiers peuvent être déduits jusqu'à 4'000 francs au maximum par enfant, si l'enfant vit dans le même ménage que le contribuable assurant son entretien et si les frais de garde, documentés, ont un lien de causalité direct avec l'activité lucrative, la formation ou l'incapacité de gain du contribuable; Ces déductions sont accordées si l'enfant a moins de 14 ans;</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 29 Absatz 1</p> <p style="text-align: center;"><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>1) 2'000 Franken pro Kind, für die Betreuung der eigenen Kinder, bis zum Alter von 14 Jahren; Die Kosten für die Drittbetreuung können bis zur Höhe von maximal 4'000 Franken pro Kind zum Abzug gebracht werden, wenn das Kind mit dem Steuerpflichtigen, der für dessen Unterhalt sorgt, im gleichen Haushalt lebt und wenn die nachgewiesenen Betreuungskosten in direktem kausalem Zusammenhang mit der Erwerbstätigkeit, Ausbildung oder Erwerbsunfähigkeit des Steuerpflichtigen stehen. Die Abzüge gelten für jedes Kind, das das 14. Altersjahr noch nicht vollendet hat;</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 29 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député (suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>1) 2'000 francs par enfant, pour la garde de ses propres enfants, jusqu'à l'âge de 14 ans; Les frais de garde par un tiers peuvent être déduits jusqu'à 4'800 francs au maximum par enfant, si l'enfant vit dans le même ménage que le contribuable assurant son entretien et si les frais de garde, documentés, ont un lien de causalité direct avec l'activité lucrative, la formation ou l'incapacité de gain du contribuable; Ces déductions sont accordées si l'enfant a moins de 14 ans;</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 29 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>1) 2'000 Franken pro Kind, für die Betreuung der eigenen Kinder, bis zum Alter von 14 Jahren; Die Kosten für die Drittbetreuung können bis zur Höhe von maximal 4'800 Franken pro Kind zum Abzug gebracht werden, wenn das Kind mit dem Steuerpflichtigen, der für dessen Unterhalt sorgt, im gleichen Haushalt lebt und wenn die nachgewiesenen Betreuungskosten in direktem kausalem Zusammenhang mit der Erwerbstätigkeit, Ausbildung oder Erwerbsunfähigkeit des Steuerpflichtigen stehen. Die Abzüge gelten für jedes Kind, das das 14. Altersjahr noch nicht vollendet hat;</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 29 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Jean-Marie Schmid</i></p> <p>1) 2'000 4'000 francs par enfant, pour la garde de ses propres enfants...</p> <p><i>Proposition subsidiaire</i></p> <p>1) 2'000 3'000 francs par enfant, pour la garde de ses propres enfants, jusqu'à l'âge de 14 ans ; les frais de garde par un tiers peuvent être déduits jusqu'à 4'000 3'000 francs au maximum par enfant...</p> <p><u>Motivation :</u></p> <p>Il n'y a aucune raison de faire une distinction entre la garde de ses propres enfants et la garde par un tiers. Les deux types de garde doivent être traités de la même manière. Le montant des déductions doit être déterminé en connaissance des répercussions financières.</p> <p>Décision de la commission : proposition principale retirée proposition subsidiaire acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 29 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Jean-Marie Schmid</i></p> <p>1) 2'000 4'000 Franken pro Kind, für die Betreuung der eigenen Kinder...</p> <p><i>Subsidiärantrag</i></p> <p>1) 2'000 3'000 Franken pro Kind, für die Betreuung der eigenen Kinder, bis zum Alter von 14 Jahren; die Kosten für die Drittbetreuung können bis zur Höhe von maximal 4'000 3'000 Franken pro Kind zum Abzug gebracht werden...</p> <p><u>Begründung:</u></p> <p>Es gibt keine Gründe für eine Unterscheidung zwischen Eigen- und Fremdbetreuung. Beide Betreuungsarten sind gleich zu behandeln. Die Höhe des Abzuges ist in Kenntnis der finanziellen Auswirkungen festzulegen.</p> <p>Beschluss der Kommission: Hauptantrag zurückgezogen Subsidiärantrag angenommen</p>

<p style="text-align: center;">Article 31 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député (suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>b) pour chaque enfant mineur ou faisant un apprentissage ou des études dont le contribuable assure l'entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9'510 francs jusqu'à l'âge de six ans; - 10'560 francs de six ans à 16 ans; - 11'410 francs dès l'âge de 16 ans. ... <p>Décision de la commission : retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 31 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>b) für jedes minderjährige oder in der beruflichen Ausbildung oder im Studium stehende Kind, für dessen Unterhalt der Steuerpflichtige aufkommt:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9'510 Franken bis zum sechsten Altersjahr; - 10'560 Franken vom sechsten bis zum 16. Altersjahr; - 11'410 Franken ab dem 16. Altersjahr. ... <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen</p>
<p style="text-align: center;">Article 31 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Serge Métrailler</i></p> <p>Les montants exonérés selon alinéa 1 lettre b sont fixés proportionnellement à la période durant laquelle le contribuable a assuré l'entretien. Les autres montants exonérés sont fixés d'après la situation existant à la fin de la période fiscale (art. 61) ou de l'assujettissement à l'impôt.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 31 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Serge Métrailler</i></p> <p>Die steuerfreien Beträge gemäss Absatz 1 Buchstabe b werden im Verhältnis zur Dauer, während welcher der Steuerpflichtige den Unterhalt gewährleistet hat, festgesetzt. Die übrigen steuerfreien Beträge werden nach den Verhältnissen am Ende der Steuerperiode (Art. 61) oder der Steuerpflicht festgesetzt.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 31b (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Marcelle Monnet Terrettaz</i></p> <p>Pour chaque contribuable dont le revenu ne dépasse pas 40'000 francs, il est déduit de l'impôt cantonal sur le revenu une somme allant jusqu'à 300 francs.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 31b (neu)</p> <p><i>Vorschlag der der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet Terrettaz</i></p> <p>Für jeden Steuerpflichtigen, dessen Einkommen 40'000 Franken nicht übersteigt, wird von der Einkommenssteuer für den Kanton ein Maximalbetrag von 300 Franken in Abzug gebracht.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 32 alinéa 4</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député (suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>Les effets de la progression à froid sur l'impôt frappant le revenu des personnes physiques sont compensés intégralement et à chaque période fiscale par l'adaptation égale des barèmes et des montants ci-dessus; les montants sont arrondis aux cent francs supérieurs ou inférieurs pour l'impôt sur le revenu. L'adaptation correspond à l'augmentation de l'indice suisse annuel moyen des prix à la consommation au 30 juin précédent le début de la période de taxation. L'adaptation est exclue si le renchérissement est négatif. L'adaptation qui a lieu après un renchérissement négatif se fait sur la base du dernier barème adapté.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 32 Absatz 4</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>Die Auswirkungen der kalten Progression auf die Einkommenssteuer der natürlichen Personen werden in jeder Steuerperiode vollumfänglich durch die entsprechende Anpassung der obigen Steuersätze und Beträge kompensiert; die Beträge werden für die Einkommenssteuer auf die nächsten hundert Franken auf- oder abgerundet. Die Anpassung entspricht dem Anstieg des Landesindex der Konsumentenpreise am 30. Juni des dem Beginn der Einschätzungsperiode vorangehenden Jahres. Eine Anpassung ist ausgeschlossen, wenn die Teuerung negativ ist. Die Anpassung, die nach einer negativen Teuerung erfolgt, berechnet sich ausgehend von der letzten vorgenommenen Anpassung der Steuersätze</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 32 alinéa 4</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Serge Métrailler</i></p> <p>Chaque fois que l'indice des prix à la consommation augmente de 5% les taux d'impôts ci-dessus sont automatiquement applicables à des revenus majorés de 5%. Si la situation financière l'exige, le Grand Conseil peut décider ne pas atténuer ou d'atténuer partiellement la progression à froid. La variation de 5% est calculée sur la base du dernier barème adapté. Le niveau de l'indice au 30 juin précédent le début de la période de taxation est déterminant ; toutefois, la variation d'indice non compensée précédemment est également prise en considération. L'adaptation est exclue si le renchérissement est négatif. L'adaptation qui a lieu après un renchérissement négatif se fait sur la base du dernier barème adapté.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 32 Absatz 4</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Serge Métrailler</i></p> <p>Jedesmal, wenn der Index der Konsumentenpreise um 5% steigt, werden die obigen Ansätze automatisch auf um 5% höhere Einkommen anwendbar. Wenn es die finanzielle Situation des Kantons verlangt, kann der Grosse Rat beschliessen, die Auswirkungen der kalten Progression nicht oder nur teilweise auszumerzen. Die Änderung von 5% berechnet sich ausgehend von der letzten vorgenommenen Anpassung der Steuersätze. Massgebend ist der Stand des Indexes am 30. Juni des dem Beginn der Einschätzungsperiode vorangehenden Jahres. Die Veränderung des Indexes, die früher nicht berücksichtigt wurde, wird ebenfalls in Betracht gezogen. Eine Anpassung ist ausgeschlossen, wenn die Teuerung negativ ist. Die Anpassung, die nach einer negativen Teuerung erfolgt, berechnet sich ausgehend von der letzten vorgenommenen Anpassung der Steuersätze.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 54 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député Frédéric Delessert</i></p> <p>b) biffer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 54 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric Delessert</i></p> <p>b) streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 54 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député (suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>b) biffer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 54 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>b) streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 60a Maximum d'imposition (nouveau) alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Serge Métrailler</i></p> <p>Les impôts cantonaux et communaux sur le revenu et la fortune ne peuvent dépasser au total 60% du rendement net de la fortune en tenant compte des déductions générales mentionnées à l'article 28 LF. Toutefois, pour le calcul, le rendement net de la fortune est fixé au moins à 1% de la fortune nette.</p> <p>Décision de la commission : retirée vu la nouvelle pratique de SCC</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 60a Maximalbesteuerung (neu) Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Serge Métrailler</i></p> <p>Die kantonalen und kommunalen Einkommens- und Vermögenssteuern dürften insgesamt 60% des Nettovermögensertrags unter Berücksichtigung der in Artikel 28 StG genannten allgemeinen Abzüge nicht übersteigen. Für die Berechnung wird der Nettovermögensertrag allerdings auf mindestens 1% des Nettovermögens festgelegt.</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen aufgrund der neuen Praxis der KStV</p>
<p style="text-align: center;">Article 60a Maximum d'imposition (nouveau) alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Serge Métrailler</i></p> <p>S'il y a lieu à réduction, celle-ci est imputée sur les impôts sur la fortune. Le canton et les communes intéressées la supportent proportionnellement à leurs droits.</p> <p>Décision de la commission : retirée vu la nouvelle pratique de SCC</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 60a Maximalbesteuerung (neu) Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Serge Métrailler</i></p> <p>Wenn eine Reduktion gerechtfertigt ist, so wird diese mit den Vermögenssteuern verrechnet. Der Kanton und die interessierten Gemeinden tragen diese im Verhältnis zu ihrem Anrecht.</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen aufgrund der neuen Praxis der KStV</p>

<p style="text-align: center;">Article 99 alinéa 4 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Serge Métrailler</i></p> <p>L'impôt sur le bénéfice est imputé à l'impôt sur le capital.</p> <p>Décision de la commission : retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 99 Absatz 4 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Serge Métrailler</i></p> <p>Die Gewinnsteuer wird mit der Kapitalsteuer verrechnet.</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen</p>
<p style="text-align: center;">Article 101 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député (suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>L'impôt foncier des personnes morales est perçu sur des valeurs fiscales des immeubles sans défalcons de dettes. Sont considérés comme immeubles au sens de cette disposition les conduites d'électricité et de gaz ainsi que d'autres constructions analogues.</p> <p>Décision de la commission : retirée en faveur de la proposition du député Frédéric Delessert</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 101 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>Die Grundstücksteuer der juristischen Personen wird auf den Steuerwerten der Grundstücke ohne Abzug von Schulden erhoben. Als Grundstücke im Sinne dieser Bestimmung gelten auch Strom- und Gasleitungen sowie ähnliche Anlagen.</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen zu Gunsten Vorschlag durch Grossrat Frédéric Delessert</p>
<p style="text-align: center;">Article 101 alinéa 1</p> <p><i>Proposition par le député Frédéric Delessert</i></p> <p>L'impôt foncier des personnes morales est perçu sur la valeur fiscale des immeubles sans défalcons de dettes. Sont aussi considérées comme immeubles au sens de cette disposition les conduites d'électricité et de gaz ainsi que d'autres constructions analogues.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 101 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag durch Grossrat Frédéric Delessert</i></p> <p>Die Grundstücksteuer der juristischen Personen wird auf dem Steuerwert der Grundstücke ohne Abzug von Schulden erhoben. Als Grundstücke im Sinne dieser Bestimmung gelten auch Strom- und Gasleitungen sowie ähnliche Anlagen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 101 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député (suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>Les installations et machines de production qui ne sont pas des parties intégrantes de l'immeuble ne sont pas assujetties à l'impôt foncier.</p> <p>Décision de la commission : retirée en faveur de la proposition du député Frédéric Delessert</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 101 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>Der Produktion dienende Maschinen und Installationen, die nicht integrierenden Bestandteil des Grundstücks bilden, sind der Grundstücksteuer nicht unterworfen.</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen zu Gunsten Vorschlag durch Grossrat Frédéric Delessert</p>

<p style="text-align: center;">Article 101 alinéa 2</p> <p><i>Proposition par le député Frédéric Delessert</i></p> <p>Les installations et machines de production qui ne sont pas des parties intégrantes de l'immeuble ne sont pas assujetties à l'impôt foncier.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 101 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag durch Grossrat Frédéric Delessert</i></p> <p>Der Produktion dienende Maschinen und Installationen, die nicht integrierenden Bestandteil des Grundstücks bilden, sind der Grundstücksteuer nicht unterworfen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 101 alinéa 3 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député (suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>Les parties intégrantes sont imposées à leur valeur d'amortissement.</p> <p>Décision de la commission : retirée en faveur de la proposition du député Frédéric Delessert</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 101 Absatz 3 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>Die integrierenden Bestandteile werden zu ihrem Abschreibungswert besteuert.</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen zu Gunsten Vorschlag durch Grossrat Frédéric Delessert</p>
<p style="text-align: center;">Article 101 alinéa 3 (nouveau)</p> <p><i>Proposition par le député Frédéric Delessert</i></p> <p>Les parties intégrantes sont imposées à leur valeur d'amortissement.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 101 Absatz 3 (neu)</p> <p><i>Vorschlag durch Grossrat Frédéric Delessert</i></p> <p>Die integrierenden Bestandteile werden zu ihrem Abschreibungswert besteuert.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 101 alinéa 4 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député (suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>Le Conseil d'Etat fixe par ordonnance les méthodes et critères objectifs de fixation de l'impôt foncier.</p> <p>Décision de la commission : retirée en faveur de la proposition du député Frédéric Delessert</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 101 Absatz 4 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>Der Staatsrat legt die Methoden und objektiven Kriterien für die Festlegung der Grundstücksteuer auf dem Verordnungsweg fest.</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen zu Gunsten Vorschlag durch Grossrat Frédéric Delessert</p>

<p style="text-align: center;">Article 101 alinéa 4 (nouveau)</p> <p><i>Proposition par le député Frédéric Delessert</i></p> <p>Le Conseil d'Etat fixe par ordonnance les méthodes et critères objectifs de fixation de l'impôt foncier.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 101 Absatz 4 (neu)</p> <p><i>Vorschlag durch Grossrat Frédéric Delessert</i></p> <p>Der Staatsrat legt die Methoden und objektiven Kriterien für die Festlegung der Grundstücksteuer auf dem Verordnungsweg fest.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article ? (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Marcelle Monnet Terrettaz</i></p> <p>Les contribuables disposant d'un revenu inférieur à 20'000 francs paient un impôt de 10 francs.</p> <p>Décision de la commission : refusée (en lien avec l'art. 31b)</p>	<p style="text-align: center;">Artikel ? (neu)</p> <p><i>Vorschlag der der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet Terrettaz</i></p> <p>Steuerpflichtige, deren Einkommen unter 20'000 Franken liegt, zahlen eine Steuer von 10 Franken.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt (steht in Verbindung mit Art. 31b)</p>
<p style="text-align: center;">Article 162 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Serge Métrailler</i></p> <p>Les impôts sur le revenu, sur la fortune et l'impôt foncier sont perçus sur la base de la taxation. Lorsque la taxation n'est pas encore effectuée au terme d'échéance, L'impôt est perçu, à titre provisoire, sur la base de la déclaration ou à défaut de la taxation précédente ou d'après le montant qui sera probablement dû, lorsque la taxation n'a pas été effectuée dans les délais fixés par le Conseil d'Etat.</p> <p>Décision de la commission : retirée (il y a une motion qui est en développement)</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 162 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Serge Métrailler</i></p> <p>Einkommens-, Vermögens- und Grundstücksteuern werden gemäss Veranlagung bezogen. Ist im Zeitpunkt der Fälligkeit eine Veranlagung noch nicht vorgenommen, so wird Die Steuer wird provisorisch gemäss Steuererklärung bei Fehlen der letzter Veranlagung oder nach Massgabe des mutmasslich geschuldeten Betrages bezogen, wenn die Veranlagung nicht innerhalb der vom Staatsrat festgelegten Fristen vorgenommen wurde.</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen (da eine Motion in Entwicklung ist)</p>

<p style="text-align: center;">Article 178 alinéa 5</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député (suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>Les effets de la progression à froid sur l'impôt frappant le revenu des personnes physiques sont compensés intégralement et à chaque période fiscale par l'adaptation égale des barèmes et des montants ci-dessus; les montants sont arrondis aux cent francs supérieurs ou inférieurs pour l'impôt sur le revenu. L'adaptation correspond à l'augmentation de l'indice suisse annuel moyen des prix à la consommation au 30 juin précédent le début de la période de taxation. L'adaptation est exclue si le renchérissement est négatif. L'adaptation qui a lieu après un renchérissement négatif se fait sur la base du dernier barème adapté.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 178 Absatz 5</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>Die Auswirkungen der kalten Progression auf die Einkommenssteuer der natürlichen Personen werden in jeder Steuerperiode vollumfänglich durch die entsprechende Anpassung der obigen Steuersätze und Beträge kompensiert; die Beträge werden für die Einkommenssteuer auf die nächsten hundert Franken auf- oder abgerundet. Die Anpassung entspricht dem Anstieg des Landesindexes der Konsumentenpreise am 30. Juni des dem Beginn der Einschätzungsperiode vorangehenden Jahres. Eine Anpassung ist ausgeschlossen, wenn die Teuerung negativ ist. Die Anpassung, die nach einer negativen Teuerung erfolgt, berechnet sich ausgehend von der letzten vorgenommenen Anpassung der Steuersätze.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 178 alinéa 5</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Serge Métrailler</i></p> <p>Chaque fois que l'indice des prix à la consommation augmente de 5% les taux d'impôts ci-dessus sont automatiquement applicables à des revenus majorés de 5%. La variation de 5% est calculée sur la base du dernier barème adapté. Le niveau de l'indice au 30 juin précédent le début de la période de taxation est déterminant ; toutefois, la variation d'indice non compensée précédemment est également prise en considération. L'adaptation est exclue si le renchérissement est négatif. L'adaptation qui a lieu après un renchérissement négatif se fait sur la base du dernier barème adapté. Si la situation financière de la commune l'exige, le législatif communal peut décider de ne pas atténuer ou d'atténuer partiellement la progression à froid.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 178 Absatz 5</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Serge Métrailler</i></p> <p>Jedesmal, wenn der Index der Konsumentenpreise um 5% steigt, werden die untenstehenden Steueransätze automatisch auf um 5% höhere Einkommen anwendbar. Die Änderung von 5% berechnet sich ausgehend von der letzten vorgenommenen Anpassung der Steuersätze. Massgebend ist der Stand des Indexes am dem Beginn der Einschätzungsperiode vorangehenden 30. Juni. Die Veränderung des Indexes, die früher nicht berücksichtigt wurde, wird ebenfalls in Betracht gezogen. Eine Anpassung ist ausgeschlossen, wenn die Teuerung negativ ist. Die Anpassung, die nach einer negativen Teuerung erfolgt, berechnet sich ausgehend von der letzten vorgenommenen Anpassung der Steuersätze. Wenn es die finanzielle Situation der Gemeinde verlangt, kann die Urversammlung beschliessen, die Auswirkungen der kalten Progression nicht oder nur teilweise auszumerzen..</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 178 alinéa 6 (nouveau)</p> <p style="text-align: center;"><i>Proposition du groupe PLR, par le député (suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>Si la situation financière de la commune l'exige, le législatif communal peut décider de ne pas atténuer ou d'atténuer partiellement la progression à froid.</p> <p>Décision de la commission : retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 178 Absatz 6 (neu)</p> <p style="text-align: center;"><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Mathieu Fardel</i></p> <p>Wenn es die finanzielle Situation der Gemeinde verlangt, kann die Urversammlung beschliessen, die Auswirkungen der kalten Progression nicht oder nur teilweise auszumerzen.</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen</p>
--	---

DECISION
concernant le cofinancement du parc naturel de Pfyn-Finges

BESCHLUSS
betreffend die Mitfinanzierung des Naturparks Pfyn-Finges

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Article 1	Artikel 1
<i>Proposition du groupe PLR, par le député (suppl.) Stéphane Ganzer</i>	<i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Stéphane Ganzer</i>
b) les coûts inhérents à la durée de la deuxième convention-programme 2012 à 2015 feront l'objet d'une nouvelle décision du Grand Conseil.	b) die Kosten für die zweite Programmvereinbarung 2012-2015 budgetierten Kosten bilden Gegenstand eines neuen Beschlusses des Grossen Rates.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

LOI
modifiant la loi d'application du code civil suisse du 24 mars 1998 (première lecture)

GESETZ
über die Änderung des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch vom 24. März 1998 (erste Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de justice
Justizkommission

<p>Article 111 alinéa 2 <i>Proposition du groupe PDCB, par le député Nicolas Voide</i></p> <p>Le juge de district ou Le juge spécialisé...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 111 Absatz 2 <i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Nicolas Voide</i></p> <p>Der Bezirksrichter oder Der vom Kantonsgericht ernannte spezialisierte Richter...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>Article 111 alinéa 2 <i>Proposition du groupe PLR, par le député Narcisse Crettenand</i></p> <p>Le juge de district ou Le juge spécialisé...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 111 Absatz 2 <i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse Crettenand</i></p> <p>Der Bezirksrichter oder Der vom Kantonsgericht ernannte spezialisierte Richter...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p style="text-align: center;">Article 111 alinéa 2</p> <p style="text-align: center;"><i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Le juge de district ou le juge spécialisé désigné par le Tribunal cantonal (le juge) peut être saisi :</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 111 Absatz 2</p> <p style="text-align: center;"><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Der Bezirksrichter oder der vom Kantonsgericht ernannte spezialisierte Richter (Richter) kann angerufen werden:</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 111 alinéa 2</p> <p style="text-align: center;"><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Beat Rieder</i></p> <p>Le juge de district ou le juge spécialisé désigné par le Tribunal cantonal (le juge) tribunal des mesures de contrainte ou le tribunal d'exécution des peines et mesures peut être saisi :</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 111 Absatz 2</p> <p style="text-align: center;"><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Beat Rieder</i></p> <p>Der Bezirksrichter oder der vom Kantonsgericht ernannte spezialisierte Richter (Richter) Das Zwangsmassnahmen- sowie das Straf- und Massnahmenvollzugsgericht kann angerufen werden:</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 113 alinéa 2</p> <p style="text-align: center;"><i>Proposition du groupe UDC, par le député Alexandre Caillet</i></p> <p>Le président de la Cour décide d'office, dès l'entrée du dossier, s'il y a lieu d'accorder l'effet suspensif. En cas de maladie psychique, il ordonne la mise en oeuvre d'une expertise psychiatrique et en assume les frais...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 113 Absatz 2</p> <p style="text-align: center;"><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Alexandre Caillet</i></p> <p>Der Präsident der Abteilung entscheidet nach dem Eingang der Akten, ob die aufschiebende Wirkung zu erteilen ist; im Falle eines psychisch Kranken ordnet er eine psychiatrische Expertise an und übernimmt deren Kosten...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

LOI
de modification de la loi d'application sur les allocations familiales du 11 septembre 2008 (première lecture)

GESETZ
zur Änderung des Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über die Familienzulagen vom 11. September 2008 (erste Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

Article 21 alinéa 2	Artikel 21 Absatz 3
<p><i>Proposition du groupe CSPO, par le député (suppl.) Alexander Allenbach</i></p> <p>b) le conseil d'administration représenté paritairement par les employeurs et les salariés, et présidé par un des représentants des employeurs ou des salariés, selon un tournus de deux ans;</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach</i></p> <p>b) der Verwaltungsrat, paritätisch vertreten von den Arbeitgebern und Arbeitnehmern und durch einen der Vertreter der Arbeitgeber oder Arbeitnehmer präsidiert, wobei der Turnus alle zwei Jahre wechselt;</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>